Nations Unies

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-sixième session
Supplément n° 7

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-sixième session
Supplément nº 7

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013

Nations Unies • New York, 2011

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

ISSN 0255-1489

[11 août 2011]

Table des matières

Chapitre		*Page*
	Préface	vii
I.	Considérations, observations et recommandations d'ordre général	1
	A. Structure et mode de présentation du projet de budget-programme	14
	B. Méthode	18
	C. Effets de la réforme	19
	D. Gains d'efficacité	19
	E. Questions liées au personnel	21
	F. Objets de dépense autres que les postes	33
	G. Formation	38
	H. Technologies de l'information et des communications	39
	I. Effet du renforcement de la composante développement	43
	J. Continuité des opérations	45
	K. Quotes-parts hors budget ordinaire	48
	L. Ressources extrabudgétaires	49
	M. Coopération avec d'autres organes des Nations Unies	50
	N. Position générale du Comité consultatif sur les prévisions budgétaires initiales pour l'exercice biennal 2012-2013	53
II.	Recommandations détaillées concernant le projet de budget-programme	55
	A. Prévisions de dépenses	55
	Titre I **Politique, direction et coordination d'ensemble**	55
	Chapitre 1. Politique, direction et coordination d'ensemble	55
	Chapitre 2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	69
	Titre II **Affaires politiques**	84
	Chapitre 3. Affaires politiques	84
	Chapitre 4. Désarmement	100

Chapitre 5. Opérations de maintien de la paix 103

Chapitre 6. Utilisations pacifiques de l'espace 113

Titre III
Justice internationale et droit international 116

Chapitre 7. Cour internationale de Justice 116

Chapitre 8. Affaires juridiques 120

Titre IV
Coopération internationale pour le développement 125

Chapitre 9. Affaires économiques et sociales 125

Chapitre 10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral
et petits États insulaires en développement 130

Chapitre 11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement
de l'Afrique 132

Chapitre 12. Commerce et développement 135

Chapitre 13. Centre du commerce international 139

Chapitre 14. Environnement 141

Chapitre 15. Établissements humains 144

Chapitre 16. Contrôle international des drogues, prévention du crime
et du terrorisme et justice pénale 148

Chapitre 17. ONU-Femmes 163

Titre V
Coopération régionale pour le développement 168

Chapitre 18. Développement économique et social en Afrique 178

Chapitre 18A. Commission régionale 178

Chapitre 18B. Bureau des commissions régionales à New York 181

Chapitre 19. Développement social et économique en Asie et dans le Pacifique 184

Chapitre 20. Développement économique en Europe 189

Chapitre 21. Développement économique et social en Amérique latine
et dans les Caraïbes 193

Chapitre 22. Développement économique et social en Asie occidentale 197

Chapitre 23. Programme ordinaire de coopération technique 203

Titre VI
Droits de l'homme et affaires humanitaires 207

Chapitre 24. Droits de l'homme 227

Chapitre 25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables
et assistance 218

Chapitre 26. Réfugiés de Palestine 221

Chapitre 27. Aide humanitaire 227

Titre VII
Information 232

Chapitre 28. Information 231

Titre VIII
Services communs d'appui 242

Chapitre 29. Services de gestion et d'appui 242

Chapitre 29 A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion 243

Chapitre 29B. Bureau de la planification des programmes, du budget
et de la comptabilité 248

Chapitre 29C. Bureau de la gestion des ressources humaines 255

Chapitre 29D. Bureau des services centraux d'appui 263

Chapitre 29E. Administration (Genève) 276

Chapitre 29F. Administration (Vienne) 280

Chapitre 29G. Administration (Nairobi) 283

Chapitre 30. Bureau des technologies de l'information et des communications 288

Titre IX
Contrôle interne 300

Chapitre 31. Contrôle interne 300

Titre X
Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales 307

Chapitre 32. Activités administratives financées en commun 307

Commission de la fonction publique internationale 309

Corps commun d'inspection 310

Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies
pour la coordination, y compris le projet relatif aux normes IPSAS 313

Chapitre 33. Dépenses spéciales 316

Titre XI
Dépenses d'équipement 320

Chapitre 34. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux
et gros travaux d'entretien 320

Titre XII
Sûreté et sécurité 330

Chapitre 35. Sûreté et sécurité 330

Titre XIII
Compte pour le développement 343

Chapitre 36. Compte pour le développement 343

Titre XIV
Contributions du personnel 346

Chapitre 37. Contributions du personnel 346

Prévisions de recettes 346

Chapitre 1 des recettes. Recettes provenant des contributions du personnel 346

Chapitre 2 des recettes. Recettes générales 347

Chapitre 3 des recettes. Services destinés au public 347

Annexes

I. Nombre de postes par source de financement et par classe 352

A. Nombre de postes (opérations de maintien de la paix non comprises) 352

B. Postes civils autorisés dans l'ensemble des opérations de maintien de la paix 353

C. Postes cofinancés 354

II. Récapitulatif des modifications proposées concernant les postes permanents et les postes temporaires 356

A. Postes qu'il est proposé de supprimer 356

B. Postes qu'il est proposé de créer 358

III. Création de postes par réaffectation de ressources précédemment allouées aux dépenses de personnel temporaire (autre que pour les réunions) et aux services contractuels, et par transformation de postes extrabudgétaires 361

A. Récapitulatif des postes qu'il est proposé de créer par réaffectation de ressources précédemment allouées aux dépenses de personnel temporaire (autre que pour les réunions) 361

B. Récapitulatif des postes qu'il est proposé de créer par réaffectation de ressources précédemment allouées aux services contractuels 361

C. Récapitulatif des postes qu'il est proposé de créer par transformation de postes extrabudgétaires 362

IV. Postes proposés pour reclassement 363

V. Postes financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) au 31 mars 2011 et postes qu'il est prévu de maintenir durant l'exercice biennal 2012-2013 364

VI. État des postes approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/260 relative aux activités touchant au développement 367

Préface

1. Les principales fonctions du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, qui sont définies dans la résolution 14 (I) de l'Assemblée générale en date du 13 février 1946, sont les suivantes :

a) Procéder à un examen du budget soumis par le Secrétaire général à l'Assemblée générale et faire rapport sur ce budget;

b) Donner à l'Assemblée générale des avis sur les questions administratives et budgétaires qui lui seraient renvoyées;

c) Examiner au nom de l'Assemblée générale les budgets administratifs des institutions spécialisées et les propositions visant les arrangements financiers à conclure avec ces institutions;

d) Examiner les rapports des vérificateurs des comptes de l'Organisation et des institutions spécialisées et faire rapport à l'Assemblée générale à leur sujet.

En outre, le Comité consultatif présente des rapports sur le financement des opérations de maintien de la paix, du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Tribunal pénal international pour le Rwanda. Il soumet également des rapports sur les budgets des services administratifs et sur d'autres questions aux organes directeurs du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) (contributions volontaires), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) (Fonds des Nations Unies pour l'environnement), du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), de l'Université des Nations Unies (UNU), du Programme alimentaire mondial (PAM), de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes).

2. Aux termes de l'article 156 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, les membres du Comité consultatif, tous de nationalité différente, sont choisis de façon à assurer une large représentation géographique et en tenant compte de leurs titres et de leur expérience personnels.

3. Au 21 juillet 2011, le Comité consultatif se composait des membres dont le nom suit :

Collen V. Kelapile (Président)
Alejandro Torres Lépori
Stafford Oliver Neil
Mohammad Mustafa Tal
Nonye Udo
Peter Maddens
Aicha Afifi
Renata Archini

Vladimir A. Iosifov
Jasminca Dinić
Akira Sugiyama
Namgya C. Khampa
Richard Moon
Carlos Ruiz Massieu
Zhang Wanhai

4. Le présent rapport contient les conclusions et recommandations auxquelles le Comité consultatif a abouti concernant les propositions faites par le Secrétaire général dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013, lesquelles ont été complétées, dans la mesure du possible, par les renseignements supplémentaires donnés verbalement ou par écrit par les représentants du Secrétaire général.

Le Président
Collen V. **Kelapille**

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans le présent rapport pour les postes. VSG : Vice-Secrétaire général(e); SGA : Secrétaire général adjoint; SSG : Sous-Secrétaire général; G : agent des services généraux; G(1eC) : agent des services généraux (1re classe); G(AC) : agent des services généraux (Autres classes); AL ou G(AL) : agent local; AN : administrateur recruté sur le plan national; SM : agent du Service mobile; ASS : agent du Service de sécurité; CM : agent des corps de métier.

Chapitre I

Considérations, observations et recommandations d'ordre général

1. Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 65/252, l'Assemblée générale a invité le Secrétaire général à établir son projet de budget pour l'exercice biennal 2012-2013 en se fondant sur une estimation préliminaire de 5 396 697 200 dollars des États-Unis aux taux révisés de 2010-2011. Dans la même résolution, elle a fixé les priorités pour 2012-2013 et prié le Secrétaire général de concevoir son projet de budget en conséquence. Ces priorités sont les suivantes :

a) Promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et aux décisions issues des récentes conférences des Nations Unies;

b) Maintien de la paix et de la sécurité internationales;

c) Développement de l'Afrique;

d) Promotion des droits de l'homme;

e) Efficacité de la coordination des opérations d'assistance humanitaire;

f) Promotion de la justice et du droit international;

g) Désarmement;

h) Contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

2. Le Secrétaire général propose pour l'exercice biennal 2012-2013 un projet de budget-programme[1] dont le montant s'élève à 5 343 758 100 dollars pour les chapitres des dépenses et 611 531 300 dollars pour le chapitre des recettes (ces deux montants étant calculés aux taux de 2012-2013)[2]. En chiffres nets, les prévisions s'élèvent à 4 732 226 800 dollars. Aux taux révisés de 2010-2011, le total des chapitres des dépenses est égal à 5 196 993 400 dollars, soit 3,7 % de moins que le montant prévu dans l'esquisse budgétaire approuvée pour l'exercice biennal.

3. Dans le tableau 1 ci-après, les prévisions pour l'exercice biennal 2012-2013 (aux taux préliminaires pour 2012-2013) sont comparées aux prévisions révisées pour 2010-2011 que l'Assemblée générale a approuvées dans sa résolution 65/260 et aux montants finaux des dépenses et des recettes de l'exercice biennal 2008-2009. La baisse des dépenses prévues pour 2012-2013 est égale à 170,2 millions de dollars, soit 3,2 %, aux taux révisés de 2010-2011.

---

[1] Le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 est présenté dans les documents A/66/6 (Introduction), (Sect. 1 à 7), (Sect. 8 et Corr.1) (Sect. 9 à 15), (Sect. 16 et Corr.1), (Sect. 17 à 25), (Sect. 26 et Corr.1), (Sect. 27), (Sect. 28 et Corr.1), (Sect. 29 A à E), (Sect. 29 F et Corr.1), (Sect. 29G), (Sect. 30 à 35), (Sect. 36 et Corr.1) et (Sect. 37) (Income Sect. 1 à 3).

[2] Il convient de noter que, sauf mention contraire, tous les chiffres concernant les ressources budgétaires cités dans le présent rapport sont calculés aux taux révisés de 2010-2011 (c'est-à-dire avant réévaluation des coûts). Les exceptions signalées sont des montants calculés aux taux de 2012-2013.

Tableau 1
Comparaison des recettes et des dépenses des exercices biennaux 2008-2009, 2010-2011 et 2012-2013
(En milliers de dollars des États-Unis)

	(1)	*(2)*	*(3)*	*(4)*	*(5)*	*(6)*	*(7)*	*(8)*
			Montants prévus pour 2012-2013		*Augmentation (diminution)*			
					Aux taux révisés de 2010-2011		*Aux taux révisés de 2012-2013*	
	2008-2009 Montants effectifs	*2010-2011 montants révisés*	*Aux taux révisés de 2010-2011*	*Aux taux préliminaires de 2012-2013*	*Montant (3)-(2)*	*Pourcentage (5)/(2)*	*Montant (4)-(2)*	*Pourcentage (7)/(2)*
Dépenses	4 749 420,8	5 367 234,7	5 196 993,4	5 343 758,1	(170 241,3)	(3,2)	(23 476,6)	(0,4)
Recettes	559 038,1	592 971,8	594 456,5	611 531,3	1 484,7	0,3	18 559,5	3,1
Montants nets	**4 190 382,7**	**4 774 262,9**	**4 602 536,9**	**4 732 226,8**	**(171 726,0)**	**(3,6)**	**(42 036,1)**	**(0,9)**

Tableau 2
Budget total
(En milliers de dollars des États-Unis)

			Augmentation (diminution)	
	2010-2011	*2012-2013*	*Montant*	*Pourcentage*
Budget ordinaire				
Dépenses	5 367 234,7	5 343 758,1	(23 476,6)	(0,4)
Ressources ordinaires	37 930,8	52 558,0	14 627,2	38,6
Total partiel	**5 329 303,9**	**5 291 200,1**	**(38 103,8)**	**(0,7)**
Recettes provenant des contributions du personnel	555 041,0	558 973,3	3 932,3	0,7
Budget ordinaire : montant net	4 774 262,9	4 732 226,8	(42 036,1)	(0,9)
Contributions obligatoires hors budget ordinaire[a]				
Activités d'appui	700 087,9	692 021,8	(8 066,1)	(1,2)
Total partiel	**700 087,9**	**692 021,8**	**(8 066,1)**	**(1,2)**
Fonds extrabudgétaires				
Activités d'appui	416 858,2	425 019,0	8 160,8	2,0
Activités de fond	2 166 360,8	2 538 881,8	372 521,0	17,2
Activités opérationnelles	9 066 870,6	9 477 672,9	410 802,3	4,5
Total partiel	**11 650 089,6**	**12 441 573,7**	**791 484,1**	**6,8**
Total	**17 124 440,4**	**17 865 822,3**	**791 381,9**	**4,3**

[a] Compte tenu de la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/290 à propos du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

4. Dans l'introduction du projet de budget-programme, le Secrétaire général indique que l'effet retard produit sur l'exercice biennal 2012-2013 par les 248 postes créés en 2010-2011 se chiffre à 24 930 300 dollars (A/66/6 (Introduction), tableau 10). D'autre part, il donne des indications sur l'effet retard sur 2014-2015, aux taux actuels, de la création proposée de 99 postes en 2012-2013, qui est chiffré à 12 010 300 dollars (ibid., tableau 11).

5. Les prévisions de la rubrique Contributions obligatoires hors budget ordinaire, qui couvrent le financement du plan-cadre d'équipement, du Tribunal pour l'ex-Yougoslavie, du Tribunal pour le Rwanda et du compte d'appui pour les opérations de maintien de la paix, s'élèvent au total à 823 088 000 dollars (ibid., tableau 8). Le Comité consultatif a été informé que ce montant avait été révisé à la suite de l'adoption de la résolution 65/290 de l'Assemblée générale sur le renforcement de la capacité des opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2011/12, et fixé à 692 021 100 dollars (voir tableau 2).

6. Le montant prévu des ressources extrabudgétaires pour l'exercice biennal 2012-2013 est égal à 12 441 573 700 dollars (ibid., tableau 9), répartis comme suit, comme il est indiqué dans le tableau 2 ci-dessus : 425 019 000 dollars pour les activités d'appui, 2 538 881 800 dollars pour les activités de fond et 9 477 672 900 dollars pour les activités opérationnelles.

7. Le montant total prévu pour les activités financées au moyen du budget ordinaire, les contributions obligatoires hors budget ordinaire et les fonds extrabudgétaires s'élève pour l'exercice biennal 2012-2013 à 17 865 822 300 dollars.

8. Le Comité consultatif a également appris que, pour les exercices allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011 et du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012, les prévisions relatives aux opérations de maintien de la paix, qui ne suivent pas le même cycle budgétaire, s'élevaient au total à environ 14 milliards de dollars, sans compter les dépenses du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST), du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP) et des missions politiques spéciales, qui sont financées au moyen du budget ordinaire.

9. Les projets de budget 2012-2013 des Tribunaux internationaux pour le Rwanda et l'ex-Yougoslavie ont été présentés pour examen au Comité consultatif au troisième trimestre 2011. Les crédits révisés des deux Tribunaux pour 2010-2011 s'élèvent au total, en chiffres bruts, à 578 315 900 dollars (525 414 900 dollars en chiffres nets) (voir les résolutions 65/252 et 65/253 de l'Assemblée générale).

10. Le Secrétaire général indique dans l'introduction du projet de budget-programme que celui-ci a été établi en se conformant au cadre stratégique de l'exercice 2012-2013 (A/65/6/Rev.1), approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/229, et en s'inspirant des priorités, objectifs et mandats fixés par les États Membres. Il dit également que ses propositions ont été formulées après un examen rigoureux des activités de programme et des ressources correspondantes. Les modes de fonctionnement ont été analysés de très près, dans le cadre de l'action menée pour réduire les chevauchements, accepter les nouveautés, créer des effets de synergie plus forts et accomplir le programme de travail. Bien que le projet de budget-programme soit inférieur au montant approuvé de l'esquisse budgétaire, le

Secrétaire général affirme qu'il vise à donner à l'Organisation les moyens de s'acquitter intégralement de ses mandats (A/66/6 (Introduction), par. 1 et 3).

11. Globalement, le montant du projet de budget est inférieur aux crédits révisés ouverts pour 2010-2011, mais le Secrétaire général signale quelques domaines qu'il propose de renforcer : UNODC, ONU-Femmes, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), l'UNRWA, le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et le Bureau des services de contrôle interne (BSCI). Il insiste sur les montants supplémentaires nécessaires pour le progiciel de gestion intégré, la mise en application des normes IPSAS et des investissements en informatique et en techniques de communications, ou destinés à améliorer et moderniser l'accès aux services fournis par la Bibliothèque Dag Hammarskjöld (ibid., par. 12 à 14).

12. Le Comité consultatif a appris qu'au cours du deuxième trimestre 2011, le Secrétaire général avait demandé à ses collaborateurs de ramener leurs dépenses au moins 3 % en dessous du niveau approuvé de l'esquisse budgétaire, sans que cela ait un effet sur la capacité de l'Organisation d'accomplir ses mandats ou ses programmes. Le Secrétaire général l'a informé que cette demande n'avait pas été faite sur la base d'une analyse approfondie des programmes, mais plutôt compte tenu des réalités de la période d'austérité qui a suivi la crise financière mondiale, ainsi que du fait qu'il tenait à ce que l'Organisation exécute ses mandats de manière économique. Il avait demandé aux directeurs de programme d'analyser à fond non seulement leurs programmes et les activités y consacrées, mais, ce qui était plus important, les modalités de fonctionnement de leurs services. Il a indiqué que les directeurs de programme avaient reçu pleins pouvoirs pour trouver le dosage optimal de ressources permettant d'assurer l'exécution des programmes. Le Comité a été informé que cela s'était fait de façon interactive, et que, selon les gains d'efficacité choisis ensemble dans chaque domaine, des objectifs modulés avaient été fixés pour les différents chapitres du budget.

13. **Le Comité consultatif a toujours insisté sur le fait qu'il importait de tenir les programmes et les modalités d'exécution constamment à l'examen, afin d'être sûr que les mandats sont exécutés avec l'efficacité et l'efficience les plus grandes possibles. Il se félicite donc que le Secrétaire général ait pris l'initiative de demander aux directeurs de programme d'effectuer cette analyse. Il estime cependant que le temps donné aux directeurs de programme était insuffisant pour leur permettre de mener cette étude de manière exhaustive. Il considère d'ailleurs que cela transparaît dans les propositions qui ont été faites. En particulier, il pense que, dans leur ensemble, les économies proposées n'étaient ni appréciables, ni de caractère structurel. Dans ces conditions, il trouve peu probable que les économies proposées puissent, si elles sont approuvées, être maintenues dans les budgets ultérieurs.**

14. Le Comité consultatif met donc l'accent, dans le présent rapport, sur quelques aspects des propositions qu'il trouve préoccupants. Il s'agit notamment de la ligne générale des modifications qu'il est proposé d'apporter aux effectifs, qui pourraient réduire le nombre de postes de débutant, et des conséquences possibles de réductions d'effectifs dans des départements et bureaux dotés de ressources supplémentaires par la résolution 63/260 relative au renforcement des activités touchant au développement. En ce qui concerne le montant du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013, le Comité fait observer que le

montant global des ressources dépendra à la fois de ce qui sera proposé pour les missions politiques spéciales et de décisions ayant des incidences financières prises au vu d'autres rapports qui seront soumis à l'Assemblée générale à la partie principale de sa soixante-sixième session. En outre, il note que des réductions de dépenses d'environ 18 millions de dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), qui concernent l'établissement de comptes rendus analytiques et la fourniture de services de conférence aux fonds et programmes des Nations Unies, dépendent des décisions que l'Assemblée prendra à propos des changements proposés.

15. Le Comité consultatif note que le Secrétaire général indique que ses propositions visent à donner à l'Organisation les moyens de s'acquitter intégralement de ses mandats. Au cours des entretiens qu'il a tenus, cependant, plusieurs directeurs de programme ont indiqué que la réduction des ressources aurait un effet sur le fonctionnement des services concernés, même si cet effet ne portait pas directement sur l'exécution des mandats. Dans le cas de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), par exemple, le Comité a été informé que, bien que les coupes aient été effectuées dans le domaine de l'appui au programme, de façon à ne pas mordre dans les ressources destinées au programme de travail, la capacité d'assurer des services à l'intention des organes intergouvernementaux en souffrirait. Ainsi, la CESAP ne traduirait plus de documents qui ne soient pas destinés aux organes délibérants et n'offrirait pas ce service aux organes d'experts lorsque la traduction ne serait pas obligatoire (voir aussi chap. II, par. V.46 et 47).

16. **Le Comité consultatif pense que ce n'est qu'avec le temps que l'on pourra prendre la mesure de toutes les conséquences des propositions budgétaires, et que l'Assemblée générale les examinera en temps voulu dans le cadre des mécanismes de communication et d'examen des résultats. Il compte cependant que des mesures seront prises pour atténuer tout effet involontaire, afin que l'exécution des mandats ne soit pas gênée et que le niveau de l'appui offert aux États Membres reste globalement inchangé.**

17. Le Comité consultatif note que le coût des propositions du Secrétaire général est inférieur de 170,2 millions de dollars au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2010-2011. Le paragraphe 17 de l'introduction du projet de budget-programme présente une comparaison de la répartition des ressources prévues à celle des crédits révisés de l'exercice en cours (voir le tableau 3 ci-dessous). On note une baisse des crédits demandés pour sept titres du budget, les réductions les plus fortes en pourcentage étant celles des titres Affaires politiques (8,4 %), Politique, direction et coordination d'ensemble (5,2%) et Information (3,0 %). Les montants proposés sont en hausse pour six titres du budget, les plus fortes hausses étant celles des titres Dépenses d'équipement (5,9 %), Droits de l'homme et affaires humanitaires (3,8 %) et Services communs d'appui (1,5 %).

Tableau 3
Comparaison de la répartition des ressources demandées pour 2012-2013 à celle des crédits révisés de 2010-2011
(En milliers de dollars des États-Unis)

Titre du budget		*Montant révisé des crédits ouverts pour 2010-2011*	*Variation*		*Crédits demandés pour 2012-2013 (avant réévaluation des coûts)*
			Montant	*Pourcentage*	
I.	Politique, direction et coordination d'ensemble	756 270,0	(39 345,0)	(5,2)	716 925,0
II.	Affaires politiques	1 457 909,0	(122 233,6)	(8,4)	1 335 675,4
III.	Justice internationale et droit international	92 002,3	109,7	0,1	92 112,0
IV.	Coopération internationale pour le développement	428 505,3	(1 828,8)	(0,4)	426 676,5
V.	Coopération régionale pour le développement	513 210,9	(9 562,7)	(1,9)	503 648,2
VI.	Droits de l'homme et affaires humanitaires	298 021,2	11 384,7	3,8	309 405,9
VII.	Information	184 996,6	(5 564,4)	(3,0)	179 432,2
VIII.	Services communs d'appui	598 091,2	8 894,0	1,5	606 985,2
IX.	Contrôle interne	38 925,0	100,3	0,3	39 025,3
X.	Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales	126 127,5	(2 955,7)	(2,3)	123 171,8
XI.	Dépenses d'équipement	60 326,8	3 589,3	5,9	63 916,1
XII.	Sûreté et sécurité	238 447,7	298,0	0,1	238 745,7
XIII.	Compte pour le développement	23 651,3	–	–	23 651,3
XIV.	Contributions du personnel	550 749,9	(13 127,1)	(2,4)	537 622,8
	Total	**5 367 234,7**	**(170 241,3)**	**(3,2)**	**5 196 993,4**

18. Le tableau 3 de l'introduction du projet de budget-programme récapitule les montants demandés par chapitre. Le Comité consultatif note que ceux de 21 chapitres sont en baisse par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2010-2011, pour un total de 206,3 millions de dollars, ceux de quatre chapitres sont inchangés et ceux des 18 autres affichent des hausses dont le total est égal à 36,1 millions de dollars.

19. Comme on le voit dans le tableau 4 ci-après, les montants proposés pour huit chapitres du budget dépassent d'au moins 3 % le montant révisé du crédit ouvert pour 2010-2011, et ces augmentations totalisent 28,6 millions de dollars. Le Comité consultatif note que, dans certains cas, l'augmentation fait suite à une décision de l'Assemblée générale en faveur du renforcement de l'action menée dans le domaine concerné, comme c'est le cas par exemple du chapitre 16 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale) et du chapitre 26 (Réfugiés de Palestine). D'autres augmentations correspondent à de nouveaux mandats fixés au cours de l'exercice biennal, par exemple celle du chapitre 24 (Droits de l'homme). En même temps, les montants proposés tiennent compte de la priorité accordée par le Secrétaire général à la modernisation de l'Organisation qui devrait, à terme, permettre de réaliser des économies appréciables. S'étant renseigné, le Comité a été informé qu'en raison de cette priorité, la baisse de 3 % demandée par le Secrétaire général ne s'était pas appliquée au Bureau des technologies de l'information et des communications (voir aussi par. 32 ci-dessous).

Tableau 4
Chapitres du budget en hausse d'au moins 3 % par rapport au montant des crédits révisés pour 2010-2011
(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre		*Crédit ouvert pour 2010-2011*	*Augmentation*		*Crédits demandés pour 2012-2013 (avant réévaluation des coûts)*
			Montant	*Pourcentage*	
13.	Centre du commerce international	31 793,3	997,1	3,1	32 790,4
16.	Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	39 191,1	1 927,5	4,9	41 118,6
17.	ONU-Femmes[a]	13 532,5	1 304,4	9,6	14 836,9
24.	Droits de l'homme	141 191,4	6 043,5	4,3	147 234,9
26.	Réfugiés palestiniens	43 712,4	5 000,0	11,4	48 712,4
29A.	Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	26 126,1	6 690,0	25,6	32 816,1
30.	Bureau des technologies de l'information et des communications[b]	72 120,0	3 000,0	4,2	75 120,0
34.	Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	60 326,8	3 589,3	5,9	63 916,1

[a] ONU-Femmes est une entité composite créée avec effet au 1er janvier 2011, conformément à la résolution 64/289 de l'Assemblée générale. Dans le présent rapport, uniquement aux fins des comparaisons, le montant révisé des crédits ouverts a été extrapolé sur un exercice de deux ans.

[b] Le rapport du Secrétaire général intitulé « Initiatives du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies relatives aux technologies de l'information et des communications » (A/66/94) présente d'autres propositions, pour un total de 6 423 400 dollars (budget ordinaire pour l'exercice biennal 2012-2013).

20. En ce qui concerne les chapitres du budget pour lesquels le Secrétaire général demande des montants réduits, cinq sont en baisse d'au moins 3 % et, ensemble, représentent 169 millions de dollars de réduction (voir tableau 5 ci-dessous).

Tableau 5
Chapitres du budget en baisse d'au moins 3 % par rapport au montant des crédits révisés pour 2010-2011
(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre		*Crédit ouvert pour 2010-2011*	*Augmentation*		*Crédits demandés pour 2012-2013 (avant réévaluation des coûts)*
			Montant	*Pourcentage*	
2.	Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	656 070,4	(41958,2)	(6,4)	614 112,2
3.	Affaires politiques	1 314 847,4	(119734,3)	(9,1)	1 195 113,1
10.	Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	7 406,1	(740,6)	(10,0)	6 665,5
28.	Information	184 996,6	(5564,4)	(3,0)	179 432,2
32.	Activités administratives financées en commun	11 993,4	(999,6)	(8,3)	10 993,8

21. Le Comité consultatif note que la réduction globale de 170,2 millions de dollars par rapport aux crédits révisés ouverts pour 2010-2011 tient à deux éléments : la réduction de 120,8 millions du montant prévu pour les missions politiques spéciales et celle de 43,7 millions des Autres dépenses de personnel, cette dernière étant due principalement à la baisse des montants prévus pour le personnel temporaire (pour les réunions ou autre). D'autres catégories de dépenses affichant des baisses sont les contributions du personnel (13,1 millions), les fournitures et accessoires (7,5 millions), le mobilier et le matériel (5,9 millions), les consultants (2,0 millions) et les voyages du personnel (1,0 million). Ces baisses sont en partie contrebalancées par la hausse des montants qu'il est prévu de consacrer aux postes (12,9 millions), aux voyages des représentants (2,9 millions), à l'aménagement des locaux (1,0 million) et aux subventions et contributions (10,8 millions), en grande partie à cause de l'augmentation du montant prévu (6,6 millions) pour le projet de progiciel de gestion intégré.

22. Comme on l'a déjà vu, le Secrétaire général a indiqué que toute liberté avait été donnée aux directeurs de programme dans la recherche de la combinaison de ressources nécessaire pour assurer l'exécution de leur mandat. Il a également été dit au Comité consultatif qu'aucune instruction particulière n'avait été donnée concernant l'application transversale d'une mesure de productivité particulière. De ce fait, les propositions sont le fruit d'une variété de choix faits parmi les moyens de réaliser des économies. Par exemple, des réductions d'effectif sont proposées dans 13 chapitres, les coupes portant surtout sur les postes d'administrateur auxiliaire et d'agent des services généraux et des catégories apparentées. Dans quelques cas, notamment dans certaines commissions économiques régionales, la plus grande partie de la réduction des montants prévus tient à la suppression de postes. En ce qui concerne les objets de dépense autres que les postes, le Comité constate que des mesures diverses sont prises, y compris la conservation de mobilier et de matériel au-delà de sa durée de vie normale, la réduction du recours à des consultants et l'idée de décider que les voyages effectués pour les besoins de la formation et financés au moyen du budget ordinaire seront tous faits en classe économique.

23. Ce qui illustre le mieux la diversité des démarches suivies par les différents directeurs de programme est ce qui est proposé aux chapitres 18 (Développement économique et social en Afrique) et 21 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes). Il s'agit de deux programmes de taille et de mandats comparables. Les propositions comportent des réductions semblables : respectivement 2,8 et 2,9 millions de dollars (2,3 % et 2,6 %). Mais à la Commission économique pour l'Afrique (CEA), toutes les baisses proposées portent sur des objets de dépense autres que les postes, sans aucune réduction d'effectif, alors qu'à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), les économies envisagées sont obtenues par la suppression de 12 postes.

24. Le Comité consultatif note que des réductions par rapport au niveau actuel des financements sont proposées pour tous sauf un des chapitres du budget qui avaient été étoffés en 2009 comme suite au rapport du Secrétaire général sur les activités de développement (A/62/708). Sur les postes approuvés dans la résolution 63/260 au titre de neuf chapitres du budget, il est maintenant proposé d'en supprimer 38, répartis entre six chapitres. Il s'agit notamment de quatre postes expressément approuvés dans la résolution : un P-4 et un P-3 chacun aux chapitres 9 (Affaires économiques et sociales) et 20 (Développement économique en Europe). Le Comité fait observer en particulier que sur les 34 postes d'administrateur qu'il est proposé

de supprimer dans l'ensemble du budget, 20 se trouvent dans des commissions économiques régionales : la Commission économique pour l'Europe (CEE), la CESAP et la CEPALC.

25. Le Comité consultatif prend acte des renseignements donnés dans le projet de budget-programme sur l'incidence favorable que la création des nouveaux postes approuvés dans la résolution 63/260, dont bon nombre n'ont été pourvus qu'en 2010, a eue, au début, sur les activités des services concernés (voir par. 126 à 128 ci-dessous). **Tout en sachant que le processus budgétaire offre l'occasion d'étudier les meilleurs moyens d'exécuter les mandats et de réévaluer leur efficacité, le Comité consultatif est troublé par l'ampleur des réductions d'effectifs qui sont proposées dans certains départements et bureaux, surtout s'agissant de ceux qui ont été renforcés récemment comme suite à la résolution 63/260. Il trouve que ces réductions semblent mettre en cause les raisons pour lesquelles il avait été proposé de renforcer les effectifs**.

Prévisions de dépenses au titre des missions politiques spéciales

26. Comme indiqué au paragraphe 21 ci-dessus, la réduction du montant des crédits inscrits au projet de budget-programme tient principalement à la baisse des prévisions de dépenses au titre des missions politiques spéciales inscrites au chapitre 3 (Affaires politiques). Les prévisions de dépenses se montent à 1,1 milliard de dollars, soit une baisse de 120,8 millions de dollars par rapport aux crédits révisés pour 2010-2011. Renseignements pris, il s'avère que la baisse prévue est due à deux facteurs. Premièrement, des ajustements d'un montant total de 85,8 millions de dollars ont été effectués au titre de missions dont les mandats s'étaient achevés ou avaient été interrompus ou modifiés. Tel a été le cas de la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP), de celle du représentant de l'Organisation des Nations Unies auprès du Conseil international consultatif et de contrôle et du Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB). Deuxièmement, les prévisions de dépenses ont été revues à la baisse de 35,0 millions de dollars supplémentaires pour les autres missions spéciales car on s'attend à davantage d'efficacité et d'efficience dans la réalisation de leurs objectifs et la conduite de leurs mandats.

27. **Le Comité consultatif fait observer que le montant des crédits affectés aux missions politiques spéciales au cours de l'exercice biennal dépendra des décisions que pourront prendre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité quant à la création de telle ou telle mission ou à la prorogation de leur mandat. Le montant des crédits ouverts risque donc d'évoluer. Les propositions de ressources au titre des missions politiques spéciales n'ayant pas encore été établies pour 2012, le Comité est d'avis que la réduction de 35 millions de dollars supplémentaires prévue pour les missions en cours ne constitue, au mieux, qu'une estimation préliminaire. Pour cette raison, et l'expérience passée ayant montré qu'il était impossible de faire des prévisions au sujet de missions de ce type, le Comité considère que la baisse des dépenses au titre des missions politiques spéciales prévue pour l'exercice biennal 2012-2013 traduit peut-être un optimisme excessif, et qu'il ne faut pas nécessairement l'assimiler à une économie. À cet égard, il juge essentiel que le Secrétaire général fasse preuve de prudence dans ses propositions budgétaires relatives aux missions politiques spéciales.**

Autres rapports devant être présentés à l'Assemblée générale

28. Le Secrétaire général indique qu'en plus des questions qui pourront être soulevées par les grandes commissions de l'Assemblée générale lors de sa soixante-sixième session, il existe un certain nombre d'autres thèmes qui vont faire l'objet de rapports distincts à l'Assemblée et qui pourraient avoir des incidences importantes sur le programme de travail pour l'exercice biennal 2012-2013 (A/66/6 (Introduction), par. 16). Renseignements pris, le Comité consultatif a obtenu la liste des rapports supplémentaires que le Secrétaire général compte présenter à l'Assemblée pendant la partie principale de sa soixante-sixième session (voir ci-dessous) :

Rapports comportant des incidences financières

Stratégie informatique et télématique (résolution 65/259), gestion des contenus et de la relation client, reprise après sinistre et continuité des opérations (résolutions 63/262, 63/269 et 64/243)

Plan stratégique patrimonial à l'Office des Nations Unies à Genève (résolution 64/243)

Administration de la justice (résolution 65/259)

Dépenses susceptibles d'être engagées suite à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

Rapports susceptibles de comporter des incidences financières

Rapport annuel sur les activités du Bureau de la déontologie

Rapport du Secrétaire général sur le dispositif de gestion des situations d'urgence (résolution 64/260)

Incidences administratives et financières des décisions et des recommandations formulées dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour 2011

Rapport du Secrétaire général sur les incidences administratives et financières du rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Autres rapports[3]

Gestion des biens immobiliers et travaux de construction en cours hors Siège (résolution 65/259)

Examen des modalités de financement et d'appui en vigueur pour les missions politiques spéciales (résolution 65/259)

Étude des besoins à long terme du Siège de l'ONU en termes de locaux

Rapport sur le principe de responsabilité : mise en œuvre de la résolution 64/259

[3] Conformément à la procédure applicable, le projet détaillé de budget-programme du Centre du commerce international (A/66/6(sect. 13)/Add.1) sera présenté à l'Assemblée générale et au Conseil général de l'Organisation mondiale du commerce au quatrième trimestre 2011.

29. S'agissant de l'administration de la justice, le Comité consultatif a été informé qu'il était envisagé, comme suite à la résolution 65/259, de rendre compte séparément de ses aspects formels et informels. Le système formel d'administration de la justice ferait l'objet d'un rapport distinct rendant compte des activités du Bureau de l'administration de la justice et des autres entités, tandis que les aspects informels seraient évoqués dans le cadre du rapport annuel sur les activités du Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies.

30. En plus des rapports susmentionnés, le Comité consultatif a été informé que, suite à la création du poste du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Nairobi, l'organisation des fonctions d'appui de cet office était en cours de réexamen. On lui a indiqué que si les prévisions de dépenses venaient à être modifiées de ce fait, l'Assemblée générale en serait informée pendant la partie principale de sa soixante-sixième session, conformément à la pratique établie.

31. Le Comité consultatif rappelle que, depuis deux exercices biennaux, l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de prendre les mesures voulues pour éviter la pratique de la budgétisation au coup par coup et pour que les projets de budget-programme présentent un tableau aussi exhaustif que possible des prévisions de dépenses (voir le paragraphe 9 de la résolution 62/236 et le paragraphe 15 de la résolution 64/243). S'agissant des technologies de l'information et des communications, le Comité rappelle aussi que dans ses résolutions 64/243 et 65/259, l'Assemblée générale a demandé que les propositions soient formulées dans le cadre du projet de budget-programme pour 2012-2013. **Le Comité consultatif entend bien que des dépenses imprévues peuvent s'avérer nécessaires et qu'elles doivent être examinées en dehors du cycle budgétaire biennal normal. Il n'en demeure pas moins que les dépenses qui étaient déjà prévisibles au moment de l'établissement du projet de budget-programme auraient pu être prises en compte. Même dans l'hypothèse où il n'aurait pas été possible de les comptabiliser intégralement, le Comité se serait attendu à ce que le projet de budget-programme comporte au moins des estimations préliminaires quant aux montants en jeu, afin que les États Membres disposent de toute l'information disponible à ce stade**.

32. À cet égard, le Comité consultatif a reçu et examiné un rapport du Secrétaire général sur les initiatives du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies relatives aux technologies de l'information et des communications (A/66/94). Il constate que ce rapport prévoit quelque 42,8 millions de dollars de dépenses supplémentaires pour l'exercice 2012-2013, qui seraient financées à partir du budget ordinaire à hauteur de 6,4 millions de dollars.

33. **S'il est vrai que l'Assemblée générale aura été saisie des rapports supplémentaires énumérés ci-dessus au moment où elle examinera le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013, le Comité consultatif considère que cette budgétisation au coup par coup le prive de l'information complète dont il devrait disposer au moment de son examen des propositions du Secrétaire général pour être en mesure de conseiller l'Assemblée sur le projet de budget-programme.**

Processus de gestion du changement

34. Le Secrétaire général indique qu'au cours de l'exercice 2012-2013, on continuera à examiner et moderniser le mode de fonctionnement de l'Organisation, grâce à un processus de gestion du changement qui permettra à l'Organisation de proposer des services plus efficaces et plus rationnels à ses États Membres et à ceux à qui elle vient en aide. Renseignements pris, le Comité consultatif a été informé qu'une équipe de gestion du changement avait été mise en place à cette fin. Cette équipe, qui sera placée sous la direction d'un sous-secrétaire général, sera composée de six à huit fonctionnaires détachés par leur service ou bureau d'origine et d'un petit nombre de consultants spécialisés dans la gestion du changement, les ressources humaines et les technologies de l'information et des communications. Les travaux de l'équipe seraient supervisés par la Vice-Secrétaire générale.

35. Le Comité consultatif a été informé que l'équipe de gestion du changement aurait les attributions suivantes :

a) Axer ses activités sur six thèmes : l'efficacité des programmes; les ressources humaines; les technologies de l'information et des communications; les services communs et d'achat; les modes de fonctionnement innovants; et les procédures des organes internes (y compris la conception d'une stratégie de collaboration avec les autres acteurs internes et avec les États Membres);

b) Évaluer la faisabilité et le coût de toutes les réformes proposées;

c) Assurer la cohérence de la mise en œuvre des réformes;

d) Créer des synergies avec les autres grands axes de travail;

e) Présenter au Secrétaire général, pour examen, un plan de travail précisant priorités et échéances.

36. Le Comité consultatif a été informé que l'équipe de gestion du changement avait pour mission première d'analyser et d'évaluer les changements envisagés par la direction, les fonctionnaires et les autres parties prenantes et de formuler un plan de mise en œuvre à cet égard. Ce travail s'achèverait d'ici à la fin 2011, tandis que la mise en œuvre des changements s'échelonnerait entre 2011 et 2012, voire au-delà. On a également indiqué au Comité qu'il était trop tôt pour prédire l'incidence que les activités de l'équipe de gestion du changement auraient sur les dépenses de l'exercice 2012-2013.

37. Le Comité consultatif a en outre été informé que les changements apportés seraient de portée et d'incidence variables et que certains porteraient sur des procédés internes relevant de la compétence du Secrétaire général alors que, pour d'autres, l'accord de l'Assemblée générale pourrait être nécessaire. À cet égard, on lui a indiqué que l'équipe de gestion du changement concevrait une stratégie de collaboration avec les États Membres et les organes intergouvernementaux compétents afin de les informer de ses travaux et de recueillir leur avis. **Le Comité consultatif tient à souligner l'importance que revêt une communication régulière, au niveau interne et avec les États Membres, sur les activités de l'équipe de gestion du changement, et notamment ses objectifs, le calendrier de ses activités et les initiatives envisagées et adoptées**.

38. Le Comité consultatif a été informé qu'on prévoyait de financer l'équipe de gestion du changement grâce à des ressources extrabudgétaires jusqu'au

31 décembre 2011. Même si l'équipe serait, pour l'essentiel, composée de fonctionnaires détachés par d'autres services de l'Organisation, le Comité a été informé qu'un montant d'environ 700 000 dollars serait probablement nécessaire. On lui a indiqué qu'au 26 juillet 2011, outre le Sous-Secrétaire général, l'équipe était composée de quatre administrateurs détachés par le Bureau des services de contrôle interne, le Département de la gestion, le Département des affaires politiques et le Département de l'information, et qu'elle s'apprêtait à accueillir un membre supplémentaire issu du Département des affaires économiques et sociales. De plus, des discussions étaient en cours afin de recruter un autre membre qui serait chargé de représenter les organismes, les fonds et les programmes. Un agent des services généraux détaché par le Département des opérations de maintien de la paix se chargeait des tâches administratives.

39. **Le Comité consultatif est conscient que des initiatives visant à accroître l'efficience et l'efficacité sont conçues et lancées en permanence par les directeurs de programme, à tous les niveaux des services et bureaux de l'Organisation. Il considère néanmoins que l'Organisation n'a pas, jusqu'à présent, fait suffisamment d'efforts pour recenser les mesures ayant fait leurs preuves et les généraliser à l'ensemble de l'Organisation. Il est conscient de l'intérêt que revêt la création d'une équipe provisoirement chargée de suivre les projets de changement et souligne que, si cette équipe avait été créée plus tôt, le projet de budget-programme pour l'exercice 2012-2013 pourrait d'ores et déjà refléter le fruit de ses travaux.**

40. Renseignements pris, le Comité consultatif a été informé qu'aucune évaluation des chantiers de changement ou de réforme lancés par l'ONU n'avait jamais été menée à bien. On lui a toutefois indiqué que l'équipe de gestion du changement allait évaluer les chantiers antérieurs et qu'elle tiendrait compte des leçons devant en être tirées. **Le Comité consultatif souligne combien il est important de procéder à un examen approfondi de toutes les initiatives et réformes antérieures afin d'en tirer les enseignements, tout particulièrement lorsqu'elles n'ont pas produit l'effet escompté**.

41. Le Comité consultatif constate qu'il est prévu que l'équipe de gestion du changement achève l'essentiel de sa mission d'ici à la fin 2011. **Le Comité consultatif compte bien que la mise en œuvre et les effets des changements eux-mêmes feront ensuite l'objet d'une surveillance exercée par les mécanismes existants, notamment le Comité de pilotage de la mise en œuvre des mesures de gestion du changement présidé par la Vice-Secrétaire générale ainsi que les autres instances de haut niveau telles que le Comité de gestion et, le cas échéant, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination**.

Fonds de réserve

42. Le Comité consultatif rappelle les dispositions des résolutions 41/213 et 42/211 de l'Assemblée générale et souligne que, dans sa résolution 65/262, l'Assemblée a fixé à 40 475 200 dollars pour l'exercice biennal 2012-2013 le montant du fonds de réserve à partir duquel les dépenses supplémentaires devront être financées.

A. Structure et mode de présentation du projet de budget-programme

43. **Le Comité consultatif déplore que la présentation tardive de l'introduction au projet de budget et d'un certain nombre de chapitres ait entravé son examen du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013. Il rappelle l'importance d'un respect strict de la procédure budgétaire, y compris en ce qu'elle a trait aux délais de présentation des documents et de communication des renseignements complémentaires qu'il demande.**

44. La structure du projet de budget-programme pour l'exercice-biennal 2012-2013 reste fondamentalement inchangée par rapport à l'exercice 2010-2011. Le Secrétaire général précise que, conformément à la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, les textes explicatifs des fascicules du budget-programme sont identiques au texte du cadre stratégique approuvé pour la période 2012-2013 (A/65/6/Rev.1) et que tout écart sera signalé au Comité du programme et de la coordination. Comme indiqué au paragraphe 54 de l'introduction au projet de budget-programme, des écarts liés à des mandats nouveaux ou modifiés apparaissent aux chapitres 3 (Affaires politiques), 15 (Établissements humains), 17 (ONU-Femmes) et 22 (Développement économique et social en Asie occidentale). Le Comité note que, conformément à la résolution 58/269, le Secrétaire général a présenté au Comité du programme et de la coordination, pour examen, un rapport récapitulatif sur les modifications à apporter au plan-programme biennal (A/66/82).

Cadre de budgétisation axée sur les résultats

45. Le Comité consultatif rappelle que le Comité des commissaires aux comptes, dans son rapport sur les comptes de l'ONU pour l'exercice biennal 2008-2009 (A/65/5 (vol. I) chap. II), a mis en relief un certain nombre de lacunes dans la présentation des cadres logiques. Il y avait ainsi, dans certains cas, des liens confus entre les réalisations escomptées et l'objectif correspondant, mais aussi entre les indicateurs de succès retenus et la réalisation escomptée concernée. Plus fondamentalement, le Comité des commissaires aux comptes a constaté que de nombreux obstacles structurels et profondément ancrés s'opposaient à l'évolution du système de budgétisation axée sur les résultats tel qu'il était conçu et mis en œuvre. Il en a conclu que les attentes sous-tendant la décision d'adopter la budgétisation axée sur les résultats ne semblaient pas avoir été comblées par les procédures mises en œuvre au Secrétariat. **Dans le cadre du rôle qu'il joue dans l'examen du budget, le Comité consultatif a formulé des remarques analogues à celles du Comité des commissaires aux comptes (voir A/64/7, par. 13 à 22). Tout en prenant bonne note de la poursuite des efforts visant à préciser et à améliorer la présentation des cadres logiques, il considère, à la lecture du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013, que ces remarques restent fondées. Il examinera donc avec beaucoup d'intérêt les propositions issues des travaux de l'équipe spéciale sur la gestion axée sur les résultats qui seront présentées à l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session**.

Produits éliminés

46. Conformément à l'article 5.6 et à la règle 105.6 du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux

programmes, le contrat de l'exécution et les méthodes d'évaluation, le Secrétaire général déclare qu'il a été décidé, après examen, que 1 792 produits de l'exercice 2010-2011 ne seraient pas reconduits en 2012-2013. Ces suppressions sont signalées dans les chapitres correspondants du budget et un récapitulatif est fourni au paragraphe 23 de l'introduction au projet de budget-programme. **Le Comité consultatif fait observer une nouvelle fois que, pour que l'information relative aux produits supprimés soit plus pertinente, les budgets devraient préciser si de nouveaux produits sont proposés en remplacement. De plus, il reste d'avis que, dans les cas où il n'est pas prévu de remplacer directement les produits éliminés par de nouveaux produits, il faudrait s'efforcer de déterminer dans leur totalité les ressources qui pourraient, de ce fait, être réaffectées (voir A/60/7, par. 15)**.

47. Le Comité consultatif rappelle qu'il a recommandé que le projet de budget-programme précise le degré de participation des organes intergouvernementaux à la formulation des programmes portant sur des activités financées par le budget ordinaire (ibid., par. 18). À cet égard, dans le cadre des procédures ayant conduit aux éliminations susmentionnées, le Comité note que les programmes de travail des chapitres 2, 3, 6, 8, 9, 12, 14, 15, 16, 18, 19, 20, 21, 22, 24 et 28 ont été examinés par les organes compétents (A/66/6 (Introduction), annexe I).

Suivi et évaluation

48. Conformément au paragraphe 20 de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, le projet de budget-programme précise, pour chaque chapitre, le montant des ressources consacrées aux activités de suivi et d'évaluation. Le Comité consultatif note que, pour 2012-2013, les ressources consacrées à ces activités s'élèveraient à 57,3 millions de dollars, soit une augmentation de 6,5 millions de dollars (quelque 13 %) par rapport aux prévisions de dépenses pour l'exercice biennal 2010-2011. Ces dépenses seraient financées à hauteur de 33,5 millions de dollars par le budget ordinaire, soit une progression de 2,6 millions de dollars par rapport à 2010-2011, et à hauteur de 4,3 millions de dollars et 19,4 millions de dollars, respectivement, par des quotes-parts hors budget ordinaire et par des fonds extrabudgétaires. Le tableau 6 ci-après illustre la façon dont les dépenses se répartiraient entre les divers chapitres du budget.

Tableau 6
Prévisions de dépenses pour les activités de suivi et d'évaluation
(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre du budget	*Budget ordinaire*	*Fonds extrabudgétaires*	*Quotes-parts hors budget ordinaire*	**Total**
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	3 191,7	–	–	**3 191,7**
3. Affaires politiques	39,3	15,6	–	**54,9**
4. Désarmement	301,4	20,0	–	**321,4**
5. Opérations de maintien de la paix	–	–	1 581,3	**1 581,3**
6. Utilisations pacifiques de l'espace	321,3	116,1	–	**437,4**
8. Affaires juridiques	970,1	–	172,0	**1 142,1**

Chapitre du budget		*Budget ordinaire*	*Fonds extrabudgétaires*	*Quotes-parts hors budget ordinaire*	**Total**
9.	Affaires économiques et sociales	598,1	42,6	–	**640,7**
10.	Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	112,4	–	–	**112,4**
11.	Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	171,7	–	–	**171,7**
12.	Commerce et développement	996,5	374,9	–	**1 371,4**
14.	Environnement	377,6	1 513,2	–	**1 890,8**
15.	Établissements humains	396,5	2 713,3	–	**3 109,8**
16.	Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	868,6	2 327,6	–	**3 196,2**
17.	ONU-Femmes	–	3 735,5	–	**3 735,5**
18.	Développement économique et social en Afrique	2 536,3	714,0	–	**3 250,3**
19.	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	3 616,8	430,2	–	**4 047,0**
20.	Développement économique en Europe	822,0	6,0	–	**828,0**
21.	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	718,4	212,5	–	**930,9**
22.	Développement économique et social en Asie occidentale	663,0	148,4	–	**811,4**
24.	Droits de l'homme	1 251,9	251,2	–	**1 503,1**
25.	Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	1 256,0	2 344,0	–	**3 600,0**
26.	Réfugiés de Palestine	1 748,8	1 903,0	–	**3 651,8**
27.	Aide humanitaire	401,2	1 389,4	–	**1 790,6**
28.	Information	2 792,0	–	–	**2 792,0**
29A.	Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	109,3	–	–	**109,3**
29B.	Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	2 234,7	459,3	246,4	**2 940,4**
29C.	Bureau de la gestion des ressources humaines	411,1	36,1	42,4	**489,6**
29D.	Bureau des services centraux d'appui	1 846,4	34,6	2 044,5	**3 925,5**
29E.	Administration (Genève)	1 001,8	360,6	–	**1 362,4**
29F.	Administration (Vienne)	266,2	270,6	–	**536,8**
29G.	Administration (Nairobi)	246,6	5,6	–	**252,2**
30.	Bureau des technologies de l'information et des communications	41,8	–	–	**41,8**
31.	Contrôle interne	753,3	–	256,7	**1 010,0**
35.	Sûreté et sécurité	2 449,2	–	–	**2 449,2**
	Total	**33 512,0**	**19 424,3**	**4 343,3**	**57 279,6**

49. Le Comité consultatif constate que les ressources consacrées aux activités de suivi et d'évaluation sont importantes, et que leur montant continue d'augmenter. **Le Comité souligne combien il est important d'assurer un suivi et une évaluation réguliers des activités menées dans le cadre des programmes afin de déterminer la pertinence, l'efficience, l'efficacité et l'effet des activités de l'Organisation, et considère que ces activités sont au cœur d'une bonne gestion. À son avis, il conviendrait donc de disposer d'éléments d'information plus étoffés sur**

l'emploi des ressources consacrées au suivi et à l'évaluation et sur les résultats obtenus.

50. Dans l'introduction au projet de budget-programme, le Secrétaire général donne des indications sur le type d'activités de suivi et d'évaluation menées. Le Comité consultatif note que les ressources correspondantes continuent d'être consacrées, pour l'essentiel, à des activités d'évaluation interne, c'est-à-dire à des auto-évaluations ainsi qu'à des autodiagnostics réalisés dans le cadre du suivi et de la présentation de rapports sur l'exécution des programmes. Seulement à peu près 2 % des ressources sont consacrées à des évaluations externes, qu'elles soient prescrites ou discrétionnaires (A/66/6 (Introduction), par. 74 et 76). **Le Comité consultatif continue de considérer que rien ne peut remplacer une évaluation indépendante comme source objective d'analyse des points forts et des points faibles des programmes et des activités de l'Organisation des Nations Unies, et note que des mécanismes et des organes d'évaluation indépendante existent dans le système à cette fin**.

51. Le Comité consultatif note, de plus, que les estimations données au chapitre 31 (Contrôle interne) ne mentionnent, pour le Bureau des services de contrôle interne (BSCI), qu'un montant approximatif d'un million de dollars correspondant au montant qui serait réservé à la conduite de ses activités d'auto-évaluation (A/66/6 (Sect. 31), par. 31.12). Le projet de budget-programme ne mentionne pas le coût estimatif des activités de suivi et d'évaluation externes menées par ce bureau et par le Corps commun d'inspection. **Le Comité considère qu'il serait important de faire figurer des renseignements sur les ressources dont disposent le BSCI et le Corps commun d'inspection pour évaluer les activités des autres services et bureaux afin de rendre mieux compte de l'ensemble des ressources consacrées au suivi et à l'évaluation dans l'Organisation**.

52. Le Comité consultatif constate, une nouvelle fois, que le niveau des dépenses prévues au titre des activités de suivi et d'évaluation varie de façon notable entre les différents départements et bureaux du Secrétariat, y compris lorsque leurs fonctions et leur champ d'activité apparaissent globalement similaires (les diverses commissions économiques régionales, par exemple). Il note toutefois que ces disparités peuvent être dues, pour partie, au fait que ces entités mesurent différemment les ressources consacrées à ces activités. Ainsi, certaines affectent à plein temps des membres de leur personnel aux activités de suivi et d'évaluation, alors que beaucoup d'autres confient ces activités, au coup par coup, à des fonctionnaires qui les assurent en sus de leurs autres fonctions. Dans ce cas, les estimations publiées dans le projet de budget-programme se fondent sur le temps que ces fonctionnaires consacrent aux activités de suivi et d'évaluation. On aboutit ainsi à une situation peu propice à la cohérence, notamment lorsqu'il s'agit de déterminer quelle part des attributions d'un cadre peut être considérée comme constituant une activité spécifique de suivi et d'évaluation. **Le Comité consultatif considère par conséquent que le budget devrait être présenté de façon à faire ressortir la teneur et les résultats des activités de suivi et d'évaluation, et non pas simplement leur coût estimatif**.

53. À cet égard, le Comité consultatif constate que, dans le cadre de l'établissement du projet de budget-programme, il est demandé à chaque directeur de programme de présenter un plan d'évaluation décrivant les évaluations internes et externes prévues pour l'exercice biennal à venir. **Même si chaque chapitre**

budgétaire comporte une estimation des ressources nécessaires aux activités d'évaluation prévues pour l'exercice biennal 2012-2013, le Comité consultatif considère que, d'une manière générale, le projet de budget ne fournit pas suffisamment de précisions sur la nature de ces activités. Il demande qu'à l'avenir, les budgets-programmes comportent des renseignements sur les principales activités d'évaluation prévues par chaque département ou bureau.

54. Le Secrétaire général mentionne un certain nombre de progrès qui ont été faits à la suite d'activités de suivi et d'évaluation (A/66/6 (Introduction), par. 79). Des éléments d'information à ce sujet sont également fournis, à des degrés divers, dans certains chapitres du budget. **Le Comité consultatif salue la présence de cette information, mais considère qu'il faut aller plus loin. Il regrette que, dans certains chapitres du budget, aucune information ne soit fournie sur les activités de suivi et d'évaluation passées. Il demande une nouvelle fois que les futurs projets de budget mettent en relief de façon plus systématique les principales activités d'évaluation menées et leurs incidences s'agissant de l'optimisation de l'exécution des programmes et, le cas échéant, de l'affectation des ressources (voir A/64/7, par. 26)**.

B. Méthode

55. Comme indiqué dans l'introduction au projet de budget, la méthode employée pour calculer les montants à inscrire au budget-programme n'a pas changé par rapport à celle appliquée lors de l'exercice biennal en cours, laquelle avait été avalisée par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/212 A. Le projet de budget prévoit une dépense de 25 millions de dollars correspondant à l'effet-report de la création de postes approuvés en 2010-2011 et une déduction de 65 millions de dollars correspondant aux crédits non renouvelables qui avaient été approuvés pour le même exercice (voir A/66/6 (Introduction), par. 46 et 47). Des dépenses d'un montant approximatif de 1,1 milliard de dollars sont prévues au titre des missions politiques spéciales. Si d'autres dépenses liées à des missions de ce type sont nécessaires, la question continuera d'être traitée conformément aux dispositions de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale.

56. Comme indiqué au paragraphe 50 de l'introduction au projet de budget, un taux de vacance uniforme de 9,6 % pour les administrateurs et de 4 % pour les agents des services généraux est proposé s'agissant des postes maintenus au budget. Pour les membres des services de sécurité hors Siège, les taux de vacance proposés sont de 14 % pour les administrateurs et de 14,7 % pour les agents des services généraux. Ces pourcentages sont conformes à ceux que l'Assemblée générale avait approuvés pour l'exercice biennal 2010-2011 dans sa résolution 64/243. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mai 2011, le taux effectif de vacance de postes s'élevait à 6 % pour les administrateurs et à 5,1 % pour les agents des services généraux (voir aussi par. 90 ci-après).

57. Le Comité consultatif constate que le taux de vacance de postes proposé pour les administrateurs (9,6 %) est largement supérieur au taux effectif actuel pour cette catégorie de personnel (6,1 %). S'étant renseigné, il a appris que les taux proposés correspondaient à ceux qui avaient été approuvés par l'Assemblée générale pour l'exercice biennal 2010-2011. On lui a également indiqué que, lorsque l'Assemblée examinerait le projet de budget-programme, les nouveaux taux de vacance de postes

lui seraient signalés dans le cadre des nouvelles prévisions de dépenses après actualisation des coûts. Le Comité consultatif note qu'une baisse de 1 % du taux de vacance des postes d'administrateur ferait augmenter d'environ 16,9 millions de dollars les dépenses liées aux postes, tandis que les recettes provenant des contributions du personnel progresseraient de 2,5 millions de dollars.

C. Effets de la réforme

58. Au paragraphe 29 de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 (A/64/7), le Comité consultatif avait estimé que le projet de budget-programme aurait dû renfermer un plus grand nombre d'informations sur les grandes questions de gestion et les changements structurels ayant des incidences sur les ressources nécessaires . Dans sa résolution 64/243, l'Assemblée générale a rappelé ce paragraphe et souligné qu'il conviendrait que le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 donne une idée précise des mesures de réforme prises, de leurs incidences budgétaires et des gains d'efficacité qu'elles auraient permis de réaliser et évalue les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs. **Le Comité consultatif déplore que ces renseignements ne figurent pas dans le projet de budget pour l'exercice biennal 2012-2013 et considère qu'il s'agit d'une omission grave. Il réaffirme que l'introduction aux projets de budgets-programmes devrait fournir des renseignements sur l'état d'avancement et les résultats des grandes mesures de réforme adoptées**.

D. Gains d'efficacité

59. Le Secrétaire général indique que le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 tient compte des mesures adoptées pour gagner en efficience et en efficacité dans l'exécution des programmes et l'emploi des ressources. S'agissant des moyens humains, il mentionne que le projet prend en compte les mesures prises pour réduire les chevauchements d'activités et rationaliser les rôles et les responsabilités afin de renforcer l'effet de synergie dans l'exécution des tâches grâce à des investissements dans les technologies de l'information et des communications (A/66/6 (Introduction), par. 26).

60. **Le Comité consultatif salue l'accent qui est ainsi mis sur les gains d'efficience, lesquels devraient avoir des incidences sur le niveau ou la répartition des ressources. Il regrette toutefois que le projet de budget-programme ne fournisse pas suffisamment de précisions quant à l'effet des mesures de renforcement de l'efficacité sur les prévisions de dépenses. À cet égard, il rappelle que l'introduction aux projets de budgets-programmes devrait comporter un récapitulatif des principales mesures de renforcement de l'efficacité, couplé à des renseignements sur les ressources que ces mesures ont dégagées ou devraient dégager. Quand de nouvelles mesures de renforcement de l'efficacité seront programmées, il faudra les assortir de délais de mise en œuvre clairs. Il faudra aussi donner plus de précisions sur chacun des départements ou bureaux concernés dans le complément d'information qui lui sera fourni (voir A/60/7, par. 102).**

61. Le Comité a été informé, comme suite à ses questions, qu'il n'avait pas été possible de déterminer avec exactitude les économies ou les gains d'efficience

résultant des mesures prises, car aucun système n'avait été mis en place pour calculer le coût précis de chaque activité et de chaque produit. **Le Comité consultatif ne se satisfait pas de cette situation et de l'absence de progrès en la matière. Il rappelle à cet égard la résolution 64/259, dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de trouver des méthodes et outils appropriés pour décrire l'efficience avec laquelle le Secrétariat exécute ses travaux. Il compte bien que le rapport sur la mise en œuvre de cette résolution que le Secrétaire général doit présenter à l'Assemblée pendant la partie principale de sa soixante-sixième session rendra compte d'une évolution positive en la matière**.

62. S'étant renseigné, le Comité consultatif, a eu communication d'éléments d'information sur les postes dont la suppression était proposée en conséquence des investissements réalisés dans le domaine informatique. La répartition par chapitre budgétaire des 54 suppressions de postes d'agent des services généraux (Autres classes) concernées est précisée au tableau 7 ci-après. **Le Comité continue de considérer que les investissements considérables réalisés dans les technologies de l'information et des communications devraient aboutir à des progrès, gains d'efficacité et économies mesurables au niveau des fonctions d'appui de l'Organisation. Il salue donc le fait que, dans un certain nombre de domaines, les effectifs prévus reflètent l'incidence de ces investissements. Il constate toutefois que des réductions d'effectifs ne sont proposées que sous trois chapitres budgétaires et considère que des mesures similaires devraient être appliquées dans d'autres départements et bureaux**.

Tableau 7
Récapitulatif des suppressions de postes proposées en conséquence des investissements réalisés dans les technologies de l'information et des communications

Chapitre	*Nombre de postes*	*Catégorie et classe*	*Précisions*
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences			
Service des séances et services de publication (New York)	37	CM	Suppression
	4	G(AC)	Suppression
			Les suppressions proposées correspondent à un retour sur les investissements réalisés sur les plans de la technologie et de la rationalisation de l'organisation du travail.
Total partiel	**41**		
28. Information			
	1	P-5	Suppression
	1	P-2/1	Suppression
	9	G(AC)	Suppression

Chapitre	*Nombre de postes*	*Catégorie et classe*	*Précisions*
			Les suppressions de postes proposées résultent de l'optimisation des outils technologiques et des méthodes de travail de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld.
Total partiel	**11**		
29E. Administration (Genève)			
Services de bibliothèque	2	G(AC)	Suppression Les suppressions de postes proposées résultent de l'optimisation des outils technologiques et d'un recours accru aux ressources électroniques, mais tiennent aussi à une redistribution des tâches et des responsabilités et à une rationalisation des procédés.
Total	**54**		

E. Questions liées au personnel

63. Dans ses résolutions 65/247 et 65/248, l'Assemblée générale a approuvé l'octroi d'engagements continus ainsi qu'un certain nombre de recommandations de la Commission de la fonction publique internationale relatives à l'harmonisation des conditions d'emploi des fonctionnaires. Ces décisions, qui font suite à la résolution 63/250, dans laquelle l'Assemblée avait adopté un nouveau régime des engagements, marquent de nouveaux jalons dans le vaste processus de réforme de la gestion des ressources humaines en cours depuis plusieurs années. **Le Comité consultatif considère que le cadre de fonctionnement issu de ce processus de réforme devrait permettre à l'Organisation d'apporter des réponses cohérentes à de nombreux problèmes persistants de gestion des ressources humaines, et il compte bien que l'Organisation s'emploiera désormais essentiellement à assurer la bonne mise en œuvre des réformes adoptées. Il escompte également qu'à l'avenir, les rapports présentés à l'Assemblée générale comporteront une analyse des résultats obtenus**.

64. Lors de son examen du projet de budget-programme, le Comité consultatif a constaté, dans un certain nombre de services et de bureaux, la persistance de taux de vacance de postes élevés et l'existence de postes laissés longtemps vacants. Par ailleurs, un certain nombre de directeurs de programmes ont indiqué qu'ils souhaiteraient plus de délégation de pouvoir, notamment en matière de recrutement. En outre, des efforts redoublés sont manifestement nécessaires pour améliorer la représentation des États Membres non représentés ou sous-représentés et pour parvenir à la parité hommes-femmes dans les effectifs. **Le Comité consultatif compte bien que ces questions seront abordées sous tous leurs aspects dans le rapport sur la gestion des ressources humaines que le Secrétaire général présentera à la soixante-septième session de l'Assemblée générale. Il a donc décidé de n'évoquer que brièvement les questions de gestion du personnel dans**

le présent document, et de renvoyer à son prochain rapport l'examen approfondi des grandes thématiques liées aux ressources humaines.

65. Le Comité consultatif constate que, pour mener à bien son programme de travail, l'Organisation dispose de moyens humains relevant de diverses catégories (postes permanents, postes temporaires, postes de personnel temporaire, services contractuels, consultants, groupes spéciaux d'experts et heures supplémentaires) et financés à partir de diverses sources (budget ordinaire, contributions obligatoires hors budget ordinaire et fonds extrabudgétaires).

66. Pour l'exercice biennal 2012-2013, les dépenses liées aux postes sont estimées à 2 369 447 800 dollars (aux taux de 2010-2011) et les autres dépenses de personnel à 219 062 400 dollars, soit un montant total de 2 588 510 200 dollars (sans tenir compte des contributions du personnel) inscrit aux chapitres de dépenses. Si on ajoute à ce montant ceux qui sont inscrits au chapitre 3 des recettes (Services destinés au public) au titre des postes et des autres dépenses de personnel (25 958 100 dollars), on arrive à un total de 2 614 468 300 dollars. Le coût des postes financés par des fonds extrabudgétaires (y compris les autres dépenses de personnel correspondantes) et des postes financés par les contributions obligatoires hors budget ordinaire est estimé à 4 067 800 300 dollars. On estime donc le montant total des dépenses de personnel devant être financées à partir du budget ordinaire, des contributions obligatoires hors budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires pour 2012-2013 à 6 682 268 600 dollars.

67. Le Comité consultatif rappelle que l'état financier V de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009 indiquait que, sur des dépenses totales de 4 749 421 000 dollars au titre du budget ordinaire, pas moins de 3 516 845 000 dollars, soit environ 74 % de l'ensemble, correspondaient aux traitements des fonctionnaires et aux autres dépenses de personnel (voir A/65/5 (vol. I), chap. V), soit une légère baisse par rapport au pourcentage de 74,6 % relevé pour l'exercice biennal 2006-2007.

Postes permanents et temporaires inscrits au budget ordinaire

68. Dans les chapitres consacrés aux dépenses et au chapitre 3 des recettes (Services destinés au public) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013, le Secrétaire général demande un total de 10 352 postes. Le tableau 8 ci-dessous permet de comparer ce chiffre au tableau d'effectifs qui avait été autorisé pour 2010-2011.

Tableau 8
Postes nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			*Agents des services généraux et des catégories apparentées*			**Total**		
	2010-2011	*2012-2013*	*Augmentation (diminution)*	*2010-2011*	*2012-2013*	*Augmentation (diminution)*	**2010-2011**	**2012-2013**	**Augmentation (diminution)**
Postes permanents	4 521	4 554	33	5 733	5 689	(44)	**10 254**	**10 243**	**(11)**
Postes temporaires	55	45	(10)	87	64	(23)	**142**	**109**	**(33)**
Total[a]	**4 576**	**4 599**	**23**	**5 820**	**5 753**	**(67)**	**10 396**	**10 352**	**(44)**

[a] Y compris 89 postes au titre du chapitre 3 des recettes.

69. La diminution nette de 44 postes permanents et temporaires inscrits aux chapitres de dépenses du budget ordinaire résulte de propositions visant à créer 63 postes, à transformer 40 postes de personnel temporaire (autre que pour les réunions), postes financés à partir de fonds extrabudgétaires ou postes financés au titre des services contractuels et à supprimer 147 postes. Il est aussi proposé de transformer 10 postes temporaires en postes permanents et de reclasser 55 postes (voir A/66/6 (Introduction), tableau 5 et par. 24 à 45).

70. On a fourni au Comité consultatif, à sa demande, le détail du nombre total de postes approuvés et proposés par source de financement et par classe (voir annexe I du présent rapport). L'annexe II présente la liste des postes qu'il est proposé de créer ou de supprimer, par chapitre du projet de budget-programme, l'annexe III celle des postes de personnel temporaire (autre que pour les réunions), postes financés à partir de fonds extrabudgétaires ou postes financés au titre des services contractuels qu'il est proposé de transformer et l'annexe IV celle des postes qu'il est proposé de reclasser.

71. Le Comité consultatif constate qu'il est proposé d'augmenter les effectifs au titre de 8 chapitres du budget et de les réduire au titre de 13 autres (voir tableau 9 ci-dessous). Pour les 17 autres chapitres du budget comportant des postes financés à partir du budget ordinaire, les effectifs globaux resteraient inchangés.

Tableau 9
Évolution proposée des effectifs[a]

		Effectif global	*Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur*	*Agents des services généraux et des catégories apparentées*
Chapitres budgétaires prévoyant une augmentation des effectifs				
7.	Cour internationale de Justice	4	2	2
16.	Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	7	8	(1)
17.	ONU-Femmes	2	2	
24.	Droits de l'homme	11	7	4
26.	Réfugiés de Palestine	13	13	
27.	Aide humanitaire	2	2	
29 D.	Bureau des services centraux d'appui	26	6	20
31.	Contrôle interne	7	7	
	Total partiel	**72**	**47**	**25**
Chapitres budgétaires prévoyant une diminution des effectifs				
1.	Politique, direction et coordination d'ensemble	(2)		(2)
2.	Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	(45)	(4)	(41)
3.	Affaires politiques	(4)	(2)	(2)
9.	Affaires économiques et sociales	(10)	(2)	(8)

		Effectif global	*Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur*	*Agents des services généraux et des catégories apparentées*
12.	Commerce et développement	(1)		(1)
19.	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	(7)	(6)	(1)
20.	Développement économique en Europe	(7)	(5)	(2)
21.	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	(12)	(8)	(4)
22.	Développement économique et social en Asie occidentale	(1)	3	(4)
28.	Information	(15)	(1)	(14)
29 B.	Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	(1)		(1)
29 E.	Administration (Genève)	(3)		(3)
35.	Sûreté et sécurité	(8)		(8)
	Total partiel	**(116)**	**(25)**	**(91)**
	Total	**(44)**	**22**	**(66)**

[a] Le chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique) comporte une proposition visant à reclasser un poste du Service mobile en poste d'administrateur, mais cela n'a pas d'incidence sur les effectifs globaux inscrits à ce chapitre.

Suppressions de postes

72. Des suppressions de postes (147 au total) sont proposées dans 16 chapitres budgétaires. Elles portent sur 113 postes d'agent des services généraux et des catégories apparentées et 34 postes d'administrateur (4 P-5, 7 P-4, 9 P-3 et 14 P-2/P-1), dont 29 sont des postes temporaires. On trouvera à l'annexe II un complément d'information sur les postes dont la suppression est proposée, et au tableau 10 le détail de leur ventilation par chapitre budgétaire.

Tableau 10
Suppressions de postes proposées

Chapitre budgétaire		**Total**	*Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur*	*Agents des services généraux et des catégories apparentées*
1.	Politique, direction et coordination d'ensemble	**2**		2
2.	Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	**45**	4	41
3.	Affaires politiques	**6**	3	3
5.	Opérations de maintien de la paix	**2**		2
9.	Affaires économiques et sociales	**12**	4	8

Chapitre budgétaire		**Total**	*Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur*	*Agents des services généraux et des catégories apparentées*
12.	Commerce et développement	**1**		1
16.	Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	**1**		1
19.	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	**8**	7	1
20.	Développement économique en Europe	**7**	5	2
21.	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	**12**	8	4
22.	Développement économique et social en Asie occidentale	**4**		4
24.	Droits de l'homme	**2**	1	1
28.	Information	**20**	2	18
29 B.	Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	**1**		1
29 E.	Administration (Genève)	**3**		3
35.	Sûreté et sécurité	**21**		21
	Total	**147**	**34**	**113**

73. **Le Comité consultatif insiste une nouvelle fois sur la nécessité qu'il y a à réexaminer en permanence la composition des effectifs afin de faire évoluer le nombre, le niveau et la répartition des fonctionnaires selon les impératifs d'une exécution des mandats aussi efficace et efficiente que possible. Il salue donc, sur le principe, les efforts accomplis en ce sens par les directeurs de programmes dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013.**

74. S'agissant des réductions d'effectifs, le Comité consultatif constate qu'elles tiennent essentiellement aux gains de productivité attribués aux initiatives lancées dans le cadre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) pour optimiser les méthodes de travail. **Le Comité consultatif salue ces gains de productivité et appelle de ses vœux le lancement d'initiatives similaires visant à rationaliser les modes de fonctionnement dans l'ensemble de l'Organisation**. À cet égard, le Comité note, s'agissant des différentes composantes du chapitre 29 (Services de gestion et d'appui), qui concentre quelque 12,5 % des effectifs totaux, qu'il est seulement proposé de supprimer 4 postes d'agent des services généraux tout en ajoutant parallèlement, en chiffres nets, 22 postes à l'effectif global relevant de ce chapitre.

75. Comme indiqué au paragraphe 24 ci-dessus, le Comité consultatif constate qu'il est proposé de supprimer 38 postes dans des chapitres budgétaires pour lesquels l'Assemblée générale avait décidé des renforcements d'effectifs dans sa résolution 63/260, après examen du rapport du Secrétaire général sur les activités de développement (A/62/708), y compris 4 postes dont la création avait été approuvée à cette occasion. Le Comité note, en particulier, que 20 des 34 postes

d'administrateur dont la suppression est proposée, tous chapitres budgétaires confondus, appartiennent à trois commissions économiques régionales.

76. Renseignements pris, le Comité consultatif a été informé que bon nombre des postes dont la suppression était proposée étaient actuellement pourvus et que, dans un certain nombre de cas, il n'existait pas, au sein des départements ou des bureaux concernés, suffisamment de postes de la classe correspondante pour qu'il soit possible d'y réaffecter les titulaires actuels des postes qui seraient supprimés. **Le Comité consultatif escompte que le nécessaire sera fait pour que les conséquences de toute suppression de poste soient gérées dans le respect le plus strict des règles et des procédures relatives aux ressources humaines**.

Transferts de postes

77. Le Comité consultatif constate qu'il est proposé de transférer 62 postes d'un chapitre budgétaire à l'autre pour l'exercice biennal 2012-2013 (voir tableau 11).

Tableau 11
État récapitulatif des transferts de postes

Chapitre	*Nombre de postes*	*Classe*	*Commentaire*
1. Politique, direction et coordination d'ensemble			
Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine	(6)	1 SSG, 1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 2 G(AC)	6 postes ont été transférés vers le chapitre 3 (Affaires politiques), où ils font l'objet d'une rubrique propre, étant donné que le Bureau accomplit des tâches fonctionnelles relevant du domaine de la paix et de la sécurité
Total partiel	**(6)**		
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences			
Division de la gestion des conférences (Genève)	(54)	1 D-1, 2 P-5, 1 P-4, 6 P-3, 10 P-2/1, 1 G(1e C), 33 G(AC)	Redéploiement de 54 postes vers le chapitre 29E [Administration (Genève)] dans le cadre du nouveau positionnement des services de bibliothèque dans la hiérarchie interne. La suppression de 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes) est proposée.
Division de la gestion des conférences (Vienne)	(2)	1 P-3, 1 G(AC)	Transfert de 2 postes vers le chapitre 29F [Administration (Vienne)] dans le cadre du nouveau positionnement des services de bibliothèque dans la hiérarchie interne
Total partiel	**(56)**		

Chapitre	*Nombre de postes*	*Classe*	*Commentaire*
3. Affaires politiques			
Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine	6	1 SSG, 1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 2 G(AC)	6 postes transférés à partir du chapitre 1 (Politique, direction et coordination d'ensemble, voir plus haut)
Total partiel	**6**		
29E. Administration (Genève)			
Services de bibliothèque	54	1 D-1, 2 P-5, 1 P-4, 6 P-3, 10 P-2/1, 1 G(1ᵉC), 33 G(AC)	Transfert de 54 postes à partir du chapitre 2 dans le cadre du nouveau positionnement des services de bibliothèque (voir plus haut)
Total partiel	**54**		
29F. Administration (Vienne)			
Services d'appui	2	1 P-3, 1 G(AC)	Transfert de 2 postes à partir du chapitre 2 dans le cadre du nouveau positionnement des services de bibliothèque (voir plus haut)
Total partiel	**2**		
Total	**–**		

Reclassements

78. Il est proposé de reclasser un total de 55 postes. On trouvera à l'annexe IV le détail des postes concernés, par chapitre budgétaire. Pour résumer, les reclassements proposés se traduiraient par les changements de niveau suivants :

4 postes D-1 deviendraient des postes D-2;

7 postes P-5 deviendraient des postes D-1;

14 postes P-4 deviendraient des postes P-5

1 poste P-4 deviendrait un poste P-3;

6 postes P-3 deviendraient des postes P-4;

1 poste d'agent du Service mobile deviendrait un poste P-4;

14 postes d'agent du Service mobile deviendraient des postes d'agent local;

1 poste d'agent du Service mobile deviendrait un poste d'administrateur recruté le plan national;

7 postes d'agent local deviendraient des postes d'administrateur recruté sur le plan national.

79. Le Comité consultatif constate que le nombre de postes qu'il est proposé de reclasser (55) est largement supérieur aux propositions formulées en ce sens au cours des dernières années, et qu'il représente plus du double des 27 postes qui

avaient fait l'objet de propositions similaires au cours des trois derniers exercices biennaux combinés. De plus, même si la nationalisation d'un certain nombre de postes du Service mobile et le déclassement d'un poste d'administrateur sont proposés, il constate qu'une fois encore, la tendance est au reclassement des postes à un niveau supérieur avec, notamment, 25 propositions de reclassement à la classe P-5 ou à un niveau supérieur.

80. **Le Comité consultatif a déjà évoqué l'existence d'une tendance constante et excessive au reclassement des postes à la hausse qui contribue à un phénomène d'« inflation hiérarchique » tirant vers le haut l'ensemble du tableau d'effectifs. Il continue de trouver cette tendance inquiétante, notamment lorsqu'on rapproche les reclassements proposés de la composition générale des effectifs proposés pour l'exercice biennal 2012-2013 (voir par. 86).**

81. Bien qu'elle n'ait pas d'incidence sur le tableau d'effectifs relevant du budget ordinaire, le Comité consultatif note la proposition formulée au chapitre 35 (Sûreté et sécurité) en vue de déclasser 8 postes à financement conjoint de la classe P-4 à la classe P-2/P-1 afin de proposer davantage de postes de débutant (A/66/6 (Sect. 35), par. 35.41). On trouvera plus de détails sur cette proposition ci-après, au paragraphe XII.25 du chapitre II. **Le Comité consultatif salue la proposition du Département de la sûreté et de la sécurité, qui tranche avec la réduction globale du nombre de postes d'administrateur débutant proposés s'agissant des postes financés à partir du budget ordinaire**.

82. **Le détail des observations et des recommandations du Comité consultatif sur les reclassements de postes proposés pour l'exercice biennal 2012-2013 figure au chapitre II du présent rapport.**

Transformations de postes

83. On a fourni au Comité consultatif un état récapitulatif des propositions formulées pour 2012-2013 en vue de transformer en postes permanents 14 postes de personnel temporaire (autre que pour les réunions), 2 postes financés à partir de fonds extrabudgétaires et 24 postes financés au titre des services contractuels (voir annexe III).

84. Le Comité prend note des propositions formulées au titre du chapitre 29D (Bureau des services centraux d'appui) afin de transformer en postes permanents des emplois de technicien de salle de conférence et d'agent d'entretien des installations électriques actuellement financés au titre des services contractuels. **Le Comité consultatif considère qu'à l'avenir, les propositions de cet ordre devraient être présentées comme des demandes de création de postes. Les postes financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) ou à partir de fonds extrabudgétaires sont classés et créés conformément aux politiques des ressources humaines de l'Organisation des Nations Unies. Par conséquent, une proposition visant à créer de tels postes dans le cadre du budget ordinaire peut être considérée comme une transformation de poste par rattachement à une source de financement différente. En revanche, le Comité ne considère pas que les propositions portant sur des fonctions précédemment menées à bien par une société privée soient comparables**.

85. **Le détail des observations et des recommandations du Comité consultatif sur les transformations de postes proposées pour l'exercice 2012-2013 figure au chapitre II du présent rapport.**

Composition des effectifs

86. Les effectifs proposés se traduiraient par 67 postes d'agent des services généraux et des catégories apparentées en moins et 23 postes d'administrateur ou fonctionnaire de rang supérieur en plus (voir A/66/6 (Introduction), par. 27, graphique). S'agissant des administrateurs, il y aurait un sous-secrétaire général, 4 D-2, 10 D-1, 9 P-5 et 9 P-3 en plus et 2 P-4 et 8 P-2/1 en moins. Le Comité consultatif constate qu'il est ainsi proposé de réduire le nombre de postes de débutant (P-2/1) tout en augmentant le nombre de postes destinés à des fonctionnaires chevronnés. **Le Comité consultatif s'inquiète de cette tendance et considère que le Secrétaire général doit s'y intéresser de près**.

87. Le tableau 12 ci-dessous présente une comparaison entre les effectifs autorisés pour l'exercice biennal 2004-2005 et ceux proposés pour 2012-2013. Le Comité consultatif constate que, si les propositions relatives au prochain exercice biennal étaient approuvées, cela se traduirait par 725 postes de plus en 2012-2013 qu'en 2004-2005, dont une majorité dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur. **Le Comité consultatif constate que, depuis l'exercice biennal 2004-2005, des postes supplémentaires de tous niveaux ont été approuvés dans la catégorie des administrateurs, alors qu'il aurait fallu privilégier les postes de la classe P-2/1**.

88. **Le Comité consultatif considère que l'ouverture d'un nombre suffisant de postes destinés à des débutants constitue un volet essentiel d'une bonne gestion des ressources humaines. De plus, le fait de recruter de nouveaux fonctionnaires à ces postes contribue au rajeunissement du Secrétariat et à son dynamisme. Enfin, les postes P-2/1 constituent la principale voie de recrutement s'agissant du programme jeunes administrateurs, et ils permettent l'avancement des agents des services généraux ayant réussi au concours pour la promotion à la catégorie des administrateurs organisé à l'intention des fonctionnaires des autres catégories**.

89. Le Comité consultatif a déjà indiqué qu'il souhaitait que la part des agents des services généraux et des catégories apparentées dans l'ensemble des effectifs recule au profit de celle des administrateurs. Il y verrait la conséquence logique de l'évolution des méthodes de travail de l'Organisation et, notamment, de l'incidence des technologies de l'information et des communications sur les tâches d'appui administratif nécessaires (voir A/58/7, par. 61 et 62). Comme indiqué au paragraphe 62 ci-dessus, le Comité a été informé que, sur les 113 suppressions de postes proposées dans cette catégorie, 54 étaient attribuables aux investissements réalisés dans l'informatique. Comme le montre le tableau 12 ci-dessous, les agents des services généraux et des catégories apparentées représentent, dans le projet de budget-programme, 55,3 % des postes financés à partir du budget ordinaire, alors qu'ils représentaient 58,5 % des postes temporaires et permanents autorisés en 2004-2005.

Tableau 12
Comparaison entre les postes autorisés pour 2004-2005 et les postes proposés pour 2012-2013

Catégorie	*Postes approuvés 2004-2005*	*Postes proposés 2012-2013*	*Évolution*	
			En nombre	*En pourcentage*
VSG	1	1	–	
SGA	29	33	4	13,8
SSG	21	29	8	38,1
D-2	86	105	19	22,1
D-1	254	287	33	13,0
P-5	713	842	129	18,1
P-4	1 216	1 419	203	16,7
P-3	1 162	1 340	178	15,3
P-2/1	481	528	47	9,8
Total partiel	**3 963**	**4 584**	**621**	**15,7**
G(1eC)	279	281	2	0,7
G(AC)	2 746	2 717	(29)	(1,1)
ASS	306	320	14	4,6
G(AL)	1 877	2 014	137	7,3
SM	147	129	(18)	(12,2)
AN	39	78	39	100,0
CM	181	140	(41)	(22,7)
Total partiel	**5 575**	**5 679**	**104**	**1,9**
Total	**9 538**	**10 263**	**725**	**7,6**

Taux de vacance de postes

90. On a fourni au Comité consultatif des statistiques actualisées sur les taux de vacance, au 31 mai 2011, des postes temporaires et permanents autorisés financés à partir du budget ordinaire. Ces taux étaient de 6 % pour les postes d'administrateur et de 5,1 % pour les postes d'agent des services généraux et des catégories apparentées, soit un taux global de 5,5 %. À l'époque où le Comité avait examiné le projet de budget-programme pour 2010-2011, ces taux étaient de 8,4 % pour les postes d'administrateur et de 3,5 % pour les postes d'agent des services généraux et des catégories apparentées. Renseignement pris, il a été informé qu'au cours des années 2006 à 2010, le taux moyen de vacance de postes avait varié entre 7 et 8,9 % pour les administrateurs et entre 3,3 et 4,2 % pour les agents des services généraux et des catégories apparentées. **Même s'il reste préoccupé par la persistance de taux de vacance de postes élevés dans un certain nombre de services et de bureaux, le Comité consultatif salue l'amélioration du taux global de vacance des postes d'administrateurs et compte bien que cette tendance se poursuivra. En revanche, il trouve préoccupante l'augmentation du taux global de vacance des postes d'agent des services généraux et des catégories apparentées**.

91. Le Comité consultatif constate que le délai s'écoulant, en moyenne, entre la date de publication d'un avis de vacance de poste et la date de sélection du candidat retenu était estimé, en 2010-2011, à 210 jours pour l'ensemble des postes inscrits au budget ordinaire (A/66/6 (Sect. 29C), tableau 29C.11). Au cours des auditions qu'il a tenues, un certain nombre de directeurs de programmes ont critiqué la procédure de recrutement, qui contribuait, selon eux, au niveau élevé des taux de vacance de postes et aux difficultés qu'ils rencontraient pour pourvoir certains postes dans un délai raisonnable. Certains ont aussi exprimé le souhait qu'il y ait davantage de délégation de pouvoir en matière de recrutement. À cet égard, le Comité a été informé qu'un groupe d'évaluation composé de représentants du Bureau de la gestion des ressources humaines et de la Division du personnel des missions du Département de l'appui aux missions avait été créé et qu'il avait relevé l'existence d'un certain nombre d'étapes de la procédure de recrutement pour lesquelles un examen plus approfondi s'imposait afin de déterminer la cause des retards rencontrés. Le Comité a également été informé que le Conseil d'évaluation de la performance des hauts fonctionnaires effectuait un examen annuel des résultats obtenus par chaque service et chaque bureau dans le domaine du recrutement, dans le cadre du contrat de mission des hauts fonctionnaires. **Le Comité consultatif compte bien qu'aucun effort ne sera épargné pour rationaliser la procédure de recrutement. Il considère néanmoins que, si l'on veut réduire les délais de recrutement, il faut aussi que les directeurs de programmes soient placés face à leurs responsabilités en la matière, lesquelles consistent à faire preuve de diligence lors des étapes qui relèvent de leur compétence, y compris celle de la publication des avis de vacance de postes**.

92. Pendant son examen du projet de budget-programme, le Comité consultatif a constaté qu'un certain nombre de postes étaient vacants depuis longtemps. **Comme le Comité consultatif l'a déjà indiqué, l'utilité des postes vacants de longue date devrait être réexaminée à intervalles réguliers, et notamment avant que la création de nouveaux postes ne soit proposée à l'Assemblée générale. Le Comité considère que le projet de budget-programme devrait préciser en quoi chacun des postes vacants depuis au moins deux ans reste nécessaire et pourquoi il n'a pas pu être pourvu**.

93. Le Comité consultatif a été informé qu'il arrivait que des postes vacants soient utilisés à des fins autres que les fonctions approuvées par l'Assemblée générale, pratique connue sous l'appellation de « gestion des vacances de postes ». **Tout en étant conscient de la souplesse que cette pratique offre en vue de satisfaire des besoins temporaires, le Comité consultatif considère que l'on ne devrait pas recourir à la « gestion des vacances de postes » pour créer des emplois à plus long terme assortis de fonctions n'ayant jamais été approuvées**. De plus, il fait observer qu'une fois qu'un poste est occupé, il n'apparaît plus dans les taux de vacance de postes publiés dans le cadre de la procédure budgétaire, quelles que soient les fonctions réellement accomplies par son titulaire. La pratique de la « gestion des vacances de postes » peut donc masquer des situations dans lesquelles, sur de longues périodes, des postes sont utilisés à des fins autres que celles pour lesquelles ils étaient prévus**. Par conséquent, au vu de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe 92 ci-dessus, le Comité consultatif considère qu'il faudrait justifier une nouvelle fois de la nécessité de tous les postes qui, depuis deux ans, ne sont pas occupés par un titulaire accomplissant les fonctions pour lesquelles ils ont été approuvés. Il considère aussi qu'une plus grande**

transparence quant à l'emploi qui est fait des vacances de postes dans l'ensemble de l'Organisation permettrait une meilleure gestion des ressources humaines.

Harmonisation des conditions d'emploi

94. Dans sa résolution 65/248, l'Assemblée générale a décidé que les frais supplémentaires que l'harmonisation des conditions d'emploi approuvée dans cette résolution occasionnerait seraient financés par l'Organisation, dans la limite des ressources existantes, sans que cela ait d'incidence sur les dépenses opérationnelles et sans que cela nuise à l'exécution des programmes et activités prescrits. Le Comité consultatif constate que, dans le projet de budget-programme, seuls deux des changements de postes proposés sont attribués à cette décision de l'Assemblée quant au financement des coûts liés à l'harmonisation des conditions d'emploi. Renseignement pris, le Comité a été informé qu'à l'origine, 37 suppressions de postes et d'emplois vacants avaient été envisagées suite à cette décision (4 au sein de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) et 33 au sein des missions politiques spéciales). De plus, on avait prévu de transformer 64 postes et emplois vacants au sein du Service mobile (13 relevant d'opérations de maintien de la paix financées à partir du budget ordinaire et 51 relevant de missions politiques spéciales) en postes de personnel recruté sur le plan national.

95. Le Comité consultatif a aussi été informé qu'à l'issue de consultations avec l'ONUST, il avait finalement été décidé d'inscrire 2 des 4 suppressions de postes envisagées au chapitre 5 (Opérations de maintien de la paix). De plus, il a été proposé de reclasser dans la catégorie du personnel recruté sur le plan national un total de 15 postes du Service mobile : 1 poste précédemment inscrit au chapitre 3 (Affaires politiques) et relevant du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et 14 postes précédemment inscrits au chapitre 5 (Opérations de maintien de la paix), dont 13 relevant de l'ONUST et 1 de l'UNMOGIP. Le Comité consultatif note la diminution du nombre de suppressions de postes proposées. **Le Comité consultatif compte bien que des ajustements seront effectués en sens inverse dans les propositions relatives aux missions politiques spéciales, afin qu'au bout du compte, la disposition de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale relative au financement des coûts liés à la modification des conditions d'emploi soit pleinement respectée**.

Administrateurs recrutés sur le plan national

96. Le Comité consultatif rappelle que, dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007, il avait indiqué qu'il importait de déployer des efforts soutenus pour attirer et recruter des administrateurs recrutés sur le plan national partout où cette solution s'avérait pratique et faisable, comme par exemple dans les commissions régionales, à l'Office des Nations Unies à Nairobi et dans les centres d'information des Nations Unies (voir A/60/7, par. 70 et 71).

97. Le Comité consultatif rappelle aussi les observations qu'il a formulées relativement aux administrateurs recrutés sur le plan national s'agissant des opérations de maintien de la paix des Nations Unies dotées d'une dimension régionale, à savoir que, même s'il convient de continuer à s'efforcer de préserver l'intégrité du concept initial défini pour les administrateurs recrutés sur le plan

national dans la résolution 49/223 de l'Assemblée générale, il faudrait aussi envisager la possibilité d'autoriser le recrutement de ressortissants de la région concernée pour les postes à pourvoir au sein de cette catégorie de personnel (A/63/746, par. 123). **Le Comité consultatif considère ainsi que les postes d'administrateur recruté sur le plan national au sein des commissions économiques régionales pourraient être ouverts aux ressortissants des États Membres de la région concernée, au vu du caractère régional du mandat de ces commissions. Il recommande à l'Assemblée générale d'envisager de demander à la Commission de la fonction publique internationale de se pencher sur cette question**.

Détachements

98. **Le Comité consultatif considère qu'il est bon que les effectifs financés à partir du budget ordinaire des bureaux dont le mandat intéresse l'ensemble du système soient complétés par du personnel détaché par des organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Conscient, toutefois, que les détachements et les ressources extrabudgétaires peuvent être imprévisibles, il trouve imprudent de compter exclusivement sur ce type de ressources pour mener à bien des programmes et des activités de base relevant du budget ordinaire, car leur disponibilité n'est pas garantie.**

99. Lors de son examen du projet de budget-programme, le Comité consultatif a constaté que le projet de création d'un nouveau poste au sein du Groupe de l'état de droit relevant du Cabinet du Secrétaire général était principalement justifié par le fait qu'un détachement avait pris fin (voir A/66/6 (Sect. 1), par. 1.147 et 1.148). De même, le Secrétaire général a indiqué qu'alors que le Bureau d'appui à la consolidation de la paix avait bénéficié de huit détachements pendant l'exercice biennal 2008-2009, seuls quatre d'entre eux resteraient en cours à la fin 2011 (A/66/6 (Sect. 3), tableau 3.34). Le Comité a été informé que, dans ces deux cas, les organismes, fonds et programmes concernés avaient indiqué que la cessation de ces détachements s'expliquait par des contraintes d'ordre budgétaire. **Dans la mesure où ces bureaux remplissent des fonctions intéressant l'ensemble du système, le Comité consultatif tient à souligner que ces détachements bénéficient non seulement au Secrétariat, mais aussi aux organismes, fonds et programmes. Il considère que le budget ordinaire ne doit pas servir à subventionner des activités qui devraient plutôt être entreprises conjointement et financées à partir de ressources extrabudgétaires**.

F. Objets de dépense autres que les postes

Autres dépenses de personnel

100. Le montant proposé de 219 062 400 dollars au titre des autres dépenses de personnel pour l'exercice 2012-2013 est en baisse de 43,7 millions de dollars, soit 16,6 %, par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2010-2011. Des informations sur les rubriques de cette catégorie de dépenses sont présentées dans le tableau 13 ci-dessous.

Tableau 13
Autres dépenses de personnel par objet de dépense pour 2010-2011 (montant révisé des crédits ouverts) et 2012-2013 (avant actualisation des coûts)
(En dollars des États-Unis)

Objet de dépense	*Montant révisé des crédits ouverts pour 2010-2011*	*Montant proposé pour 2012-2013*	*Variation*	
			Montant	*Pourcentage*
Personnel temporaire pour les réunions	71 010 000	37 965 200	(33 044 800)	(46,5)
Personnel temporaire autre que pour les réunions	50 102 700	44 429 900	(5 672 800)	(11,3)
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	18 141 000	14 269 300	(3 871 700)	(21,3)
Contrats de prestation de services individuels	1 682 700	1 763 200	80 500	4,8
Autres dépenses de personnel	17 781 500	20 095 500	2 314 000	13,0
Assurance maladie après la cessation de service	104 031 600	100 539 300	(3 492 300)	(3,4)
Total	**262 749 500**	**219 062 400**	**(43 687 100)**	**(0,2)**

Personnel temporaire pour les réunions

101. Le montant demandé au titre du personnel temporaire pour les réunions, en baisse d'environ 33 millions de dollars, est destiné à l'emploi d'interprètes, de traducteurs, d'opérateurs de saisie et d'autres agents pour une courte durée afin d'assurer le service des réunions. Les observations du Comité consultatif sur le personnel temporaire pour les réunions figurent au chapitre II, partie I, section 2 ci-après.

Personnel temporaire autre que pour les réunions

102. Un montant de 44 429 900 dollars est prévu pour le personnel temporaire autre que pour les réunions au titre de l'exercice 2012-2013, ce qui représente une diminution de 5 672 800 dollars, soit 11,3 %, par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2010-2011. La répartition par chapitre du budget est détaillée dans le tableau 14 ci-après. Le Comité consultatif note que les réductions touchant certains chapitres, par exemple le chapitre 24 (Droits de l'homme), et le chapitre 31 (Contrôle interne), sont en partie imputables à la proposition de convertir en postes certains emplois existants qui sont financés au titre du personnel temporaire autre que pour les réunions.

103. Le Secrétaire général indique que le nombre d'emplois de temporaire (autres que pour les réunions) s'élevait, au 31 mars 2011, à 302 (voir A/66/6 (Introduction), tableau 12). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que 142 de ces emplois devraient normalement être maintenus durant l'exercice 2012-2013 (voir annexe V). **Le Comité souligne que le personnel temporaire autre que pour les réunions est destiné à fournir un appui supplémentaire durant les périodes de pointe, ainsi qu'à remplacer les membres du personnel**

qui sont en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée. Il estime que l'on devrait y avoir recours uniquement à ces fins et que, par conséquent, le financement devrait en être limité dans le temps. Le Comité accueille avec satisfaction la diminution du montant demandé au titre du personnel temporaire autre que pour les réunions pour l'exercice 2012-2013 et espère que cette tendance se maintiendra.

Tableau 14
Propositions concernant le personnel temporaire autre que pour les réunions

Chapitre du budget		*Montant révisé des crédits ouverts pour 2010-2011*	*Montant proposé pour 2012-2013*
1.	Politique, direction et coordination d'ensemble	2 966,0	2 390,2
2.	Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	2 418,1	2 418,1
3.	Affaires politiques	910,5	887,1
4.	Désarmement	249,2	244,3
5.	Opérations de maintien de la paix	1 539,8	288,9
6.	Utilisations pacifiques de l'espace	18,7	18,7
7.	Cour internationale de Justice	284,0	256,2
8.	Affaires juridiques	165,1	143,5
9.	Affaires économiques et sociales	1 119,6	1 135,6
10.	Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	776,1	83,2
11.	Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	153,4	153,4
12.	Commerce et développement	1 350,6	1 127,2
14.	Environnement	27,4	27,4
15.	Établissements humains	209,5	209,5
16.	Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	586,2	472,6
17.	ONU-Femmes	26,0	26,0
18.	Développement économique et social en Afrique	1 343,5	1 364,1
19.	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	468,4	435,6
20.	Développement économique en Europe	239,1	239,1
21.	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	1 597,1	1 610,8
22.	Développement économique et social en Asie occidentale	769,6	757,2
24.	Droits de l'homme	6 160,2	4 822,3
26.	Réfugiés de Palestine	13,4	19,9
27.	Aide humanitaire	625,1	625,1
28.	Information	4 896,5	4 155,7

Chapitre du budget	*Montant révisé des crédits ouverts pour 2010-2011*	*Montant proposé pour 2012-2013*
29. Services de gestion et d'appui	9 540,1	9 812,0
29A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	174,0	174,0
29B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	1 125,6	1 073,2
29C. Bureau de la gestion des ressources humaines	2 275,9	2 257,8
29D. Bureau des services centraux d'appui	1 731,1	1 673,6
29E. Administration (Genève)	1 968,5	2 577,4
29F. Administration (Vienne)	1 381,6	1 172,6
29G. Administration (Nairobi)	883,4	883,4
30. Bureau des technologies de l'information et des communications	1 943,4	5 380,5
31. Contrôle interne	1 062,1	262,7
35. Sûreté et sécurité	8 644,0	5 063,0
Total	**50 102,7**	**44 429,9**

Voyages

104. Le montant de 37 270 000 dollars proposé pour les voyages représente une diminution de 1 million de dollars, soit 2,7 %, par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2012-2013. **Le Comité consultatif se félicite de cette diminution et espère que l'on continuera de recourir à la vidéoconférence et aux autres moyens de communication électroniques dans toute la mesure possible. En outre, il estime qu'il convient de s'appuyer au maximum sur le personnel des lieux d'affectation ou des bureaux régionaux ou sous-régionaux situés à proximité. Il considère que cela permettrait de limiter les besoins en termes de voyages ou, dans les cas où un haut fonctionnaire serait tenu de se déplacer, de réduire le nombre requis d'accompagnants**.

105. Durant son examen du projet de budget-programme, le Comité consultatif a été informé que le Secrétaire général travaillait à la révision de l'instruction administrative concernant les voyages afin d'instituer pour le personnel participant à des activités de formation financées par le Bureau de la gestion des ressources humaines l'obligation de se déplacer à l'avenir en classe économique, quelle que soit la durée du trajet. **Le Comité consultatif se réjouit de cette initiative et pense que le Secrétaire général pourrait prendre d'autres mesures d'économie sur les voyages au cours du prochain exercice biennal**.

Consultants, experts et services contractuels

106. Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale, dans sa résolution 65/247, s'est inquiétée du recours accru aux consultants, en particulier pour les activités de fond. Elle a demandé au Secrétaire général de faire le plus grand usage possible des ressources internes. Le Comité note que, pour le projet de budget-programme dans son ensemble, le montant de 10 994 700 dollars prévu au titre des consultants pour 2012-2013 est en diminution de 1 956 600 dollars, soit 15,1 %, par

rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2010-2011. Le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité (chap. 29B) contribue plus que toute autre unité à cette baisse : il n'a demandé aucun crédit au titre des consultants, alors qu'il disposait pour cela de 491 400 dollars en 2010-2011. Le Comité note également qu'aucune ressource n'a été prévue au chapitre 1 pour les services de consultants auprès du Cabinet du Secrétaire général, alors que 125 000 dollars avaient été approuvés pour l'exercice en cours. **Le Comité se réjouit de voir ces deux bureaux montrer l'exemple**. Il constate une diminution des montants demandés au titre des consultants dans la majorité des chapitres du budget, diminution imputable dans nombre de cas à une utilisation renforcée des capacités internes. **Le Comité se félicite de cette tendance et entend qu'elle soit maintenue**.

107. Au cours de son examen du chapitre 22 (Développement économique et social en Asie occidentale), le Comité consultatif a appris qu'un consultant avait été engagé pour passer en revue certains éléments structurels de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et recommander des dispositions ou structures organisationnelles adéquates ainsi que les effectifs à prévoir en conséquence (voir chap. II, par. V.92 et V.93). **Le Comité réaffirme qu'il appartient en dernier ressort au Secrétariat d'élaborer des propositions relatives à la structure et aux effectifs de l'Organisation, en s'appuyant sur les ressources disponibles et les connaissances institutionnelles internes (voir A/65/782, par. 23)**.

108. Le Comité consultatif note que le montant proposé au titre des services contractuels, quelque 139 millions de dollars, ne représente qu'une réduction mineure (480 400 dollars) par rapport aux fonds actuellement alloués. Il note aussi que le recours à des services contractuels est particulièrement marqué dans le cadre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) (27,3 millions de dollars), du chapitre 29C (Bureau de la gestion des ressources humaines) (25,6 millions de dollars), du chapitre 28 (Information) (16,1 millions de dollars) et du chapitre 30 (Bureau des technologies de l'information et des communications) (15,8 millions de dollars). **S'il reconnaît qu'il peut être bon de recourir à des services contractuels dans certains domaines, le Comité estime néanmoins qu'il faudrait en limiter l'usage et tirer le meilleur parti possible des ressources internes**.

Publications

109. Le Comité consultatif note que, dans de nombreux départements et bureaux, les publications relevant du programme de travail ont fait l'objet d'un suivi constant et que leur nombre a été réduit dans la plupart des cas, ce qui se traduit par une baisse au niveau du budget. Il note également un usage accru de la publication électronique, parfois en parallèle d'une version imprimée. **Le Comité a conscience qu'il reste nécessaire d'utiliser les moyens de communication classiques (radio et publications imprimées), en particulier dans les pays en développement. Toutefois, il accueille avec satisfaction les efforts consentis pour employer davantage les outils de publication électronique, dès lors que la démarche est jugée réaliste et rentable. Il réaffirme en outre l'importance du multilinguisme dans le contexte des publications et de la nécessité de veiller à ce que les publications de l'ONU soient disponibles dans un plus grand nombre de langues, selon qu'il conviendra (voir résolution 63/306 de l'Assemblée générale)**.

110. Le Comité consultatif relève des incohérences dans la manière dont les informations sur les publications ont été présentées dans le projet de budget-programme. Par exemple, s'agissant du PNUE, les renseignements fournis indiquent une tendance à la baisse du nombre de publications (A/66/6 (Sect. 14), par. 14.28). Ayant demandé des précisions, le Comité a cependant appris que le nombre donné ne comprenait pas les publications qui étaient uniquement publiées par voie électronique. D'autre part, au chapitre 15 (Établissements humains), où le nombre total de publications est présenté comme légèrement à la hausse (A/66/6 (Sect. 15), par. 15.14), le Comité note que les données fournies ne tenaient compte que des publications électroniques. **Le Comité insiste sur le besoin de rendre compte de manière cohérente de tous les aspects du projet de budget-programme. Il recommande d'ajuster la forme sous laquelle sont présentées les informations sur les publications afin de faire ressortir l'usage accru qui est fait des moyens électroniques de mise à disposition des documents. Les renseignements devraient non seulement indiquer les publications en série et ponctuelles, comme le veut la pratique actuelle, mais aussi ventiler le nombre de publications en fonction de leur format proposé – papier, électronique, ou les deux**.

G. Formation

111. Le Secrétaire général fait savoir que, pour les activités de formation, le projet de budget-programme comprend un montant de 31,2 millions de dollars qui se compose de 17,9 millions de dollars gérés de façon centralisée, 9,7 millions de dollars destinés aux formations linguistiques et 3,6 millions de dollars affectés à d'autres activités (voir A/66/6 (Introduction), par.69 à 72).

112. Concernant le suivi et l'évaluation des activités de formation, le Comité consultatif a été informé qu'à l'heure actuelle les initiatives d'évaluation s'axaient principalement sur la qualité des cours selon les participants et sur l'effet de ces cours sur la confiance des participants. On lui a toutefois indiqué que, dorénavant, l'accent serait davantage mis sur l'incidence pratique des cours et sur le retour d'investissement final pour l'Organisation (voir chap. II, par. VIII.52). **Le Comité reconnaît l'importance de la formation pour que l'ONU puisse disposer d'un personnel hautement compétent et capable d'exécuter les mandats de l'Organisation de la manière la plus efficace et efficiente possible. Néanmoins, il insiste une nouvelle fois sur la nécessité d'établir un lien entre les programmes et objectifs de formation, d'une part, et l'exécution du mandat et les objectifs de l'Organisation, d'autre part (voir A/65/743, par. 115). Étant donné les ressources considérables qui sont allouées à la formation, il affirme une nouvelle fois qu'il importe de mettre au point un dispositif et une méthode pour évaluer les programmes de formation et la mesure dans laquelle ils contribuent à améliorer la capacité des fonctionnaires de s'acquitter de leurs fonctions, ainsi que l'efficacité et la rentabilité de leur exécution (ibid., par. 137)**.

113. Comme l'a souligné le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2008-2009, les fonds du budget ordinaire affectés à la formation pour les départements et bureaux sont souvent complétés par des fonds extrabudgétaires. Le Comité des commissaires aux comptes a noté que le Bureau de la gestion des ressources humaines ne savait pas quel était le montant ou la destination de ces dépenses. En conséquence, il a

recommandé que l'Administration évalue ses dépenses totales de formation, indépendamment de l'origine des ressources correspondantes (A/65/5 (Vol. I), par. 380 à 383). **Le Comité consultatif fait sienne la recommandation du Comité des commissaires aux comptes et adhère à l'opinion selon laquelle une vue d'ensemble plus complète et transparente s'impose en ce qui concerne les activités de formation et les ressources connexes à l'échelle de l'Organisation**.

H. Technologies de l'information et des communications

114. Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre des technologies de l'information et des communications (TIC) pour l'exercice 2012-2013 s'élève à 255 622 100 dollars avant actualisation des coûts, soit une progression de 3 783 400 dollars (1,5 %) par rapport aux crédits révisés ouverts pour l'exercice 2010-2011. Les ressources allouées aux TIC sont ventilées par chapitre dans l'introduction au projet de budget-programme (voir A/66/6 (Introduction), par. 90). Le Secrétaire général indique que les ressources proposées permettront de répondre aux besoins actuels et d'exécuter les projets prévus. Conformément aux résolutions 65/259, 64/243, 63/269 et 63/262, un rapport distinct (A/66/94) est présenté aux fins d'examen par l'Assemblée générale. Il comprend des propositions relatives à quatre initiatives qui ont des incidences financières et qui ont trait à la stratégie informatique et télématique, à la gestion des contenus, à la gestion de la relation client et à la continuité des opérations. Il est proposé de mener à bien ces initiatives sur une période de quatre ans, entre 2012 et 2015, et de les financer selon les modalités de partage des coûts approuvées pour le projet consacré au progiciel de gestion intégré[4]. Les ressources supplémentaires nécessaires au financement des quatre initiatives pendant l'exercice 2012-2013 s'élèvent à 42 822 500 dollars : 6 423 400 dollars proviendraient du budget ordinaire, 26 550 000 dollars du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et 9 949 100 dollars des comptes spéciaux utilisés pour les dépenses d'appui au programme (voir par. 31 et chap. II, par. VIII.126 à VIII.129).

115. Dans son rapport sur l'état de la mise en œuvre de la stratégie informatique et télématique (A/65/491), le Secrétaire général a estimé à quelque 774 millions de dollars le budget informatique annuel de l'Organisation (voir également par. 119 ci-après). Le Comité consultatif note qu'une grande partie des ressources allouées aux TIC provient des budgets des missions de maintien de la paix et du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix ainsi que des comptes extrabudgétaires spéciaux utilisés pour les dépenses d'appui au programme. Les éléments d'information communiqués dans l'introduction au budget ne portent que sur le budget ordinaire et ne brossent donc qu'un tableau partiel des ressources totales allouées aux TIC. Par ailleurs, la composition des dépenses[5] et l'utilisation

---

[4] Quinze pour cent des coûts sont financés au moyen du budget ordinaire, 62 % au moyen du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et 23 % au moyen des comptes spéciaux utilisés pour les dépenses d'appui au programme.

[5] S'étant renseigné, le Comité a été informé que les chiffres fournis pour chaque chapitre du projet de budget-programme correspondaient aux ressources demandées pour certaines catégories de dépenses touchant principalement aux TIC; les prévisions de dépenses relatives à l'achat et au remplacement du matériel informatique et de logiciels, les licences et les abonnements à des services en ligne sont classées sous la rubrique Matériel de bureautique; celles relatives aux éléments matériels, tels que les cartouches d'imprimante noir et blanc et

qui sera faite des ressources demandées dans les différents chapitres du projet de budget-programme ne font pas l'objet d'explications détaillées.

116. **Étant donné l'ampleur des ressources que l'Organisation consacre aux TIC et l'importance stratégique qu'il y a à veiller à utiliser ces ressources de façon cohérente, le Comité consultatif recommande qu'il soit rendu compte de façon exhaustive de la totalité des ressources demandées pour les TIC dans l'introduction au projet de budget-programme, ces ressources devant être ventilées chapitre par chapitre et selon la source de financement. Des renseignements sur l'utilisation des ressources doivent aussi être fournis, notamment les dépenses consacrées aux besoins opérationnels actuels, à l'exécution de projets et aux accords de prestation de services conclus avec le Bureau des technologies de l'information et des communications ou d'autres prestataires de services TIC. Le montant estimatif des recettes qu'engrangeront les prestataires de services TIC au titre des accords de prestation de services doit également être indiqué.**

117. **Le Comité consultatif a également recommandé que les projets de budget comprennent un plan TIC pour chaque chapitre, quelle que soit la source de financement, qui contiendrait des propositions concernant l'exécution des projets informatiques et des éléments d'information sur les résultats et les avantages escomptés. Ces plans devraient être établis conformément à la stratégie informatique et télématique du Secrétariat. Cette information devrait figurer dans la partie Vue d'ensemble de chaque chapitre.**

118. À cet égard, le Comité consultatif rappelle que dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice 2010-2011, il avait noté que le Bureau des technologies de l'information et des communications exerçait des fonctions de supervision en ce qui concernait la gestion globale des technologies de l'information et des communications et examinait les budgets de tous les projets et opérations informatiques du Secrétariat, quel qu'en soit le mode de financement (A/64/7, par. 63; voir également A/62/793, par. 35 b) et A/63/487, par. 21). **Le Comité souligne qu'il faut veiller à ce que tous les projets TIC soient cohérents et cadrent avec la stratégie informatique et télématique adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/262. Il réaffirme sa recommandation par laquelle il a demandé que le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité et le Bureau des technologies de l'information et des communications travaillent en étroite collaboration pour veiller à ce que des procédures budgétaires appropriées soient établies et pleinement appliquées à l'avenir**.

Mise en œuvre de la stratégie informatique et télématique

119. En application de la résolution 63/262, par laquelle l'Assemblée générale a donné son aval à la stratégie informatique et télématique du Secrétariat et décidé de créer le Bureau des technologies de l'information et des communications à compter

---

couleur, les pièces de rechange et les CD-ROM, sont classées sous Fournitures et accessoires; celles relatives aux experts et consultants spécialement recrutés aux fins de la mise au point et de l'exécution de projets informatiques sont classées sous Services contractuels; celles relatives aux postes et aux ressources en formation spécialement consacrés aux TIC relèvent des dépenses consacrées aux ressources humaines, tandis que d'autres dépenses entrent dans la catégorie Location et entretien.

de janvier 2009, le Secrétaire général a présenté un rapport sur l'état de la mise en œuvre de la stratégie dans le Secrétariat (A/65/491). Comme demandé, le Secrétaire général a dressé un inventaire complet des moyens informatiques et télématiques du Secrétariat en se fondant sur l'étude de la structure informatique effectuée en 2010 dans plus de 70 services informatiques du Secrétariat. Les principales constatations de l'étude ont été les suivantes : a) les dépenses annuelles dans le domaine des TIC sont estimées à quelque 774 millions de dollars et sont financées au moyen du budget ordinaire, des budgets des opérations de maintien de la paix, du budget du compte d'appui et de fonds extrabudgétaires; b) les effectifs des services s'occupant des TIC comptent 4 219 personnes, y compris les fonctionnaires occupant des postes temporaires, les volontaires et les vacataires; c) il y a 1 994 applications; d) il y a quelque 211 salles de serveurs et centres informatiques prenant en charge des environnements serveur hétérogènes; e) quelque 131 services d'assistance dépannent les utilisateurs dans des environnements hétérogènes et fournissent un appui dans le domaine des télécommunications. En résumé, l'environnement et les procédures dans le domaine des TIC demeurent décentralisés, morcelés et hétérogènes, et entraînent des chevauchements. Les limites des activités informatiques ne sont pas clairement définies et il est difficile de savoir ce qui relève ou non des fonctions et activités informatiques. Les descriptions des postes informatiques ne suivent pas l'évolution de la demande et ne correspondent pas aux pratiques optimales. Ces lacunes ont pesé sur le coût des opérations informatiques et télématiques, ont empêché l'Organisation de faire des économies d'échelle et expliquent pourquoi l'appui informatique aux activités administratives et aux activités inscrites au programme est insuffisant et entrave la prise de décisions dans des délais raisonnables.

120. Pour remédier à ces lacunes, le Secrétaire général a proposé quatre projets fondés sur l'étude de la structure informatique (centralisation des services d'assistance, concentration des centres informatiques, rationalisation de la structure informatique, et renforcement des moyens du Bureau des technologies de l'information et des communications) dont l'exécution se déroulerait sur une période de quatre ou cinq ans à partir de 2011 et qui seraient dotés d'un budget de quelque 140 millions de dollars. Ces projets prévoyaient la création de 51 postes financés au moyen du budget ordinaire, dont 23 en 2011 et 28 pendant l'exercice 2012-2013. Le mode de financement des projets serait calqué sur celui du projet consacré au progiciel de gestion intégré[3].

121. Dans son rapport (A/65/576, par. 92), le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction l'étude de la structure informatique globale et s'est félicité que l'environnement informatique et les ressources en la matière aient été présentés à l'échelle de l'Organisation. Dans sa résolution 65/259, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à procéder à la mise en œuvre du projet 3 (rationalisation de la structure informatique) et décidé d'approuver le financement au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) de sept emplois de temporaire (P-4) dont cinq seraient financés au moyen des ressources existantes. Elle a décidé de ne pas donner suite aux projets 1 (centralisation des services d'assistance) et 2 (concentration des centres informatiques). Dans la même résolution, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de revoir les propositions qu'il avait formulées dans son rapport (A/65/491) et de lui présenter des propositions nouvelles ou révisées dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013. Comme indiqué au paragraphe 114, le Secrétaire général a donné suite à

cette demande et a présenté un rapport distinct (A/66/94); le Comité était saisi d'une version préliminaire dudit rapport au moment de l'examen des prévisions initiales du Secrétaire général au titre du chapitre 30 (Bureau des technologies de l'information et des communications) du projet de budget-programme pour l'exercice 2012-2013. Le Comité fera part de ses observations et recommandations dans son deuxième rapport sur le projet de budget-programme pour 2012-2013 (A/66/7/Add.1).

122. L'Assemblée générale a également prié le Secrétaire général de lui soumettre, au cours de la partie principale de sa soixante-cinquième session, une évaluation approfondie de la structure organisationnelle, portant notamment sur la possibilité de changer la place du Bureau des technologies de l'information et des communications dans l'organigramme de l'Organisation [voir résolution 63/262, sect. 1, par. 10 c)]. Dans le cadre de son rapport sur l'état de la mise en œuvre de la stratégie informatique et télématique (A/65/491), le Secrétaire général a évalué la structure interne du Bureau, mais n'a pas abordé la question de la place qu'il occupait. Dans sa résolution 65/259, l'Assemblée a de nouveau demandé qu'une évaluation complète lui soit présentée, afin qu'elle l'examine à sa soixante-huitième session. **Le Comité consultatif estime que les mécanismes de direction et de communication de l'information doivent donner des orientations globales au Bureau, garantir l'efficacité et la supervision des structures informatiques de l'Organisation et veiller au respect du principe de responsabilité par celles-ci. Il recommande que le Secrétaire général soit prié d'examiner attentivement les arrangements actuels et d'y apporter les modifications voulues de façon à en garantir l'efficacité et l'efficience, ainsi que de donner véritablement suite à la demande de l'Assemblée générale le priant de présenter une évaluation approfondie au plus tard durant sa soixante-huitième session (voir chap. II, par. VIII.145 et VIII.146)**.

Projet Progiciel de gestion intégré (Umoja)

123. Dans son deuxième rapport d'étape sur le progiciel de gestion intégré (A/65/389), le Secrétaire général a indiqué que l'équipe du projet avait mis l'accent principalement sur la phase de conception pendant la période considérée (octobre 2009-août 2010). Il escomptait que le projet serait terminé et le progiciel mis en service dans les délais prévus, à savoir avant la fin de 2013, et que l'enveloppe budgétaire globale, 315,8 millions de dollars, resterait inchangée. Dans son rapport correspondant, le Comité consultatif s'est félicité des progrès réalisés en vue de l'achèvement de la phase de conception du projet (A/65/576). Il a également formulé des observations et exprimé des préoccupations quant à un certain nombre de problèmes, notamment les retards pris dans le recrutement des membres de l'équipe du projet, la lenteur des formalités de recrutement des spécialistes fonctionnels, la nécessité de cataloguer les systèmes qui seraient remplacés par le nouveau progiciel, la nécessité de resserrer la coopération entre l'équipe du projet, le Bureau des technologies de l'information et des communications et le Département de l'appui aux missions dans le cadre de l'exécution des activités techniques et de la mise en place de l'infrastructure, et la complexité des nombreuses interfaces à mettre en place entre le progiciel de gestion intégré et le système de gestion des ressources humaines, Inspira. S'agissant de la structure et des arrangements touchant au projet, le Comité a reçu l'assurance que l'organisation et la composition du comité de pilotage du projet faciliteraient le renforcement de la

cohérence et la mise en œuvre du projet; le comité de pilotage comprend les chefs des principaux départements concernés par le projet.

124. Lors de son examen du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013, le Comité consultatif a été informé que le Secrétariat prévoyait des retards dans la mise en œuvre du projet consacré au progiciel de gestion intégré et qu'il n'y avait plus de directeur à la tête du projet depuis le 31 mai 2011. Compte tenu de cette situation, le comité de pilotage a décidé de procéder à la mise en service par phases. La première phase mettra l'accent sur les fonctions qui appuieront le passage aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). Le Comité a été informé que le Secrétaire général donnerait plus de précisions sur les progrès accomplis et sur les mesures de nature à atténuer les retards dans son prochain rapport d'étape sur le progiciel de gestion intégré. Le Comité a examiné la question de façon plus approfondie dans le cadre des observations qu'il a formulées sur le chapitre 29A (Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion) du projet de budget-programme (chap. II, par. VIII.7 à VIII.13 ci-après). Il fera part de ses observations sur le rapport d'étape du Secrétaire général et sur les propositions relatives à la poursuite du projet ainsi que sur les ressources nécessaires dans le cadre d'un rapport distinct.

125. **À ce stade, le Comité consultatif estime qu'il faudrait veiller en priorité à remettre rapidement le projet sur les rails de façon à éviter de nouveaux retards et des dépassements de crédits et à utiliser efficacement les ressources affectées au projet. Il admet que le Secrétaire général a raison de mettre l'accent sur la mise en œuvre des normes IPSAS, mais souligne que le progiciel de gestion intégré est au cœur du programme de réformes des procédures de gestion de l'Organisation, y compris en ce qu'elles ont trait à la gestion axée sur les résultats, à la gestion du risque, au renforcement des dispositifs de contrôle interne et au renforcement de la performance et du respect du principe de responsabilité, ainsi qu'à la recherche d'une plus grande efficacité et d'une plus grande efficience. Ces améliorations sont des objectifs fondamentaux pour l'Organisation et il ne faudrait pas que le Secrétaire général les néglige dans ses propositions concernant les orientations à imprimer au projet. À cet égard, le Comité souligne que les investissements majeurs consentis par les États Membres se justifiaient en partie par le fait que le nouveau progiciel permettrait d'apporter des améliorations aux procédures de gestion et à la prestation de services, et de renforcer l'efficacité et l'efficience avec lesquelles les programmes seraient gérés. Il compte donc que le Secrétaire général veillera à ce que le projet soit exécuté dans la limite des crédits qui ont été approuvés, que les ressources seront utilisées judicieusement, que la gestion du projet sera renforcée et que les activités seront hiérarchisées et échelonnées en fonction de leur rang de priorité.**

I. Effet du renforcement de la composante développement

126. Le Comité consultatif appelle l'attention sur le rapport sur les activités de développement (A/62/708) présenté par le Secrétaire général en réponse à la résolution 62/236 par laquelle l'Assemblée générale demandait que lui soit présentée une proposition d'ensemble tendant à améliorer l'efficacité et l'efficience de l'exécution des mandats ayant trait aux activités de développement du Secrétariat. Dans son rapport, le Secrétaire général a formulé des propositions

relatives à 11 chapitres du budget-programme, notamment la création de 150 postes. Comme suite à l'examen de ces propositions et du rapport correspondant du Comité consultatif (A/62/7/Add.40), l'Assemblée a approuvé par sa résolution 63/260 la création de 91 postes inscrits à neuf chapitres du budget. Elle a également prié le Secrétaire général de lui rendre compte de la mise en œuvre de la résolution dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013.

127. On trouve des éléments d'information sur l'effet des mesures de renforcement approuvées dans la résolution 63/260 dans chacun des chapitres pertinents du budget, exception faite du chapitre 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique). Tous les départements et bureaux compétents ont confirmé que les nouvelles ressources les avaient aidés à s'acquitter de leur mandat. Le Comité a eu communication de renseignements complémentaires concernant l'effet positif de la création des postes approuvés pour la CESAP (voir chap. II, par. V.52). À toutes fins utiles, on trouvera dans le tableau ci-après les chapitres et numéros de paragraphe du projet de budget-programme dans lesquels l'information demandée par l'Assemblée générale a été fournie.

Tableau 15
Renseignements sur la suite donnée à la résolution 63/260

Affaires économiques et sociales	A/66/6 (Sect. 9), par. 9.8 à 9.10
Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	A/66/6 (Sect. 10), par. 10.11
Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	A/66/6 (Sect. 11), par. 11.13
Commerce et développement	A/66/6 (Sect. 12), par. 12.13
Développement économique et social en Afrique	A/66/6 (Sect. 18), par. 18A.10
Développement économique en Europe	A/66/6 (Sect. 20), par. 20.13
Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	A/66/6 (Sect. 21), par. 21.13
Développement économique et social en Asie occidentale	A/66/6 (Sect. 22), par. 22.17

128. S'étant renseigné, le Comité consultatif a obtenu un complément d'information concernant l'état d'avancement des recrutements pour pourvoir les 91 postes approuvés par l'Assemblée dans sa résolution 63/260 (voir annexe VI). Comme indiqué au paragraphe 24, le Comité note qu'il est proposé de supprimer quatre des postes qui avaient été approuvés dans la résolution susmentionnée : 1 poste P-4 et 1 poste P-3 au titre du chapitre 9 du projet de budget-programme (Affaires économiques et sociales) et 1 poste P-4 et 1 poste P-3 au titre du chapitre 20 (Développement économique en Europe). Le Comité note également qu'il est proposé de supprimer d'autres postes relevant d'un certain nombre de sous-programmes qui ont été renforcés comme suite à la résolution 63/260.

J. Continuité des opérations

129. Le Comité consultatif rappelle la résolution 64/243 dans laquelle l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit de 2,2 millions de dollars aux fins du dispositif de continuité des opérations, ce montant comprenant les ressources nécessaires au financement de sept emplois de temporaire : 4 au Siège, 2 à l'Office des Nations Unies à Nairobi et 1 à la CEA. L'Assemblée a également prié le Secrétaire général de lui présenter, dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013, un projet accompagné de justifications complètes concernant les postes et autres objets de dépense à prévoir, d'après le travail déjà engagé en la matière.

130. Bien que les renseignements demandés n'aient pas été présentés de façon unifiée, le Comité consultatif note que des propositions ont été faites concernant la poursuite de la mise en œuvre du dispositif de continuité des opérations, notamment aux fins du financement des sept emplois de temporaire approuvés pendant l'exercice 2010-2011, et que de nouvelles ressources ont été demandées au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) et des objets de dépense autres que les postes. S'étant renseigné, il a été informé que les propositions en question, lesquelles portent sur du matériel informatique aux fins du télétravail et sur des fournitures médicales, permettraient au Siège, aux bureaux hors Siège et aux commissions régionales de réagir efficacement en cas d'incident interrompant les activités.

131. Le Comité consultatif a également eu communication d'un récapitulatif des ressources demandées dans le projet du budget-programme au titre du dispositif de continuité des opérations. Il note qu'un montant de 862 400 dollars est demandé aux fins de l'achat de licences de bureau mobile (licences Citrix) destinées aux départements et bureaux du Siège. Il a été informé que, dans le cadre du dispositif de continuité des opérations, les départements et bureaux avaient reçu pour consigne de recenser leurs fonctions et activités essentielles ainsi que le nombre de fonctionnaires nécessaires à leur exécution. Il a également été informé que nombre de fonctionnaires pouvaient s'acquitter de leurs fonctions indépendamment de l'endroit où ils se trouvaient, mais que certains d'entre eux avaient besoin de licences de bureau mobile pour accéder à des unités en réseau et à certaines applications cruciales. Le Comité a appris que 616 fonctionnaires avaient reçu une licence Citrix et figuraient parmi les membres du personnel considérés par les différents départements et bureaux comme essentiels à la continuité des opérations. On trouvera dans le tableau 16 des détails sur les départements et bureaux concernés. **Étant donné les coûts dont il est question, le Comité recommande que l'on garde à l'étude le nombre de fonctionnaires disposant d'une licence de bureau mobile afin de veiller à ce que l'octroi de ces licences serve uniquement à faciliter la continuité d'opérations et d'activités essentielles**.

Tableau 16
Prévisions de dépenses relatives aux licences de bureau mobile
(En dollars des États-Unis)

Chapitre du projet de budget-programme		*Département ou bureau*	*Nombre de licences*	*Prévisions de dépenses pour 2012-2013*
1.	Politique, direction et coordination d'ensemble	Cabinet du Secrétaire général	24	33 600
2.	Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences	125	175 000
3.	Affaires politiques	Département des affaires politiques	40	56 000
4.	Désarmement	Bureau des affaires de désarmement	12	16 800
5.	Opérations de maintien de la paix	Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions	25	35 000
8.	Affaires juridiques	Bureau des affaires juridiques	10	14 000
9.	Affaires économiques et sociales	Département des affaires économiques et sociales	24	33 600
10.	Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement	2	2 800
27.	Aide humanitaire	Bureau de la coordination des affaires humanitaires	37	51 800
28.	Information	Département de l'information	46	64 400
29A.	Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	11	15 400
29B.	Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	35	49 000
29C.	Bureau de la gestion des ressources humaines	Bureau de la gestion des ressources humaines	64	89 600
29D.	Bureau des services centraux d'appui	Bureau des services centraux d'appui	39	54 600
30.	Bureau des technologies de l'information et des communications	Bureau des technologies de l'information et des communications	6	8 400
31.	Contrôle interne	Bureau des services de contrôle interne	21	29 400
35.	Sûreté et sécurité	Département de la sûreté et de la sécurité	95	133 000
	Total		**616**	**862 400**

132. Le Comité consultatif note qu'un montant de 5,2 millions de dollars est demandé au titre des bureaux hors Siège et des commissions régionales afin de répondre aux besoins liés à la continuité des opérations et à la préparation aux situations d'urgence, notamment ceux relatifs aux moyens nécessaires au télétravail, aux fournitures médicales et à l'infrastructure. De plus, un montant de 996 000 dollars est demandé pour assurer le fonctionnement du Groupe de la continuité des opérations dans le Bureau du Sous-Secrétaire général aux services centraux d'appui.

On trouvera dans le tableau 17 le détail des propositions ventilées par chapitre du projet de budget-programme.

Tableau 17
Autres ressources demandées aux fins du dispositif de continuité des opérations, par chapitre
(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre du projet de budget-programme		*Ressources proposées pour 2012-2013*[a]
Commissions régionales et bureaux hors Siège		
18.	Développement économique et social en Afrique	1 109,2
19.	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	541,7
21.	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	465,0
22.	Développement économique et social en Asie occidentale	384,8
29E.	Administration (Genève)	895,0
29F.	Administration (Vienne)	608,0
29G.	Administration (Nairobi)	1 213,4
Total partiel		**5 217,1**
Siège		
29D.	Bureau des services centraux d'appui[b]	996,0
Total		**6 213,1**

[a] Y compris un montant renouvelable destiné à financer les sept emplois de temporaire approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/243.
[b] Ne comprend pas le montant nécessaire au financement des licences de bureau mobile destinées au personnel essentiel du Bureau des services centraux d'appui, lequel est indiqué dans le tableau 16.

133. Le Comité consultatif note également qu'outre les moyens demandés dans le projet de budget-programme, le Secrétaire général a proposé, dans son rapport sur les initiatives du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies relatives aux technologies de l'information et des communications (A/66/94), de consacrer un montant de 9 827 900 dollars à l'initiative intitulée « Créer une infrastructure informatique robuste », dont 1 474 200 dollars qui seraient prélevés sur le budget ordinaire. Cette initiative a pour but de rationaliser les centres informatiques et de renforcer l'environnement de continuité des opérations et de reprise après sinistre. Le Comité formulera des observations et des recommandations sur ces propositions dans son deuxième rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice 2012-2013 (A/66/7/Add.1).

134. Le Comité consultatif a été informé que le Groupe de la continuité des opérations (Bureau des services centraux d'appui) conseillait et orientait tous les départements du Siège, les bureaux hors Siège et les commissions régionales. Les conseils portaient sur l'établissement de plans de continuité des opérations, y compris le recensement des fonctions cruciales et du personnel essentiel chargé de l'exécution de ces fonctions, ainsi que le recensement des documents et des

applications informatiques liés à ces fonctions. **Le Comité souligne l'importance du rôle que le Siège a à jouer afin de veiller à la coordination des activités de continuité des opérations et à la fourniture d'un appui aux départements et aux bureaux. Il demande que les renseignements sur les activités de continuité des opérations et les ressources nécessaires soient regroupés et présentés dans leurs grandes lignes dans l'introduction des projets de budget-programme**.

K. Quotes-parts hors budget ordinaire

135. Le Comité consultatif note que, conformément à la demande faite par l'Assemblée générale au paragraphe 41 de sa résolution 64/243, la présentation des ressources autres que celles inscrites au budget ordinaire a été modifiée afin de faire la distinction entre les contributions volontaires et les quotes-parts. **Le Comité se félicite de ce changement de présentation**.

136. Les quotes-parts hors budget ordinaire englobent les ressources du plan-cadre d'équipement, du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Tribunal pénal international pour le Rwanda et celles qui servent à appuyer les activités des départements et bureaux relevant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Les prévisions relatives aux quotes-parts hors budget ordinaire, d'un montant total de 823,1 millions de dollars, sont présentées dans le tableau 1 de l'introduction du projet de budget-programme pour 2012-2013 et sont ventilées, chapitre par chapitre, dans le tableau 8. Le Comité consultatif a été informé qu'à la suite de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 65/290 sur le renforcement des capacités de l'Organisation des Nations Unies sur le plan de la conduite des opérations de maintien de la paix et de l'appui à leur fournir, les prévisions avaient été révisées et s'élevaient à 692 021 800 dollars. Ce montant est ventilé dans le tableau 18 ci-après.

Tableau 18
Quotes-parts hors budget ordinaire pour l'exercice biennal 2012-2013

	Montant (milliers de dollars É.-U.)	*Pourcentage*
Services d'appui :		
Tribunal pénal international pour le Rwanda	861,3	0,1
Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie	725,6	0,1
Plan-cadre d'équipement	850,1	0,1
Opérations de maintien de la paix[a]	689 584,8	99,6
Total	**692 021,8**	**100,0**

[a] Montant révisé en application de la résolution 65/290 de l'Assemblée générale.

L. Ressources extrabudgétaires

137. Le Comité consultatif note que les fonds extrabudgétaires continuent de financer une part importante de l'appui assuré pour le programme de travail de l'ONU. Comme l'indique le tableau 19 ci-dessous, ils sont concentrés essentiellement au HCR, à l'UNRWA, à l'UNODC, au PNUE et à ONU-Habitat.

Tableau 19
Prévisions relatives aux fonds extrabudgétaires pour l'exercice biennal 2012-2013

	Montant (milliers de dollars É.-U.)	*Pourcentage*
A. Programmes dotés de leurs propres organes directeurs		
HCR	254 743,0	2,0
UNRWA	6 558 244,2	52,7
UNODC	476 140,5	3,8
PNUE	461 357,0	3,7
ONU-Habitat	370 776,5	3,0
Total partiel	**8 121 261,2**	**65,3**
B. Fonds de coopération technique	2 446 671,9	19,7
C. Remboursement au titre d'activités d'appui ou de services fournis	313 588,0	2,5
D. Fonds d'affectation spéciale finançant des activités de fond	1 560 052,6	12,5
Total partiel	**4 320 312,5**	**34,7**
Total	**12 441 573,7**	**100,0**

138. Comme il est expliqué dans l'introduction du projet de budget-programme, étant donné la nature des contributions volontaires, le volume des rentrées de fonds extrabudgétaires et le nombre de postes qui pourra être financé au cours de l'exercice biennal ne peuvent être déterminés avec précision. Néanmoins, le montant des ressources extrabudgétaires prévues pour l'exercice 2012-2013 est de l'ordre de 12,4 milliards de dollars à l'heure actuelle, ce qui représenterait une augmentation d'environ 791,5 millions de dollars, ou 7 %, par rapport à l'exercice en cours et devrait permettre d'assurer le financement de 13 042 postes. Le Secrétaire général indique que cette augmentation a trait pour l'essentiel aux activités d'ONU-Femmes (495,9 millions de dollars), du HCR (167,8 millions de dollars) et de l'UNRWA (88,7 millions de dollars) (A/66/6 (Introduction), par. 98 à 101).

139. Le Comité consultatif étudie les budgets d'administration et d'appui des divers programmes mentionnés dans la partie A du tableau 19 ci-dessus (voir également la préface, et, ci-après, le paragraphe 141) et présente des rapports à leur sujet. Pour l'essentiel, il examine les autres ressources extrabudgétaires gérées dans des comptes spéciaux dans le cadre de son examen du projet de budget-programme. De plus, il reçoit deux fois par an des informations sur l'état des fonds d'affectation

spéciale. En ce qui concerne les programmes susmentionnés, il continue d'accorder parallèlement une attention particulière aux initiatives à l'échelle du système, telles que la budgétisation axée sur les résultats et la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public.

140. En vertu du paragraphe 2 de la section II de la résolution 35/217 de l'Assemblée générale, le Comité consultatif examine toutes les propositions de création de postes extrabudgétaires de la classe D-1 et de rang supérieur si ces propositions ne sont pas, par ailleurs, examinées par un organe intergouvernemental. Depuis la présentation de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice 2010-2011, il a examiné et approuvé les demandes du Secrétaire général visant au reclassement ou à la création des postes extrabudgétaires de la classe D-1 et de rang supérieur ci-après :

a) Le poste de directeur du Centre international de calcul (reclassement de D-1 à D-2);

b) Le poste de chef du bureau extérieur du Bureau de la coordination des affaires humanitaires en Haïti (création d'un poste D-1);

c) Le poste de chef de l'équipe d'experts du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit (création d'un poste D-1);

d) Le poste de sous-secrétaire général à la réduction des risques de catastrophe (reconduction).

Le Comité consultatif rappelle le paragraphe 39 de la résolution 64/243 de l'Assemblée générale, dans lequel l'Assemblée a souligné que tous les postes extrabudgétaires devraient être administrés et gérés avec la même rigueur que les postes inscrits au budget ordinaire.

M. Coopération avec d'autres organes des Nations Unies

141. Depuis la remise de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 (A/64/7), le Comité consultatif a présenté des rapports aux organes des Nations Unies suivants :

a) Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population/Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets :

i) FNUAP : révision du Règlement financier et des règles de gestion financière (DP/FPA/2009/12);

ii) PNUD et Fonds de développement des Nations Unies pour la femme : projet de budget pour l'exercice biennal 2010-2011 (DP/2010/3 et DP/2010/7);

iii) Révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du PNUD (DP/2011/36);

iv) Projet de budget institutionnel du PNUD pour 2012-2013 (DP/2011/34);

v) Projet de budget de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2010-2011 (DP/2010/9);

vi) Projet de budget de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2012-2013 (DP/OPS/2011/5);

b) HCR : Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés :

i) HCR : budget-programme biennal pour 2010-2011 (A/AC.96/1068);

ii) HCR : budget-programme biennal pour 2010-2011 (révisé) (A/AC.96/1087);

c) Conseil d'administration du PAM :

i) Sélection et nomination du Commissaire aux comptes du PAM pour la période allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2016 (WFP/EB.2/2009/5-E/2) (WFP/EB.2/2009/5-E/1);

ii) Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2010-2011 (WFP/EB.2/2009/5-A/1); nomination des membres du Comité d'audit (WFP/EB.2/2009/5-C/1); politique et directives de placement du PAM (WFP/EB.2/2009/5-F/1); rapport d'activité sur le projet WINGS II (WFP/EB.2/2009/5-G/1);

iii) Sélection et nomination du Commissaire aux comptes du PAM (WFP/EB.1/2010/6-A/1); révision des honoraires du Commissaire aux comptes pour l'exercice biennal 2008-2009 (WFP/EB.1/2010/6-B/1); rapport du Commissaire aux comptes sur la planification stratégique et l'établissement des rapports dans un bureau de pays du PAM-Ouganda et réponse de la direction du PAM (WFP/EB.1/2010/6-D/1 et Add.1); rapport du Commissaire aux comptes sur les bénéfices de l'application des normes IPSAS en termes de renforcement de la gestion financière et réponse du Secrétariat (WFP/EB.1/2010/6-E/1 et Add.1); mise à jour du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2010-2011 (WFP/EB.1/2010/6-F/1); dernier rapport d'activité sur le projet WINGS II (WFP/EB.1/2010/6-G/1);

iv) Comptes annuels vérifiés de 2009 (WFP/EB.A/2010/6-A/1); rapport final du Groupe d'évaluation sur le processus de sélection et la nomination du Commissaire aux comptes du PAM pour la période allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2016 (WFP/EB.A/2010/6-B/1); nomination des membres du Comité d'audit (WFP/EB.A/2010/6-C/1); deuxième mise à jour du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2010-2011 (WFP/EB.A/2010/6-D/1); examen du cadre de financement du PAM : options proposées (WFP/EB.A/2010/6-E/1); amendements proposés au mandat du Comité d'audit du PAM (WFP/EB.A/2010/6-F/1); rapport annuel du Comité d'audit du PAM (WFP/EB.A/2010/6-G/1); rapport intérimaire sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (WFP/EB.A/2010/6-H/1); rapport de l'Inspecteur général (WFP/EB.A/2010/6-I/1); rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et les dérogations (art. XII.4 et XIII.4 g) du Règlement général) (WFP/EB.A/2010/6-J/1); enquête sur les opérations du PAM en Somalie (WFP/EB.A/2010/6-K/1);

v) Politique concernant la communication des rapports d'audit interne aux États Membres (WFP/EB.2/2010/4-B/1); politique du PAM contre la fraude et la corruption (WFP/EB.2/2010/4-C/1); examen du cadre du financement (WFP/EB.2/2010/5-A/1); examen du mécanisme de financement anticipé (WFP/EB.2/2010/5-B/1); troisième rapport sur la mise en œuvre du Plan de

gestion du PAM pour l'exercice biennal 2010-2011 (WFP/EB.2/2010/5-C/1); deuxième rapport sur les mesures prises par la direction du PAM en Somalie (WFP/EB.2/2010/5-D/1); examen des opérations du PAM en Somalie (WFP/EB.2/2010/5-E/1);

vi) Quatrième rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2010-2011 (WFP/EB.1/2011/5-A/1); rapport du Commissaire aux comptes sur les opérations du PAM en Somalie (WFP/EB.1/2011/5-B/1); réponse de la direction sur le rapport du Commissaire aux comptes sur les opérations du PAM en Somalie (WFP/EB.1/2011/5-B/1/Add.1); note d'information sur le financement du mécanisme de gestion de la sécurité (WFP/EB.1/2011/12-B); plan de travail du Commissaire aux comptes pour la période allant de juillet 2010 à juin 2011 (WFP/EB.1/2011/5-C/1);

d) Conseil d'administration d'ONU-Femmes :

i) Budget d'appui et projet de règlement financier et de règles de gestion financière;

ii) Projet de règlement financier et de règles de gestion financière de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (UNW/2011/5 et Add.1);

iii) Proposition révisée pour l'affectation de ressources du budget ordinaire aux fonctions d'appui normatif d'ONU-Femmes (A/65/531);

e) Conseil d'administration de l'UNIDIR : activités menées par l'Institut durant la période allant d'août 2009 à juillet 2010 et projet de programme de travail et de budget pour 2010-2011 (A/65/177);

f) Budget consolidé de l'UNODC pour l'exercice biennal 2010-2011 (E/CN.7/2009/13-E/CN.15/2009/23);

g) Conseil d'administration de l'UNITAR :

i) Budget-programme pour 2010-2011;

ii) Projet de révision du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011;

h) Commission consultative de l'UNRWA : projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011;

i) Conseil d'administration du PNUE : Projet de programme de travail et de budget pour l'exercice biennal 2012-2013 (UNEP/GC.26/13);

j) Conseil d'administration d'ONU-Habitat : projet de programme de travail et de budget pour l'exercice biennal 2012-2013 (HSP/GC/23/5);

k) Bureau des Nations Unies pour les partenariats :

i) Budget d'administration pour 2010 (A/CN.1/R.1211);

ii) Budget d'administration pour 2011 (A/CN.1/R.1212);

l) Conseil d'administration de l'UNICEF :

i) Règlement financier et règles de gestion financière de l'UNICEF (E/ICEF/2011/AB/L.8);

ii) Budget institutionnel pour l'exercice 2012-2013 (E/ICEF/2011/AB/L.2).

N. Position générale du Comité consultatif sur les prévisions budgétaires initiales pour l'exercice biennal 2012-2013

142. **Comme il ressort de l'introduction du projet de budget-programme, les propositions du Secrétaire général pour l'exercice biennal 2012-2013 impliquent – avant actualisation des coûts – une réduction d'environ 170,2 millions de dollars par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2010-2011 (A/66/6 (Introduction), par. 17, tableau). Ayant examiné ces propositions et notant que le Secrétaire général a donné l'assurance que les mandats seraient exécutés dans leur totalité, le Comité consultatif accepte, globalement, le montant demandé.**

143. **Au chapitre II du présent rapport, le Comité consultatif formule un certain nombre de recommandations précises au sujet des postes et des autres objets de dépense. Dans la plupart des cas, ses recommandations ne modifient pas notablement le montant total du budget. C'est pourquoi il s'abstient de les chiffrer en indiquant un coût final, car, si elles sont acceptées par l'Assemblée générale, il en sera tenu compte dans la réévaluation des coûts à laquelle procède le Secrétariat et qui est présentée à la Cinquième Commission avant l'adoption du budget par l'Assemblée. Le Comité note que le montant global du projet de budget et sa position sur l'ensemble des propositions n'apparaîtront clairement que lorsque le Secrétaire général aura présenté un certain nombre de rapports distincts et que le Comité les aura examinés.**

144. **Le Comité consultatif relève que le montant global des ressources prévues pour l'exercice biennal 2012-2013 dépendra à la fois de ce qui sera proposé pour les missions politiques spéciales et de décisions ayant des incidences financières prises au vu d'autres rapports qui seront soumis à l'Assemblée générale à la partie principale de sa soixante-sixième session. Tout en sachant que des dépenses imprévues peuvent s'avérer nécessaires et qu'elles doivent être examinées en dehors du cycle budgétaire biennal normal, il considère que les dépenses qui étaient déjà prévisibles au moment de l'établissement du projet de budget-programme auraient pu être prises en compte ou qu'on aurait au moins pu fournir des estimations préliminaires. Il n'ignore pas que l'Assemblée aura été saisie des rapports supplémentaires lorsqu'elle examinera le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 mais estime que cette budgétisation au coup par coup la prive de l'information complète dont il devrait pouvoir disposer au moment de son examen des propositions du Secrétaire général pour être en mesure de conseiller l'Assemblée sur le projet de budget-programme.**

145. **Le Comité consultatif a toujours insisté sur le fait qu'il importait de tenir les programmes et les modalités d'exécution constamment à l'examen, afin d'être sûr que les mandats sont exécutés avec l'efficacité et l'efficience les plus grandes possible. À cet égard, il considère que le projet de budget-programme devrait traduire l'accent renforcé mis sur les résultats, non seulement au niveau de l'exécution des programmes, mais aussi s'agissant de l'efficacité avec laquelle les ressources approuvées par l'Assemblée générale sont utilisées. Il a donc formulé un certain nombre de recommandations dans cette optique. En particulier, le Comité est d'avis que les projets de budget-programme à venir devraient fournir davantage d'informations sur l'état d'avancement et les résultats des grandes mesures de réforme adoptées, les effets tangibles des**

dispositions prises pour accroître l'efficacité et les conclusions tirées des activités de suivi et d'évaluation. Il compte que ses recommandations et ses observations contribueront à la promotion de l'objectif qui consiste à assurer une utilisation efficace et rationnelle des ressources pour l'accomplissement des mandats confiés à l'Organisation.

Chapitre II
Recommandations détaillées concernant le projet de budget-programme

A. Prévisions de dépenses

Titre I
Politique, direction et coordination d'ensemble

Chapitre 1
Politique, direction et coordination d'ensemble

Montant demandé par le Secrétaire général	102 812 800 dollars[a]
Montant révisé du crédit ouvert pour 2010-2011	100 199 600 dollars
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	56 105 300 dollars[b]

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2010-2011 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[b] Y compris des contributions obligatoires hors budget ordinaire d'un montant de 13 358 600 dollars (montant modifié par rapport à celui indiqué dans le tableau 1.2 du document A/66/6 (Sect. 1) compte tenu de la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/290 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix) et des fonds extrabudgétaires d'un montant de 42 746 900 dollars.

I.1 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du budget ordinaire pour le chapitre I se montent à 102 812 800 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une hausse de 2 613 200 dollars, soit 2,6 %, par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2010-2011 (A/66/6 (Sect. 1), tableau I.2).

I.2 Le tableau I.1 ci-après indique, pour le budget ordinaire, le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2010-2011 et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2012-2013 et, pour les fonds extrabudgétaires, le nombre de postes proposés pour 2012-2013.

Tableau I.1
Effectifs

	Postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires		
Postes approuvés pour 2010-2011	12	1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 3 P-4/3, 1 G(1eC), 4 G(AC)

	Postes	*Classe*
Postes proposés pour 2012-1013	12	1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 3 P-4/3, 1 G(1eC), 4 G(AC)
Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies		
Postes approuvés pour 2010-2011	6	1 D-1, 1 P-4/3, 4 G(AC)
Postes proposés pour 2012-2013	6	1 D-1, 1 P-4/3, 4 G(AC)
Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit		
Postes approuvés pour 2010-2011	2	1 P-5, 1 G(AC)
Postes proposés pour 2012-2013	2	1 P-5, 1 G(AC)
Cabinet du Secrétaire général		
Postes approuvés pour 2010-2011	77	1 VSG, 1 SGA, 1 SSG, 5 D-2, 6 D-1, 8 P-5, 11 P-4/3, 2 P-2/1, 5 G(1eC), 35 G(AC)
Postes proposés pour 2012-2013	75	1 VSG, 1 SGA, 2 SSG, 5 D-2, 6 D-1, 8 P-5, 11 P-4/3, 2 P-2/1, 5 G(1eC), 35 G(AC)
Suppressions	2	2 G(AC)
Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève		
Postes approuvés pour 2010-2011	18	1 SGA, 2 D-1, 2 P-5, 3 P-4/3, 1 P-2/1, 2 G(1eC), 7 G(AC)
Postes proposés pour 2012-2013	18	1 SGA, 2 D-1, 2 P-5, 3 P-4/3, 1 P-2/1, 2 G(1eC), 7 G(AC)
Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne		
Postes approuvés pour 2010-2011	9	2 P-5, 2 P-4/3, 1 G(1eC), 4 G(AC)
Postes proposés pour 2012-2013	9	2 P-5, 2 P-4/3, 1 G(1eC), 4 G(AC)
Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Nairobi		
Postes approuvés pour 2010-2011	4	1 SGA, 2 P-5, 1 AL
Postes proposés pour 2010-2011	4	1 SGA, 2 P-5, 1 AL
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflits armés		
Postes approuvés pour 2010-2011	10	1 SGA, 1 P-5, 5 P-4/3, 1 G(1eC), 2 G(AC)
Postes proposés pour 2012-2013	10	1 SGA, 1 P-5, 5 P-4/3, 1 G(1eC), 2 G(AC)
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit		
Postes approuvés pour 2010-2011	9	1 SGA, 1 D-1, 1 P-5, 3 P-4/3, 3 G(AC)
Postes proposés pour 2012-2013	9	1 SGA, 1 D-1, 1 P-5, 3 P-4/3, 3 G(AC)
Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies		
Postes approuvés pour 2010-2011	20	1 SSG, 2 D-1, 7 P-5, 2 P-4/3, 5 G(AC), 3 AL
Postes proposés pour 2012-2013	20	1 SSG, 2 D-1, 7 P-5, 2 P-4/3, 5 G(AC), 3 AL
Bureau de l'administration de la justice		
Postes approuvés pour 2010-2011	35	1 D-2, 1 D-1, 5 P-5, 13 P-4/3, 2 P-2/1, 11 G(AC), 2 AL
Postes proposés pour 2012-2013	35	1 D-2, 1 D-1, 5 P-5, 13 P-4/3, 2 P-2/1, 11 G(AC), 2 AL

	Postes	*Classe*
Bureau de la déontologie		
Postes approuvés pour 2010-2011	9	1 D-2, 1 P-5, 3 P-4/3, 1 P-2/1, 1 G(1eC), 2 G(AC)
Postes proposés pour 2012-2013	9	1 D-2, 1 P-5, 3 P-4/3, 1 P-2/1, 1 G(1eC), 2 G(AC)
Groupe de l'état de droit		
Postes approuvés pour 2010-2011	5	1 P-5, 3 P-4/3, 1 G(AC)
Postes proposés pour 2012-2013	5	1 D-1, 3 P-4/3, 1 G(AC)
Reclassement	1	1 P-5 à D-1
Fonds extrabudgétaires[a]		
Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies		
Postes proposés pour 2012-2013	1	1 G(AC)
Cabinet du Secrétaire général		
Postes proposés pour 2012-2013	21	1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 8 P-4/3, 2 P-2/1, 5 G(AC)
Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève		
Postes proposés pour 2012-2013	3	3 G(AC)
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit		
Postes proposés pour 2012-2013	1	1 D-1
Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies		
Postes proposés pour 2012-2013	7	3 P-5, 2 P-4/3, 2 SM

[a] Les effectifs correspondants comprennent 12 postes financés au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire et 21 postes financés au moyen de fonds extrabudgétaires.

Observations et recommandations concernant les postes

Reclassement

I.3 Le Secrétaire général propose le reclassement d'un poste P-5 à la classe D-1 au sein du Groupe de l'état de droit pour le fonctionnaire appelé à diriger le Groupe, compte tenu des importantes fonctions de gestion et de représentation exercées par le titulaire du poste aussi bien au sein de l'Organisation qu'à l'extérieur (A/66/6 (Sect. 1), par. 1.148 et 1.152). En réponse à une demande de précisions, le Comité consultatif a obtenu une justification détaillée pour la proposition du Secrétaire général, notamment une liste complète des fonctions attachées au poste D-1. Il a été informé que si cette proposition était approuvée, les fonctions attachées au poste P-5 existant seraient dorénavant assumées par les autres membres du personnel du Groupe et que les produits de cette unité administrative seraient revus à la baisse, le cas échéant.

I.4 D'après les explications fournies au Comité consultatif en réponse à ses questions, la proposition de reclassement mentionnée au paragraphe précédent avait pour objet de combler le vide créé par la cessation du détachement par le PNUD d'un fonctionnaire de la classe D-2 chargé d'assurer la direction du Groupe. À cet égard, on a indiqué que, lorsque le Groupe avait été constitué au cours de l'exercice

biennal 2006-2007, les postes mis à sa disposition avaient été pourvus exclusivement par le biais de détachements : deux effectués par le PNUD pour un poste D-2 et un poste P-3, un par le Département des opérations de maintien de la paix pour un poste P-4 et un par le Bureau des affaires juridiques pour un poste P-5. Toutefois, il était vite apparu que ces arrangements ne seraient pas viables à long terme parce que les entités qui procédaient aux détachements ne les avaient pas pris en compte dans leurs budgets ou parce qu'elles avaient besoin du personnel détaché aux fins de l'exercice des fonctions pour lesquelles il avait été initialement recruté. En conséquence, dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009, le Secrétaire général avait demandé l'inscription de sept postes au budget ordinaire, dont un poste D-2 pour le chef du Groupe, et l'Assemblée générale avait approuvé ultérieurement la création des quatre postes d'administrateur qui figuraient au tableau des effectifs du Groupe (voir la résolution 63/263). L'Assemblée avait prié le Secrétaire général de veiller à ce que le poste de directeur du Groupe continue d'être pourvu par détachement, mais le détachement financé par le PNUD pour un poste D-2 avait pris fin en juin 2009. Afin d'atténuer les répercussions négatives de l'absence d'un directeur sur le fonctionnement du Groupe, on avait mis un poste temporaire à sa disposition selon la procédure dite de « gestion des vacances de poste » (voir également chap. I, par. 93, plus haut).

I.5 En réponse à ses demandes de renseignements, le Comité consultatif a également été informé que le fait de pourvoir un poste par des détachements effectués à tour de rôle par les entités membres du Groupe de coordination et de conseil sur l'état de droit pour le chef du Groupe pouvait engendrer un conflit d'intérêts puisque ce fonctionnaire était censé arbitrer des litiges entre les membres de ce groupe en tant que personne neutre – ou perçue comme étant neutre – et digne de confiance, ce qui serait impossible s'il était employé par l'une des entités concernées. De plus, les détachements de courte durée assurés par roulement risquaient de handicaper le Groupe dans sa capacité à définir une conception stratégique cohérente pour ses travaux et à établir et maintenir des partenariats avec les États Membres et les autres intervenants dans le domaine de l'état de droit, et de créer des problèmes administratifs inopportuns qui pourraient entraver le bon fonctionnement du Groupe. La charge supportée par les entités qui procèdent aux détachements pourrait aussi rendre les membres du Groupe moins enclins à appuyer le rôle de coordination joué par ce dernier.

I.6 **Le Comité consultatif pense qu'il est bon que les effectifs prévus dans le budget ordinaire pour les bureaux qui ont des tâches à accomplir à l'échelle du système soient complétés au moyen de détachements effectués par divers organismes, fonds et programmes. Sachant néanmoins que les détachements et les ressources extrabudgétaires peuvent avoir un caractère imprévisible, il considère qu'il est imprudent de s'appuyer exclusivement sur ce type de ressources pour exécuter des programmes et des activités essentiels dans le cadre du budget ordinaire, puisque ces ressources ne peuvent pas être garanties. Pour ces raisons, le Comité recommande d'approuver la proposition de reclassement d'un poste P-5 à la classe D-1 pour le chef du Groupe de l'état de droit**. Il a formulé d'autres observations au sujet du recours aux détachements au chapitre I plus haut.

Suppressions

I.7 Il est proposé de supprimer deux postes d'agent des services généraux (Autres classes) au Cabinet du Secrétaire général (A/66/6 (Sect. 1), par. 1.45). Le Comité consultatif note, d'après les renseignements complémentaires qui lui ont été fournis, qu'il serait en effet possible de supprimer ces deux postes grâce à la rationalisation des rôles et des responsabilités, à l'amélioration de l'organisation du travail et à la redistribution des tâches dans le tableau d'effectifs du Cabinet. **Le Comité ne trouve rien à redire à la proposition du Secrétaire général**.

Recommandation concernant les objets de dépense autres que les postes

I.8 Les ressources demandées pour les objets de dépense autres que les postes au titre de l'exercice biennal 2012-2013 se montent à 40 853 200 dollars, soit une diminution de 136 300 dollars (0,3 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice précédent (40 989 500 dollars). **Sous réserve des observations et recommandations formulées dans les paragraphes qui suivent, le Comité consultatif recommande que soit approuvée la proposition du Secrétaire général concernant les ressources à inscrire au chapitre I pour les objets de dépense autres que les postes**.

Observations et recommandations d'ordre général

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I.9 Les ressources budgétaires nécessaires au Comité, y compris son secrétariat, pour l'exercice 2012-2013 s'élèvent à 8 152 900 dollars avant actualisation des coûts (A/66/6 (Sect. 1), tableau 1.9), ce qui représente une diminution de 22 100 dollars, soit 0,3 %, par rapport au crédit ouvert pour 2010-2011. Cette diminution, qui se rapporte en totalité à des montants prévus pour des objets de dépense autres que les postes, tient principalement à la baisse des dépenses afférentes aux services de traitement des données, compte tenu de l'utilisation effective (ibid., par. 1.17).

I.10 Le Secrétaire général indique que les ressources demandées pour l'exercice 2012-2013 serviraient à couvrir, entre autres, les frais de voyage et les indemnités de subsistance des experts membres du Comité consultatif ne résidant pas à New York pour des réunions au Siège (ibid., par. 1.16). Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité a été informé que les membres du Comité qui n'étaient pas associés à la mission permanente de leur pays et dont les frais de voyage pour les déplacements à destination et en provenance du Siège étaient couverts par l'ONU (c'est-à-dire ceux qui ne résident pas dans un rayon où la navette quotidienne est possible) étaient considérés comme des non-résidents et qu'ils avaient donc droit à l'indemnité de subsistance.

I.11 Le Comité consultatif note, d'après les renseignements complémentaires qui lui ont été fournis, que les prévisions du Secrétaire général reposent sur l'hypothèse qu'il tiendra six sessions durant l'exercice 2012-2013, représentant un total de 78 semaines, dont 74 au Siège et 4 en dehors du Siège. Il rappelle que c'est l'Assemblée générale qui avait décidé, par sa résolution 64/243, d'allonger la durée de ses sessions en la faisant passer de 74 à 78 semaines par exercice biennal, au vu de la recommandation formulée par le Comité lui-même. Cette recommandation, qui figurait dans le premier rapport du Comité sur le projet de budget-programme pour l'exercice 2010-2011, était fondée sur une analyse de la charge de travail du Comité,

qui s'était alourdie à la fois sur le plan du volume et de la complexité des tâches à accomplir, depuis l'exercice biennal 2000-2001 (voir A/64/7, par. 1.14 à 1.19).

I.12 **Tout en se félicitant de l'allongement du temps dont il dispose pour ses réunions, le Comité consultatif note avec préoccupation que cette mesure ne permet sans doute pas, à elle seule, de tenir compte de toutes les incidences de l'augmentation constante de sa charge de travail qui, entre autres choses, implique des responsabilités supplémentaires pour son président, à la fois d'un point de vue organisationnel et relativement au temps qu'il consacre à la présidence de réunions et à la participation aux séances de la Cinquième Commission**. À ce propos, le Comité rappelle que, depuis 1994, il a un vice-président qui n'est pas rémunéré. Il travaille actuellement sur un projet de mandat pour le vice-président, ainsi que sur une proposition sur les modalités d'une rémunération éventuelle, qui seront présentés à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013.

Comité des commissaires aux comptes

I.13 Les ressources à inscrire au budget ordinaire de l'exercice 2012-2013 pour le Comité des commissaires aux comptes, y compris son secrétariat, sont chiffrées à 6 479 400 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 925 400 dollars, ou 16,7 %, par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2010-2011 (A/64/6 (Sect. 1), tableau 1.11). Ce montant comprend la part imputée au budget ordinaire des honoraires de vérification des comptes des membres du Comité, les coûts de la participation aux réunions du Comité et du Groupe d'auditeurs externes, le maintien de six postes à son secrétariat et les dépenses de fonctionnement connexes. D'autre part, un montant total de 20 507 300 dollars est prévu au titre des contributions obligatoires hors budget ordinaire et des fonds extrabudgétaires pour les deux années de l'exercice, sur la base des honoraires de vérification externe des comptes imputés directement aux budgets d'autres fonds, programmes et organismes affiliés des Nations Unies et de missions de maintien de la paix en cours ou en liquidation, ainsi que des frais imputés directement à des fonds d'affectation spéciale et à des projets de coopération technique (ibid., par. 1.25 et 1.26).

I.14 Le Secrétaire général indique que l'augmentation nette des ressources demandées au titre des autres objets de dépense (925 400 dollars) tient au fait que des ressources supplémentaires seront nécessaires pour couvrir les dépenses d'audit (891 100 dollars) et à la hausse des coûts des services fournis par le Bureau des technologies de l'information et des communications (42 900 dollars), et qu'elle est compensée en partie par une diminution des prévisions de dépenses au titre des communications et du matériel de bureautique (ibid., par. 1.25).

I.15 À sa demande, le Comité consultatif a obtenu des explications sur la méthode employée par le Comité des commissaires aux comptes pour calculer ses dépenses d'audit. Il a été informé que, d'après les prévisions, les honoraires allaient augmenter en 2012-2013 du fait que le Comité accomplirait un certain nombre de tâches supplémentaires, à savoir l'examen du plan établi par l'Administration pour la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public et le suivi des étapes connexes, l'examen des méthodes comptables retenues par l'Administration en ce qui concerne les 29 normes IPSAS et la fourniture de conseils et d'orientations sur les états financiers pro forma et la conduite d'essais à blanc pour l'établissement de ces états.

I.16 À propos de l'augmentation des coûts des services fournis par le Bureau des technologies de l'information et des communications, le Comité consultatif a été informé que l'accord de prestation de services (catégorie A) que le Comité des commissaires aux comptes avait passé avec le Bureau en 2010-2011 serait conservé. Les besoins de financement supplémentaires étaient dus à un accroissement du nombre des comptes réseau : les commissaires aux comptes prévoyaient que 39 comptes de ce type seraient nécessaires pour 2012-2013. Il a également été indiqué au Comité, en réponse à sa demande de précisions, que les comptes de réseau étaient requis non seulement pour le secrétariat du Comité des commissaires aux comptes mais aussi pour les membres du Comité et des vérificateurs en visite.

Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

I.17 Le Secrétaire général demande un montant de 14 013 300 dollars au titre du budget ordinaire pour le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, y compris la participation de l'Organisation des Nations Unies aux dépenses du secrétariat de la Caisse. Ce montant, avant actualisation des coûts, est identique à celui qui a été approuvé pour l'exercice biennal 2010-2011 (ibid., tableau 1.12). Le Comité consultatif relève néanmoins que, lorsque le Secrétaire général a présenté son projet de budget-programme pour l'exercice 2012-2013, le budget de la Caisse commune des pensions n'avait pas été achevé (ibid., par. 1.32). En conséquence, les prévisions sont susceptibles d'être de nouveau révisées en fonction des recommandations que le Comité mixte formulera au sujet du budget de la Caisse et de toutes décisions que l'Assemblée générale pourrait prendre sur la question. **Le Comité appelle donc l'attention sur le fait qu'il y aura peut-être lieu de présenter un état des incidences sur le budget-programme à l'Assemblée lors de sa soixante-sixième session, lequel pourrait entraîner des dépenses supplémentaires**.

I.18 Pour ce qui est du programme de réunions du Comité mixte, le Secrétaire général indique qu'il est de longue date de tradition que les réunions se tiennent à New York les années impaires et dans d'autres villes les années paires. Cependant, en raison des travaux entrepris au Siège en application du Plan-cadre d'équipement, le Comité a décidé de se réunir désormais, à partir de 2009, ailleurs qu'à New York jusqu'à la fin desdits travaux (ibid., par. 1.27). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'en vertu de la disposition A.1 du Règlement intérieur de la Caisse, le Comité mixte était habilité à se réunir au lieu fixé par lui ou par son comité permanent. En conséquence, le Comité mixte avait tenu sa cinquante-sixième session (2009) à Vienne, sa cinquante-septième session (2010) à Londres et sa cinquante-huitième session (2011) à Genève.

Cabinet du Secrétaire général

I.19 Le montant demandé au titre du budget ordinaire de 2012-2013 pour le Cabinet du Secrétaire général s'élève à 23 327 000 dollars avant actualisation des coûts (ibid., tableau 1.19), soit une diminution de 703 200 dollars (2,9 %) par rapport au crédit ouvert pour 2010-2011. Cette diminution s'explique par la suppression prévue de deux postes au Cabinet (voir plus haut, par. I.7) et par le fait que le montant demandé pour les heures supplémentaires est plus faible et qu'il n'y pas de prévisions de dépenses au titre des consultants.

I.20 En ce qui concerne les heures supplémentaires, le Comité consultatif a été informé que la diminution de 244 000 dollars qui apparaît à la rubrique Autres dépenses de personnel était le produit d'un effort délibéré visant à limiter le recours aux heures supplémentaires grâce à l'adoption de nouveaux arrangements institutionnels tels que les horaires de travail décalés, à l'utilisation de mécanismes de suivi et d'auto-évaluation améliorés et à l'introduction d'outils et de logiciels informatiques. **Le Comité félicite le Cabinet d'avoir pris des dispositions pour réduire le coût des heures supplémentaires**.

I.21 S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que, au vu de l'expérience acquise lors des exercices biennaux antérieurs, le Secrétaire général avait décidé d'éliminer toutes les demandes de crédits pour des consultants au sein de son Cabinet (ce qui se traduit par une réduction de 125 000 dollars) et de faire appel, en remplacement, aux compétences disponibles sur place. **Le Comité s'en félicite et il encourage les autres départements et bureaux à suivre l'exemple donné par le Cabinet du Secrétaire général en utilisant au maximum les compétences spécialisées disponibles au sein de l'Organisation. Les économies qui auront pu être réalisées devraient être indiquées dans le premier rapport sur l'exécution du budget-programme**. Le Comité fait d'autres observations au sujet du recours aux consultants au chapitre I plus haut.

I.22 Lors de l'examen des propositions du Secrétaire général pour le chapitre considéré, le Comité consultatif s'est enquis du rôle et des fonctions qui incombent au Groupe de la planification stratégique. On lui a répondu que cette unité administrative, qui avait été créée en 1997, était chargée de conseiller le Secrétaire général au sujet des tendances déterminantes au niveau mondial et de recommander des grandes orientations stratégiques. Plus précisément, ses attributions consistaient à organiser et à assurer des services de secrétariat à l'intention du Comité des politiques du Secrétaire général; à définir les priorités stratégiques fixées par le Secrétaire général et à en assurer le suivi; à superviser les travaux de l'Université des Nations Unies et à entretenir des contacts avec divers instituts de formation et de recherche appartenant ou non au système des Nations Unies; et à établir le rapport annuel du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation.

I.23 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a également été informé que le poste de sous-secrétaire général à la planification des politiques/chef du Groupe de la planification stratégique ne figurait pas dans l'organigramme du Cabinet du Secrétaire général car il n'était pas inclus dans le tableau d'effectifs prévu au budget ordinaire. Ce poste, créé en août 2004, était financé selon la procédure dite de « gestion des vacances de poste » et au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions). **Le Comité est troublé de constater que l'on continue d'utiliser les crédits alloués au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour financer intégralement ou en partie un poste de rang élevé, notamment parce que ce procédé implique que ni lui ni l'Assemblée générale n'ont la possibilité de réévaluer la justification du poste en question, son classement ou les fonctions qui s'y attachent. Il réitère sa préoccupation au sujet de l'interprétation souple des directives régissant l'utilisation des crédits ouverts au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), qui sont destinés à être utilisés pour le remplacement de fonctionnaires en congé de maladie de longue durée ou en congé de maternité ou pour le recrutement de personnel supplémentaire pendant les périodes de pointe, et non pour le financement de postes présentant un caractère continu,**

qui devraient en fait être inscrits au budget ordinaire (voir notamment le document A/50/7/Add.2). Le Comité souligne la nécessité d'une plus grande transparence dans l'utilisation des emplois de temporaire. Il compte que le Secrétaire général fournira des éclaircissements à l'Assemblée, au moment où elle examinera ses propositions pour le chapitre I, sur les modalités qu'il entend adopter pour le financement du poste de sous-secrétaire général à la planification des politiques et de tous autres postes de rang élevé qui existent depuis plus de 12 mois sans avoir été approuvés par un organe intergouvernemental, au sein de son Cabinet, au cours de l'exercice biennal 2012-2013.

Bureaux des directeurs généraux, Office des Nations Unies à Genève, Office des Nations Unies à Vienne et Office des Nations Unies à Nairobi

I.24 Les ressources à inscrire au budget ordinaire de l'exercice 2012-2013 pour les Bureaux des directeurs généraux de l'Office des Nations Unies à Genève, de l'Office des Nations Unies à Vienne et de l'Office des Nations Unies à Nairobi sont chiffrées respectivement à 6 086 900 dollars, 2 431 700 dollars et 1 526 300 dollars avant actualisation des coûts (ibid., tableaux 1.20, 1.21 et 1.22).

I.25 En ce qui concerne plus particulièrement le Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Nairobi, le Comité consultatif remarque que le montant des ressources demandées (1 526 300 dollars) est en augmentation de 258 600 dollars, soit 20,4 %, par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2010-2011. Le Secrétaire général signale que cette augmentation s'explique principalement par l'effet-report de la création, à compter du 1er janvier 2010, d'un poste au rang de Secrétaire général adjoint pour le Directeur général de l'Office (ibid., par. 1.58). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que, à la suite de la création de ce poste, les modalités d'appui en vigueur à l'Office étaient en cours de modification. Conformément aux procédures établies, tout ajustement des ressources pour 2012-2013 qui en découlerait devrait être présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session dans le contexte des prévisions révisées.

I.26 De manière plus générale, le Comité consultatif rappelle que dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011, il s'est demandé s'il était logique de faire figurer les Bureaux des directeurs généraux de l'Office des Nations Unies à Genève, de l'Office des Nations Unies à Vienne et de l'Office des Nations Unies à Nairobi au chapitre 1, considérant que pour présenter un tableau d'ensemble plus cohérent des ressources requises pour les diverses activités de l'Organisation, le Secrétaire général devrait inscrire les besoins de ces offices aux chapitres du budget qui leur sont consacrés (A/64/7, par. I.26). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que des discussions concernant l'endroit auquel il conviendrait de reporter les demandes de crédits étaient toujours en cours. **Le Comité engage le Secrétaire général à conclure ces discussions dans les meilleurs délais et espère que leurs résultats seront pris en compte dans le prochain projet de budget**.

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé

I.27 Les ressources demandées au titre du budget ordinaire de l'exercice biennal 2012-2013 pour le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé s'élèvent à 3 693 100 dollars avant actualisation des coûts (ibid., tableau 1.24), un montant identique à celui de l'exercice biennal 2010-2011. Le Comité consultatif note que les prévisions budgétaires pour le Bureau ont été établies en partant du principe que son mandat, qui expire le 31 décembre 2011, sera prorogé (ibid., par. 1.70). Il note également que si le mandat du Bureau venait à être modifié, les incidences financières en découlant seraient examinées conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale.

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit

I.28 Pour la première fois, le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 comporte les ressources nécessaires pour le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, créé le 1er janvier 2011 en application de la résolution 65/259 de l'Assemblée générale et de la résolution 1888 (2009) du Conseil de sécurité. Le Secrétaire général indique que la création du Bureau comble une lacune importante sur le plan de la concertation et de la coordination avec les États Membres, le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, les entités des Nations Unies, les organisations non gouvernementales, la société civile et divers interlocuteurs de haut niveau (ibid., par. 1.75). Le rôle et les fonctions du Représentant spécial et du Bureau sont exposés aux paragraphes 1.74 à 1.77 du projet de budget, et les activités qui seront exécutées par le Représentant spécial au cours de l'exercice biennal 2012-2013 sont énumérées au paragraphe 1.78.

I.29 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du budget ordinaire pour le Bureau s'élèvent à 3 321 500 dollars, ce qui représente une augmentation de 2 198 000 dollars, soit 195,6 % par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2010-2011 (ibid., tableau 1.26). L'augmentation s'explique principalement par l'effet-report de la création de neuf postes au 1er janvier 2011 (ibid., par. 1.83).

I.30 Le Comité consultatif note, que selon le paragraphe 1.80 du projet de budget, outre neuf postes imputés sur le budget ordinaire, le Bureau compte également trois autres postes [1 P-5, 1 P-3 et 1 G(AC)] détachés d'ONU-Femmes et financés par la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit, une initiative interinstitutions créée en 2006 pour coordonner l'action de l'ensemble du système des Nations Unies dans le domaine de la lutte contre la violence sexuelle. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les détachements seront maintenus tant que le Représentant spécial présidera le Comité directeur de la Campagne.

I.31 Le Secrétaire général fait allusion aux résolutions 1888 (2009) et 1960 (2010) du Conseil de sécurité, par lesquelles le Conseil a décidé d'insérer les dispositions spécifiques voulues pour assurer la protection des femmes et des enfants contre le viol et autres formes de violence sexuelle dans les mandats des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, y compris, au cas par cas, en désignant des conseillers pour la protection des femmes parmi les conseillers pour la

problématique hommes-femmes et les groupes de protection des droits de l'homme. Il indique que le mandat des conseillers est à l'étude (ibid., par. 1.79). Il a été précisé au Comité consultatif, qui avait demandé un complément d'information, que les fonctions des conseillers pour la protection des femmes seraient probablement assumées par les ressources humaines existantes des missions de maintien de la paix mais que des sources supplémentaires de financement seraient étudiées. **Le Comité recommande que le Secrétaire général soit prié de transmettre à l'avenir toute information pertinente à ce sujet**.

Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies

I.32 Les ressources à inscrire au budget ordinaire de l'exercice biennal 2012-2013 pour le Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies sont chiffrées à 6 398 400 dollars avant actualisation des coûts (ibid., tableau 1.28), un montant qui est identique à celui du crédit ouvert pour l'exercice 2010-2011. Cette somme permettrait de financer le maintien de 20 postes inscrits au budget ordinaire et les autres objets de dépense connexes.

I.33 Le Secrétaire général indique que la charge de travail du Bureau a continué d'augmenter en 2010 avec 1 206 cas transmis par le Secrétariat, ce qui représente une augmentation de 70 % par rapport à l'année précédente. Le Bureau intégré de l'Ombudsman, qui s'occupe du Secrétariat, des fonds et programmes des Nations Unies et du Haut-Commissariat pour les réfugiés a traité 1 745 cas au total en 2010 contre 1 287 en 2009 (ibid., par. 1.89). Le Comité consultatif a été informé que, depuis la création des services de médiation en janvier 2008, le Bureau avait reçu 77 demandes d'intervention. Quarante-trois de ces cas ont fait l'objet d'une médiation aboutie. L'année 2010 a également été la première année de fonctionnement des sept antennes régionales du Bureau. À ce sujet, le Secrétaire général a insisté sur les avantages des interventions en personne, ainsi que sur la nécessité d'aider les antennes régionales en renforçant la coordination et le suivi dans le secteur de la gestion des ressources humaines et des finances, et de veiller à la cohérence des pratiques et de l'application des politiques dans l'ensemble de l'Organisation.

I.34 Le Secrétaire général explique que le renforcement du système informel de résolution des conflits comme première étape recommandée du règlement des différends professionnels a été une réussite, comme le prouve le nombre croissant de fonctionnaires qui s'adressent au Bureau plutôt que d'entamer des démarches plus formelles ou le règlement satisfaisant de 79 % des dossiers (ibid., par. 1.91). Le Comité consultatif note qu'un programme de formation au signalement des différends, destiné à aider les participants à analyser, à traiter et à renvoyer de manière efficace les dossiers aux mécanismes de la procédure informelle, a été proposé aux parties prenantes du système formel d'administration de la justice en décembre 2010. À cet égard, le Comité a été informé que le nombre de dossiers transmis au Bureau par les tribunaux et l'administration avait augmenté, y compris ceux de nature disciplinaire. Le Comité remarque également que selon le projet de budget, le Bureau continuera en 2012-2013 de s'employer à repérer les problèmes structurels et à analyser les causes profondes des différends, et il présentera des rapports réguliers au Secrétaire général, y compris des commentaires sur les politiques, procédures et pratiques dont il a eu connaissance [ibid., par. 1.95 c)]. Le Secrétaire général indique par ailleurs qu'en application de l'alinéa c) du paragraphe 32 de la résolution 61/261 de l'Assemblée générale, le Bureau procédait

à la révision de son mandat afin d'y intégrer les modifications relatives à ses fonctions, à sa présence et à ses antennes, approuvées par l'Assemblée (ibid., par. 1.87). Le Comité a également été informé que les directives de la Division de la médiation ont été récemment publiées sur le site Web du Bureau.

I.35 **Le Comité consultatif a régulièrement insisté sur le fait que le système informel devait être utilisé à chaque fois que cela était possible afin d'éviter tout litige. Il se félicite donc du recours accru aux services proposés par le Bureau de l'Ombudsman**. Le Comité a été informé qu'en application du paragraphe 22 de la résolution 65/251 de l'Assemblée générale, le prochain rapport annuel du Bureau, dont l'Assemblée générale serait saisie à sa soixante-sixième session, contiendrait des propositions détaillées sur la mise en œuvre intégrale, au cours de l'exercice biennal 2012-2013, des recommandations figurant aux paragraphes 124 à 126 et 128 à 133 du précédent rapport annuel de l'Ombudsman (A/65/303) portant sur l'adoption de mesures visant à inciter les fonctionnaires à s'adresser au Bureau de l'Ombudsman pour résoudre les différends. Le Comité reviendra sur les activités du Bureau lors de l'examen du prochain rapport annuel.

Bureau de l'administration de la justice

I.36 Les ressources demandées au titre du budget ordinaire de l'exercice biennal 2012-2013 pour le Bureau de l'administration de la justice sont chiffrées à 12 566 800 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution de 686 100 dollars ou 5,2 % par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2010-2011 qui s'élevaient à 13 252 900 dollars (ibid., tableau 1.30). Cette diminution s'explique par des économies au titre des autres dépenses de personnel (599 900 dollars) et des émoluments des non-fonctionnaires (741 800 dollars) puisque le crédit ponctuel destiné au recrutement temporaire de trois juges *ad litem* pendant un an pour permettre au Tribunal du contentieux administratif de résorber l'arriéré de dossiers en souffrance de l'ancien système d'administration de la justice n'est plus nécessaire. Les économies réalisées seront partiellement annulées par des dépenses supplémentaires au titre des postes (661 700 dollars) compte tenu de l'effet-report de la création de cinq nouveaux postes au 1er janvier 2010. Les crédits demandés continueraient de financer 35 postes inscrits au budget ordinaire et d'autres objets de dépense.

I.37 À sa demande, le Comité consultatif a obtenu des informations à jour sur la situation des retards accumulés par le précédent système d'administration de la justice. Il a été informé que 313 dossiers avaient été transférés du précédent système au Tribunal du contentieux administratif, dont : a) 169 dossiers en attente devant le Comité paritaire de discipline/la Commission paritaire de recours, transférés le 1er juillet 2009; et b) 144 dossiers du Tribunal administratif des Nations Unies, qui avaient été transférés au Tribunal du contentieux administratif le 1er janvier 2010. Au 31 mai 2011, le Tribunal du contentieux administratif avait traité 250 des 313 dossiers transférés de l'ancien système alors que les 63 dossiers restants étaient toujours en attente.

I.38 Le Comité consultatif note qu'il n'est prévu aucune ressource extrabudgétaire pour l'exercice biennal 2012-2013, ce qui représente une diminution par rapport aux 46 000 dollars prévus pour l'exercice 2010-2011. Les ressources extrabudgétaires pour l'exercice 2010-2011 tiennent compte des contributions versées au Fonds d'affectation spéciale pour l'aide juridique au personnel, créé au début de 2010 pour

renforcer les capacités du Bureau de l'aide juridique au personnel (ibid., tableau 1.30). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que depuis sa création, outre une contribution de 50 000 dollars reçue du Conseil de coordination du personnel de l'Office des Nations Unies à Genève et une autre de 1 500 dollars du Syndicat du personnel de la CEA, le Fonds a seulement reçu des petites contributions de la part de clients particuliers satisfaits des services du Bureau, notamment une contribution mensuelle de 255 dollars versée par environ 20 fonctionnaires hors Siège qui étaient membres du Syndicat du personnel des missions hors Siège des Nations Unies. En résumé, le Fonds n'a pas du tout répondu aux attentes.

I.39 Le Comité consultatif a été informé que bien qu'aucune ressource extrabudgétaire ne soit prévue pour l'exercice 2012-2013 compte tenu de l'incertitude du financement, on continuerait de s'efforcer de lever des fonds. **Le Comité persiste à croire que le montant inscrit au budget ordinaire au titre de l'aide juridique au personnel devrait être complété par une certaine forme de participation du personnel** (voir A/62/7/Add.7). L'Assemblée générale a également, à de nombreuses reprises, invité les représentants du personnel à continuer de réfléchir à la possibilité de mettre en place un mécanisme financé par le personnel qui permettrait d'assurer à celui-ci des services d'aide et d'appui, et à demander conseil au Secrétaire général s'ils le jugent approprié (voir résolutions 61/261 et 62/228). **Le Comité recommande que le Secrétaire général soit prié, en coopération avec les représentants du personnel, d'intensifier les efforts visant à chercher des solutions viables pour la mise en place d'un système d'assistance juridique financé par les fonctionnaires, de manière à disposer de moyens supplémentaires pour leur fournir des conseils et un appui juridiques. Il compte que, conformément au paragraphe 40 de la résolution 65/251 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général soumettra à l'Assemblée, à sa soixante-sixième session au plus tard, des propositions de mise en place d'un mécanisme financé par le personnel, notamment par l'instauration de contributions obligatoires pour le personnel**.

I.40 Le Comité consultatif note d'après l'introduction du budget qu'outre les propositions énoncées au chapitre 1 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013, le Secrétaire général présentera à l'Assemblée générale réunie à sa soixante-sixième session un rapport distinct sur l'administration de la justice pour cet exercice (A/66/6 (Introduction), par. 16). Le Comité a été informé que, étant donné que le budget pour le nouveau système d'administration de la justice pour l'exercice biennal 2012-2013 avait été élaboré avant que l'ensemble des exigences ne soit connues, le rapport contiendrait des demandes de ressources qui permettraient au Bureau de conserver le même rythme de travail et de continuer à s'acquitter de tous les mandats qui lui ont été confiés par l'Assemblée. **Le Comité attend avec intérêt de pouvoir étudier ce rapport**.

Bureau de la déontologie

I.41 Les ressources demandées au titre du budget ordinaire de l'exercice biennal 2012-2013 pour le Bureau de la déontologie se chiffrent à 3 903 400 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 590 800 dollars ou 17,8 % par rapport au crédit ouvert pour 2010-2011 (ibid., chap. 1, tableau 1.32). Les effectifs du Bureau resteraient les mêmes, avec neuf postes financés sur le budget ordinaire. Le montant demandé s'explique principalement par

l'augmentation des ressources prévues au titre des services contractuels servant à financer la part imputée au budget ordinaire des frais d'examen des déclarations de situation financière, qui est déterminée par le nombre de fonctionnaires concernés. Le Comité consultatif note que, selon les informations supplémentaires qui lui ont été transmises, le nombre de fonctionnaires du Secrétariat devant présenter une déclaration de situation financière a atteint 1 314 en 2010, soit 32,2 % du nombre total de participants, ce qui constitue une augmentation par rapport aux estimations de 20,5 % fournies pour le budget-programme de 2010-2011. Les ressources du budget ordinaire seraient complétées par d'autres quotes-parts hors budget ordinaire s'élevant à 3 202 200 dollars provenant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix afin de couvrir les dépenses relatives au personnel hors Siège.

I.42 Depuis la création du Bureau de la déontologie, le Comité consultatif a fait part de sa préoccupation concernant le coût de l'externalisation de l'examen des déclarations de situation financière, qui est directement lié au nombre de fonctionnaires concernés et qui, selon le Secrétaire général, devrait augmenter du fait de l'augmentation naturelle du nombre de participants. Dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice 2008-2009, le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de mener, avant la fin de cet exercice, une analyse approfondie des avantages et inconvénients, y compris les frais, qu'impliquerait l'examen en interne plutôt qu'en externe des déclarations de situation financière (voir A/62/7, par. I.17). Le Comité note que selon les paragraphes 1.131 et 1.134 du projet de budget, une analyse de ce type a été réalisée en septembre 2010 par un sous-traitant extérieur et qu'un certain nombre d'options ont été proposées pour réaliser l'examen en interne ou l'externaliser, à la fois en ce qui concerne l'examen en lui-même et la plate-forme technologique utilisée. Le Comité note en outre que l'étude a été examinée par un groupe consultatif de haut niveau et que le Secrétaire général présentera ses recommandations dans le cadre du rapport annuel du Bureau de la déontologie qu'il soumettra à l'Assemblée générale à la partie principale de sa soixante-sixième session. À cet égard, le Comité a été informé que l'une des options envisagées pour limiter les dépenses consistait à examiner le profil de risque de l'Organisation et à réévaluer les critères d'admissibilité en concentrant le programme sur les groupes les plus à risques. **Le Comité estime qu'il faudrait également s'efforcer de négocier un contrat plus favorable avec le sous-traitant. Il attend avec intérêt de recevoir de plus amples informations sur les résultats de cette étude et sur les propositions du Secrétaire général dans le cadre de son examen du prochain rapport annuel du Bureau de la déontologie**.

Chapitre 2
Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences

Montant demandé par le Secrétaire général	614 112 200 dollars[a]
Montant révisé du crédit ouvert pour 2010-2011	656 070 400 dollars[b]
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	25 679 200 dollars

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2010-2011 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[b] Déduction faite d'un montant de 15 495 900 dollars pour la Bibliothèque des Nations Unies à Genève et d'un montant de 1 269 000 dollars pour la Bibliothèque des Nations Unies à Vienne, aux fins de comparaison avec l'exercice biennal 2012-2013, les deux bibliothèques ayant été inscrites aux chapitres 29E [Administration (Genève)] et 29F [Administration (Vienne)], respectivement.

I.43 Le montant des ressources du budget ordinaire demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 2 s'élève à 614 112 200 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution de 41 958 200 dollars (6,4 %) par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour l'exercice 2010-2011 (A/66/6 (Sect. 2), tableau 2.5).

I.44 Le Comité consultatif a été informé que la diminution des crédits demandés répondait à la demande du Secrétaire général tendant à ce que les directeurs de programme trouvent les moyens de travailler de façon plus rationnelle. Il note qu'au paragraphe 2.17 du projet de budget le Secrétaire général indique que le montant des ressources demandées pour 2012-2013 tient compte des efforts faits pour utiliser les ressources de manière plus efficiente et efficace face à l'accroissement projeté de la demande de services de conférence, surtout à Genève.

I.45 Selon le Secrétaire général, les mesures ci-après contribueront notablement à la réduction générale des dépenses :

a) L'application d'un nouveau modèle institutionnel de prestation des services de documentation dans toute la chaîne de traitement des documents, qui conduira à revoir les ressources demandées. En même temps, le Département se propose de réviser les protocoles de production et de contrôle de la qualité, de contrôler strictement et de limiter toute la documentation, dont les publications, et d'examiner attentivement les documents prescrits pour tous les clients. Ces mesures doivent en principe conduire à une réduction nette des dépenses d'un montant d'environ 11,8 million de dollars durant l'exercice biennal 2012-2013;

b) La proposition tendant à ce que les fonds et programmes ayant leur siège à New York assument eux-mêmes leurs dépenses de services de conférence, qui sont actuellement inscrites au budget. Cette proposition devrait permettre de réduire d'environ 8 millions de dollars le montant des dépenses durant l'exercice 2012-2013;

c) D'autres économies et gains d'efficacité, d'un montant estimatif d'environ 10 millions de dollars, concernant la production de la documentation, notamment les mesures consistant à : arrêter, limiter ou reporter la production de comptes rendus analytiques dans tous les centres de conférence; cesser de produire des recueils; instituer et faire respecter la limitation du nombre de pages des rapports de tous les organes conventionnels et des États parties aux traités; et résorber une fois pour toutes l'arriéré de documents non encore traités;

d) L'adoption d'innovations technologiques et d'autres mesures d'efficacité, notamment la suppression de 41 postes et la réduction des dépenses de fournitures d'imprimerie dans les services de publication au Siège et à Genève, qui permettrait de réaliser environ 10,6 millions de dollars d'économies durant l'exercice 2012-2013;

e) Une meilleure utilisation des ressources et du matériel, qui permettrait de réduire de 1,9 million de dollars les autres dépenses de fonctionnement.

Alors qu'il examinait les propositions formulées par le Secrétaire général au titre du chapitre 2, le Comité consultatif a été informé que, pour faire face à la demande accrue de services tout en contenant les coûts, l'Office des Nations Unies à Vienne avait mis en place un système de quota, chacun des principaux clients ayant droit à un certain pourcentage des services assurés par l'Office. Ce système devrait continuer d'être appliqué en 2012-2013.

I.46 Le Comité consultatif analyse plus en détail certaines des mesures d'efficacité susmentionnées dans les paragraphes qui suivent. **À ce stade, le Comité consultatif félicite le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences d'avoir fait montre de dynamisme et d'innovation pour réduire ses prévisions de dépenses, repenser en réorganisant ses modalités de fonctionnement et en tirant parti des technologies disponibles tout en maintenant tous ses produits**.

I.47 Le tableau I.2 récapitule les postes financés au moyen du budget ordinaire et cofinancés, y compris les postes temporaires, qui ont été approuvés pour l'exercice biennal 2010-2011, ainsi que les propositions du Secrétaire général concernant ces deux catégories de postes pour 2012-2013. Il indique également les postes financés au moyen des ressources extrabudgétaires qui sont proposés pour 2012-2013.

Tableau I.2
Effectifs

	Postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2010-2011[a]	1 883	1 SGA, 1 SSG, 5 D-2, 20 D-1, 182 P-5, 396 P-4, 373 P-3, 24 P-2/1, 84 G(1e C), 706 G(AC), 15 AL, 76 CM
Postes proposés pour 2012-2013	1 838	1 SGA, 1 SSG, 5 D-2, 20 D-1, 191 P-5, 383 P-4, 373 P-3, 24 P-2/1, 84 G(1e C), 702 G(AC), 15 AL, 39 CM
Suppressions	41	4 G(AC), 37 CM à New York au titre du sous-programme 4
Reclassements	11	6 de P-4 à P-5 à Nairobi au titre du sous-programme 3

	Postes	*Classe*
		5 de P-4 à P-5 à Nairobi au titre du sous-programme 4
Transferts	26	1 P-4 à New York du sous-programme 1 au sous-programme 2
		6 P-4 à New York du sous-programme 3 au sous-programme 4
		6 P-3 à New York du sous-programme 4 au sous-programme 3
		13 G(AC) à New York du sous-programme 4 au sous-programme 2
Postes cofinancés (Vienne)		
Postes approuvés pour 2010-2011[b]	174	1 D-1, 20 P-5, 43 P-4, 21 P-3, 3 P-2/1, 6 G(1°C), 80 G(AC)
Postes proposés pour 2012-2013	174	1 D-1, 20 P-5, 43 P-4, 21 P-3, 3 P-2/1, 6 G(1°C), 80 G(AC)
Transfert	1	1 P-2 du sous-programme 2 au sous-programme 3
Postes financés au moyen de fonds extrabudgétaires		
Postes proposés pour 2012-2013	95	1 D-1, 2 P-5, 8 P-4/3, 11 G(1°C), 9 G(AC), 64 AL

[a] Y compris quatre postes temporaires (2 P-5, 2 P-4) non reconduits en 2012-2013. Les postes des services de bibliothèque (Genève) inscrits au chapitre 2 du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 qu'il est proposé de transférer au chapitre 29E ont été exclus pour permettre la comparaison avec l'exercice 2012-2013.

[b] Les deux postes [1 P-3 et 1 G(AC)] du Groupe de la bibliothèque qu'il est proposé de transférer au chapitre 29F ont été exclus pour permettre la comparaison avec l'exercice 2012-2013.

Observations et recommandations concernant les postes

Reclassements

I.48 Le Secrétaire général propose le reclassement de 11 postes à l'Office des Nations Unies à Nairobi :

a) À la Section de traduction et d'édition (sous-programme 3), reclassement de six postes P-4 de réviseur en postes P-5 de réviseur hors classe (A/66/6 (Sect. 2), par. 2.104);

b) À la Section de l'interprétation et des publications (sous-programme 4), reclassement de cinq postes P-4 d'interprète en postes P-5 d'interprète hors classe (ibid., par. 2.109).

Dans le projet de budget-programme, le Secrétaire général indique qu'il propose le reclassement de 11 postes en application de la résolution 65/245 de l'Assemblée générale. Le Comité consultatif note à ce sujet que, dans ladite résolution, l'Assemblée générale ne s'est pas prononcée sur les propositions de reclassement de postes, mais a seulement prié le Secrétaire général de lui soumettre à nouveau les propositions qu'il avait faites dans son rapport sur le plan des conférences (A/65/122) dans le cadre du projet de budget-programme pour 2012-2013.

I.49 Dans le rapport sur le plan des conférences, le Secrétaire général a justifié sa proposition de reclasser des postes par l'accroissement de la charge de travail à l'Office des Nations Unies à Nairobi conjugué à la persistance de taux de vacance de postes élevés qui, selon lui, rendait nécessaire de renforcer la capacité de l'Office d'attirer et de retenir à son service des interprètes et des traducteurs de premier rang. Il a également évoqué le principe d'une classe égale pour un travail égal et rappelé que le Comité des conférences avait reconnu que des services de qualité ne pouvaient être fournis que par des effectifs suffisants à la classe appropriée. Le Secrétaire général a également indiqué que, 40 % environ du travail de traduction de l'Office étant confié à l'extérieur, un contrôle de la qualité s'imposait. Selon lui, le contrôle de la qualité devrait être assuré par un réviseur hors classe de classe P-5 (voir A/65/122, par. 70 à 75). Dans son rapport correspondant, le Comité consultatif a indiqué qu'il prendrait les décisions qui s'imposaient dès lors qu'une proposition aurait été officiellement présentée (A/65/484, par. 32).

I.50 S'étant renseigné, le Comité consultatif a reçu des explications complémentaires concernant les reclassements proposés. Il a ainsi appris que l'Office des Nations Unies à Nairobi était le seul centre de conférence non doté de postes P-5 pour le personnel des services linguistiques, à part le Chef de la Section d'interprétation et les Chef et Chef adjoint de la Section de traduction et d'édition. L'Office a continué d'avoir de la difficulté à recruter du personnel pour ses services linguistiques, qui présentent actuellement un taux global de vacance des postes de 21 %. En ce qui concerne plus précisément les postes d'interprète, le Comité consultatif a été informé que le reclassement proposé aurait pour effet d'encourager le personnel et d'améliorer la qualité des services d'interprétation fournis à l'Office, puisque celui-ci serait mieux à même de retenir à son service du personnel expérimenté et de réduire le taux de vacance de postes dans la Section d'interprétation, qui est actuellement de 34 %. **Compte tenu de cette situation, et en vue d'améliorer la qualité des services d'interprétation fournis à l'Office des Nations Unies à Nairobi, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver le reclassement de cinq postes P-4 d'interprète en postes P-5 d'interprète hors classe. Il rappelle à ce propos que, dans ses résolutions successives sur le plan des conférences, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de prendre des mesures en vue de réduire les taux de vacance de postes dans les services linguistiques à Nairobi (voir, entre autres, les résolutions 63/248, 64/230 et 65/245)**.

I.51 En ce qui concerne les postes de traducteur, le Comité consultatif a appris qu'actuellement 43 % du travail de traduction de l'Office était confié à l'extérieur, contre les 40 % prévus à l'origine pour l'exercice 2010-2011. L'Office a donc besoin d'urgence de réviseurs hors classe pour assurer le contrôle de la qualité. **Le Comité consultatif est conscient de la nécessité d'améliorer la qualité des services de traduction assurés à l'Office des Nations Unies à Nairobi et, en particulier, vu le recours extrêmement important à la sous-traitance, d'assurer un contrôle adéquat de la qualité des travaux de traduction confiés à l'extérieur. Pour ces raisons, et compte tenu des demandes répétées de l'Assemblée générale tendant à ce que le Secrétaire général prenne des mesures en vue de réduire les taux de vacance de postes dans les services linguistiques à Nairobi (voir notamment les résolutions 63/248, 64/230 et 65/245), il recommande à l'Assemblée d'approuver le reclassement de six postes P-4 de réviseur en postes P-5 de réviseur hors classe proposé par le Secrétaire général**.

Transferts

I.52 Le Secrétaire général propose le transfert de 26 postes à New York, soit :

a) Un poste P-4 du Service des affaires relatives au désarmement et à la paix (sous-programme 1) au Service de la planification centrale et de la coordination (sous-programme 2), pour établir une fonction de coordination des formations destinée à renforcer les compétences du personnel, de collaborer avec les organisations internationales et collaborer avec les universités (A/66/6 (Sect. 2), par. 2.38 et 2.42);

b) Six postes P-4 des services de traduction (un par service) de la Division de la documentation (sous-programme 3) à la Section de la préparation de copie et de la correction d'épreuves (2 postes) et au Service de la rédaction des procès-verbaux de séance (4 postes) de la Division des réunions et des services de publication (sous-programme 4), pour régler les déséquilibres déjà anciens que présente le tableau d'effectifs des services concernés (ibid., par. 2.48). S'étant renseigné, le Comité consultatif a appris que les déséquilibres en question concernent les classes des postes dans les divers services : à la Section de la préparation de copie et de la correction d'épreuves, malgré une décision formelle de reclassement, les postes de rang supérieur sont en nombres insuffisants pour toutes les langues, tandis qu'au Service de la rédaction des procès-verbaux de séance les effectifs sont inégaux selon les langues alors qu'ils doivent faire le même travail;

c) Six postes P-3 (2 de la Section de la préparation de copie et de la correction d'épreuves et 4 du Service de la rédaction des procès-verbaux de séance) de la Division des réunions et des services de publication (sous-programme 4) aux services de traduction (un pour chaque langue) de la Division de la documentation (sous-programme 3) afin de régler les déséquilibres déjà anciens que présente le tableau d'effectifs des services concernés (ibid., voir également b) ci-dessus);

d) Treize poste d'agent des services généraux (Autres classes) de la Division des réunions et des services de publication (sous-programme 4) au Service de la planification centrale et de la coordination (sous-programme 2) afin de renforcer les fonctions de gestion de l'informatique (ibid., par. 2.42).

Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à la proposition de transfert de postes. Il espère que le transfert des 12 postes entres les sous-programmes 3 et 4 améliorera la qualité des services.

Suppressions

I.53 Le Secrétaire général propose de supprimer 4 postes d'agent des services généraux (Autres classes) et 37 postes d'agent des corps de métier au Groupe de la reproduction de la Section des publications (sous-programme 4) à New York. Il indique que ces suppressions sont le résultat de l'investissement technologique qu'a fait le Département et de ses efforts de régularisation de la charge de travail (A/66/6 (Sect. 2), par. 2.53). S'étant renseigné, le Comité consultatif a appris que le volume des travaux d'impression du Département avait fortement chuté en raison, notamment, du recours accru à la diffusion électronique et de l'abandon de l'offset au profit de la technologie du numérique qui nécessitait beaucoup moins de main-d'œuvre. En raison de ces changements il est possible de se passer des postes d'agent des corps de métier, dont les titulaires étaient chargés de faire marcher, de contrôler et d'entretenir le matériel de l'atelier de reproduction. La diminution

continue de la quantité de papier et de fournitures à gérer justifie la suppression des postes d'agent des services généraux (Autres classes). **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection aux suppressions de postes proposées**. Il fait d'autres observations sur les travaux d'impression du Département au paragraphe I.67 du présent rapport.

Recommandation concernant les objets de dépense autres que les postes

I.54 Les prévisions au titre des objets de dépense autres que les postes pour 2012-2013 s'établissent à 123 653 800 dollars, soit une diminution de 36 981 700 dollars (23 %) par rapport au crédit ouvert pour 2010-2011, dont le montant révisé était de 160 635 500 dollars. En examinant les informations complémentaires qui lui ont été communiquées, le Comité consultatif constate que les diminutions les plus importantes portent sur les autres dépenses de personnel. Dans le sous-programme 2 (Planification et coordination des services de conférence), le montant estimatif des dépenses prévues à cette rubrique, qui couvre les coûts du personnel temporaire pour les réunions, du personnel temporaire autre que pour les réunions et des heures supplémentaires nécessaires pour assurer le service des réunions, diminuera de 22 405 200 dollars à New York et de 12 599 400 dollars à Genève. Selon le Secrétaire général, cette diminution s'explique par les gains d'efficacité attendus d'une gestion rationnelle et d'une hiérarchisation des ressources, notamment la réduction au minimum des recrutements de personnel temporaire non local, l'investissement technologique dans la prestation des services de conférence, le respect plus strict de la limitation du nombre de pages et le recours accru à la traduction contractuelle, ainsi que des mesures visant à réduire les coûts liés à l'établissement des comptes rendus analytiques et à la fourniture des services de conférence aux fonds et programmes au Siège (voir également par. I.45 ci-dessus). **Sous réserve des observations et recommandations formulées dans les paragraphes ci-après, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver la proposition formulée par le Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes au titre du chapitre 2**.

Observations et recommandations d'ordre général

Proposition concernant de nouvelles méthodes d'établissement des comptes rendus analytiques

I.55 Le Secrétaire général indique avoir pris en compte, dans ses prévisions pour l'exercice biennal 2012-2013, les gains d'efficacité d'un montant d'environ 10 millions de dollars (3 millions de dollars à Genève et 7 millions de dollars à New York) qui résulteraient de l'arrêt, de la limitation ou du report de la production de comptes rendus analytiques dans tous les centres de conférence [A/66/6 (Sect. 2), par. 2.17 c)]. S'étant renseigné, le Comité consultatif a appris que, dans sa résolution 58/250, l'Assemblée générale avait prié le Secrétaire général de procéder à une étude des coûts-avantages de l'établissement des comptes rendus analytiques en vue d'en évaluer la nécessité, et de déterminer s'il serait possible de le faire de manière plus efficace et plus rentable. Conformément aux dispositions de la résolution, le Secrétaire général avait suggéré cinq solutions dans son rapport de 2004 sur la réforme du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, à savoir : remplacer les comptes rendus analytiques par des enregistrements numériques des interventions; réduire le nombre des organes ayant droit à l'établissement de comptes rendus analytiques de leurs séances; établir les

comptes rendus analytiques uniquement en anglais; limiter leur longueur; et fournir seulement la version électronique (plutôt que la version imprimée) des comptes rendus analytiques (voir A/59/172, par. 53 à 63; voir également A/60/93). Dans sa résolution 60/236 B, l'Assemblée a demandé que cette question soit examinée et analysée plus avant.

I.56 S'étant renseigné, le Comité a reçu comme explication que la proposition formulée par le Secrétaire général dans son projet de budget-programme pour 2012-2013 était fondée sur l'évolution récente de la situation et tablait sur l'exploitation des technologies disponibles pour réaliser des économies importantes. Il s'agirait de continuer à produire des comptes rendus analytiques dans la seule langue originale dans laquelle ils ont été établis (anglais ou français) et de mettre en place d'autres moyens de diffusion pour permettre aux États Membres de recevoir les enregistrements numériques dans les six langues officielles quasiment en temps réel. Ces enregistrements numériques devaient comprendre également le journal électronique de la séance, avec la liste des orateurs et l'heure à laquelle ils ont pris la parole. Les versions imprimées des enregistrements dans les langues autres que la langue dans laquelle ils ont été établis seraient produites uniquement sur demande, dans les quatre semaines suivant la séance.

I.57 S'étant renseigné, le Comité consultatif a également appris que le Conseil des droits de l'homme à Genève n'établissait plus de comptes rendus analytiques depuis quatre ans. Les séances étaient diffusées sur le Web et sauvegardées sur des fichiers électroniques accessibles via l'Internet. Par séance, le coût de la diffusion sur le Web était beaucoup plus bas que le coût de la production de comptes rendus analytiques. À Vienne, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique mettait au point un autre système de diffusion pour ses comptes rendus de séance, qui consisterait en des fichiers son complétés, le cas échéant, par des documents de référence téléchargeables tels que des déclarations écrites ou la transcription en anglais de la séance.

I.58 Le Comité consultatif note, à l'alinéa c) du paragraphe 2.17 du projet de budget, que la proposition du Secrétaire général concernant les méthodes d'établissement des comptes rendus analytiques doit d'abord être approuvée par l'Assemblée générale. S'étant renseigné, il a appris que la question serait examinée par le Comité des conférences à sa session de septembre 2011. Il a également appris qu'au cas où l'Assemblée générale déciderait de garder la méthode actuelle de production des comptes rendus de séance les 10 millions de dollars d'économies prévues devraient être réaffectés dans le budget de l'exercice biennal 2012-2013. **Le Comité consultatif note que le Département s'efforce de faire des économies en simplifiant ses opérations et en assurant ses services de manière plus efficace et plus rentable. Cela étant, malgré l'intérêt que présente la proposition du Secrétaire général, il considère qu'il est prématuré d'inclure des économies de 10 millions de dollars dans le projet de budget-programme pour 2012-2013 alors que l'initiative qui permettrait de les réaliser doit d'abord être approuvée par l'Assemblée générale et n'a pas encore été examinée par l'organe intergouvernemental compétent. Le Comité consultatif recommande donc à l'Assemblée générale d'examiner la proposition du Secrétaire général concernant l'établissement des comptes rendus analytiques en tenant compte des résultats des délibérations du Comité des conférences, ainsi que des vues des organes ayant droit à l'établissement de comptes rendus analytiques de leurs séances**.

Proposition de modifier les arrangements actuels pour la fourniture de services de conférence aux fonds et programmes

I.59 Le Secrétaire général indique qu'il serait possible de réaliser environ 8 millions de dollars d'économies en modifiant les arrangements relatifs à la fourniture des services de conférence aux fonds et programmes ayant leur siège à New York (PNUD, UNICEF et FNUAP). Il rappelle également que les arrangements en vigueur, qui veulent que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences fournissent des services de conférence aux fonds et programmes ayant leur siège à New York, ont été mis en place en application de la résolution 47/202 de l'Assemblée générale [A/66/6 (Sect. 2), par. 2.17 b)].

I.60 S'étant renseigné, le Comité consultatif a appris que les dépenses liées à la traduction des documents des fonds et programmes sont actuellement imputées au budget ordinaire au titre du chapitre 2. Le Secrétaire général suggère de proposer aux fonds et programmes intéressés un autre arrangement, selon lequel ils négocieraient directement avec le Département la fourniture de services de traduction qui seraient payés à la tâche. Le Comité a en outre appris que le changement proposé avait été notifié aux Directeurs exécutifs du PNUD, de l'UNICEF et du FNUAP et que le Département entendait conseiller ces organismes sur la manière de réduire au minimum le volume de travaux à traduire pour réduire les coûts.

I.61 Le Comité consultatif relève, à l'alinéa b) du paragraphe 2.17 du projet de budget, que la proposition du Secrétaire général concernant le paiement à la tâche de la traduction des documents des fonds et programmes doit être approuvée par l'Assemblée générale. Il considère donc que si l'Assemblée décide de ne pas approuver la proposition, les 8 millions de dollars d'économies prévues devront être réaffectés dans le budget de l'exercice 2012-2013. **Le Comité consultatif reconnaît tout l'intérêt que présente la proposition du Secrétaire général, lui-même étant d'avis depuis longtemps que les activités inscrites au budget ordinaire ne devaient pas subventionner les activités extrabudgétaires (voir A/50/7, par. 115). Il rappelle cependant qu'il est prématuré de prévoir des économies de 8 millions de dollars dans le projet de budget-programme pour 2012-2013 alors que l'initiative qui permettrait de les réaliser doit d'abord être approuvée par l'Assemblée générale et n'a pas encore été examinée par l'organe intergouvernemental compétent. Le Comité recommande donc que le Secrétaire général soumette sa proposition à l'organe compétent, c'est-à-dire au Comité des conférences, pour qu'il l'examine**.

Adoption et application effective de la règle limitant le nombre de pages des rapports des organes conventionnels et des rapports des États parties à ces organes

I.62 Comme indiqué au paragraphe I.45 ci-dessus, une des mesures proposées par le Département pour réaliser des gains d'efficacité et des économies pendant l'exercice biennal 2012-2013 est l'adoption et l'application effective de la règle limitant le nombre de pages des rapports des organes conventionnels et des rapports des États parties à ces organes. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la documentation relative aux organes conventionnels comprenait des documents qui ne devaient pas dépasser un certain nombre de pages ou de mots (documents présentés par le Secrétariat et les organes intergouvernementaux) et

d'autres dont la longueur n'était pas limitée (documents présentés par les États Membres). Il ressort d'une étude des statistiques disponibles à l'Office des Nations Unies à Genève, où se trouvent la majorité des organes conventionnels, que le nombre de documents présentés par les États Membres avait fortement augmenté en 2010, ce qui avait alourdi dans les mêmes proportions la charge de travail (nombre de mots à traiter). Ces tendances devraient se poursuivre du fait de la création du Comité des disparitions forcées, de l'agrandissement du Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et d'autres propositions actuellement en attente.

I.63 Le Comité consultatif a été informé qu'obliger les États Membres à limiter la longueur de leurs documents permettrait d'alléger la charge de travail globale et de réduire au minimum le nombre de documents excessivement longs qui créaient des bouchons dans la chaîne de traitement. La Division de la gestion des conférences de Genève était disposée à collaborer avec les secrétariats des organes conventionnels à l'examen des documents dont ils auraient besoin pour que les ressources limitées dont elle dispose soient affectées aux domaines de la plus grande importance pour les membres des organes conventionnels. Ce pourrait être l'occasion de savoir quelle est la longueur moyenne des rapports des États parties, à partir de quoi un nombre limite de pages ou de mots pourrait être négocié. **Le Comité consultatif constate que l'augmentation du nombre d'organes conventionnels a augmenté la charge de travail du Département. Il estime toutefois que limiter le nombre de pages ou de mots des rapports des États parties aux organes conventionnels est une question qui doit être examinée par l'Assemblée générale et qu'il faudrait donc demander au Secrétaire général de la renvoyer au Comité des conférences**.

Utilisation accrue de la traduction contractuelle

I.64 Le Secrétaire général indique que, compte tenu de l'adoption d'un nouveau modèle institutionnel concernant la prestation des services de documentation, le Département prévoit faire encore davantage appel aux services contractuels de traduction [A/66/6 (Sect. 2), par. 2.17 a)]. D'après les indicateurs de succès figurant dans les cadres de budgétisation axée sur les résultats, le pourcentage de travaux contractuels de traduction devrait augmenter, entre 2010-2011 et 2012-2013, de 24 à 25 % à New York (ibid., tableau 2.18), de 20 à 25 % à Genève (ibid., tableau 2.25) et de 30 à 32,5 % à Vienne (ibid., tableau 2.33), et rester inchangé à Nairobi à 43 % (ibid., tableau 2.40). Le Comité consultatif note que, si l'augmentation du pourcentage des travaux contractuels de traduction entraîne une hausse des crédits demandés au titre des services contractuels, cette hausse sera plus que compensée par une baisse correspondante des crédits nécessaires au titre du personnel temporaire pour les réunions.

I.65 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, si les travaux contractuels de traduction étaient la solution la moins chère, ils nécessitaient une révision et un contrôle de la qualité effectués en interne. À cet égard, il rappelle que, pour donner suite aux préoccupations de l'Assemblée générale concernant le contrôle de la qualité des traductions effectuées à l'extérieur (voir, notamment, les résolutions 61/236 et 62/225), 12 postes P-5 de réviseur hors classe ont été créés au total, au Siège et à Genève, pendant l'exercice biennal 2008-2009; 5 autres postes de réviseur à l'Office des Nations Unies à Vienne ont été reclassés de P-4 à P-5 pendant l'exercice biennal 2010-2011 et, sous réserve de l'approbation de

l'Assemblée générale, 6 autres postes de réviseur à l'Office des Nations Unies à Nairobi seront reclassés de P-4 à P-5 pendant l'exercice biennal 2012-2013 (voir par. I.48 à I.51 ci-dessus). Il rappelle également que, pour renforcer encore le contrôle de la qualité et faire en sorte que les personnes et les entreprises auxquelles sont confiés des travaux contractuels de traduction soient tenues comptables de la qualité de leur prestation, le fichier commun de prestataires externes du Département comporte un modèle automatisé pour l'évaluation de la qualité. Des critères uniformes d'inscription de traducteurs et d'opérateurs de traitement de texte dans le fichier commun, ainsi que d'évaluation et de radiation, ont été adoptés en 2009 (voir A/64/136, par. 80).

I.66 **Le Comité consultatif continue de souligner qu'il est absolument indispensable que les prestations des services linguistiques soient d'une qualité irréprochable. Il se félicite donc des mesures prises pour améliorer le contrôle de la qualité des services contractuels de traduction, ainsi que de la possibilité ainsi offerte d'augmenter encore la part de la traduction contractuelle, dans les cas où celle-ci est plus économique. À cet égard, et compte tenu de sa recommandation antérieure, selon laquelle on ne saurait en aucun cas sacrifier la qualité pour réaliser des économies ou des gains d'efficacité en ayant davantage recours à la traduction contractuelle, il souligne que les indicateurs de succès susmentionnés prévoient une augmentation de la proportion de travaux contractuels de traduction uniquement lorsque cette formule donne un produit final de qualité comparable aux traductions faites par le Secrétariat.**

Évolution du modèle institutionnel du Département en matière de publication de documents

I.67 Le Secrétaire général indique que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a dégagé des économies d'un montant de 10,6 millions grâce à la simplification des activités des services de publication, au Siège et à Genève [A/66/6 (Sect. 2), par. 2.17 d)]. Outre les économies d'un montant de 6,8 millions de dollars résultant de la suppression de 41 postes (voir par. I.53 ci-dessus), on prévoit d'économiser 3,8 millions au titre des fournitures d'imprimerie pendant l'exercice biennal 2012-2013, en raison de la diminution considérable du volume des travaux d'impression effectués. D'après les explications du Secrétaire général, à l'issue d'un examen du nombre de pages imprimées, la Section des services de publication avait réduit de 336 millions en 2009 à 220 millions en 2010 le nombre de pages imprimées de documents destinés aux organes délibérants. Ce nombre devrait tomber en dessous de 150 millions en 2011. En conséquence, le quart de nuit pour la distribution des documents imprimés a été supprimé et les effectifs ont été réaffectés au travail de jour, ce qui a entraîné des économies en heures supplémentaires et en sursalaires de nuit, et une utilisation plus efficace du matériel d'imprimerie et de reproduction [ibid., par. 2.11 a) et e)].

I.68 Le Comité consultatif note que l'utilisation de l'informatique pour la communication d'informations aux États Membres (courrier électronique et divers autres outils en ligne) a fortement contribué à la baisse du volume des travaux d'impression [ibid., par. 2.11 g)]. À cet égard, lorsqu'il a examiné les propositions du Secrétaire général au titre du chapitre 2, il a été informé que le Département venait de mettre au point un modèle institutionnel de réunions sans papier, mis en application la première fois en mai 2011 pour une réunion du Comité chargé des organisations non gouvernementales. **Le Comité consultatif félicite le**

Département d'avoir tiré parti des nouvelles possibilités technologiques pour assurer rapidement et économiquement la distribution des documents.

Gestion intégrée des services de conférence à l'échelle mondiale

I.69 Le Comité consultatif rappelle que, depuis de nombreuses années, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences applique la gestion intégrée des services de conférence à l'échelle mondiale, afin de renforcer l'efficience et l'efficacité de ses activités. Le Secrétaire général note dans son projet de budget que cette idée continue d'évoluer, comme il ressort de plus en plus clairement de l'harmonisation progressive des politiques, pratiques et procédures administratives des centres de conférence (ibid., par. 2.4).

I.70 Lorsqu'il a examiné les propositions du Secrétaire général au titre du chapitre 2, le Comité consultatif a été informé que, pendant l'exercice biennal 2010-2011, des progrès considérables avaient été réalisés dans la réalisation du grand projet informatique, qui est un des fondements de l'application du principe de la gestion intégrée des services de conférence à l'échelle mondiale et qui comporte les trois volets ci-après :

a) « gData », un entrepôt mondial de données qui doit permettre de produire des rapports d'activité normalisés et des données sur les coûts également normalisées pour les quatre centres de conférence, de façon à pouvoir évaluer, contrôler et simplifier les activités, et prévoir la charge de travail mondiale et les moyens d'y faire face;

b) « gMeets », un système mondial de gestion des réunions permettant de programmer les réunions dans les quatre centres de conférence en vue d'établir et de gérer de manière interactive un calendrier mondial des réunions;

c) « gDoc », un logiciel de gestion intégrée de la documentation permettant de connaître en temps réel l'état de la documentation, de normaliser l'établissement et la communication de toutes les statistiques relatives à la documentation, de suivre le parcours des documents dans n'importe quel centre de conférence et d'avoir une idée des possibilités de partage de la charge de travail.

Les deux premiers volets avaient été mis en application dans les quatre centres de conférence pendant l'exercice biennal 2010-2011. Le troisième avait été repensé et était en cours d'élaboration par une équipe travaillant à New York et à Genève.

I.71 **Le Comité consultatif note que la mise au point du concept de gestion intégrée des services de conférence à l'échelle mondiale se poursuit et réaffirme qu'il l'approuve comme moyen d'utiliser les ressources le plus efficacement possible et d'améliorer la qualité d'ensemble des services de conférence. Il se félicite que le Département fasse appel pour cela à des outils informatiques et l'encourage à achever dès que possible la mise au point du troisième volet du grand projet, afin qu'il puisse être installé dans tous les centres de conférence**.

I.72 Le Comité consultatif rappelle que l'un des fondements de la gestion intégrée des services de conférence à l'échelle mondiale est le partage de la charge de travail entre les quatre centres de conférence, de sorte que les moyens soient mis en commun pour s'adapter aux périodes de pointe et aux périodes creuses dans chaque centre, d'où un accroissement de l'efficience et de l'efficacité de l'utilisation des ressources. Ayant demandé des précisions, le Comité a obtenu les informations

suivantes sur le volume de travail de traduction dans les différents centres de conférence :

(En milliers de mots)

	Chiffres réels 2008-2009	*Prévisions pour 2010-2011*	*Prévisions pour 2012-2013*
Traduction en interne			
New York	171 083	178 286	187 200
Genève	108 941	118 000	120 000
Vienne	34 573	37 340	37 320
Nairobi	8 600	9 824	9 824
Services de traduction extérieurs			
New York	53 450	58 664	62 400
Genève	25 815	28 500	41 500
Vienne	13 183	16 000	15 990
Nairobi	6 703	7 411	7 411

Au vu des informations figurant dans ce tableau, le Comité consultatif fait remarquer que, pendant l'exercice biennal 2012-2013, la charge de travail prévue pour les deux types de services de traduction augmentera à New York et à Genève, tandis qu'elle restera constante à Nairobi et baissera à Vienne. **Il pense que cela permettra de mieux répartir la charge de travail, et il recommande que le rapport d'exécution concerné présente des statistiques illustrant comment le Département a tiré parti de ces possibilités**.

I.73 Dans le même ordre d'idées, le Comité consultatif rappelle qu'à la suite de l'évaluation des progrès réalisés en matière de gestion intégrée des services de conférence à l'échelle mondiale, effectuée par le Bureau des services de contrôle interne (voir A/64/166), le Département a conclu, notamment, que le Secrétaire général adjoint chargé du Département, étant responsable de toutes les dépenses relevant du chapitre 2 du budget de l'ONU, devait disposer des pouvoirs correspondants en ce qui concerne la gestion et l'utilisation de ces ressources, tant financières qu'humaines [voir A/65/122, par. 28 a)]. Dans son rapport de 2010 sur le plan des conférences, le Secrétaire général a indiqué qu'il ne serait possible de mettre intégralement en œuvre la gestion intégrée à l'échelle mondiale, et d'améliorer ainsi l'efficience et l'efficacité, que si la structure organisationnelle et les rapports hiérarchiques étaient révisés afin de donner au Secrétaire général adjoint chargé du Département les pouvoirs dont il avait besoin pour s'acquitter des mandats qui lui avaient été confiés dans ce domaine par l'Assemblée générale [ibid., par. 28 c)]. Par la suite, dans sa résolution 65/245, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'évaluer les mécanismes mis en place pour contrôler l'application des principes d'efficacité et de responsabilité dans le domaine de la gestion des conférences dans les quatre principaux centres de conférence et de lui rendre compte à ce sujet à sa soixante-sixième session. **Le Comité consultatif attend avec intérêt d'examiner le rapport. Toute incidence administrative ou financière des conclusions du Secrétaire général devra figurer dans le prochain projet de budget**.

Planification de la relève

I.74 Il y a longtemps que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences se préoccupe de la planification de la relève, qui, d'après le Comité consultatif, est une des activités de gestion qui a des incidences budgétaires majeures (voir A/64/7, par. I.71). D'après les dernières statistiques, environ 20 % du personnel linguistique du Département aura pris sa retraite d'ici à 2016 (A/65/488, par. 17). Pendant l'exercice biennal 2012-2013, le Secrétaire général indique que, pour répondre à l'évolution des besoins et faire face à la transformation que vivent les services linguistiques sur le plan démographique, le Département continuera de proposer aux fonctionnaires des possibilités de formation et de perfectionnement supplémentaires; de collaborer avec les organisations internationales et de se rapprocher des universités en vue d'institutionnaliser les programmes de formation (A/66/6 (Sect. 2), par. 2.6). Les produits prévus sont énumérés aux paragraphes 2.41 b) vi) et 2.59 e) du projet de budget. À ce propos, le Comité note que, comme indiqué au paragraphe I.52 a) ci-dessus, le Secrétaire général propose de transférer un poste P-4 du Service des affaires relatives au désarmement et à la paix (sous-programme 1) au Service de la planification centrale et de la coordination (sous-programme 2), à New York, afin de créer une fonction de coordination de la formation, qui n'est assurée pour le moment qu'au hasard des circonstances.

I.75 Pendant qu'il examinait les propositions du Secrétaire général concernant ce chapitre, le Comité consultatif a été informé que, pendant l'exercice biennal 2010-2011, le Département avait renforcé ses activités de communication afin de faire connaître les possibilités d'emploi à l'ONU aux étudiants des écoles de langues et d'étoffer la liste de linguistes professionnels présélectionnés. En particulier, le Département a conclu des mémorandums d'accord avec des universités à travers le monde, portant à 19 le nombre d'institutions ayant établi des relations officielles avec l'Organisation. En vertu de ces accords, les universités se sont engagées à reprendre ou à créer des programmes de langues afin de stimuler la demande et l'intérêt pour les carrières linguistiques. Le Département avait également continué à collaborer avec des établissements de formation linguistique afin de développer son programme de stages, qui s'était révélé efficace pour trouver, attirer et former de jeunes linguistes compétents. Il y a eu 57 stagiaires en 2010 et 70, à ce jour, en 2011. Plusieurs bénéficiaires de ce programme avaient réussi des concours et certains avaient également été inscrits dans les fichiers de traducteurs et d'interprètes indépendants et de traducteurs contractuels.

I.76 En revanche, le Comité consultatif a été informé que, le programme de stages ne disposant pas de ressources propres, il ne serait bientôt plus possible d'accueillir des stagiaires. En outre, bien des stagiaires potentiels n'ayant pas les moyens de payer le voyage et le séjour dans des villes telles que New York, Genève ou Vienne, la réserve de stagiaires s'en trouvait limitée et certaines combinaisons linguistiques risquaient d'être sous-représentées. Pour remédier à cette situation, des contacts préliminaires avaient été établis avec des membres de la Ligue des États arabes pour voir s'ils étaient disposés à contribuer aux activités de formation du Département destinées à des traducteurs et interprètes de langue arabe, au moyen d'un fonds d'affectation spéciale ou d'un autre mécanisme mis en place par le Département. **Le Comité félicite le Département de s'employer activement à toucher les recrues potentielles et espère que cette action sera poursuivie et élargie pendant l'exercice biennal 2012-2013. Il compte que, grâce à ces efforts, davantage de candidats réussiront les concours de linguistes, ce qui réduira d'autant les taux**

de vacance de postes. Il craint toutefois que l'absence de ressources spécifiquement affectées au programme de stages ne représente un inconvénient majeur pour les jeunes linguistes possédant les combinaisons de langues les moins courantes. À ce propos, il se félicite que le Département compte demander l'appui des États Membres. Il recommande que le Secrétaire général soit encouragé à élargir cette action en vue d'obtenir des financements extrabudgétaires pour des activités de formation consacrées aux six langues officielles.

I.77 S'agissant des concours, le Comité consultatif a noté, dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011, qu'ils étaient le seul moyen de recrutement du personnel linguistique mais que la Section des examens et des tests du Bureau de la gestion des ressources humaines n'avait pas les moyens d'organiser le nombre de concours nécessaire. À cette occasion, il a invité une fois de plus le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et le Bureau de la gestion des ressources humaines à s'entendre d'urgence sur les mesures à prendre en vue d'assurer dans les meilleurs délais l'organisation et la tenue des concours de linguistes nécessaires (A/64/7, par. I.65 et I.66). Au tableau 2.45 du projet de budget, le Secrétaire général déclare que, pour donner suite à la recommandation du Comité, le Département a examiné la façon dont étaient organisés les concours et relevé un certain nombre de mesures qui pourraient permettre de la rationaliser, notamment des modifications à apporter à la procédure de présélection des candidats et à la matière, au déroulement et à la programmation des concours. Un groupe de travail interdépartemental composé de représentants du Département et du Bureau de la gestion des ressources humaines, suit la mise en œuvre de ces recommandations, qui permettra, à terme, de réduire sensiblement le laps de temps entre la décision d'organiser un concours et le recrutement des lauréats. **Le manque de personnel pouvant fortement nuire à l'efficience et l'efficacité de l'exécution du mandat du Département, le Comité accueille avec satisfaction les mesures prises par le Département pour améliorer la façon dont les concours sont conçus et attend avec intérêt de prendre connaissance, dans le prochain projet de budget, des résultats obtenus**.

Suivi et évaluation

I.78 Le Secrétaire général indique que, conformément à la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, des ressources inscrites au budget ordinaire, d'un montant total d'environ 3 041 000 dollars, ont été affectées à la conduite des activités de suivi et évaluation de l'exercice 2012-2013, représentant au total 307,6 mois de travail, dont 115,6 d'administrateur et 192 d'agent des services généraux (A/66/6 (Sect. 2), par. 2.22).

I.79 Le Comité consultatif rappelle que, dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011, il a indiqué qu'il avait été informé que, comme suite à la résolution 61/245 de l'Assemblée générale et aux recommandations du Bureau des services de contrôle interne, le Département avait commencé à s'occuper de créer un système fiable de suivi, d'évaluation, de gestion des risques et de contrôle statistique (voir A/64/7, par. I.73). Pendant qu'il examinait les propositions du Secrétaire général pour 2012-2013, il a été informé qu'un service chargé du suivi, de l'évaluation, de la gestion des risques et des contrôles statistiques avait été créé au Siège et à Genève, dans les limites des ressources disponibles. Ce service s'occupait essentiellement des prévisions concernant le

volume de travail, de la planification des capacités de gestion des documents et de la normalisation des indicateurs clefs des résultats. Il était également chargé d'extraire et de compiler des statistiques fournies par tous les systèmes essentiels dans les quatre centres de conférence, afin de produire divers types de rapports, notamment des rapports mensuels de gestion interne, à l'aide de l'entrepôt mondial de donnée (gData) (voir par. I.70 ci-dessus). D'après le Secrétaire général, grâce à ces rapports, qui permettent de comparer et de mieux cerner les activités de tous les centres de conférence, les responsables du Département ont été en mesure de prendre des décisions de gestion éclairées en matière d'affectation des ressources [A/66/6 (Sect. 2), par. 2.11 h)]. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que, si les ressources étaient disponibles, les services chargés du suivi et de l'évaluation à Vienne et à Nairobi seraient renforcés à moyen terme. **Le Comité accueille avec satisfaction les mesures prises pour intégrer les fonctions de suivi et d'évaluation dans l'organisation du Département. Il encourage le Secrétaire général à s'assurer que les services chargés du suivi, de l'évaluation, de la gestion des risques et des contrôles statistiques utilisent à bon escient les nouveaux outils informatiques mis à leur disposition pour simplifier davantage le fonctionnement du Département, recenser les zones possibles de risques et trouver des domaines où réaliser des gains d'efficacité. Le prochain projet de budget devra comprendre de plus amples informations sur les activités de ces services**. Le Comité a fait d'autres observations sur les activités de suivi et d'évaluation au chapitre I ci-dessus.

Services de protocole du Bureau du Président de l'Assemblée générale

I.80 Lorsqu'il a examiné les propositions du Secrétaire général concernant le chapitre 2, le Comité consultatif a demandé pourquoi le Service du protocole et de la liaison, transféré au Département pendant l'exercice biennal 2008-2009, n'avait pas assuré les services de protocole du Bureau du Président de l'Assemblée générale. Il lui a été répondu que le Service disposait de 10 postes. Pour faire face à la charge de travail, un poste avait été emprunté à un autre groupe du Département et du personnel temporaire avait été recruté pour couvrir des manifestations particulières ou faire face aux périodes de pointe. Le Service ne disposait pas de capacités suffisantes pour fournir des services au Bureau du Président et, bien que l'Assemblée générale ait examiné cette question, elle ne semblait pas, à ce jour, être favorable à l'idée de fournir des ressources supplémentaires à cet effet. **Compte tenu des fonctions de haut niveau dont s'acquitte le Président de l'Assemblée générale pour le compte de l'Organisation, le Comité estime qu'aucun effort ne devrait être épargné pour aider le Bureau du Président de l'Assemblée générale sur le plan des services de protocole et de liaison**.

Titre II
Affaires politiques

Chapitre 3
Affaires politiques

Montant demandé par le Secrétaire général	1 195 113 100 dollars[a]
Montant révisé du crédit ouvert pour 2010-2011	1 314 847 400 dollars
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	49 284 200 dollars[b]

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2010-2011 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[b] Comprennent des contributions obligatoires hors budget ordinaire d'un montant de 15 267 600 dollars – montant corrigé par rapport à l'information qui figure dans le tableau 3.3 du projet de budget-programme [A/66/6 (Sect.3)], conformément à la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/290 – et des fonds extrabudgétaires d'un montant de 34 016 600 dollars.

II.1 Le Comité consultatif note que le montant des ressources du budget ordinaire demandées par le Secrétaire général pour le chapitre 3 s'élèvent à 1 195 113 100 dollars avant actualisation des coûts, soit une baisse de 119 734 300 dollars (9,1 %) par rapport à l'exercice biennal 2010-2011 (voir A/66/6 (Sect. 3), par. 3.13 à 3.18). Ce montant comprend les ressources demandées pour le Département des affaires politiques (82 649 700 dollars), les missions politiques spéciales (1 083 036 300 dollars), le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient (16 949 200 dollars), le Bureau d'appui à la consolidation de la paix (5 220 500 dollars), le Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le territoire palestinien occupé (5 346 700 dollars) et le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (1 910 700 dollars).

A. Département des affaires politiques

II.2 Le montant des ressources du budget ordinaire demandées par le Secrétaire général pour le Département des affaires politiques, qui s'élève à 82 649 700 dollars avant actualisation des coûts, représente une baisse de 438 100 dollars, soit 0,5 %, par rapport à l'exercice biennal 2010-2011 (ibid., tableau 3.3). Le montant net de cette baisse résulte de la diminution, d'un montant de 647 100 dollars, des ressources demandées au titre des postes, compensée par l'augmentation, d'un montant de 209 000 dollars, des ressources demandées au titre des autres objets de dépense, par rapport au montant des ressources approuvées pour l'exercice biennal 2010-2011. S'agissant des composantes du programme, le montant net de la baisse résulte de la diminution des ressources demandées au titre du programme de travail, en particulier des sous-programmes 3 (927 600 dollars) et 4 (493 900 dollars),

compensée par l'augmentation des ressources demandées au titre du sous-programme 6 (703 400 dollars) et de l'appui au programme (367 800 dollars).

II.3 Le tableau II.1 ci-après présente un récapitulatif des postes approuvés pour l'exercice biennal 2010-2011 et des postes proposés par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 2012-2013. Il présente également les postes financés au moyen des ressources extrabudgétaires, proposés pour l'exercice biennal 2012-2013.

Tableau II.1
Effectifs

	Postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2010-2011	275	1 SGA; 2 SSG; 8 D-2; 15 D-1; 37 P-5; 50 P-4; 40 P-3; 24 P-2/1; 5 G(1eC); 93 G(AC)
Postes proposés pour 2012-2013	269	1 SGA; 2 SSG; 8 D-2; 15 D-1; 37 P-5; 48 P-4; 39 P-3; 24 P-2/1; 5 G(1eC); 91 G (AC)
Suppressions	6	1 P-4, 1 P-3, 2 G(AC) au titre du sous-programme 3; 1 P-4, 1 G(AC) au titre du sous-programme 4
Ressources extrabudgétaires		
Postes proposés pour 2012-2013	15	11 P-3; 4 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

II.4 Les ressources prévues au titre des postes pour l'exercice biennal 2012-2013, d'un montant de 74 875 600 dollars avant actualisation des coûts, doivent permettre de financer 269 postes (174 postes d'administrateur et 95 postes d'agent des services généraux), comme l'indique le tableau II.1 ci-dessus. La baisse de 647 100 dollars, soit 0,9 %, correspond à la diminution des ressources nécessaires, d'un montant de 1 421 500 dollars, découlant de la suppression de six postes au titre des sous-programmes 3 et 4, compensée par l'augmentation des ressources nécessaires, d'un montant de 774 400 dollars, découlant de l'effet-report de la création, au titre de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme**,** de six postes approuvés pendant l'exercice biennal 2010-2011.

II.5 Dans le cadre de la modification des effectifs de la Division des affaires du Conseil de sécurité, il est prévu de supprimer quatre postes [1 P-4, 1 P-3 et 2 G(AC)] au titre du sous-programme 3 (Affaires du Conseil de sécurité), ce qui se traduit par une diminution des ressources nécessaires d'un montant de 927 600 dollars (ibid., par. 3.52). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'à l'issue d'un examen de la Division mené en 2010, le Bureau des services de contrôle interne avait fait neuf recommandations, dont quatre portaient sur des domaines à haut risque : l'enrichissement de la mémoire institutionnelle, l'amélioration du transfert de connaissances et de l'échange d'information et la définition formelle des lignes hiérarchiques. À cet égard, le Comité a également été informé que la base de données de la Division (iSCAD) avait été développée et modernisée, et les fonctionnaires formés à y saisir des données et à l'utiliser comme

un outil de recherche et un moyen d'échanger l'information et de transférer des connaissances. Par ailleurs, les attributions et les lignes hiérarchiques de chacun ont été définies et simplifiées dans tous les services. Ces nouvelles lignes hiérarchiques et l'utilisation accrue de la base iSCAD ont permis à la Division de mieux faire jouer les synergies entre ses différents services, de hiérarchiser ses méthodes de travail et de remanier les attributions de chaque fonctionnaire. En particulier, en réduisant les chevauchements d'activités des fonctionnaires, elle a été amenée à redéfinir leurs responsabilités. À l'issue d'une réorganisation interne des fonctions du personnel de la Division et en réponse à l'appel à une discipline budgétaire accrue lancé par le Secrétaire général, le Département des affaires politiques propose de modifier les effectifs de la Division en supprimant les quatre postes mentionnés plus haut. Le Comité a été informé que la Division avait bon espoir de rester en mesure de s'acquitter pleinement des mandats et des tâches qui lui étaient assignés. **Le Comité salue les mesures prises pour mettre en œuvre les recommandations du BSCI et espère que des mesures seront également prises pour appliquer celles qui ne l'ont pas encore été**.

II.6 Dans le cadre de la modification des effectifs du Groupe de la décolonisation, il est également prévu de supprimer deux postes [1 P-4 et 1 G(AC)] au titre du sous-programme 4 (Décolonisation), ce qui se traduit par une diminution des ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2012-2013 d'un montant de 439 900 dollars (ibid., par. 3.57). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la charge de travail et les activités du Groupe de la décolonisation, en comparaison avec celles des autres services du Département, était très régulière et que ses produits escomptés étaient largement prévisibles. En outre, la Commission de la décolonisation, à laquelle le Groupe prête son appui, ayant des activités cycliques, il est possible de rationaliser et de mieux préparer ses travaux. Le Département propose donc de modifier les effectifs du Groupe en supprimant un poste de P-4 et un poste d'agent des services généraux (le premier étant actuellement vacant et le second pourvu à titre temporaire). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Département avait bon espoir que le Groupe reste en mesure de s'acquitter pleinement des mandats et des tâches qui lui étaient assignés, étant entendu que l'effectif du Groupe serait renforcé, si nécessaire, au plus fort de l'activité. Par ailleurs, le Groupe et les divisions régionales coopéreraient, si nécessaire, afin de faire jouer les synergies dans leurs activités respectives.

II.7 **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection au tableau des effectifs proposé par le Secrétaire général, ni aux ressources que nécessitent ces postes pour l'exercice biennal 2012-2013.**

Recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

II.8 Le montant des ressources nécessaires au titre des objets de dépense autres que les postes, qui s'élève à 7 774 100 dollars, dépasse de 209 000 dollars celui des ressources approuvées pour l'exercice biennal 2010-2011. Cette augmentation est surtout sensible dans la rubrique des frais généraux de fonctionnement (181 500 dollars) et des services contractuels (97 800 dollars).

II.9 Le Comité consultatif note que les ressources demandées pour le personnel temporaire (autres que pour les réunions) et les heures supplémentaires sont regroupées à la rubrique Appui au programme, ce qui explique la diminution des

montants inscrits au titre des sous-programmes. Les ressources demandées pour les frais généraux de fonctionnement, dont les dépenses de communication, s'élèvent à 1 273 100 dollars. Ce montant dépasse de 230 000 dollars celui des ressources approuvées pour 2010-2011, car les dépenses de télécommunications ont augmenté en raison des frais de voyage élevés du personnel envoyé en mission et des ressources auparavant inscrites au budget au titre des sous-programmes ont été transférées à l'appui au programme. Les ressources demandées pour les services contractuels au titre de l'appui au programme, d'un montant de 1 058 500 dollars, doivent financer les services d'appui fournis par le Bureau des technologies de l'information et des communications, ainsi que la création de 40 comptes mobiles destinés aux membres du personnel qui jouent un rôle essentiel, dans le cadre du plan de continuité des opérations. L'augmentation de 192 200 dollars de ce montant par rapport à l'exercice biennal précédent s'explique par le transfert de ressources auparavant inscrites au budget au titre des sous-programmes. **Le Comité consultatif recommande d'approuver les ressources demandées pour le Département des affaires politiques au titre des objets de dépense autres que les postes**.

Observations générales et recommandations

Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité

II.10 Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 65/31, l'Assemblée générale a invité le Secrétaire général à continuer d'actualiser le *Répertoire* et de permettre l'accès à sa version électronique dans toutes les langues. Le Comité a été informé que, conformément à la politique qui autorise à élaborer simultanément plusieurs volumes, le Secrétariat, l'année passée, a travaillé sur les quinzième et seizième volumes, portant respectivement sur les périodes 2004-2007 et 2008-2009. Le quinzième volume est désormais terminé et la distribution préliminaire de sa version électronique a commencé sur le site Web du *Répertoire*. L'élaboration du seizième volume a aussi avancé, et devrait s'achever d'ici à la fin de 2011. Celle du dix-septième volume, qui porte sur la période 2010-2011, a commencé. En outre, le site Web du *Répertoire* a été remanié : son moteur de recherche a été amélioré et son interface, plus facile à utiliser, permet d'accéder plus rapidement au *Répertoire*. En fonction des moyens dont il disposera, le Secrétariat fera traduire le site Web dans toutes les langues officielles. La distribution préliminaire des chapitres du *Répertoire* déjà achevés et de ceux qui sont encore à paraître a déjà commencé en ligne.

II.11 Le Comité consultatif a été informé que les contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du *Répertoire* restaient importantes pour continuer de progresser et pour faire fonctionner le site Web dans les six langues officielles. Les fonds extrabudgétaires ont permis au Secrétariat de continuer de s'assurer les services du personnel temporaire chargé d'aider à élaborer le *Répertoire*, et de travailler simultanément sur plusieurs volumes de la publication. Compte tenu de la difficulté des conditions financières, les contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale restent essentielles pour pouvoir poursuivre sur cette voie. **Le Comité salue le travail réalisé jusqu'à présent et engage le Département des affaires politiques à poursuivre son action de mobilisation de fonds pour pouvoir continuer à actualiser le *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité***.

Résolution 64/246 de l'Assemblée générale sur les dépenses imprévues et extraordinaires

II.12 Le Comité consultatif a été informé des activités que le Département avait menées récemment pour prêter appui aux missions de bons offices du Secrétaire général, au fil des événements qui se déroulaient au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Il a également été informé que les ressources existantes ne permettaient pas de soutenir des activités aussi intenses. Des fonds ont donc été débloqués, en vertu des dispositions de la résolution 64/246 de l'Assemblée générale qui autorisent le Secrétaire général à contracter des engagements, à concurrence de 8 millions de dollars, pour chacune des deux années de l'exercice biennal 2010-2011, à condition qu'il atteste qu'ils ont trait au maintien de la paix et de la sécurité.

II.13 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu la liste des engagements autorisés jusqu'à présent par le Secrétaire général en application de la résolution 64/246 sur les dépenses imprévues et extraordinaires, ventilés par année de l'exercice biennal 2010-2011. Cette liste figure dans le tableau II.2 ci-dessous.

Tableau II.2
Engagements autorisés par le Secrétaire général pour 2010-2011

Description	*Montant (dollars É.-U.)*	*Période concernée*
2010		
Dispositif des Nations Unies pour l'appui aux discussions internationales de Genève et au Mécanisme conjoint de prévention des incidents et d'intervention	2 079 800	1er janvier-31 décembre 2010
Représentant personnel du Secrétaire général pour le litige frontalier entre le Guyana et le Venezuela	108 400	1er mars-30 août 2010
Envoyé spécial en République populaire démocratique de Corée	65 000	5-19 février 2010
Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran	1 438 500	1er septembre-31 décembre 2010
Commission d'enquête sur les événements du 31 mai 2010 concernant la flottille	1 498 400	10 août-31 décembre 2010
Groupe d'experts sur Sri Lanka	1 204 800	5 août-31 décembre 2010
Envoyé spécial pour l'assistance au Pakistan	106 300	27 septembre-31 décembre 2010
Total pour 2010	**6 501 200**	
2011		
Commission d'enquête sur les événements du 31 mai 2010 concernant la flottille	318 300	1er janvier- 30 avril 2011
Dispositif des Nations Unies pour l'appui aux discussions internationales de Genève et au Mécanisme conjoint de prévention des incidents et d'intervention	215 600	1er janvier-31 mars 2011
Envoyé spécial pour l'assistance au Pakistan	762 800	1er janvier-31 mars 2011

Description	*Montant (dollars É.-U.)*	*Période concernée*
Envoyé spécial du Secrétaire général en Jamahiriya arabe libyenne	1 513 400	Mars à septembre 2011 (6 mois)
Groupe d'experts sur Sri Lanka	59 700	1er-31 mai 2011
Appui des Nations Unies à la transition en Égypte et en Tunisie	364 000	1er juillet-31 décembre 2011 (6 mois)
Total pour 2011[a]	**3 233 800**	

[a] Sont exclus les montants utilisés, dans l'intervalle, pour le Groupe d'experts sur la Jamahiriya arabe libyenne et le Représentant de l'Organisation des Nations Unies aux discussions internationales de Genève, en attendant la décision de l'Assemblée générale sur les propositions budgétaires les concernant, à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-cinquième session. L'Assemblée a approuvé les budgets de ces deux opérations et décidé que les ressources nécessaires à la conduite de leurs activités seraient prélevées sur le crédit global approuvé au titre des missions politiques spéciales pour 2010-2011 (résolution 65/288 de l'Assemblée générale).

B. Missions politiques spéciales

II.14 Le montant estimatif des prévisions de dépenses au titre des missions politiques spéciales pour 2012-2013 s'élève à 1 083 036 300 dollars, à comparer au montant révisé du crédit ouvert pour l'exercice biennal 2010-2011, qui s'élève à 1 203 840 800 dollars (A/66/6 (Sect. 3), tableau 3.25). Le Comité consultatif note que cette estimation a été établie à partir de la structure des dépenses de l'exercice biennal en cours, et corrigée pour les missions dont les mandats ont été interrompus ou achevés, et pour tenir compte de l'effet-report de la création de missions au cours de l'exercice. Par conséquent, le montant estimatif des ressources prévues tient compte de l'achèvement des mandats de la Mission des Nations Unies au Népal et du Représentant du Secrétaire général auprès du Conseil international consultatif et de contrôle du Fonds de développement pour l'Iraq, les 15 janvier et 30 juin 2011 respectivement, et du remplacement du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi par le Bureau des Nations Unies au Burundi, qui a pris le relais le 1er janvier 2011. Comme indiqué au chapitre I du présent rapport, ce facteur a entraîné une diminution des prévisions de dépenses de 85,8 millions de dollars. Une autre baisse, de 35 millions de dollars, devrait avoir lieu si, conformément aux prévisions, les objectifs et les mandats sont réalisés de manière plus rentable et efficace (voir aussi par. II.16 ci-après).

II.15 Le tableau II.3 ci-dessous recense les ressources prévues au titre des missions politiques spéciales, y compris des missions achevées, pour 2010-2011.

Tableau II.3
Missions politiques spéciales (2010-2011)

Groupe thématique/mission	*Crédit ouvert (milliers de dollars É.-U.)*	*Date de fin de mandat*	*Observations*
Groupe thématique I : envoyés spéciaux ou personnels, conseillers spéciaux et représentants personnels du Secrétaire général			
Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Myanmar	1 914,2	Durée indéterminée	
Conseiller spécial du Secrétaire général à Chypre	6 672,3	15/12/2011	
Conseiller spécial pour la prévention du génocide	4 068,6	Durée indéterminée	
Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental	1 097,4	Durée indéterminée	
Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	1 279,7	Durée indéterminée	
Représentant du Secrétaire général auprès du Conseil international consultatif et de contrôle du Fonds de développement pour l'Iraq	82,2	30/6/2011	
Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève	–		Dans sa résolution 65/288, l'Assemblée générale a approuvé le budget du Représentant de l'ONU, d'un montant de 1 469 000 dollars, et décidé que ses activités seraient financées au moyen du crédit global de 1,2 milliard de dollars ouvert au titre des missions politiques spéciales
Total partiel I	**15 114,4**		
Groupe thématique II : équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts			
Groupe de contrôle sur la Somalie	3 849,1	31/7/2011	
Groupe d'experts sur le Libéria	1 264,8	16/12/2011	
Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire	2 610,0	30/4/2012	
Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo	2 778,5	30/11/2011	
Groupe d'experts sur le Soudan	3 521,7	19/2/2012	
Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée	5 963,0	12/6/2012	
Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran	3 217,7	9/6/2012	

Groupe thématique/mission	*Crédit ouvert (milliers de dollars É.-U.)*	*Date de fin de mandat*	*Observations*
Groupe d'experts sur la Jamahiriya arabe libyenne	–	31/5/2012	Dans sa résolution 65/288, l'Assemblée générale a approuvé le budget du Groupe d'experts, d'un montant de 1 670 400 dollars, et décidé que ses activités seraient financées au moyen du crédit global de 1,2 milliard de dollars ouvert au titre des missions politiques spéciales
Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée en application de la résolution 1526 (2004) du Conseil de sécurité concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées	8 231,2	31/12/2012	
Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) sur la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive	6 334,6	25/4/2021	
Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	17 290,7	31/12/2013	
Total partiel II	**55 061,3**		
Groupe thématique III : bureaux politiques, bureaux d'appui à la consolidation de la paix et bureaux intégrés			
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest	13 916,2	31/12/2013	
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine	35 988,7	31/12/2011	
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	33 076,9	31/12/2011	
Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie	32 783,5	Durée indéterminée	
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone	33 456,5	15/9/2011	
Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria	16 834,9	31/12/2011	
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	6 293,0	Durée indéterminée	
Bureau intégré des Nations Unies au Burundi/Bureau des Nations Unies au Burundi	58 705,0	31/12/2011	
Mission des Nations Unies au Népal	25 804,1	15/1/2010	
Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	17 432,1	31/8/2011	

Groupe thématique/mission	*Crédit ouvert (milliers de dollars É.-U.)*	*Date de fin de mandat*	*Observations*
Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale	3 505,2	S/2010/457 : lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité	Le Conseil a pris note de la lettre du Secrétaire général datée du 11 décembre 2009 (S/2009/697), et estimé qu'il conviendrait de créer le bureau en question pour une période initiale de deux ans, et de réexaminer son mandat après 18 mois d'exercice
Total partiel III	**277 796,1**		
Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan	497 654,1	23/3/2012	
Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq	355 063,3	31/7/2011	
Total partiel IV	**852 717,4**		
Total (déduction faite des contributions du personnel)	**1 200 689,2**		

II.16 Le Comité consultatif rappelle que, conformément aux procédures en vigueur, l'emploi des ressources allouées aux missions politiques spéciales est subordonné aux mandats conférés par les organes délibérants et à l'approbation de l'Assemblée générale, à mesure que l'Assemblée ou le Conseil de sécurité créent des missions ou en renouvellent le mandat. En outre, une justification détaillée des ressources nécessaires doit être présentée à l'Assemblée, à la partie principale de sa soixante-sixième session. Comme indiqué au chapitre I du présent rapport, le Comité est d'avis que la réduction supplémentaire des prévisions de dépenses au titre des missions en cours, d'un montant de 35 millions de dollars (voir aussi par. II.14), ne peut être considérée, à ce stade, que comme une estimation préliminaire. **Le Comité estime qu'il est essentiel que le Secrétaire général fasse preuve de modération dans ses propositions budgétaires au titre des missions politiques spéciales**.

II.17 Le Comité consultatif fera ses observations et ses recommandations concernant les propositions relatives au tableau d'effectifs et aux autres objets de dépense lors de l'examen du rapport du Secrétaire général contenant les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité, dont l'Assemblée sera saisie à la partie principale de sa soixante-sixième session.

II.18 Le Comité consultatif rappelle également que dans sa résolution 65/259, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'effectuer un examen complet des modalités de financement et d'appui actuellement en vigueur pour les missions politiques spéciales, en vue de trouver d'autres solutions possibles. Dans son rapport sur le renforcement des capacités de l'Organisation sur le plan de la conduite des opérations de maintien de la paix et de l'appui à leur fournir, le Comité a indiqué qu'il avait été informé que le Département de l'appui aux missions, le Département

des opérations de maintien de la paix, le Département de la gestion et le Département des affaires politiques avaient évalué les différentes options afin d'en rendre compte à l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session, comme cela leur avait été demandé (A/65/827, par. 19). **Comme il l'indique dans son rapport, le Comité consultatif attend avec impatience les résultats de cette étude, qui devrait rendre pleinement compte des capacités, des dispositifs, des procédures et des difficultés qui sont associés aux activités d'appui aux missions politiques spéciales, les analyser avec précision et proposer des recommandations sur les moyens de remédier aux problèmes recensés**.

C. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient

II.19 Le montant prévu pour 2012-2013 s'établit à 16 949 200 dollars avant actualisation des coûts et progresse de 648 900 dollars (4,0 %) par rapport aux ressources approuvées pour 2010-2011. Cette hausse est principalement imputable aux postes (530 700 dollars).

II.20 Le tableau II.4 ci-dessous indique le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2010-2011 et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2012-2013.

Tableau II.4
Effectifs

	Postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2010-2011	64	1 SGA; 1 D-2; 6 P-5; 3 P-4; 9 P-3; 9 SM; 2 AN; 6 ASS; 27 AL
Postes proposés pour 2012-2013	65	1 SGA; 1 D-2; 6 P-5; 3 P-4; 9 P-3; 8 SM; 6 ASS; 3 AN; 28 AL
Création de poste	1	AN
Reclassement	1	1 poste d'agent du Service mobile reclassé en poste d'agent recruté sur le plan local

II.21 L'augmentation de 530 700 dollars (4,0 %) par rapport au montant de 13 364 000 dollars approuvé pour l'exercice 2010-2011, résulte de l'effet-report de huit postes approuvés pour l'exercice biennal 2010-2011 et de la proposition de créer un poste d'administrateur recruté sur le plan national au Groupe des affaires régionales. Comme il est indiqué dans le projet de budget, le poste d'administrateur recruté sur le plan national est actuellement financé par des fonds extrabudgétaires. S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que ce poste ne serait plus financé de la sorte au-delà de 2011, mais que ses fonctions (voir A/66/6 (Sect. 3), par. 3.80), qui s'étaient révélées précieuses pour renforcer l'efficacité de l'action de l'ONU en Israël, continueraient d'être nécessaires. Par ailleurs, au sein du Groupe, un spécialiste des questions politiques (P-3) est chargé de coordonner les relations avec les autorités israéliennes, tandis que trois autres spécialistes des questions politiques (1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3) remplissent les mêmes fonctions à l'égard des

autorités palestiniennes de la bande de Gaza et de Cisjordanie. **Le Comité recommande d'accepter la création d'un poste d'administrateur recruté sur le plan national**.

II.22 Il est proposé de reclasser un poste d'agent du Service mobile dans la composante appui en poste d'agent recruté sur le plan local (ibid.) dans le cadre de l'harmonisation des conditions d'emploi. **Le Comité consultatif n'a pas d'objection à la proposition de reclassement**.

II.23 Le montant de 3 054 500 dollars demandé au titre des objets de dépense autres que les postes augmente de 118 200 dollars par rapport aux ressources approuvées pour l'exercice 2010-2011. Cela tient principalement à une progression des prévisions de dépenses au titre du mobilier et du matériel (134 700 dollars) et des fournitures et des accessoires (47 700 dollars), liées au remplacement d'un des deux véhicules blindés et de quatre des cinq véhicules légers parce que ceux-ci ont atteint le terme de leur durée de vie utile, et à l'augmentation du coût des carburants et lubrifiants. Ces augmentations sont contrebalancées par des diminutions au titre d'autres objets de dépense. **Le Comité recommande l'approbation des montants proposés pour les objets de dépense autres que les postes pour le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, mais invite le Bureau à gérer plus rigoureusement l'entretien de son parc de véhicules**.

D. Bureau d'appui à la consolidation de la paix

II.24 Le montant total des ressources à inscrire au budget ordinaire pour 2012-2013 pour le Bureau d'appui à la consolidation de la paix s'élève à 5 220 500 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 677 800 dollars, (14,9 %) par rapport au montant approuvé pour 2010-2011. Cela s'explique par une augmentation des prévisions de dépenses au titre des postes (839 300 dollars), en partie contrebalancée par une réduction du montant demandé au titre des autres objets de dépense (161 500 dollars).

II.25 Le tableau II.5 ci-dessous récapitule le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2010-2011 et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2012-2013. Y figurent également les postes financés au moyen de fonds extrabudgétaires qui sont proposés pour 2012-2013.

Tableau II.5
Effectifs

	Postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2010-2011	13	1 SSG; 1 D-2; 1 D-1; 3 P-5; 2 P-4; 1 P-3; 1 G(1^{e}C); 3 G(AC)
Postes proposés pour 2012-2013	13	1 SSG; 1 D-2; 1 D-1; 3 P-5; 2 P-4; 1 P-3; 1 G(1^{e}C); 3 G(AC)

	Postes	*Classe*
Transfert	1	1 poste D-1 transféré du Service de l'appui à la Commission de consolidation de la paix au Service de planification et de mise en œuvre des politiques
Fonds extrabudgétaires		
Postes proposés pour 2012-2013	8	1 D-1; 2 P-5; 2 P-4; 1 P-3; 2 G(AC)

Recommandations concernant les postes

II.26 Le montant de 4 329 700 dollars prévu au titre des postes pour 2012-2013 augmente de 839 300 dollars (24,0 %) par rapport aux ressources approuvées pour 2010-2011. Cette hausse est imputable à l'effet-report de six postes approuvés en 2010-2011 [2 P-5, 2 P-4, 1 P-3 et 1 G(AC)]. Il est proposé de conserver le nombre de postes imputés au budget ordinaire au même niveau que pour 2010-2011. Le Comité consultatif rappelle que le Service du financement des activités de consolidation de la paix, qui regroupe la gestion des programmes et des finances du Fonds pour la consolidation de la paix, ainsi que la mobilisation des ressources, le suivi du financement et l'analyse des problèmes de financement, est doté de huit postes extrabudgétaires (voir tableau II.5) qui sont portés au débit du Fonds pour la consolidation de la paix.

II.27 Le Comité consultatif prend note, en se fondant sur le complément d'information qui lui a été fourni, de la proposition du Bureau d'appui de transférer le poste de chef du Service de l'appui à la Commission de consolidation de la paix (D-1) au Service de planification et de mise en œuvre des politiques pour remplacer un poste D-1 prêté par le PNUD. Ce transfert est destiné à fournir un niveau de direction à la mesure des responsabilités et des résultats de haute qualité escomptés en matière de gestion des connaissances, de planification des politiques et de développement, en étroite collaboration avec les départements compétents et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ainsi qu'avec les partenaires extérieurs. Le Directeur et Chef adjoint du Bureau d'appui (D-2) assumera les fonctions du Chef du Service de l'appui à la Commission de consolidation de la paix, en sus de ses propres attributions et responsabilités. **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à cette proposition de transfert**.

II.28 Le Comité consultatif rappelle qu'un examen des fonctions et du rôle du Bureau d'appui, y compris l'aide qu'il apporte à la Commission de consolidation de la paix, a été entrepris en 2008 et que la structure du Bureau a été modifiée en tenant compte des enseignements tirés des premières années d'activité (voir A/64/7, par. II.21 à II.30). Le Comité note que le nombre de pays dont s'occupe la Commission de consolidation de la paix a augmenté, passant de deux en 2006 à six en 2011 (Burundi, Sierra Leone, Guinée-Bissau, République centrafricaine, Libéria et Guinée), et pourrait être porté à sept dans un avenir proche. Le Fonds pour la consolidation de la paix est devenu un fonds d'affectation spéciale alimenté par 50 donateurs et œuvrant dans 20 pays, et dont la stratégie pour la période 2011-2013 s'articule pour la première fois suivant un plan d'action prévoyant de collecter, d'allouer et de dépenser 100 millions de dollars par an pour soutenir des activités de consolidation de la paix dans le monde.

II.29 Le Comité consultatif a été informé que l'augmentation du nombre de pays dont s'occupe la Commission de consolidation de la paix aurait des conséquences non négligeables sur la charge de travail du Bureau d'appui ainsi que sur ses besoins en personnel et sur les frais de voyage de ses représentants et fonctionnaires dans les pays concernés. Depuis des années, le Bureau d'appui a fonctionné grâce à des détachements à titre gracieux de membres du personnel du système des Nations Unies et à des fonds extrabudgétaires qui finançaient des emplois occupés par du personnel temporaire remplissant des fonctions essentielles d'appui aux activités de la Commission. S'étant renseigné, le Comité a été informé que, en juillet 2011, le Bureau d'appui bénéficiait des services de cinq administrateurs détachés à titre gracieux par d'autres organismes des Nations Unies et des partenaires extérieurs (2 P-5 du PNUD, 1 P-05 du PAM, 1 P-5 de la Banque mondiale et 1 P-4 du HCR). Le Comité avait précédemment noté que certains de ces postes faisaient l'objet de fréquents mouvements de personnel et qu'il importait que l'on s'efforce davantage d'obtenir des entités concernées qu'elles s'engagent durablement à détacher des fonctionnaires pour des durées plus longues en vue d'assurer la stabilité des fonctions (A/64/7, par. II.28).

II.30 Le Comité consultatif a été informé que, malgré les efforts déployés, il devenait de plus en plus difficile, dans le climat actuel d'austérité, d'obtenir des détachements de la part d'autres entités ou des contributions de pays donateurs permettant de financer des emplois indispensables. **Le Comité trouve sain que les effectifs émargeant au budget ordinaire de bureaux dont les missions concernent l'ensemble du système des Nations Unies soient complétés par du personnel détaché par divers organismes, fonds et programmes. Il se rend toutefois compte du fait que les détachements et les fonds extrabudgétaires peuvent réserver des surprises, et est donc d'avis qu'il est imprudent de s'en remettre exclusivement à des ressources de ce genre, dont la disponibilité ne peut être garantie, pour mettre en œuvre des programmes et des activités de base financés par le budget ordinaire**. On trouvera des observations complémentaires du Comité sur la question des détachements au chapitre I.

Recommandations concernant les ressources demandées pour les objets de dépense autres que les postes

II.31 Le montant demandé pour 2012-2013 au titre des objets de dépense autres que les postes (890 800 dollars) représente une diminution de 161 500 dollars par rapport au montant des crédits ouverts pour 2010-2011 (1 052 300 dollars). Cela tient principalement à la réduction des dépenses prévues au titre : des autres dépenses de personnel (22 200 dollars), en raison d'un contrôle plus strict de l'utilisation des heures supplémentaires; des consultants et experts (54 200 dollars), qui résulte de la volonté d'utiliser les compétences disponibles en interne; des frais de voyage des représentants (55 500 dollars), qui résulte d'une diminution de la fréquence des voyages et d'une utilisation plus systématique des installations de vidéoconférence lorsque cela est possible; des frais généraux de fonctionnement (29 600 dollars), ce qui correspond aux dépenses passées. **Le Comité consultatif recommande l'approbation du montant proposé pour les objets de dépense autres que les postes au bénéfice du Bureau d'appui à la consolidation de la paix**.

E. Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le territoire palestinien occupé

II.32 Le Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le territoire palestinien occupé a été établi en application de la résolution ES-10/17 de l'Assemblée générale. Conformément aux dispositions de cette dernière, le Bureau du Registre des dommages, installé dans les locaux de l'Office des Nations Unies à Vienne, est un organe subsidiaire de l'Assemblée. Les ressources demandées pour 2012-2013 s'élèvent à 5 346 700 dollars avant actualisation des coûts. La baisse de 158 400 dollars, soit 2,9 %, par rapport au crédit d'un montant de 5 505 100 dollars ouvert pour 2010-2011, s'explique par l'augmentation des moyens demandés au titre des postes (147 600 dollars) et la baisse du montant demandé au titre des objets de dépense autres que les postes (306 000 dollars).

II.33 Le tableau II.6 ci-dessous indique le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2010-2011 et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2012-2013. Y figurent également les postes financés par des fonds extrabudgétaires qui sont proposés pour 2012-2013.

Tableau II.6
Effectifs

	Postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2010-2011	18	1 D-2; 1 P-5; 5 P-4; 1 P-3; 1 P-2/1; 9 G(AC)
Postes proposés pour 2012-2013	19	1 D-2; 1 P-5; 5 P-4; 2 P-3; 1 P-2/1; 9 G(AC)
Création de poste	1	1 administrateur chargé des demandes d'enregistrement (P-3)
Fonds extrabudgétaires		
Postes proposés pour 2012-2013	13	1 P-5; 12 AL

II.34 Le montant demandé au titre des postes (4 673 800 dollars) permettrait de financer le maintien en 2012-2013 des 18 emplois de temporaire figurant dans le tableau II.6 ci-dessus et la création d'un emploi de temporaire pour un administrateur chargé des demandes d'enregistrement (P-3) dans le Groupe du traitement des demandes d'enregistrement, ce qui représente une augmentation de 147 600 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2010-2011.

II.35 Le Comité consultatif note que, d'après les renseignements complémentaires qui lui ont été fournis, l'écart entre le nombre de formulaires de demande d'enregistrement recueillis et le nombre de ceux qui ont été examinés et traités s'est creusé ces des deux dernières années. À la fin de 2010, 12 611 formulaires avaient été recueillis, mais seuls 2 286 avaient été examinés et traités. Il est indiqué que l'emploi temporaire d'administrateur chargé des demandes d'enregistrement (P-3) faciliterait le traitement des demandes conformément aux critères d'admissibilité

fixés, la tenue des dossiers de demandes d'enregistrement présentées et traitées en vue d'établir des résumés des affaires et la mise à jour de la base de données du Registre. **Le Comité recommande l'approbation de l'emploi de temporaire P-3 demandé et espère que cela accélérera le traitement des demandes d'enregistrement**.

II.36 Le montant des ressources demandées pour les objets de dépense autres que les postes pour l'exercice biennal 2012-2013 (672 900 dollars) accuse une diminution de 306 000 dollars, imputable à des baisses pour tous les objets de dépense. La diminution prévue au titre des autres dépenses de personnel (15 200 dollars) dénote les efforts du Bureau en vue de répartir le travail supplémentaire entre les membres du personnel existants. **Le Comité consultatif félicite le Bureau pour ses efforts à cet égard. Il recommande l'approbation du montant proposé pour les objets de dépense autres que les postes au bénéfice du Registre des dommages des Nations Unies**.

F. Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine

II.37 Le Comité consultatif rappelle qu'en application de la résolution 63/310 de l'Assemblée générale, un examen complet des ressources nécessaires au partenariat pour la paix et la sécurité entre l'ONU et l'Union africaine a été effectué, afin de regrouper la présence de paix et de sécurité à Addis-Abeba au sein d'un seul bureau des Nations Unies (voir A/64/762). Les conclusions et recommandations du Comité sur cette question (voir A/64/792) ont été approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/288, qui a créé le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine à compter du 1er juillet 2010.

II.38 Le Bureau a regroupé l'ancien Bureau de liaison des Nations Unies, l'Équipe de soutien aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine et l'Équipe de planification des Nations Unies pour la Mission de l'Union africaine en Somalie, ainsi que les composantes de soutien du Mécanisme conjoint d'appui et de coordination de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour. Il est dirigé par le Représentant spécial du Secrétaire général, qui a rang de Sous-Secrétaire général et est placé sous l'autorité des secrétaires généraux adjoints qui dirigent le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions et le Département des affaires politiques, ce dernier étant plus particulièrement chargé de superviser le Bureau.

II.39 Dans son rapport sur le projet de budget du Bureau, le Comité consultatif a indiqué qu'il restait beaucoup à faire pour rationaliser, au Siège, les arrangements relatifs à l'appui technique fourni à l'Union africaine en coordination avec celle-ci en tenant compte de la restructuration en cours à Addis-Abeba et s'est également dit préoccupé par la complexité de la structure hiérarchique prévue pour le Bureau (A/64/792, par. 16). Dans son rapport sur le budget du compte d'appui pour l'exercice allant du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/65/827, par. 86), il a également indiqué que, selon le Secrétaire général, le Bureau avait besoin du même niveau d'appui de la part des trois départements et était tenu de leur rendre compte séparément sur les questions relatives à leurs mandats respectifs, car les mandats et fonctions établis par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale demeuraient inchangés. Le Comité a été informé que le Bureau s'était accommodé sans mal des trois structures hiérarchiques et que la création d'un mécanisme de consultation et

de partage des informations périodique entre le Bureau et les trois départements était en cours. **Le Comité consultatif compte bien que le Bureau, qui achève de mener à bien son intégration, fera figurer les renseignements sur les modalités de coordination et de consultation entre lui-même et les départements du Siège concernés dans le prochain projet de budget**.

II.40 Le Comité consultatif note que les ressources du budget ordinaire du Bureau avaient été présentées au chapitre 1 (Politique, direction et coordination d'ensemble) du budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011, puisque le Bureau de liaison des Nations Unies, qui a été intégré au Bureau, relevait également de ce même chapitre depuis sa création. Étant donné que les fonctions de programmation remplies par le Bureau ont trait à la paix et à la sécurité, elles ont été soumises comme une composante distincte du chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour 2012-2013.

II.41 Le montant demandé pour 2012-2013 (1 910 700 dollars) avant actualisation des coûts, représente une augmentation de 340 000 dollars (21,6 %,) par rapport au montant du crédit ouvert pour 2010-2011(1 570 700 dollars). Le Comité consultatif rappelle que le Bureau est également financé au moyen du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (15 267 600 dollars pour l'exercice biennal 2012-2013), puisque 57 emplois (voir tableau II.7 ci-après) et les frais de fonctionnement correspondants sont couverts par le budget du compte.

II.42 Le tableau II.7 ci-dessous indique le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2010-2011 et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2012-2013. Y figurent également les postes financés par des fonds extrabudgétaires qui sont proposés pour 2012-2013.

Tableau II.7
Effectifs

	Postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2010-2011	6	1 SSG; 1 D-2; 1 P-5; 1 P-4; 2 AL
Postes proposés pour 2012-2013	6	1 SSG; 1 D-2; 1 P-5; 1 P-4; 2 AL
Fonds extrabudgétaires		
Postes proposés pour 2012-2013	57	2 P-5; 20 P-4; 3 P-3; 11 SM; 20 AL; 1 VNU[a]

[a] Postes financés au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire, conformément à la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/290 sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

II.43 Le montant demandé au titre des postes (1 828 500 dollars) permettrait de financer le maintien des six postes figurant dans le tableau II.7. L'augmentation de 340 000 dollars correspond à l'effet-report d'un poste approuvé en 2010-2011. Le montant de 82 200 dollars demandé au titre des objets de dépense autres que les postes est maintenu au niveau qui avait été approuvé pour 2010-2011.

II.44 Le Comité consultatif a noté que la structure du Bureau comporterait une composante fonctionnelle, qui assurerait un appui à l'Union africaine dans trois domaines (affaires politiques, planification opérationnelle et planification

administrative) et une composante d'appui (A/64/792, par. 5). Le Comité a également noté que la structure avait vocation à être adaptable et que le tableau d'effectifs pourrait être modulé à mesure que la situation évoluerait (voir aussi A/66/6 (Sect. 3), par. 3.118). **Le Comité consultatif demande à nouveau que la composante d'appui du Bureau, qui comprend 32 postes sur 62, demeure à l'examen et soit réévaluée à mesure que les postes sont pourvus et que le Bureau devient pleinement opérationnel, y compris grâce à des dispositions visant à confier les services d'appui à la CEA et à mettre en commun les ressources humaines afin de faciliter cet appui** (voir A/64/792, par. 22, et A/65/827, par. 90).

II.45 Le Comité consultatif recommande l'approbation des ressources prévues par le Secrétaire général pour les postes et les autres objets de dépense au bénéfice du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine.

Chapitre 4
Désarmement

Montant demandé par le Secrétaire général	22 711 800 dollars[a]
Montant révisé du crédit ouvert pour 2010-2011	22 134 800 dollars
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	16 643 000 dollars

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2010-2011 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

II.46 Le montant des crédits que le Secrétaire général propose d'inscrire au budget ordinaire au titre du chapitre 4 s'élève à 22 711 800 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 577 000 dollars (soit 2,6 %) par rapport à l'exercice biennal 2010-2011 (voir A/66/6 (Sect. 4), par. 4.9). Cette hausse est imputable à des dépenses supplémentaires au titre des postes (274 400 dollars) et des objets de dépense autres que les postes (302 600 dollars).

II.47 En ce qui concerne les composantes du programme, la hausse est principalement imputable au programme de travail, en particulier au sous-programme 2 (Armes de destruction massive) en raison d'une augmentation des dépenses prévues pour l'organisation de réunions de groupes spéciaux d'experts en 2012-2013 sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, conformément à la résolution 65/68 de l'Assemblée générale (voir par. II.51 et II.52 ci-dessous), ainsi qu'au sous-programme 5 (Désarmement régional) en raison de l'effet-report de quatre postes (2 P-3 et 2 agents locaux) approuvés en 2010-2011, à l'intégration des besoins opérationnels essentiels du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique et du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, et de dépenses de sécurité supplémentaires pour les trois centres régionaux (voir par. II.54 ci-dessous).

II.48 Les ressources extrabudgétaires, estimées à 16 643 000 dollars pour 2012-2013, comprennent un montant de 4 031 300 dollars à virer au Fonds d'affectation spéciale pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, contre un montant estimatif de 21 446 500 dollars pour l'exercice biennal 2010-2011. La baisse tient au fait qu'un financement fourni en 2010-2011 pour une activité particulière entrant dans le cadre du sous-programme 3 ne devrait pas être renouvelé en 2012-2013 (A/66/6 (Sect.4), par. 4.10).

II.49 Le tableau II.8 ci-dessous récapitule le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2010-2011 et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2012-2013. Y figurent également les postes financés au moyen de ressources extrabudgétaires proposés pour 2012-2013.

Tableau II.8
Effectifs

	Postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2010-2011	62	1 SGA; 2 D-2; 3 D-1; 13 P-5; 9 P-4; 7 P-3; 4 P-2; 4 G(1eC); 15 G(AC); 4 AL
Postes proposés pour 2012-1013	62	1 SGA; 2 D-2; 3 D-1; 13 P-5; 9 P-4; 7 P-3; 4 P-2; 4 G(1eC); 15 G(AC); 4 AL
Fonds extrabudgétaires		
Postes proposés pour 2012-2013	1	1 P-5

Recommandations concernant les postes

II.50 Le montant de 17 571 800 dollars prévu au titre des postes représente une augmentation de 274 400 dollars, essentiellement en raison de l'effet-report de quatre postes approuvés en 2010-2011 au titre du sous-programme 5 (Désarmement régional) (2 P-3 et 2 agents locaux). Comme il est indiqué dans le tableau II.8 ci-dessus, le niveau des effectifs reste inchangé. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les ressources demandées au titre des postes**.

Recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

II.51 Le montant des ressources demandées pour 2012-2013 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élève à 5 140 000 dollars, ce qui représente une diminution de 302 600 dollars par rapport au montant des crédits ouverts pour 2010-2011. Le montant de 1 759 900 dollars demandé au titre des experts représente une augmentation de 366 100 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2010-2011, qui résulte de l'ajout d'une dotation au titre du sous-programme 2 (Armes de destruction massive) en vue de l'application des dispositions de la résolution 65/68 de l'Assemblée générale, par laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de créer un groupe d'experts gouvernementaux pour mener une étude, qui devrait commencer en 2012, sur des mesures internationales de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales. Le Comité note que, au paragraphe 3 de sa résolution, l'Assemblée a également prié le Secrétaire général de fournir au groupe

d'experts gouvernementaux, dans les limites des ressources existantes, l'assistance et les services nécessaires à l'accomplissement de sa tâche.

II.52 S'en étant enquis, le Comité consultatif a été informé que le montant de 366 100 dollars prévu au titre des experts comprenait les frais de voyage de 15 experts (254 800 dollars), l'indemnité journalière de subsistance (93 500 dollars), les faux frais au départ et à l'arrivée (5 700 dollars) et les services d'un consultant (12 100 dollars). Le Comité note également qu'il est prévu de tenir une session de 10 jours à New York en 2012 et deux sessions de 10 jours en 2013, l'une à New York et l'autre à Vienne.

II.53 Le montant des crédits prévus au titre des subventions et contributions s'établit à 1 911 400 dollars, au même niveau que pour l'exercice biennal 2010-2011. Les ressources demandées comprennent un montant de 1 873 300 dollars au titre du sous-programme 1 (Négociations multilatérales sur la limitation des armements et le désarmement), dont une somme de 1 295 500 dollars pour le programme de bourses, qui permet de subvenir aux besoins de 25 étudiants par an, ainsi que l'a prévu l'Assemblée générale dans sa résolution 37/100 G, et une somme de 577 800 dollars pour la subvention accordée à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement; ainsi qu'un montant de 38 100 dollars au titre du sous-programme 5 (Désarmement régional) pour la mise aux normes minimales obligatoires de sécurité opérationnelle des trois centres régionaux.

II.54 Les ressources demandées au titre des objets de dépense autres que les postes pour le sous-programme 5, d'un montant de 989 300 dollars, représentent une augmentation de 19 400 dollars au titre des autres dépenses de personnel afin de mettre intégralement le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique et le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes en conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle. En outre, le montant de 181 000 dollars demandé au titre des frais généraux de fonctionnement représente une augmentation de 20 200 dollars, imputable à la mise en œuvre progressive des résolutions 62/216, 63/74 et 63/77 de l'Assemblée générale, dans lesquelles l'Assemblée priait le Secrétaire général de prendre des dispositions en vue d'inclure dans le budget ordinaire les coûts opérationnels liés aux trois centres régionaux. Le Comité consultatif note que les ressources demandées comprennent les coûts de fonctionnement des centres régionaux d'Afrique (79 800 dollars), d'Amérique latine et des Caraïbes (53 900 dollars) et d'Asie et du Pacifique (47 300 dollars). **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver le montant proposé par le Secrétaire général pour les objets de dépense autres que les postes**.

Observations et recommandations générales

II.55 Le Comité consultatif note qu'un nouveau bureau du Bureau des affaires de désarmement va ouvrir à Vienne, dans le cadre du nouveau projet visant à répondre à la nécessité grandissante de coopérer et d'échanger de façon efficace avec les organisations intergouvernementales (A/66/6 (Sect. 4), par. 4.23 à 4.26). Le Comité a été informé que le bureau, qui doit être inauguré en septembre 2011, serait entièrement financé par des ressources extrabudgétaires et que sa pérennité dépendait entièrement de la fourniture des contributions nécessaires par les

donateurs intéressés. Un fonds d'affectation spéciale a été créé pour subvenir à ses besoins, et des fonds extrabudgétaires ont été obtenus et sont disponibles pour financer un poste P-5, dont le titulaire dirigera le bureau, ainsi qu'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan local pour une période initiale de 12 mois. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que la création du bureau ne se ferait pas au détriment des autres activités financées au moyen de ressources extrabudgétaires qui sont menées par le Bureau des affaires de désarmement. **Le Comité consultatif est conscient de l'importance du bureau de Vienne pour permettre la coopération et les échanges avec les organisations intergouvernementales et pour renforcer la capacité du Bureau des affaires de désarmement à se tenir au courant des événements nouveaux, en particulier dans le domaine nucléaire, et compte bien, à cet égard, que le Bureau poursuivra ses activités de mobilisation de fonds à cette fin**.

Chapitre 5
Opérations de maintien de la paix

Montant demandé par le Secrétaire général	109 779 100 dollars[a]
Montant révisé du crédit ouvert pour 2010-2011	112 903 800 dollars
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	536 891 900 dollars[b]

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2010-2011 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[b] Y compris des contributions obligatoires hors budget ordinaire d'un montant de 319 178 400 dollars (montant modifié par rapport à celui indiqué dans le tableau 5.5 du document A/66/6 (Sect. 1) compte tenu de la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/290 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix), et de fonds extrabudgétaires d'un montant de 217 713 500 dollars.

II.56 Le montant des ressources demandées pour l'exercice biennal 2012-2013 s'établit à 109 779 100 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une baisse de 3 124 700 dollars (soit 2,8 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2010-2011. Le montant total des ressources prévues au chapitre 5 concerne le Département des opérations de maintien de la paix (10 644 500 dollars) et le Département de l'appui aux missions (8 252 500 dollars), ainsi que deux missions de maintien de la paix, l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (69 672 300 dollars) et le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (21 209 800 dollars).

II.57 La diminution globale de 3 124 700 dollars au chapitre 5 s'explique par une diminution de la dotation du Département des opérations de maintien de la paix (2 616 000 dollars), du Département de l'appui aux missions (53 300 dollars) et du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (1 208 600 dollars), en partie contrebalancée par une augmentation de 753 200

dollars de la dotation de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve.

II.58 Les ressources demandées pour le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ne représentent pas l'ensemble de leurs besoins, étant donné que la capacité de ces deux départements à mener à bien leurs activités dépend essentiellement des ressources fournies par le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (A/66/6 (Sect. 5), par. 5.14). À cet égard, le Comité a été informé que les ressources du budget ordinaire représentaient environ 2,7 % des ressources totales du Département des opérations de maintien de la paix et 4,6 % de celles du Département de l'appui aux missions. Compte tenu de la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/290 concernant le compte d'appui pour la période allant du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012, le montant des contributions obligatoires hors budget ordinaire pour le chapitre 5, indiqué dans le tableau 5.5 du fascicule budgétaire, doit être révisé et s'élève à 319 178 400 dollars pour l'exercice biennal 2012-2013. De même, le nombre total de postes financés au titre des contributions obligatoires hors budget ordinaire indiqué dans le tableau 5.6 doit être révisé et s'élève à 852.

II.59 Le Comité consultatif rappelle que, dans son rapport sur le renforcement des capacités de l'Organisation des Nations Unies sur le plan de la conduite des opérations de maintien de la paix et de l'appui à leur fournir (voir A/65/827), il a mentionné la question d'un modèle de dotation en effectifs pour le compte d'appui, qui a été examiné par plusieurs études et rapports consacrés à l'évolution du compte d'appui, notamment des rapports du Comité des commissaires aux comptes et de consultants extérieurs. **Le Comité réaffirme qu'il estime qu'un modèle de dotation en effectifs ou un projet de budget devra prendre en compte la totalité des ressources existantes, à savoir : les postes financés au moyen du compte d'appui, les postes financés au moyen du budget ordinaire et les autres types d'emplois fournis par des entités des Nations Unies impliquées dans l'appui aux opérations de maintien de la paix. Par ailleurs, compte tenu de l'interdépendance entre les postes financés au moyen du budget ordinaire et les postes financés au moyen du compte d'appui aux fins de l'appui aux opérations de maintien de la paix, le Comité réaffirme également qu'il faut déterminer ce que recouvrent des capacités de base, nécessaires pour gérer et appuyer efficacement les opérations de maintien de la paix et qui relèvent donc directement du budget ordinaire, et ce que recouvrent des capacités évolutives, qui permettent de faire face à l'évolution des besoins des activités de maintien de la paix et relèvent donc par nature des ressources du compte d'appui**.

A. Département des opérations de maintien de la paix

II.60 Le montant des ressources demandées pour le Département des opérations de maintien de la paix pour l'exercice biennal 2012-2013 s'établit à 10 644 500 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une baisse de 2 616 000 dollars (19,7 %) par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2010-2011. Cette baisse découle d'une réduction de 2 616 000 dollars des prévisions de dépenses au titre des objets autres que les postes, essentiellement pour la direction exécutive et l'administration (2 101 200 dollars).

II.61 Le montant estimatif total des ressources extrabudgétaires pour 2012-2013 s'élève à 420 390 700 dollars, y compris un montant de 187 409 600 dollars au titre du compte d'appui, compte tenu de la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/290. En outre, les ressources extrabudgétaires comprennent un montant de 217 713 500 dollars prévu au titre du Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance à la lutte antimines (y compris des ressources permettant de financer 22 emplois de temporaire), un montant de 7 969 500 dollars prévu au titre du Fonds d'affectation spéciale pour l'appui au Département des opérations de maintien de la paix et un montant de 734 800 dollars (y compris les ressources permettant de financer 3 emplois de temporaire) prévu au titre du Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme des activités extrabudgétaires de fond. Le Comité consultatif, qui s'en était enquis, a été informé que les prévisions de dépenses au titre du Fonds d'affectation spéciale pour l'appui au Département des opérations de maintien de la paix pour 2012-2013 se fondaient sur la structure des dépenses pour 2010-2011; au 30 novembre 2010, le Fonds avait financé 93 projets d'un montant total de 15 984 971 dollars. Il est possible que les projets entrepris en 2012-2013 soient similaires à ceux entrepris en 2010-2011, mais on ne sait pas vraiment lesquels seraient susceptibles d'être approuvés et financés par les donateurs.

II.62 Le tableau II.9 ci-dessous récapitule le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2010-2011 et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 2012-2013. Y figurent également les postes financés au moyen de ressources extrabudgétaires proposés pour 2012-2013.

Tableau II.9
Effectifs

	Postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2010-2011	28	1 SGA; 3 SSG; 4 D-2; 4 D-1; 3 P-5; 1 P-4; 1 P-3; 2 P-2/1; 9 G(AC)
Postes proposés pour 2012-1013	28	1 SGA; 3 SSG; 4 D-2; 4 D-1; 3 P-5; 1 P-4; 1 P-3; 2 P-2/1; 9 G(AC)
Fonds extrabudgétaires		
Postes proposés pour 2012-2013[a]	453	5 D-2; 10 D-1; 45 P-5; 189 P-4; 95 P-3; 10 P-2/1; 2 G(1eC); 97 G(AC)

[a] Y compris 428 postes financés par le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix [4 D-2, 10 D-1, 42 P-5, 184 P-4, 88 P-3, 10 P-2/1, 2 G(1eC), 88 G(AC)], compte tenu de la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/290 concernant le financement du compte d'appui, et 22 postes financés par le Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance au déminage [1 D-2, 3 P-5, 5 P-4, 6 P-3, 7 G(AC)] et 3 postes financés par le Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme des activités extrabudgétaires de fond [1 P-3, 2 G(AC)].

Recommandations concernant les postes

II.63 Le tableau d'effectifs du Département des opérations de maintien de la paix pour 2012-2013 prévoit le maintien des 28 postes financés au moyen du budget ordinaire (19 administrateurs et 9 agents des services généraux), ainsi que de 453 emplois financés au moyen de ressources extrabudgétaires (354 administrateurs et

99 agents des services généraux), y compris 428 emplois financés par le compte d'appui (338 administrateurs et 90 agents des services généraux), 22 postes financés par le Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance à la lutte antimines (15 administrateurs et 7 agents des services généraux) et 3 postes financés par le Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme des activités extrabudgétaires de fond (1 administrateur et 2 agents des services généraux). Le nombre de postes demeurant inchangé, le montant des ressources demandées au titre des postes s'établit au même niveau que les crédits ouverts pour 2010-2011, à 9 754 700 dollars. **Le Comité consultatif n'a pas d'objection aux propositions du Secrétaire général concernant les postes**.

Recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

II.64 Le montant de 889 800 dollars demandé au titre des objets de dépense autres que les postes représente une diminution de 2 616 000 dollars par rapport au montant de 3 505 800 dollars des crédits ouverts pour 2010-2011. Cette baisse est imputable à la diminution des ressources non récurrentes approuvées au titre des dépenses imprévues et extraordinaires relatives aux initiatives du Secrétaire général ayant trait au maintien de la paix et de la sécurité, mentionnées dans le premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/65/589, par. 8 et 9) et intégrées au montant révisé des crédits ouverts pour 2010-2011. La baisse des dépenses s'y rapportant, qui s'élève à 2 101 200 dollars, apparaît sous la composante direction exécutive et administration à la rubrique Objets de dépense autres que les postes, notamment aux sous-rubriques Autres dépenses de personnel, Frais de voyage du personnel, Services contractuels, Frais généraux de fonctionnement, et Fournitures et accessoires.

II.65 Les ressources demandées au titre de l'appui au programme s'élèvent à 1 071 600 dollars, ce qui représente une baisse de 436 700 dollars, principalement due à une diminution des dépenses prévues au titre des autres dépenses de personnel (143 800 dollars), en raison de l'octroi au personnel de congés de compensation au lieu du paiement d'heures supplémentaires, des frais généraux de fonctionnement (132 800 dollars), en raison de la baisse des tarifs des communications par réseaux commerciaux, et du mobilier et matériel (112 600 dollars), en raison du report du remplacement de matériel de bureau. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les propositions du Secrétaire général relatives aux objets de dépense autres que les postes**.

B. Département de l'appui aux missions

II.66 Le montant de 8 252 500 dollars demandé pour le Département de l'appui aux missions marque une baisse de 53 300 dollars, soit 0,6 %, par rapport au crédit ouvert pour 2010-2011. Cette baisse tient entièrement à la réduction des dépenses à consacrer aux objets de dépense autres que les postes. Le montant prévu des quotes-parts hors budget ordinaire pour 2012-2013 est égal à 131 768 800 dollars, conformément à la résolution 65/290 de l'Assemblée générale.

II.67 Le tableau II.10 ci-après récapitule les postes approuvés pour l'exercice biennal 2010-2011 et ce que propose le Secrétaire général pour 2012-2013. On y voit aussi les postes extrabudgétaires proposés pour 2012-2013.

Tableau II.10
Effectifs

	Postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2010-2011	30	1 SGA, 1 SSG, 1 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 2 P-4, 4 P-3, 6 P-2/1, 11 G(AC)
Postes proposés pour 2012-2013	30	1 SGA, 1 SSG, 1 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 2 P-4, 4 P-3, 6 P-2/1, 11 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Postes proposés pour 2012-2013[a]	424	3 D-2, 8 D-1, 37 P-5, 87 P-4, 113 P-3, 5 P-2/1, 21 G(1°C), 150 G(AC)

[a] Postes financés au moyen d'autres sommes mises en recouvrement comme prévu dans la résolution 65/290 de l'Assemblée générale concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

II.68 Le tableau d'effectifs du Département pour 2012-2013 prévoit le maintien de 30 postes inscrits au budget ordinaire (19 d'administrateur et 11 d'agent des services généraux), ainsi que 424 postes extrabudgétaires (253 d'administrateur et 171 d'agent des services généraux) financés au moyen de ressources provenant du compte d'appui. Le montant prévu pour les postes au budget ordinaire, soit 8 192 500 dollars avant réévaluation des coûts, correspond au même nombre de postes et aux mêmes ressources que ce qui avait été approuvé pour 2010-2011.

II.69 La baisse de 53 300 dollars du montant prévu pour les objets de dépense autres que les postes concerne essentiellement les voyages, pour lesquels le montant demandé est inférieur de 46 100 dollars à celui qui avait été approuvé pour 2010-2011 (101 100 dollars), grâce à une plus grande utilisation de la visioconférence.

II.70 **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les montants prévus par le Département de l'appui aux missions pour le financement de ses postes et de ses autres dépenses.**

Observations et recommandations générales

Activités de communication

II.71 Le Comité consultatif note qu'un des produits prévus du sous-programme 5 (Appui administratif aux missions) comprend des activités de communication consistant à participer à des foires aux carrières et des salons de l'emploi, à faire passer des annonces ciblées sur des sites spécialisés et dans des revues professionnelles et à envoyer des missions de recrutement dans les pays non représentés ou sous-représentés [A/66/6 (Sect. 5), par. 5.57 b)]. Ayant demandé des renseignements supplémentaires sur la question, il a appris que la présence dans les foires et salons renforçait l'image de l'Organisation comme employeur recherché, assurait la promotion des carrières menées dans les missions et permettait de trouver des candidats possibles aux listes de civils aptes à être recrutés. Dans une de ces manifestations, qui a attiré, en Allemagne, 200 000 visiteurs et 6 500 exposants venus de 65 pays, environ 3 000 personnes se sont montrées intéressées par une carrière à l'ONU. Les notices personnelles de 203 d'entre elles, appartenant à

13 groupes professionnels, sont actuellement examinés au Siège, et des candidats sont engagés à se présenter.

II.72 D'autre part, le Comité consultatif a été informé que le Groupe de la communication avait bâti, ces trois dernières années, une base de données contenant des informations sur plus de 800 contacts, y compris des sites Web spécialisés, des facultés, des organismes, fonds et programmes, des missions permanentes, des institutions spécialisées et des centres de formation. Ces derniers, organisés par des associations professionnelles, régionales, féminines ou autres, servent à susciter l'intérêt pour telle ou telle profession lorsqu'un appel de candidatures est publié ou une mission a besoin de compétences hautement spécialisées. Cette base de données s'est récemment montrée utile, au Sud Soudan, pour trouver des candidats capables d'exercer une fonction spécialisée, dans un cas où ces capacités n'existaient pas parmi les personnes inscrites sur les listes de civils. **Le Comité consultatif se félicite des activités de communication menées par la Division du personnel et souhaiterait voir le travail effectué dans ce domaine se poursuivre et se développer**.

Activités d'investigation

II.73 D'après la liste des produits prévus de l'exercice biennal 2012-2013, le Bureau du Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions compte traiter, pour que les autorités internes ou externes puissent prendre les mesures disciplinaires voulues, des rapports d'enquête établissant le bien-fondé d'environ 700 allégations de faute, transmis par le BSCI et d'autres organes d'enquête se trouvant dans des opérations de maintien de la paix [(A/66/6 (Sect. 5), par. 5.52 c)].

II.74 Il a été indiqué au Comité consultatif que, d'après les données recueillies, 993 allégations (dont 195 classées en catégorie I et 798 en catégorie II) avaient été confirmées en 2008 à la suite d'enquêtes; en 2009, le nombre d'allégations était tombé à 890 (dont 128 de catégorie I et 762 de catégorie II), et en 2010, 696 allégations (dont 91 de catégorie I et 605 de catégorie II) avaient été avérées à la suite d'enquêtes. Ces chiffres ne tiennent pas compte du résultat des enquêtes en cours, ce qui explique la baisse du nombre d'allégations avérées sur la période considérée. Si l'on prend les données les plus récentes, 1 188 allégations (dont 306 de catégorie I et 882 de catégorie II) ont été enregistrées entre le 1er juillet 2010 et le 30 juin 2011, et, compte tenu des tendances constatées du pourcentage des allégations qui sont confirmées après enquête et sont sanctionnées par des mesures disciplinaires, on peut supposer qu'environ 314 allégations (dont 148 de catégorie I et 166 de catégorie II) déboucheront sur des mesures disciplinaires dans l'année. Dans son rapport sur les questions transversales concernant les opérations de maintien de la paix, le Comité a pris note de la tendance généralement favorable de réduction du nombre d'allégations concernant du personnel de maintien de la paix, et salué l'action menée par le Secrétaire général et les pays fournissant des contingents, à laquelle on doit cette amélioration (A/65/743, par. 103). **Vu l'importance de la question, le Comité insiste sur la nécessité de maintenir ses efforts dans ce domaine**.

C. Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve

II.75 Le Comité consultatif rappelle que l'ONUST a été créé selon les dispositions de la résolution 50 (1948) et chargé de surveiller la trêve en Palestine. Depuis, diverses tâches lui ont été confiées, et il est arrivé que ses fonctions soient modifiées. Ses observateurs affectés aux secteurs Israël-Liban et Israël-Syrie ont été placés sous l'autorité des commandants de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) afin de les aider à accomplir leurs tâches, depuis la création de ces deux missions; cela, sans préjudice du maintien du fonctionnement de l'ONUST dans les deux secteurs, si les mandats des forces de maintien de la paix venaient à prendre fin (A/66/6 (Sect. 5), par. 5.66 et 67).

II.76 Les ressources prévues par le Secrétaire général pour l'ONUST pour 2012-2013, soit 69 672 300 dollars, sont en hausse de 753 200 dollars, soit 1,1 %, par rapport aux crédits ouverts pour 2010-2011. C'est là le résultat net de l'accroissement des dépenses autres que le coût des postes (2 645 500 dollars) et de la réduction des dépenses consacrées aux postes (1 892 300 dollars).

II.77 Le tableau II.11 ci-après récapitule les postes approuvés pour l'exercice biennal 2010-2011 et les propositions du Secrétaire général pour 2012-2013.

Tableau II.11
Effectifs

	Postes	*Classe*
Postes approuvés pour 2010-2011	266	1 SSG; 2 D-1; 1 P-5; 2 P-4; 2 P-3; 1 P-2; 146 AL; 111 SM
Postes proposés pour 2012-2013	266	1 SSG; 2 D-1; 1 P-5; 2 P-4; 2 P-3; 1 P-2; 1 AN; 160 AL; 96 SM
Créations de poste	2	AL
Reclassements	13	13 SM deviennent 12 AL et 1 AN
Suppressions	2	2 SM

Observations et recommandations concernant les postes

II.78 Les crédits demandés pour les postes, soit 45 939 800 dollars, permettraient de financer 266 postes (9 d'administrateur ou de fonctionnaire de rang supérieur, 96 d'agent du Service mobile, 160 d'agent local et un d'administrateur recruté sur le plan national), comme on l'a vu dans le tableau II.11 ci-dessus. La baisse de 1 892 300 dollars, soit 4 %, est le résultat net de la création prévue de 2 postes, de l'effet retard de la création de 8 postes approuvée pour 2010-2011, du reclassement de 12 postes et de la suppression de 2 autres. Les modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs pour 2012-2013 sont les suivantes :

a) Suppression de deux postes d'agent du Service mobile, du fait du regroupement des dispositifs d'appui de l'ONUST, de la FINUL et de la FNUOD pour les groupes d'observateurs Liban et Golan;

b) Création de deux postes d'agent local destinés à des chauffeurs, dont les fonctions étaient assurées jusqu'à présent par les détenteurs de permis de conduire, qui étaient payés en heures supplémentaires pour le faire mais n'avaient pas la qualité de chauffeur et qui travaillaient donc de longues heures, ce qui n'était guère bon pour leur santé;

c) Reclassement de 13 postes d'agent du Service mobile, qui deviennent 12 postes d'agent local et 1 d'administrateur recruté sur le plan national, choisi conformément à la résolution 64/269, dans laquelle l'Assemblée générale a demandé qu'on emploie davantage de personnel recruté sur le plan national.

II.79 Le Comité consultatif a été informé que la suppression de 2 postes d'agent du Service mobile et le reclassement de 13 autres qui, comme on l'a vu plus haut, deviendraient des postes d'agent local, étaient proposés pour que soit respectée la disposition de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale relative à l'absorption du coût de l'harmonisation des conditions d'emploi (voir aussi chap. I ci-dessus). **Ne voyant pas d'inconvénient aux modifications du tableau d'effectifs examinées au paragraphe II.78 ci-dessus, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée d'approuver les ressources demandées pour les postes**.

II.80 Le Comité consultatif rappelle qu'il a été proposé, lors de l'élaboration du budget 2010-2011, d'intégrer les services de soutien logistique de l'ONUST avec ceux de la FINUL et de la FNUOD, et de supprimer 37 postes [A/66/6 (Sect. 5)]. L'Assemblée générale n'a pas approuvé cette idée. S'étant renseigné, le Comité a appris qu'au 18 juillet 2011, 18 postes étaient vacants à l'ONUST, dont deux devaient être pourvus avant la fin août; les activités de recrutement étaient en cours et tous les postes devaient être pourvus en septembre 2011. En outre, certains postes n'avaient pas été pourvus en raison de la proposition concernant l'intégration des services. Cependant, cette proposition n'ayant pas été approuvée, la mission étudie actuellement la possibilité de transformer d'autres postes en postes soumis à recrutement sur le plan national. **Le Comité compte donc voir dans les projets de budget à venir des propositions de conversion en postes soumis à recrutement sur le plan national**.

Recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

II.81 Le montant prévu pour 2012-2013 des dépenses autres que celles consacrées aux postes s'élève à 23 732 500 dollars. L'augmentation nette de 2 645 500 dollars par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice biennal 2010-2011 tient essentiellement au fait que des dépenses supplémentaires (1 594 500 dollars) sont prévues à la rubrique Autres dépenses de personnel, en raison du relèvement de l'indemnité de subsistance (missions) versée à 153 observateurs militaires (1 499 800 dollars) et de l'achat de mobilier et de matériel (1 034 400 dollars) destinés à remplacer des véhicules et du matériel d'atelier devenus vieux, ayant accumulé un fort kilométrage ou en mauvais état. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les dépenses de l'ONUST autres que celles consacrées aux postes**.

D. Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan

II.82 Le montant proposé pour le Groupe d'observateurs s'élève, avant réévaluation des coûts, à 21 209 800 dollars, marquant une baisse de 1 208 600 dollars, ou 5,4 %, par rapport aux crédits ouverts pour 2010-2011. Cette baisse s'explique par celle des dépenses autres que celles consacrées aux postes.

II.83 Le tableau II.12 ci-après présente un récapitulatif des postes approuvés pour l'exercice biennal 2010-2011 et de ceux que le Secrétaire général demande pour 2012-2013.

Tableau II.12
Effectifs

	Postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2010-2011	76	1 D-2; 1 P-5; 1 P-4; 49 AL; 24 SM
Postes proposés pour 2012-2013	76	1 D-2; 1 P-5; 1 P-4; 50 AL; 23 SM

Recommandations concernant les postes

II.84 Le montant proposé de 10 762 000 dollars est destiné à financer le maintien des 76 postes indiqués dans le tableau II.12. L'augmentation nette de 10 300 dollars par rapport au montant approuvé pour 2010-2011 tient à l'effet-report de deux postes (1 P-4 et 1 d'agent local) créés en 2010-2011 dans le cadre du dispositif révisé de gestion de la sécurité approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/259, ainsi qu'au reclassement d'un poste d'agent du Service mobile devenu poste d'agent local, conformément à la disposition énoncée dans la résolution 65/248 de l'Assemblée concernant l'absorption des dépenses occasionnées par l'harmonisation des conditions d'emploi (voir aussi chap. I ci-dessus). **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les postes**.

Recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

II.85 Le montant prévu pour 2012-2013 au titre des dépenses autres que celles consacrées aux postes, soit 10 447 800 dollars, marque une baisse de 1 218 900 dollars, principalement en raison de l'absence de dépenses non récurrentes qui avaient été approuvées pour l'exercice biennal 2010-2011 au titre du dispositif révisé de gestion de la sécurité approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/259, dépenses dont le non-renouvellement permet d'économiser 2 592 800 dollars à la rubrique Aménagement des locaux et 647 900 dollars à la rubrique Mobilier et matériel. Les principaux éléments qui contrebalancent ces économies sont les augmentations aux rubriques Autres dépenses de personnel (1 083 900 dollars) et Frais généraux de fonctionnement (1 018 700 dollars).

II.86 Les ressources prévues pour les autres dépenses de personnel, d'un montant de 4 362 200 dollars, comprennent un montant supplémentaire de 1 083 900 dollars prévu pour rembourser aux membres du personnel de la mission des dépenses

engagées pour la sécurité de leur lieu de résidence, ainsi que pour tenir compte de l'augmentation de la prime de risque.

II.87 Le montant prévu au titre des frais généraux de fonctionnement, soit 3 126 600 dollars, doit permettre de financer l'aménagement des locaux, les services d'entretien, les services d'infrastructure, les communications, l'entretien du mobilier et du matériel, l'achat de matériel de transport, ainsi que les frais d'expédition et autres frais connexes, le coût des polices d'assurance et celui des services divers. Il est indiqué que l'augmentation de 1 018 700 dollars tient principalement à la rénovation du complexe où se trouve actuellement le siège du Groupe d'observateurs, à Islamabad, qui est constitué d'éléments préfabriqués dont il faut que la durée d'utilisation soit prolongée au-delà de 2012.

II.88 Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 65/259, l'Assemblée générale a ouvert des crédits pour l'exercice biennal 2010-2011, y compris pour des dépenses non récurrentes liées à la révision du dispositif de gestion de la sécurité dans le cadre du renforcement et de l'unification du dispositif de sécurité des Nations Unies. En réponse à ses questions, il a été informé que, au 30 juin 2011, les fonds avaient été utilisés pour pourvoir deux nouveaux postes dont la création était approuvée (un chef de la sécurité P-4 et un assistant à l'information en matière de sécurité, recrutés sur le plan national) et pour acheter trois véhicules blindés. En outre, l'achat de fournitures et de matériaux nécessaires à l'exécution des mesures de renforcement de la sécurité, notamment le renforcement des murs extérieurs et des toits des éléments préfabriqués, ainsi que celui de la défense du périmètre extérieur du complexe du siège du Groupe d'observateurs, à Islamabad, avait bien avancé et devait être achevé en 2011.

II.89 Le Comité consultatif a également été informé que l'équipe spéciale dirigée par le coordonnateur résident des Nations Unies, agissant au nom de tous les fonds et programmes des Nations Unies ayant une présence à Islamabad (y compris le Groupe d'observateurs), était en pourparlers avec le Gouvernement pakistanais à propos de l'attribution d'un terrain pour le projet « Un village ». Destiné à offrir des locaux à toutes les entités pour y installer leur siège, ce projet devait être financé conjointement, une fois le terrain attribué et lorsque toutes les entités concernées auraient approuvé la maquette des locaux. Les négociations entre le bureau du PNUD au Pakistan et le Gouvernement pakistanais étaient en cours, mais aucun délai n'avait été fixé pour l'achèvement du projet.

II.90 Le montant des dépenses prévues pour 2012-2013, égal à 861 800 dollars, tient compte de la nécessité de rénover le siège actuel du Groupe d'observateurs en attendant que le déménagement dans des locaux plus permanents soit approuvé. Les principales dépenses prévues sont les suivantes :

a) 477 000 dollars pour la construction de locaux à usage d'atelier et d'entrepôt, avec système anti-incendie, climatisation et installation d'alarmes aux normes du Département de l'appui aux missions en matière de protection des biens. Ces éléments se trouvent actuellement dans des conteneurs marins qui sont déjà amortis;

b) 212 000 dollars pour les travaux, y compris la dépose et le remplacement des sols en parquet et des plafonds en contreplaqué et le remplacement de l'appareillage électrique intérieur;

c) 118 000 dollars pour le renforcement des éléments parasismiques des conteneurs;

d) 47 000 dollars pour le remplacement des portes et des fenêtres;

e) 7 800 dollars pour la fourniture de services divers.

II.91 **Le Comité consultatif comprend la nécessité de rénover et d'entretenir ce qui sert actuellement de locaux du siège, en attendant la fin des négociations, l'attribution d'un terrain et la construction de bureaux permanents pour la présence des Nations Unies à Islamabad. Il compte que tout sera fait pour que ce qui sera investi au cours de l'exercice biennal 2012-2013 dans la remise à neuf des locaux actuels ne devienne pas des dépenses à fonds perdus lorsque des bureaux plus permanents deviendront disponibles. Cela étant posé, il recommande à l'Assemblée générale d'ouvrir les crédits demandés au titre des objets de dépense autres que les postes du Groupe d'observateurs.**

Chapitre 6
Utilisations pacifiques de l'espace

Montant demandé par le Secrétaire général	8 071 400 dollars[a]
Montant révisé du crédit ouvert pour 2010-2011	8 023 000 dollars
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	2 013 000 dollars

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2010-2011 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

II.92 Le Comité consultatif note que le montant, avant réévaluation des coûts, des crédits que le Secrétaire général demande d'ouvrir au chapitre 6 du budget ordinaire s'élève à 8 071 400 dollars, marquant une hausse de 48 400 dollars, soit 0,6 %, par rapport à l'exercice biennal 2010-2011.

II.93 Le tableau II.13 ci-après présente un récapitulatif des postes approuvés pour l'exercice biennal 2010-2011 et de ceux que le Secrétaire général demande pour 2012-2013.

Tableau II.13
Effectifs

	Postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2010-2011	24	1 D-2; 1 D-1; 2 P-5; 8 P-4; 4 P-3; 3 P-2/1; 5 G(AC)
Postes proposés pour 2012-2013	24	1 D-2; 1 D-1; 2 P-5; 8 P-4; 4 P-3; 3 P-2/1; 5 G(AC)

II.94 D'un montant de 6 833 200 dollars, les ressources demandées pour les postes permettraient de maintenir 24 postes en 2012-2013. Le Comité consultatif note qu'en 2011, le Bureau des affaires spatiales, ayant procédé à une étude de sa structure organisationnelle, a regroupé la Section des applications des techniques spatiales et le Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER), comme l'avait recommandé le Bureau des services de contrôle interne (A/66/6 (Sect. 6), par. 6.22).

II.95 Comme il a été signalé au Comité consultatif et indiqué dans le fascicule budgétaire, le regroupement des services, entré en vigueur en juin 2011, devrait avoir pour effet l'adoption d'une démarche concertée et intégrée dans les activités d'établissement des plans et d'organisation touchant aux questions qui s'étendent au-delà des champs d'action des deux services, par exemple les changements climatiques, la télésanté, les opérations de recherche et de sauvetage et l'eau. Le Secrétaire général pense aussi que le regroupement permettra de simplifier les activités, d'éliminer les doubles emplois et d'exécuter le mandat du programme de façon plus efficace et économique. Le Comité note qu'après ce regroupement, la nouvelle section pourra être dirigée par un fonctionnaire D-1 déjà en place, qui sera chargé d'élaborer les objectifs du programme d'applications techniques spatiales et d'UN-SPIDER, y compris les bureaux d'appui régionaux et les centres régionaux associés à l'ONU pour l'enseignement de la science et des techniques de l'espace. En outre, les fonctions attachées à un poste P-5 actuel seront révisées et comprendront la coordination du programme UN-SPIDER, et un poste P-4 qui existe déjà sera transféré au Bureau du Directeur, afin que son titulaire aide à gérer le programme. **Le Comité consultatif se félicite du regroupement entrepris et ne trouve rien à redire au montant des ressources demandées pour les postes**.

Recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

II.96 Le montant de 1 238 200 dollars demandé pour les ressources à consacrer aux objets de dépense autres que les postes est en hausse de 48 400 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2010-2011, augmentation due pour la plus grande part à des dépenses supplémentaires à la rubrique Mobilier et matériel (33 300 dollars), nécessaires pour remplacer du matériel informatique vieillissant, dont une partie, achetée en 2005, a déjà dépassé la durée de vie normale de quatre ans, et pour mettre à niveau des progiciels déjà achetés. Le montant de 21 600 dollars demandé pour les frais généraux de fonctionnement est également en hausse, du fait du renchérissement des accords de prestation de services concernant les ordinateurs de

bureau et les ordinateurs portables du personnel de bureau. Ces augmentations sont partiellement compensées par la réduction des dépenses prévues pour les services contractuels (6 500 dollars), du fait de l'interruption de la publication de la revue *Highlights in Space*. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'ouvrir les crédits demandés pour l'exercice biennal 2012-2013 au titre des objets de dépense autres que les postes**.

Observations d'ordre général

II.97 Le Comité consultatif note que le montant des ressources extrabudgétaires qui complètent celles du budget ordinaire aux fins du financement de diverses activités – services consultatifs techniques, formation, ateliers, séminaires, projets opérationnels, publications, production et diffusion de brochures, organisation de manifestations spéciales et renforcement du Service international d'information spatiale – devrait passer à 2 013 000 dollars pour 2012-2013, au lieu des 1 887 000 dollars de 2010-2011. Cette augmentation tient compte principalement des promesses reçues de donateurs intéressés par le programme UN-SPIDER, de la création d'un bureau en Chine en 2011 et des activités du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite.

II.98 Le Comité consultatif a appris que le programme de communication du Bureau des affaires spatiales portait sur toute une gamme d'activités, dont des cours de formation, des réunions d'experts et des ateliers spécialement conçus pour créer des capacités au niveau régional, mener des missions de conseil technique au niveau des pays et organiser des manifestations visant à informer le public. D'autre part, le Bureau organise ses activités dans un pays différent chaque année, en veillant à ce que toutes les régions bénéficient des programmes de communication dont elles ont besoin. En outre, il fait connaître les retombées bénéfiques de la science et des techniques de l'espace lors des manifestations organisées pour marquer la Semaine mondiale de l'espace, parmi d'autres événements spéciaux. **Le Comité consultatif se félicite des activités de communication menées par le Bureau, qui devraient avoir pour effet de renforcer encore les capacités en matière de science et de techniques de l'espace et d'exploitation de leurs applications**.

II.99 D'après les renseignements supplémentaires communiqués au Comité consultatif, des crédits d'un montant de 802 800 dollars permettront de financer l'octroi d'aides financières (166 600 dollars) et de bourses (636 200 dollars) au moyen du budget ordinaire. **Le Comité prend note avec satisfaction des efforts déployés pour faire vivre le programme**.

Titre III
Justice internationale et droit international

Chapitre 7
Cour internationale de Justice

Montant demandé par le Secrétaire général	47 608 500 dollars[a]
Montant révisé du crédit ouvert pour 2010-2011	46 605 800 dollars

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2010-2011 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

III.1 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du budget ordinaire pour le chapitre 7 s'élève à 47 608 500 dollars, ce qui représente une hausse de 1 002 700 dollars, soit 2,2 %, par rapport au crédit ouvert pour l'exercice biennal 2010-2011. Cette augmentation tient principalement à la hausse des dépenses prévues pour les postes, égale à 1 223 000 dollars, par rapport au montant de 23 895 600 dollars approuvé pour 2010-2011. La cause en est l'effet-report de 9 postes approuvés pour 2010-2011 [1 P-3, 6 P-2, 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes)] et de 4 nouveaux postes proposés pour 2012-2013 [1 P-3, 1 P-2, 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes)]. Le montant proposé au titre des dépenses autres que pour les postes représente une diminution de 220 300 dollars par rapport au crédit de 22 710 200 dollars ouvert pour 2010-2011. En ce qui concerne les composantes, la hausse tient essentiellement aux ressources supplémentaires nécessaires pour le Greffe (997 600 dollars).

III.2 Le Comité consultatif a été informé, au moment où il a examiné le projet de budget, qu'il y avait 15 affaires en instance devant la Cour, dont 3 étaient examinées simultanément. En outre, le nombre d'affaires figurant au rôle de la Cour – 15 à 16 en moyenne – était demeuré relativement stable pendant plusieurs années, tandis que le nombre d'affaires finalement tranchées était comparable au nombre d'affaires nouvelles dont elle avait été saisie. Toutefois, selon la Cour, ces données ne permettent guère d'évaluer la charge de travail de la Cour, car ce qui compte réellement, en termes quantitatifs, c'est l'équilibre variable entre les affaires classées et les affaires tranchées et, en termes qualitatifs, la complexité, quant à la forme et quant au fond, de ces dernières. Le Comité a également été informé que le fait récent le plus notable était l'augmentation significative du nombre de procédures subsidiaires portées devant la Cour, qui exigent un travail comparable à celui requis pour l'élaboration d'une décision sur le fond. La déclaration présentée par le Greffe, au moment de l'examen par le Comité des ressources proposées, a apporté un éclairage utile. **Le Comité estime qu'à l'avenir, une telle information devrait être prise en compte dans le projet de budget de la Cour**.

III.3 Le tableau III.1 récapitule le nombre de postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour l'exercice 2010-2011 et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2012-2013.

Tableau III.1
Effectifs

	Postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2010-2011	114	1 SSG; 1 D-2; 1 D-1; 4 P-5; 32 P-4/3; 19 P-2/1; 6 G(1eC); 50 G(AC)
Postes proposés pour 2012-2013	118	1 SSG; 1 D-2; 1 D-1; 4 P-5; 33 P-4/3; 20 P-2/1; 6 G(1eC); 52 G(AC)
Créations	4	1 P-3, 1 P-2 et 2 G(AC)
Conversions	10	2 P-4, 6 P-3 et 2 G(AC) de postes temporaires en postes permanents

Observations et recommandations concernant les postes

Créations

III.4 Il est proposé de créer deux postes – un poste de chef de la sécurité (P-3) et un poste d'assistant à la sécurité de l'information [agent des services généraux (Autres classes)] (A/66/6 (sect. 7), par. 7.15). Le Comité a été informé que la demande correspondante a été faite sur la base de recommandations formulées par le Département de la sûreté et de la sécurité, au terme d'une évaluation des risques en matière de sécurité. Le titulaire du poste P-3 de chef de la sécurité qu'il est proposé de créer superviserait le groupe de la sécurité de la Cour, lequel regrouperait les trois postes d'agent existants [agents des services généraux (Autres classes)], et assurerait la coordination et la gestion des opérations de sécurité de la Cour, de ses membres et de son personnel; il serait également chargé d'assurer la protection des renseignements confidentiels, d'évaluer les risques au cas par cas et de proposer des solutions idoines. En ce qui concerne le poste d'assistant à la sécurité de l'information qu'il est proposé de créer, le titulaire participerait à l'établissement et à la mise en œuvre de politiques et procédures visant à régler les problèmes de fiabilité et de redondance, appuierait le fonctionnement des systèmes informatiques de la Cour et ferait des recommandations à ce sujet. Le Comité a été informé que pour l'heure, personne à la Cour n'exerçait ce type de fonctions. Il a en outre été informé que la Cour s'était jusqu'ici fortement appuyée sur le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie pour fournir un appui et du personnel supplémentaires en matière de sécurité lors de la tenue de travaux sur des questions politiquement sensibles, y compris lors des visites de chefs d'État. Toutefois, dans l'optique de la restructuration du Tribunal, le Département de la sûreté et de la sécurité estime que la Cour devrait renforcer sa propre capacité interne dans ce domaine. **Le Comité recommande que les deux postes – chef de la sécurité (P-3) et d'assistant à la sécurité de l'information [G(AC)] – qu'il est proposé de créer soient approuvés**.

III.5 Il est demandé, compte tenu de l'augmentation de la charge de travail du Département des affaires juridiques du Greffe, de créer au Département un poste de

juriste adjoint de 1re classe (P-2) (A/66/6 (sect. 7), par. 7.16). Comme il est expliqué dans le projet de budget, le titulaire seconderait les membres du personnel déjà en poste dans le Département pour la rédaction de la correspondance, la fourniture de conseils concernant les relations avec le pays hôte, les questions relatives à l'emploi, aux contrats et aux achats, et l'établissement des comptes rendus des séances de la Cour, des projets de déclaration et des éléments de discours. Le Comité consultatif rappelle que, par sa résolution 62/236 sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009, l'Assemblée générale a approuvé trois postes de juriste adjoint de 1re classe (P-2) et que, par sa résolution 64/243 sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011, elle a décidé d'augmenter de 6 le nombre de postes P-2 d'assistant juridique, portant à 15 (14 P-2 et 1 P-3) le nombre total d'assistants juridiques. **Le Comité continue d'estimer que le nombre actuel de postes d'assistant juridique est suffisant pour fournir un appui juridique efficace qui permette de prendre en compte l'évolution de la charge de travail générale de la Cour (voir A/62/7, par. III.5 et A/64/7, par. III.4). Il estime que les tâches du juriste adjoint de 1re classe devraient être accomplies dans le cadre des capacités existantes et recommande donc de ne pas approuver la création du poste P-2 supplémentaire**.

III.6 Il est proposé de créer dans le Service des publications un poste d'assistant administratif et d'édition [agent des services généraux (Autres classes)] (A/66/6 (Sect. 7), par. 7.17), étant donné que la charge de travail de la Cour ne cesse d'augmenter et qu'il faut en particulier résorber l'arriéré dans la publication de la série des Mémoires. **Le Comité recommande d'approuver le poste à titre temporaire, et de réexaminer par la suite la nécessité de maintenir ce poste dans le cadre du projet de budget-programme pour 2014-2015, compte tenu des progrès accomplis pour résorber l'arriéré**.

Conversions

III.7 Il est proposé de transformer 10 postes temporaires en postes permanents, à savoir 9 postes dans le Département des affaires linguistiques [2 P-4, 6 P-3, 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)] et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes) dans le Département de l'information (A/66/6 (Sect. 7), par. 7.18). Le Comité consultatif a été informé que la conversion de ces postes, pourvus à l'origine en 2000, est nécessaire dès lors que le caractère permanent des tâches accomplies est avéré. Le Comité note que les conversions de postes n'entraîneraient pas de coûts supplémentaires. **Le Comité n'émet pas d'objection aux conversions proposées des 10 postes temporaires [2 P-4, 6 P-3, 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes)] en postes permanents**.

Observations générales

III.8 Le Comité consultatif a demandé des précisions au sujet des objectifs de la Cour en ce qui concerne les ressources humaines, vu l'absence d'indicateurs de résultat liés à la problématique hommes-femmes dans son cadre axé sur les résultats. Le Comité a été informé que, vu le nombre restreint de postes au Greffe, l'accent est placé, lors des procédures de sélection, sur le recrutement des candidats attestant des plus hauts niveaux d'efficacité, de compétence et d'intégrité. Bien qu'il n'existe pas de politique officielle pour la définition des objectifs, les impératifs de parité des sexes et les critères géographiques sont pris en compte lors de l'examen des candidatures. Le Comité a également été informé qu'environ 58 % des

administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur du Greffe étaient des femmes et que, sur les 11 chefs de service du Greffe, 5 étaient des femmes. **Le Comité félicite la Cour pour ces chiffres**.

Recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

III.9 Le montant au titre des objets de dépense autres que les postes, de 22 489 900 dollars, proposé pour 2012-2013 reflète une baisse de 220 300 dollars par rapport au crédit ouvert pour 2010-2011. Cette baisse résulte d'une diminution des dépenses au titre du mobilier et du matériel (833 900 dollars) consécutive à la réduction des dépenses non renouvelables prévues au budget de 2010-2011 pour la rénovation de la grande salle de Justice. La baisse porte également sur les autres dépenses de personnel (289 600 dollars), et est due principalement à la réduction escomptée des dépenses au titre du personnel temporaire pour les réunions, rendue possible grâce au recours à des traducteurs extérieurs, de préférence aux traducteurs indépendants, plus onéreux (qui touchent une indemnité journalière de subsistance et se voient rembourser leurs frais de voyage), ainsi que, dans la mesure du possible, aux interprètes permanents.

III.10 Le Comité consultatif rappelle que la rénovation de la grande salle de Justice devait être entreprise par la Fondation Carnegie, moyennant une participation financière du Gouvernement néerlandais, pour un coût total d'environ 2 millions de dollars. Le remplacement et la mise à niveau de l'équipement technique obsolète utilisé par les juges, les parties et les interprètes incomberaient à l'Organisation. Un montant de 880 000 dollars avait été prévu à cette fin dans le budget de 2010-2011 (voir A/64/7, par. III.10). S'agissant de l'état d'avancement des travaux de rénovation, le Comité a été informé que le projet avait été initialement retardé en raison de divergences d'opinion entre la Cour et les architectes engagés par la Fondation Carnegie. Le Comité a également été informé que, si l'acquisition du matériel électronique était tributaire de l'état d'avancement du projet dans son ensemble, certaines questions demeuraient en suspens. Les travaux de rénovation devraient commencer à l'automne 2011 et se terminer au début de 2012. **Le Comité met en garde contre de nouveaux retards dans les travaux de rénovation, qui risqueraient d'entraîner une escalade des coûts**.

III.11 Les réductions au titre des objets de dépense autres que les postes, signalées au paragraphe III.9 ci-dessus, sont contrebalancées par une augmentation des ressources proposées au titre des services contractuels – d'un montant de 593 100 dollars – par rapport au crédit de 1 105 100 dollars ouvert pour 2010-2011. Cette situation est due principalement à l'augmentation des ressources requises pour les travaux contractuels d'imprimerie, en hausse de 254 400 dollars, qui doivent permettre de résorber, avant la fin de l'exercice 2012-2013, l'arriéré existant dans les publications de la Cour, ainsi qu'à l'augmentation des ressources proposées pour les services de traitement des données, en hausse de 245 900 dollars, qui doivent permettre de créer un espace d'entreposage sur réseau où les serveurs et les données seraient centralisés après migration vers un environnement virtuel. Les informations liées à l'état actuel ou futur des publications de la Division des publications figurent dans le fascicule du budget (voir les indicateurs de la charge de travail figurant dans le document A/66/6 (Sect. 7), annexe, tableau A.7.1). **Le Comité demande que des informations sur la résorption de l'arriéré de la Division des publications soient communiqués dans le cadre du projet de budget pour 2014-2015 (voir également par. III.6 ci-dessus)**.

III.12 Le montant proposé au titre des frais généraux de fonctionnement pour l'exercice 2012-2013 s'élève à 4 000 500 dollars, ce qui représente une augmentation de 146 700 dollars par rapport au montant approuvé pour 2010-2011. L'augmentation est due principalement à la nécessité de louer, faute d'espace dans les locaux du Palais, des locaux pour entreposer temporairement les publications de la Cour (83 600 dollars), et à l'augmentation du coût de la location des photocopieuses (58 500 dollars). Le Comité consultatif a été informé que la part de l'ONU dans les frais généraux de fonctionnement des locaux mis à la disposition de la Cour au Palais de la paix à La Haye était estimée à 3 317 900 dollars. Le Comité rappelle que l'utilisation du Palais de la paix est régie par un accord conclu en 1946 entre l'ONU et la Fondation Carnegie. L'accord complémentaire le plus récent, entré en vigueur le 1er juillet 2006, a été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 62/238 et devait expirer à la fin de juin 2011. Le Comité a été informé que des négociations étaient en cours avec la Fondation Carnegie, la Division des achats et le Bureau des affaires juridiques du Secrétariat. Un rapport comportant les éventuelles révisions de l'accord et tenant compte de l'issue des négociations serait soumis à l'Assemblée générale, en application des procédures établies. **Le Comité compte que les négociations aboutiront à un résultat des plus favorables pour l'Organisation**.

III.13 Les ressources nécessaires afférentes aux membres de la Cour, qui s'élèvent à 13 535 800 dollars pour 2012-2013, couvrent les émoluments et autres prestations versées aux juges, ainsi que les pensions des anciens juges et des conjoints survivants. La hausse de 99 200 dollars par rapport au montant approuvé pour 2010-2011 est imputable à l'augmentation des pensions versées aux juges du fait du départ à la retraite de deux juges en 2010.

III.14 Le Comité consultatif recommande que les ressources proposées au titre des autres objets de dépense soient approuvées.

Chapitre 8
Affaires juridiques

Montant demandé par le Secrétaire général	44 503 500 dollars[a]
Montant révisé du crédit ouvert pour 2010-2011	45 396 500 dollars
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	15 382 600 dollars[b]

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2010-2011 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[b] Ce montant inclut les quotes-parts hors budget ordinaire, de 6 968 400 dollars, qui modifient les renseignements communiqués au tableau 8.5 du document du Secrétaire général [A/66/6 (Sect. 8)] de manière à tenir compte de la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/290 sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, ainsi que des fonds extrabudgétaires, d'un montant de 8 414 200 dollars.

III.15 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du budget ordinaire pour le chapitre 8, avant actualisation des coûts, s'élèvent à 44 503 500 dollars, ce qui représente une diminution de 893 000 dollars, soit 2,0 %, par rapport au crédit approuvé pour 2010-2011. La baisse est principalement liée à la réduction des dépenses autres que le coût des postes, de 1 019 200 dollars, par rapport au montant de 7 035 300 dollars proposé pour 2010-2011.

III.16 Le tableau III.2 récapitule les postes du budget ordinaire approuvés pour l'exercice 2010-2011 ainsi que les propositions du Secrétaire général les concernant pour 2012-2013. Ce tableau indique aussi les postes financés sur des ressources extrabudgétaires qui sont proposés pour 2012-2013.

Tableau III.2
Effectifs

	Postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2010-2011	144	1 SGA; 1 SSG; 4 D-2; 7 D-1; 18 P-5; 19 P-4; 21 P-3; 14 P-2/1; 11 G(1e C); 48 G(AC)
Postes proposés pour 2012-2013	144	1 SGA; 1 SSG; 4 D-2; 7 D-1; 18 P-5; 19 P-4; 21 P-3; 14 P-2/1; 11 G(1e C); 48 G(AC)
Redéploiements	4	2 G(1e C) de la Section des traités vers la Division de la codification et la Division des affaires maritimes et du droit de la mer
		2 G(AC) – l'un de la Division de la codification, l'autre de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer – vers la Section des traités
Fonds extrabudgétaires		
Postes proposés pour 2012-2013	25	2 D-1; 6 P-5; 9 P-4/3; 2 P-2/1; 6 G(AC)[a]

[a] Ce montant inclut 15 postes financés au moyen des quotes-parts hors budget ordinaire, qui modifient les renseignements figurant au tableau 31.5 du document A/66/6 (Sect. 31) de manière à tenir compte de la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/290 sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, ainsi que 10 postes financés au moyen de fonds extrabudgétaires.

Observations et recommandations concernant les postes

III.17 Le montant de 38 487 400 dollars demandé pour les postes couvre les dépenses afférentes au maintien de 144 postes imputés au budget ordinaire, comme le montre le tableau III.2. L'augmentation de 126 200 dollars par rapport au montant de 2010-2011 s'explique principalement par l'effet-report de la création d'un poste (P-3) approuvé en 2010-2011. Les ressources tiennent également compte des ajustements résultant du redéploiement de quatre postes dans le cadre du programme de travail, en accord avec les efforts déployés par le Bureau pour rationaliser et optimiser la répartition des effectifs en fonction des besoins et des priorités, ainsi que de l'expansion escomptée dans les domaines techniques. Il est proposé de transférer deux postes d'agent des services généraux (1re classe) de la Section des traités (sous-programme 6), l'un à la Division de la codification (sous-programme 3), afin de répondre à l'augmentation considérable de la charge de travail afférente au Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de

l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international, et l'autre à la Division des affaires maritimes et du droit de la mer (sous-programme 4), afin de renforcer l'appui et l'assistance apportés à la Division, notamment dans le cadre de recherches sur des questions concernant le droit de la mer ou pour l'établissement de documents techniques, de publications juridiques et d'autres supports spécialisés. En contrepartie, il est proposé de transférer deux postes d'agent des services généraux (Autres classes), l'un du sous-programme 3, l'autre du sous-programme 4, au sous-programme 6 (Garde, enregistrement et publication des traités). Le réajustement est censé tenir compte du recours accru aux médias numériques et aux méthodes de travail informatisées, nécessaire pour accélérer la communication aux États Membres des informations relatives aux traités et leur diffusion sur l'Internet. **Le Comité consultatif n'émet pas d'objection aux quatre redéploiements proposés**.

Recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

III.18 Le montant de 6 016 100 dollars demandé au titre des objets de dépense autres que les postes représente, par rapport au montant de 7 035 300 dollars approuvé pour l'exercice 2010-2011, une baisse de 1 019 200 dollars, soit 14,5 %, qui se répartit entre tous les objets de dépense.

III.19 Le montant demandé pour les services contractuels s'élève à 1 805 900 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une baisse de 433 500 dollars par rapport à 2010-2011. Cette baisse tient à une diminution des ressources au titre des services de traitement des données (211 700 dollars) imputable au passage de l'étape de l'élaboration et de la conception à celle de l'entretien de deux applications et systèmes récents utilisés au Bureau des affaires juridiques; à une modification – du type B au type C – de l'accord de prestation de services pour le matériel bureautique (soit une réduction de 142 600 dollars) sur la base du nombre d'appels de service opérés au cours de ces dernières années et de la capacité interne du Bureau de faire fond sur ses propres ressources pour apporter un appui de niveau 1; aux besoins de formation du personnel de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer (40 000 dollars) en matière de systèmes d'information géographique, dont les coûts sont désormais partagés avec d'autres départements; et à la réduction des tarifs de prise en charge des services de traitement des données et d'infrastructure, essentiellement pour ce qui touche aux coûts de sauvegarde et de stockage (39 200 dollars).

III.20 Le montant de 700 900 dollars prévu au titre des voyages représente une diminution de 372 200 dollars par rapport à celui de 2010-2011. Cette baisse est principalement due à la réduction qu'il est proposé d'opérer dans le montant au titre des voyages des fonctionnaires en relation avec les travaux de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), qui passerait de 290 800 dollars en 2010-2011 à 16 600 dollars pour 2012-2013 du fait que la CNUDCI tiendrait ses réunions à Vienne, et non plus, en alternance, à Vienne et à New York, ainsi qu'aux réductions au titre de l'ensemble des sous-programmes – à l'exception du sous-programme 2 – consécutives à une utilisation accrue, dans la mesure du possible, de la visioconférence de préférence aux voyages.

III.21 Le Comité consultatif note que la Commission, qui a conclu sa quarante-quatrième session le 8 juillet 2011, a examiné la proposition tendant à tenir toutes ses sessions à Vienne et qu'elle a décidé de conserver la pratique solidement établie

de tenir des sessions, en alternance, à Vienne et à New York, tout en ramenant de 15 à 14 semaines la période prévue dans le budget pour les réunions de la CNUDCI et de ses groupes de travail. Ce procédé permettrait grosso modo d'effectuer les économies indiquées au paragraphe III.20 ci-dessus. **Étant donné que la décision de la Commission nécessite l'approbation de l'Assemblée générale, conformément à la procédure établie, le Comité consultatif recommande de communiquer à l'Assemblée, lorsqu'elle examinera le projet de budget du Secrétaire général pour 2012-2013, des renseignements à jour sur les économies escomptées**.

III.22 Le Comité consultatif note que le montant de 2 019 200 dollars proposé au titre des voyages des représentants aux travaux de la Commission du droit international reflètent une augmentation de 119 200 dollars. Ce montant permettrait de couvrir les frais de voyage et de subsistance du Président (50 000 dollars) et des 33 membres de la Commission (1 969 200 dollars). Le Comité rappelle que, depuis 2000, ainsi que le lui prescrit l'Assemblée générale et à moins que celle-ci n'en décide autrement, la Commission tient des sessions annuelles étalées sur 10 à 11 semaines à Genève.

III.23 Le Comité consultatif a été informé que si, par le passé, il était possible d'éponger les déficits de trésorerie en redéployant des fonds provenant d'autres postes du budget, il serait désormais impossible de le faire à l'avenir. Le Comité a également été informé, à sa demande, que les estimations des frais de voyage et des dépenses connexes pour des sessions sur 10 semaines à Genève s'élèvent à 2 337 400 dollars par exercice. Le calcul est établi à partir d'un chiffre de base de 80 % environ de présence, sur la base de l'indemnité de subsistance versée à Genève, majorée des 40 % de 494 dollars, et d'un tarif aérien moyen de 3 400 dollars. Le Comité a en outre été informé que, si les sessions n'étaient pas réparties dans le temps, les coûts par exercice s'en élèveraient à 1 985 200 dollars. **Le Comité encourage le Bureau des affaires juridiques à consulter les membres de la Commission du droit international pour déterminer s'il existe d'autres moyens de rationaliser les coûts, voire de réaliser des économies**.

Observations et recommandations générales

Sous-programme 4 : Droit de la mer et affaires maritimes

III.24 Lorsqu'il a examiné le projet de budget-programme du Secrétaire général pour 2012-2013, le Comité consultatif a appris que la Réunion des États Parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer avait adopté, à sa vingt et unième réunion, une décision tendant à augmenter le nombre de semaines de travail de la Commission des limites du plateau continental, de manière à permettre un examen plus efficace des contributions reçues (voir SPLOS/229 du 16 juin 2011, par. 1 et 2). **Le Comité espère que si l'Assemblée générale devait ultérieurement approuver une augmentation du nombre de semaines de travail de la Commission, toute question relative aux ressources nécessaires serait traitée par l'Assemblée à sa soixante-sixième session, conformément à la procédure établie**.

Publications

III.25 Des informations sur les publications en série et sur les publications isolées sont communiquées dans la présentation de chaque sous-programme. Le Comité

consultatif note que la plupart des publications paraissent sur support papier. Le Comité a été informé que le Bureau a de plus en plus recours à des publications électroniques pour certains de ses produits. Il examinait également la possibilité de générer des revenus pour les versions en ligne, les versions sur papier et les DVD. Le Comité s'est exprimé sur la question des publications au chapitre I ci-dessus. **Le Comité consultatif salue l'initiative du Bureau visant à étudier des moyens de générer des revenus grâce à ses publications et l'encourage à continuer d'adapter ses publications aux besoins des utilisateurs intéressés, y compris, dans la mesure du possible, en recourant aux supports électroniques**.

Accords de partage des coûts pour les services fournis par le Bureau des affaires juridiques dans le domaine de l'administration de la justice

III.26 Lorsqu'il a examiné les propositions du Secrétaire général au titre du chapitre 8, le Comité consultatif a été informé que les dispositions en matière de partage des coûts pour les services fournis par le Bureau des affaires juridiques aux fonds et programmes dans le domaine de l'administration de la justice devaient encore être mises au point sous leur forme finale. C'est pourquoi le Bureau utilisait des ressources du budget ordinaire pour couvrir les frais d'activités extrabudgétaires. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général mettra au point un accord de partage des coûts avec les fonds et programmes pour les services fournis par le Bureau des affaires juridiques, en fonction des effectifs, comme l'a approuvé l'Assemblée générale dans sa résolution 62/228, et qu'il en fera rapport à l'Assemblée à sa soixante-sixième session**.

Titre IV
Coopération internationale pour le développement

Chapitre 9
Affaires économiques et sociales

Montant demandé par le Secrétaire général	148 820 100 dollars[a]
Montant révisé du crédit ouvert pour 2010-2011	152 535 500 dollars
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	150 878 100 dollars

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2010-2011 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IV.1 Les ressources dont l'inscription au chapitre 9 du budget ordinaire est demandée par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 2012-2013 s'élèvent à 148 820 100 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution de 3 715 400 dollars (2,4 %), par rapport à l'exercice biennal 2010-2011 (voir A/66/6 (Sect. 9), tableau 9.5). On trouvera au tableau IV.1 un récapitulatif des postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour l'exercice biennal 2010-2011 ainsi que des propositions du Secrétaire général concernant les postes à inscrire au budget ordinaire pour 2012-2013. Y figurent également les postes extrabudgétaires proposés pour 2012-2013.

Tableau IV.1
Effectifs

	Postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2010-2011	505	1 SGA, 2 SSG, 9 D-2, 31 D-1, 64 P-5, 89 P-4, 64 P-3, 43 P-2/1, 33 G(1eC), 169 G(AC)
Postes proposés pour 2012-2013	495	1 SGA, 2 SSG, 9 D-2, 31 D-1, 63 P-5, 88 P-4, 65 P-3, 42 P-2/1, 33 G(1eC), 161 G(AC)
Créations	2	2 P-3 (Division de statistique)
Suppressions	12	1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 8 G(AC) des sous-programmes 1, 3, 4, 5, 7, 8 et 10
Transferts	5	3 postes à la direction exécutive et administration (1 D-1 du sous-programme 5, 1 P-4 du sous-programme 8 et 1 G(1eC) de l'appui au programme)
		2 postes de la direction exécutive et administration (1 P-3 au sous-programme 8 et 1 G(AC) à l'appui au programme)

	Postes	*Classe*
Fonds extrabudgétaires		
Postes proposés pour 2012-2013	26	2 P-5, 8 P-4/3, 2 P-2/1, 4 G(1eC), 10 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

IV.2 Des précisions ont été fournies au Comité consultatif concernant les 505 postes approuvés pour 2010-2011 au titre du budget ordinaire (voir A/66/6 (Sect. 9), tableau 9.2), alors que 545 postes sont inscrits au budget ordinaire au titre du même exercice biennal dans le document A/64/6 (Sect. 9). Le Comité a été informé qu'initialement, le Secrétaire général avait proposé l'inscription de 545 postes au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2010-2011 (voir A/64/6 (Sect. 9), tableau 9.2). L'Assemblée générale, dans sa résolution 64/244, a approuvé la proposition du Secrétaire général et, au paragraphe 77 de sa résolution 64/243, elle a décidé de créer deux postes supplémentaires (1 P-5 et 1 P-4) au titre du chapitre 9 du budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011, dont les titulaires apporteront un appui au Compte pour le développement, portant ainsi le nombre total de postes à 547. Par la suite, conformément aux dispositions des résolutions 64/289 et 65/259 de l'Assemblée générale, 42 postes ont été transférés du chapitre 9 au chapitre 37 (ONU-Femmes) du budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011. Ainsi, le projet de budget [A/66/6 (Sect. 9)] indique correctement que 505 postes inscrits au budget ordinaire sont approuvés au titre du chapitre 9 du budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011. Le rapport du Secrétaire général sur la proposition révisée pour l'affectation de ressources du budget ordinaire aux fonctions d'appui normatif de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes) (A/65/531) donne des précisions concernant l'affectation des ressources, dont les 42 postes transférés du chapitre 9 du budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011.

IV.3 Le Comité a été informé qu'au 30 avril 2011, le Département des affaires économiques et sociales comptait 37 postes vacants [1 D-1, 2 P-5, 2 P-4, 6 P-3, 6 P-2/1, 1 G(AC) et 9 G(1eC)]. Le Comité note que bon nombre de ces postes sont restés vacants pendant plus de six mois à cette date. **Le Comité compte que ces postes soient rapidement pourvus**.

Créations

IV.4 Il est proposé de créer deux postes P-3 au titre du sous-programme 5 (Statistique) en rapport avec des tâches précédemment confiées par contrat au Centre international de calcul. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le contrat passé avec le Centre était financé au moyen d'une subvention biennale. Le Comité a été également informé que la nécessité de recourir à des services techniques basés à Genève pour la maintenance des serveurs a finalement été éliminée lorsque le Département des affaires économiques et sociales a transféré toutes ses applications centrales à des serveurs basés à New York. Les services nécessaires étant ainsi réduits, le Centre ne fournissait qu'un appui en interne grâce à ses deux agents détachés à la classe P-3. Le Centre a donc décidé que cet arrangement n'était plus pratique et qu'il mettrait fin à l'appui qu'il fournissait en interne au Département. En 2010, comme mesure provisoire, des fonds prélevés sur les subventions et contributions ont été réaffectés à la rubrique

Personnel temporaire (autre que pour les réunions) en vue de fournir les services nécessaires. Le Département a pu ainsi recruter rapidement deux agents sous contrat de courte durée à la classe P-3 pour assurer la continuité de l'appui technique fourni en interne jusqu'à la fin de 2011. Le Comité a également appris que cet arrangement ne pouvait plus être convenablement financé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) et devrait être régularisé, étant donné que l'appui technique en interne était fondamentalement fourni à long terme et remontait à 1970.

IV.5 Le Comité a reçu, comme suite à ses questions, une analyse comparative des ressources afférentes au contrat passé avec le Centre international de calcul pour 2006-2007 et 2008-2009, les prévisions pour 2010-2011 ainsi que le coût de deux postes P-3 pour 2012-2013 et 2014-2015, comme suit :

Ressources nécessaires (en dollars É.-U.)	*2006-2007*	*2008-2009*	*2010-2011*	*2012-2013*	*2014-2015*
Paiements au Centre international de calcul	712 599	798 648	908 000[a]		
Coût de 2 postes P-3				312 400[b]	564 800[c]

[a] Ressources prévues avant la résiliation du contrat.
[b] Nouveaux postes.
[c] Postes maintenus.

IV.6 Le Comité consultatif note que le coût estimatif de deux nouveaux postes P-3 serait plus que compensé par une réduction des subventions et contributions [voir A/66/6 (Sect. 9), par. 9.14 c) iv)]. **Le Comité recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général de créer deux postes P-3 pour la Division de statistique.**

Suppressions

IV.7 Comme il est indiqué au paragraphe 9.14 du projet de budget, il est proposé de supprimer 12 postes dans le but de rationaliser la structure des postes, comme suit : 1 poste P-4 du sous-programme 1 (Appui au Conseil économique et social et coordination); 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes) du sous-programme 3 (Politiques sociales et développement social); 1 poste P-5 du sous-programme 4 (Développement durable); 1 poste P-3, 1 poste P-2 et 1 d'agent des services généraux (Autres classes) du sous-programme 5 (Statistique); 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes) du sous-programme 7 (Politiques et analyse en matière de développement); 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes) du sous-programme 8 (Administration publique et gestion du développement); et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes) du sous-programme 10 (Financement du développement). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que deux des 12 postes qu'il est proposé de supprimer correspondent à des sous-programmes au titre desquels la création de postes de la même classe a été précédemment approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/260 (1 P-4 au titre du sous-programme 1 et 1 P-3 au titre du sous-programme 5).

IV.8 Le Comité consultatif rappelle que, comme il est indiqué au paragraphe 9.8 du projet de budget, dans sa résolution 63/260, l'Assemblée générale a approuvé la création de 13 postes que le Département des affaires économiques et sociales considère comme essentiels à l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de

l'exécution des mandats ayant trait aux activités de développement. Sur ces 13 postes, cinq ont été transférés à la nouvelle Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes) et les huit restants ont été attribués à leurs bureaux et sous-programmes respectifs au sein du Département. On trouvera aux paragraphes 9.9 et 9.10 des informations concernant la répartition de ces huit postes entre les bureaux et sous-programmes. **Le Comité n'a pas d'objection contre les suppressions de postes proposées**.

Transferts

IV.9 Il est proposé de transférer cinq postes comme suit : trois postes à la direction exécutive et administration (1 poste D-1 à partir du sous-programme 5 (Statistique), 1 poste P-4 à partir du sous-programme 8 (Administration publique et gestion du développement) et 1 poste d'agent des services généraux (1re classe) à partir de l'appui au programme) et deux postes à partir de la direction exécutive et administration (1 poste P-3 au sous-programme 8 (Administration publique et gestion du développement) et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes) à l'appui au programme).

IV.10 Comme il est indiqué dans le projet de budget, le transfert de trois postes à la direction exécutive et administration vise à renforcer le Groupe de la planification stratégique et à appuyer les activités de gestion, de suivi et d'évaluation des programmes entreprises à l'échelle du Département dont la supervision est centralisée par le Bureau du Secrétaire général adjoint (A/66/6 (Sect. 9), par. 9.14 b) et 9.43). Le Comité consultatif note que le Groupe de la planification stratégique vise à aider le Secrétaire général adjoint à mener à bien des processus de planification stratégique spécifiques, dans trois domaines, à savoir : i) fixer des priorités stratégiques de caractère technique; ii) renforcer la collaboration entre divisions et favoriser des examens et activités stratégiques au niveau du Département, en particulier sur des questions intersectorielles; et iii) collaborer avec les parties prenantes, notamment les États Membres et les principaux partenaires stratégiques du Secrétariat et du système des Nations Unies (ibid., par. 9.9). Le Comité rappelle qu'au paragraphe 24 de sa résolution 57/300, l'Assemblée générale s'est félicitée des mesures prises par le Secrétaire général pour renforcer les capacités de gestion du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, notamment en constituant un groupe de la planification des politiques. **Le Comité n'a pas d'objection contre les transferts de postes proposés, notamment ceux destinés au Groupe de la planification stratégique**.

Recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

IV.11 Le montant estimatif de 14 651 000 dollars prévu pour les objets de dépense autres que les postes est en diminution nette de 1 895 600 dollars par rapport au crédit ouvert pour 2010-2011. La diminution nette tient à des réductions au titre de la plupart des objets de dépense, notamment : 242 800 dollars au titre des consultants, du fait essentiellement de l'utilisation accrue de spécialistes maison, chaque fois que possible; 104 700 dollars au titre des experts, du fait essentiellement des efforts concertés déployés pour réduire le nombre d'experts ainsi que la durée et la dispersion des réunions, chaque fois que possible; 121 200 dollars au titre des voyages du personnel, du fait essentiellement de l'utilisation accrue de la vidéoconférence, du regroupement des voyages ou de la réduction de leur durée, autant que possible; 460 800 dollars au titre des services contractuels,

essentiellement du fait de l'utilisation accrue des moyens électroniques pour diffuser les publications; 111 000 dollars au titre du mobilier et du matériel, illustrant une réduction des ressources nécessaires pour remplacer le mobilier et le matériel de bureau en raison d'une prolongation de la durée utile du mobilier et du matériel; et 781 600 dollars au titre des subventions et contributions, essentiellement du fait de l'expiration du contrat conclu avec le Centre international de calcul. **Le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes**.

Observations générales

Publications

IV.12 Selon le projet de budget, la réduction du nombre de publications, qui passe de 483 pour l'exercice biennal 2010-2011 à 432 pour l'exercice suivant, s'explique par le recours accru aux moyens électroniques, chaque fois que possible, pour diffuser les publications isolées (A/66/6 (Sect. 9), par. 9.12). Le Comité consultatif a été informé que le Département est membre d'un groupe de travail chapeauté par le Département de l'information et le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences qui a été créé en 2010 pour examiner l'ensemble du processus de publication au Secrétariat de l'ONU et pour trouver des moyens d'en augmenter l'efficacité : i) en associant les publications; ii) en analysant les besoins en la matière; et iii) en utilisant davantage les ressources en ligne pour réduire le volume de documents imprimés. Ces mesures seront mises en œuvre dès que les recommandations du groupe de travail auront été acceptées. Le Comité a également appris que tout en envisageant de recourir à l'impression à la demande comme un mécanisme viable pour réduire les coûts d'impression ainsi qu'à l'impression dans des lieux à faible coût et facilement accessibles aux publics visés, le Département suit actuellement la procédure d'achat de l'Organisation pour identifier les fournisseurs les plus compétitifs pour imprimer ses publications. **Le Comité se félicite que le Secrétariat s'attache à explorer diverses options pour réduire le coût des publications. Il souligne que tous les lieux d'affectation du Secrétariat devraient échanger les pratiques optimales en matière d'impression de publications (voir également chap. I ci-dessus)**. Le Comité a fait d'autres observations sur la question des publications au chapitre I ci-dessus.

Fonds extrabudgétaires

IV.13 Le Comité consultatif note que le montant estimatif des fonds extrabudgétaires prévus pour l'exercice biennal 2012-2013 est de 150 878 100 dollars, contre 163 547 900 dollars pour 2010-2011, soit une diminution d'environ 7,7 %. Ces fonds viendront en complément des crédits inscrits au budget ordinaire pour financer des activités de fond et de coopération technique, notamment les services de consultants, les travaux des groupes d'experts, les conseils techniques, la formation professionnelle, des ateliers, des séminaires et des projets opérationnels. Comme il est indiqué au paragraphe 9.17 du projet de budget, la diminution des fonds extrabudgétaires prévue s'explique, d'une part, par l'achèvement en 2010-2011 de projets financés au moyen de ces fonds et, d'autre part, par le fait qu'il n'est pas prévu que les donateurs reconduisent ces modalités de financement au cours de l'exercice 2012-2013, compte tenu de la situation financière mondiale actuelle. Le Comité note que le nombre de postes financés par des fonds extrabudgétaires passera de 28 pour l'exercice en cours à 26 pour l'exercice 2012-

2013. **Étant donné que les fonds extrabudgétaires ont considérablement diminué pour l'exercice biennal 2012-2013, le Comité craint que le financement de postes du Département au moyen de fonds extrabudgétaires ne soit pas assuré. Le Département devrait prendre des mesures pour élargir sa base de donateurs, ce qui pourrait contribuer à accroître les fonds extrabudgétaires**.

Chapitre 10
Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement

Montant demandé par le Secrétaire général	6 665 500 dollars[a]
Montant révisé du crédit ouvert pour 2010-2011	7 406 100 dollars
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	1 486 000 dollars

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2010-2011 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IV.14 Les ressources dont l'inscription au chapitre 10 du budget ordinaire est demandée par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 2012-2013 s'élèvent à 6 665 500 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 740 600 dollars (10 %) par rapport à l'exercice biennal 2010-2011 (voir A/66/6 (Sect. 10), tableau 10.5). On trouvera au tableau IV.2 un récapitulatif des postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour l'exercice biennal 2010-2011 et de ceux dont le Secrétaire général propose l'inscription au budget ordinaire pour 2012-2013.

Tableau IV.2
Effectifs

	Postes	*Classe*
Postes approuvés pour 2010-2011	18	1 SGA, 1 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 5 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 4 G(AC)
Postes proposés pour 2012-2013	18	1 SGA, 1 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 5 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 4 G(AC)

IV.15 Aucun poste supplémentaire n'est demandé pour 2012-2013. **Le Comité consultatif recommande d'approuver les effectifs proposés**.

IV.16 Dans sa résolution 63/260, l'Assemblée générale a approuvé la création de trois postes P-4 pour le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Le Comité consultatif a été informé que les trois postes P-4 ont tous été pourvus et qu'au 31 mars 2011, seul un poste P-3 était vacant. **Le Comité compte que ce poste soit rapidement pourvu**.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

IV.17 Les crédits d'un montant de 772 300 dollars demandés pour les objets de dépense autres que les postes pour 2012-2013, qui reflètent une diminution nette de 740 600 dollars par rapport à ceux ouverts pour 2010-2011, s'expliquent par : i) une réduction des ressources résultant du non-renouvellement des crédits ouverts au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) dans le cadre des préparatifs de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (692 900 dollars); ii) une réduction des crédits ouverts au titre des voyages du personnel assurant le secrétariat des réunions préparatoires régionales de la Conférence (45 700 dollars); iii) une baisse des ressources du fait de la non-reconduction de crédits ponctuels ouverts au titre du mobilier et du matériel en vue de la préparation de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (4 800 dollars); et iv) une augmentation des ressources au titre des services contractuels liés aux licences Citrix nécessaires pour la continuité des opérations (2 800 dollars). **Le Comité consultatif recommande d'accepter les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes**.

Observations générales

Publications

IV.18 On estime que le nombre de publications isolées à paraître au cours de l'exercice biennal 2012-2013 passera d'un, pour l'exercice biennal en cours, à huit (A/66/6 (Sect. 10), tableau 10.3). Suite aux questions du Comité, le Secrétariat a précisé que si une seule publication isolée avait été précédemment prévue pour l'exercice 2010-2011, il est maintenant envisagé d'en produire 10 dans le contexte de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Ainsi, le nombre de publications isolées dont la parution est proposée pendant l'exercice biennal 2012-2013 reflète une diminution par rapport au nombre envisagé actuellement pour l'exercice biennal 2010-2011. Le Comité consultatif a fait d'autres observations sur la question des publications au chapitre I ci-dessus.

Textes issus de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

IV.19 Le Comité consultatif note que la diminution prévue des ressources demandées pour le prochain exercice biennal au titre de ce chapitre du budget s'explique principalement par la non-reconduction de crédits ponctuels ouverts aux fins de la préparation et de la tenue de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Le Comité a été informé que la Conférence, tenue à Istanbul en mai 2011, a adopté le Programme d'action d'Istanbul, d'une durée de 10 ans, à caractère global, ambitieux et axé sur les résultats, et la Déclaration d'Istanbul dont sont convenus les pays les moins avancés et les partenaires de développement, notamment les pays donateurs, les pays en développement, les parlementaires, le secteur privé, la société civile et les institutions financières et de développement internationales. Le Comité a été en outre informé qu'une évaluation est actuellement réalisée en vue de déterminer les moyens les plus efficaces de donner suite aux textes issus de la Conférence. Une fois l'évaluation achevée, le Secrétaire général présentera à l'Assemblée générale pour examen un rapport sur les

textes issus de la Conférence et leurs incidences sur le budget-programme, le cas échéant. **Le Comité compte que le rapport du Secrétaire général sera présenté en temps voulu pendant la partie principale de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale**.

Rôle du Bureau du Haut-Représentant

IV.20 Le Comité consultatif note que le Secrétaire général adjoint continue d'exercer les trois fonctions suivantes : Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement (chap. 10); Conseiller spécial par intérim pour l'Afrique chargé de l'appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) (chap. 11); et représentant auprès de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (chap. 12) aux réunions de haut niveau et manifestations se déroulant au Siège de l'Organisation des Nations Unies.

IV.21 Comme il est indiqué dans le projet de budget (A/66/6 (Sect. 10), par. 10.9), en 2008, le Secrétaire général a intégré, à titre expérimental, les fonctions du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et du Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

IV.22 **Le Comité consultatif réaffirme les observations qu'il a formulées concernant le chapitre 10 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011, selon lesquelles les dispositions actuelles, qui donnent au Haut-Représentant trois responsabilités distinctes, pourraient être préjudiciables aux activités du Bureau (voir A/64/7, par. IV.27)**. Le Comité s'exprime également sur cette question dans les chapitres 11 et 12 ci-après.

Chapitre 11
Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Montant demandé par le Secrétaire général	12 641 000 dollars[a]
Montant révisé du crédit ouvert pour 2010-2011	12 641 000 dollars
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	1 460 000 dollars

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2010-2011 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IV.23 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 11 pour l'exercice biennal 2012-2013 (12 641 000 dollars) est inchangé par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2010-2011 (voir A/66/6 (Sect. 11), tableau 11.6). Le tableau IV.3 indique pour le budget ordinaire le nombre

des postes permanents approuvés pour l'exercice biennal 2010-2011 et celui des postes proposés par le Secrétaire général pour 2012-2013.

Tableau IV.3
Effectifs

	Postes	*Classe*
Postes approuvés pour 2010-2011	35	1 SGA, 1 D-2, 2 D-1, 4 P-5, 7 P-4, 10 P-3, 1 G(1e C), 8 G(AC), 1 AL
Postes proposés pour 2012-2013	35	1 SGA, 1 D-2, 2 D-1, 4 P-5, 7 P-4, 10 P-3, 1 G(1e C), 8 G(AC), 1 AL

IV.24 Il n'est pas demandé de nouveaux postes pour l'exercice biennal 2012-2013. **Le Comité consultatif recommande d'approuver les effectifs proposés**.

IV.25 Comme indiqué dans le projet de budget (A/66/6 (Sect. 11), par. 11.13), le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a pourvu tous les postes (2 P-3 et 1 P-4) dont il avait été doté en vertu de la résolution 63/260 de l'Assemblée générale sur les activités touchant au développement. Le Comité consultatif a cependant appris que cinq postes inscrits au chapitre considéré étaient vacants en mai 2011, à savoir 1 SGA, 1 P-4 et 3 P-3 qui n'étaient plus pourvus, respectivement, depuis le 1er mai 2007 (1 SGA), le 22 juin 2010 (1 P-4), le 7 mars 2011 (1 P-3), le 1er avril 2010 (1 P-3) et le 1er juillet 2009 (1 P-3). Les commentaires et observations du Comité concernant le poste vacant de secrétaire général adjoint sont consignés plus bas, aux paragraphes IV.29 et IV.30. **Le Comité consultatif compte que les postes vacants seront pourvus rapidement**.

IV.26 Le Comité consultatif constate que le second rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme de l'exercice 2008-2009 (A/64/545) fait apparaître des dépenses moindres que prévues au chapitre 11 en raison notamment de la vacance du poste de secrétaire général adjoint. Bien que le Secrétaire général n'ait donné aucune explication à ce sujet, le Comité a fait apparaître ce poste comme vacant dans le tableau 1 de son rapport correspondant (A/64/574). **Le Comité consultatif compte que le second rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme de l'exercice 2010-2011 comprendra des renseignements détaillés sur le poste de secrétaire général adjoint qui reste non pourvu**.

Recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

IV.27 Il n'est pas demandé de crédit supplémentaire au titre des dépenses autres que les postes. **Le Comité consultatif recommande d'approuver les ressources proposées pour les objets de dépense autres que les postes**.

Observations générales

Mécanisme de suivi

IV.28 Le Secrétaire général indique au paragraphe 11.13 du projet de budget que, grâce à l'augmentation de ses effectifs (voir par. IV.25), le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique avait été mieux à même de suivre les besoins de l'Afrique dans le domaine du développement, notamment les progrès accomplis dans la

réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que les engagements pris par les pays d'Afrique et par la communauté des donateurs dans le cadre du mécanisme de suivi amélioré présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session. Le Comité consultatif a appris à ce propos que les États Membres avaient prié le Président de l'Assemblée générale de poursuivre les consultations visant à définir la nature, le champ d'action, les priorités et les arrangements institutionnels d'un mécanisme de suivi faisant fond sur les dispositifs existants et donnant suite à la recommandation formulée par le Secrétaire général dans son rapport en vue que le mécanisme soit opérationnel à la fin de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale. Le Comité consultatif a également appris que le Président de l'Assemblée s'apprêtait à nommer un coordonnateur pour les négociations intergouvernementales, qui aiderait les États Membres à s'entendre sur la marche à suivre pour mettre en place le mécanisme de suivi au cours de la soixante-sixième session si possible. Il relève que le Groupe de l'analyse des politiques et du suivi de leur application est actuellement chargé d'évaluer et de suivre les progrès réalisés au titre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et l'aide apportée dans ce cadre par la communauté internationale. **Le Comité consultatif se réjouit à l'avance de l'issue des consultations intergouvernementales sur un mécanisme de suivi, mais n'en considère pas moins qu'une attention accrue devrait être accordée au renforcement de l'efficacité du Groupe de l'analyse des politiques et du suivi de leur application qui, actuellement dirigé par un administrateur de la classe D-1, dispose de neuf postes [1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 3 P-3 et 2 G(AC)]**.

Poste de conseiller spécial pour l'Afrique

IV.29 Comme indiqué au paragraphe 11.18 du projet de budget, le Secrétaire général a regroupé en 2008, à titre expérimental, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Le Comité consultatif a été informé que le Secrétaire général avait l'intention de présenter à l'Assemblée générale un bilan de cette expérience, pour examen à la soixante-sixième session (voir aussi A/66/6 (Sect. 11), par. 11.19). **Le Comité consultatif attend avec intérêt le bilan établi par le Secrétaire général sur cette question**.

IV.30 Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 62/236, l'Assemblée générale a notamment demandé au Secrétaire général de pourvoir, à titre prioritaire et dans les meilleurs délais, le poste de secrétaire général adjoint ayant rang de conseiller spécial pour l'Afrique. Dans sa résolution 63/260, elle a décidé en outre de ne pas supprimer ce poste, décision qu'elle a réaffirmé dans sa résolution 64/243. **Le Comité consultatif constate qu'en dépit des décisions prises par l'Assemblée générale sur la question, le Secrétaire général n'a toujours pas pourvu le poste considéré. Il renouvelle l'observation qu'il avait faite au sujet du chapitre 11 du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011, selon laquelle le poste de conseiller spécial pour l'Afrique devait être pourvu rapidement (voir A/64/7, par. IV.34)**. Le Comité consultatif a fait des observations et commentaires analogues à propos des chapitres 10 et 12.

Chapitre 12
Commerce et développement

Montant demandé par le Secrétaire général	135 478 600 dollars[a]
Montant révisé du crédit ouvert pour 2010-2011	136 629 800 dollars
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	75 830 000 dollars

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2010-2011 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IV.31 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 12 pour l'exercice biennal 2012-2013 est de 135 478 600 dollars, avant actualisation des coûts, soit une diminution de 1 151 200 dollars (8 %) par rapport à l'exercice biennal 2010-2011 (voir A/66/6 (Sect. 12), tableau 12.5). Le tableau IV.4 indique pour le budget ordinaire le nombre des postes permanents approuvés pour 2010-2011 et celui des postes proposés par le Secrétaire général pour 2012-2013.

Tableau IV.4
Effectifs

	Postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2010-2011	400	1 SGA, 1 SSG, 6 D-2, 20 D-1, 48 P-5, 61 P-4, 74 P-3, 32 P-2/1, 12 G(1eC), 145 G(AC)
Postes proposés pour 2012-2013	399	1 SGA, 1 SSG, 6 D-2, 20 D-1, 48 P-5, 61 P-4, 74 P-3, 32 P-2/1, 12 G(1eC), 144 G(AC)
Transferts	16	14 postes [1 D-2, 3 P-4, 2 P-3, 2 P-2 et 6 G(AC)] de la composante appui au programme à la composante direction exécutive et administration
		1 P-3 du sous-programme 2 au sous-programme 4
		1P-2 du sous-programme 4 au sous-programme 2
Suppression	1	1 G(AC) de la composante appui au programme
Fonds extrabudgétaires		
Postes proposés pour 2012-2013	21	2 D-1, 1 P-5, 4 P-4/3, 4 P-2/1 et 10 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

IV.32 Le Comité consultatif relève qu'il est proposé de transférer 14 postes [1 D-2, 3 P-4, 2 P-3, 2 P-2 et 6 G(AC)] de la composante appui au programme à la composante direction exécutive et administration aux fins d'uniformiser les fonctions du Cabinet du Secrétaire général de la CNUCED et d'améliorer ce faisant la gestion et la coordination des cinq sous-programmes de l'organisation au lendemain de la crise économique mondiale dont les effets continuent à se faire sentir sur l'économie mondiale et plus particulièrement dans les pays en développement [A/66/6 (Sect. 12), par. 12.19 b)]. Dans ce contexte, il est proposé de transférer au Cabinet du Secrétaire général le poste D-2 du Directeur de la Division de la gestion, qui deviendrait Coordonnateur de la recherche, de la planification stratégique et du renforcement des capacités, ainsi qu'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) chargé de tâches de secrétariat. Le Comité consultatif a été informé que ce transfert d'un poste D-2 était proposé pour assurer la direction quant au fond de la gestion et de la coordination des activités transversales liées à la recherche. Il a également appris que la gestion des activités d'appui au programme ne pâtirait pas du transfert du poste et que les responsabilités essentielles de contrôle étaient désormais confiées au Secrétaire général adjoint de la CNUCED. Il est par ailleurs proposé de transférer 10 postes [2 P-4, 2 P-3, 1 P-2 et 5 G(AC)], soit l'effectif de la Section de la communication et de l'information, en conservant les mêmes fonctions d'appui au programme; et 1 P-4 et 1 P-2 pour exercer des fonctions d'évaluation et de suivi. En outre, 1 P-2 et 1 P-3 seraient échangés entre les sous-programmes 2 et 4, pour corriger le fait que deux postes dont le transfert avait été autorisé au cours de l'exercice biennal 2010-2011 avaient été intervertis par erreur. **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection au tableau d'effectif proposé**.

IV.33 Le Secrétaire général propose de supprimer un poste d'agent des services généraux (Autres classes) à la rubrique Appui au programme. Le Comité consultatif relève que cette proposition cadre avec l'observation qu'il avait faite quant à l'utilité de conserver un grand nombre de postes d'agent des services généraux. Il avait constaté que 60 des 95 postes de la Division de la gestion appartenaient à la catégorie des services généraux (voir A/64/7, par. IV.46). S'étant renseigné, il a appris que les fonctions attachées à tous ces postes avaient été examinées dans le cadre de l'établissement des prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 2012-2013, d'où la proposition de supprimer le poste considéré auquel des fonctions de secrétariat étaient attachées. **Le Comité consultatif ne s'oppose pas à la proposition de supprimer un poste d'agent des services généraux**.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

IV.34 Le montant estimatif des dépenses autres que les postes prévues pour 2012-2013 (12 367 300 dollars) représente une réduction nette de 914 700 dollars par rapport au crédit ouvert pour l'exercice biennal 2010-2011. Les ressources demandées pour la plupart des objets de dépense sont en baisse. Les diminutions se répartissent comme suit : 229 800 dollars à la rubrique autres dépenses de personnel [personnel temporaire (autre que pour les réunions)], du fait essentiellement du recours accru aux capacités existantes pour faire face à toute charge de travail supplémentaire; 218 800 dollars pour les frais généraux de fonctionnement, du fait de la stabilité attendue du coût des télécommunications internationales et de la

stabilité, voire de la diminution de leur volume, ainsi que de la réduction des dépenses prévues au titre du courrier postal et de la valise diplomatique grâce aux communications électroniques; 154 000 dollars à la rubrique mobilier et matériel, en raison principalement de la diminution des dépenses prévues au titre des publications par suite de l'utilisation accrue des moyens électroniques; 67 800 dollars à la rubrique subventions et contributions, du fait de la reconfiguration des services d'infrastructure confiés au Centre international de calcul (CIC) et à l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG); et 33 600 dollars à la rubrique services contractuels, du fait essentiellement de l'utilisation de produits en ligne, d'applications de traitement de données dématérialisé, de matrices électroniques et du courrier électronique.

IV.35 **Le Comité consultatif salue les efforts engagés par la CNUCED pour réaliser des gains d'efficacité et recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes.**

Observations et recommandations générales

Suivi et évaluation

IV.36 Comme indiqué dans le projet de budget (A/66/6 (Sect. 12), par. 12.17), la proposition du Secrétaire général de transférer le Groupe de l'évaluation et du suivi de la composante appui au programme à la composante direction exécutive et administration, dont il relevait auparavant, a pour objet de renforcer le contrôle de l'exécution du programme. Le Comité consultatif a reçu un complément d'information sur les raisons de revenir à la structure antérieure, où les fonctions d'évaluation et de suivi étaient exercées au titre de la direction exécutive et de l'administration. Selon ces renseignements, lorsque la composante direction exécutive et administration de la CNUCED a été restructurée en 2007, ses fonctions de planification et de suivi du programme et d'évaluation ont été regroupées dans le Groupe de l'évaluation et de la planification et transférées à la composante appui au programme pour mieux intégrer la gestion opérationnelle des activités liées aux contrôles, aux programmes, au budget et aux finances du secrétariat de la CNUCED.

IV.37 Le Comité consultatif a été informé que l'expérience des deux exercices biennaux précédents montrait qu'alors que l'intégration opérationnelle des aspects programmatiques et budgétaires, ainsi que des audits et contrôles administratifs, avait été satisfaisante, l'évaluation et le suivi de l'exécution des programmes étaient devenus un aspect moins essentiel des activités du Groupe de l'évaluation et de la planification. Il a également été indiqué au Comité que, dans le même temps, l'évaluation du programme de travail avait gagné en importance dans les organismes des Nations Unies et faisait l'objet d'une attention accrue de la part des États Membres et d'autres parties intéressées. Il était en conséquence proposé de rendre à la composante direction exécutive et administration les fonctions d'évaluation et de suivi qui avaient été transférées à la composante appui au programme, pour former un groupe de l'évaluation et du suivi afin d'assurer l'exercice plus efficace et intégré de cette fonction essentielle d'exécution du programme au niveau de l'institution.

IV.38 **Le Comité consultatif appuie les modifications proposées et ne doute pas que le groupe de l'évaluation et du suivi contribuera à renforcer la capacité de la CNUCED d'accomplir efficacement ses mandats. Il compte être informé des incidences du transfert considéré dans le cadre de son examen du projet de**

budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015. Le Comité consultatif a fait d'autres observations sur la question du suivi et de l'évaluation dans la section 1 du présent rapport.

Représentation de la CNUCED à New York

IV.39 Comme indiqué plus haut au sujet des chapitres 10 et 11, le Secrétaire général avait chargé le Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement d'exercer également les fonctions de représentant spécial auprès de la CNUCED à New York, en plaçant le Bureau de liaison de cette dernière sous sa direction, et celles de coordonnateur au Siège de l'Organisation pour les questions économiques et sociales touchant l'Afrique (voir A/62/708, par. 31). Le Haut-Représentant fait également fonction de Conseiller spécial par intérim pour l'Afrique. À ce sujet, le Comité consultatif note que le Bureau de la CNUCED à New York compte deux administrateurs (1 P-5 et 1 P-3) et deux agents des services généraux.

IV.40 S'étant renseigné, le Comité consultatif a appris que le Bureau de la CNUCED à New York continuait d'aider le Haut-Représentant à exercer ses fonctions de Représentant spécial auprès de la CNUCED au Siège de l'ONU. Il a également été informé qu'il n'existait pas de relations administratives entre la CNUCED et le Bureau du Haut-Représentant; les ressources n'étant pas partagées, la coopération entre les deux bureaux ne s'étendait qu'aux questions de fond et aux fonctions de représentation.

IV.41 **Nonobstant les explications fournies, le Comité consultatif renouvelle son observation selon laquelle, bien que les programmes prescrits aux chapitres 10, 11 et 12 du budget soient reliés entre eux, les arrangements en vigueur pourraient réduire l'attention de haut niveau qui doit être consacrée à un niveau élevé aux groupes d'États Membres visés par ces programmes pour assurer un plaidoyer adéquat et la mobilisation de l'aide internationale nécessaire afin de répondre aux besoins spéciaux de ces pays (voir A/64/7, par. IV.49). Il renouvelle également sa recommandation tendant à ce que le Secrétaire général réexamine l'arrangement en vertu duquel le Haut-Représentant exerce également les fonctions de Représentant spécial auprès de la CNUCED au Siège de l'ONU (ibid.) (voir aussi les paragraphes IV.22 et IV.30 du présent rapport). Le Secrétaire général devrait proposer à l'Assemblée générale de nouvelles mesures pour l'exercice des fonctions de représentation auprès de la CNUCED au Siège de l'Organisation.**

Fonds extrabudgétaires

IV.42 Le montant prévu des fonds extrabudgétaires (75 830 000 dollars) est en recul de 852 100 dollars par rapport à l'exercice 2010-2011. Comme indiqué dans le projet de budget (voir A/66/6 (Sect. 12), par. 12.20), cette diminution traduit le fait que les activités de la CNUCED financées par ces fonds sont presque exclusivement consacrées à des projets de coopération technique qui sont déterminés par la demande des pays et subordonnés aux aléas du financement et à l'évolution de la conjoncture. **Le Comité consultatif est d'avis que la CNUCED prenne des mesures pour augmenter le nombre des donateurs de sorte à accroître ses ressources extrabudgétaires**.

Chapitre 13
Centre du commerce international

IV.43 Le Comité consultatif rappelle que, conformément à ce qu'il lui avait recommandé dans son rapport correspondant (A/59/543), l'Assemblée générale a souscrit, à la section I de sa résolution 59/276, aux recommandations touchant la révision des dispositions administratives concernant le Centre du commerce international que le Secrétaire général avait formulées dans son rapport (A/59/405). En application de cette résolution, une proposition est présentée, au cours du deuxième trimestre de l'année qui précède le prochain exercice financier, à l'Assemblée générale et au Conseil général de l'OMC, sous forme de document budgétaire simplifié et selon la présentation de l'ONU, avec une demande tendant à ce que les deux organes prennent note du montant des ressources qui sera demandé. Une proposition complète leur est ensuite présentée au dernier trimestre de la même année.

IV.44 Le Secrétaire général a donc présenté une estimation préliminaire des ressources à prévoir pour financer le programme d'activité du Centre au cours de l'exercice biennal 2012-2013 [voir A/66/6 (Sect. 13)]. Les ressources dont le Centre aura besoin sont estimées à 76 141 200 francs suisses (parts combinées de l'OMC et de l'ONU) et les recettes devraient s'élever à 500 000 francs suisses pour l'exercice biennal. Ainsi, la contribution à verser par chaque organisation serait de 38 070 600 francs suisses. Il est indiqué que le montant proposé de la contribution de chacune pour l'exercice biennal 2012-2013, soit 32 790 400 dollars avant actualisation des coûts, représente une augmentation de 997 100 dollars (3,14 %) par rapport au crédit ouvert pour 2010-2011, soit 31 793 300 dollars (au taux de change de 1,085 franc suisse pour 1 dollar).

IV.45 Le montant total des ressources demandées au chapitre 13 pour l'exercice biennal 2012-2013, qui s'élève à 76 141 200 francs suisses, comprend ce qui suit :

a) Un montant de 59 526 700 francs suisses pour le financement de 164 postes, dont 162 postes reconduits (91 d'administrateur et 71 d'agent des services généraux) et la transformation en postes permanents de deux emplois précédemment financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) (1 P-4, 1 P-2);

b) Un montant de 909 600 francs suisses correspondant à l'effet-report de la création de huit postes d'administrateur (1 D-1, 2 P-5, 3 P-4, 2 P-2) approuvée pour l'exercice 2010-2011, et un montant de 172 200 francs suisses correspondant à l'effet-report de la création de deux postes (1 P-4, 1 P-2) précédemment financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) au titre du même exercice;

c) Un montant de 16 032 700 francs suisses à la rubrique Objets de dépense autres que les postes, soit une diminution de 601 700 francs suisses qui s'explique par la transformation prévue en postes de deux emplois financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

IV.46 Le Comité consultatif a été informé que les dépenses consacrées à l'assistance technique touchant le commerce avaient augmenté de 23 % depuis 2008, pour atteindre 40 millions de dollars en 2010 et jusqu'à 44 millions de dollars, selon les estimations, en 2011. Le CCI a mené à bien le processus de gestion du

changement entrepris pour réaligner sa structure organisationnelle afin de mieux assurer ses services; ces changements seront présentés dans les prévisions budgétaires détaillées (A/66/6 (Sect. 13), par. 13.6; voir également A/64/7/Add.10, par. 5). Dans ce contexte, le Comité consultatif a été informé que le CCI était déterminé à faire en sorte que les futurs projets s'accompagnent de justifications et d'objectifs clairs, de plans de travail et de budgets approuvés, et de méthodes permettant d'en mesurer le succès, et que les rapports de suivi soient soumis régulièrement à la haute direction.

IV.47 Le Comité consultatif note que le Groupe consultatif commun – principal organe directeur du CCI – a approuvé le plan stratégique du Centre pour 2010-2012 et son cadre stratégique pour la période 2012-2013 à sa quarante-troisième réunion annuelle en décembre 2009, et que le montant proposé des ressources pour l'exercice biennal 2012-2013 a été calculé sur la base du cadre stratégique approuvé par l'Assemblée générale (A/66/6 (Sect. 13), par. 13.6). Le Groupe consultatif commun examine le programme de travail du CCI tous les ans. À ce sujet, le Comité consultatif a été informé qu'à sa dernière réunion en date, tenue en décembre 2010, le Groupe avait approuvé la proposition de transformer en postes les emplois précédemment financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

IV.48 Comme indiqué dans l'estimation préliminaire des ressources à prévoir (A/66/6 (Sect. 13), par. 13.10 et 13.11), le projet de budget-programme détaillé du CCI pour l'exercice biennal 2012-2013 sera présenté à l'Assemblée générale et au Conseil général de l'OMC au cours du quatrième trimestre 2011. Il prendra en considération les nouvelles modifications qui pourraient être apportées pour tenir compte des taux de change les plus récents et respecter les dispositions administratives concernant le CCI que l'Assemblée générale a approuvées dans sa résolution 59/276. S'étant renseigné, le Comité consultatif a appris que les préparatifs de la mise en œuvre des normes IPSAS et du projet Umoja se poursuivaient en coordination avec l'ONU. Le CCI s'emploie à former le personnel et à mettre en ordre les comptes d'inventaires en vue de l'adoption des normes; des discussions sont en cours avec le Secrétariat de l'Organisation quant à l'utilité de prendre en considération l'utilisation du franc suisse aux fins du budget du CCI dans Umoja, et les dépenses connexes liées à la mise en service du progiciel. Les éventuelles dépenses connexes supplémentaires ou additionnelles seront présentées dans les prévisions détaillées.

IV.49 Le Comité consultatif rappelle que le budget du CCI est approuvé en francs suisses et que les dépenses sont comptabilisées dans cette monnaie. La variation des taux de change peut modifier les flux de trésorerie dans la mesure où la part de l'ONU est calculée en dollars des États-Unis et soumise à des ajustements dans les rapports sur l'exécution du budget. Le Comité a appris que l'OMC avait officieusement fait savoir qu'elle était disposée à avancer sa part du budget du CCI en cas de problème de trésorerie; la question est abordée dans le document budgétaire simplifié du fait des fluctuations récentes du cours du dollar.

IV.50 **Sans préjudice du résultat de l'examen du projet de budget-programme détaillé du Centre du commerce international pour l'exercice biennal 2012-2013, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prendre note des ressources demandées dans l'estimation préliminaire, y compris de la proposition de transformer en postes (1 P-4, 1 P-2) deux emplois**

actuellement financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Chapitre 14
Environnement

Montant demandé par le Secrétaire général	14 124 400 dollars[a]
Montant révisé du crédit ouvert pour 2010-2011	14 211 300 dollars
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	475 609 300 dollars

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2010-2011 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IV.51 Les ressources du budget ordinaire demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 14 pour l'exercice 2012-2013 s'élèvent à 14 124 400 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une baisse de 86 900 dollars, soit 0,6 %, par rapport à l'exercice 2010-2011 (voir A/66/6 (Sect. 14), tableau 14.5). Le tableau IV.5 récapitule les postes du budget ordinaire approuvés pour l'exercice 2010-2011 et les propositions du Secrétaire général pour 2012-2013. Il indique aussi les postes extrabudgétaires proposés pour 2012-2013.

Tableau IV.5
Effectifs

	Postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2010-2011	48	1 SGA, 3 D-2, 1 D-1, 8 P-5, 11 P-4, 5 P-3, 2 P-2, 1 G(1e C), 5 G(AC), 11 AL
Postes proposés pour 2012-2013	48	1 SGA, 3 D-2, 1 D-1, 8 P-5, 11 P-4, 5 P-3, 2 P-2, 1 G(1e C), 5 G(AC), 11 AL
Postes transférés	4	2 P-5, 1 P-4 et 1 AL de « direction exécutive et administration » à la nouvelle composante « appui au programme »
Fonds extrabudgétaires		
Postes proposés pour 2012-2013	545	1 SSG, 5 D-2, 34 D-1, 62 P-5, 170 P-4/3, 24 P-2/1, 249 AL

Observations et recommandations concernant les postes

IV.52 Le Secrétaire général propose de transférer la Section de l'assurance qualité de la composante direction exécutive et administration à la composante appui au programme, ce qui suppose le transfert de quatre postes (2 P-5, 1 P-4 et 1 AL) de la

première à la seconde (voir également par. IV.61 à IV.63 ci-après). **Le Comité recommande d'approuver les transferts proposés**.

Recommandations concernant les autres objets de dépense

IV.53 Le montant de 957 100 dollars prévu au titre des autres objets de dépense pour 2012-2013 représente une baisse nette de 232 700 dollars par rapport au crédit ouvert pour 2010-2011. Cette baisse est imputable à des besoins réduits en termes de consultants (54 200 dollars), de voyages (40 000 dollars), de services contractuels (6 500 dollars), de frais généraux de fonctionnement (66 100 dollars), de dépenses de représentation (15 600 dollars), de fournitures et accessoires (10 000 dollars), ainsi que de mobilier et matériel (40 300 dollars). **Le Comité consultatif recommande d'accepter les propositions du Secrétaire général au sujet des autres objets de dépense**.

Observations générales

Fonds extrabudgétaires

IV.54 Le Comité consultatif note que les fonds extrabudgétaires pour l'exercice 2012-2013 sont estimés à 461 242 500 dollars, contre 433 725 200 dollars pour 2010-2011, soit une hausse d'environ 6,3 %. Les fonds extrabudgétaires prévus représentent approximativement 97 % du montant total estimé des ressources nécessaires au PNUE pour l'exercice 2012-2013. Comme indiqué au paragraphe 14.30 du projet de budget-programme [A/66/6 (Sect. 14)], les prévisions de dépenses pour 2012-2013 se fondent sur les éléments suivants : a) la confiance manifestée par les États Membres vis-à-vis du programme de travail du PNUE, ce qui devrait se traduire par une augmentation du volume des contributions au Fonds des Nations Unies pour l'environnement; b) l'augmentation prévue des ressources des fonds d'affectation spéciale qui financent directement le programme de travail du PNUE; et c) l'augmentation des contributions préaffectées du fait de la croissance prévue dans ce domaine d'intervention.

IV.55 **Le Comité consultatif insiste sur l'importance des contributions volontaires dans la mise en œuvre des programmes d'activité du PNUE et se réjouit que les responsables du Programme aient exprimé l'intention de redoubler d'efforts pour produire des fonds extrabudgétaires.**

IV.56 Le total de 545 postes extrabudgétaires représente une baisse globale de 57 postes (29 administrateurs et 28 agents locaux) par rapport à l'exercice 2010-2011. Le Comité consultatif note la réduction du nombre de postes extrabudgétaires, qui illustre la prise en compte, entre autres, des observations qu'il avait formulées dans son rapport sur le projet de programme et de budget d'appui pour le PNUE aux fins de l'exercice biennal 2010-2011 (UNEP/GC.25/12/Add.1).

Gestion matricielle

IV.57 Comme indiqué au paragraphe 14.22 du projet de budget, le PNUE, tirant les enseignements des exercices biennaux précédents, a instauré pendant l'exercice 2010-2011 un mode de gestion matriciel pour exécuter son programme de travail et son budget. Le Comité consultatif apprend au paragraphe 14.23 du projet de budget que le BSCI a constaté, dans l'audit qu'il a réalisé en 2010 sur la gouvernance interne du PNUE, que bien que les hauts responsables, et même les États Membres,

aient généralement vu d'un bon œil la gestion matricielle, ils avaient besoin de mieux comprendre comment étaient réparties et attribuées les responsabilités des différentes divisions et des fonctionnaires qui participaient à l'exécution des sous-programmes. Le Bureau a également observé que, dans le cadre de la gestion matricielle, les rapports hiérarchiques étaient complexes et les fonctionnaires devaient apprendre à exécuter un programme qui coiffait les six divisions.

IV.58 Le Secrétaire général indique aux paragraphes 14.23 et 14.24 du projet de budget que, pour responsabiliser le personnel de direction chargé de réaliser les six sous-programmes transversaux, le PNUE a adopté un nouveau cadre de responsabilisation, simplifié, qui décrit les responsabilités de chaque division dans la réalisation des objectifs des programmes de travail des exercices biennaux 2010-2011 et 2012-2013 (réalisations escomptées, indicateurs de succès et produits). En outre, on a également créé des mécanismes de consultation et de coordination sous la forme d'un groupe consultatif de programme et d'un comité d'examen des projets. Le PNUE a également affecté à chaque sous-programme des coordonnateurs qui sont chargés d'assurer la cohérence, la coordination, le contrôle de l'exécution et la diffusion de l'information à l'échelle du sous-programme.

IV.59 Le Comité consultatif observe que la structure organisationnelle du PNUE comprend un Bureau de l'évaluation, qui rend compte directement au Directeur exécutif afin de garantir une évaluation objective de la pertinence, de l'efficience, de l'efficacité et de l'incidence des activités du PNUE en rapport avec son programme de travail tel qu'il a été approuvé. Au paragraphe 14.44 du projet de budget sont décrites les principales fonctions du Bureau, qui incluent notamment de juger dans quelle mesure le programme de travail du PNUE a produit les résultats visés. Le Bureau coordonne aussi les activités du Programme concernant le Corps commun d'inspection. En fonction des constatations auxquelles aboutit une évaluation, il donne des conseils pratiques sur les moyens d'améliorer la planification et l'exécution des programmes. Ses conclusions sont communiquées par l'intermédiaire du Directeur exécutif au Comité des représentants permanents et au Conseil d'administration, comme le veut la politique du Programme en matière d'évaluation.

IV.60 **Le Comité consultatif a bon espoir que les recommandations du BSCI seront examinées avec soin et que le prochain projet de budget rendra compte des mesures prises en conséquence.**

Appui au programme

IV.61 Une nouvelle composante, nommée « appui au programme », est proposée pour l'exercice 2012-2013 aux fins du Bureau des opérations établi durant l'exercice biennal en cours. La Section de l'assurance qualité, avec quatre postes inscrits au budget ordinaire (2 P-5, 1 P-4 et 1 AL), la Section des services internes et la Section de la mobilisation des ressources, qui relevaient auparavant de la composante direction exécutive et administration, font à présent partie de la composante appui au programme, dont la gestion, l'intégration et la coordination incombent au Bureau des opérations.

IV.62 Le Comité consultatif a été informé que les principales fonctions du Bureau des opérations étaient les suivantes : i) la Section de l'assurance qualité est directement chargée de piloter et d'appuyer les réformes liées à la gestion axée sur les résultats et d'autres procédures de gestion du changement entreprises par le

PNUE. Elle supervise la planification stratégique du PNUE, les processus d'examen et d'approbation des programmes et projets, l'analyse des programmes, le suivi de leur exécution et l'établissement de rapports à cet égard, ainsi que l'élaboration des politiques de gestion; ii) la Section des services internes est chargée de la gestion stratégique des ressources budgétaires, financières et humaines et de l'administration générale du Programme, notamment la gestion des tableaux d'effectifs et du portefeuille de projets. Elle est également responsable du suivi, de la gestion et de l'établissement de rapports en ce qui concerne l'état des contributions et l'exécution du budget; et iii) la Section de la mobilisation des ressources est chargée de faciliter, d'appuyer et de coordonner les activités menées par les directeurs de programme du PNUE en vue de mobiliser des ressources, l'objectif étant de garantir un financement suffisant et prévisible pour les six sous-programmes, en particulier par le moyen du Fonds des Nations Unies pour l'environnement, de fonds d'affectation spéciale et de contributions préaffectées.

IV.63 **Le Comité consultatif a bon espoir que l'établissement du Bureau des opérations renforcera plus avant la capacité du Programme à s'acquitter dûment de ses mandats**. Il attend avec intérêt d'évaluer l'efficacité de la nouvelle composante dans le cadre de son examen du projet de budget-programme pour l'exercice 2014-2015.

Chapitre 15
Établissements humains

Montant demandé par le Secrétaire général	20 201 000 dollars[a]
Montant révisé du crédit ouvert pour 2010-2011	20 564 700 dollars
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	370 776 500 dollars

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2010-2011 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IV.64 Les ressources du budget ordinaire demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 15 pour l'exercice biennal 2012-2013 s'élèvent à 20 201 000 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une baisse de 363 700 dollars, soit 1,8 %, par rapport à l'exercice 2010-2011 (voir A/66/6 (Sect. 15), tableau 15.5). Le tableau IV.6 récapitule les postes du budget ordinaire approuvés pour l'exercice 2010-2011 et les propositions du Secrétaire général pour 2012-2013. Il indique aussi les postes extrabudgétaires proposés pour 2012-2013.

Tableau IV.6
Effectifs

	Postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2010-2011	75	1 SGA, 1 D-2, 4 D-1, 9 P-5, 16 P-4, 14 P-3, 5 P-2/1, 2 G(AC), 23 AL
Postes proposés pour 2012-2013	75	1 SGA, 1 D-2, 4 D-1, 9 P-5, 16 P-4, 14 P-3, 5 P-2/1, 2 G(AC), 23 AL
Transferts	8	Acquisitions :
		3 postes AL transférés à la direction exécutive et à l'administration
		5 postes (2 P-4, 1 P-3 et 2 AL) transférés à l'appui au programme
		Cessions :
		2 postes (1 P-4 et 1 AL) transférés du sous-programme 1 (Logement et développement durable des établissements humains)
		6 postes (1 P-4, 1 P-2 et 4 AL) transférés du sous-programme 2 (Suivi du Programme pour l'habitat)
Fonds extrabudgétaires		
Postes proposés pour 2012-2013	206	1 SSG, 4 D-2, 11 D-1, 32 P-5, 67 P-4/3, 11 P-2/1, 5 G(AC), 75 AL

Recommandations concernant les postes

Transferts

IV.65 Les transferts proposés sont les suivants : au titre de la composante direction exécutive et administration, acquisition de trois postes d'agent local [assistant de liaison (presse et médias), assistant (publications) et assistant (représentation et protocole)] provenant du sous-programme 2 (Suivi du Programme pour l'habitat); au titre du sous-programme 1 (Logement et développement durable des établissements humains), cession de deux postes à l'appui au programme [1 poste P-4 de responsable de la planification et de la coordination des programmes et 1 poste d'agent local, assistant (programmes) (AL)]; au titre du sous-programme 2 (Suivi du Programme pour l'habitat), cession de trois postes à l'appui au programme (1 poste P-4 de spécialiste de la gestion financière, 1 poste P-3 de spécialiste de la gestion des programmes et 1 poste d'agent local d'assistant administratif) et de trois postes d'agent local au Bureau des relations extérieures au titre de la composante direction exécutive et administration [assistant de liaison (presse et médias), assistant (publications), assistant (représentation et protocole)]; et, au titre de l'appui au programme, acquisition de deux postes (1 P-4 et 1 AL) provenant du sous-programme 1 (Logement et développement durable des établissements humains) et de trois postes (1 P-4, 1 P-3 et 1 AL) provenant du sous-programme 2 (Suivi du Programme pour l'habitat).

IV.66 Comme indiqué au paragraphe 15.15 b) i) et ii) du projet de budget, on envisage le transfert de deux postes à l'appui au programme et de trois postes au Bureau des relations extérieures au titre de la composante direction exécutive et

administration, comme suite aux recommandations du Comité consultatif (voir A/60/7). Le Comité signale toutefois que sa recommandation figurant au paragraphe IV.51 du document A/60/7 traite spécifiquement des fonctions de suivi et d'évaluation exercées dans le cadre d'ONU-Habitat. Le texte du budget n'indique pas clairement si les postes transférés au Bureau des relations extérieures et à l'appui au programme appuieront ces fonctions. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que la configuration des postes épaulait les fonctions de la Division de l'appui au programme de façon que les activités relevant du suivi et de l'évaluation soient gérées de manière centralisée, et que le transfert de trois postes d'agent local au Bureau des relations extérieures était en phase avec les efforts constants d'ONU-Habitat pour mieux adapter sa structure au programme de travail. **Le Comité a bon espoir que le transfert proposé des cinq postes susmentionnés contribuera à consolider plus avant les fonctions de suivi et d'évaluation au sein d'ONU-Habitat. Il approuve sans réserve cette initiative**. Le Comité a abordé plus en détail la question du suivi et de l'évaluation au chapitre I ci-avant.

Recommandations concernant les autres objets de dépense

IV.67 Le montant de 1 923 900 dollars prévu au titre des autres objets de dépense représente une baisse nette de 483 900 dollars par rapport au crédit ouvert pour 2010-2011. Cette baisse nette est due à l'effet combiné d'une réduction de 143 300 dollars pour les consultants, principalement imputable à un renforcement des compétences du personnel grâce à des mesures de perfectionnement en interne et à une diversification des aptitudes dans le cadre d'une stratégie de planification des ressources humaines; d'une augmentation de 25 700 dollars pour les experts, principalement imputable aux besoins des réunions de groupes d'experts au titre du sous-programme 3 (Coopération régionale et technique) et du sous-programme 4 (Financement des établissements humains); d'une réduction de 92 600 dollars pour les voyages, principalement imputable à l'utilisation de la vidéoconférence et à l'amélioration des modes de fonctionnement en la matière, y compris la planification des déplacements à l'avance, ainsi qu'à la recherche de prestataires de services et de partenariats plus compétitifs; d'une réduction de 118 900 dollars pour les services contractuels, essentiellement due à l'utilisation de moyens internes d'édition et de conception, à un recours accru à l'informatique et aux technologies numériques, notamment la production décentralisée des publications afin que davantage de documents puissent être traduits dans d'autres langues de l'ONU; d'une réduction de 104 400 dollars pour les fournitures et accessoires, en raison de la systématisation de diverses améliorations touchant aux méthodes de travail; et d'une réduction de 37 300 dollars pour le mobilier et le matériel, conséquence du remplacement reporté du parc informatique.

IV.68 Le paragraphe 15.18 du projet de budget aborde les initiatives prises par la direction d'ONU-Habitat en vue d'améliorer l'efficacité. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'il avait été tenu compte de l'incidence des gains d'efficacité dans l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013, ce qui se traduit par une baisse notable des crédits demandés pour les consultants, les fournitures et accessoires, les services contractuels et les voyages. **Le Comité salue les efforts déployés par la direction d'ONU-Habitat en vue d'obtenir des gains d'efficacité**.

IV.69 **Le Comité consultatif recommande d'accepter les propositions du Secrétaire général relatives aux autres objets de dépense.**

Observations générales

Fonds extrabudgétaires

IV.70 Le Comité consultatif note que les fonds extrabudgétaires prévus pour l'exercice 2012-2013 s'élèvent à 370 776 500 dollars, contre 334 502 100 dollars en 2010-2011, soit une hausse d'environ 10,8 %. Ces fonds représentent approximativement 95 % du montant total demandé au profit d'ONU-Habitat pour l'exercice 2012-2013. La hausse prévue de 36,3 millions de dollars par rapport à l'exercice biennal en cours est essentiellement imputable à l'exécution de projets relatifs à des activités techniques à l'échelon des pays et d'activités qui relèvent du programme de travail et du mandat d'ONU-Habitat. Les dispositions régissant actuellement l'approbation et la gestion des fonds extrabudgétaires par les organes intergouvernementaux confient au Conseil d'administration d'ONU-Habitat le soin d'approuver les budgets biennaux prévoyant l'affectation de ces ressources.

IV.71 Le Comité consultatif note que le nombre de postes extrabudgétaires prévus pour l'exercice biennal 2012-2013 sera réduit de 227 à 206, soit une baisse d'environ 9,2 %. Il note également que les activités menées au titre de certains sous-programmes sont financées en grande partie par des fonds extrabudgétaires. Par exemple, le sous-programme 3 (Coopération régionale et technique) est exécuté par l'intermédiaire de cinq postes inscrits au budget ordinaire, dont 1 poste de la classe D-2, et 42 postes extrabudgétaires; le sous-programme 1 (Logement et développement durable des établissements humains) est exécuté par l'intermédiaire de 21 postes inscrits au budget ordinaire et 27 postes extrabudgétaires, dont 1 poste de la classe D-2. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le financement des deux postes de la classe D-2 dans les divisions concernées relevait d'une pratique ancienne et n'était pas basé sur la structure de financement des divisions. Il a également appris que, dans le contexte général des propositions budgétaires, on s'efforçait d'assurer le financement des besoins fondamentaux en effectifs, y compris aux plus hauts niveaux, par l'intermédiaire du budget ordinaire, tout en réaffirmant le principe selon lequel les activités à caractère opérationnel – interventions humanitaires et d'urgence et projets de coopération technique – étaient principalement imputées sur les fonds extrabudgétaires. On lui a en outre indiqué qu'il n'y aurait pas de recrutement sur les fonds extrabudgétaires avant que les ressources nécessaires n'aient été réunies. **Le Comité adhère à cette position et estime, au vu de la dépendance d'ONU-Habitat vis-à-vis des fonds extrabudgétaires pour payer l'essentiel de son personnel, qu'il convient d'adopter une approche prudente afin que les effectifs soient mis en correspondance avec les ressources disponibles**.

Formation

IV.72 Le Comité consultatif note que des éléments relevant des programmes de formation sont inscrits au titre de la composante direction exécutive et administration ainsi qu'à celui des quatre sous-programmes qui doivent être mis en œuvre par ONU-Habitat durant l'exercice biennal 2012-2013. Il a demandé des renseignements complémentaires sur le rapport entre le budget ordinaire et le financement extrabudgétaire des programmes de formation proposés. Selon les renseignements reçus, les montants demandés pour la formation sont basés sur le plan de formation de l'organisation et répartis en fonction du nombre de membres du personnel rémunérés à partir du budget ordinaire et de fonds extrabudgétaires, le ratio étant estimé respectivement à 27 % et 73 % pour 2012-2013. Le programme de

formation proposé, qui vise à consolider les compétences du personnel, est principalement financé au moyen de fonds extrabudgétaires. Le Comité a été informé que la formation contribuait non seulement à accroître l'efficacité du Programme mais aussi à encourager le personnel d'ONU-Habitat à rester en poste. Comme indiqué au paragraphe 15.34 c) du projet de budget, dans le cadre d'activités de coopération technique financées à la fois par le budget ordinaire et des fonds extrabudgétaires, des stages de formation, séminaires et ateliers seront proposés sur un programme intégré de renforcement des capacités en matière de planification axée sur les résultats, la gestion des programmes, le suivi et l'évaluation (séminaires de formation, tutorat et formation systématique en cours d'emploi), ainsi qu'un atelier sur l'urbanisation à l'intention des médias (journalistes et cadres de direction). Toutefois, aucune information n'a été communiquée sur le nombre de fonctionnaires de l'ONU et de personnes extérieures à l'Organisation participant à la formation. **Le Comité consultatif est d'avis que la présentation des activités de formation dans le projet de budget-programme devrait indiquer clairement deux grandes catégories de bénéficiaires, à savoir le personnel de l'Organisation et les autres participants, venus de l'extérieur**.

Structure organisationnelle

IV.73 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des renseignements complémentaires sur les fonctions d'appui au programme qui sont assumées par la Division de l'appui au programme d'ONU-Habitat et sur celles qui incombent à la Division des services administratifs de l'Office des Nations Unies à Nairobi. Selon le Secrétariat, il n'y a pas de chevauchement des responsabilités entre ces deux divisions. Tandis que la Division des services administratifs se charge des tâches de fond, parmi lesquelles figurent entre autres la comptabilité, la gestion des ressources humaines, les services informatiques et les achats, la Division de l'appui au programme s'occupe de faciliter la gestion des programmes, en se concentrant sur les projets opérationnels de terrain, la gestion budgétaire et financière des budgets d'ONU-Habitat consacrés aux programmes et projets, les fonctions de planification et de coordination des programmes, y compris l'appui au comité d'examen des programmes, le contrôle juridique des accords conclus avec les partenaires, les méthodes d'organisation, la gestion des risques et la coordination des services de contrôle interne, entre autres missions.

Chapitre 16
Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale

Montant proposé par le Secrétaire général	41 118 600 dollars[a]
Montant révisé du crédit ouvert pour 2010-2011	39 191 100 dollars
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	476 140 500 dollars

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2010-2011 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IV.74 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 16 du budget ordinaire s'élève à 41 118 600 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 1 927 500 dollars, ou 4,9 %, par rapport au montant révisé du crédit pour l'exercice biennal 2010-2011 (voir A/66/6 (Sect. 16), tableau 16.5). Le Secrétaire général indique au paragraphe 16.14 de son rapport que le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire sera complété par des contributions volontaires d'un montant estimé à 476 140 500 dollars pour 2012-2013, comprenant à la fois des fonds d'utilisation générale et des fonds réservés. En application de la résolution 61/252 de l'Assemblée générale, le budget consolidé pour l'exercice 2012-2013 de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) sera soumis, par l'intermédiaire du Comité consultatif, à la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale pour approbation à la reprise de leurs sessions en décembre 2011.

IV.75 Au cours de son examen des propositions du Secrétaire général, le Comité consultatif avait à l'esprit le paragraphe 13 de la résolution 65/227 de l'Assemblée générale, dans lequel l'Assemblée a demandé au Secrétaire général d'accorder l'attention voulue, dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013, aux ressources nécessaires à l'Office pour que celui-ci puisse s'acquitter des tâches qui lui sont confiées (voir aussi le paragraphe 85 de la résolution 64/243 de l'Assemblée).

IV.76 Le Comité consultatif a été informé qu'à la suite de consultations avec les États Membres menées en 2009, l'UNODC avait entrepris une réorganisation interne de la Division des opérations et de la Division des traités, avec pour objectifs principaux de rendre possible une planification intégrée couvrant l'ensemble des programmes thématiques et régionaux, de dégager des synergies entre les activités normatives et opérationnelles, d'assurer un meilleur appui aux programmes thématiques et régionaux et de renforcer les mécanismes de gouvernance. Les deux divisions ont été réorganisées avec la création de cinq groupes thématiques centrés sur les grands mandats de l'Office : crime organisé et trafics, corruption, prévention du terrorisme, justice, et prévention de la drogue et santé. De plus, le Groupe de l'évaluation indépendante a été reconstitué et des mesures ont été prises pour assurer la viabilité à long terme du Groupe de la planification stratégique. Cette refonte a été approuvée par la Commission des stupéfiants et par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale au printemps de 2010[6], puis approuvée également par le Conseil économique et social, et par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/227. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a reçu un résumé des postes transférés d'un sous-programme à l'autre dans le cadre de cette réorganisation, ainsi que des organigrammes détaillés par division, service, chapitre du budget et sous-programme, qui sont reproduits à la fin de la présente section.

IV.77 Le tableau IV.7, présente pour le budget ordinaire, le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2010-2011 et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2012-2013 ainsi que, pour les fonds extrabudgétaires, le nombre de postes proposés pour 2012-2013.

---

[6] Voir E/CN.7/2010/13-E/CN.15/2010/13; E/2010/28, chap. I.A; et E/2010/30-E/CN.15/2010/20, chap. I.A, résolution III.

Tableau IV.7
Effectifs

	Postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2010-2011	122	1 SGA, 2 D-2, 5 D-1, 14 P-5, 28 P-4, 25 P-3, 14 P-2/1, 3 G(1^{e}C), 30 G(AC)
Postes proposés pour 2012-2013	129	1 SGA, 2 D-2, 7 D-1, 15 P-5, 33 P-4, 25 P-3, 14 P-2/1, 3 G(1^{e}C), 29 G(AC)
Suppression	1	1 G(AC)
Postes nouveaux	8	2 D-1, 1 P-5, 5 P-4
Fonds extrabudgétaires		
Postes proposés pour 2010-2011	228	1 D-2, 8 D-1, 13 P-5, 42 P-4/3, 3 P-2/1, 7 G(1^{e}C), 67 G(AC), 18 AN, 69 AL

Observations et recommandations concernant les postes

Direction exécutive et administration

IV.78 Il est proposé de créer au sein du Groupe de l'évaluation indépendante un poste de spécialiste de l'évaluation (P-4), dont le titulaire aurait les attributions suivantes : assurer la conduite, l'organisation et la gestion des évaluations approfondies; élaborer la politique d'évaluation; gérer la diffusion des rapports d'évaluation; veiller à ce que l'ensemble des évaluations soient faites conformément aux orientations stratégiques de l'UNODC; et renforcer la capacité d'auto-évaluation de l'Office (voir A/66/6 (Sect. 16), par. 16.58). La création proposée de ce nouveau poste est liée au renforcement du Groupe de l'évaluation indépendante dans le contexte de la réorganisation citée plus haut (voir par. IV.76). Il est aussi proposé de transférer depuis le sous-programme 4 (Justice) un poste P-3 de spécialiste de l'évaluation. Le Comité consultatif rappelle que le poste P-5 de chef du Groupe de la planification stratégique a été transféré à la tête du Groupe de l'évaluation indépendante à la suite de l'approbation par l'Assemblée générale des prévisions révisées découlant des résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2010 (voir A/65/319, A/65/505 et résolution 65/259 de l'Assemblée générale). Dans son rapport publié sous la cote A/65/319 (par. 12), le Secrétaire général a indiqué que le Groupe de l'évaluation indépendante était composé d'un poste P-4 et d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) financés au moyen de contributions volontaires, et de deux postes d'administrateur auxiliaire.

IV.79 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que les fonctions d'évaluation de l'UNODC devaient être renforcées pour assurer le respect des normes relatives aux activités d'évaluation dans le système des Nations Unies établies par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, notamment en étoffant les capacités d'évaluation présentes dans les bureaux hors siège, en assurant des cours de formation à l'évaluation, en mettant en place un mécanisme de suivi des recommandations issues d'évaluations et en élaborant une politique d'évaluation actualisée et un guide y relatif. En outre, la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, ainsi que certains des principaux donateurs, avaient souligné la nécessité de veiller à ce que le Groupe soit

indépendant sur les plans fonctionnel et opérationnel. L'Office a indiqué que l'ajout de postes financés par le budget ordinaire au sein du Groupe de l'évaluation indépendante était destiné à assurer cette indépendance et cette impartialité, tout en apportant des capacités supplémentaires requises pour le travail normatif qui ne pouvait pas encore être entrepris. **À la lumière des explications fournies, le Comité recommande que soient approuvées les propositions du Secrétaire général relatives au Groupe de l'évaluation indépendante. Le Comité estime que, si l'Assemblée générale approuve l'octroi de capacités supplémentaires, l'UNODC devrait être en mesure de renforcer ses capacités d'évaluation pour mieux formuler les normes et principes pertinents, y adhérer et conduire les évaluations en conséquence, et il s'attend à ce que ces améliorations se traduisent par une meilleure exécution des programmes.** Le Comité a formulé des observations plus détaillées sur la question du suivi et de l'évaluation dans le chapitre I ci-dessus.

Sous-programme 1
Lutte contre la criminalité transnationale organisée et les trafics, y compris le trafic de drogues

IV.80 Il est proposé de créer un poste P-5 de gestionnaire de programmes hors classe chargé des nouvelles formes de criminalité pour gérer et diriger le programme de l'UNODC sur la cybercriminalité, car de nouveaux mandats sur ce sujet ont été formulés par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et énoncés dans la résolution 65/230 de l'Assemblée générale. Le Secrétaire général indique qu'un seul fonctionnaire a jusqu'à présent été responsable de la cybercriminalité, à temps partiel, et qu'il faut affecter à cette question un administrateur de haut niveau pour que l'UNODC puisse jouer un rôle moteur de premier plan dans la mise en œuvre du plan d'action mondial et dans la mobilisation d'autres organismes et institutions (voir A/66/6 (Sect. 16) par. 16.66). En réponse à sa question, le Comité consultatif a été informé que l'Office continuait d'axer ses travaux sur les aspects de la cybercriminalité relatifs à la prévention du crime et à la justice pénale, tandis que les aspects techniques et liés à la sécurité informatique relevaient de l'Union internationale des télécommunications (UIT). À cet égard, l'UNODC a indiqué qu'il avait récemment conclu avec l'UIT un mémorandum d'accord sur une collaboration entre les deux organismes, reposant sur des objectifs mutuellement convenus et sur leurs mandats complémentaires. Le Comité a en outre été informé que l'Office avait reçu ces dernières années du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale un nombre croissant de mandats relatifs à la cybercriminalité, notamment en ce qui concerne la fourniture aux pays en développement d'un appui et de conseils spécialisés dans ce domaine (voir résolution 65/230 de l'Assemblée générale). L'Office a aussi indiqué que les problèmes liés à la cybercriminalité et aux nouvelles formes de criminalité concernaient de plus en plus les pays en développement, où le nombre d'utilisateurs de l'Internet avait déjà dépassé celui des pays développés, et continuait de progresser. **Sur la base des précisions apportées, le Comité recommande que soit approuvée la création du poste P-5 dont le titulaire sera chargé de gérer et de diriger le programme de l'UNODC sur la cybercriminalité**.

IV.81 Il est proposé de créer un poste P-4 de spécialiste de la prévention du crime et de la justice pénale est proposé pour diriger et coordonner les travaux de lutte contre la traite des personnes et le trafic de migrants, à la suite de la résolution 2003/33 du

Conseil économique et social et des résolutions 64/178 et 64/293 de l'Assemblée générale, par lesquelles l'Assemblée a adopté le Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes (voir A/66/6 (Sect. 16), par. 16.67). Le Comité note qu'un poste de directeur de recherche chargé de l'analyse des données relatives à la traite des personnes est également demandé au titre du sous-programme 6 (voir aussi par. IV.87 ci-après).

IV.82 À cet égard, le Comité consultatif rappelle qu'au paragraphe 7 de sa résolution 64/293 sur le Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de présenter des propositions concernant le financement des postes et des dépenses de fonctionnement au titre du programme grâce à une réaffectation de ressources dans le contexte du projet de budget-programme pour l'exercice 2012-2013. Le Comité a demandé des précisions quant à la cohérence entre la proposition de création d'un nouveau poste P-4 et la demande de l'Assemblée générale. Il lui a été répondu qu'à la suite de l'adoption de la résolution 64/293 par l'Assemblée générale, l'UNODC avait entrepris une étude détaillée des effectifs et de tous les postes permanents relevant du chapitre 16, qui avait montré qu'aucun poste vacant ou occupé ne pouvait être transféré pour couvrir les fonctions des deux postes P-4 proposés dans le domaine de la lutte contre la traite des personnes et le trafic de migrants (un spécialiste de la prévention du crime et de la justice pénale et un directeur de recherche) sans nuire au fonctionnement de l'Office. Le Comité a demandé des précisions supplémentaires concernant le transfert d'un poste P-4 du sous-programme 1 au sous-programme 4 dans le cadre de la réorganisation de l'UNODC (voir A/66/6 (Sect. 16), par. 16.65). Il a été informé que les fonctions correspondant au poste P-4 transféré ne concernaient pas la traite des personnes et le trafic de migrants mais étaient liées à la mise en œuvre des normes pertinentes dans les domaines de la prévention du crime et de la justice pénale.

IV.83 Le Comité consultatif a par ailleurs été informé qu'il n'existait à présent aucun poste financé par le budget ordinaire affecté à la question de la traite des personnes : le Groupe de lutte contre la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants se compose de deux experts associés, dont les postes sont financés par des gouvernements, et de quatre administrateurs engagés au titre des projets aux classes P-2 et P-3, dont les postes sont financés par des contributions volontaires. Le titulaire du poste P-4 proposé dirigerait la fourniture d'une assistance de fond aux États Membres pour la ratification et l'application des protocoles à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée relatifs à la traite et au trafic, y compris le service d'organes intergouvernementaux. **À la lumière des explications fournies, le Comité consultatif ne soulève pas d'objection à la création d'un poste P-4 de spécialiste de la prévention du crime et de la justice pénale au sein du Groupe de lutte contre la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants**.

Sous-programme 3
Prévention et répression du terrorisme

IV.84 Il est proposé de créer un poste P-4 d'administrateur de programmes chargé des infractions terroristes liées aux moyens de transport, dont le titulaire fournirait des conseils spécialisés sur les aspects juridiques et de justice pénale des infractions en matière de transport qui sont couvertes par les instruments juridiques internationaux antiterroristes (voir A/66/6 (Sect. 16), par. 16.78). Le Comité

consultatif a été informé que la proposition reposait sur la nécessité de donner suite à plusieurs mandats confiés par l'Assemblée générale en matière d'appui aux États Membres pour la mise en œuvre du régime juridique international de lutte contre le terrorisme (voir les résolutions 64/118, 64/177 et 60/288 de l'Assemblée générale). Le Comité a demandé des précisions afin de savoir dans quelle mesure les activités en question étaient aussi menées par d'autres entités du système des Nations Unies. Il a été informé que l'UNODC avait noué des partenariats solides avec des organismes spécialisés dans les domaines des transports et de l'aviation, comme l'Organisation de l'aviation civile internationale et l'Organisation maritime internationale, sur la base d'une division claire du travail en fonction de leurs mandats et domaines de spécialisation respectifs. **Sur la base des explications fournies, le Comité consultatif recommande que soit approuvée la proposition du Secrétaire général relative à la création d'un poste P-4 d'administrateur de programmes chargé des infractions terroristes liées aux moyens de transport**.

Sous-programme 4
Justice

IV.85 Un poste P-4 de spécialiste de la réforme pénale est proposé pour diriger l'action de la Section de la justice dans plusieurs domaines liés au traitement des détenus, notamment l'élaboration des politiques et stratégies de l'UNODC en la matière, la fourniture de cours de formation et de services de conseil spécialisés en matière de réforme pénale et l'appui à la programmation commune avec le Département des opérations de maintien de la paix et le Département des affaires politiques dans les situations d'après conflit (voir A/66/6 (Sect. 16), par. 16.84). Le Comité consultatif a demandé des précisions concernant les capacités existantes de l'Office dans ce domaine ainsi que le caractère continu des fonctions correspondant au poste proposé, et a souhaité savoir si ces fonctions ne pouvaient pas être assurées à moindre coût par un consultant. Il lui a été répondu que la révision des normes des Nations Unies pertinentes (Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus) était exigée par la résolution 65/230 de l'Assemblée générale et que l'Office ne disposait actuellement d'aucun fonctionnaire ayant des compétences spécialisées en matière de réforme pénale. **Bien qu'il estime qu'au moins une partie des besoins cités sont temporaires, le Comité admet la nécessité pour l'Office de se doter d'une capacité interne et de compétences spécialisées dans ce domaine. Il recommande donc que soit approuvée la demande de création d'un poste P-4 de spécialiste de la réforme pénale au sein de la Section de la justice**.

Sous-programme 5
Santé et moyens de subsistance (lutte contre les drogues et le VIH/sida)

IV.86 Un poste D-1 de chef du Service de la prévention de la toxicomanie et de la santé est proposé pour aider le Directeur du Service. Comme indiqué, la Déclaration politique et le Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, adoptés lors du débat de haut niveau à la cinquante-deuxième session de la Commission des stupéfiants, en mars 2009, sont les documents de référence pour ce poste (voir A/66/6 (Sect. 16), par. 16.90). En réponse à sa question, le Comité consultatif a été informé que l'effectif du Service de la prévention de la toxicomanie et de la santé comprenait 24 postes et emplois de temporaire au siège de l'UNODC et 139 dans les

bureaux hors siège. Le Comité a en outre été informé que le poste de chef du Service de la prévention de la toxicomanie et de la santé était actuellement financé à partir de fonds extrabudgétaires, une combinaison de fonds de projet et de fonds affectés aux dépenses d'appui au programme. L'Office a indiqué que ces arrangements présentaient un certain nombre de risques, dans la mesure où une fonction centrale comme celle de chef du Service de la prévention de la toxicomanie et de la santé ne devrait pas être financée à partir de fonds de projet, destinés à des activités d'assistance technique. **Le Comité convient de la nécessité d'assurer la pérennité des fonctions de chef du Service de la prévention de la toxicomanie et de la santé et recommande que soit approuvée la proposition du Secrétaire général relative au poste D-1. Il fait toutefois observer que le document de présentation du budget aurait dû indiquer clairement, dans un souci de transparence, que les fonctions correspondant au poste proposé étaient actuellement assurées au moyen d'un financement extrabudgétaire**.

Sous-programme 6
Études et analyse des tendances

IV.87 Il est proposé de créer un poste P-4 de directeur de recherche pour encadrer la collecte des données, la recherche et l'analyse des tendances de la traite des personnes et des flux aux niveaux national, régional et international et l'établissement des rapports biennaux demandés, en application de la résolution 64/293 de l'Assemblée générale (voir A/66/6 (Sect. 16), par. 16.96). Comme indiqué au paragraphe IV.82 ci-dessus, dans cette résolution l'Assemblée générale a aussi demandé au Secrétaire général de couvrir les besoins relatifs au Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes grâce à une réaffectation de ressources dans le contexte du projet de budget-programme pour l'exercice 2012-2013. Le Comité a été informé que l'Office n'avait pas pu trouver parmi les postes existants les ressources nécessaires pour assurer les fonctions du poste de directeur de recherche P-4 proposé. **Le Comité consultatif ne soulève pas d'objection à la proposition du Secrétaire général**.

Sous-programme 7
Appui en matière de politiques

IV.88 Il est proposé de créer un poste D-1 de chef du Service des relations publiques et de l'appui à l'élaboration des politiques, dont le titulaire sera chargé de la gestion du Service, dirigera et coordonnera les fonctions d'appui à l'élaboration des politiques et favorisera la cohérence interne et externe (voir A/66/6 (Sect. 16), par. 16.102). Le Comité consultatif était d'avis que les responsabilités du chef du Service semblaient faire double emploi avec certaines attributions du Directeur exécutif. Il a été informé que, si le Directeur exécutif était en définitive responsable de la cohérence interne et externe de l'Office, le chef (D-1) du Service des relations publiques et de l'appui à l'élaboration des politiques aiderait aussi à favoriser la cohérence en faisant le lien entre le secrétariat des organes directeurs, les relations avec les donateurs, la mobilisation de ressources, la planification stratégique et les activités de communication et de sensibilisation. **Le Comité convient de la nécessité d'assurer la cohérence entre les divers mandats de l'Office et recommande que soit approuvée la proposition relative à la création du poste D-1 de chef du Service**.

IV.89 Il est proposé de supprimer un poste d'agent des services généraux (Autres classes) relevant du sous-programme 7. Les fonctions correspondantes seraient assurées au moyen d'un financement extrabudgétaire (voir A/66/6 (Sect. 16), par. 16.101). Le Comité consultatif a été informé que cette réaffectation s'expliquait par un changement des fonctions afférentes à cet emploi, qui comprendraient un appui plus actif et concret à la fourniture d'assistance technique sur le terrain. **Le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général**.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

IV.90 Les crédits demandés pour les objets de dépense autres que les postes pour l'exercice biennal 2012-2013 se chiffrent à 6 139 300 dollars, soit une réduction de 874 300 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour le présent exercice, soit 7 013 600 dollars. Le Secrétaire général propose des réductions dans la plupart des objets de dépense autres que les postes, notamment les honoraires de consultants (86 600 dollars, soit 18,4 %), les services d'experts (246 800 dollars, soit 17,7 %), les voyages (40 600 dollars, soit 5,9 %) et les services contractuels (49 300 dollars, soit 4,8 %). **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes**.

Observations et recommandations d'ordre général

Présentation et cadre logique

IV.91 Comme indiqué au paragraphe IV.76 ci-dessus, le Comité consultatif a obtenu des organigrammes détaillés de l'UNODC par division, service, chapitre du budget et sous-programme, indiquant le nombre de postes existants et proposés par catégorie et par classe. Ces organigrammes figurent à la fin de la présente section. Le Comité estime que ce type d'organigramme détaillé facilite son examen du projet de budget-programme, notamment lorsque des changements structurels, comme la réorganisation interne opérée par l'UNODC en 2010, sont intervenus depuis la dernière présentation du budget. Par exemple, en l'absence de tels organigrammes détaillés, il n'était pas possible de déterminer d'après les renseignements fournis dans le document de présentation du budget que les fonctions d'appui aux organes directeurs et les postes connexes avaient été transférés du Bureau du Directeur au sein de la Division des traités (sous-programme 1) vers le secrétariat des organes directeurs (sous-programme 7). **Le Comité demande qu'à l'avenir, pour plus de transparence, des organigrammes détaillés soient fournis dans les documents de présentation du budget**.

IV.92 De l'avis du Comité consultatif, le projet de budget-programme pour le chapitre 16 du budget aurait dû comporter davantage de renseignements sur les changements structurels introduits par la réorganisation interne de l'Office qui a eu lieu au cours de l'exercice actuel. Par exemple, l'UNODC aurait pu mieux expliquer les raisons du transfert du secrétariat des organes directeurs (assurant le service de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale) et du secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants de la Division des traités à la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques, sachant que les secrétariats de la Commission des stupéfiants et de l'Organe international de contrôle des stupéfiants, en particulier, sont des organes

créés par traité. Le Comité note également qu'à la suite de la réorganisation interne, dans ses propositions actuelles pour 2012-2013, le Secrétaire général a demandé la création de huit nouveaux postes, dont trois de haut niveau. Bien qu'il n'ait pas soulevé d'objections aux propositions du Secrétaire général, le Comité estime que la structure de l'UNODC devra être surveillée, afin de veiller à ce qu'elle soit efficace et efficiente et à ce que l'on évite le surclassement des postes. Le Comité souligne également la nécessité de fournir des renseignements sur l'application de changements structurels d'une telle ampleur et d'en évaluer les effets positifs, en précisant le montant des dépenses engagées, les difficultés rencontrées et les enseignements tirés de cette expérience. **Le Comité recommande par conséquent que le Secrétaire général soit prié de fournir, dans le cadre du document de présentation du budget pour 2014-2015, une évaluation de la réorganisation indiquant dans quelle mesure les objectifs visés ont été atteints**.

Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption

IV.93 Le Comité consultatif note que des ressources supplémentaires sont proposées au titre du sous-programme 2 pour couvrir les dépenses découlant de l'effet-report de la création de neuf nouveaux postes [1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 3 P-2/1, 1 agent des services généraux (Autres classes)] approuvés pour 2010-2011 dans le contexte de la réorganisation de l'UNODC (voir A/66/6 (Sect. 16), par. 16.72). En réponse à ses questions, le Comité a été informé que les neuf postes étaient liés au mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Il a en outre été informé qu'en plus des dépenses liées aux neuf postes cités ci-dessus, les dépenses engagées au cours de l'exercice 2010-2011 au titre des objets de dépense autres que les postes étaient estimées à 839 400 dollars. Le Secrétaire général a aussi indiqué qu'au moment de l'approbation de ces crédits pour 2010-2011 en décembre 2009, l'Assemblée générale avait été informée que des ressources extrabudgétaires d'un montant de 3,2 millions de dollars par exercice biennal seraient nécessaires pour les examens de pays, les voyages de participants, la formation et les vidéoconférences. Le maintien de ces ressources est prévu dans le projet de budget pour 2012-2013.

IV.94 Le Comité consultatif a été informé que le document publié sous la cote CAC/COSP/IRG/2011/CRP.1 présentait en détail le montant estimatif des dépenses engagées pour le mécanisme d'examen en 2010-2011 et les prévisions de dépenses pour l'exercice 2012-2013. L'UNODC a aussi signalé que le montant détaillé des dépenses engagées sur l'ensemble de la première année de fonctionnement du mécanisme d'examen, ainsi que des estimations plus exactes pour l'exercice 2012-2013, seraient fournis à la reprise de la session du Groupe chargé de l'examen de l'application en septembre 2011 et à la quatrième session de la Conférence des États parties en octobre 2011. La décision prise par la Conférence des États parties sera communiquée à l'Assemblée générale en novembre 2011 et, s'il y a lieu, une déclaration complète des incidences sur le budget-programme sera établie pour examen par le Comité et par l'Assemblée.

Tableau IV.8
Récapitulatif des postes transférés entre sous-programmes dans le cadre de la réorganisation interne de l'Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime en 2009

Poste	*Titre*	*Transféré de/vers*	*Contexte*
Direction exécutive et administration			
+ 1 P-5	Chef du Groupe de l'évaluation indépendante	Transféré du sous-programme 7 (ex-chef du Groupe de la planification stratégique)	Appliqué en 2010-2011 – résolution 52/14 de la Commission des stupéfiants et résolution 18/6 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale Résolution 2010/258 du Conseil économique et social, approbation par l'Assemblée générale des estimations révisées du Conseil économique et social (A/65/319)
+ 1 P-3	Spécialiste de l'évaluation	Transféré du sous-programme 4	Gain d'efficacité de 3 %
Sous-programme 1 – Lutte contre la criminalité transnationale organisée et les trafics, y compris le trafic de drogues			
– 1 G(AC)	Assistant administratif	Transféré au sous-programme 4	Réorganisation de l'UNODC
– 1 P-5	Chef de la Section de la justice	Transféré au sous-programme 4	Réorganisation de l'UNODC
– 1 P-3	Spécialiste du contrôle des drogues et de la prévention du crime	Transféré au sous-programme 4	Réorganisation de l'UNODC
– 1 P-3	Spécialiste de la prévention du crime et de la justice pénale	Transféré au sous-programme 4	Réorganisation de l'UNODC
– 1 P-2	Administrateur adjoint chargé de la prévention du crime et de la justice pénale	Transféré au sous-programme 4	Réorganisation de l'UNODC
– 1 P-4	Spécialiste du contrôle des drogues et de la prévention du crime	Transféré au sous-programme 4	Réorganisation de l'UNODC
Sous-programme 2 – Lutte contre la corruption			
+ 1 P-4	Spécialiste de la gestion des programmes	Transféré du sous-programme 4	Réorganisation de l'UNODC
Sous-programme 4 – Justice			
+ 1 G(AC)	Assistant administratif	Transféré du sous-programme 1	Réorganisation de l'UNODC
+ 1 P-5	Chef de la Section de la justice	Transféré du sous-programme 1	Réorganisation de l'UNODC
+ 1 P-4	Spécialiste du contrôle des drogues et de la prévention du crime	Transféré du sous-programme 1	Réorganisation de l'UNODC
+ 1 P-3	Spécialiste du contrôle des drogues et de la prévention du crime	Transféré du sous-programme 1	Réorganisation de l'UNODC

Poste	*Titre*	*Transféré de/vers*	*Contexte*
+ 1 P-3	Spécialiste de la prévention du crime et de la justice pénale	Transféré du sous-programme 1	Réorganisation de l'UNODC
+ 1 P-2	Administrateur adjoint chargé de la prévention du crime et de la justice pénale	Transféré du sous-programme 1	Réorganisation de l'UNODC
– 1 P-4	Spécialiste de la gestion des programmes	Transféré au sous-programme 2	Réorganisation de l'UNODC
– 1 P-3	Spécialiste de l'évaluation	Transféré au Groupe de l'évaluation indépendante	Gain d'efficacité de 3 %
Sous-programme 6 – Études et analyse des tendances			
– 1 P-5	Chef du Groupe de la planification stratégique	Transféré au Groupe de l'évaluation indépendante en tant que chef du Groupe	Appliqué en 2010-2011

Organigrammes détaillés par division, service, chapitre du budget et sous-programme

A. Office des Nations Unies contre la drogue et le crime Organigramme et répartition des postes[a]

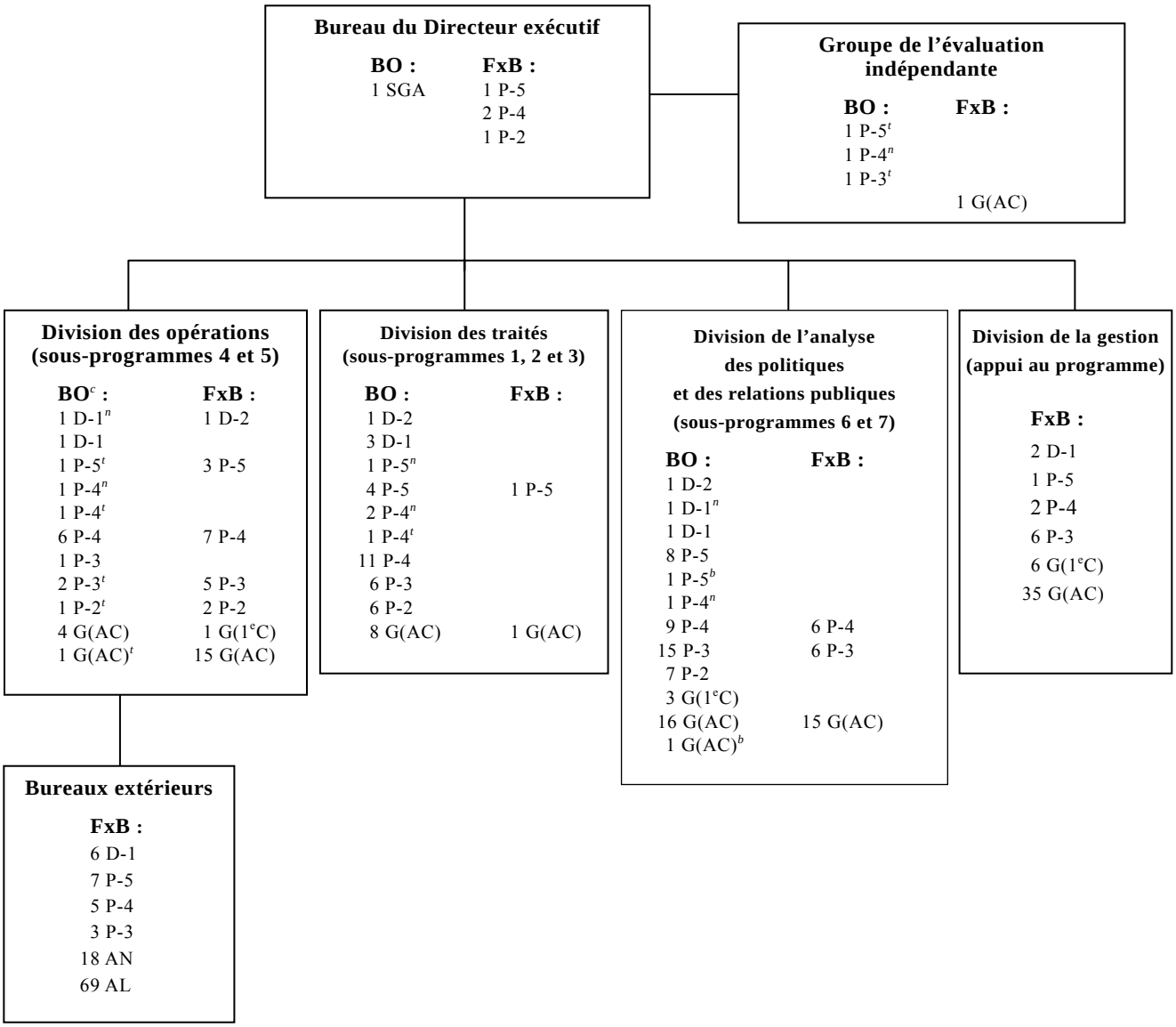

Abréviations : BO : budget ordinaire; FxB : fonds extrabudgétaires; SGA : secrétaire général adjoint; G(1eC) : agent des services généraux (1re classe); G(AC) : agent des services généraux (Autres classes); AL : agent local ; AN : administrateur recruté sur le plan national.

[a] N'inclut pas les experts associés.
[b] Postes financés par le budget ordinaire, au titre du chapitre 1 (Office des Nations Unies à Vienne).
[c] N'inclut pas deux emplois de temporaire (1 L-6 et 1 L-5) au Bureau de liaison de New York, financés par le budget ordinaire, au titre du chapitre 22 (Programme ordinaire de coopération technique).
[t] Transfert interne.

B. Division des opérations

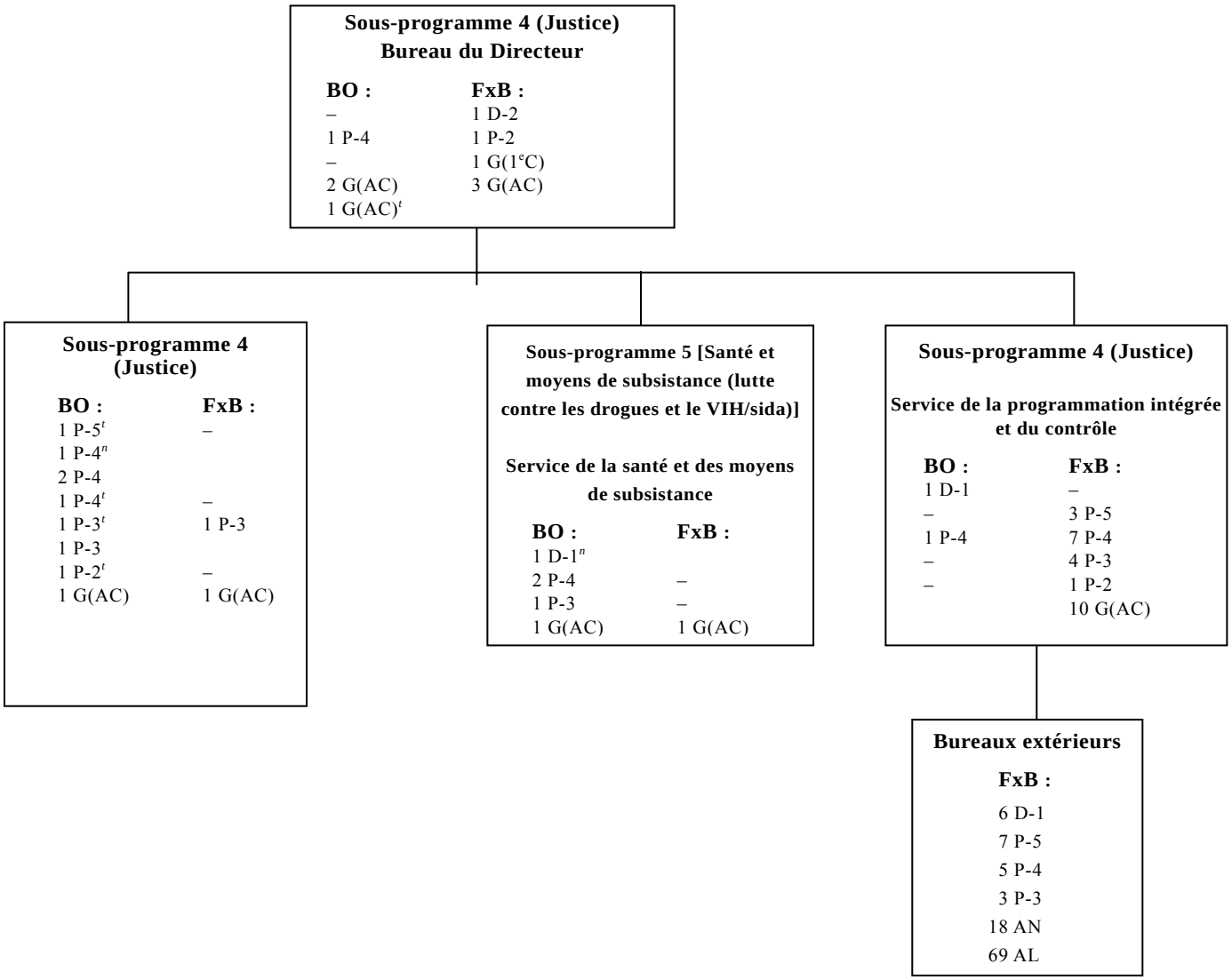

Abréviations : BO : budget ordinaire; FxB : fonds extrabudgétaires; SGA : secrétaire général adjoint; G(1eC) : agent des services généraux (1re classe); G(AC) : agent des services généraux (Autres classes); AL : agent local; AN : administrateur recruté sur le plan national.

[t] Transfert interne.
[n] Création de poste.

C. Division des traités

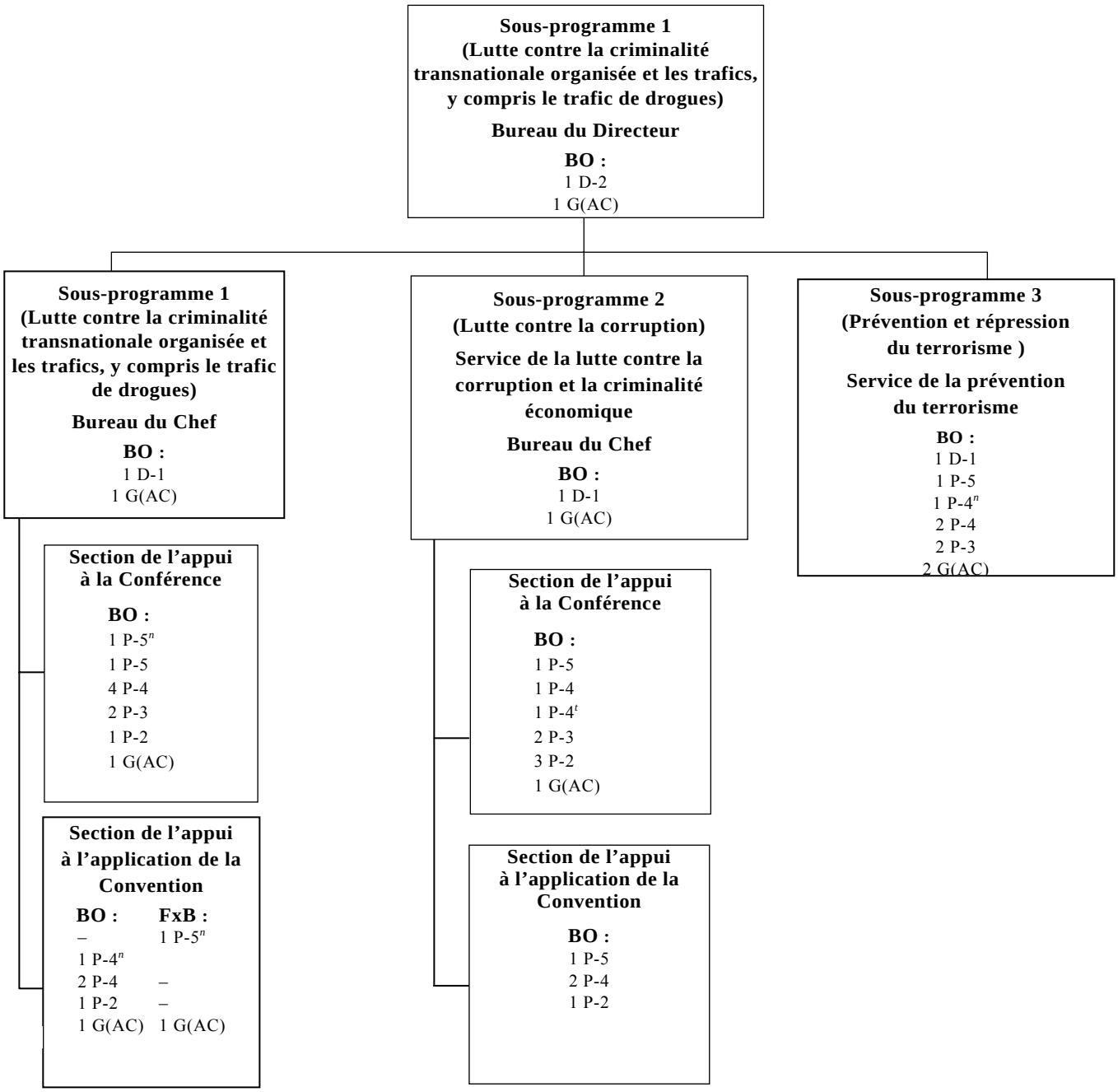

Abréviations : BO : budget ordinaire; FxB : fonds extrabudgétaires; SGA : secrétaire général adjoint; G(1eC) : agent des services généraux (1re classe); G(AC) : agent des services généraux (Autres classes); AL : agent local.

[t] Transfert interne.
[n] Création de poste.

D. Division de l'analyse des politiques et des relations publiques

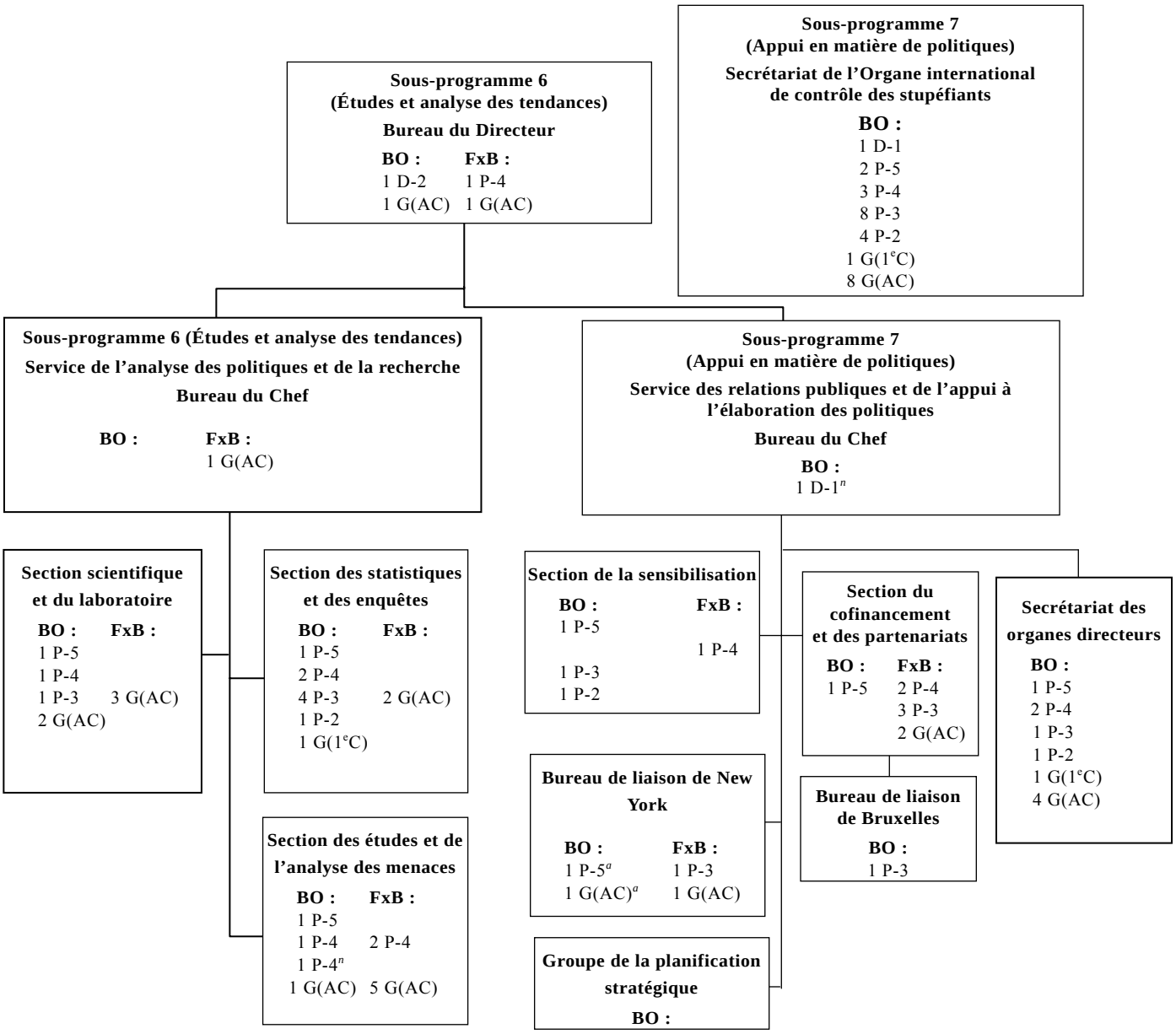

Abréviations : BO : budget ordinaire; FxB : fonds extrabudgétaires; SGA : secrétaire général adjoint; G(1eC) : agent des services généraux (1re classe); G(AC) : agent des services généraux (Autres classes); AL : agent local.

[a] Deux postes au Bureau de liaison de New York sont financés par le budget ordinaire, au titre du chapitre 1 (Office des Nations Unies à Vienne).

[t] Transfert interne.

[n] Création de poste.

Chapitre 17
ONU-Femmes

Montant demandé par le Secrétaire général	14 836 900 dollars[a]
Montant révisé du crédit ouvert pour 2010-2011	13 532 500 dollars[b]
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	993 272 200 dollars

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2010-2011 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[b] ONU-Femmes a été créée en tant qu'entité composite à compter du 1er janvier 2011 en application de la résolution 64/289 de l'Assemblée générale. Le montant révisé des crédits ouverts a été ajusté comme si l'Entité avait existé pendant toute la durée de l'exercice biennal aux seules fins de comparaison.

IV.95 Le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 présente, pour la première fois, les crédits demandés pour ONU-Femmes, créée par la résolution 64/289 de l'Assemblée générale, à compter du 1er janvier 2011, en tant qu'entité composite destinée à consolider et regrouper les mandats et les fonctions des quatre entités existant jusqu'alors, à savoir le Bureau de la Conseillère spéciale pour la problématique hommes-femmes et la promotion de la femme, la Division de la promotion de la femme, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW) (voir aussi les documents A/65/531 et A/65/593). En application de cette même résolution, ONU-Femmes a aussi pour rôle de diriger et de coordonner les activités du système des Nations Unies en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme. Le programme de travail d'ONU-Femmes s'appuie sur le sous-programme 2 (Problématique hommes-femmes et promotion de la femme), du programme 7 (Affaires économiques et sociales), du cadre stratégique pour la période 2012-2013 (A/65/6/Rev.1), mais a été modifié de façon à intégrer les dispositions de la résolution susmentionnée. Le Comité consultatif note que, conformément aux procédures établies, le cadre stratégique révisé sera soumis au Comité du programme et de la coordination à sa cinquante et unième session.

IV.96 En ce qui concerne les mécanismes de financement d'ONU-Femmes, le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 64/289, l'Assemblée générale a décidé que l'Entité serait financée par deux sources : le budget ordinaire et les contributions volontaires. Les ressources nécessaires pour assurer les services d'appui aux processus normatifs intergouvernementaux proviendront du budget ordinaire et seront approuvées par l'Assemblée générale, tandis que le financement des activités opérationnelles à tous les niveaux, notamment intergouvernemental, proviendra des contributions volontaires et sera approuvé par le Conseil exécutif d'ONU-Femmes (cette part des crédits alloués à l'Entité portant l'appellation de « budget d'appui »). Par la suite, dans sa résolution 65/259, l'Assemblée a approuvé la formule de la dotation globale, semblable à celle utilisée pour la gestion des

budgets du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, pour la partie du financement d'ONU-Femmes provenant du budget ordinaire.

IV.97 À la suite de l'adoption de la résolution 64/289 par l'Assemblée générale, tous les mandats, fonctions, avoirs existants, y compris les installations et infrastructures, ainsi que les dettes et obligations contractuelles du Bureau de la Conseillère spéciale pour la problématique hommes-femmes et la promotion de la femme, de la Division de la promotion de la femme, du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme ont été transférés à ONU-Femmes, qui a fait l'objet du chapitre 37 du budget-programme pour 2010-2011. Les crédits pour l'année 2011 inscrits initialement au budget ordinaire au titre du sous-programme 2 (Problématique hommes-femmes et promotion de la femme) du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales), d'un montant de 6 615 700 dollars, ont donc été transférés vers le nouveau chapitre 37 et, dans sa résolution 65/259, l'Assemblée a approuvé un montant supplémentaire de 367 800 dollars au titre de ce chapitre, imputé au fonds de réserve. Les parts correspondant à 2011 des ressources extrabudgétaires allouées au sous-programme 2 et des crédits ouverts pour l'INSTRAW et UNIFEM ont aussi été transférées. Le Comité consultatif note que, dans le projet de budget-programme pour 2012-2013, afin de faciliter les comparaisons entre les ressources pour 2010-2011 et 2012-2013 sur une base biennale, on a présenté dans la colonne des crédits ouverts pour 2010-2011 un montant théorique correspondant à la somme des ressources approuvées pour ONU-Femmes en 2011 au titre des chapitres 9 et 37, retraitée sur une base biennale.

IV.98 Le Comité consultatif note que les ressources du budget ordinaire demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 17 pour l'exercice biennal 2012-2013 s'élèvent à 14 836 900 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 1 304 400 dollars, ou 9,6 %, par rapport au montant théorique révisé du crédit ouvert pour 2010-2011 (A/66/6 (Sect. 17), tableau 17.5). Le tableau IV.8 récapitule, pour le budget ordinaire, le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2010-2011 et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2012-2013 et, pour les fonds extrabudgétaires, le nombre de postes proposés pour 2012-2013, qui seront financés par le budget d'appui d'ONU-Femmes.

Tableau IV.9
Effectifs

	Postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2010-2011	45	1 SGA, 1 SSG, 2 D-2, 3 D-1, 6 P-5, 7 P-4, 5 P-3, 5 P-2/1, 15 G(AC)
Postes proposés pour 2012-2013	47	1 SGA, 1 SSG, 2 D-2, 3 D-1, 6 P-5, 7 P-4, 7 P-3, 5 P-2/1, 15 G(AC)
Nouveaux	2	2 postes P-3 au titre de l'appui au programme
Transferts	5	1 poste D-1 et 3 postes P-4, précédemment financés au titre de la composante b) du sous-programme 2, désormais financés au titre de la composante a)

	Postes	*Classe*
		1 poste d'agent des services généraux (Autres classes), précédemment financé au titre de la composante b) du sous-programme 2, désormais financé au titre de l'appui au programme
Fonds extrabudgétaires		
Postes proposés pour 2012-2013	350	1 SSG, 9 D-2, 25 D-1, 97 P-5, 77 P-4/3, 6 P-2/1, 19 G(1^{e}C), 42 G(AC), 74 AL

Observations et recommandations concernant les postes

Nouveaux postes

IV.99 Le Secrétaire général propose la création de deux postes P-3 au titre de l'appui au programme, l'un de fonctionnaire d'administration et l'autre de fonctionnaire du budget et des finances (A/66/6 (Sect. 17), par. 17.14). Les titulaires des postes proposés apporteront leur aide dans les domaines de l'établissement du budget, de la planification des programmes et de la communication de l'information financière, de la gestion des ressources financières et humaines, des achats, de l'informatique ainsi que d'autres fonctions administratives précédemment assurées par le Service administratif du Département des affaires économiques et sociales. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a appris que les deux postes demandés aideraient à faire face à des problématiques complexes en matière de budget, de finances, d'administration et de ressources humaines découlant du statut composite d'ONU-Femmes et de son financement à la fois par des quotes-parts et par des contributions volontaires. En ce qui concerne plus particulièrement le poste de fonctionnaire administratif, le Comité a par ailleurs été informé qu'aucun des postes prévus au budget ordinaire et transférés vers ONU-Femmes depuis les entités qui la composent ne comportait d'attributions en matière de gestion des ressources humaines. En outre, la capacité requise pour assurer les fonctions des deux postes proposés ne pouvait être transférée depuis le Service administratif du Département des affaires économiques et sociales parce que les titulaires des six postes de ce service consacrés à la gestion des ressources humaines et à la gestion financière assuraient déjà les services d'appui au programme pour un total de 559 postes dans divers départements et bureaux. **Compte tenu de ce qui précède, le Comité recommande que la création des deux postes P-3 soit approuvée**.

Transferts

IV.100 Le Secrétaire général propose en outre les cinq transferts ci-après :

a) Un poste D-1 de coordonnateur pour les questions de parité des sexes, 1 poste P-4 de spécialiste des politiques du personnel et 2 postes P-4 de spécialiste des questions sociales seraient transférés de la composante b) du sous-programme 2 (Politiques et programmes) à la composante a) du même sous-programme (Appui aux organes intergouvernementaux et partenariats stratégiques), afin de faire mieux correspondre les fonctions associées à ces postes, qui concernent principalement la collaboration et la coordination au sein du système des Nations Unies sur les questions de transversalisation de la problématique hommes-femmes et d'équilibre entre les sexes, aux activités menées au titre du sous-programme concerné (A/66/6 (Sect. 17), par. 17.39);

b) Un poste d'agent des services généraux (Autres classes) d'assistant informaticien serait transféré de la composante b) du sous-programme 2 (Politiques et programmes) vers l'appui au programme, afin d'apporter une assistance technique en informatique, tant sur le plan du matériel que des logiciels (ibid., par. 17.48).

Le Comité consultatif n'a pas d'objection aux transferts proposés.

IV.101 Comme le montre le tableau IV.8 ci-dessus, ONU-Femmes dispose actuellement de 45 postes financés par le budget ordinaire qui, d'après le Secrétaire général, appuient les fonctions des mécanismes intergouvernementaux et renforcent la cohérence entre cet appui et les activités opérationnelles (A/66/6 (Sect. 17), par. 17.13). En ce qui concerne le futur tableau d'effectifs d'ONU-Femmes et les critères précis selon lesquels déterminer si tel ou tel poste sera financé au moyen du budget ordinaire ou des fonds extrabudgétaires, le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 64/289, l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de préciser si les activités d'ONU-Femmes, notamment ses fonctions d'administration, d'évaluation, de coordination, de recherche et d'analyse, avaient pour objet d'appuyer des mécanismes normatifs intergouvernementaux ou des mécanismes opérationnels intergouvernementaux et des activités opérationnelles, ou les deux, ou pouvaient être considérées comme relevant de la première ou de la deuxième ou des deux catégories. L'Assemblée a également demandé au Secrétaire général de répartir les montants qui seraient demandés dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013, afin que les ressources nécessaires, notamment pour les postes de haut fonctionnaire, soient imputées à la bonne source de financement. Pendant son examen des prévisions de dépenses au titre du chapitre 17, le Comité a été avisé que le Secrétaire général avait l'intention de répondre à la demande de l'Assemblée dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015, après deux années de fonctionnement d'ONU-Femmes. Il a cependant aussi été indiqué au Comité que la création des deux postes visés au paragraphe IV.99 ci-dessus était urgente et ne pouvait que difficilement être reportée jusque-là. **Le Comité consultatif attend avec intérêt d'examiner les informations demandées par l'Assemblée générale**.

Recommandation concernant les objets de dépense autres que les postes

IV.102 Le montant prévu pour 2012-2013 au titre des autres objets de dépense est estimé à 1 354 400 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 82 000 dollars, ou 6,4 %, par rapport au montant théorique révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2010-2011 (1 272 400 dollars). **Le Comité consultatif recommande l'approbation de la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes**.

Observations générales

Suivi et évaluation

IV.103 Au paragraphe 17.18 de son rapport, le Secrétaire général indique que les ressources nécessaires aux activités de suivi et d'évaluation menées conformément à la résolution 58/269 de l'Assemblée générale ont été estimées à 3 735 500 dollars pour l'exercice biennal 2012-2013. Le Comité consultatif note que toutes ces ressources proviendront de fonds extrabudgétaires. Il a formulé d'autres observations au sujet du suivi et de l'évaluation dans le chapitre I ci-dessus.

Publications

IV.104 Dans le tableau 17.3 du document de présentation du budget, le Secrétaire général indique que, pour l'exercice biennal 2012-2013, ONU-Femmes prévoit de faire paraître 23 publications au total (18 publications en série et 5 publications ponctuelles), contre 19 (15 publications en série et 4 publications ponctuelles) pendant l'exercice 2010-2011. Le Comité note que, d'après l'annexe du supplément d'informations qui lui a été fourni, moins de la moitié de ces publications (2 volumes de l'inventaire des activités menées par le système des Nations Unies pour prévenir et éliminer la violence à l'égard des femmes et 8 numéros de la lettre d'informations intitulée « Words to action » – des paroles aux actes) paraîtraient électroniquement. **Afin de limiter le plus possible les coûts et de garantir la plus vaste diffusion possible de ces publications, le Comité encourage ONU-Femmes à recourir le plus possible aux moyens d'édition électronique**. Le Comité a formulé d'autres observations au sujet des publications dans le chapitre I ci-dessus.

Révision à la baisse des contributions volontaires prévues

IV.105 Au chapitre 17 du projet de budget-programme, le Secrétaire général indique que des fonds extrabudgétaires d'un montant de 993 272 200 dollars devraient être disponibles pour l'exercice biennal 2012-2013, dont 986 498 400 dollars représentent les ressources prévues pour le budget d'appui d'ONU-Femmes et le montant restant représente les prévisions de dépenses au titre du fonds d'affectation spéciale pour la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (A/66/6 (Sect. 17), par. 17.17). Cependant, lors de son examen des propositions du Secrétaire général, le Comité a été informé qu'à la suite de consultations menées auprès des parties prenantes et d'après une analyse des tendances observées par le passé, des engagements de contributions déjà pris en 2011 et des renseignements donnés par les États Membres concernant leurs futurs engagements, le montant des contributions volontaires prévues pour l'exercice biennal 2012-2013 avait été revu à la baisse et s'élevait désormais à environ 900 millions de dollars. Cet ajustement serait intégré dans les prévisions relatives au budget d'appui pour 2012-2013, qui seraient présentées au Comité pour examen avant d'être soumises à l'appréciation du Conseil exécutif d'ONU-Femmes.

Titre V
Coopération régionale pour le développement

Montant demandé par le Secrétaire général	503 648 200 dollars[a]
Montant révisé du crédit ouvert pour 2010-2011	513 210 900 dollars
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	140 204 800 dollars

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2010-2011 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

Observations et recommandations générales

V.1 Le montant total des ressources demandées par le Secrétaire général pour le titre V se chiffre à 503 648 200 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution de 9 562 700 dollars, ou 1,9 %, par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour l'exercice biennal 2010-2011. Les ressources demandées sont destinées aux activités prescrites aux cinq commissions régionales, au Bureau à New York des commissions régionales et au programme ordinaire de coopération technique (voir l'examen des chapitres 18 à 23 du budget ci-dessous). Elles sont complétées par des fonds provenant du Compte pour le développement (voir l'examen du chapitre 36 du budget ci-dessous). Le Comité consultatif a formulé des observations sur les activités touchant au développement dans la section relative au titre IV (Coopération internationale pour le développement).

V.2 Le montant total du crédit demandé par le Secrétaire général pour les cinq commissions régionales, y compris le Bureau à New York des commissions régionales, s'élève à 451 402 000 dollars avant actualisation des coûts, soit une baisse de 9 562 700 dollars, ou 2,1 %, par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour l'exercice biennal 2010-2011.

Tableau V.1
Ressources proposées pour la coopération régionale pour le développement
(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre	*2010-2011 crédit ouvert*	*Augmentation/(diminution)* *Montant*	*Pourcentage*	*Total avant actualisation des coûts*
18. Développement économique et social en Afrique[a]	123 662,5	(2 815,8)	(2,3)	120 846,7
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	98 326,8	(1 523,9)	(1,5)	96 802,9
20. Développement économique en Europe	65 547,1	(1 794,3)	(2,7)	63,752,8
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	110 129,9	(2 902,9)	(2,6)	107 227,0

Chapitre	*2010-2011 crédit ouvert*	*Augmentation/(diminution)*		*Total avant actualisation des coûts*
		Montant	*Pourcentage*	
22. Développement économique et social en Asie occidentale	63 298,4	(525,8)	(0,8)	62 772,6
23. Programme ordinaire de coopération technique	52 246,2	–	–	52 246,2
Total	**513 210,9**	**(9 562,7)**	**(1,9)**	**503 648,2**

[a] Y compris le Bureau à New York des commissions régionales.

V.3 Comme le montre le tableau V.1, si les propositions de dépenses pour chacune des commissions régionales sont en baisse par rapport au financement actuellement approuvé, le Comité consultatif a constaté que ces baisses avaient été obtenues par divers moyens. Ainsi qu'il a été noté au chapitre I, le Secrétaire général a confié aux directeurs de programme le soin de déterminer la répartition optimale des ressources qui permettrait de ne pas nuire à l'exécution des mandats. Les différences entre les méthodes employées d'une commission régionale à l'autre apparaissent clairement à l'étude du chapitre 18 du budget (Développement économique et social en Afrique) et du chapitre 21 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes), les bureaux correspondants étant comparables en termes de taille et de mandat. Si les deux propositions montrent des baisses de même ampleur, à savoir 2,8 millions de dollars et 2,9 millions de dollars respectivement, les réductions proposées pour la Commission économique pour l'Afrique concernent tous les objets de dépense autres que les postes, sans qu'aucune baisse ne soit appliquée à la dotation en personnel. À l'inverse, la majorité des diminutions observées pour la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes s'expliquent par la suppression proposée de 12 postes. De même, les réductions proposées au titre du chapitre 20 (Développement économique en Europe) résultent principalement de la suppression de sept postes.

V.4 Le Comité consultatif note que le Secrétaire général indique que les propositions budgétaires ont pour objet de permettre à l'Organisation de s'acquitter de l'intégralité de ses mandats [A/66/6 (Introduction)]. Pendant les consultations, cependant, un certain nombre de directeurs de programme, notamment au sein des commissions régionales, ont fait observer que la baisse des ressources aurait une incidence sur le fonctionnement des bureaux concernés, même sans nuire directement à l'exécution du mandat. **Comme il l'a souligné au paragraphe 16 du chapitre I, le Comité souhaite que des mesures soient prises pour limiter tout ce qui pourrait involontairement nuire à l'exécution du mandat, ainsi que tout changement du niveau global d'appui aux États Membres**.

Postes

V.5 Le tableau V.2 ci-dessous montre l'incidence nette des propositions relatives à la dotation en personnel des commissions régionales. Au total, les propositions prévoient de supprimer 27 postes au sein de quatre des commissions. Le Comité note que la baisse des ressources demandées au titre des postes pour les commissions régionales pour le prochain exercice biennal résulte de la suppression proposée de 31 postes, dont l'effet est partiellement compensé par la création proposée de 4 nouveaux postes, 3 à la Commission économique et sociale pour

l'Asie occidentale (2 D-1 et 1 P-5) et 1 à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (D-1).

Tableau V.2
Changements proposés dans les tableaux d'effectifs des commissions régionales pour 2012-2013

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	*Agents des services généraux et des catégories apparentées*	**Total**
Chapitre 18A – CEA	1	(1)	**0**
Chapitre 19 – CESAP	(6)	(1)	**(7)**
Chapitre 20 – CEE	(5)	(2)	**(7)**
Chapitre 21 – CEPALC	(8)	(4)	**(12)**
Chapitre 22 – CESAO	3	(4)	**(1)**
Total	**(15)**	**(12)**	**(27)**

V.6 Le Comité consultatif a fait des observations sur les suppressions de postes prévues dans le projet de budget-programme, et en particulier sur le pourcentage élevé de postes d'administrateur qu'il est proposé de supprimer au sein des commissions régionales (voir les paragraphes 72 à 76 du chapitre I). Il note que, sur les 31 postes qu'il est ainsi proposé de supprimer, 12 sont de classe P-2 et 6 de classe P-3; il s'agit donc de postes de début de carrière, ouverts aux candidats du programme de recrutement de jeunes administrateurs de l'ONU. **Comme il l'a souligné au paragraphe 88 du chapitre I, le Comité consultatif s'inquiète des réductions proposées au niveau des postes d'administrateur en début de carrière, et il considère que ses remarques sont à prendre particulièrement au sérieux dans le cas des commissions régionales.**

V.7 Le Comité consultatif rappelle que, dans son rapport examinant les activités ayant trait au développement dans le cadre de l'exécution du budget-programme de l'exercice 2008-2009 (A/62/708), le Secrétaire général proposait de renforcer considérablement les activités correspondant à un certain nombre de chapitres du budget, et notamment de créer 87 nouveaux postes dans les commissions régionales. Après avoir examiné ce rapport, l'Assemblée générale a approuvé la création de 60 nouveaux postes dans les commissions régionales dans sa résolution 63/260 (voir le tableau V.3). Comme il a été noté au paragraphe V.5 plus haut, les propositions énoncées dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 se traduiraient par une réduction nette de 27 postes au sein des commissions, et notamment par la suppression de 2 postes (1 P-4 et 1 P-3) approuvés dans la résolution 63/260 au titre du chapitre 20 (Développement économique en Europe). Le Comité a tenu compte, dans les différentes parties du présent rapport, des inquiétudes exprimées par certains directeurs de programme des commissions régionales quant à l'incidence possible des réductions de personnel proposées et a noté les assurances du Secrétaire général que les mandats seraient exécutés dans leur intégralité (voir aussi le paragraphe 25 du chapitre I).

Tableau V.3
Postes approuvés au sein des commissions régionales pour mener les activités de développement prévues en application de la résolution 63/260 de l'Assemblée générale

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	*Agents des services généraux et des catégories apparentées*	**Total**
Chapitre 18A – CEA	6	13	**19**
Chapitre 19 – CESAP	9	2	**11**
Chapitre 20 – CEE	4		**4**
Chapitre 21 – CEPALC	18	2	**20**
Chapitre 22 – CESAO	5	1	**6**
Total	**42**	**18**	**60**

V.8 Après en avoir fait la demande, le Comité consultatif a obtenu l'état des vacances de poste pour toutes les catégories de personnel des commissions régionales au 31 mai 2011, qui est présenté dans le tableau V.4. Le Comité note que les taux de vacance de postes d'administrateur de quatre commissions régionales, et en particulier de la Commission économique pour l'Afrique (20,2 %), sont nettement plus élevés que la moyenne de l'Organisation dans son ensemble (6 %). Si les taux de vacance de postes d'agent des services généraux et des catégories apparentées sont généralement plus faibles que dans l'ensemble de l'Organisation (5,5 % en moyenne), le taux de 14 % observé pour la Commission économique pour l'Afrique est bien plus élevé. **Le Comité a fait part, au paragraphe 90 du chapitre I, de ses inquiétudes concernant le taux élevé de vacance de postes qui persiste dans un certain nombre de bureaux. Il a aussi rappelé qu'il estimait que les postes vacants depuis longtemps devaient régulièrement être réévalués, en particulier avant que des propositions de création de postes ne soient faites à l'Assemblée générale. Il demeure préoccupé par le taux de postes d'administrateur vacants au sein des commissions régionales, qui reste élevé**.

Tableau V.4
Taux de vacance de postes au sein des commissions régionales au 31 mai 2011

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	*Agents des services généraux et des catégories apparentées*	**Total**
Chapitre 18A – CEA	20,2	14,0	**16,6**
Chapitre 19 – CESAP	10,9	1,6	**5,7**
Chapitre 20 – CEE	7,2	2,7	**5,5**
Chapitre 21 – CEPALC	4,6	1,1	**2,6**
Chapitre 22 – CESAO	9,6	2,1	**5,4**

Objets de dépense autres que les postes

V.9 Le Secrétaire général propose des ressources d'un montant de 129 749 800 dollars pour financer les objets de dépense autres que les postes pour les activités relevant du titre V durant l'exercice biennal 2012-2013, soit une baisse de 3,4 % par rapport à l'exercice 2010-2011.

V.10 Pour les cinq commissions régionales, y compris le Bureau à New York, le Secrétaire général propose un montant de 77 503 600 dollars pour financer les objets de dépense autres que les postes durant l'exercice biennal 2012-2013, soit une baisse de 4 560 600 dollars, ou 5,6 %, par rapport à l'exercice 2010-2011. Le Comité consultatif note qu'aucune diminution de ces ressources n'est proposée au titre du chapitre 23 (Programme ordinaire de coopération technique) pour l'exercice 2012-2013. Les ressources demandées pour les commissions régionales sont récapitulées par objet de dépense au tableau V.8 à la fin de la présente section. La baisse des montants demandés pour financer les objets de dépense autres que les postes au sein des commissions régionales s'explique notamment par des réductions aux rubriques suivantes : Autres dépenses générales de fonctionnement (1 840 800 dollars), du fait de la diminution des dépenses de location de locaux de plusieurs commissions régionales; Fournitures et accessoires (1 384 500 dollars); et Mobilier et matériel (1 766 200 dollars), en raison du report du remplacement de meubles et de matériel de bureautique dans un certain nombre de commissions régionales. **Le Comité prend note de la baisse globale proposée des ressources allouées aux objets de dépense autres que les postes et se félicite des réductions obtenues, en particulier grâce au report du remplacement de matériel de bureautique. Le Comité estime cependant qu'il faut faire attention à la période de rétention afin de s'assurer qu'aucun coût supplémentaire ne soit induit, par exemple, par des frais d'entretien plus élevés**.

V.11 Le Comité consultatif note qu'il est proposé d'augmenter les ressources allouées à un certain nombre d'objets de dépense des chapitres du budget concernant les commissions régionales, notamment pour ce qui est des honoraires de consultants (66 400 dollars en plus), des voyages (271 300 dollars en plus) et des services contractuels (79 100 dollars en plus). Le Comité a déjà fait des observations sur la question des voyages au chapitre I. **Compte tenu de l'appel à la retenue budgétaire lancé par le Secrétaire général, le Comité s'attendait à ce que les montants demandés pour les voyages soient en baisse au sein des commissions régionales. Il souhaite que l'on fasse le plus possible appel aux fonctionnaires des bureaux sous-régionaux des commissions pour limiter les déplacements ou, si le déplacement d'un fonctionnaire de rang supérieur est indispensable, pour fournir l'appui nécessaire et réduire au maximum les déplacements de collaborateurs**. Le Comité consultatif a aussi observé que les prévisions de dépenses au titre des voyages pour le programme ordinaire de coopération technique traduisaient une augmentation de 1 735 900 dollars, soit 36,1 %.

Suivi et évaluation

V.12 Conformément au paragraphe 20 de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, des informations sont fournies dans les chapitres du budget de chaque commission régionale concernant le montant estimé des ressources qui seront

consacrées aux activités de suivi et d'évaluation durant l'exercice biennal 2012-2013. Elles sont résumées dans le tableau V.5.

Tableau V.5
Montant estimé des ressources nécessaires au financement des activités de suivi et d'évaluation dans les commissions régionales
(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre du budget	*Budget ordinaire*	*Fonds extrabudgétaires*	**Total**
18. Développement économique et social en Afrique	2 536,3	714,0	**3 250,3**
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	3 616,8	430,2	**4 047,0**
20. Développement économique en Europe	822,0	6,0	**828,0**
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	718,4	212,5	**930,9**
22. Développement économique et social en Asie occidentale	663,0	148,4	**811,4**
Total	**8 356,5**	**1 511,1**	**9 867,6**

V.13 Le Comité consultatif note que le montant de 9,9 millions de dollars prévu pour financer les activités de suivi et d'évaluation des commissions régionales, toutes sources de financement confondues, représente 17,2 % du montant total de l'enveloppe proposée pour le titre V du budget-programme (57,3 millions de dollars). **Compte tenu de l'importance d'un suivi et d'une évaluation réguliers des activités menées dans le cadre des programmes, le Comité se félicite de l'accent mis par les commissions régionales dans ce domaine**.

V.14 Le Comité consultatif constate cependant des écarts importants d'une commission régionale à l'autre dans les montants consacrés au suivi et à l'évaluation. Par exemple, bien que le niveau global des ressources proposées pour la CEPALC soit supérieur à celui de la CESAP, cette dernière consacrerait aux activités de suivi et d'évaluation quatre fois plus de ressources que la première.

V.15 Le Comité consultatif note que, pour ce qui est de l'ensemble des commissions régionales, aucune information n'a été fournie dans le projet de budget sur les activités de suivi et d'évaluation menées jusqu'à présent, ni sur les activités prévues à ce titre pour l'exercice biennal 2012-2013. **Au chapitre I, le Comité s'est dit préoccupé par le manque d'informations sur les activités de suivi et d'évaluation dans l'ensemble du projet de budget-programme. Il espère que des renseignements sur les activités de suivi et d'évaluation, tant achevées que prévues, seront fournis dans les propositions relatives à chacune des commissions régionales pour l'exercice biennal 2014-2015**.

Coordination et coopération entre commissions régionales

V.16 Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale, dans sa résolution 63/260, a encouragé le Secrétaire général à renforcer la coordination au sein du système des Nations Unies pour le développement de façon à accroître les effets de

synergie, l'efficacité, les gains d'efficience et la cohérence de l'action qu'il mène pour s'acquitter de ses mandats dans les domaines social et économique et dans celui du développement, et l'a prié de lui rendre compte de la mise en œuvre de cette résolution dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013. L'Assemblée a également prié le Secrétaire général de rendre compte des enseignements tirés du renforcement des bureaux sous-régionaux de la CEA et de la création de nouveaux bureaux sous-régionaux par la CESAP et la CEE, de les diffuser auprès des commissions régionales, et d'échanger les bonnes pratiques s'agissant de répondre aux nouvelles problématiques, telles que la crise économique mondiale et les changements climatiques. Le Comité remarque qu'un certain nombre d'initiatives ont été entreprises pour mener des activités conjointes dans les sous-régions couvertes par deux commissions régionales. **Le Comité salue ces efforts et recommande que l'Assemblée générale invite le Secrétaire général à s'assurer que les commissions régionales approfondissent leur coopération mutuelle et coordonnent leurs activités avec les coordonnateurs résidents des Nations Unies et, le cas échéant, avec les opérations de maintien de la paix**.

Appui administratif

V.17 Le Comité consultatif a obtenu, à sa demande, des renseignements sur le coût des services administratifs et du programme de travail par rapport au budget total pour 2012-2013, pour chaque commission régionale. Ces renseignements sont présentés dans le tableau V.6. La part dans le budget total des commissions régionales des coûts des services administratifs, y compris de l'appui au programme, des organes directeurs et de la direction exécutive et administrative, passera de 45,6 % pour l'exercice 2010-2011 à 46,7 % pour l'exercice 2012-2013. Le Comité note que cette augmentation résulte principalement du coût de l'appui administratif, qui comprend le coût estimatif de celui fourni par l'Office des Nations Unies à Genève à la Commission économique pour l'Europe et passera de 46,7 % du montant total des dépenses au titre du chapitre 20 en 2010-2011 à 52,4 %. Il observe aussi que le coût estimatif des services de conférence devant être fournis à la CEE en 2012-2013 serait de 27 171 300 dollars, contre 19 386 000 dollars pour l'exercice 2010-2011, soit une augmentation de 40,2 %. **Le Comité rappelle qu'il a encouragé les commissions régionales à poursuivre leurs efforts d'amélioration du ratio des dépenses d'appui administratif aux dépenses au titre du programme en consacrant davantage de ressources aux activités de fond du programme de travail. Compte tenu de la forte hausse du coût des services fournis à la Commission économique pour l'Europe par l'Office des Nations Unies à Genève qui apparaît dans le projet de budget-programme, il considère que le coût de ces services devrait faire l'objet d'une analyse plus approfondie**.

Tableau V.6
Ratio des dépenses d'appui administratif aux dépenses au titre du programme
(En milliers de dollars des États-Unis)

Composante	*Bureau à New York 18B*	*CEA 18A*	*CESAP 19*	*CEE 20*	*CEPALC 21*	*CESAO 22*	**Total**
A. Organes directeurs	–	633,20	1 034,70	–	1 288,80	145,00	**3 101,70**
B. Direction exécutive et administration	–	10 981,70	5 927,40	8 056,50	6 300,40	4 018,10	**35 284,10**
C. Programme de travail	–	68 815,40	51 310,70	49 073,30	59 848,50	32 253,90	**261 301,80**
D. Appui au programme	1 895,60	38 520,80	38 530,10	6 623,00	39 789,30	26 355,60	**151 714,40**
Total partiel	**1 895,60**	**118 951,10**	**96 802,90**	**63 752,80**	**107 227,00**	**62 772,60**	**451 402,00**
E. Appui au programme fourni par d'autres bureaux				39 280,80[a]			**39 280,80**
Total[b]				**103 033,60**			**490 682,80**
Appui administratif (pourcentage)							
2010-2011		43,4	47,1	46,7	43,6	47,9	**45,6**
2012-2013	–	42,2	47	52,4	44	48,6	**46,7**
Programme de travail (pourcentage)							
2010-2011		56,6	52,9	53,3	56,4	52,1	**54,4**
2012-2013	–	57,8	53	47,6	56	51,4	**53,3**

[a] Appui au programme fourni par l'Office des Nations Unies à Genève, dont 10 823 700 dollars au titre du chapitre 28E (Administration) pour l'administration et les services généraux à Genève, 1 285 600 dollars au titre du chapitre 28E également pour les services de bibliothèque, et 27 171 500 dollars au titre du chapitre 2 (Assemblée générale, questions économiques et sociales et gestion des conférences).
[b] Composantes A, B, D et E.

Fonds extrabudgétaires

V.18 Le tableau V.7 présente les dépenses des commissions régionales au titre des fonds extrabudgétaires pour 2008-2009 et les estimations correspondantes pour 2010-2011 et 2012-2013. Le Comité consultatif note que la tendance à la hausse des fonds extrabudgétaires ne s'observe pas pour toutes les commissions et qu'on prévoit une baisse de ces fonds pour la CEE et la CESAO. **Compte tenu de l'importance qu'ont les fonds extrabudgétaires pour compléter les activités financées par le budget ordinaire, le Comité engage les commissions régionales à redoubler d'efforts pour les augmenter**.

Tableau V.7
Fonds extrabudgétaires au sein des commissions régionales
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2008-2009 (montants effectifs)	*2010-2011 (estimations)*	*2012-2013 (prévisions)*
Chapitre 18A, CEA	21 525,3	36 002,8	44 773,6
Chapitre 19, CESAP	27 196,8	30 218,2	32 619,0
Chapitre 20, CEE	25 651,5	31 736,4	25 012,7
Chapitre 21, CEPACC	28 627,0	29 500,0	30 000,0
Chapitre 22, CESAO[a]	5 437,7	9 588,6	7 799,5
Total	**108 438,3**	**137 046,0**	**140 204,8**

[a] Prévisions révisées pour les exercices biennaux 2010-2011 et 2012-2013 fournies au Comité consultatif au cours de son examen du chapitre 22 (Développement économique et social en Asie occidentale).

Tableau V.8

Comparaison des ressources des commissions régionales, par objet de dépense, entre 2010-2011 et 2012-2013

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Chapitre 18A – CEA		*Chapitre 18B – Bureau à New York des commissions régionales*		*Chapitre 19 – CESAP*		*Chapitre 20 – CEE*		*Chapitre 21 – CEPALC*		*Chapitre 22 – CESAO*		**Total**		
	2010-2011	*2012-2013*	*2010-2011*	*2012-2013*	*2010-2011*	*2012-2013*	*2010-2011*	*2012-2013*	*2010-2011*	*2012-2013*	*2010-2011*	*2012-2013*	*2010-2011*	*2012-2013*	*Écart*
Postes	86 041,3	86 124,6	1 784,2	1 784,2	85 304,1	83 677,9	61 076,1	59 488,0	91 891,9	89 762,7	52 802,9	53 061,0	**378 900,5**	**373 898,4**	(5 002,1)
Autres dépenses de personnel	3 428,2	3 445,0	17,8	17,8	1 670,5	1 650,1	250,9	250,9	2 235,7	2 263,6	985,8	973,4	**8 588,9**	**8 600,8**	11,9
Consultants	1 211,0	1 296,7	–	–	394,7	440,0	366,3	329,6	723,5	729,5	685,3	651,4	**3 380,8**	**3 447,2**	66,4
Experts	2 962,2	2 989,5	–	–	563,8	505,3	29,5	29,5	705,1	746,1	1 052,3	1 054,2	**5 312,9**	**5 324,6**	11,7
Voyages	2 539,3	2 724,3	35,1	35,1	1 430,7	1 460,9	963,3	963,3	1 789,7	1 817,6	615,3	643,5	**7 373,4**	**7 644,7**	271,3
Services contractuels	4 570,6	4 415,7	24,4	24,4	930,4	955,3	652,5	611,3	1 720,1	1 802,1	1 250,5	1 418,8	**9 148,5**	**9 227,6**	79,1
Dépenses générales de fonctionnement	8 784,9	7 725,3	13,1	13,1	5 374,3	5 338,0	66,9	61,9	8 013,4	7 506,4	3 583,4	3 350,5	**25 836,0**	**23 995,2**	(1 840,8)
Dépenses de représentation	34,8	34,8	1,5	1,5	35,1	35,1	23,0	23,0	33,9	30,7	24,8	24,8	**153,1**	**149,9**	(3,2)
Fournitures et accessoires	4 162,4	2 981,0	4,9	4,9	927,1	1 033,9	253,9	180,6	1 301,9	1 287,2	885,6	663,7	**7 535,8**	**6 151,3**	(1 384,5)
Mobilier et matériel	6 512,2	5 675,5	14,6	14,6	1 689,8	1 700,1	518,3	468,3	1 714,7	1 281,1	1 002,8	546,6	**11 452,4**	**9 686,2**	(1 766,2)
Subventions et contributions	1 520,0	1 538,7	–	–	6,3	6,3	1 346,4	1 346,4	–	–	409,7	384,7	**3 282,4**	**3 276,1**	(6,3)
Total	**121 766,9**	**118 951,1**	**1 895,6**	**1 895,6**	**98 326,8**	**96 802,9**	**65 547,1**	**63 752,8**	**110 129,9**	**107 227,0**	**63 298,4**	**62 772,6**	**460 964,7**	**451 402,0**	**(9 562,7)**

Chapitre 18
Développement économique et social en Afrique

Chapitre 18A
Commission régionale

Montant demandé par le Secrétaire général	118 951 100 dollars[a]
Montant révisé du crédit ouvert pour 2010-2011	121 766 900 dollars
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	44 773 600 dollars

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2010-2011 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

V.19 Les montants demandés par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 2012-2013 au chapitre 18A du budget ordinaire s'élèvent avant actualisation des coûts à 118 951 100 dollars, soit une diminution de 2 815 800 dollars (2,3 %) par rapport à l'exercice biennal 2010-2011 (A/66/6 (Sect. 18), par. 18A.14). Les ressources demandées sont complétées par celles allouées au Programme ordinaire de coopération technique et au Compte pour le développement (voir également plus loin, chap. 23 et 36).

V.20 Les postes inscrits au budget ordinaire de l'exercice biennal 2010-2011 sont récapitulés au tableau V.9, avec les postes que le Secrétaire général prévoit de financer au moyen du budget ordinaire pour l'exercice biennal 2012-2013. Le tableau montre également les postes qu'il est prévu de financer au moyen de fonds extrabudgétaires pour l'exercice biennal 2012-2013.

Tableau V.9
Effectifs

	Postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2010-2011	553	1 SGA, 1 D-2, 15 D-1, 42 P-5, 71 P-4, 75 P-3, 29 P-2/1, 304 AL, 2 SM, 13 AN
Postes proposés 2012-2013	553	1 SGA, 1 D-2, 15 D-1, 42 P-5, 72 P-4, 75 P-3, 29 P-2/1), 303 AL, 1 SM, 14 AN
Reclassements	2	1 SM à P-4 et 1 AL à AN au titre de l'appui au programme
Transferts de postes	22	1 P-5 et 3 P-3 du sous-programme 10 au sous-programme 1
		1 P-4 et 1 AL du sous-programme 5 au sous-programme 1

	Postes	*Classe*
		1 P-5, 2 P-3, 1 P-2 et 1 AL du sous-programme 1 au sous-programme 5
		1 P-5 et 1 AL du sous-programme 4 au sous-programme 9
		1 P-4 du sous-programme 7 a) à l'appui au programme
		1 P-4 du sous-programme 4 à l'appui au programme
		2 P-4, 1 AN et 4 AL de direction exécutive et administration à l'appui au programme
Fonds extrabudgétaires		
Postes proposés pour 2012-2013	114	2 D-1, 5 P-5, 9 P-4, 11 P-3, 2 P-2/1, 83 AL, 2 AN

Observations et recommandations concernant les postes

V.21 Le Secrétaire général propose de maintenir 553 postes au budget-programme ordinaire pour l'exercice biennal 2012-2013. Il n'est pas demandé de postes supplémentaires pour la CEA pour l'exercice biennal 2012-2013.

Reclassements

V.22 À l'appui au programme, il est proposé de reclasser un poste du Service mobile à P-4 : le titulaire de ce poste dirigerait le Groupe des services de télécommunications, et aurait pour fonctions de planifier et d'encadrer les grands projets de télécommunications, d'assurer une bonne coordination avec les autres entités des Nations Unies, de faire la liaison avec les prestataires extérieurs de services, et de proposer de bonnes solutions de connectivité. Il est proposé en outre de reclasser un poste d'agent local à administrateur recruté sur le plan national : il s'agit d'un administrateur chargé de la gestion des installations, qui s'occupe de la documentation technique, de la préparation des plans de travaux, et de l'appui administratif pour la gestion des installations, et doit également assurer les services d'ingénierie (analyse de la valeur) pour l'éclairage, le chauffage, la ventilation et la climatisation (ibid., par. 18A.117). **Le Comité consultatif n'a pas d'objections aux reclassements proposés**.

Observations et recommandations concernant les ressources autres que les postes

V.23 Le Secrétaire général demande pour l'exercice biennal 2012-2013 des ressources autres que les postes d'un montant de 32 826 500 dollars, soit une diminution de 2 899 100 dollars (8,1 %) par rapport à l'exercice biennal 2010-2011. Cette diminution correspond à l'effet net d'augmentations au titre des autres dépenses de personnel (16 800 dollars), des consultants (85 700 dollars), des experts (27 300 dollars) et des frais de voyage du personnel envoyé en mission(185 000 dollars), et de diminutions au titre des services contractuels (154 900 dollars), en particulier des services spécialisés et des services de formation linguistique, des frais généraux de fonctionnement (1 059 600 dollars), où la diminution tient surtout à une diminution de 1 086 500 dollars du coût des services collectifs de distribution, des fournitures et accessoires (1 181 400 dollars), dont il est prévu que le coût diminue au vu des schémas de consommation des exercices antérieurs, du mobilier

et matériel (836 700 dollars), le remplacement de certains mobiliers et matériels ayant été différé (670 000 dollars) et du matériel de bureautique (763 800 dollars), où la diminution est annulée en partie par la nécessité de nouveaux progiciels (338 700 dollars). **Le Comité recommande d'approuver les ressources autres que les postes demandées par le Secrétaire général**.

Observations et recommandations générales

Publications

V.24 Le Secrétaire général indique que dans le programme de travail, la liste des publications a été revue en détail au niveau de chaque sous-programme, et qu'il était prévu de faire paraître 107 publications en série et isolées pour l'exercice biennal 2012-2013, à comparer à 102 en 2010-2011 (ibid., tableau 18A.3). Le Comité consultatif a été informé que les publications paraîtraient en anglais et en français. **Le Comité encourage la Commission à envisager, dans la mesure où les ressources le permettent, de faire paraître ses publications dans d'autres langues de la région si cela pouvait leur donner un plus large retentissement**.

Suivi et évaluation

V.25 Le Secrétaire général indique que, conformément à la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, les ressources prévues pour le suivi et l'évaluation sont estimées à 3 250 300 dollars dont 2 536 300 dollars proviendraient du budget ordinaire, soit 2,1 % de l'ensemble des ressources demandées pour la Commission en 2012-2013. Les observations et recommandations du Comité consultatif concernant les ressources demandées par le Secrétaire général pour le suivi et l'évaluation dans les cinq commissions régionales sont exposées plus haut aux paragraphes V.12 à V.15. Le Comité relève l'importance des ressources consacrées aux activités de suivi et d'évaluation à la CEA. Il a formulé d'autres observations sur la question du suivi et de l'évaluation plus haut, au chapitre I. **Tout en étant favorable à l'importance que la Commission continue à donner à cette importante fonction, le Comité fait néanmoins observer que le projet de budget-programme ne renseigne pas suffisamment sur les résultats des activités de suivi et d'évaluation menées jusqu'à présent à la CEA, ni sur le plan d'évaluation pour 2012-2013 auquel ces ressources serviront. Le Comité compte que le projet de budget-programme pour 2014-2015 donnera ces renseignements**.

Continuité des opérations

V.26 Le Comité consultatif rappelle la résolution 64/243 dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 un projet accompagné de justifications complètes concernant les postes et autres objets de dépense à prévoir pour le travail déjà engagé en matière de gestion de la continuité des opérations. Il note à ce propos que le projet de budget-programme pour la CEA prévoit des ressources d'un montant total de 1 109 200 dollars pour le dispositif de continuité des opérations proprement dit. Il a formulé plus haut, au chapitre I, d'autres observations sur la continuité des opérations.

Appui au NEPAD et renforcement des bureaux sous-régionaux

V.27 Le Comité consultatif rappelle qu'il avait recommandé d'identifier clairement les domaines de complémentarité entre les activités du chapitre 11, Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et au chapitre 18A, Développement économique et social en Afrique, et de les indiquer dans les prochains rapports sur l'exécution du programme et les projets de budget (A/64/7, par. V.27). Le Secrétaire général indique que des mesures ont été prises en ce sens dans plusieurs domaines (A/66/6 (Sect. 18), par. 18A.6). Il dit aussi que la coordination et la collaboration entre les organismes des Nations Unies agissant en Afrique seront renforcées dans le cadre des réunions consultatives régionales de ces organismes qu'accueille la CEA en vue d'appuyer les priorités du NEPAD (ibid., par. 18A.8).

V.28 Le Comité consultatif rappelle également qu'il a recommandé d'établir une évaluation de l'efficacité du renforcement des bureaux sous-régionaux et d'en faire figurer les résultats dans le projet de budget-programme pour 2012-2013, à la suite des mesures prises pour renforcer ces bureaux sous-régionaux pendant l'exercice biennal 2008-2009 (A/64/7, par. V.26). Le Secrétaire général dit que les conclusions d'une évaluation externe indépendante des cinq bureaux sous-régionaux réalisée en janvier 2010 ont confirmé que l'action de renforcement des bureaux sous-régionaux, entreprise en 2006, avait largement atteint les résultats escomptés (A/66/6 (Sect. 18), tableau 18A.40). S'étant enquis des détails, le Comité a été informé que l'évaluation externe indépendante avait été réalisée par des consultants, et la Commission avait souscrit dans sa résolution 874 (XLIII) aux recommandations qui y figuraient. **Le Comité consultatif est satisfait que ces progrès aient été obtenus, et demande que les effets de ces mesures soient évalués en continu et qu'il en soit rendu compte dans les prochains projets de budget-programme (voir aussi plus loin, les paragraphes V.29 et V.30)**.

Suivi du repositionnement de la Commission

V.29 Le Secrétaire général indique que la Commission continue à avancer vers les objectifs du repositionnement entamé en 2006, qu'on a adapté en regroupant les domaines d'action apparentés et en développant des synergies, une cohérence et des complémentarités améliorées entre les groupes correspondants (ibid., par. 18A.6). Les bureaux sous-régionaux de la CEA, en particulier, ont été renforcés, et les partenariats consolidés avec d'autres organismes essentiels de développement travaillant en Afrique, notamment avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et les grandes communautés économiques régionales.

V.30 Le Secrétaire général fait savoir que près de cinq ans après le lancement du programme de réforme, il ressort de différentes évaluations qu'un certain nombre d'éléments continuent d'empêcher la CEA, organisation de premier plan au service du développement de l'Afrique, d'exploiter toutes les possibilités qui lui sont offertes : activités analytiques et opérationnelles insuffisamment corrélées; collaboration interne qui n'est pas assez étroite pour réaliser les produits phares; et sous-utilisation des multiples compétences et expériences dont dispose la Commission (ibid.). **Le Comité estime que les facteurs mis en évidence par le Secrétaire général sont des facteurs internes à la CEA et qu'il appartient entièrement à la direction de trouver des solutions. Il compte que des**

informations sur les correctifs appliqués lui seront communiquées dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015.

Recrutement et effectifs

V.31 Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mai 2011, 48 postes d'administrateur et 45 postes d'agent des services généraux étaient vacants à la CEA, soit un taux de vacance de 20,2 % pour les administrateurs et 14 % pour les agents des services généraux. En réponse à ses questions, le Comité a appris que des efforts intensifs avaient été faits dans le but de faire baisser ces taux, et qu'un certain nombre de recrutements étaient près d'aboutir. Il a également été informé que l'on comptait voir de ce fait les taux de vacance diminuer notablement dans les mois à venir.

V.32 **Malgré les assurances qui lui été données, le Comité consultatif reste préoccupé par les taux de vacance persistants à la CEA. Le taux actuel y est nettement plus élevé qu'au moment où il avait examiné le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011. Le Comité demande que la Commission s'attaque sérieusement aux causes sous-jacentes de cette situation, avec le soutien du Bureau de la gestion des ressources humaines, le but étant la mise en place de stratégies viables. Les observations et recommandations du Comité concernant la nécessité de pourvoir les postes restés longtemps vacants sont exposées au paragraphe 92 du chapitre I, et il les trouve pertinentes dans le cas de la CEA. Le Comité demande également que des renseignements actualisés sur la situation actuelle en matière de postes vacants soient communiqués à l'Assemblée générale et que des mesures correctives aient été prises au moment où elle examinera le projet de budget-programme du Secrétaire général pour l'exercice biennal 2012-2013.**

Ressources extrabudgétaires

V.33 le Secrétaire général fait savoir que les ressources extrabudgétaires prévues pour l'exercice biennal 2012-2013, soit 44 773 600 dollars, seront surtout mobilisées à partir de sources bilatérales, au titre d'accords entre la CEA et des institutions et organisations mondiales et régionales qui s'occupent de développement de l'Afrique. Le Comité consultatif relève que le nombre des postes qu'il est prévu de financer à l'aide de ces ressources en 2012-2013 est de 114, ce qui marque une diminution de 15 postes par rapport à ceux qui étaient ainsi financés pendant l'exercice biennal 2010-2011 (A/66/6 (Sect. 18), tableau 18A.6). Le montant des ressources extrabudgétaires prévues pour l'exercice biennal 2012-2013 représente une augmentation de 8 770 800 dollars par rapport à l'exercice biennal 2010-2011 (ibid., par. 18A.16). **Le Comité consultatif se félicite que des efforts accrus aient été déployés pour la mobilisation de fonds extrabudgétaires**.

Chapitre 18B
Bureau des commissions régionales à New York

Montant demandé par le Secrétaire général	1 895 600 dollars[a]
Montant révisé du crédit ouvert pour 2010-2011	1 895 600 dollars

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2010-2011 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

V.34 Les ressources à prélever sur le budget ordinaire demandées par le Secrétaire général au chapitre 18B s'élèvent à 1 895 600 dollars avant actualisation des coûts, montant qui est sans changement par rapport à l'exercice biennal 2010-2011 (A/66/6, tableau 18B.2).

V.35 Les postes inscrits au budget ordinaire de l'exercice biennal 2010-2011 sont récapitulés au tableau V.10, avec les postes que le Secrétaire général propose d'inscrire au budget ordinaire pour 2012-2013.

Tableau V.10
Effectifs

	Postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2010-2011	6	1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 2 G(AC)
Postes proposés 2012-2013	6	1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 2 G(AC)

V.36 **Le Comité consultatif recommande d'approuver les montants proposés par le Secrétaire général pour le Bureau des commissions régionales à New York pour l'exercice biennal 2012-2013.**

Observations générales

Budgétisation axée sur les résultats

V.37 Le Comité consultatif relève que le Secrétaire général a introduit pour l'exercice biennal 2012-2013 un cadre de budgétisation axée sur les résultats pour le chapitre 18B, Bureau des commissions régionales à New York. S'étant informé, le Comité a appris que les données pertinentes concernant la mesure des résultats pour les indicateurs de succès avaient été conservées par le Bureau des commissions régionales pour les exercices biennaux 2008-2009 et 2010-2011, bien qu'elles n'aient pas été présentées officiellement dans les budgets-programmes antérieurs. **Le Comité consultatif est satisfait de l'introduction pour l'exercice biennal 2012-2013 du cadre de budgétisation axée sur les résultats au chapitre 18B, Bureau des commissions régionales à New York, qui permettra à l'Assemblée générale de disposer de données de base pour mesurer les résultats**.

Chapitre 19
Développement social et économique en Asie et dans le Pacifique

Montant demandé par le Secrétaire général	96 802 900 dollars[a]
Montant révisé du crédit ouvert pour 2010-2011	98 326 800 dollars
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	32 619 000 dollars

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2010-2011 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

V.38 Les montants demandés par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 2012-2013 au chapitre 19 du budget ordinaire s'élèvent avant actualisation des coûts à 96 802 900 dollars, ce qui représente une diminution de 1 523 900 dollars (1,5 %) par rapport à l'exercice biennal 2010-2011 (voir A/66/6 (Sect. 19), tableau 19.5). Les ressources demandées sont complétées par celles allouées au Programme ordinaire de coopération technique et au Compte pour le développement (voir également plus loin, chap. 23 et 36). En outre, seront utilisées des ressources extrabudgétaires dont le montant est estimé à 32 619 000 dollars.

V.39 Les postes inscrits au budget ordinaire de l'exercice biennal 2010-2011 sont récapitulés au tableau V.11, avec les postes que le Secrétaire général prévoit de financer au moyen du budget ordinaire pour l'exercice biennal 2012-2013.

Tableau V.11
Effectifs

	Postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2010-2011	440	1 SGA, 1 D-2, 13 D-1, 36 P-5, 57 P-4, 50 P-3, 35 P-2/1, 244 AL, 3 AN
Postes proposés pour 2012-2013	433	1 SGA, 1 D-2, 14 D-1, 36 P-5, 57 P-4, 45 P-3, 33 P-2/1, 244 AL, 2 AN
Poste nouveau	1	1 D-1 au sous-programme 8
Postes supprimés	8	5 P-3, 2 P-2, 1 AN
Transferts de postes	3	1 P-3 de l'Appui au programme à la Direction exécutive et administration
		1 P-3 du sous-programme 5 au sous-programme 1
		1 AL de l'Appui au programme au sous-programme 8

	Postes	*Classe*
Fonds extrabudgétaires		
Postes proposés pour 2012-2013	103	2 D-1, 3 P-5, 14 P-4, 14 P-3, 3 P-2/1, 66 AL, 1 AN

Observations et recommandations concernant les postes

V.40 Le Comité consultatif note que le Secrétaire général demande d'inscrire 433 postes au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2012-2013, soit une diminution nette de 7 postes par rapport à 2010-2011. Comme il est expliqué dans les paragraphes qui suivent, il s'agirait de créer un poste de classe D-1 et de supprimer 8 postes (5 P-3, 2 P-2, et 1 administrateur recruté sur le plan national).

Poste nouveau

V.41 Le Secrétaire général propose de créer un poste de classe D-1 pour le Chef du Bureau sous-régional pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale à Almaty (Kazakhstan), le but étant de consolider ce bureau, qui joue un rôle important pour la coopération infrarégionale et la coordination des projets internationaux, et d'assurer un appui intégral pour les domaines prioritaires recensés par la Réunion intergouvernementale ad hoc sur les nouveaux bureaux sous-régionaux de la CESAP pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est, l'Asie du Nord et l'Asie centrale, et l'Asie du Sud et du Sud-Ouest (A/66/6 (Sect. 19), par. 19.92).

V.42 Ayant posé des questions, le Comité consultatif a été informé que la Commission, à sa soixante-sixième session, en mai 2010, avait noté le fort volume de travail du Bureau sous-régional pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale, ainsi que les domaines de coopération infrarégionale relevant de ce bureau et la nécessité d'harmoniser les effectifs entre bureaux sous-régionaux afin d'équilibrer le volume de travail. Le Comité a été informé également que dans sa résolution 66/13, la Commission avait prié son Secrétaire exécutif de renforcer et d'appuyer la mise en œuvre du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale, de mettre en œuvre le Programme d'action d'Almaty, d'aider les pays sans littoral et les pays de transit à promouvoir des arrangements réciproques visant les transports en transit, et de consolider le rôle et la capacité du Bureau sous-régional pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale, mécanisme important pour promouvoir la coopération sous-régionale et la coordination des projets internationaux. Le Comité a en outre été informé que le Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale était un programme auquel collaborent la CESAP et la CEE, les groupes de travail du projet se concentrant sur les transports et les passages de frontières, les ressources hydriques et énergétiques, les technologies de l'information et des communications au service du développement, les statistiques, les échanges commerciaux, et les questions de genre dans l'économie.

V.43 **Le Comité consultatif n'a pas d'objection à la création d'un poste D-1 demandée par le Secrétaire général. Il compte que cette création servira à consolider les activités de développement menées en collaboration par la CESAP et la CEE au titre du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale.**

Suppression de postes

V.44 Le Secrétaire général propose de supprimer 8 postes à l'Appui au programme :

a) Cinq postes P-3 de traducteur-interprète (2 pour le français, 2 pour le russe et 1 pour le chinois) au Service des conférences et de la documentation (ibid., par. 19.107);

b) Un poste P-2 (bibliothécaire adjoint) au Service des conférences et de la documentation (ibid.);

c) Un poste P-2 (spécialiste de la gestion des programmes) à la Division de la planification du programme (ibid.);

d) Un poste d'administrateur recruté sur le plan national à la Section des services centraux d'appui/Bureau du protocole (ibid.).

V.45 Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les suppressions proposées procédaient d'un examen des différentes options permettant d'établir, comme l'avait demandé le Secrétaire général, un budget pour 2012-2013 qui accuse une diminution de 3 % par rapport au montant approuvé de l'esquisse budgétaire. Le Comité a été informé également que les suppressions de postes n'ont touché que l'Appui au programme, le but étant de ne pas amputer les ressources dont la CESAP dispose pour son programme de travail.

V.46 Le Comité consultatif note que les suppressions proposées visent 5 postes P-3 de traducteur-interprète au Service des conférences et de la documentation. S'étant renseigné, il a été informé que ces suppressions proposées représenteraient une réduction de 30 % des 17 postes linguistiques existants, ce qui entraînerait les effets défavorables suivants :

a) Le volume de documents traduits pour les organes délibérants et les organes intergouvernementaux serait réduit de 30 % environ, ou supprimé pour certains de ces organes, moyen de permettre aux organes principaux – la Commission de la CESAP et ses huit Comités – de fonctionner à pleine capacité;

b) La CESAP pourrait n'être pas en mesure d'assurer les services de traduction/interprétation pour les documents autres que parlementaires et les réunions de groupes d'experts pour lesquels ces services ne sont pas obligatoires;

c) Les Chefs des groupes linguistiques, qui font office de réviseurs, auraient à traduire plus et réviser moins, ou à permettre à tous leurs subordonnés de travailler en autorévision.

V.47 Le Comité consultatif prend note des effets néfastes des suppressions de poste proposées sur la capacité d'assurer à la CESAP les services de traduction et d'interprétation, qui sont essentiels au fonctionnement des organes intergouvernementaux. Le Comité note parallèlement que le projet de budget ne comporte aucune mesure corrective telle que le recrutement de personnel temporaire (autre que pour les réunions) qui permettrait d'atténuer la réduction prévue des capacités de traduction et d'interprétation. **Sans élever d'objection à la suppression proposée de ces postes, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de faire le nécessaire pour en atténuer les éventuelles conséquences et de lui en rendre compte dans le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2012-2013, compte tenu des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale sur le multilinguisme**.

Recrutement et effectifs

V.48 Tandis qu'il examinait les propositions du Secrétaire général, le Comité consultatif a reçu des informations selon lesquelles au 31 mai 2011, il y avait 25 postes vacants à la CESAP. S'étant renseigné, il a été informé que rien n'avait été négligé pour pourvoir ces postes, et que plusieurs recrutements étaient en cours. Il a été informé à ce propos que six des postes étaient déjà pourvus, et que des candidats étaient évalués pour huit autres postes. Il lui a été expliqué en outre qu'on cherchait sur la liste issue des concours nationaux de recrutement des candidats qui pourraient convenir pour quatre postes P-2 vacants. **Le Comité consultatif insiste sur la nécessité de pourvoir sans délai les postes vacants**.

Observations et recommandations concernant les ressources autres que les postes

V.49 Le Secrétaire général demande pour l'exercice biennal 2012-2013 des ressources autres que les postes dont le montant est de 13 125 000 dollars, soit une augmentation de 102 300 dollars (0,8 %) par rapport à 2010-2011. Cette augmentation est à rapporter surtout à la continuité des opérations (dont fournitures et accessoires, 106 800 dollars, et consultants 45 300 dollars); elle est annulée en partie par une diminution au titre des réunions de groupes d'experts (58 500 dollars). **Le Comité consultatif recommande d'approuver les ressources autres que les postes demandés par le Secrétaire général**.

Observations et recommandations générales

Continuité des opérations

V.50 Le Comité consultatif rappelle la résolution 64/243 dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 un projet accompagné de justifications complètes concernant les postes et autres objets de dépense à prévoir pour le travail déjà engagé en matière de gestion de la continuité des opérations. Il note à ce propos que le projet de budget-programme pour la CESAP prévoit des ressources d'un montant total de 541 700 dollars pour le dispositif de continuité des opérations proprement dit. Il a formulé plus haut, au chapitre I, d'autres observations sur la continuité des opérations.

Bureaux sous-régionaux

V.51 Le Comité consultatif ayant demandé des précisions, un aperçu des activités des bureaux sous-régionaux de la CESAP lui a été communiqué. Il a été informé que c'est le Secrétaire exécutif adjoint qui en coordonne globalement les activités, avec pour mandat de renforcer la présence et la position stratégique de la CESAP au niveau infrarégional, le but étant de mieux cibler et exécuter les programmes répondant à des priorités spécifiques essentielles des États membres dans les sous-régions. Il a également été informé que ces bureaux assuraient une plate-forme géographique importante, renforçant la coopération infrarégionale sur des questions cruciales de développement économique et social, faisant la place voulue aux nécessités et aux perspectives infrarégionales dans la promotion de la coopération régionale plus large en Asie et dans le Pacifique. Ces bureaux sous-régionaux, selon ce qui a été expliqué au Comité, assurent également le développement des capacités

par la coopération technique, notamment la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire pour le développement entre États membres de la CESAP.

V.52 À ce propos, le Comité consultatif rappelle qu'en 2009, l'Assemblée générale a approuvé 11 postes nouveaux pour la CESAP par sa résolution 63/260, suivant son examen du rapport du Secrétaire général sur les activités de développement (A/62/708). Après l'avoir demandé, le Comité a été informé des incidences qu'a eues la création de ces 11 postes sur l'exécution des programmes à la CESAP. Selon les informations qui lui ont été communiquées, quatre postes devaient servir à créer en 2011 le nouveau Bureau sous-régional pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, trois postes à créer le Bureau sous-régional pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est, désormais pleinement opérationnel, deux postes à créer, plus tard en 2011, le nouveau Bureau sous-régional pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale, et deux postes à renforcer le bureau sous-régional déjà en place pour le Pacifique, le Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique. Le Comité a également été informé qu'un Bureau sous-régional pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est, pleinement opérationnel, avait exercé un effet notable sur :

a) Les relations de la CESAP avec les États membres de la sous-région, grâce à la multiplication des échanges et des consultations;

b) La capacité de recherche et d'analyse de la CESAP, ainsi que ses possibilités d'intensifier la collaboration avec les grands acteurs, dont la société civile, les organisations sous-régionales et les instituts universitaires de recherche, ce qui a permis de cerner de nouveaux domaines à cibler dans le programme de fond de la CESAP, en particulier des défis spécifiques à cette sous-région.

V.53 S'agissant de la situation des arrangements avec le pays hôte pour les bureaux sous-régionaux, le Comité consultatif a été informé que l'accord avec le pays hôte et l'accord financier et administratif entre la CESAP et le Gouvernement de la République de Corée concernant le Bureau sous-régional pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est devaient être finalisés en août 2011. Il lui a été dit que la municipalité d'Incheon offrirait à titre gracieux l'usage de locaux de bureau et que le Gouvernement du pays hôte verserait pendant quatre ans une contribution annuelle pour financer les coûts opérationnels et les frais du programme. Il lui a été dit également que l'accord avec le pays hôte entre la CESAP et le Gouvernement kazakh concernant le Bureau sous-régional pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale avait été signé en mai 2011, et que l'accord administratif et financier devait être finalisé en juillet 2011. Le Gouvernement du pays hôte offrirait à titre gracieux l'usage de locaux de bureau, verserait une contribution forfaitaire pour les frais d'installation et une contribution annuelle pour les coûts opérationnels. Pour ce qui est du Bureau sous-régional pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, le Comité a été informé que l'accord avec le pays hôte entre la CESAP et le Gouvernement indien devait être signé en juillet 2011, et que des consultations sur l'accord administratif et financier étaient en cours au moment où le Comité examinait le projet de budget-programme. Une contribution forfaitaire avait été promise par le Gouvernement du pays hôte pour les frais d'installation, ainsi qu'une contribution annuelle pour les coûts opérationnels. Selon les représentants du Secrétaire général, le bureau sous-régional pour le Pacifique est un bureau établi de la CESAP, pour lequel existent un accord avec le pays hôte et un accord administratif et financier. **Le Comité consultatif se réjouit des progrès accomplis pour la création de bureaux sous-régionaux et le renforcement des bureaux existants, ainsi que des contributions**

en espèces et en nature des gouvernements des pays hôtes et des contributions annoncées. Il réitère ce qu'il avait formulé précédemment (A/64/7, par. V.14), à savoir que les enseignements tirés de la création de nouveaux bureaux doivent bénéficier aux autres commissions régionales.

Condition de la femme

V.54 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des renseignements sur la condition de la femme et les difficultés rencontrées par les femmes dans la région d'Asie et du Pacifique, selon lesquels des structures macroéconomiques et institutionnelles inéquitables, des lois et des coutumes discriminatoires, et des mentalités sociales sont au nombre des facteurs qui expliquent que la majorité des personnes vivant dans le dénuement absolu sont des femmes. Il lui a été dit que les femmes étaient particulièrement vulnérables à l'exploitation, à la discrimination et à la violence, ce qui rend leurs conditions de vie encore plus misérables. Il lui a été expliqué qu'entre autres aspects, la poursuite des objectifs du Millénaire pour le développement concernant l'élimination de la pauvreté et de la faim était interdépendante avec celle des objectifs qui visent la promotion de l'égalité entre les sexes et l'émancipation des femmes.

V.55 Le Comité a été informé en outre que la CESAP continue à jouer un rôle de pointe pour la coordination des activités des Nations Unies en faveur de l'égalité des sexes et de l'émancipation des femmes en coprésidant le Groupe de travail Asie-Pacifique pour l'égalité entre les sexes et l'émancipation des femmes . La CESAP, dont la compétence est multidisciplinaire, a élaboré un programme de travail qui vise à renforcer les capacités des institutions nationales de promotion de la femme en combinant activités régionales et sous-régionales, ainsi qu'à renforcer les moyens dont disposent les pays pour produire des statistiques du genre et des données fiables. En outre, il a été dit au Comité que la CESAP facilite la transversalisation des questions d'égalité dans tous ses sous-programmes de fond.

V.56 **Le Comité consultatif est satisfait de ce que fait la CESAP pour aider les femmes de la région à surmonter leurs difficultés et souligne l'importance d'une coopération étroite avec ONU-Femmes dans ce but.**

Chapitre 20
Développement économique en Europe

Montant demandé par le Secrétaire général	63 752 800 dollars[a]
Montant révisé du crédit ouvert pour 2010-2011	65 547 100 dollars
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	25 012 700 dollars

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2010-2011 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

V.57 Les ressources du budget ordinaire demandées par le Secrétaire général au chapitre 20 pour l'exercice biennal 2012-2013 s'élèvent à 63 752 800 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 1 794 300 dollars (soit 2,7 %) par rapport à 2010-2011. Ces ressources sont complétées par des ressources provenant du programme ordinaire de coopération technique et du Compte pour le développement (voir aussi les chapitres 23 et 36 plus bas). Le Secrétaire général indique que le montant estimatif des crédits devant être fournis par l'Office des Nations Unies à Genève à la Commission économique pour l'Europe (CEE) au titre des services généraux, services administratifs, services de conférence et services de bibliothèque pour 2012-2013 se chiffre à 39 280 800 dollars (voir A/66/6 (Sect. 20), tableau 20.7). Les ressources du budget ordinaire seront également complétées par des fonds extrabudgétaires d'un montant estimatif de 25 012 700 dollars (voir aussi le paragraphe V.66 plus bas).

V.58 Le Comité consultatif a été informé que certains des États membres de la CEE estimaient que la diminution des ressources demandées par le Secrétaire général était justifiée compte tenu des restrictions budgétaires actuellement appliquées au niveau des pays tandis que d'autres s'en étaient déclarés préoccupés. Il a également été informé que la CEE ferait réaliser, durant l'exercice biennal 2011-2012, un examen approfondi de ses priorités et orientations stratégiques dont les résultats lui seraient présentés en 2013 pour approbation finale et seraient pris en considération dans son prochain projet de budget biennal.

V.59 Le tableau V.12 indique, pour le budget ordinaire, le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2010-2011 et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2012-2013 ainsi que, pour les fonds extrabudgétaires, le nombre de postes proposés pour 2012-2013.

Tableau V.12
Effectifs

	Postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2010-2011	200	1 SGA, 1 D-2, 9 D-1, 23 P-5, 34 P-4, 36 P-3, 21 P-2/1, 6 G(1^e^C), 69 G(AC)
Postes proposés pour 2012-2013	193	1 SGA, 1 D-2, 9 D-1, 23 P-5, 33 P-4, 35 P-3, 18 P-2/1, 6 G(1^e^C), 67 G(AC)
Suppressions	7	1 P-4, 1 P-3, 3 P-2 et 2 G(AC)
Transferts	6	1 D-1, 1 P-3 et 2 G(AC) de la composante appui au programme à la composante direction exécutive et administration
		1 P-3 de l'appui au programme au sous-programme 1
		1 P-2 de l'appui au programme au sous-programme 2
Fonds extrabudgétaires		
Postes proposés pour 2012-2013	21	7 P-4, 6 P-3, 3 P-2/1 et 5 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

V.60 Pour l'exercice biennal 2012-2013, le Secrétaire général propose de maintenir 193 postes financés au moyen du budget ordinaire et d'en supprimer sept, ce qui se traduit par une diminution de 1 588 100 dollars des ressources demandées au titre des postes. Les sept postes en question sont un P-4 à la composante direction exécutive et administration, dont la suppression a été proposée à l'issue d'un examen de la structure du Bureau du Secrétaire exécutif; un P-3 à la composante appui au programme, transféré durant l'exercice biennal 2010-2011 du sous-programme 1 (Environnement) au Programme spécial CEE-CESAP pour les pays d'Asie centrale, qui relève du nouveau bureau sous-régional de la CESAP pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale installé à Almaty (Kazakhstan); un poste d'agent des services généraux (Autres classes) inscrit au sous-programme 1 (Environnement); un poste d'agent des services généraux (Autres classes) inscrit au sous-programme 2 (Transports); deux postes d'agent des services généraux (Autres classes) inscrits au sous-programme 3 (Statistiques); et un P-2 inscrit au sous-programme 6 (Commerce) (A/66/6 (Sect. 20), par. 20.15).

V.61 Le Comité consultatif note qu'en vertu de la résolution 63/260 de l'Assemblée générale relative aux activités touchant au développement, la CEE s'était vu allouer quatre postes (2 P-4 et 2 P-3) qui avaient permis, comme l'indique le Secrétaire général, de renforcer le soutien qu'elle apporte aux pays en transition, en particulier les pays à faible revenu et les pays sans littoral, pour les aider à réaliser les objectifs de développement arrêtés au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que d'obtenir une plus grande synergie et davantage de cohérence entre les activités normatives et opérationnelles de ses sous-programmes (ibid., par. 20.12). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que deux des postes dont la suppression était proposée en 2012-2013 étaient parmi ceux dont la CEE avait été dotée par la résolution 63/260 de l'Assemblée, à savoir un P-4 affecté au Groupe des politiques de développement et de la coordination intersectorielle, inscrit à la composante direction exécutive et administration, et le P-3 affecté au bureau sous-régional de la CESAP pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale. Il a en outre appris que les fonctions attachées au poste P-4 seraient exercées par les autres administrateurs du Groupe des politiques de développement et de la coordination intersectorielle (1 D-1 et 2 P-5) et celles attachées au poste P-3 par des conseillers régionaux dont les postes sont financés au titre du programme ordinaire de coopération technique, grâce à des partenariats avec d'autres organisations internationales et régionales et avec des donateurs à Almaty. Comme suite à ses questions, le Comité a été informé que quatre des sept postes dont la suppression était proposée en 2012-2013 étaient actuellement vacants. **Le Secrétaire général ayant assuré qu'elles n'auraient pas de conséquences négatives sur l'exécution des mandats de l'Organisation, le Comité ne voit aucune objection aux propositions concernant les postes et recommande à l'Assemblée générale de garder cette question à l'étude**.

Recrutement et affectations

V.62 Le Comité consultatif rappelle qu'il a encouragé la CEE à s'employer plus énergiquement à améliorer ses résultats en matière de recrutement et d'affectation du personnel dans les délais prescrits (A/64/7, par. V.49). Le Secrétaire général signale dans son rapport qu'en 2010 la CEE a entrepris d'examiner toutes les étapes de son processus de recrutement et d'affectation, y compris celles auxquelles

participe le Service de la gestion des ressources humaines de l'Office des Nations Unies à Genève, afin de définir les facteurs de blocage et les aspects critiques de ce processus, et a également examiné la structure de son bureau exécutif. Suite à ces examens, elle a restructuré son volet de gestion des ressources humaines et proposé les transferts qui figurent dans le projet de budget-programme pour 2012-2013 (A/66/6 (Sect. 20), tableau 20.28). **Le Comité constate que le Service de la gestion des ressources humaines de l'Office des Nations Unies à Genève a apporté son soutien à la CEE pour la formation des responsables du recrutement afin de résoudre les problèmes de recrutement et d'affectation**.

Taux de vacance de postes

V.63 Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mai 2011 le taux de vacance de postes à la CEE était de 7,2 % pour les administrateurs et de 2,7 % pour les agents des services généraux. Ses observations et recommandations concernant les propositions formulées par le Secrétaire général à l'égard du recrutement dans les cinq commissions régionales figurent au paragraphe V.8 du présent rapport. **Le Comité compte que les mesures internes prises par la CEE faciliteront le processus de recrutement**.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

V.64 Pour l'exercice biennal 2012-2013, le Secrétaire général propose d'ouvrir un crédit de 4 264 800 dollars pour financer les objets de dépense autres que les postes, ce qui représente une diminution de 206 200 dollars par rapport à 2010-2011, principalement imputable à une réduction des ressources demandées pour les consultants (36 700 dollars), les services structurels (41 200 dollars), les frais généraux de fonctionnement (5 000 dollars), les fournitures et accessoires (73 300 dollars), et le mobilier et le matériel (50 000 dollars), qui s'explique à son tour par les efforts entrepris pour reconsidérer le remplacement du matériel informatique. **Le Comité consultatif recommande d'accepter la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes**.

Observations et recommandations d'ordre général

Suivi et évaluation

V.65 Le Secrétaire général indique que les ressources désignées pour le financement des activités de suivi et d'évaluation en application de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale s'élèveront à 828 000 dollars durant l'exercice 2012-2013 (ibid., par. 20.17). Il indique également que la réorganisation du Secrétariat et la création en janvier 2011 du Groupe de la gestion des programmes et du Groupe des politiques de développement et de la coordination intersectorielle, qui relèvent du Bureau du Secrétaire exécutif, permettront de renforcer les synergies et la cohérence entre les activités normatives et opérationnelles des sous-programmes de la CEE et d'améliorer l'efficacité et l'efficience des activités de cette dernière (ibid., par. 20.12). Il signale en outre que le Groupe de la gestion des programmes, né de la fusion de l'Unité de coopération technique de la composante appui au programme et du Groupe de la planification, du suivi et de l'évaluation des programmes de la composante direction exécutive et administration (ibid., par. 20.27), a pour fonction principale d'assurer la coordination générale de la planification des programmes, de

l'examen de l'exécution des programmes et de l'évaluation de toutes les activités de la CEE financées par le budget ordinaire ou par des fonds extrabudgétaires [ibid., par. 20.23 b)]. Les observations et recommandations du Comité consultatif concernant les propositions formulées par le Secrétaire général au regard du suivi et de l'évaluation effectués dans les cinq commissions régionales figurent plus haut, aux paragraphes V.12 à V.15. Le Comité note que le projet de budget-programme ne donne de renseignements ni sur les résultats des activités de suivi et d'évaluation menées à ce jour dans la CEE ni sur le plan d'évaluation pour 2012-2013 au titre duquel les ressources sont demandées. **Le Comité consultatif demande que les futurs projets de budget-programme contiennent des renseignements sur ces points**. Il a formulé d'autres observations sur les questions de suivi et d'évaluation au chapitre I du présent rapport.

Fonds extrabudgétaires

V.66 Le Secrétaire général indique que des fonds extrabudgétaires d'un montant prévu de 25 012 700 dollars, calculé compte tenu des contributions connues et prévues pour les projets nouveaux ou dont l'exécution se poursuit, viendront compléter les ressources inscrites au budget ordinaire 2012-2013 pour financer diverses activités de fond et de coopération technique, notamment des programmes de formation, des ateliers, des séminaires et des projets opérationnels. Le Comité consultatif note que le montant des fonds extrabudgétaires pour 2012-2013 devrait diminuer de 6 770 800 dollars (soit 21,2 %) par rapport à 2010-2011, et que le nombre de postes extrabudgétaires sera ramené à 21, soit trois de moins qu'en 2010-2011, ce qui représente une diminution de 12,5 %. **Le Comité compte que la CEE poursuivra les démarches qu'elle a entreprises pour accroître le nombre de ses donateurs**.

Chapitre 21
Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

Montant demandé par le Secrétaire général	107 227 000 dollars[a]
Montant révisé du crédit ouvert pour 2010-2011	110 129 900 dollars
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	30 000 000 dollars

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2010-2011 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

V.67 Le montant total des ressources du budget ordinaire demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 21 pour l'exercice biennal 2012-2013 s'élève à 107 227 000 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 2 902 900 dollars (soit 2,6 %) par rapport à 2010-2011 (voir A/66/6 (Sect. 21), par. 21.15). Ces crédits sont complétés par des ressources provenant du

programme ordinaire de coopération technique et du Compte pour le développement (voir aussi les chapitres 23 et 26 plus bas), auxquelles il faut ajouter des fonds extrabudgétaires d'un montant estimatif de 30 000 000 dollars (voir aussi plus bas, par. V.78).

V.68 Les représentants du Secrétaire général ont fait savoir au Comité consultatif que pour réaliser les économies escomptées il fallait aussi supprimer des postes puisque la réduction des ressources allouées aux dépenses autres que le coût des postes avait déjà atteint un seuil critique. Le Comité a également été informé qu'il était proposé de réaliser la plupart des économies dans le domaine de l'appui au programme au titre du poste des dépenses d'administration et de la composante direction exécutive et administration, en préservant les mandats et l'exécution des programmes. Il a aussi appris que la CEPALC avait eu pour principal souci, en établissant son projet de budget, de pouvoir continuer à répondre aux besoins de ses États membres en matière de politiques de développement et à relever les nouveaux défis auxquels devait faire face la région de l'Amérique latine et des Caraïbes dans les huit domaines prioritaires énoncés au paragraphe 21.9 du projet de budget-programme.

V.69 Le tableau V.13 indique, pour le budget ordinaire, le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2010-2011 et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2012-2013 ainsi que, pour les fonds extrabudgétaires, le nombre de postes proposés pour 2012-2013.

Tableau V. 13
Effectifs

	Postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2010-2011	496	1 SGA, 1 D-2, 14 D-1, 29 P-5, 63 P-4, 59 P-3, 49 P-2/1, 4 G(AC), 2 AN, 274 AL
Postes proposés pour 2012-2013	484	1 SGA, 1 D-2, 14 D-1, 29 P-5, 62 P-4, 59 P-3, 42 P-2/1, 4 G(AC), 2 AN, 270 AL
Suppressions	12	1 P-4, 7 P-2, 4 AL
Transferts	7	1 P-5, 2 P-4, 2 P-3 et 2 AL du sous-programme 3 au sous-programme 4
Fonds extrabudgétaires		
Postes proposés pour 2012-2013	42	1 D-1, 2 P-5, 5 P-4, 2 P-3, 4 P2/1, 28 AL

Observations et recommandations concernant les postes

V.70 Le Secrétaire général propose de continuer à financer 484 postes au titre du budget ordinaire pour l'exercice biennal 2012-2013 et d'en supprimer 12, dont sept P-2, ce qui se traduit par une diminution de 2 129 200 dollars des ressources demandées au titre des postes. Les 12 postes dont la suppression est proposée sont un poste d'économiste adjoint de 1re classe (P-2) à la composante direction exécutive et administration; un P-2 au sous-programme 1 (Insertion dans l'économie mondiale et insertion et coopération régionales); un P-2 au sous-programme 2 (Production et innovation); un P-2 au sous-programme 3 (Politiques

macroéconomiques et croissance); un P-2 au sous-programme 5 (Développement social et équité sociale); un P-2 au sous-programme 12 (Activités sous-régionales au Mexique et en Amérique centrale); et un P-4 (temporaire), un P-2 et trois postes d'agent local à la composante appui au programme. Les observations et recommandations du Comité consultatif concernant les propositions formulées par le Secrétaire général en vue de réduire le budget des cinq commissions régionales figurent au chapitre I et au paragraphe V.4 du présent rapport. Les suppressions de postes concernant la composante appui au programme s'expliquent par les mesures d'efficacité prises par la CEPALC (ibid., par. 21.125). S'étant renseigné, le Comité a appris qu'aucun des 20 postes alloués à la Commission par la résolution 63/260 de l'Assemblée générale relative aux activités touchant au développement (2 P-5, 3 P-4, 10 P-3, 3 P-2 et 2 AL) ne devait être supprimé durant l'exercice biennal 2012-2013. Il note toutefois que quatre postes P-2 qu'il est proposé de supprimer à la Commission sont inscrits à des sous-programmes qui ont été renforcés par ladite résolution. **Le Secrétaire général ayant assuré qu'elles n'auraient pas de conséquences négatives sur l'exécution des mandats, le Comité consultatif ne voit aucune objection aux propositions concernant les postes et recommande à l'Assemblée générale de garder cette question à l'étude**.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

V.71 Les ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 2012-2013 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 17 464 300 dollars, soit une diminution de 773 700 dollars par rapport à 2010-2011, qui s'explique principalement par :

a) Une diminution de 507 000 dollars à la rubrique Frais généraux de fonctionnement, imputable à une baisse des loyers consécutive à la renégociation des baux des bureaux nationaux avec les gouvernements concernés et les propriétaires (173 300 dollars) et à une utilisation plus rationnelle des technologies des télécommunications et de la téléphonie par Internet à la CEPALC (264 400 dollars), ainsi que par une réduction des charges et des frais d'entretien du matériel de bureautique (69 300 dollars);

b) Une diminution de 14 700 dollars à la rubrique Fournitures et accessoires, s'expliquant par une moindre utilisation de documents imprimés;

c) Une diminution de 433 600 dollars à la rubrique Mobilier et matériel, due au report du remplacement du matériel informatique.

V.72 Ces réductions des dépenses autres que le coût des postes sont partiellement annulées par des augmentations des crédits demandés au titre, notamment, des autres dépenses de personnel (27 900 dollars), des experts (41 000 dollars), des frais de voyage du personnel (27 900 dollars) et des services contractuels (82 200 dollars).

Continuité des opérations

V.73 Le Comité consultatif rappelle la résolution 64/243 dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 un projet accompagné de justifications complètes concernant les postes et autres objets de dépense à prévoir

pour le travail déjà engagé en matière de gestion de la continuité des opérations. Il note à ce propos que le projet de budget-programme pour la CEPALC prévoit des ressources d'un montant total de 465 000 dollars pour le dispositif de continuité des opérations proprement dit. Il a formulé d'autres observations sur ce point au chapitre I plus haut.

V.74 **Le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes.**

Observations et recommandations d'ordre général

V.75 Le Comité consultatif note que le projet de budget-programme pour la CEPALC contient un nouveau sous-programme, le sous-programme 4 (Financement du développement), financé grâce au transfert de postes du sous-programme 3 (Politiques macroéconomiques et croissance) et dont le Secrétaire général indique qu'il sera mis en œuvre conformément à la stratégie exposée au sous-programme 4 du programme 17 du Cadre stratégique pour la période 2012-2013 (A/65/6/Rev.1). Ce sous-programme vise à renforcer la capacité des décideurs d'Amérique latine et des Caraïbes de mettre au point au plan national des instruments financiers anticycliques et des systèmes d'alerte avancée afin de prévenir les crises financières et d'en atténuer les effets et leur capacité de mobiliser des ressources extérieures, de générer des ressources nationales et de les allouer de manière à promouvoir le financement du développement dans les secteurs productif, social et environnemental (A/66/6 (Sect. 21), tableau 21.18). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les postes qu'il était proposé de transférer à ce sous-programme (1 P-5, 2 P-4, 2 P-3 et 2 postes d'agent local) recouvriraient des fonctions analogues à celles qui leur étaient attachées au sous-programme 3 (Politiques macroéconomiques et croissance). Les activités entreprises dans le cadre du nouveau sous-programme relèveront de la Division du financement et du développement, qui sera dirigée par un fonctionnaire de la classe P-5.

Suivi et évaluation

V.76 Les ressources désignées pour le financement des activités de suivi et d'évaluation en application de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale s'élèvent à 930 900 dollars (ibid., par. 21.17). Les observations et recommandations du Comité consultatif concernant le suivi et l'évaluation effectués dans les cinq commissions régionales figurent aux paragraphes V.12 à V.15. Le Comité note que le projet de budget-programme ne donne de renseignements ni sur les résultats des activités de suivi et d'évaluation menées à ce jour dans la CEPALC ni sur le plan d'évaluation pour 2012-2013 dans le cadre duquel ces ressources seront utilisées. **Le Comité compte que les futurs projets de budget contiendront des éléments d'information sur ces points**. Il a formulé d'autres observations relatives au suivi et à l'évaluation au chapitre I plus haut.

Audit intégré de la CEPALC par le Bureau des services de contrôle interne

V.77 À sa demande, le Comité consultatif a reçu copie de l'audit intégré de la CEPALC effectué par le Bureau des services de contrôle interne (AN2010/730/01). Il note que la CEPALC a accepté toutes les recommandations du Bureau et a établi un plan visant à les mettre en œuvre durant l'exercice biennal 2010-2011. **Le**

Comité compte que toutes les recommandations acceptées seront mises en œuvre en temps voulu.

Fonds extrabudgétaires

V.78 Le Secrétaire général indique que, durant l'exercice biennal 2012-2013, des fonds extrabudgétaires d'un montant estimatif de 30 000 000 dollars serviront à financer des travaux d'étude et la coopération technique, notamment la fourniture de services consultatifs, d'une assistance et d'un appui aux pays de la région, des projets sur le terrain sur les questions d'intégration, et des cours de formation à l'intention des décideurs pour renforcer les capacités des institutions de lutte contre la pauvreté, les inégalités sociales et l'égalité des sexes. Le Comité consultatif note que ce chiffre représente une augmentation de 500 000 dollars (soit 1,7 %) par rapport à 2010-2011 et que le nombre de postes financés au moyen de fonds extrabudgétaires doit également augmenter pour passer de 40 à 42. **Le Comité espère que la CEPALC poursuivra les démarches qu'elle a entreprises pour élargir sa base de donateurs**.

Chapitre 22
Développement économique et social en Asie occidentale

Montant demandé par le Secrétaire général	62 772 600 dollars[a]
Montant révisé du crédit ouvert pour 2010-2011	63 298 400 dollars
Montant estimatif des fonds extrabudgétaires	7 799 500 dollars[b]

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2010-2011 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).
[b] Prévisions actualisées au 30 juin 2011.

V.79 Les ressources dont le Secrétaire général demande l'inscription au chapitre 22 du budget ordinaire s'élèvent à 62 772 600 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution de 525 800 dollars (0,8 %) par rapport à l'exercice biennal 2010-2011 [voir A/66/6 (Sect. 22), tableau 22.5 1)]. À ces ressources viennent s'ajouter celles qui sont demandées au titre du programme ordinaire de coopération technique et du Compte pour le développement (voir aussi les chapitres 23 et 36 ci-dessous).

V.80 Selon le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget, il est prévu de compléter les ressources du budget ordinaire par des fonds extrabudgétaires d'un montant de 5 199 500 dollars [ibid., tableau 22.5 2)]. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu le montant estimatif révisé des fonds extrabudgétaires pour les exercices biennaux 2010-2011 et 2012-2013 et a été informé que les prévisions pour 2012-2013, mises à jour au 30 juin 2011, étaient passées de 5 199 500 dollars à 7 799 500 dollars. Le Comité a été également informé que cette

augmentation résultait d'une redynamisation de la stratégie de mobilisation de fonds de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO).

Tableau V.14
Fonds extrabudgétaires nécessaires
(En milliers de dollars des États-Unis)

Composante	*2008-2009 (dépenses effectives)*	*2010-2011 (montant estimatif)*	*2012-2013 (prévisions)*
A. Organes directeurs	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	30,4	973,5	442,5
C. Programme de travail	5 109,1	7 919,2	6 740,6
D. Appui au programme	298,2	695,9	616,4
Total	**5 437,7**	**9 588,6**	**7 799,5**

V.81 Le tableau V.15 présente un récapitulatif des postes inscrits au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2010-2011 et de ceux que le Secrétaire général propose d'inscrire au budget ordinaire pour 2012-2013.

Tableau V.15
Effectifs

	Postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2010-2011	261	1 SGA, 1 D-2, 7 D-1, 24 P-5, 35 P-4, 29 P-3, 18 P-2, 2 AN, 1 SM, 143 AL
Postes proposés pour 2012-2013	260	1 SGA, 1 D-2, 9 D-1, 25 P-5, 34 P-4, 30P-3, 18 P-2, 2 AN, 1 SM, 139 AL
Créations	3	1 D-1 pour le sous-programme 6; 1 D-1 et 1 P-5 pour le sous-programme 7
Reclassements	1	1 P-4 à P-3 au titre du sous-programme 2
Suppression	4	1 AL
Transferts	1	1 P-3 du sous-programme 1 au sous-programme 7

Observations et recommandations concernant les postes

V.82 Le Comité consultatif note qu'au total, il est proposé de financer 260 postes au moyen du budget ordinaire pour 2012-2013, soit une diminution nette d'un poste par rapport à 2010-2011. Comme il est expliqué dans les paragraphes suivants, le Secrétaire général propose de créer 3 postes (2 D-1 et 1 P-5), de supprimer 4 postes d'agent local et de déclasser 1 poste P-4.

Créations

V.83 Le Secrétaire général propose de créer les postes suivants :

a) Un poste de chef de la Division de la promotion de la femme (D-1) (sous-programme 6) (A/66/6 (Sect. 22), par. 22.72), en application de la résolution de la Commission élevant au rang de division le Centre de la femme de la CESAO afin de lui permettre de s'acquitter de ses responsabilités accrues en raison du nombre de demandes de services consultatifs émanant des États membres; du nombre croissant de demandes d'aide dans le domaine de la réforme législative étant donné que de plus en plus d'États ratifient la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; et de la nécessité de répondre aux nouvelles questions découlant des récents soulèvements qu'a connus la région (voir également par. V.95 ci-dessous);

b) Un poste de chef de la Division des tendances nouvelles et des questions touchant les conflits (D-1) (sous-programme 7) (A/66/6 (Sect. 22), par. 22.80), en application de la résolution de la Commission élevant la section au rang de division. Le titulaire sera chargé de superviser la gestion du sous-programme, en mettant l'accent sur la gouvernance, l'instabilité et le développement ainsi que sur les tendances nouvelles et l'atténuation des conflits. Il a été indiqué que la fonction consistera également à coordonner les activités au sein de la CESAO et à aider le Secrétaire exécutif à établir le programme de travail de la Division en matière d'atténuation des conflits et de développement;

c) Un poste de chef de la Section de la gouvernance, de l'instabilité et du développement (P-5) (sous-programme 7) (ibid.), conformément à la proposition du Secrétaire général de faire de la Section une division afin qu'elle se concentre sur la réforme du secteur public et les pays en transition. Le titulaire sera notamment chargé de superviser le personnel en vue de garantir la qualité des produits, ainsi que l'établissement d'une étude complète et de deux documents techniques sur les pays arabes en transition; il devra également organiser, concevoir et coordonner la recherche nécessaire et la coopération avec les entités compétentes en rapport avec diverses réunions et conférences.

V.84 Le Comité consultatif a été informé, en réponse à ses questions, que les propositions du Secrétaire général découlaient des projets de résolution de la Commission (E/ESCWA/RES/L.294 et E/ESCWA/RES/L.295) dans lesquels celle-ci a demandé que la Section des tendances nouvelles et de l'atténuation des conflits et le Centre de la femme soient élevés au rang de division et que l'appui nécessaire sous forme de ressources et de procédures administratives soit fourni. Il a été en outre indiqué que, sauf décisions contraires de l'Assemblée générale ou du Conseil économique et social, les décisions arrêtées constituent un mandat pour le Secrétariat de l'ONU; c'est pourquoi le Secrétaire général a prévu les ressources nécessaires dans le projet de budget pour l'exercice biennal 2012-2013. Le Comité note que le Conseil économique et social a examiné les projets de résolution 294 et 295 à sa session de fond de 2010, mais que le Conseil a décidé de reporter l'examen plus avant de ces projets de résolution à sa session de fond de 2011. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le Conseil a adopté les projets de résolution de la CESAO en tant que résolutions 2011/3 et 2011/4 du Conseil, le 18 mai 2011, après avoir apporté une modification au paragraphe 1 de chaque résolution (le mot « approuvé » est remplacé par l'expression « prend note de »). Le Comité note que les prévisions budgétaires pour l'actuelle section ont été établies

dans l'hypothèse que le Conseil se prononcerait sur ces projets de résolution en 2011. **Le Comité reviendra sur les propositions du Secrétaire général conformément à la procédure établie**.

V.85 En ce qui concerne la proposition de créer un poste P-5 au titre du sous-programme 7, le Comité consultatif note que la Division des tendances nouvelles et des questions touchant les conflits qu'il est proposé d'instituer comptera 11 fonctionnaires, dont trois à la classe P-5 et au-dessus. Le Comité estime que les activités prévues au titre de la Section de la gouvernance, de l'instabilité et du développement peuvent être réalisées avec les effectifs et la structure actuels. **Compte tenu de ces considérations, le Comité recommande de ne pas accepter la proposition du Secrétaire général de créer un poste P-5 au titre du sous-programme 7**.

Suppressions

V.86 Le Secrétaire général propose de supprimer quatre postes comme suit :

a) Deux postes d'assistant d'équipe recruté sur le plan local, respectivement dans la Section de l'analyse économique et dans la Section de l'intégration régionale (sous-programme 3) (ibid., par. 22.54);

b) Un poste d'assistant d'équipe (agent local) dans le Bureau du Chef de la Division des technologies de l'information et des communications (sous-programme 4) (ibid., par. 22.60);

c) Un poste d'assistant d'équipe (agent local) au sein des Services centraux d'appui de la Division des services administratifs (appui au programme) (ibid., par. 22.86).

V.87 **Le Comité consultatif n'a pas d'objection contre les suppressions de postes proposées.**

Reclassements

V.88 Le Secrétaire général propose de déclasser un poste P-4 de spécialiste des questions sociales au Bureau du Chef de la Division du développement social (sous-programme 2) à P-3, comme suite à la rationalisation de la structure des postes (ibid., par. 22.48).

V.89 **Le Comité consultatif n'a pas d'objection contre le déclassement proposé.**

Recrutement et effectifs

V.90 Le Comité consultatif a reçu, en réponse à ses questions, des informations concernant l'état d'avancement du recrutement en vue de pourvoir 14 postes présentés comme étant vacants au 30 avril 2011. Il ressort de ces informations ce qui suit : un poste a depuis été pourvu; il est proposé de transférer un poste; un poste a été publié dans Inspira; deux postes sont occupés à titre temporaire; six postes au sein de la Division du développement économique et de la mondialisation (sous-programme 3) sont maintenus vacants en attendant l'issue des discussions en cours concernant la restructuration (voir par. V.93 ci-dessous); et les candidats sélectionnés pour deux des trois postes vacants restants ont refusé l'offre d'emploi. À la question de savoir comment le sous-programme 3 peut effectivement exécuter son mandat avec autant de postes actuellement vacants, il a été répondu au Comité

que certains fonctionnaires ont été réaffectés entre sections à titre transitoire tandis que certains postes ont été pourvus à titre temporaire pour renforcer la capacité du sous-programme. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'un conseiller régional avait été recruté pour s'occuper des objectifs du Millénaire pour le développement et que le programme de travail a depuis été revu et un ordre de priorité arrêté en vue de concentrer les ressources disponibles sur les deux publications phares, à savoir l'étude sur l'évolution économique et sociale de la région de la CESAO (*Survey of Economic and Social Developments in the ESCWA Region*) et le rapport sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les pays arabes (*Arab Millennium Development Goals Report*). **Le Comité compte que les postes vacants seront rapidement pourvus**.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

V.91 Le montant de 9 711 600 dollars que le Secrétaire général prévoit au titre des objets de dépense autres que les postes pour l'exercice biennal 2012-2013 est en diminution de 783 900 dollars (7 %) par rapport au crédit ouvert pour 2010-2011. La diminution s'explique essentiellement par une réduction des ressources au titre des frais généraux de fonctionnement (232 900 dollars); des fournitures et accessoires (221 900 dollars); et du mobilier et matériel (456 200 dollars), principalement du fait d'une utilisation prolongée du matériel. Cette réduction est partiellement contrebalancée par une augmentation des ressources au titre des services contractuels (168 300 dollars), due essentiellement aux crédits prévus pour la continuité des opérations. On trouvera au chapitre I ci-dessus les observations du Comité consultatif concernant la continuité des opérations. **Le Comité recommande d'accepter les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes**.

Observations générales et recommandations

Restructuration

V.92 Lors de l'examen du rapport du Secrétaire général, le Comité consultatif a été informé qu'un consultant indépendant avait été engagé pour examiner le mandat, les fonctions et les responsabilités de la Division du développement économique et de la mondialisation et du Cabinet du Secrétaire exécutif, afin de déterminer dans quelle mesure la structure organisationnelle existante permet de traiter convenablement les questions prioritaires dans la région et de gérer efficacement le programme. Le Comité a été également informé que le consultant a achevé sa mission et que des débats internes étaient en cours en vue de la mise en œuvre des mesures qu'il a recommandées.

V.93 Le Comité consultatif prend note de l'initiative de restructuration ainsi que des autres initiatives, notamment le nouveau dispositif d'évaluation des résultats du programme et la proposition d'élever des sections au rang de division. Il s'inquiète toutefois du manque de cohérence qui semble caractériser la démarche suivie, lorsque le Secrétaire général propose la création de postes supplémentaires alors que six postes sont maintenus vacants en attendant l'issue des discussions concernant la restructuration. **Le Comité note l'initiative prise en vue d'assurer une gestion efficace et efficiente du programme, qui a conduit à la restructuration. Il attend de la direction de la Commission qu'elle continue de s'employer à mettre**

rapidement en œuvre l'initiative de restructuration et qu'elle rende compte des gains d'efficacité dans le rapport correspondant sur l'exécution du budget. Toutefois, le Comité demeure d'avis que le suivi et l'évaluation du programme de travail de la CESAO ne devraient pas être l'œuvre de consultants mais plutôt être réalisés régulièrement par la direction.

Centre de la femme de la CESAO

V.94 Le Comité consultatif note qu'il est prévu dans le projet de budget du Secrétaire général de promouvoir au rang de division le Centre de la femme de la CESAO afin de lui permettre de jouer un plus grand rôle dans le mandat du programme. Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité a été informé que si ONU-Femmes s'occupe des questions relatives aux femmes sous l'angle mondial, les entités chargées de la promotion de la femme au sein des commissions régionales se penchent sur les particularités régionales et nationales et font ressortir les domaines qui appellent une attention immédiate. Le Comité a été également informé que le Centre de la femme de la CESAO apporte une dimension régionale aux activités d'ONU-Femmes, y compris la mise en œuvre des instruments internationaux comme la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et les objectifs du Millénaire pour le développement. Le Centre peut aussi s'occuper rapidement de situations survenant au niveau national.

V.95 Les représentants du Secrétaire général ont fourni un complément d'information sur le rôle que le Centre de la femme de la CESAO promu au rang de division est appelé à jouer dans la recherche de solutions aux questions relatives aux femmes et ont expliqué qu'il était clair que d'autres domaines d'études que ceux déjà traités dans la documentation existant sur les questions relatives aux femmes restent inexploités. Ces nouveaux domaines, a-t-on expliqué, comprennent la budgétisation en faveur de l'égalité des sexes et les audits portant sur la problématique hommes-femmes au niveau national; l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, en particulier eu égard aux récents soulèvements dans la région; la participation des femmes à la vie politique, en particulier au niveau des partis politiques; la violence sexiste, en particulier la violence conjugale et la traite d'êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle; le suivi de la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, vu le nombre croissant d'États membres qui ont ratifié la Convention; et l'incidence de la mondialisation et des tendances du marché sur la division du travail par sexe. En outre, le Comité a été informé que la participation des femmes aux soulèvements et à l'évolution de la situation politique dans la région ne manquera pas d'engendrer des demandes nouvelles et supplémentaires de services opérationnels et consultatifs, ce qui pourrait amener à mobiliser davantage de fonds extrabudgétaires pour permettre au Centre d'y faire face. Le Secrétaire général a en outre indiqué que le Centre de la femme de la CESAO est appelé à fournir un appui aux autres divisions pour l'élaboration et l'exécution de programmes relatifs à la problématique hommes-femmes, dans le cadre de la stratégie de transversalisation de la problématique hommes-femmes adoptée par la CESAO en 2010 (voir également par. V.83 a) ci-dessus).

V.96 **Le Comité consultatif se félicite des efforts entrepris pour trouver des solutions aux problèmes qui se posent aux femmes dans la région et souligne**

combien il importe de coopérer étroitement avec ONU-Femmes afin d'éviter les doubles emplois.

Chapitre 23
Programme ordinaire de coopération technique

Montant demandé par le Secrétaire général	52 246 200 dollars[a]
Montant révisé du crédit ouvert pour 2010-2011	52 246 200 dollars

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2010-2011 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

V.97 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 23 est identique au montant révisé pour l'exercice biennal 2010-2011, soit 52 246 200 dollars, avant actualisation des coûts. On trouvera aux tableaux 23.2 à 23.4 du projet de budget les informations concernant les ressources nécessaires par composante, objet de dépense et programme [voir A/66/6 (Sect. 23)].

V.98 Les activités menées au titre du programme ordinaire de coopération technique se répartissent entre deux composantes, comme suit :

a) Les services consultatifs sectoriels, assurés par le Département des affaires économiques et sociales, la CNUCED, l'UNODC, ONU-Habitat, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (ibid., par. 23.26 à 23.33). Le montant demandé pour les services consultatifs sectoriels, qui est de 22 875 400 dollars, soit 41,7 % du total prévu au titre du chapitre 23 pour 2012-2013, permettrait de financer 772 mois de services, contre 792 mois pendant l'exercice en cours. On trouvera au tableau 23.6 du projet de budget un récapitulatif des ressources nécessaires pour 2012-2013, par sous-programme et agent d'exécution, avec une ventilation des dépenses effectives pour 2008-2009 et des crédits ouverts pour 2010-2011;

b) Les services consultatifs régionaux et sous-régionaux, assurés par les cinq commissions régionales (ibid., par. 23.34 à 23.40). Le montant demandé à ce titre, qui est de 31 968 100 dollars, soit 58,3 % du total, permettrait de financer 1 114 mois de services en 2012-2013, contre 1 320 mois pendant l'exercice en cours. On trouvera au tableau 23.13 du projet de budget un récapitulatif des ressources nécessaires pour 2012-2013, avec une ventilation des dépenses effectives pour 2008-2009 et des crédits ouverts pour 2010-2011.

V.99 Le Comité consultatif rappelle que le programme ordinaire de coopération technique a été créé en 1946 par l'Assemblée générale dans sa résolution 58 (I). D'après le Secrétaire général, ce programme se distingue principalement des autres activités de coopération technique menées par le système des Nations Unies en ce qu'il permet de répondre rapidement et souplement aux demandes des pays en développement, des pays les moins avancés, des pays en transition et des pays sortant d'un conflit qui ont besoin d'une aide peu importante mais urgente pour renforcer leurs capacités. Si le programme continue de fournir une assistance selon les mêmes modalités, le Secrétaire général indique qu'une importance plus grande est accordée au partage des données d'expérience et du savoir entre les pays et les

régions, en particulier dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de l'établissement de réseaux d'échange du savoir pour entretenir les liens de coopération entre les pays (A/66/6 (Sect. 23), par. 23.1, 23.4 et 23.5).

V.100 Le Secrétaire général indique également que, conformément à la résolution 2514 (XXIV) de l'Assemblée générale et à la résolution 1434 (XLVII) du Conseil économique et social, les activités financées au titre de ce chapitre du budget sont principalement des services consultatifs à court terme, des activités de formation et des projets opérationnels, l'accent étant mis sur l'apprentissage et la transmission de compétences, de technologies et de savoirs nouveaux. Les interventions portent essentiellement sur des éléments qui, pour les États Membres, font partie des critères à satisfaire pour s'acquitter des engagements pris à l'échelle internationale (A/66/6 (Sect. 23), par. 23.10). On trouvera aux paragraphes 23.11 à 23.17 du projet de budget des informations concernant les services consultatifs à court terme, les projets opérationnels et les activités de formation ainsi que l'objectif, la stratégie et les critères qui président à l'allocation de ressources au titre du programme. Le Comité consultatif relève du projet de budget que les activités de formation, qui servent à développer les savoirs et les compétences, permettent de renforcer les capacités en vue de la formulation d'orientations et de la mise en œuvre efficace des politiques nationales (ibid., par. 23.15). **Le Comité compte que le programme continuera de renforcer les capacités nationales au moyen de ses activités futures et, lorsque cela est possible, d'étudier la possibilité d'utiliser les bénéficiaires, qui ont acquis des compétences grâce au programme ordinaire de coopération technique, comme conseiller ou expert**.

V.101 Le Comité consultatif a appris, en réponse à ses questions, que dans le cadre du programme ordinaire de coopération technique, les fonds sont alloués à chaque agent d'exécution au niveau du sous-programme. À titre d'illustration de la programmation des fonds du programme, le Comité a été informé que, s'agissant de l'allocation de ressources au Département des affaires économiques et sociales, chaque activité opérationnelle était établie comme un projet distinct afin de faciliter le suivi effectif, l'évaluation et l'établissement de rapports. De plus, chaque projet était entériné par le directeur du sous-programme concerné et approuvé par le Bureau du développement des capacités au nom du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales. D'autres agents d'exécution suivaient une démarche identique. En outre, les projets au titre du programme étaient échelonnés pendant l'exercice biennal, ce qui permettait une utilisation optimale des ressources pour faire face aux demandes imprévues émanant des États Membres. De plus, les projets étaient exécutés pendant l'exercice au cours duquel les fonds ont été alloués.

V.102 En ce qui concerne la distinction et la complémentarité entre les activités réalisées au titre du programme ordinaire de coopération technique et celles réalisées au titre du Compte pour le développement (voir chap. 36 ci-dessous), le Comité consultatif a été informé, en réponse à ses questions, que les activités à court terme et à petite échelle financées au titre du programme ordinaire de coopération technique étaient conçues et mises en œuvre pendant l'exercice au cours duquel les fonds ont été alloués alors que les projets de moyenne importance financés au titre du Compte pour le développement étaient, en revanche, élaborés à l'avance puis approuvés par l'Assemblée générale et avaient un cycle d'exécution de quatre ans. Dans le même temps, aussi bien le programme ordinaire de coopération technique que le Compte pour le développement contribuaient à l'objectif général consistant à aider les États Membres à réaliser les objectifs de développement convenus à

l'échelle internationale, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. **Le Comité compte que la complémentarité entre le programme ordinaire de coopération technique et le Compte pour le développement sera maintenue et approfondie afin de tirer le meilleur parti de l'effet conjugué des activités réalisées au moyen de ces deux mécanismes**.

Observations générales et recommandations

Premier rapport d'activité

V.103 Lors de son examen du projet de budget pour le chapitre 23, le Comité consultatif était également saisi d'une version préliminaire du premier rapport d'activité sur le programme ordinaire de coopération technique, qui donne un aperçu du rôle et des buts du programme, des résultats et de l'impact de ses activités, de la gestion du programme et des difficultés rencontrées. Le Comité relève du rapport que l'une des caractéristiques fondamentales du programme est son effet multiplicateur, les activités pilotes étant reliées à des fonds mieux dotés afin d'engendrer des économies d'échelle. De plus, la coopération Sud-Sud est un mécanisme particulier par lequel se réalise l'effet multiplicateur. Le Comité consultatif note que, parmi les exemples de coopération Sud-Sud présentés dans le rapport d'activité, figurent la collaboration entre la CEPALC et la Banque mondiale ainsi que la collaboration interrégionale entre les cinq commissions régionales. **Le Comité estime que le premier rapport d'activité fournit des informations détaillées et utiles concernant le programme ordinaire de coopération technique, et recommande que le rapport soit présenté à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le projet de budget-programme pour 2012-2013. En outre, le Comité compte que ces informations lui seront communiquées avant son examen des ressources nécessaires par exercice biennal pour le programme ordinaire de coopération technique**.

Budgétisation axée sur les résultats

V.104 En ce qui concerne l'application de la budgétisation axée sur les résultats et la gestion axée sur les résultats aux activités financées au titre du chapitre 23, le Comité consultatif note que le cadre logique, établi pour la première fois pour l'exercice 2004-2005, a été étendu au niveau du programme en 2006-2007 puis étendu encore aux 55 sous-programmes en 2008-2009. Chaque entité chargée d'un sous-programme est, par conséquent, directement responsable de la définition de ses réalisations escomptées, du choix des indicateurs de succès et, en fin de compte, de l'obtention des résultats visés (A/64/7, par. V.72). Le projet de budget présente, au titre de chaque sous-programme, un récapitulatif du montant prévu, des produits, des activités et de leur impact, outre les réalisations escomptées et les indicateurs de réussite (A/66/6 (Sect. 23), par. 23.26 à 23.40). **Tout en se félicitant des informations fournies dans le projet de budget-programme, le Comité invite à apporter des améliorations au récapitulatif, en particulier en ce qui concerne l'impact attendu des activités proposées pour le prochain exercice biennal**.

V.105 Le Comité consultatif rappelle qu'après avoir examiné l'application des méthodes de budgétisation axée sur les résultats dans le domaine de la coopération technique, le Comité des commissaires aux comptes a fait observer que, faute d'objectifs clairs et d'indicateurs valables, l'évaluation objective des activités menées était difficile et se résumait à une description des progrès réalisés. Le

Comité des commissaires aux comptes a toutefois souligné que le dispositif de suivi mis en place pour le Compte pour le développement faisait, dans l'ensemble, exception à ce constat, et a recommandé à l'Administration d'arrêter, pour toutes ses activités de coopération technique, des mesures des résultats comparables à celles qui sont définies pour les projets financés au moyen du Compte pour le développement. Le Comité consultatif rappelle qu'il a par la suite demandé au Secrétaire général de fournir des indications sur les progrès accomplis en la matière (voir A/64/7, par. V.73). À cet égard, le Comité relève du projet de budget qu'un mécanisme de suivi a été mis en place par tous les agents d'exécution, ce qui permet de mieux évaluer les activités menées, les résultats obtenus et les avantages que les pays ont pu en tirer, et de mieux en rendre compte (voir A/66/6, par. 23.21). **Le Comité se félicite de la mise en place du mécanisme de suivi des activités menées au titre du programme ordinaire de coopération technique et compte que ce mécanisme continuera d'être renforcé**.

V.106 Dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011, le Comité consultatif a recommandé que des informations sur l'attribution et la durée des contrats des conseillers et sur l'évolution de la situation figurent dans les futurs projets de budget (A/64/7, par. V.76). Le Comité a en outre noté à l'époque que le Secrétaire général n'avait pas donné suite à la recommandation selon laquelle le recours à des experts recrutés sur le plan national ou régional devrait être envisagé (ibid., par. V.74). À cet égard, le Comité note que le Secrétaire général fournit des informations sur le sujet aux paragraphes 23.12 et 23.13 du projet de budget-programme pour 2012 2013. Selon le Secrétaire général, tous les agents d'exécution du programme actualisent leurs capacités en matière de services consultatifs pour faire face à l'évolution des besoins des États Membres en s'appuyant sur les meilleures compétences et connaissances possibles, au besoin en remplaçant certains conseillers. En outre, il est indiqué que la durée d'engagement des conseillers est limitée à cinq ans et que, comme dispositif complémentaire, des conseillers chargés de missions très précises et de courte durée sont recrutés. De plus, on puise dans les compétences techniques aux niveaux national et régional, surtout lorsque les questions examinées concernent un pays particulier et qu'il est indispensable d'avoir une connaissance approfondie de la situation pour pouvoir fournir une aide utile et ciblée. **Le Comité se félicite que les informations qu'il a demandées soient fournies dans le projet de budget-programme. Il compte que tous les agents d'exécution du programme continuent d'actualiser leurs capacités en matière de services consultatifs, notamment en ayant recours à des experts recrutés sur le plan national ou régional, et que ces informations soient régulièrement présentées dans les futurs projets de budget**.

Questions diverses

V.107 Comme l'indique le tableau 23.6 du projet de budget pour 2012-2013, les services consultatifs sectoriels compteront 19 sous-programmes. Le Comité consultatif note qu'il n'est pas prévu de sous-programme concernant la problématique hommes-femmes et la promotion de la femme au titre des services consultatifs sectoriels. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité a appris que les activités concernant la problématique hommes-femmes et la promotion de la femme seraient entreprises par ONU-Femmes.

Titre VI
Droits de l'homme et affaires humanitaires

Chapitre 24
Droits de l'homme

Montant demandé par le Secrétaire général	147 234 900 dollars[a]
Montant révisé du crédit ouvert pour 2010-2011	141 191 400 dollars
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	254 743 000 dollars

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2010-2011 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

VI.1 Le montant total des ressources demandées au titre du chapitre 24 du budget pour l'exercice 2012-2013 comprend 146 054 900 dollars pour le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et 1 180 000 dollars pour le Comité des personnes disparues à Chypre (A/66/6 (Sect. 24), par. 24.18). Le programme de travail du Haut-Commissariat pour 2012-2013 se décompose en quatre sous-programmes : intégration des droits de l'homme, droit au développement et recherche et analyse; appui aux organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme; services consultatifs, coopération technique et activités hors siège; appui au Conseil des droits de l'homme et à ses organes et mécanismes subsidiaires. Les activités relatives au Comité des personnes disparues à Chypre font l'objet d'un programme de travail distinct décrit dans le chapitre 24 du budget.

VI.2 Le montant de 147 234 900 dollars qui est demandé pour le Haut-Commissariat pour l'exercice 2012-2013 augmente de 6 043 500 dollars (4,3 %) par rapport au montant du crédit révisé pour l'exercice 2010-2011 (ibid.). Cette augmentation s'explique comme suit : a) une progression nette de 2 904 000 dollars pour les organes directeurs; b) une diminution nette de 255 400 dollars au titre de la composante direction exécutive et administration; c) une augmentation globale nette de 3 372 500 dollars pour les activités de fond; et d) une augmentation nette de 22 400 dollars au titre de l'appui au programme.

VI.3 Le Secrétaire général précise que les ressources demandées au chapitre 24 ne prennent pas en compte : les décisions que pourrait prendre l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session concernant les incidences sur le budget-programme des résolutions et des décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses seizième et dix-septième sessions; la demande formulée par l'Assemblée dans sa résolution 65/200 relative à des propositions concrètes et appropriées sur les organes de suivi des traités relatifs aux droits de l'homme en vue d'améliorer leur efficacité; les résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses sessions extraordinaires, qui pourraient avoir des incidences sur le programme de

travail en matière de droits de l'homme pour l'exercice 2012-2013 (ibid., par. 24.19).

VI.4 On trouvera dans le tableau VI.1 le détail des postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour l'exercice 2010-2011 et les propositions du Secrétaire général concernant les postes à inscrire au budget ordinaire pour 2012-2013. Y figurent également les postes qui seront financés par des fonds extrabudgétaires en 2012-2013.

Tableau VI.1
Effectifs

	Postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2010-2011[a]	344	1 SGA, 2 SSG, 3 D-2, 9 D-1, 42 P-5, 90 P-4, 89 P-3, 20 P-2/1, 4 G(1eC), 79 G(AC), 4 AL, 1 AN
Postes proposés pour 2012-2013	355	1 SGA, 2 SSG, 3 D-2, 9 D-1, 42 P-5, 93 P-4, 92 P-3, 21 P-2/1, 4 G(1eC), 83 G(AC), 4 AL, 1 AN
Créations	9	1 P-4, 2 P-3 et 2 G(AC) pour le sous-programme 2; 1 P-4 et 1 P-3 pour le sous-programme 4; 2 G(AC) pour la composante direction exécutive et administration
Reclassements	4	1 P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 1 G(AC) pour le sous-programme 4
Transferts	4	1 G(AC) de la composante direction exécutive et administration au sous-programme 2
		1 G(AC) de la composante direction exécutive et administration au sous-programme 4
		2 G(AC) du sous-programme 4 au sous-programme 2
Fonds extrabudgétaires		
Postes proposés pour 2012-2013	765	3 D-1, 36 P-5, 94 P-4, 149 P-3, 24 P-2/1, 2 G(1eC), 324 G(AC), 132 AN

[a] Dont deux postes temporaires non renouvelables [1 P-3 et 1 G(AC)] expirant en 2011.

VI.5 Le Secrétaire général avait indiqué dans son projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 que le doublement des ressources demandées au titre du budget ordinaire pour le Haut-Commissariat, conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 60/1, avait été atteint (voir A/64/6 (Sect. 23), par. 23.16). Le Comité consultatif note que le Secrétaire général réaffirme que l'objectif de renforcement du Haut-Commissariat sur cinq ans a été atteint (A/66/6 (Sect. 24), par. 24.12). Le Secrétaire général indique toutefois que certains éléments de l'augmentation proposée pour l'exercice 2012-2013 se rapportent à des ressources supplémentaires destinées à appuyer les nouveaux mandats et les mandats élargis, y compris ceux qui ont été prescrits par le Conseil des droits de l'homme depuis sa création (ibid., par. 24.14).

VI.6 Le Comité consultatif note qu'au cours de l'exercice 2012-2013, le Haut-Commissariat fournira un appui technique et administratif consolidé et renforcé au Conseil des droits de l'homme et à ses organes et mécanisme

subsidiaires, notamment le mécanisme d'examen périodique universel, les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales, le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme et la procédure d'examen des plaintes, ainsi qu'aux autres organes compétents des Nations Unies. Il est indiqué que les organes de suivi des traités des Nations Unies, qui bénéficient tous du concours du Haut-Commissariat, recevront également un appui et des conseils supplémentaires (ibid., par. 24.6). S'étant renseigné, le Comité a été informé que le nombre d'organes de suivi des traités était passé de 5 à 10 ces 10 dernières années, le nombre de sessions annuelles tenues par ces organes était passé de 11 à 24, le nombre de semaines pendant lesquelles les organes s'étaient réunis chaque année était passé de 44 à 73 et le nombre d'experts siégeant dans ces organes était passé de 74 à 172. S'étant renseigné, le Comité a obtenu des précisions sur la répartition des dépenses des organes directeurs et des organes d'experts pendant les derniers exercices biennaux (voir tableau VI.2). Le Comité constate que les informations présentées dans le tableau ne prennent pas en compte les dépenses de personnel relatives aux fonctionnaires du Haut-Commissariat qui fournissent un appui aux organes directeurs et aux organes d'experts et qui représentent 134 postes qu'il est proposé d'inscrire aux sous-programmes 2 et 4 ainsi que les dépenses d'appui connexes, qui sont intégrées aux chapitres 2 et 28E du budget ordinaire.

Tableau VI.2
Objets de dépense autres que les postes relatifs à l'appui fourni par le Haut-Commissariat aux organes directeurs et aux organes d'experts
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2000-2001	*2002-2003*	*2004-2005*	*2006-2007*	*2008-2009*	*Montant estimatif 2010-2011*	*Montant prévu 2012-2013*
Commission des droits de l'homme	187,7	162,6	205,3	–	–	–	–
Conseil des droits de l'homme	–	–	–	135,2	127,5	292,9	378,3
Sous-Commission/Comité consultatif des droits de l'homme	569,4	665,7	815,2	370,1	435,4	540,5	735,4
Comité des droits de l'homme	1 181,5	1 204,0	1 309,6	1 509,3	1 625,6	1 863,3	1 789,3
Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés	204,2	169,7	229,3	210,1	251,8	271,2	342,4
Comité des droits économiques, sociaux et culturels	813,1	613,6	719,7	761,9	958,3	1 160,4	883,2
Comité des droits de l'enfant	551,0	832,4	1 426,0	1 462,4	1 751,7	1 896,3	1 870,2
Comité contre la torture	336,1	365,3	460,1	437,4	528,0	821,1	608,9
Comité pour l'élimination de la discrimination raciale	522,0	572,1	682,1	735,7	943,6	1 281,0	1 154,8
Présidents des organes chargés des droits de l'homme	44,8	37,4	41,6	49,6	112,9	113,7	114,4
Instance permanente sur les questions autochtones	–	269,1	–	–	–	–	–

	2000-2001	*2002-2003*	*2004-2005*	*2006-2007*	*2008-2009*	*Montant estimatif 2010-2011*	*Montant prévu 2012-2013*
Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille	–	–	170,5	184,4	323,7	525,3	542,4
Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes	–	–	–	–	1 888,2	1 559,4	2 119,2
Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants	–	–	–	551,6	745,4	1 184,2	2 052,9
Comité des droits des personnes handicapées	–	–	–	–	616,2	562,9	1 349,2
Comité des disparitions forcées	–	–	–	–	–	90,0	680,0
Total	**4 409,8**	**4 891,9**	**6 059,4**	**6 407,7**	**10 308,3**	**12 162,2**	**14 620,6**

VI.7 Le Secrétaire général note que l'Assemblée générale procède à la révision du statut du Conseil des droits de l'homme et qu'elle examine notamment la question du financement de l'exécution des activités pressantes en matière des droits de l'homme mandatées par le Conseil (ibid., par. 24.15). Il précise également que bien que l'Assemblée ait approuvé l'octroi de ressources supplémentaires à la suite de la création de mandats par le Conseil, les attentes toujours croissantes dont font l'objet les organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme et le Conseil et ses mécanismes, qui ne s'accompagnent pas toujours des ressources correspondantes, ont eu des incidences sur la qualité de l'appui fourni au Conseil par le Haut-Commissariat (ibid., par. 24.16). **Le Comité consultatif attend avec intérêt les résultats de l'examen du statut du Conseil des droits de l'homme auquel procède l'Assemblée générale et ne doute pas que les propositions qui porteront sur la question du financement des besoins supplémentaires engloberont des mesures visant à assurer l'utilisation la plus efficace et efficiente possible des ressources existantes du Haut-Commissariat**.

Programme d'amélioration de l'efficacité

VI.8 Il est indiqué qu'au cours de l'exercice 2012-2013, le Haut-Commissariat consolidera les gains de gestion et d'efficacité obtenus pendant la mise en œuvre du programme d'amélioration de l'efficacité destiné à remédier aux lacunes relevées par le BSCI dans son rapport (A/64/203 et Corr.1 et Add.1) sur l'efficacité de la mise en œuvre du mandat du Haut-Commissariat (A/66/6 (Sect. 24), par. 24.9). Le BSCI a formulé plusieurs recommandations portant sur l'amélioration de l'axe stratégique, l'élaboration d'un cadre stratégique général pour les activités hors siège, l'amélioration de l'efficacité de la collaboration avec les organes compétents en matière de droits de l'homme grâce à un suivi plus systématique de leurs recommandations, le renforcement des partenariats, l'amélioration de la coordination et de la communication internes, et le recensement et la description des méthodes de travail. Le Comité consultatif a été informé que, à la suite des enquêtes réalisées en 2010 pour recueillir les avis des fonctionnaires du Haut-Commissariat, il avait été décidé d'examiner quatre domaines de travail essentiels : le recrutement,

la planification stratégique, la préparation des missions et la présentation des documents et l'habilitation. Des procédures simplifiées ont été mises en place en ce qui concerne la planification, l'élaboration des budgets, l'établissement de rapports et le recrutement, et le Haut-Commissariat prévoit d'appliquer toutes les autres recommandations formulées dans le programme d'amélioration de l'efficacité au plus tard à la fin de 2011. **Le Comité espère que les résultats de la mise en œuvre du programme seront consignés dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015**.

Bureau de New York du Haut-Commissariat aux droits de l'homme

VI.9 Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 64/243, l'Assemblée générale a approuvé la création d'un poste de sous-secrétaire général au cours de l'exercice 2010-2011 dont le titulaire dirigerait le Bureau new-yorkais du Haut-Commissariat. Lorsqu'il a proposé la création de ce poste, le Secrétaire général a expliqué qu'avec un sous-secrétaire général à la tête de son bureau de New York, le Haut-Commissariat pourrait être représenté à un niveau suffisant dans les comités exécutifs dotés d'un pouvoir de décision et participer à des débats d'orientation de haut niveau. Par ailleurs, ce poste continuerait à renforcer le pouvoir de décision et le rayonnement du bureau tout en améliorant l'efficacité et l'efficience du Haut-Commissariat (A/64/6 (Sect. 23), par. 23.53). **Le Comité estime que le projet de budget-programme ne présente pas suffisamment les avantages qui ont été tirés du renforcement du Bureau du Haut-Commissariat à New York, et demande que ces informations figurent dans le rapport sur l'exécution du budget. Par ailleurs, il est d'avis que la création du poste de sous-secrétaire général devrait entraîner une réduction des crédits demandés au titre des voyages entre Genève et New York (voir chap. I, par. 104 ci-dessus, et par. VI.20 ci-après)**.

Suivi et évaluation

VI.10 Le Secrétaire général indique que les montants prévus pour les activités de suivi et d'évaluation au cours de l'exercice biennal 2012-2013 s'élèvent à 1 477 100 dollars, dont 1 240 700 dollars à inscrire au budget ordinaire et 236 400 dollars qui proviendraient des fonds extrabudgétaires (A/66/6 (Sect. 24), par. 24.21). Il est noté que la Section de l'élaboration des politiques, de la planification, du suivi et de l'évaluation du Haut-Commissariat s'attachera à renforcer et à étoffer les fonctions de suivi et d'évaluation dans l'ensemble de l'entité et appuiera la mise en œuvre d'un système d'évaluation des résultats [ibid., par. 24.53 e)]. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'une campagne interne d'autoévaluation à grande échelle sur les résultats en matière d'appui aux mécanismes des droits de l'homme dans leurs travaux de suivi et la capacité des États de se conformer à leurs obligations était en préparation au Haut-Commissariat et qu'un suivi était en cours pour les trois évaluations effectuées pendant l'exercice 2008-2009, à savoir l'évaluation externe menée par le BSCI sur l'efficacité de la mise en œuvre du mandat du Haut-Commissariat (voir par. VI.8 ci-dessus) et deux autoévaluations internes, l'une sur les résultats obtenus dans le domaine de l'intégration des questions relatives aux droits de l'homme dans les travaux des organismes des Nations Unies au niveau des pays (avril 2008), et l'autre sur les résultats obtenus en ce qui concerne la transversalisation de la problématique hommes-femmes (décembre 2009).

VI.11 Le Comité consultatif a également été informé que les auto-évaluations internes avaient conclu que le Haut-Commissariat devrait : faire largement connaître ses priorités; établir, examiner et renforcer les processus, l'organisation des tâches et les orientations politiques; travailler de manière plus cohérente et systématique avec des partenaires; étudier diverses politiques, y compris sur la problématique hommes-femmes, les bureaux régionaux, les conseillers en matière de droits de l'homme et les présences hors siège; transversaliser les mécanismes de programmation, les orientations et les conseils sur la problématique hommes-femmes; améliorer le renforcement des capacités en matière de problématique hommes-femmes; renforcer le respect du principe de responsabilité en matière de problématique hommes-femmes. Le Haut-Commissariat s'est appuyé sur un plan d'action de suivi pour choisir de façon méthodique les activités, les divisions chefs de file en ce qui concerne la mise en œuvre et les délais nécessaires à l'application des recommandations issues des évaluations. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre sont également suivis périodiquement dans le cadre d'auto-évaluations internes. Le Comité a en outre été informé que le Haut-Commissariat avait commencé à appliquer plusieurs des recommandations mentionnées ci-dessus en 2010-2011 dans le cadre d'un mécanisme de planification amélioré qui portait notamment sur le recensement des priorités au niveau mondial, l'élaboration de stratégies de mise en œuvre pour ces priorités et l'adoption de produits de gestion. Le Comité a formulé d'autres observations sur la question du suivi et de l'évaluation au chapitre I. **Le Comité réaffirme l'importance du suivi et de l'évaluation des programmes, et il rappelle en particulier ses recommandations relatives aux budgets, qui devraient indiquer clairement comment les résultats des évaluations donnent lieu à des améliorations dans l'exécution des mandats et ont des incidences sur la répartition proposée des ressources (voir A/64/7, par. 26). Il prend note des mesures prises par le Haut-Commissariat pour renforcer le suivi et l'évaluation de son programme de travail et attend avec intérêt de recevoir des informations plus détaillées sur les progrès accomplis au moment de la présentation du projet de budget pour l'exercice biennal 2014-2015**.

Fonds extrabudgétaires

VI.12 Le montant des fonds extrabudgétaires du Haut-Commissariat aux droits de l'homme est évalué à 254 743 000 dollars pour l'exercice biennal 2012-2013, contre 258 214 000 dollars pour 2010-2011 (A/66/6 (Sect. 24), par. 24.20). Le Secrétaire général indique qu'au total, ce sont 765 postes qui seront financés par des fonds extrabudgétaires pendant le nouvel exercice, par rapport aux 762 postes de 2010-2011 (ibid., tableau 24.6). Le Comité consultatif a été informé qu'en 2010, les dépenses du Haut-Commissariat relatives à l'appui à des activités extrabudgétaires ont été supérieures au montant des contributions volontaires qu'il a engrangé. Toutefois, les fonds extrabudgétaires restants étaient suffisants pour compenser la différence. **Le Comité espère que le Haut-Commissariat continuera de travailler avec les donateurs et se montrera prudent dans la mise en œuvre des activités financées par des fonds extrabudgétaires de manière à éviter des interruptions dues à un manque de financement**.

Présences sur le terrain

VI.13 Le Secrétaire général indique qu'il est proposé de réduire les dépenses au titre des postes prévus au sous-programme 3, car trois postes ont été transférés du Bureau du Directeur de la Division des opérations hors siège et de la coopération technique au moment de la création du Bureau régional du Haut-Commissariat à Bangkok en 2010 (ibid., par. 24.89). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Bureau régional de Bangkok était financé depuis 2002 par des fonds extrabudgétaires et que les trois postes inscrits au budget ordinaire avaient été transférés au Bureau régional de Bangkok en 2010 après l'échec des tentatives d'établissement de nouveaux bureaux régionaux en Afrique du Nord et en Asie du Sud. **Le Comité est d'avis que le projet de budget ne met pas suffisamment en évidence les présences sur le terrain du Haut-Commissariat et il rappelle qu'il a déjà formulé des recommandations pour que les moyens hors siège du Haut-Commissariat, y compris dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, apparaissent dans le projet de budget-programme (A/64/7, par. VI.18)**. Le Comité a reçu des informations à ce propos, qui sont indiquées au tableau VI.3 à la fin du présent chapitre.

Observations et recommandations concernant les postes

Nouveaux postes

VI.14 Au titre de la composante direction exécutive et administrative, le Secrétaire général propose la création de deux postes d'agent des services généraux (Autres classes) afin d'aider le Groupe chargé du traitement des documents à faire face à l'augmentation de sa charge de travail et à assurer les services dont ont besoin le Conseil des droits de l'homme et les organes créés en vertu des instruments relatifs aux droits de l'homme (A/66/6 (Sect. 24), par. 24.59). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Groupe chargé du traitement des documents du Haut-Commissariat avait été créé en 2002 afin de rationaliser les méthodes internes de gestion des documents. Depuis 2005, le nombre de documents traités par le Groupe a quasiment doublé, passant de 1 525 à plus de 3 000 en 2010. **Le Comité ne voit aucune objection à la création de deux postes d'agent des services généraux (Autres classes)**.

VI.15 Concernant le sous-programme 2, le Secrétaire général propose la création de trois postes pour renforcer le Comité des disparitions forcées : 1 poste P-4 dont le titulaire serait chargé d'assurer la liaison avec les requérants et les États parties, de rédiger les projets de décision et d'opinion dans le cadre de la procédure des communications individuelles et d'assurer le suivi de la mise en œuvre des avis du Comité; 1 poste P-3 dont le titulaire aiderait le Comité des disparitions forcées à examiner les rapports présentés par les États parties en application de l'article 29 de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées; 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes) dont le titulaire fournirait des services de secrétariat dans le cadre des communications individuelles (art. 31) et des requêtes individuelles (art. 33) en application de la Convention. Par ailleurs, il est proposé de créer un poste P-3 et un poste d'agent des services généraux (Autres classes) pour appuyer le Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, dont la composition est passée de 10 à 25 membres, dans la perspective de l'augmentation de la charge de travail de cet organe, en particulier en ce qui concerne les demandes

d'organisation des missions (ibid., par. 24.80). Le Comité consultatif a reçu un tableau récapitulatif détaillé de la répartition des postes appuyant les organes créés en vertu des traités relatifs aux droits de l'homme et relevant du Haut-Commissariat. **Le Comité consultatif ne voit aucune objection à la création des 5 postes proposés [1 P-4, 2 P-3 et 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes)].**

VI.16 Concernant le sous-programme 4, le Secrétaire général propose la création d'un poste de secrétaire du Groupe consultatif à la classe P-4 dont le titulaire dirigerait et superviserait le travail de deux fonctionnaires chargés de publier les avis de vacance de poste, de recueillir les candidatures, et d'établir et de mettre à jour la liste des candidats remplissant les conditions voulues pour les postes de rapporteur spécial et d'expert indépendant, et établirait les documents pour les réunions du Groupe. Il est proposé de créer un poste P-3 à la Section des droits civils et politiques en raison de l'accroissement de la charge de travail relative aux procédures spéciales (ibid., par. 24.104). **Le Comité consultatif ne voit aucune objection à la création des deux postes proposés (1 P-4 et 1 P-3)**.

Transferts

VI.17 Le Secrétaire général propose de transférer au Groupe chargé du traitement des documents deux postes d'agent des services généraux (Autres classes) précédemment affectés aux sous-programmes 2 et 4 (ibid., par. 24.59) et de transférer du sous-programme 2 au sous-programme 4 deux postes d'agent des services généraux (Autres classes), qui sont affectés au service du Conseil des droits de l'homme, mais qui sont restés inscrits au budget du sous-programme 2 (ibid., par. 24.104). **Le Comité consultatif ne voit aucune objection aux transferts proposés**.

Reclassements

VI.18 Le Secrétaire général propose la conversion d'emplois de temporaire (autres que pour les réunions) [1 P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)] en postes provisoires inscrits au sous-programme 4 pour appuyer le Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes dans la législation et dans la pratique, conformément à la résolution 15/23 du Conseil des droits de l'homme (ibid.). **Le Comité consultatif ne voit aucune objection aux reclassements proposés.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

VI.19 Le Secrétaire général demande un montant de 971 200 dollars pour les services de consultants au titre de la composante direction exécutive et administration et du programme de travail pour l'exercice 2012-2013, ce qui représente une diminution de 149 200 dollars par rapport à l'exercice en cours. Il demande un montant de 19 565 500 dollars pour les voyages des représentants au titre des organes directeurs et du programme de travail pour l'exercice 2012-2013, soit une progression de 3 261 600 dollars par rapport à 2010-2011. Un montant total de 4 238 800 dollars est proposé pour les voyages des fonctionnaires au titre des composantes organes directeurs, direction exécutive et administration, programme

de travail et appui au programme pour l'exercice 2012-2013, ce qui représente une hausse de 753 000 dollars par rapport à l'exercice en cours.

VI.20 **Le Comité consultatif prend note des propositions de réduction des ressources consacrées aux services de consultants et considère que l'augmentation des effectifs du Bureau au cours des derniers exercices biennaux devrait aller de pair avec une réduction du recours aux experts extérieurs. Concernant les voyages, il admet qu'il est nécessaire pour les représentants d'entreprendre régulièrement les missions qui sont prescrites. Toutefois, le Comité considère qu'il faudrait faire plus fréquemment appel aux fonctionnaires des bureaux locaux et régionaux du Haut-Commissariat aux droits de l'homme pour appuyer ces missions et réduire ainsi les montants demandés pour les voyages. Compte tenu des économies possibles, le Comité recommande de réduire de 424 000 dollars le montant de 4 238 800 dollars proposé au titre des voyages. Il recommande par ailleurs que les autres propositions relatives aux prévisions de dépenses autres que les postes soient approuvées.**

Comité des personnes disparues à Chypre

Montant demandé par le Secrétaire général	1 180 000 dollars[a]
Montant révisé du crédit ouvert pour 2010-2011	1 180 000 dollars

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2010-2011 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

VI.21 Les activités du Comité des personnes disparues à Chypre, qui a été établi pour déterminer le sort des personnes disparues grâce aux bons offices du Secrétaire général, sont décrites à la section E du chapitre 24. Le Secrétaire général indique que l'ONU ne prend à sa charge que les frais relatifs au troisième membre du Comité des personnes disparues et à ses deux assistants, et les divers frais de fonctionnement de leur bureau. Le projet d'exhumation, d'identification et de restitution des restes des personnes disparues à Chypre est financé par des fonds extrabudgétaires (ibid., par. 24.117). Le montant de 1 180 000 dollars proposé pour l'exercice biennal 2012-2013, qui est identique à celui approuvé pour l'exercice biennal en cours, se compose de 1 082 500 dollars au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour les dépenses relatives au membre de l'ONU siégeant au Comité des personnes disparues à Chypre à la classe D-1 (le troisième membre), à celles de son assistant (administrateur de classe P-4) et de deux agents des services généraux, ainsi que d'autres ressources d'un montant de 97 500 dollars. **Le Comité consultatif recommande l'approbation de la proposition du Secrétaire général relative au Comité des personnes disparues**.

Tableau VI.3
Présences sur le terrain du Haut-Commissariat aux droits de l'homme au 31 mai 2011

	Lieu	*Année de création*
Bureaux et centres régionaux (12)		
Bureau régional de l'Afrique australe	Pretoria	1998
Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale[a]	Yaoundé	2001
Bureau régional pour l'Afrique de l'Est	Addis-Abeba	2002
Bureau régional pour le Moyen-Orient	Beyrouth	2002
Bureau régional pour l'Asie du Sud-Est[a]	Bangkok	2002
Bureau régional pour le Pacifique	Suva	2005
Bureau régional pour l'Asie centrale[a]	Bichkek	2006
Bureau régional pour l'Amérique centrale[a]	Panama	2007
Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest[a]	Dakar	2008
Bureau régional pour l'Europe[a]	Bruxelles	2009
Centre de formation et de documentation pour le Sud-Ouest de l'Asie et la péninsule arabe	Doha	2009
Bureau régional pour l'Amérique du Sud[a]	Santiago du Chili	2009
Bureaux nationaux et autonomes (13)		
Cambodge[a]	Phnom Penh	1993
Territoires palestiniens occupés	Gaza	1996
	Ramallah	2000
Colombie	Bogota	1997
Kosovo (Serbie)	Pristina	1998
Mexique	Mexico	2002
Guatemala	Guatemala	2005
Népal	Katmandou	2005
Ouganda	Kampala	2005
Togo	Lomé	2006
État plurinational de Bolivie	La Paz	2007
Guinée	Conakry	2009
Mauritanie	Nouakchott	2009
Tunisie	Tunis	2011

	Lieu	*Année de création*
Conseillers aux droits de l'homme (18)		
Sri Lanka	Colombo	2004
Fédération de Russie	Moscou	2005
Caucase du Sud	Tbilissi	2006
Équateur	Quito	2007
Ex-République yougoslave de Macédoine	Skopje	2007
Rwanda	Kigali	2007
Serbie	Belgrade	2007
Kenya	Nairobi	2008
République de Moldova	Chisinau	2008
Niger	Niamey	2008
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Port Moresby	2008
Grands Lacs	Bujumbura	2009
Honduras	Tegucigalpa	2010
Paraguay	Asunción	2010
Tadjikistan	Douchanbe	2010
Tchad	N'Djamena	2011
Madagascar	Antananarivo	2011
Ukraine	Kiev	2011

Composantes des droits de l'homme dans les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales (14)

Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, Bureau des Nations Unies au Burundi[b], Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone, Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo[b], Mission des Nations Unies au Libéria, Mission des Nations Unies au Soudan, Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste, Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.

[a] Financé, en totalité ou en partie, par les ressources du budget ordinaire.
[b] Comprend une présence hors siège du Haut-Commissariat.

Chapitre 25
Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance

Montant demandé par le Secrétaire général	83 717 500 dollars[a]
Montant révisé du crédit ouvert pour 2010-2011	83 717 500 dollars

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2010-2011 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

VI.22 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du budget ordinaire pour le chapitre 25 s'élèvent à 83 717 500 dollars avant actualisation des coûts, soit le même montant que le montant révisé du crédit ouvert pour 2010-2011 (A/66/6 (Sect. 25), tableau 25.1 et par. 25.13). Comme il est indiqué au paragraphe 25.23 du projet de budget-programme, conformément au paragraphe 20 du Statut du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), les dépenses administratives motivées par le fonctionnement du Haut-Commissariat sont imputées sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies tandis que toutes les autres dépenses afférentes aux activités du HCR sont couvertes par des contributions volontaires. Le montant estimatif des ressources extrabudgétaires s'élève à 6 558 244 200 dollars, soit 98,7 % de l'ensemble des ressources prévues du HCR pour l'exercice biennal 2012-2013 (ibid., par. 25.14).

VI.23 On trouvera au tableau VI.4 un récapitulatif des postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour l'exercice biennal 2010-2011 ainsi que les propositions du Secrétaire général concernant les postes à inscrire au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2012-2013. Y figurent également les postes extrabudgétaires proposés pour l'exercice biennal 2012-2013.

Table VI.4
Effectifs

	Postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2010-2011	2	1 SGA, 1 SSG
Postes proposés pour 2012-2013	2	1 SGA, 1 SSG
Fonds extrabudgétaires		
Postes proposés pour 2012-2013	7 870	2 SSG, 24 D-2, 86 D-1, 190 P-5, 1 247 P-4/3, 205 P-2/1, 312 G(1^{e}C), 313 G(AC), 4 743 AL, 43 SM, 705 AN

Formule de la dotation forfaitaire

VI.24 Le montant de 83 717 500 dollars proposé pour l'exercice biennal 2012-2013 au titre de la formule de la dotation forfaitaire prélevée sur le budget ordinaire correspond (ibid., par. 25.24) :

a) Aux crédits demandés pour les postes de haut-commissaire et de haut-commissaire adjoint (1 232 700 dollars);

b) À une subvention devant servir à couvrir les dépenses administratives du HCR (82 484 800 dollars).

VI.25 Le Secrétaire général rappelle qu'au lieu de ressources au titre des postes et des autres objets de dépense, depuis l'exercice biennal 2002-2003 un crédit forfaitaire prélevé sur le budget ordinaire est alloué au HCR pour ses dépenses administratives dans le but de simplifier les procédures budgétaires du Haut-Commissariat, et que le fonctionnement de cet arrangement devait faire l'objet d'un examen après trois exercices biennaux (ibid., par. 25.24). Les résultats de cet examen et les enseignements tirés des trois exercices ont été communiqués à l'Assemblée générale (A/63/537) à sa soixante-troisième session. Dans sa résolution 63/263, l'Assemblée a approuvé le maintien de la formule de la dotation forfaitaire pour les dépenses du HCR imputées au budget ordinaire, comme le lui avait recommandé le Comité consultatif (A/63/616, par. 10). Il a été décidé que le financement des postes du Haut-Commissaire et de son adjoint serait présenté séparément de la subvention (ibid., par. 7).

VI.26 Le Secrétaire général indique par ailleurs que la dotation forfaitaire prélevée sur le budget ordinaire pour 2012-2013 permettra de financer l'équivalent de 220 postes de la catégorie gestion et administration (69 043 700 dollars), les frais généraux de fonctionnement (8 157 000 dollars), les fournitures et accessoires (170 000 dollars) et la contribution à des activités communes (6 346 800 dollars) (A/66/6 (sect. 25), par. 25.13). Le HCR indique chaque année au Siège de l'ONU les dépenses imputées au budget ordinaire, réparties entre postes et autres objets de dépense (A/63/616, par. 7).

Observations et recommandations concernant les postes

VI.27 Avant l'adoption de la formule de la dotation forfaitaire décrite au paragraphe VI.25 ci-dessus, 220 postes, y compris ceux du Haut-Commissaire et de son adjoint, étaient financés au moyen du budget ordinaire. Les 220 postes représentaient alors 50,8 % des 433 postes classés par le HCR dans la catégorie gestion et administration (A/63/616, par. 5). Le Comité consultatif note que pour l'exercice biennal 2010-2011, l'équivalent de 220 postes financés au moyen du budget ordinaire représentait 42,7 % des 515 postes actuellement classés dans la catégorie gestion et administration. Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, la contribution du budget ordinaire continuera de financer l'équivalent de 220 postes de la catégorie gestion et administration, y compris les postes du Haut-Commissaire et de son adjoint et les 218 autres postes financés par la subvention. Le Comité consultatif note également que selon le tableau 25.6 du projet de budget, 7 870 postes du HCR seront financés au moyen de contributions extrabudgétaires pour l'exercice biennal 2012-2013, soit le même nombre de postes qu'en 2010-2011.

VI.28 Ayant demandé des précisions concernant la classe des 218 postes de gestion et d'administration financés au moyen de la subvention prélevée sur le budget

ordinaire pour l'exercice biennal 2012-2013, le Comité consultatif a été informé que si le nombre des postes de la classe D-2/1 augmentait de 5 et celui des postes de la classe P-4/3 de 6, il était aussi prévu une diminution de 4 postes de la classe P-5, 5 postes de la classe P-2 et 2 postes d'agent des services généraux. Le Comité note que le nombre des postes de classe élevée augmente tandis que celui des postes de classe inférieure diminue. À ce sujet, il a également été informé que depuis la mise en œuvre de la formule de la dotation forfaitaire, le HCR avait décidé quels postes de gestion et d'administration feraient partie des 218 postes financés au moyen de la subvention prélevée sur le budget ordinaire, les postes restants étant financés par des contributions volontaires. Par ailleurs, dans un souci de cohérence, le HCR s'était efforcé de conserver, parmi les 218 postes, le même équilibre entre les différentes classes. Toutefois, du fait des exigences opérationnelles et du caractère dynamique des activités du HCR, il n'était pas toujours possible de conserver la même répartition des 218 postes entre les différentes classes tout en respectant l'enveloppe budgétaire correspondant au montant de la dotation forfaitaire.

VI.29 **Le Comité consultatif recommande que soit approuvée la proposition du Secrétaire général pour l'exercice biennal 2012-2013. Il reconnaît que la nature des activités du HCR peut imposer des ajustements du tableau d'effectifs, mais estime toutefois que dans un souci de transparence et de responsabilité, le détail de la répartition des 218 postes financés au moyen de la subvention prélevée sur le budget ordinaire devrait continuer de figurer aux budgets-programmes biennaux du HCR.**

Observations et recommandations d'ordre général

Centres de services à Budapest

VI.30 Le Comité consultatif rappelle qu'à l'occasion de son examen du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 (A/64/7, par. VI.27), il a été informé que le HCR avait délocalisé un certain nombre de fonctions administratives de Genève vers un Centre de services mondial et un Centre mondial d'apprentissage nouvellement créés à Budapest. On estimait alors à environ 20 millions de dollars les frais de démarrage et les coûts transitoires, et à environ 9,5 millions de dollars par an les économies qui seraient réalisées à compter de 2010.

VI.31 À ce sujet, le Comité consultatif note que selon le tableau 25.4 du projet de budget, des économies d'un montant de 6,15 millions de dollars ont déjà été réalisées en 2009 et que d'après les projections révisées, les économies devraient s'élever à 15,2 millions en 2010, 17 millions en 2011 et 16,3 millions de dollars en 2012 et en 2013 respectivement. Il est indiqué que les estimations du tableau 25.4 tiennent compte de la contribution du Gouvernement hongrois, c'est-à-dire les locaux mis gracieusement à disposition au Centre de Budapest, la prise en charge des travaux d'entretien et des services collectifs de distribution, et la fourniture de services de réception et de sécurité pendant une période de 10 ans (A/66/6, par. 25.18).

VI.32 Le Comité consultatif a été informé que la mise en œuvre du principe de la gestion axée sur les résultats, en 2010, était l'une des initiatives de changement que le HCR avait prises afin de rendre l'organisation plus transparente, plus souple et d'accroître sa capacité d'adaptation. Il s'est fait fournir des informations actualisées sur les gains d'efficacité obtenus grâce aux différentes mesures de réforme prises par le HCR, et a été informé que celui-ci avait mené des réformes de vaste portée au

cours des cinq dernières années, créant notamment en 2007 des centres de services à Budapest en vue de répondre à l'urgente nécessité de réduire les dépenses administratives du siège. En conséquence, les dépenses du siège avaient diminué, passant de 13,9 % des dépenses totales en 2006 à 9,1 % du total en 2010, tandis que la part des dépenses de personnel dans les dépenses totales du HCR avait baissé de 41,4 % à 27,1 %. En outre, les économies découlant des réformes ont permis au HCR de disposer d'une marge de manœuvre suffisante pour qu'il puisse allouer des contributions volontaires non affectées à des opérations et des situations d'urgence sous-financées et lancer des initiatives visant à améliorer ses moyens en matière de protection et d'aide d'urgence. **Le Comité consultatif se félicite des initiatives prises et des progrès réalisés jusque là par le HCR et espère que celui-ci continuera à rechercher de nouveaux gains d'efficacité**.

Publications

VI.33 Le tableau 25.3 du projet de budget présente le nombre de publications en série et de publications isolées. Une liste des publications non reconduites en 2012-2013 est également donnée en annexe au projet de budget. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que parmi les publications à paraître en 2012-2013 figureraient, à la fois sur supports papier et électronique, a) les éditions annuelles du *Statistical Yearbook du HCR*, qui présentent l'évolution de la situation des populations relevant de la compétence du Haut-Commissariat ainsi que des solutions durables aux problèmes de ces populations, et b) des dossiers de recherche qu'il lui a été demandé d'établir sur diverses questions prioritaires relatives à la protection. Le HCR diffusera par ailleurs régulièrement, par voie électronique, des informations sur ses travaux ainsi que sur des questions ayant trait aux réfugiés et aux autres populations relevant de sa compétence sur ses sites Web et sur les réseaux sociaux. Le Comité consultatif a formulé d'autres commentaires au sujet des publications aux paragraphes 109 et 110 du chapitre I.

Chapitre 26
Réfugiés de Palestine

Montant demandé par le Secrétaire général	48 712 400 dollars[a]
Montant révisé du crédit ouvert pour 2010-2011	48 712 400 dollars

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2010-2011 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

VI.34 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du budget ordinaire pour le chapitre 26 s'élèvent à 48 712 400 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 5 millions de dollars (11,4 %) par rapport au montant du crédit ouvert pour 2010-2011 (A/66/6 (Sect. 26), tableau 26.3). Pour 2012-2013, si l'on se base sur le montant estimatif des ressources extrabudgétaires (1 857 300 000 dollars), la part du montant total du budget de l'Office de secours et

de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient à imputer au budget ordinaire pour l'exercice biennal sera d'environ 2,7 % (ibid., par. 26.12 et 26.13).

VI.35 Le Secrétaire général indique que, dans sa résolution 3331 B (XXIX), l'Assemblée générale a décidé que les dépenses à engager au titre des traitements du personnel international au service de l'Office, qui auraient sinon été financées par des contributions volontaires, seraient imputées sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies à compter du 1er janvier 1975 et pour la durée du mandat de l'Office (ibid., par. 26.2). L'augmentation proposée de 5 millions de dollars pour 2012-2013 est due à une hausse des ressources nécessaires, conséquence de l'effet-report de la création de 14 nouveaux postes d'administrateur approuvés par l'Assemblée générale pour l'exercice biennal 2010-2011 (2 283 200 dollars); du coût de 13 nouveaux postes qu'il est proposé de créer (2 475 200 dollars); du reclassement de cinq postes (236 600 dollars); et d'une augmentation de 5 000 dollars du montant prévu pour des dépenses autres que le coût des postes (ibid., par. 26.22; voir aussi par. VI.40 et VI.48 ci-dessous).

VI.36 On trouvera au tableau VI.5 un récapitulatif des postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour l'exercice biennal 2010-2011 ainsi que les propositions du Secrétaire général concernant les postes à inscrire au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2012-2013. Y figurent également les postes extrabudgétaires proposés pour l'exercice biennal 2012-2013.

Tableau VI.5
Effectifs

	Postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2010-2011	133	1 SGA, 1 SSG, 4 D-2, 13 D-1, 23 P-5, 54 P-4, 24 P-3, 2 P-2/1, 11 G(AC)
Postes proposés pour 2012-2013	146	1 SGA, 1 SSG, 8 D-2, 10 D-1, 27 P-5, 57 P-4, 29 P-3, 2 P-2/1, 11 G(AC)
Créations	13	1 D-1, 3 P-5, 4 P-4, 5 P-3
Reclassements	5	4 D-1 à D-2 et 1 P-4 à P-5
Fonds extrabudgétaires		
Postes proposés pour 2012-2013[a]	75	2 D-2, 2 D-1, 7 P-5, 54 P-4/3, 3 P-2/1, 7 G(AC)

[a] Les employés de l'Office recrutés sur le plan local, qui sont au nombre d'environ 31 800, ne sont pas pris en compte dans le présent tableau (voir A/66/6 (Sect. 26), note de bas de page du tableau 26.4).

Observations et recommandations concernant les postes

VI.37 Le Secrétaire général propose la création de 13 postes pour 2012-2013 (ibid., par. 26.23), comme suit :

a) Un juge (D-1) et un greffier (P-4) du tribunal du contentieux administratif de l'Office (voir aussi par. VI.41 à VI.44 ci-dessous);

b) Un chef de la Division de l'évaluation (P-5) et un responsable de l'information et des systèmes financiers (P-4) au siège de l'Office;

c) Un chef de la Division des partenariats (P-5), dont le poste sera à Jérusalem (voir par. VI.50 ci-dessous);

d) Un attaché de liaison (hors classe) (P-4), à Bruxelles; un chef (P-5) et un chef adjoint (P-4) du Bureau du représentant, à Washington (voir aussi par. VI.49 ci-dessous);

e) Des agents de sécurité (5 P-3), qui seront en poste dans chacun des cinq bureaux extérieurs (Cisjordanie, Gaza, Jordanie, République arabe syrienne et Liban).

VI.38 Le Secrétaire général propose également le reclassement de cinq postes, comme suit (ibid., par. 26.24) :

a) Reclassement de la classe D-1 à la classe D-2 de trois des cinq postes de directeur de bureau extérieur (bureaux de Cisjordanie, du Liban et de Gaza);

b) Reclassement de la classe D-1 à la classe D-2 du poste de directeur du Département des finances;

c) Reclassement du poste de chef de la sûreté et de la sécurité, au siège de l'Office, de la classe P-4 à la classe P-5.

Il a été indiqué au Comité consultatif, en réponse à ses questions, que depuis la dernière étude des postes en vue d'éventuels reclassements, en 1983, les responsabilités attachées à certains postes de rang élevé avaient considérablement augmenté. Le Comité a également été informé du fait que la Section de la rémunération et du classement des emplois du Bureau de la gestion des ressources humaines du Secrétariat de l'ONU avait récemment réexaminé les postes de la classe D-1 et estimé qu'ils pourraient être reclassés à la classe D-2.

VI.39 **Compte tenu des motifs invoqués par le Secrétaire général, le Comité consultatif recommande d'accepter la proposition du Secrétaire général, y compris la création de 13 nouveaux postes et le reclassement de 5 postes.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

VI.40 En ce qui concerne l'augmentation proposée de 5 000 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes pour l'exercice biennal 2012-2013 (voir par. VI.35 ci-dessus), il a été signalé au Comité consultatif que l'augmentation était due aux ressources qui seraient nécessaires, au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), sous la rubrique « Autres dépenses de personnel », pour financer le remplacement du personnel en congé maternité ou en congé maladie de longue durée. Le montant total des ressources demandées au titre des objets de dépense autres que les postes pour 2012-2013 est de 19 900 dollars. **Le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les ressources autres que celles affectées à des postes soit approuvée**.

Observations et recommandations d'ordre général

Tribunal du contentieux administratif et nouveau système d'administration de la justice de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

VI.41 Comme il est indiqué plus haut, deux des nouveaux postes proposés sont un poste de juge et un poste de greffier du Tribunal du contentieux administratif de l'Office. Le Secrétaire général indique que le Tribunal du contentieux administratif de l'Office connaîtra des requêtes qui lui seront présentées et que l'Office et les membres du personnel auront la faculté de contester ses décisions auprès du Tribunal d'appel des Nations Unies, conformément au Statut de celui-ci [ibid., par. 26.23 a)]. À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité consultatif que le nouveau système de justice interne de l'Office était le reflet du système à double niveau adopté par l'ONU pour l'administration de la justice. L'Office, cependant, a choisi d'établir son propre tribunal du contentieux administratif, car la solution consistant à reconnaître la compétence du Tribunal du contentieux administratif de l'ONU moyennant la conclusion d'un accord de participation aux coûts fondée sur les effectifs (voir résolution 63/253 de l'Assemblée générale, par. 52) aurait fait supporter à l'Office un coût supplémentaire s'établissant entre 8 et 9 millions de dollars par an, compte tenu de son effectif d'environ 30 000 fonctionnaires. Outre le coût des postes proposés de juge et de greffier, l'Office a aussi indiqué que les frais de fonctionnement de son système d'administration de la justice s'élèveraient à 1 million de dollars par an, à financer au moyen du Fonds général de l'Office.

VI.42 Le Comité consultatif a également été informé que l'Office avait reconnu la compétence du Tribunal d'appel, deuxième instance du système formel d'administration de la justice de l'Organisation des Nations Unies. À cet égard, le Comité rappelle que l'article 2.10 du Statut du Tribunal d'appel, tel qu'approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/253, prévoit la conclusion d'un accord spécial avec le Secrétaire général lorsque l'organisation concernée a institué une instance du premier degré. Le Comité consultatif a été informé que l'Office avait conclu un accord spécial avec le Secrétaire général en décembre 2009 et qu'en vertu de cet accord, il était assujetti au paiement d'un montant forfaitaire de 9 600 dollars par affaire au Tribunal d'appel. Le statut et le règlement du personnel de l'Office avaient été amendés, avec effet au 1er juin 2010, sur le modèle des Statut et Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies.

VI.43 Ayant demandé des précisions sur la procédure de sélection du juge du Tribunal du contentieux administratif de l'Office, le Comité consultatif a appris qu'un juge indépendant était choisi par le Comité de justice interne de l'Office, lui-même composé d'un membre du personnel local choisi par la Conférence intersyndicale, d'un fonctionnaire international choisi par ses pairs, du Directeur des ressources humaines, du conseiller juridique et de trois juristes externes renommés. Le Comité a également appris que le Tribunal du contentieux administratif de l'Office était pleinement opérationnel depuis le 1er juin 2011 et actuellement financé au moyen de fonds extrabudgétaires.

VI.44 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a également appris que le nouveau système interne d'administration de la justice comportait aussi des mécanismes de règlement informel des différends, comme la médiation. En revanche, l'Office ne possédait pas de bureau de l'Ombudsman mais les fonctions

correspondantes étaient exercées par le spécialiste de la déontologie. Le Comité consultatif rappelle à cet égard que l'Assemblée générale, instituant le nouveau système d'administration de la justice des Nations Unies, a considéré que le règlement amiable des litiges était un élément crucial du système et souligné que la procédure non formelle devait être empruntée dans toute la mesure possible pour faire l'économie de contentieux inutiles (voir résolution 61/261, par. 11). Dans la même résolution, l'Assemblée a décidé d'instituer un bureau de l'Ombudsman pour le Secrétariat de l'Organisation et les fonds et programmes des Nations Unies, ainsi qu'une division de la médiation. **Le Comité consultatif estime que le dispositif mis en place par l'Office et décrit ci-dessus n'est pas adéquat. Le Comité est d'avis que l'Office devrait appuyer convenablement sa procédure de règlement informel des litiges**.

Situation financière

VI.45 Le Comité consultatif rappelle qu'il a déjà soulevé la question du déficit de financement de l'Office dans le cadre de l'examen du projet de budget-programme pour 2010-2011 (A/64/7, par. VI.45). À ce sujet, le Comité a été informé que les contributions extrabudgétaires versées à l'Office, bien qu'ayant augmenté régulièrement au fil des ans, n'avaient pas suivi le rythme de l'accroissement de la population et des coûts. Par ailleurs, l'insuffisance des ressources avait déjà commencé à se faire sentir sur la qualité des programmes et l'Office avait eu beaucoup de mal à répondre aux besoins urgents des réfugiés.

VI.46 À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité consultatif que les problèmes suivants concouraient à la situation financière de l'UNRWA :

a) L'insuffisance du fonds de roulement, qui n'a cessé de baisser au cours des 10 dernières années, passant de plus de 80 millions de dollars à 42 millions de dollars au 1er janvier 2011; les réserves ne suffisent pas à couvrir un mois de dépenses, qui représente entre 45 et 50 millions de dollars;

b) L'insuffisance du revenu annuel, compte tenu d'un déficit qui devrait s'élever à 62 millions de dollars à la fin de 2011;

c) Des facteurs internes et externes négatifs entraînant une hausse des ressources nécessaires : augmentations de salaires liées à l'inflation (12 millions de dollars), vieillissement de la main-d'œuvre et coût des indemnités de départ (4 millions de dollars), coûts des vivres, des fournitures médicales et des services publics essentiels (4 millions de dollars), situation économique difficile des donateurs.

VI.47 Concernant les indemnités de départ dues à son personnel local, l'Office s'inquiétait du fait que l'application des normes IPSAS à compter du 1er janvier 2012 ferait apparaître la valeur des indemnités de départ au passif de son bilan. L'Office n'ayant aucune provision pour financer ces indemnités de départ d'ici à la fin 2013, le total du passif serait supérieur au total de l'actif, ce qui ferait apparaître dans les rapports une valeur nette négative. L'Office s'attendait à ce que ses vérificateurs externes expriment de graves préoccupations quant à sa viabilité financière. Le Comité consultatif entend revenir sur cette question lorsqu'il examinera le projet de budget de l'Office pour 2012-2013.

VI.48 Dans le projet de budget, le Secrétaire général indique que l'Assemblée générale, dans sa résolution 65/272, l'a prié de continuer d'aider au renforcement

institutionnel de l'Office en lui fournissant des ressources financières suffisantes provenant du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. Ainsi, une augmentation des ressources de 5 millions de dollars est proposée pour 2012-2013 (A/66/6 (Sect. 26), par. 26.11). Le Comité consultatif note que le coût de l'effet-report de la création de 14 nouveaux postes d'administrateur approuvés par l'Assemblée générale pour l'exercice biennal 2010-2011 s'élève à 2 283 200 dollars, soit 46 % de l'augmentation proposée par le Secrétaire général.

Réforme

VI.49 Le Comité consultatif rappelle que l'Office a lancé un plan de développement institutionnel visant à réformer et renforcer les structures et processus de gestion (A/64/7, par. VI.35). À ce sujet, il a été informé que ce plan de réforme, dont l'exécution était déjà achevée, avait apporté d'importantes améliorations au mode de fonctionnement de l'Office, y compris une stratégie à moyen terme soutenue par un système de planification axé sur les résultats. Un nouveau programme de réforme, intitulé « Sustaining Change », avait été engagé en vue de rendre plus efficaces les services de santé et d'éducation que l'Office dispensait ainsi que son approche de la lutte contre la pauvreté. Il a été précisé au Comité que c'était dans ce contexte que l'Office avait demandé les quatre postes, afin de mener des activités de mobilisation de ressources et de pouvoir ainsi maintenir et relever le niveau des contributions volontaires (voir par. VI.37 c) et d) ci-dessus).

VI.50 Au sujet des activités de mobilisation des ressources que l'Office envisage de mener, le Comité consultatif a été informé que la création d'un poste de chef de la Division des partenariats répondait à une prise de conscience du fait que le financement du développement et de l'aide humanitaire n'était pas de la compétence exclusive des États Membres. Alors que la collecte de fonds privés apportait au PAM et au HCR 3,5 % de leurs ressources, les fonds privés ne représentaient actuellement que 0,1 % des ressources de l'Office. L'Office pouvait donc encore faire beaucoup pour accroître le volume des contributions volontaires qu'il recevait en établissant des partenariats avec des fondations, des organismes privés et le grand public. **Le Comité consultatif accueille avec satisfaction l'initiative de l'Office d'établir de nouveaux partenariats avec des donateurs non traditionnels afin d'accroître le nombre de ses bailleurs de fonds. Le Comité encourage également l'Office à continuer en permanence à envisager de nouvelles réformes et moyens de gagner en efficacité**.

Chapitre 27
Aide humanitaire

Montant demandé par le Secrétaire général	29 741 100 dollars[a]
Montant révisé du crédit ouvert pour 2010-2011	29 399 900 dollars
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	496 114 400 dollars[b]

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2010-2011 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[b] Ce montant ne tient pas compte des dons alloués pour des activités qui ne sont pas menées par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et qui sont transférés par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance en cas de catastrophe (estimés à 150 millions de dollars pour 2012-2013) et du Fonds central pour les interventions d'urgence (estimés à 800 millions de dollars pour 2012-2013).

VI.51 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 27 pour l'exercice biennal 2012-2013 s'élèvent à 29 741 100 dollars, ce qui représente une augmentation de 341 200 dollars, ou 1,2 %, par rapport à 2010-2011. Le Secrétaire général indique dans le rapport que cet accroissement témoigne de sa volonté de continuer à augmenter progressivement la partie des dépenses du Bureau de la coordination des affaires humanitaires qui est imputée au budget ordinaire, conformément à la résolution 57/153 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a souligné que le Bureau devait bénéficier d'un financement suffisant et plus prévisible (A/66/6 (Sect. 27), par. 27.8).

VI.52 On trouvera au tableau VI.6 un récapitulatif des postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour l'exercice biennal 2010-2011 ainsi que les propositions du Secrétaire général concernant les postes à inscrire au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2012-2013. Y figurent également les postes extrabudgétaires proposés pour 2012-2013.

Tableau VI.6
Effectifs

	Postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2010-2011	70	1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 3 D-1, 10 P-5, 16 P-4, 14 P-3, 5 P-2, 2 G(1e C), 15 G(AC)
Postes proposés pour 2012-2013	72	1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 4 D-1, 11 P-5, 16 P-4, 14 P-3, 5 P-2, 2 G(1e C), 15 G(AC)
Créations	2	1 D-1 pour le sous-programme 3, 1 P-5 pour le sous-programme 2

	Postes	*Classe*
Fonds extrabudgétaires		
Postes proposés pour 2012-2013	1 879	1 SSG, 1 D-2, 12 D-1, 79 P-5, 218 P-4, 319 P-3, 58 P-2/1, 4 G(1e C), 161 G(AC), 340 AN, 686 AL

VI.53 Le Secrétaire général indique qu'au cours de l'exercice biennal 2012-2013, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimatif de 496 114 400 dollars, soit 94 % des ressources nécessaires pour le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, devraient venir s'ajouter aux ressources prévues au budget ordinaire pour financer les diverses activités du Bureau. Le montant des fonds extrabudgétaires prévus pour 2012-2013 est inférieur de 23 690 700 dollars à celui qui était indiqué pour l'exercice 2010-2011, essentiellement en raison d'une initiative prise pour aligner les prévisions de dépenses sur le montant des contributions attendues (ibid., par. 27.10 et 27.11).

Observations et recommandations concernant les postes

Créations de postes

VI.54 Le Secrétaire général propose de créer un poste de la classe P-5 à inscrire au budget ordinaire, au titre du sous-programme 2 (Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence), de chef de la Section chargée de la procédure d'appel global au sein du Service des relations extérieures et de la mobilisation de l'aide, qui serait chargé de veiller à ce que les appels humanitaires interinstitutions soient lancés dans les délais voulus, de piloter l'élaboration des politiques interinstitutions relatives au processus d'appel global et aux bonnes pratiques du don humanitaire et assure leur application, et de gérer les outils d'information tels le service de surveillance financière et le système de projets en ligne (ibid., par. 27.34). S'étant renseigné, le Comité consultatif a appris que le poste P-5 de chef de la Section avait été créé au cours de l'exercice biennal 2010-2011 et était financé au moyen de ressources extrabudgétaires. **Bien qu'il ne voit pas d'objection à la création du poste P-5 au titre du sous-programme 2, le Comité consultatif souligne que la proposition aurait du être présentée en précisant que le poste ne serait finalement pas imputé sur le budget ordinaire mais financé par des ressources extrabudgétaires**.

VI.55 Il est proposé de créer, au titre du sous-programme 3 (Réduction des catastrophes naturelles), un nouveau poste de la classe D-1 de chef du service chargé des programmes régionaux et de l'élaboration des politiques. Le Secrétaire général indique que les bureaux régionaux de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes jouent un rôle crucial dans l'exécution du mandat de la Stratégie, qui consiste à servir de point de contact au sein du système des Nations Unies pour la coordination de la prévention des catastrophes et à favoriser les synergies entre les activités du système et des organisations régionales en la matière et les activités menées dans les domaines socioéconomique et humanitaire. Les bureaux régionaux apportent leur concours aux cadres de coopération régionale pour la réduction des risques de catastrophe et la mise en œuvre régionale du Cadre d'action de Hyogo (ibid., par. 27.41). Dans sa résolution 65/157, l'Assemblée générale a pris acte de la demande croissante à laquelle doit faire face le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et de la nécessité de

disposer de ressources accrues, ponctuelles, stables et prévisibles pour la mise en œuvre de la Stratégie. Le Secrétaire général indique que le secrétariat de la Stratégie, qui est financé uniquement par des fonds extrabudgétaires, a pris une série de mesures en vue d'augmenter la prévisibilité des fonds grâce à un élargissement de la base des donateurs et à une hausse des crédits non affectés. Cependant, par nature, les fonds extrabudgétaires ne garantissent pas la prévisibilité et la stabilité nécessaires en ce qui concerne le financement des activités de base et des activités régulières du secrétariat de la Stratégie (ibid., par. 27.42). Le Comité consultatif note que le Secrétaire général a l'intention de soumettre à l'Assemblée générale, à sa soixante-sixième session, un rapport contenant des recommandations, en application de la résolution 65/157, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général d'étudier les meilleurs moyens de soutenir la mise en œuvre de la stratégie de prévention des catastrophes naturelles (ibid.). En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la proposition visant la création, au moyen du budget ordinaire, du poste D-1 de chef du service chargé des programmes régionaux et de l'élaboration des politiques faisait partie des recommandations qui figureraient dans le rapport sur la Stratégie. **Le Comité consultatif n'a pas d'objection à la création du poste D-1 au titre du sous-programme 3**.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

VI.56 Le Secrétaire général propose pour les objets de dépense autres que les postes un montant total de 7 311 900 dollars, ce qui représente une baisse de 390 200 dollars résultant de diminutions au titre des services contractuels (202 400 dollars), des frais généraux de fonctionnement (158 800 dollars), des consultants (14 700 dollars) et des dépenses de représentation (500 dollars), partiellement compensée par des augmentations au titre des subventions et contributions (36 400 dollars), du mobilier et du matériel (23 900 dollars), des autres dépenses de personnel (6 700 dollars) et des fournitures (200 dollars). **Le Comité consultatif recommande l'approbation du montant demandé pour financer les objets de dépense autres que les postes**.

Observations et recommandations d'ordre général

VI.57 Le Secrétaire général indique au tableau 27.21 du rapport qu'une étude de faisabilité sera conduite en 2011 comme suite à une recommandation formulée par le Bureau des services de contrôle interne lors de son audit des mécanismes de gouvernance mis en place par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour le Fonds humanitaire commun au Soudan, dans laquelle le BSCI avait constaté que la seule responsabilité qui incombait aux agents d'exécution des activités financées par le Fonds se bornait à présenter des rapports sur l'exécution des projets, et qu'aucune disposition n'avait été prise pour que les projets soient approuvés et les fonds alloués en fonction des résultats des activités de suivi et d'évaluation et des audits (A/65/271 (Part I), par. 33). Le BSCI a recommandé que le Coordonnateur de l'action humanitaire au Soudan fasse en sorte que le processus d'allocation des fonds soit fondé sur les résultats des activités de suivi et d'évaluation et des audits des agents d'exécution afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience générales de la mise en œuvre des projets du Fonds commun pour les activités humanitaires (AN2010/590/05, recommandation 4). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Bureau de la coordination des

affaires humanitaires avait évalué la faisabilité de la recommandation et décidé d'élaborer en 2011 un cadre général de suivi et d'évaluation pour le Fonds commun pour les activités humanitaires pour le Soudan, qui constituerait une annexe aux directives relatives au Fonds. À cet égard, un atelier a été organisé en avril 2011 en vue d'améliorer la gestion des fonds de financement commun au niveau des pays par le renforcement des mécanismes de suivi et d'évaluation. **Le Comité consultatif reconnaît qu'il est important de renforcer les responsabilités à l'égard des projets mis en œuvre au titre du Fonds et attend avec intérêt l'élaboration rapide du cadre général, qui devrait faciliter un suivi et une évaluation efficaces**.

Titre VII
Information

Chapitre 28
Information

Montant demandé par le Secrétaire général	179 432 200 dollars[a]
Montant révisé du crédit ouvert pour 2010-2011	184 996 600 dollars
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	6 339 100 dollars[b]

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2010-2011 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[b] Y compris des contributions obligatoires hors budget ordinaire d'un montant de 1 433 000 dollars (montant modifié par rapport à celui indiqué dans le tableau 28.6 du document A/66/6 (Sect. 28) compte tenu de la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/290 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix) et des fonds extrabudgétaires d'un montant de 4 906 100 dollars.

VII.1 Le montant des ressources que le Secrétaire général demande d'inscrire au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2012-2013 au titre du chapitre 28 s'élève à 179 432 200 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution de 5 564 400 dollars (3,0 %) par rapport au crédit ouvert révisé pour l'exercice biennal 2010-2011 (A/66/6 (Sect. 28), tableau 28.6).

VII.2 Lorsqu'il a examiné les propositions du Secrétaire général au titre du chapitre 28, le Comité consultatif a été informé que la diminution globale des ressources demandées s'expliquait essentiellement par la rationalisation des activités du Département de l'information, notamment grâce à la mise en place d'outils informatiques plus modernes (voir aussi par. VII.17 à VII.20 ci-après), au recours plus fréquent à l'Internet et aux médias sociaux pour diffuser des informations (voir aussi par. VII.14 à VII.16 ci-dessous) et à la mise en œuvre de divers outils d'établissement de rapports et de gestion en ligne (A/66/6 (Sect. 28), par. 28.5). **Le Comité salue les dispositions prises par le Secrétaire général pour réduire les dépenses au titre du chapitre 28 et le félicite tout particulièrement d'avoir adopté plusieurs mesures favorisant le changement, qui consistent à modifier les méthodes de travail du Département de l'information pour gagner en efficacité à long terme**.

VII.3 On trouvera au tableau VII.1 un récapitulatif des postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour l'exercice biennal 2010-2011 ainsi que les propositions du Secrétaire général concernant les postes à inscrire au budget ordinaire pour 2012-2013. Y figurent également les postes extrabudgétaires proposés pour 2012-2013.

Tableau VII.1
Effectifs

	Postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2010-2011	738	1 SGA, 4 D-2, 20 D-1, 37 P-5, 75 P-4, 89 P-3, 58 P-2/1, 9 G(1eC), 226 G(AC), 45 AN, 174 AL
Postes proposés pour 2012-1013	723	1 SGA, 4 D-2, 20 D-1, 36 P-5, 75 P-4, 89 P-3, 58 P-2/1, 9 G(1eC), 217 G(AC), 51 AN, 163 AL
Création	1	1 P-2/1 (sous-programme 3)
Transferts	4	1 P-5 (au sein du sous-programme 1) 1 P-4 et 1 P-2 (du sous-programme 2 au sous-programme 3) 1 P-3 (du sous-programme 3 au sous-programme 2)
Reclassements	6	6 AL en AN (sous-programme 1)
Conversions en postes permanents	4	4 G(AC) (sous-programme 2)
Suppressions	20	1 P-5, 1 P-2/1, 13 G(AC), 5 AL
Fonds extrabudgétaires[a]		
Postes proposés pour 2012-2013	14	3 P-4/3, 1 P-2/1, 10 G(AC)

[a] Dont 4 postes financés au moyen de contributions obligatoires hors budget ordinaire imputés au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et 10 postes financés par des fonds extrabudgétaires.

Observations et recommandations concernant les postes

Création de poste

VII.4 Le Secrétaire général propose de créer un poste P-2/1 au sein du Groupe de l'action éducative (sous-programme 3) (A/66/6 (Sect. 28), par. 28.49). Dans le complément d'information qu'il a communiqué au Comité consultatif, le Secrétaire général a indiqué que les effectifs actuels du Groupe [2 postes d'administrateur et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)] n'étaient pas suffisants pour fournir l'appui voulu aux activités – plus nombreuses – prévues pour l'exercice biennal 2012-2013, qui viseront tout particulièrement à renforcer des relations de l'Organisation avec les universités et les écoles. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les jeunes constituaient pour le Département un public cible privilégié (voir aussi par. VII.13 ci-dessous) et que l'action éducative était désormais un impératif stratégique. Le titulaire du poste proposé serait notamment chargé : d'aider à organiser les conférences des Nations Unies à l'intention des étudiants, de rassembler des informations et de réaliser des travaux de recherche sur les thèmes de ces conférences; de servir de point de contact pour les établissements universitaires souhaitant collaborer avec l'ONU; d'aider à définir et à proposer des créneaux et des activités de communication; et de fournir un appui au programme « Impact universitaire des Nations Unies », qui encourage les établissements universitaires à apporter une contribution de fond à l'exécution des mandats de

l'Organisation. **Le Comité recommande à l'Assemblée d'approuver la création d'un poste P-2/1 au Groupe de l'action éducative**.

Transferts

VII.5 Il est proposé de transférer les quatre postes suivants :

a) Un poste P-5 de directeur de centre d'information des Nations Unies des bureaux extérieurs des Nations Unies (composante information) pour renforcer les effectifs du Centre d'information à Nairobi (sous-programme 1), qui fournit des conseils et un appui technique pour la formulation de stratégies d'information à l'intention des petits bureaux et programmes au Kenya et en Afrique de l'Est et la diffusion de l'information correspondante à la presse et au grand public, et constitue l'un des principaux points d'accès à l'information qui touche aux activités locales, régionales et mondiales de l'ONU (A/66/6 (Sect. 28), par. 28.33);

b) Un poste P-4 de fonctionnaire de l'information de la Division de l'information et des médias (sous-programme 2) aux Services de diffusion du savoir (sous-programme 3) afin de renforcer le Groupe des relations avec les ONG (ibid., par. 28.41);

c) Un poste P-3 de fonctionnaire de l'information des Services de diffusion du savoir (sous-programme 3) au Bureau du porte-parole du Secrétaire général (sous-programme 2) afin de doter le Bureau des effectifs suffisants pour faire face à la complexité des travaux entrepris (ibid., par. 28.40);

d) Un poste P-2/1 de fonctionnaire d'administration (adjoint de 1re classe) du Bureau du porte-parole du Secrétaire général (sous-programme 2) aux Services de diffusion du savoir (sous-programme 3) pour renforcer l'appui administratif et les contrôles à la Division de la sensibilisation du public (ibid. et par. 28.49).

Le Comité consultatif n'a pas d'objection aux transferts proposés. Grâce au transfert d'un poste aux Services de diffusion du savoir et à la création du poste P-2/1 mentionné au paragraphe VII.4 ci-dessus, le Comité compte que le Département sera à même d'élargir encore la portée de ses activités d'information.

Reclassements

VII.6 Le Secrétaire général propose de reclasser six postes d'agent local (1 au Centre d'information des Nations Unies à Alger et 5 dans les bureaux extérieurs des Nations Unies au Bélarus, en Érythrée, en Géorgie, en Ouzbékistan et en Ukraine) en postes d'administrateur recruté sur le plan national. Les reclassements proposés ont pour objet de faire correspondre la classe de ces postes à la nature des fonctions exercées par leurs titulaires et d'aider à attirer des administrateurs locaux dotés des compétences requises (ibid., par. 28.33 et 28.34). Le Comité consultatif note que la proposition du Secrétaire général s'inscrit également dans le prolongement de la recommandation qu'il avait lui-même formulée, à savoir qu'il fallait recourir aussi largement que possible aux fonctionnaires recrutés sur le plan national, qu'il s'agisse d'administrateurs ou d'agents des services généraux (voir A/60/7, par. 70 et 71). **Le Comité recommande à l'Assemblée d'approuver le reclassement de six postes d'agent local en postes d'administrateur recruté sur le plan national**.

Conversions en postes permanents

VII.7 Le Secrétaire général propose également de convertir en postes permanents quatre emplois d'agent des services généraux (Autres classes) actuellement financés au moyen des crédits prévus au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions). La conversion proposée de ces emplois, qui relèvent des groupes chargés des différentes versions linguistiques du site Web de la Division de l'information et des médias (sous-programme 2), témoigne de la volonté du Département d'assurer la parité entre les six langues officielles et de tenir compte du caractère permanent de ces fonctions (A/66/6 (Sect. 28), par. 28.41). **Sachant que l'Assemblée générale, dans sa résolution 65/107 B, a prié le Département de l'information d'améliorer encore les mesures prises pour assurer une pleine égalité des six langues officielles sur le site Web de l'Organisation, le Comité consultatif recommande d'approuver la conversion de quatre emplois d'agents des services généraux (Autres classes) en postes permanents de même classe**.

Suppressions

VII.8 Il est proposé de supprimer les 20 postes suivants :

a) Un poste P-5 de chef de Section, un poste P-2 de libraire et neuf postes d'aide-bibliothécaire de la catégorie des services généraux (Autres classes), en raison des progrès techniques réalisés et de la rationalisation des méthodes de travail à la Bibliothèque Dag Hammarskjöld (sous-programme 3) (voir aussi par. VII.20 ci-dessous) (A/66/6 (Sect. 28), par. 28.49);

b) Un poste de secrétaire et trois postes d'assistant d'information de la catégorie des services généraux (Autres classes) à la Division de l'information et des médias (sous-programme 2), comme suite à une redistribution des ressources visant à augmenter la productivité (ibid., par. 28.41);

c) Cinq postes d'agent local aux centres d'information des Nations Unies à Bucarest (2 postes), à Lomé, à Lima et à Port of Spain (sous-programme 1), comme suite à l'examen des besoins du centre d'information du Département et de son aptitude à répartir les fonctions parmi ses capacités existantes, compte tenu du calendrier des départs à la retraite et des vacances de postes (ibid., par. 28.34).

Le Comité consultatif n'a pas d'objections aux suppressions de postes proposées.

Recommandation concernant les ressources prévues au titre des objets de dépense autres que les postes

VII.9 Le montant des ressources prévues au titre des objets de dépense autres que les postes est estimé à 36 574 700 dollars pour l'exercice 2012-2013, soit une diminution de 3 676 400 dollars (9,1 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2010-2011. D'après les informations supplémentaires qui lui ont été communiquées, le Comité consultatif note que le Secrétaire général propose une diminution au titre de tous les objets de dépense, à l'exception des frais de voyage des représentants. **Le Comité recommande à l'Assemblée d'approuver la proposition du Secrétaire général concernant les ressources prévues pour les objets de dépense autres que les postes au titre du chapitre 28**.

Observations générales et recommandations

Taux de vacance de postes

VII.10 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 avril 2011, 36 des 738 postes du Département inscrits au budget ordinaire de l'exercice 2010-2011 étaient vacants, soit un taux de vacance de postes de 4,9 %. D'après les informations supplémentaires qui lui ont été communiquées, un grand nombre des postes vacants du Département se trouvent dans les bureaux extérieurs. **Le Comité attache une grande importance aux activités d'information menées dans les bureaux extérieurs, qui lui permettent de faire mieux connaître les buts et les activités de l'ONU et de mobiliser un appui en leur faveur par la diffusion d'informations sur les travaux de l'Organisation aux populations du monde entier, ces informations étant adaptées au public visé, que ce soit au niveau régional, national ou local (voir aussi par. VII.21 à VII.24 ci-après). Le Comité invite donc instamment le Secrétaire général à pourvoir dans les meilleurs délais tous les postes demeurés vacants dans les bureaux extérieurs**.

Suivi et évaluation

VII.11 Au paragraphe 28.13 du projet de budget-programme (A/66/6 (Sect. 28)/Corr.1), le Secrétaire général indique que, conformément à la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, le montant demandé pour les activités de suivi et d'évaluation s'élève à 2 792 000 dollars au titre du budget ordinaire, ce qui correspond à 292 mois de travail.

VII.12 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'entité chargée du suivi et de l'évaluation – le Groupe de la recherche en matière d'évaluation et de communication – relevait du Bureau du Secrétaire général adjoint et comptait trois administrateurs et deux agents des services généraux employés à plein temps. Il a également été informé qu'au cours de l'exercice 2012-2013, le Département évaluerait les éléments suivants :

a) La portée et l'utilité de son programme de séances d'information hebdomadaires à l'intention des organisations non gouvernementales qui lui sont associées;

b) La mesure dans laquelle la conférence annuelle à l'intention des organisations non gouvernementales et le programme « Citoyens ambassadeurs auprès de l'ONU » contribuent à favoriser la participation de la société civile aux activités de l'ONU;

c) La mesure dans laquelle la conférence Simul'ONU mondiale aide les jeunes à mieux comprendre les travaux de l'Organisation;

d) Le degré de satisfaction des utilisateurs des outils de communication internes (iSeek et intranet);

e) La mesure dans laquelle le programme « Messager de la paix » contribue à favoriser la couverture médiatique des questions prioritaires;

f) La portée et l'impact de ses produits d'information;

g) La mesure dans laquelle la campagne de communication sur le développement durable contribue à sensibiliser davantage aux questions qui s'y rapportent;

h) La facilité de navigation et d'utilisation du site Web de l'ONU (www.un.org), ainsi que le temps de réponse aux questions des utilisateurs.

Le Comité consultatif prend note des multiples activités de suivi et d'évaluation que le Département de l'information doit mener au cours de l'exercice 2012-2013. Il attend avec intérêt de recevoir, dans un rapport, des informations sur les résultats de ces activités et toute initiative prise pour y donner suite, ainsi qu'une présentation des enseignements qui auront été tirés. Le Comité a formulé d'autres observations sur la question du suivi et de l'évaluation au chapitre I ci-dessus.

Les jeunes, priorité stratégique de l'action du Département

VII.13 Se référant au paragraphe 28.2 du projet de budget-programme, le Comité consultatif note que le Département de l'information a fait des jeunes une des priorités stratégiques de son action dans le domaine des communications. Ayant demandé des précisions, il a été informé que, dans le cadre de sa stratégie visant à associer les jeunes du monde entier à l'examen d'importantes questions en rapport avec l'ONU, le Département avait déjà lancé un certain nombre d'initiatives, à savoir la conférence Simul'ONU mondiale, une série de visioconférences sur divers thèmes à l'intention des étudiants du monde entier, le programme Impact académique, des mesures destinées à faire participer les jeunes à la conférence annuelle à l'intention des organisations non gouvernementales et des activités de sensibilisation. **Le Comité consultatif se félicite de l'attention que le Département accorde à la promotion de l'action de l'Organisation auprès des jeunes. Il compte que le Secrétaire général poursuivra ses efforts à cet égard et s'appliquera à trouver d'autres possibilités de faire participer les jeunes. Il considère à cet égard que l'utilisation judicieuse des nouveaux médias (voir par. VII.14 à VII.16 ci-après) devrait constituer un élément important de ces efforts**.

Utilisation des nouveaux médias

VII.14 En examinant les propositions formulées par le Secrétaire général au titre du chapitre 28, le Comité consultatif a relevé que l'évolution permanente du paysage technologique et l'actuelle révolution de l'information constituaient un terrain favorable à l'amélioration et à la modernisation des services offerts par le Département de l'information. Il note à cet égard qu'un certain nombre de réalisations escomptées et d'indicateurs de succès pour l'exercice biennal 2012-2013 portent sur le recours à Internet et aux réseaux sociaux en ligne pour mieux faire comprendre les activités de l'Organisation et leur assurer un soutien plus large.

VII.15 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé qu'en plus de son propre site Web (www.un.org), l'ONU était actuellement présente sur un certain nombre de plates-formes de réseaux sociaux, notamment Twitter, Facebook et Youku. Le tableau ci-après, qui lui a été communiqué, indique l'ampleur du trafic généré par les comptes gérés par le Département de l'information sur les réseaux sociaux au 3 juin 2011 :

Plate-forme	Facebook	Twitter	Flick'r	YouTube	Sina Microblog	Tudou	Youku
Nombre d'abonnés/ vues/inscrits	111 699	400 561	1 121 166	3 362 499	330 865	366 242	2 171 676

VII.16 Le Comité consultatif a également été informé qu'afin de rendre les publications des Nations Unies plus facilement disponibles sous forme électronique aux utilisateurs du monde entier, le groupe Vente et commercialisation avait lancé des livres électroniques et des applications (« apps ») pour tablettes électroniques et dispositifs mobiles. **Le Comité se félicite des mesures prises par le Département pour continuer d'élargir son public à l'aide d'Internet et des réseaux sociaux, dont la popularité a considérablement progressé ces dernières années et qui, s'ils sont utilisés efficacement, peuvent aider l'ONU à donner d'elle l'image d'une organisation mobilisée, connectée et accessible. Le Comité note néanmoins que les moyens de communication plus traditionnels (radio et presse) continuent d'occuper une large place dans les efforts visant à garantir une diffusion effective du message de l'Organisation, en particulier dans les pays en développement**.

Modernisation de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld

VII.17 Le Comité consultatif note que l'évolution du paysage technologique et la révolution de l'information sont également l'occasion pour le Département de l'information de continuer à moderniser les activités de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld afin que celle-ci puisse offrir des services de meilleure qualité au personnel de l'ONU et aux délégués et servir de passerelle virtuelle permettant aux chercheurs et au grand public du monde entier d'avoir accès à l'information relative aux Nations Unies (A/66/6 (Sect. 28), par. 28.6).

VII.18 S'étant enquis du montant des crédits demandés au titre du présent chapitre qu'il était proposé d'affecter à la modernisation de la Bibliothèque, le Comité consultatif a été informé que celui-ci s'élevait à 650 000 dollars. Ces ressources seraient utilisées pour acheter les solutions techniques nécessaires à la mise à niveau et à la personnalisation des systèmes d'information existants, à assurer la migration des données et à former le personnel concerné. Elles serviraient également à couvrir les dépenses afférentes aux services contractuels liés aux systèmes, à l'installation et aux mesures de gestion du changement. Le Comité a également été informé qu'à plus long terme, un projet distinct serait mis au point afin d'examiner les activités des bibliothèques de l'Organisation de par le monde, en vue d'accroître la cohérence des politiques et d'harmoniser encore les systèmes. Le Département de l'information compte lancer, avant la fin 2011, un examen à cet effet dans le cadre du Comité directeur pour la modernisation et la gestion intégrée des bibliothèques de l'Organisation des Nations Unies, qui avait été créé dans le prolongement du rapport du Secrétaire général intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387).

VII.19 Le Comité consultatif note que les mesures évoquées au paragraphe précédent doivent être mises en œuvre parallèlement au projet en cours visant à numériser les documents à l'intention des organes délibérants publiés entre 1946 et 1993 et de les exporter vers le Système de diffusion électronique des documents (ODS). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'au 31 octobre 2010, ce projet, lancé en janvier 1999 et mobilisant cinq fonctionnaires, avait permis de numériser et d'exporter vers ODS environ 225 000 documents (1 900 000 pages). Quelque 3 750 000 documents datant d'avant 1993 devaient encore être traités, mais on prévoyait que seuls 25 % d'entre eux seraient considérés comme assez

importants pour être numérisés[7]. Le Comité a été également informé que le Département de l'information avait entamé des négociations avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et le Bureau des technologies de l'information et des communications en vue de la création d'un autre projet de numérisation des documents des Nations Unies, qui permettrait d'achever la numérisation de tous les documents d'avant 1993 dans un délai de cinq ans. La mise en œuvre de ce projet pourrait être l'occasion de revoir le nombre de fonctionnaires de la Bibliothèque chargés de la numérisation. **Le Comité comprend les avantages de ce projet, qui est susceptible d'occasionner de nouvelles réductions des coûts, et encourage les départements concernés à faire aboutir les négociations dès que possible**.

VII.20 Le Comité consultatif note que les progrès techniques et la rationalisation des méthodes de travail devant intervenir pendant l'exercice 2012-2013 entraîneraient la suppression de 11 postes à la Bibliothèque [1 P-5, 1 P-2 et 9 postes d'agent des services généraux (Autres classes)] (voir par. VII.8 ci-dessus). **Le Comité se félicite des efforts déployés actuellement pour moderniser et rationaliser les activités de la Bibliothèque, qui devraient permettre de réduire les coûts afférents aux postes, et attend avec intérêt d'être informé de l'état d'avancement des projets susvisés dans un futur rapport, lequel contiendra une évaluation de leur impact, une indication des économies qu'ils sont susceptibles de permettre et une présentation de tout enseignement tiré de leur exécution**.

Centres d'information des Nations Unies

VII.21 Les crédits à prévoir au budget ordinaire au titre du réseau des centres d'information des Nations Unies pour l'exercice biennal 2012-2013, dont le montant proposé s'élève à 40 808 400 dollars, permettraient de financer 246 postes (39 postes d'administrateur, 161 postes d'agent local et 46 postes d'administrateur recruté sur le plan national) et d'autres objets de dépense connexes (A/66/6 (Sect. 28), par. 28.34). Les postes sont répartis entre les 53 centres d'information des Nations Unies opérant de par le monde, dont 25 sont dirigés par des fonctionnaires du Département de l'information et les 28 autres sont placés sous la direction des coordonnateurs résidents concernés. Principaux pourvoyeurs d'information sur le système des Nations Unies dans les pays où ils sont implantés, ces centres ont pour mission d'aider le public à mieux comprendre les buts et les activités des Nations Unies et de gagner son adhésion, en diffusant des informations sur les travaux de l'Organisation auprès des populations du monde entier et particulièrement des pays en développement.

VII.22 À cet égard, le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale, dans sa résolution 64/243, a approuvé la création d'un nouveau centre d'information des Nations Unies à Luanda. Le projet de budget pour l'exercice biennal 2012-2013 tient compte de l'effet-report de la création de six postes affectés à ce centre (A/66/6 (Sect. 28), par. 28.34). S'étant enquis de l'état actuel du Centre d'information de Luanda, le Comité a été informé que le Gouvernement angolais avait récemment

[7] Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les documents « importants » étaient les documents officiels des grands organes des Nations Unies, notamment les résolutions, les comptes rendus de réunions, les rapports des comités, des commissions et d'autres grands organes, les rapports budgétaires et financiers et les rapports des réunions préparatoires aux grandes conférences des Nations Unies.

approuvé l'ouverture d'un crédit pour la construction des locaux de bureaux nécessaires, et que le Département de l'information travaillait, avec le concours du Bureau des affaires juridiques, à l'élaboration d'un accord avec le pays hôte.

VII.23 Lorsqu'il a examiné les propositions faites au titre du chapitre 28, le Comité consultatif a été informé par des représentants du Secrétaire général qu'au vu de la situation économique actuelle et des difficultés que rencontrait l'Organisation pour obtenir des locaux à un prix abordable, le Département de l'information avait commencé à réévaluer et à rationaliser sa stratégie d'exploitation des centres d'information des Nations Unies. Afin d'atténuer les effets de l'accroissement des dépenses lié à l'adoption de mesures supplémentaires en matière de sûreté et de sécurité et à la hausse des loyers et des charges, le Département a réduit la surface des locaux destinés aux centres d'information, notamment en faisant don aux universités locales de certaines collections de la Bibliothèque ou en partageant les locaux avec d'autres membres de l'équipe de pays des Nations Unies. Comme indiqué au paragraphe VII.8 ci-dessus, le Secrétaire général propose également de supprimer cinq postes d'agent local dans quatre centres d'information, après avoir examiné les besoins et la mesure dans laquelle il était possible de répartir les fonctions parmi les capacités existantes. Le Comité a été informé que l'objectif à long terme du Département était de permettre à ses centres d'information de tirer profit des compétences particulières qu'ils offraient à l'équipe de pays des Nations Unies et au Secrétariat en tant que pourvoyeurs professionnels d'appui et d'orientations dans le domaine des communications grâce à une bonne connaissance des langues et des contextes locaux. À l'avenir, ces centres d'information s'attacheraient en priorité à aider leurs clients à accéder à des ressources électroniques en matière d'information et à mener des activités de sensibilisation sur le terrain.

VII.24 **Le Comité consultatif soutient depuis toujours les centres d'information des Nations Unies, convaincu que leur rôle, qui consiste à diffuser des informations sur les activités de l'ONU tout en les adaptant en fonction du public local, constitue un élément essentiel des efforts tendant à mobiliser un large appui en faveur de l'Organisation et de ses objectifs. Compte tenu des difficultés et des incertitudes auxquelles font face les centres d'information, le Comité considère que le Secrétaire général devrait présenter, dans un futur rapport, un plan d'action détaillé destiné à permettre au réseau des centres d'information des Nations Unies de continuer à bien fonctionner à moyen et à long terme.**

Bilan des mesures prises pour renforcer les compétences professionnelles du personnel du Groupe de conception graphique

VII.25 Le Comité consultatif rappelle que, dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011, il a prié le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale des propositions tendant à renforcer les compétences professionnelles des membres du Groupe de conception graphique (A/64/7, par. VII.12). S'étant enquis de l'état actuel de ces propositions, le Comité a été informé que la majorité des membres du personnel chargés du graphisme (6 fonctionnaires sur 11) du Groupe de conception graphique étaient des assistants (graphisme) de la catégorie des services généraux. Ces fonctionnaires ne pouvaient être promus au cadre des administrateurs que par concours ou examen de G à P, et il n'existait pas de concours réservé au graphisme, le seul concours existant étant pour

la conception et le développement de sites Web. Le Comité consultatif a toutefois été informé que le personnel du Groupe avait reçu la priorité pour les programmes de formation externe, qui leur permettaient de renforcer leurs compétences. **Compte tenu du rôle du Groupe de conception graphique dans la diffusion des messages de l'ONU, le Comité demande instamment au Secrétaire général de continuer à prendre des mesures visant à renforcer les compétences professionnelles et accroître les possibilités de perfectionnement du personnel de ce groupe**.

Publications

VII.26 Le tableau 28.3 du projet de budget-programme présente un récapitulatif des publications en série et des publications isolées que le Département de l'information doit diffuser pendant l'exercice 2012-2013. Comme indiqué dans ce tableau, le Comité consultatif note que le nombre de publications devrait être ramené de 71 en 2010-2011 à 61 en 2012-2013, ces 61 publications étant toutes des publications en série. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'un certain nombre de bibliothèques dépositaires implantées dans les États Membres avaient demandé au Département de cesser de leur envoyer des exemplaires papier des publications étant donné qu'elles pouvaient les télécharger depuis Internet, en dépit de quoi il a appris d'informations complémentaires que les 61 publications du Département paraîtraient sur support papier et que seules 10 d'entre elles (deux éditions de l'*Annuaire des Nations Unies* et huit numéros de la *Chronique de l'ONU*) seraient proposées sous forme électronique. **Le Comité encourage le Département de l'information à continuer de suivre de près son programme de publication afin de veiller à ce qu'il tienne compte de l'évolution des besoins des États Membres**. Le Comité a formulé d'autres observations sur la question des publications au chapitre I ci-dessus.

VII.27 Dans le même ordre d'idées, le Comité consultatif note que, dans son rapport sur les états financiers de l'ONU de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009, le Comité des commissaires aux comptes a recommandé que l'Administration réexamine et réaffecte, le cas échéant, les missions et activités du Comité des publications (A/65/5 (Vol. I), par. 251). Dans le tableau 28.26 du projet de budget-programme, le Secrétaire général énumère les mesures qui ont été prises et envisagées pour donner suite à cette recommandation, notamment la création d'un groupe de travail du Comité des publications et l'établissement du Groupe de travail sur les activités de publication. **Le Comité attend avec intérêt que lui soient communiquées, en temps voulu, des informations sur les résultats de ses travaux**.

Améliorer la faculté d'adaptation du Département de l'information aux besoins de l'Organisation

VII.28 **Le Comité consultatif répète qu'il considère que les activités d'information contribuent largement à façonner l'idée que l'opinion publique se fait de la manière dont l'Organisation s'acquitte des responsabilités qui lui sont confiées (voir aussi A/64/7, par. VII.2). Cependant, à l'heure où la popularité croissante des autres sources d'information menace la pertinence des médias traditionnels, où les plates-formes d'information se multiplient et se diversifient à toute vitesse et où les médias sociaux révolutionnent la manière dont les populations obtiennent et partagent l'information, le Comité pense qu'il est peut-être temps que le Département de l'information se demande**

comment il peut mieux adapter ses activités aux besoins de l'Organisation, gagner en créativité et innovation et continuer de promouvoir les activités de l'ONU d'une manière qui tienne mieux compte du quotidien des populations du monde entier. Le Comité note que cette question relève du Comité de l'information et invite par conséquent le Secrétaire général à la renvoyer à cette entité pour complément d'examen.

Titre VIII
Services communs d'appui

Chapitre 29
Services de gestion et d'appui

Montant demandé par le Secrétaire général	531 865 200 dollars[a]
Montant révisé du crédit ouvert pour 2010-2011	525 971 200 dollars
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	462 698 600 dollars[b]

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2010-2011 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[b] Y compris des contributions obligatoires hors budget ordinaire, d'un montant de 251 005 200 dollars (montant modifié par rapport à celui indiqué dans le tableau 29.1 du document A/66/6 (Sect. 29), compte tenu de la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/290 concernant le compte d'appui des opérations de maintien de la paix) et des fonds extrabudgétaires d'un montant de 211 693 400 dollars.

VIII.1 Les activités relevant du titre VIII du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 ont pour objet principal : a) de faire en sorte que l'Organisation gère ses ressources de manière plus efficace et plus transparente dans les quatre grands domaines de l'administration que sont les finances, les ressources humaines, les technologies de l'information et des communications, et les services d'appui, notamment dans le domaine des achats et des infrastructures; b) d'assurer les services d'appui nécessaires aux rouages intergouvernementaux de l'Organisation; c) de veiller à ce que le Secrétariat dispose des fonds nécessaires à la mise en œuvre des activités et des programmes prescrits par les organes délibérants; et d) de concourir à l'exécution desdits programmes et activités. Le titre VIII comprend le chapitre 29 (Gestion et services d'appui), subdivisé en sept sections qui sont examinées séparément ci-après, et le chapitre 30 (Bureau des technologies de l'information et des communications).

VIII.2 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du budget ordinaire pour le chapitre 29 (Gestion et services d'appui) s'élève à 531 865 200 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 5 894 000 dollars, soit 1,1 %, par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2010-2011.

Chapitre 29 A
Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion

Montant demandé par le Secrétaire général	32 816 100 dollars[a]
Montant révisé du crédit ouvert pour 2010-2011	26 126 100 dollars
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	190 781 300 dollars[b]

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2010-2011 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[b] Y compris des contributions obligatoires hors budget ordinaire, d'un montant de 160 313 800 dollars (montant modifié par rapport à celui indiqué dans le tableau 29.1 du document A/66/6 (Sect. 29), compte tenu de la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/290 concernant le compte d'appui des opérations de maintien de la paix) et des fonds extrabudgétaires d'un montant de 30 467 500 dollars.

VIII.3 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du budget ordinaire pour le chapitre 29A s'élève à 32 816 100 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 6 690 000 dollars, soit 25,6 %, par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2010-2011 (voir A/66/6 (Sect. 29A), tableau 29A.4). On trouvera un récapitulatif des changements introduits au paragraphe 29A.10 du projet de budget [A/66/6 (Sect. 29A)]. Comme indiqué, l'augmentation se rapporte essentiellement à la composante progiciel de gestion intégré (Umoja), qui représente la part des ressources imputables au budget ordinaire au titre du projet Umoja pour l'exercice biennal 2012-2013.

VIII.4 Au paragraphe 29A.11 de son rapport [A/66/6 (Sect. 29A)], le Secrétaire général indique que les ressources du budget ordinaire seraient complétées par des contributions obligatoires hors budget ordinaire d'un montant de 171 165 300 dollars. Ce chiffre comprend 103 191 700 dollars destinés au projet de progiciel de gestion intégré et 67 973 600 dollars provenant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Lorsqu'il a examiné les propositions du Secrétaire général pour ce chapitre, le Comité consultatif a été informé que, conformément à la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/290 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, le montant total des autres contributions obligatoires hors budget ordinaire pour le chapitre a été ramené à 160 313 800 dollars. Ce chiffre comprend 94 370 400 dollars pour le projet de logiciel intégré et 65 943 400 dollars pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Le Bureau disposera de fonds extrabudgétaires d'un montant estimatif de 30 467 500 dollars provenant des recettes au titre de l'appui au programme correspondant au remboursement de services fournis par l'administration centrale au titre d'activités extrabudgétaires et des ressources provenant du remboursement des dépenses de coopération technique, dont 27 702 100 dollars sont alloués au projet de progiciel de gestion intégré.

VIII.5 Les principales tâches du Département de la gestion et ses priorités pour l'exercice biennal 2012-2013 sont décrites aux paragraphes 29A.1 à 29A.9 du projet de budget [A/66/6 (Sect. 29A)]. En outre, le Secrétaire général devrait soumettre à l'Assemblée générale pour examen durant la partie principale de sa soixante-sixième session un rapport sur la mise en œuvre de la résolution 64/259 relative à un dispositif de responsabilisation, ainsi qu'un rapport d'étape sur le progiciel de gestion intégré (voir A/66/6 (Sect. 29A), par. 29A.30 et résolution 64/243 de l'Assemblée générale). Lorsqu'il a examiné les propositions budgétaires, le Comité consultatif a reçu un bilan des activités qui sont actuellement menées dans ces deux domaines.

Système de responsabilisation

VIII.6 En ce qui concerne l'établissement du système de responsabilisation pour le Secrétariat, le Comité consultatif a été informé que des activités avaient été entreprises et des progrès accomplis notamment dans les domaines suivants : a) mise en évidence des liens entre responsabilité individuelle et responsabilité institutionnelle dans les contrats de mission des hauts fonctionnaires pour 2011; b) définition précise des rôles et des responsabilités, et systématisation de l'information et du suivi concernant la délégation des pouvoirs en vertu du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies; c) élaboration d'un cadre conceptuel de gestion axée sur les résultats, s'inspirant du cadre approuvé par les États Membres dans la résolution 63/276 de l'Assemblée générale et tenant compte des responsabilités normatives et opérationnelles de l'Organisation; d) élaboration d'une politique et d'une méthode de gestion globale des risques en vue d'orienter l'adoption d'une stratégie à cet égard, et renforcement du cadre de contrôle interne; et e) mise en œuvre à titre expérimental du système d'évaluation des résultats et conduite d'une analyse des enseignements tirés en vue d'appliquer le système à l'échelle de l'organisation. **Le Comité attend avec intérêt de recevoir de nouvelles précisions sur les progrès accomplis vers l'établissement d'un système de responsabilisation pour le Secrétariat et formulera des observations à ce sujet lorsqu'il examinera le rapport susmentionné**.

Projet de progiciel de gestion intégré (Umoja)

VIII.7 Lorsqu'il a examiné les propositions du Secrétaire général concernant le chapitre 29A, le Comité consultatif a été informé que le Secrétariat prévoyait que l'exécution du projet de progiciel de gestion intégré serait retardée et que le projet était privé de directeur depuis le 31 mai 2011. Compte tenu de cette situation, le Comité de pilotage du projet avait décidé d'exécuter le projet en différentes phases, en se concentrant essentiellement, dans la première version, sur les fonctionnalités nécessaires pour faciliter l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). À cette fin, le Secrétariat s'était associé avec l'équipe des technologies de l'information et des communications du PAM pour réaliser une analyse concordance-écart des fonctions existantes du progiciel du PAM (WINGS II) et de celles d'Umoja. Le Comité de pilotage a été informé qu'étant donné que le progiciel du PAM était déjà conforme aux normes IPSAS, on s'attendait à ce que cet exercice conjoint facilite l'harmonisation entre certaines solutions d'Umoja et celles du système WINGS II et qu'il permette à l'ONU de

bénéficier des enseignements tirés par le PAM lors de son passage aux normes IPSAS.

VIII.8 À l'issue de cet exercice conjoint, qui devait s'achever en août 2011, une évaluation sera réalisée et les prochaines mesures à prendre pour accélérer l'exécution du projet seront adoptées. En attendant que l'analyse et l'évaluation soient terminées, il a été indiqué que le Secrétariat n'était pas en mesure de fournir d'indications précises sur la longueur du retard pris et son incidence. Le Comité consultatif a en outre été informé que le Secrétaire général ferait des commentaires sur les résultats du projet et proposerait des mesures en vue de réduire les retards dans son prochain rapport sur le projet de progiciel de gestion intégré.

VIII.9 En ce qui concerne l'application des normes IPSAS, le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 65/259, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de veiller à ce que l'application des normes IPSAS soit menée à bien en 2014 au plus tard. Il signale que la stratégie retenue par l'ONU consiste à faire coïncider l'adoption des normes IPSAS avec la mise en service du progiciel de gestion intégré, étant donné que ses systèmes informatiques existants ne peuvent pas satisfaire aux normes IPSAS à moins de procéder à une adaptation poussée et onéreuse. Il rappelle en outre que l'adoption des normes IPSAS avait préalablement été reportée de 2012 à 2014 pour tenir compte de la stratégie dite de « phase pilote initiale » proposée pour la mise en service à l'échelle de l'Organisation du progiciel de gestion intégré (voir A/64/380).

VIII.10 **Le Comité consultatif déplore vivement le retard attendu dans la mise en service du progiciel de gestion intégré, compte tenu de l'incidence que cela peut avoir sur les coûts et sur le passage aux normes IPSAS prévu en 2014, qui a été beaucoup retardé par rapport au calendrier initial (voir par. VIII.9 ci-dessus). Il a souligné, dans son précédent rapport (A/65/576, par. 29), qu'un engagement soutenu du Secrétaire général, du Comité de gestion et du Comité de pilotage était nécessaire pour faciliter l'adaptation au changement et à de meilleures méthodes de travail qu'entraînerait la mise en place du progiciel de gestion intégré. Il maintient ce point de vue et est convaincu qu'un engagement renouvelé est indispensable au succès du projet. À ce stade, il estime qu'il faut en priorité que le projet soit bien engagé, de manière à éviter de nouveaux retards, des dépassements de coûts et un gaspillage des ressources affectées à cet effet.**

VIII.11 **Le rapport d'étape sur le progiciel de gestion intégré (voir par. VIII.5 ci-dessus) devrait être soumis à l'Assemblée générale à la partie principale de sa soixante-sixième session, préalablement à son examen du projet de budget-programme pour 2012-2013. Il devrait fournir une analyse complète et transparente des facteurs organisationnels et opérationnels qui empêchent de progresser dans l'exécution du projet, et des enseignements tirés de l'expérience. Il devrait aussi comporter des propositions claires pour aller de l'avant et permettre à l'organisation de réaliser les objectifs qu'elle s'est fixés. Le Comité consultatif accepte que le Secrétaire général se concentre sur la première phase de l'application des normes IPSAS (voir par. VIII.7 ci-dessus), mais il n'en souligne pas moins que l'investissement consenti par les États Membres en conséquence était justifié, en partie, au vu de l'amélioration de la gestion et des réformes que permettrait le progiciel de gestion intégré, notamment concernant la gestion axée sur les résultats, la gestion des risques, le**

renforcement du système de contrôle interne, l'amélioration des résultats et de la transparence, et le renforcement de l'efficacité. Ces améliorations continuent d'être des objectifs essentiels pour l'organisation, qui ne sauraient être négligés dans les propositions du Secrétaire général concernant l'orientation future du projet.

VIII.12 **Le Secrétaire général devra aussi donner l'assurance que les insuffisances actuelles ne se perpétueront pas et que les garanties nécessaires seront en place, y compris des mécanismes solides de suivi et de gouvernance des projets, qui permettront de détecter rapidement les problèmes, de les renvoyer au niveau hiérarchique voulu et d'intervenir rapidement pour y remédier. Le Comité consultatif compte en outre que le Secrétaire général redoublera d'efforts pour que le projet soit exécuté moyennant une utilisation efficace des crédits déjà approuvés, une meilleure gestion du projet et la hiérarchisation et l'échelonnement des activités. Étant donné qu'il n'a pas encore examiné le rapport du Secrétaire général susmentionné, il n'est pas en mesure de recommander l'affectation des ressources proposées pour le projet de progiciel de gestion intégré, car leur montant est tributaire du calendrier approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/262 (voir par. VIII.17 ci-dessous).**

VIII.13 Dans ses précédents rapports sur les progrès accomplis dans la mise en place du progiciel de gestion intégré (A/65/576, A/64/7/Add. 9 et A/63/487), le Comité consultatif a fait des observations et exprimé ses craintes concernant plusieurs points, notamment les retards pris pour doter l'équipe du projet du personnel nécessaire, la lenteur du recrutement des spécialistes fonctionnels, la nécessité d'une collaboration plus étroite entre l'équipe du projet et le Bureau des technologies de l'information et des communications pour mener à bien le catalogage et assurer la mise hors service des systèmes qui doivent être remplacés par le progiciel de gestion intégré, la nécessité d'une collaboration plus étroite entre l'équipe du projet, le Bureau des technologies de l'information et des communications et le Département de l'appui aux missions pour mener les activités techniques et concernant les infrastructures, et la complexité et le nombre d'interfaces à mettre au point entre le progiciel de gestion intégré et le système de gestion des ressources humaines, Inspira. Il a aussi souligné, dans ses précédents rapports, qu'il fallait suivre en continu l'évolution des dispositions prises en matière de gouvernance et d'administration et y apporter le cas échéant des modifications, compte tenu de l'expérience acquise. **Le Comité consultatif pense que ces observations demeurent pertinentes et prie le Secrétaire général d'en tenir compte lorsqu'il établira son prochain rapport d'étape sur le projet et de faire des propositions concernant la poursuite du projet**.

VIII.14 Le tableau VIII.1 récapitule les postes du budget ordinaire tant temporaires que permanents approuvés pour l'exercice 2010-2011, ainsi que les propositions du Secrétaire général les concernant pour 2012-2013. Il indique aussi les postes financés sur des ressources extrabudgétaires qui sont proposés pour 2012-2013.

Tableau VIII.1
Effectifs

	Postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2010-2011	52	1 SGA, 2 D-2, 4 D-1, 9 P-5, 6 P-4, 2 P-3, 2 P-2/1, 4 G(1re C), 22 G(AC)
Postes proposés pour 2012-2013	52	1 SGA, 2 D-2, 4 D-1, 9 P-5, 6 P-4, 2 P-3, 2 P-2/1, 4 G(1re C), 22 G(AC)
Fonds extrabudgétaires[a]		
Postes proposés pour 2012-2013	10	1 D-1, 7 P-4/3, 2 G(AC)

[a] Le nombre de postes financés par des fonds extrabudgétaires comprend d'autres postes financés au moyen des contributions obligatoires hors budget ordinaire (au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix), nombre modifié par rapport à ce qui est indiqué dans le tableau 29.1 du document A/66/6 (Sect. 29) compte tenu de la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/290 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, et des postes financés au moyen des fonds extrabudgétaires prélevés sur les recettes provenant de l'appui au programme.

Observations et recommandations concernant les postes

VIII.15 Le Secrétaire général propose de conserver les 52 postes inscrits au budget ordinaire pour le Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion. **Le Comité consultatif n'a pas d'objections aux propositions du Secrétaire général**.

VIII.16 Le Comité consultatif constate, d'après la note se rapportant au tableau 29A.5 du projet de budget, qu'en plus des postes financés au moyen des contributions obligatoires hors budget ordinaire et des fonds extrabudgétaires, qui figurent dans le tableau VIII.1 du présent rapport, l'Assemblée générale a, dans ses résolutions 64/243 et 65/260, approuvé 90 postes temporaires qui sont affectés au projet de progiciel de gestion intégré et financés selon la formule de partage des coûts retenue pour son financement, à savoir : 15 % provenant du budget ordinaire, 62 % du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (autres contributions) et 23 % de fonds extrabudgétaires. Comme indiqué au paragraphe VIII.17 ci-dessous, le Comité consultatif réexaminera la question du montant des ressources prévues pour le progiciel de gestion intégré lorsqu'il examinera le prochain rapport d'étape du Secrétaire général sur le sujet.

Recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

VIII.17 Le montant proposé pour les objets de dépense autres que les postes pour l'exercice biennal 2012-2013 (18 586 900 dollars avant actualisation des coûts) fait apparaître une augmentation de 6 588 200 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour l'exercice en cours (11 998 700 dollars). Pour l'exercice biennal 2012-2013, l'essentiel des montants demandés au titre des objets de dépense autres que les postes revient au projet de progiciel de gestion intégré, sous forme d'un montant forfaitaire de 17 806 300 dollars prévu à la rubrique Subventions et contributions au titre du sous-programme 2. **À la lumière de ses observations et recommandations concernant le progiciel de gestion intégré, qui figurent aux paragraphes VIII.7**

à VIII.13 ci-dessus, le Comité consultatif formulera des recommandations sur cette proposition lorsqu'il examinera le prochain rapport d'étape susmentionné.

VIII.18 Concernant les autres rubriques, le Secrétaire général propose une réduction nette des ressources demandées au titre des services contractuels (49 000 dollars, soit 15,1 %), des frais généraux de fonctionnement (4 600 dollars, soit 4,3 %) et des fournitures et accessoires (2 200 dollars, soit 6,8 %), qui sera en partie compensée par une augmentation des dépenses prévues au titre du mobilier et du matériel (20 600 dollars, soit 101,5 %) pour le remplacement du mobilier de bureau et du matériel de bureautique qu'il n'est plus rentable de réparer. **Le Comité consultatif recommande d'approuver la recommandation du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes, à l'exception du crédit demandé pour le progiciel de gestion intégré à la rubrique Subventions et contributions (voir par. VIII.17 ci-dessus)**.

Observations générales et recommandations

VIII.19 Compte tenu de la responsabilité première du Département de la gestion qui lui incombe de garantir l'efficacité des procédures administratives et d'encourager l'adoption de bonnes pratiques de gestion à l'échelle du Secrétariat, le Comité consultatif estime que le Bureau du Secrétaire général adjoint est bien placé pour donner l'exemple à cet égard et qu'il aurait pu s'attacher davantage à réaliser des gains d'efficacité plus importants et à améliorer le rapport coût-efficacité dans ses propositions budgétaires pour l'exercice 2012-2013. **Le Comité consultatif prie le Bureau de continuer à poursuivre et à intensifier ses efforts pour améliorer l'efficacité de ses opérations et la prestation des services, et de rendre compte de façon détaillée des réalisations concrètes dans le prochain document budgétaire**.

Chapitre 29B
Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité

Crédit demandé par le Secrétaire général	37 441 900 dollars[a]
Montant révisé du crédit ouvert pour 2010-2011	38 552 500 dollars
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	61 864 600 dollars[b]

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2010-2011 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[b] Y compris les autres contributions mises en recouvrement, s'élevant à 39 539 200 dollars (montant modifié par rapport à celui indiqué dans le tableau 29B.4 du document A/66/6 (Sect. 29B) compte tenu de la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/290 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix) et des fonds extrabudgétaires d'un montant de 22 325 400 dollars.

VIII.20 Les crédits que le Secrétaire général a demandé d'inscrire au chapitre 29B du budget ordinaire s'élèvent à 37 441 900 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution de 1 110 600 dollars (2,9 %) par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour l'exercice biennal 2010-2011 (voir A/66/6 (Sect. 29B), tableau 29B.1). Cette baisse découle essentiellement de la diminution des dépenses associées à l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

VIII.21 Par ailleurs, le Bureau devrait disposer de ressources provenant d'autres contributions mises en recouvrement et de fonds extrabudgétaires d'un montant de 61 864 600 dollars pour exécuter son programme de travail. Cette somme comprend 39 539 200 dollars au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, 19 594 500 dollars sous forme de recettes au titre de l'appui au programme, provenant du remboursement de services que l'administration centrale fournit aux activités, fonds et programmes extrabudgétaires, et 2 730 900 dollars au titre d'autres ressources extrabudgétaires. Le montant de 39 539 200 dollars au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix résulte de la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/290, il est modifié par rapport à celui indiqué au paragraphe 29B.14 et dans le tableau 29B.4 du rapport du Secrétaire général [A/66/6 (Sect. 29B)].

VIII.22 Les principales fonctions assurées par le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité sont énumérées au paragraphe 29B.3 du projet de budget [A/66/6 (Sect. 29B)]. Aux paragraphes 29B.5 à 29B.10, le Secrétaire général souligne les priorités du Bureau pour l'exercice 2012-2013. Le Comité consultatif note que le Bureau continuera de jouer un rôle de premier plan dans l'application des normes IPSAS à l'échelle du Secrétariat ainsi que dans les activités visant à accélérer la mise en pratique de la gestion axée sur les résultats. Le Bureau continuera également de collaborer étroitement avec l'Équipe Umoja à la mise en œuvre du progiciel de gestion intégré (PGI) et s'efforcera notamment de renforcer les contrôles internes, de mieux maîtriser les risques, de rationaliser les processus et d'accroître l'efficacité de ses services.

VIII.23 Le Comité consultatif note que le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité continuera de s'attacher à parfaire la budgétisation et la gestion axées sur les résultats, notamment en améliorant la présentation du budget, en procédant à des auto-évaluations périodiques et en renforçant la coopération avec d'autres départements en matière de suivi et d'évaluation. De plus, le Bureau copréside l'équipe spéciale constituée pour présenter des propositions visant à accélérer la mise en pratique de la gestion axée sur les résultats et à concevoir un cadre de gestion axée sur les résultats, comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 64/259, dont la mise en œuvre fera l'objet d'un rapport qui sera soumis à l'Assemblée générale à la partie principale de sa soixante-sixième session (voir A/66/6 (Sect. 29B), par. 29B.6 et 29B.7). **Le Comité consultatif insiste à nouveau sur l'importance de la budgétisation axée sur les résultats, outil essentiel pour mesurer l'efficacité de l'utilisation des crédits. Il étudiera avec intérêt les propositions du Secrétaire général concernant la gestion axée sur les résultats dans le cadre de l'examen du rapport susmentionné**.

VIII.24 Sont récapitulés dans le tableau VIII.2 les postes inscrits au budget ordinaire de l'exercice 2010-2011 et ceux que le Secrétaire général a demandé d'inscrire au

budget ordinaire de l'exercice 2012-2013. On y trouvera également les postes extrabudgétaires proposés pour l'exercice 2012-2013.

Tableau VIII.2
Effectifs

	Postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2010-2011	141	1 SSG, 3 D-2, 8 D-1, 10 P-5, 19 P-4, 17 P-3, 9 P-2/1, 8 G(1eC), 66 G(AC)
Postes proposés pour 2012-2013	140	1 SSG, 3 D-2, 8 D-1, 10 P-5, 19 P-4, 17 P-3, 9 P2/1, 8 G(1eC), 65 G(AC)
Suppression	1	1 G(AC)
Fonds extrabudgétaires[a]		
Postes proposés pour 2012-2013	170	1 D-2, 2 D-1, 12 P-5, 67 P-4/3, 3 P-2/1, 12 G(1eC), 73 G(AC)

[a] Le nombre de postes extrabudgétaires comprend 95 postes financés par d'autres contributions mises en recouvrement (financés exclusivement au moyen du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix) et 75 postes extrabudgétaires (financés au moyen des recettes au titre de l'appui au programme).

Commentaires et recommandations concernant les postes

VIII.25 Il est proposé de supprimer un poste d'agent des services généraux (Autres classes) au Service de l'informatique financière, car les fonctions d'appui informatique ont été transférées du Service au Bureau des technologies de l'information et des communications conformément à un accord de prestations de services (voir A/66/6 (Sect. 29B), par. 29B.53). **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à la proposition du Secrétaire général**.

Recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

VIII.26 Le montant des dépenses autres que le coût des postes qui sont proposées pour l'exercice biennal 2012-2013 s'élève à 2 999 600 dollars, soit une baisse de 959 300 dollars par rapport aux crédits ouverts pour le présent exercice (3 958 900 dollars). Le Secrétaire général propose une réduction nette des crédits au titre des autres dépenses de personnel (36 700 dollars, soit 2,9 %), des consultants (491 400 dollars, soit 100 %), des voyages (42 000 dollars, soit 18,4 %) et des services contractuels (457 600 dollars, soit 30,3 %). Cette réduction est annulée en partie par une augmentation des ressources nécessaires au titre des frais généraux de fonctionnement (27 800 dollars, soit 11,4 %), des fournitures et accessoires (3 800 dollars, soit 3,2 %) et du mobilier et matériel (36 800 dollars, soit 37,7 %). Comme on l'a vu plus haut, la réduction s'explique principalement par la diminution des ressources nécessaires pour mettre en œuvre les normes IPSAS (voir également les paragraphes VIII.27 et VIII.28 ci-après). Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les crédits demandés pour les dépenses autres que le coût des postes.

Commentaires et recommandations générales

Normes comptables internationales pour le secteur public

VIII.27 Comme suite à ses questions, on a fourni au Comité consultatif le détail des coûts liés à l'application des normes IPSAS, qu'on trouvera dans le tableau VIII.3 ci-dessous. On a indiqué au Comité que les dépenses liées à l'application des normes IPSAS étaient financées au moyen de crédits non renouvelables, et que leur montant avait été établi sur la base du programme de travail pour l'exercice, qui tient compte de la mise en œuvre par étapes des normes IPSAS et du calendrier du projet Umoja. Afin de coordonner et de synchroniser la mise en œuvre des normes IPSAS avec celle du projet Umoja, certaines activités ont été reportées de la période 2010-2011 à 2012-2013.

Tableau VIII.3
Répartition des coûts liés à l'application des normes IPSAS
(En dollars des États-Unis)

Objet de dépense	*2010-2011* *Montant révisé des crédits ouverts*	*2010-2011* *Dépenses non renouvelables*	*2012-2013* *Crédits supplémentaires*	*2012-2013* *Crédits demandés*
Postes	1 177 500	–	–	1 177 500
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	662 400	(662 400)	524 300	524 300
Consultants et experts	491 400	(491 400)	–	–
Voyages	156 500	(156 500)	108 100	108 100
Services contractuels	609 000	(586 800)	90 700	112 900
Frais généraux de fonctionnement	15 300	(0 400)	4 500	19 400
Fournitures et accessoires	4 300	–	4 000	8 300
Mobilier et matériel	4 100	(4 100)	4 200	4 200
Total	**3 120 500**	**(1 901 600)**[a]	**735 800**	**1 954 700**

[a] Les dépenses non renouvelables concernent principalement le nettoyage des données sur les biens durables, les services de consultation spécialisés et la formation.

VIII.28 Les crédits demandés pour l'exercice 2012-2013 aux fins de l'application des normes IPSAS comprennent :

a) Un montant de 1 177 500 dollars, pour financer le maintien de quatre postes [1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 1 G(AC)] au Groupe de mise en œuvre des normes IPSAS, à la composante direction exécutive et administration;

b) Un montant de 524 300 dollars au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), couvrant quatre emplois d'expert-comptable (P-3) nécessaires pour préparer la comptabilisation des biens durables et non durables au Siège, à l'Office des Nations Unies à Genève, à l'Office des Nations Unies à Nairobi, à l'Office des Nations Unies à Vienne et dans les commissions régionales;

c) Un montant de 108 100 dollars au titre des voyages, pour couvrir les voyages des experts-comptables engagés à titre temporaire entre les différents lieux

où ils exerceront leurs fonctions (New York, Office des Nations Unies à Genève, Office des Nations Unies à Nairobi, Office des Nations Unies à Vienne et commissions régionales) afin d'y collaborer avec le personnel chargé de la gestion des biens et les fonctionnaires des finances, les voyages effectués à l'occasion des deux réunions annuelles du Groupe de travail des normes comptables et le déplacement d'un membre de l'Équipe de mise en œuvre des normes IPSAS à deux des huit réunions que le Conseil des normes comptables internationales du secteur public tiendra en 2012 et 2013;

d) Une somme de 112 900 dollars au titre des services contractuels, couvrant les activités d'information et de formation théorique requises concernant les normes IPSAS, notamment l'organisation de formations sur ordinateur et de cours dispensés par des formateurs pour environ 1 300 membres du personnel, ainsi que des services d'expert.

VIII.29 Le Comité consultatif a demandé des éclaircissements sur la distinction entre les tâches de l'Équipe de mise en œuvre des normes IPSAS, qui relève du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, et celles de l'Équipe chargée de la mise en œuvre des normes IPSAS à l'échelle du système des Nations Unies, qui relève du Conseil des chefs de secrétariat (CCS). On lui a indiqué que cette dernière avait pour fonction de résoudre des problèmes communs et de faciliter le partage de connaissances à l'échelle du système des Nations Unies, tandis que la première veillait à la bonne mise en œuvre des normes IPSAS au Secrétariat. On trouvera un résumé des fonctions assurées par les deux équipes dans le tableau VIII.4.

Tableau VIII.4
Fonctions essentielles des équipes de mise en œuvre des normes IPSAS du CCS et de l'ONU

Équipe chargée de la mise en œuvre des normes IPSAS à l'échelle du système des Nations Unies (CCS)	*Équipe de mise en œuvre des normes IPSAS (ONU)*
Suivre les activités du Conseil des normes IPSAS, qui est responsable des questions liées à ces dernières, et veiller à ce que les intérêts des organismes des Nations Unies soient bien représentés à la réunion trimestrielle du Conseil	Recenser et formuler les modifications à apporter aux Règlement financier et règles de gestion financière, et aux politiques relatives à tous les domaines d'activité du Secrétariat, en vue de l'application des normes IPSAS
Aider le Groupe de travail des normes comptables du Comité de haut niveau sur la gestion à fournir les commentaires écrits des organismes des Nations Unies sur tous les documents de consultation et projets de textes relatifs aux normes IPSAS publiés par le Comité des normes IPSAS	Fournir des services au Comité de pilotage IPSAS et prêter un appui au directeur de projet dans le cadre de l'établissement de rapports de direction et des activités de contrôle
Influer sur l'établissement par le Comité de nouvelles normes IPSAS et de directives s'y rapportant	

Équipe chargée de la mise en œuvre des normes IPSAS à l'échelle du système des Nations Unies (CCS)	*Équipe de mise en œuvre des normes IPSAS (ONU)*
Aider le Groupe de travail du Comité de haut niveau sur la gestion à a) établir des notes d'orientation relatives aux normes IPSAS à l'usage des organismes des Nations Unies, en tant que de besoin, en vue d'une interprétation uniforme des normes à l'échelle du système des Nations Unies et b) mettre à jour ces documents (qui sont actuellement plus de 60) en fonction des nouvelles normes et directives établies par le Comité des normes IPSAS	Orienter les efforts entrepris à l'échelle du Secrétariat en vue de traduire les nouvelles politiques et les modifications apportées aux politiques existantes en procédures normalisées
Collaborer avec le Groupe technique du Groupe d'auditeurs externes, afin de a) relever les divergences entre les méthodes employées et les opinions formulées par les commissaires aux comptes concernant des pratiques de comptabilité semblables dans différents organismes des Nations Unies et b) travailler avec ces derniers pour prévenir les problèmes qui pourraient se poser en ce qui concerne l'interprétation et l'application des normes IPSAS dans le système des Nations Unies	Aider les responsables du projet Umoja à fournir les services nécessaires pour veiller au respect des modifications apportées au Règlement financier et aux règles de gestion financière, et des politiques et procédures nouvelles ou modifiées
Faciliter les réunions du Comité de pilotage IPSAS du CCS et celles du Groupe de travail des normes comptables du Comité de haut niveau sur la gestion, et faire rapport au Comité de haut niveau sur les progrès accomplis dans l'application des normes IPSAS par les organismes des Nations Unies	Orienter et coordonner les efforts accomplis à l'échelle du Secrétariat pour établir des bilans d'ouverture d'exercice (concernant l'actif et le passif) conformes aux normes IPSAS lors du premier exercice où celles-ci seront applicables
Faciliter l'échange d'informations et de données d'expérience entre les organismes des Nations Unies avant, pendant et immédiatement après la mise en œuvre des normes IPSAS	Diriger les efforts entrepris au niveau de la direction à l'échelle du Secrétariat pour tenir compte des modifications apportées aux politiques et procédures du fait de l'adoption des normes IPSAS; notamment, mettre en œuvre un plan de communication et un plan de formation
	Superviser l'adoption à l'échelle du Secrétariat des normes IPSAS et assurer par la suite la transition vers une application systématique

VIII.30 Le Comité reviendra sur cette question lorsqu'il examinera le prochain rapport intérimaire du Secrétaire général sur l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public, qui sera soumis à l'Assemblée générale lors de la partie principale de sa soixante-sixième session (voir également les paragraphes VIII.7 à VIII.9 plus haut).

Autres questions

VIII.31 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a appris que huit postes relevant du chapitre 29B étaient vacants au début du mois de juin 2011, notamment le poste du contrôleur adjoint, de la classe D-2, et celui du chef du Service des contributions et de la coordination des politiques, de la classe D-1. Il note que le Contrôleur adjoint sortant a cessé son service le 30 avril 2011; son poste était donc vacant depuis plus d'un mois lorsque le Comité consultatif a examiné le projet de budget en juin 2011. On trouvera les commentaires du Comité sur la question des postes vacants au chapitre I du présent rapport. **Le Comité consultatif rappelle qu'un avis de vacance de poste doit être publié six mois avant la date à laquelle on prévoit qu'un fonctionnaire cessera son service. De l'avis du Comité, le retard pris pour pourvoir le poste du contrôleur indique à l'évidence que les tâches de planification, de recrutement et d'affectation du personnel présentent des faiblesses persistantes. Le Comité consultatif prie instamment le Secrétaire général de faire le nécessaire pour que la relève soit planifiée de manière rigoureuse et que les avis de vacance de poste soient publiés dans les délais prescrits, de manière que de telles situations ne se reproduisent plus**.

VIII.32 Le Secrétaire général a indiqué que le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité continuait à améliorer son action compte tenu des conclusions des examens portant sur l'économie, l'efficience et l'efficacité de la structure, des effectifs, du cadre de gestion et des activités qui avaient été réalisés au cours de précédents exercices biennaux (voir A/66/6 (Sect. 29B), par. 29B.5). Le Comité consultatif rappelle qu'une étude externe de l'organigramme, des affectations, du cadre de gestion et des opérations du Bureau réalisée durant l'exercice biennal 2006-2007 avait relevé plusieurs difficultés telles que l'insuffisance des systèmes informatiques et la persistance de modes opératoires lents et peu efficaces à forte composante manuelle. Dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011, il avait demandé que des informations détaillées soient fournies dans le projet de budget-programme pour l'exercice suivant sur les mesures concrètes prises par le Bureau à cet égard et sur les économies réalisées grâce à ces mesures (voir A/64/7, par. VIII.16).

VIII.33 Prenant note de l'action que le Bureau mène et prévoit de mener pour augmenter l'efficacité de ses services, notamment la mise en place d'un service de paiement électronique en ligne à l'usage des fournisseurs et d'un mécanisme automatisé de remboursement des frais de voyage par carte (A/66/6 (Sect. 29B), par. 29B.9), le Comité consultatif estime que davantage d'efforts doivent être faits pour améliorer et rationaliser les méthodes de travail, en vue de réaliser des gains d'efficacité plus importants et mesurables et d'atteindre un meilleur rapport coûts-performances. **Le Comité consultatif est d'avis que le Bureau est particulièrement bien placé pour montrer l'exemple en la matière. Il l'engage vivement à poursuivre et intensifier ses efforts visant à accroître l'efficacité de ses modalités de fonctionnement et des services fournis, et de fournir des informations détaillées à ce sujet dans les prochains projets de budget**.

Chapitre 29C
Bureau de la gestion des ressources humaines

Montant demandé par le Secrétaire général	73 184 600 dollars[a]
Montant révisé du crédit ouvert pour 2010-2011	74 614 600 dollars
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	30 928 600 dollars[b]

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2010-2011 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[b] Y compris des contributions obligatoires hors budget ordinaire d'un montant de 22 647 400 dollars (montant modifié par rapport à celui indiqué dans le tableau 29C.4 du document A/66/6 (Sect. 29C) compte tenu de la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/290 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix) et des fonds extrabudgétaires d'un montant de 8 281 200 dollars.

VIII.34. Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du budget ordinaire pour le chapitre 29C pour l'exercice biennal 2012-2013 s'élèvent à 73 184 600 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 1 430 000 dollars, soit 1,9 %, par rapport au crédit révisé ouvert pour l'exercice biennal 2010-2011 (A/66/6 (Sect. 29C), tableau 29C.4).

VIII.35. Le tableau VIII.5 indique, pour le budget ordinaire, le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2010-2011 et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2012-2013 et, pour les fonds extrabudgétaires, le nombre de postes proposés pour 2012-2013.

Tableau VIII.5
Effectifs

	Postes	*Répartition par classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2010-2011	177	1 SSG, 3 D-2, 5 D-1, 17 P-5, 23 P-4, 19 P-3, 14 P-2/1, 11 G(1e C), 84 G(AC)
Postes proposés pour 2012-1013	177	1 SSG, 3 D-2, 5 D-1, 17 P-5, 23 P-4, 19 P-3, 14 P-2/1, 11 G(1e C), 84 G(AC)
Transferts	2	2 G(AC) de la composante 2 à la composante 3
Fonds extrabudgétaires[a]		
Postes proposés pour 2012-2013	64	3 P-5, 28 P-4/3, 1 P-2/1, 4 G(1e C), 28 G(AC)

[a] Dont 47 postes financés au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire (provenant exclusivement du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix) et 17 postes extrabudgétaires (imputés sur les recettes provenant de l'appui au programme).

Recommandation concernant les postes

VIII.36. Le Secrétaire général propose de transférer deux postes d'agent des services généraux (Autres classes) de la Division de la planification stratégique, du recrutement et des affectations (composante 2) à la Division du perfectionnement, de la valorisation et de l'administration des ressources humaines (composante 3), en raison du transfert du Groupe des dossiers du personnel de l'une à l'autre de ces divisions (A/66/6 (Sect. 29C), par. 29C.36). **Le Comité consultatif n'a aucune objection aux transferts proposés**.

Observations et recommandation concernant les objets de dépense autres que les postes

VIII.37 Les prévisions au titre des objets de dépense autres que les postes pour 2012-2013 s'établissent à 30 596 900 dollars, soit une diminution de 1 633 600 dollars (5,1 %) par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 2010-2011 (32 230 500 dollars). Le Secrétaire général propose de réduire les crédits alloués à tous les objets de dépense autres que les postes. Le Comité consultatif a été informé par des représentants du Secrétaire général que les réductions envisagées seraient réalisées grâce à la simplification des processus de production et de prestation de services, qui permettrait de fournir le meilleur service possible au moindre coût.

VIII.38 À cet égard, le Comité consultatif note qu'il ressort des informations complémentaires qui lui ont été fournies que le montant destiné à financer les services contractuels au titre de la composante 3 (perfectionnement, valorisation et administration des ressources humaines), 22 310 900 dollars, représente une diminution de 1 755 900 dollars (7,3 %) par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour l'exercice biennal précédent (24 066 800 dollars). Le Comité a été informé que cette réduction s'expliquait principalement par une redéfinition des priorités dans les activités de formation, et notamment une révision des honoraires des consultants, à l'issue de laquelle il a été décidé de supprimer la majoration des honoraires des formateurs. Durant l'exercice biennal 2012-2013, ceux-ci devraient de ce fait recevoir les honoraires standard applicables à tous les consultants travaillant pour l'Organisation des Nations Unies. De surcroît, afin de réaliser des économies supplémentaires, le Secrétaire général a pris des mesures en vue de modifier les dispositions applicables aux voyages des formateurs, auxquels est actuellement versée la même indemnité journalière de subsistance qu'aux fonctionnaires lorsqu'ils se déplacent pour le compte de l'Organisation. Les formateurs recevraient désormais une somme forfaitaire pour couvrir leurs frais de voyage et d'hébergement et ne seraient plus visés par les règles applicables aux fonctionnaires en matière de voyages, y compris relativement aux conditions de confort. **Le Comité consultatif se félicite des mesures prises pour réduire les dépenses relatives aux consultants engagées par le Bureau de la gestion des ressources humaines**. Il a formulé d'autres observations concernant le recours aux consultants au chapitre I plus haut.

VIII.39 Par ailleurs, lorsqu'il a examiné les propositions du Secrétaire général concernant ce chapitre du budget, le Comité consultatif a été informé que, pour réduire encore les dépenses autres que le coût des postes, le Secrétaire général avait aussi pris des mesures en vue de modifier l'instruction administrative relative aux voyages de sorte que tous les fonctionnaires participant à des activités de formation financées par le Bureau de la gestion des ressources humaines doivent voyager en

classe économique, quelle que soit la durée du voyage. **Le Comité se félicite de cette initiative et attend avec intérêt de recevoir des informations sur les économies réalisées dans un prochain projet de budget**.

VIII.40 Le Comité consultatif note qu'il ressort des informations complémentaires qu'il a reçues que le Secrétaire général propose de réduire de 33 700 dollars les crédits alloués aux voyages au titre de la composante 2 (planification stratégique, recrutement et affectations). Cette réduction est imputable à la diminution du nombre de voyages entrepris dans le cadre de campagnes de communication externe, qui s'explique par le fait que les candidats potentiels peuvent désormais accéder en ligne au portail d'information sur les carrières et que les missions d'information seront mieux planifiées et organisées, notamment en visant plusieurs pays à la fois. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que des débats se poursuivaient avec certains États Membres au sujet du financement des voyages entrepris à des fins de communication externe afin de veiller à ce que les activités correspondantes ne soient pas compromises par la réduction des ressources. En outre, le Bureau de la gestion des ressources humaines restait en contact avec les missions permanentes des États actuellement non représentés ou sous-représentés parmi les fonctionnaires de l'Organisation, ou risquant de le devenir. **Tout en soulignant qu'il faut s'attacher à respecter le mandat de l'Organisation en matière de répartition géographique et d'équilibre entre les sexes, le Comité consultatif accueille avec satisfaction la proposition visant à réduire les dépenses liées aux voyages entrepris dans le cadre des campagnes de communication externe au moyen de mesures d'accroissement de l'efficacité et d'outils en ligne. Il tient néanmoins à souligner la pertinence continue des méthodes de communication existantes, qui restent un moyen efficace d'attirer des candidats potentiels**.

VIII.41 **Le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes.**

Observations et recommandations d'ordre général

Réforme de la gestion des ressources humaines

VIII.42 Au paragraphe 29C.1 du projet de budget, le Secrétaire général indique que le Bureau de la gestion des ressources humaines joue un rôle stratégique en aidant l'Organisation à se doter des capacités humaines dont elle a besoin pour relever les nouveaux défis auxquels elle est confrontée et créer de nouvelles entités. Concrètement, le Bureau conçoit et fait fonctionner le dispositif de gestion des ressources humaines en élaborant des politiques et des systèmes, dispense des conseils, contrôle les résultats et fait en sorte, conformément aux mandats que lui prescrit l'Assemblée générale, que les fonctionnaires du Secrétariat perfectionnent leurs compétences et exploitent leur potentiel. Le Comité consultatif rappelle que, par ses résolutions 63/250, 65/247 et 65/248, l'Assemblée a approuvé plusieurs initiatives visant à réformer la gestion des ressources humaines. Comme l'indique le Secrétaire général au paragraphe 29C.3 de son rapport, les mesures énoncées dans ces résolutions portent sur le régime des engagements et l'harmonisation des conditions d'emploi, le recrutement, la mobilité et l'organisation des carrières.

VIII.43 Le Comité consultatif a été informé que, durant l'exercice biennal en cours, le Bureau de la gestion des ressources humaines s'était attaché à mettre en œuvre le nouveau régime des engagements énoncé dans les résolutions 63/250 et

65/247 de l'Assemblée générale, et que les recommandations relatives à l'harmonisation des conditions d'emploi du personnel des missions approuvées dans la résolution 65/248 seraient intégralement mises en œuvre d'ici à la fin de la période de transition, le 1er juillet 2011. Le Bureau avait également mis en place un nouveau système de gestion des aptitudes, assorti du progiciel Inspira (voir aussi les paragraphes VIII.48 à 50 plus bas), et avait continué de chercher à élargir les possibilités de perfectionnement offertes au personnel grâce au renforcement des programmes de formation et à l'Initiative volontaire pour les échanges entre réseaux. Ayant demandé des renseignements supplémentaires, le Comité a également été informé qu'il était encore trop tôt pour savoir si les nouveaux types d'engagement et l'harmonisation des conditions de service avaient permis de réaliser des économies ou d'améliorer le rapport coût-efficacité car certains éléments de la réforme venaient seulement d'être mis en œuvre. **Le Comité compte que le Secrétaire général lui fournisse des informations sur les effets bénéfiques du nouveau régime des engagements et de l'harmonisation des conditions de service dans son prochain rapport sur la gestion des ressources humaines**.

VIII.44 Certaines des activités que le Bureau de la gestion des ressources humaines doit mener durant l'exercice biennal 2012-2013 sont énumérées au paragraphe 29C.4 du projet de budget, notamment la mise en œuvre du tableau de bord de la gestion des ressources humaines pour renforcer l'application du principe de responsabilité et améliorer la capacité de contrôle, l'extension des programmes de formation et de perfectionnement du personnel, la poursuite du développement et de l'amélioration des outils informatiques nécessaires à la gestion efficace des ressources humaines de l'Organisation et la modernisation et l'amélioration des services médicaux, de façon notamment à promouvoir la santé dans les lieux d'affectation classés difficiles.

VIII.45 Lorsqu'il a examiné les propositions formulées par le Secrétaire général au titre du présent chapitre du budget, le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, que la gestion des ressources humaines était un des six thèmes prioritaires sur lesquels le groupe de gestion du changement, récemment créé, devait se pencher. Il a de surcroît appris que, pour le restant de l'exercice 2010-2011, le Bureau de la gestion des ressources humaines collaborerait avec ledit groupe pour cerner les domaines qui se prêtaient le mieux à la réforme de la gestion des ressources humaines et à une plus grande simplification des activités, en s'intéressant en particulier au recrutement, y compris les mesures nécessaires pour donner suite à la récente étude indépendante des moyens civils à mobiliser dans les situations postconflictuelles (voir A/65/747-S/2011/85), et à la mobilité du personnel. S'agissant de ce dernier point, le Bureau travaillait déjà à l'élaboration de propositions détaillées en vue de l'établissement d'une politique de mobilité qui serait présentée à l'Assemblée générale à sa soixante-septième session. **Le Comité insiste sur le fait que les questions liées aux effectifs sont au cœur des efforts de gestion du changement déployés par l'Organisation. Il souligne également que les domaines d'activité respectifs du groupe de gestion du changement et du Bureau de la gestion des ressources humaines devraient être clairement définis, compatibles et complémentaires et ne pas se chevaucher ni être sources de complications**. Il a formulé d'autres observations sur le rôle et les fonctions du groupe de gestion du changement au chapitre I plus haut.

VIII.46 **Le Comité consultatif a mis l'accent sur l'importance de la réforme de la gestion des ressources humaines à maintes occasions (voir A/63/526, par. 5, et**

A/64/7, par. VIII.29), et continue d'appuyer le Bureau de la gestion des ressources humaines dans le rôle moteur qu'il joue dans la mise en œuvre des mesures de réforme.

Recrutement et affectations

VIII.47 Le Comité consultatif note, d'après les informations contenues dans le tableau 29C.11 du projet de budget, que, durant l'exercice biennal 2012-2013, le Secrétaire général entend faire passer à 120 le nombre moyen de jours s'écoulant entre la date de la parution d'un avis de vacance de poste et la date de sélection d'un candidat, contre 210 en 2010-2011 (chiffre estimatif), pour tous les postes vacants inscrits au budget ordinaire. Ayant demandé des précisions, il a été informé qu'aux fins de parvenir à l'objectif des 120 jours le Bureau de la gestion des ressources humaines avait, entre autres mesures, sensiblement remanié ses indicateurs de recrutement de manière à ce qu'ils rendent mieux compte de la répartition des tâches entre les différents intervenants dans le processus de recrutement. Le nouveau tableau de bord de la gestion des ressources humaines permettait de s'assurer que les 11 étapes du calendrier de recrutement étaient bien respectées, chacune d'entre elles étant attribuée à un responsable et ayant une durée prévue. En outre, le Conseil d'évaluation de la performance des hauts fonctionnaires avait été informé annuellement des résultats obtenus en matière de recrutement par chaque département, bureau et mission, dans le cadre du contrat de mission des hauts fonctionnaires.

VIII.48 À cet égard, le Comité consultatif rappelle que, par sa résolution 61/244, l'Assemblée générale a approuvé la mise en place d'un nouveau système de gestion des aptitudes pour l'Organisation, lequel devait comprendre une nouvelle infrastructure informatique pour la gestion des effectifs, un sous-système de gestion de la formation, un sous-système de gestion des données et d'établissement de rapports, des outils de gestion de la performance (e-PAS) et un site Web d'information sur les carrières (voir A/65/305/Add.3, par. 2). Ainsi qu'il est indiqué à la figure II du document A/65/305/Add.3, le montant total des ressources demandées à ce jour au titre du budget ordinaire pour le nouveau système, baptisé Inspira, s'élève à 2,9 millions de dollars, répartis sur les exercices biennaux 2008-2009 et 2010-2011.

VIII.49 Cependant, le Comité consultatif rappelle aussi que dans son rapport sur le projet de budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012, il avait fait observer que la mise en service d'Inspira avait été reportée en raison des difficultés éprouvées par les utilisateurs. En conséquence, le Secrétariat avait décidé de se concentrer sur la stabilisation et l'amélioration des modules existants avant d'en déployer de nouveaux (A/65/827, par. 180 à 184). Ayant demandé des informations actualisées sur l'état du lancement d'Inspira, le Comité a été informé que le calendrier révisé décrit au paragraphe 182 du rapport susmentionné était toujours valable, à savoir que les efforts entrepris pour stabiliser le système devaient être achevés fin 2011 puis suivis de la mise au point et du lancement des modules restants.

VIII.50 **Le Comité consultatif prend note des efforts déployés par le Bureau de la gestion des ressources humaines pour raccourcir les délais de recrutement et attend avec intérêt de recevoir des informations sur les résultats obtenus. S'agissant de la mise en service d'Inspira, il recommande de nouveau que le**

Secrétaire général pallie dès que possible les lacunes constatées et fournisse à l'Assemblée générale, à sa soixante-sixième session, des informations actualisées sur les progrès réalisés à cet égard et les enseignements tirés de l'expérience.

Formation et perfectionnement

VIII.51 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du budget ordinaire pour la composante 3 (perfectionnement, valorisation et administration des ressources humaines) pour l'exercice biennal 2012-2013 s'élèvent à 38 406 500 dollars avant actualisation des coûts (A/66/6 (Sect. 29C), tableau 29C.4). Ainsi qu'il est indiqué au tableau 29C.3 du projet de budget, cette composante représente 52,5 % du montant total des ressources du budget ordinaire demandées au titre du chapitre 29C. Les produits à exécuter dans le cadre de cette composante sont énoncés au paragraphe 29C.35 du projet de budget et comprennent une série de programmes de formation destinés à renforcer et maintenir les capacités de l'Organisation en matière de direction et de gestion, à améliorer les compétences de gestion des ressources humaines et financières des directeurs de programme et des fonctionnaires ayant des responsabilités administratives, à actualiser les compétences informatiques du personnel du Secrétariat, à promouvoir la formation et le perfectionnement linguistiques, et à appuyer l'organisation des carrières et actualiser les connaissances spécialisées. Sur la base des informations complémentaires qu'il a reçues, le Comité note que, durant l'exercice biennal 2012-2013, 63 830 personnes devraient participer aux programmes de formation proposés par l'Organisation, pour un coût total de 22 310 900 dollars. S'étant renseigné à ce sujet, il a appris que le coût par personne des formations obligatoires allait d'environ 11 dollars à 5 880 dollars. Les formations en ligne supposaient des dépenses initiales de lancement mais n'engendraient aucune dépense supplémentaire par participant.

VIII.52 En réponse à ses questions, il a en outre été indiqué au Comité consultatif que, pour mesurer l'effet de ses activités de formation et perfectionnement, le Bureau de la gestion des ressources humaines procédait à des évaluations annuelles, et analysait périodiquement les besoins, afin de s'assurer que les programmes de formation satisfaisaient les besoins de l'Organisation. Il était tenu compte, dans l'élaboration de nouveaux programmes et l'actualisation des programmes existants, de l'introduction de nouvelles politiques et pratiques ainsi que des informations fournies par les participants aux cours et par le personnel en général. Pour évaluer et contrôler l'impact des formations, le Bureau a adopté la méthode en quatre étapes conçue par le Return on Investment Institute. À l'heure actuelle, le Bureau se concentrait principalement sur les étapes 1 et 2, destinées à mesurer la valeur que les participants attachent à une formation donnée et l'effet produit par celle-ci sur leur confiance en eux. À l'avenir, l'accent serait davantage mis sur les étapes 3 et 4, qui permettent d'évaluer l'effet de telle ou telle formation sur le fonctionnement de l'Organisation et la rentabilité de l'investissement. Ce type d'évaluation nécessitait toutefois davantage de ressources dans la mesure où il prenait six à neuf mois.

VIII.53 **Le Comité consultatif est conscient du fait que l'Organisation ne saurait se passer des activités de formation et de perfectionnement du personnel menées par le Bureau de la gestion des ressources humaines si elle veut disposer d'un personnel hautement qualifié qui soit capable d'exécuter son mandat de la manière la plus rationnelle et efficace possible. Compte tenu**

cependant de l'ampleur des ressources allouées à ces activités, il insiste sur la nécessité de gagner encore en efficience, notamment en adoptant une démarche plus sélective en ce qui concerne les programmes de formation qui ne sont pas liés à des compétences de fond, tout en permettant à l'ensemble du personnel de bénéficier de possibilités de formation.

VIII.54 **Par ailleurs, le Comité consultatif recommande de nouveau d'établir un lien entre les programmes et objectifs de formation, d'une part, et l'exécution du mandat et les objectifs de l'Organisation, d'autre part (A/65/743, par. 115), et insiste sur la nécessité de mettre en place des mécanismes de contrôle et d'évaluation afin de vérifier que les programmes satisfont aux besoins. À cet égard, il estime que le système de gestion de la performance, qui est en cours de renforcement (voir A/65/305), devrait comprendre des indicateurs liés à la formation, tant pour les superviseurs que pour le personnel, afin que les directeurs de programme se chargent de relever les lacunes en matière de compétences et d'évaluer l'impact des activités de formation sur les résultats de leur groupe. Le Secrétaire général devrait faire figurer dans son prochain rapport sur la gestion des ressources humaines des informations plus détaillées sur ces activités, et notamment préciser le montant total des ressources qui leur ont été allouées pendant les exercices biennaux 2010-2011 et 2012-2013.**

Groupe de préparation et de soutien en cas de crise

VIII.55 Au paragraphe 29C.13 du projet de budget, le Secrétaire général indique que le Groupe de préparation et de soutien en cas de crise a été créé par la résolution 64/260 de l'Assemblée générale pour fournir une capacité spécialisée de soutien aux fonctionnaires de l'Organisation qui sont victimes d'actes de malveillance, de catastrophes naturelles ou d'autres situations d'urgence, et d'assistance à leur famille s'ils sont blessés ou trouvent la mort de ce fait. Le rôle et les responsabilités du Groupe, qui relève du Bureau du Sous-Secrétaire général à la gestion des ressources humaines, sont décrits au paragraphe 29C.14. En réponse à ses questions, il a été précisé au Comité consultatif que le montant total des crédits demandés au titre du Groupe pour l'exercice biennal 2012-2013 s'élevait à 1 994 700 dollars avant actualisation des coûts, dont 1 328 200 dollars d'autres dépenses de personnel destinées à couvrir le maintien de cinq postes [2 P-5, 1 P-4, 1 P-2 et 1 G(AC)] financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) et 666 500 dollars de dépenses autres que le coût des postes. Comme indiqué au paragraphe 29C.17 du projet de budget, les ressources qu'il est prévu d'allouer au Groupe ont diminué de 211 300 dollars parce que les crédits ponctuels inscrits au titre des consultants et du mobilier et matériel n'ont pas été renouvelés, l'Assemblée devant effectuer un examen des besoins du Groupe à sa soixante-sixième session, en même temps qu'elle étudiera les propositions du Secrétaire général concernant l'élaboration d'un dispositif complet de gestion des situations d'urgence. **Le Comité déplore que les propositions du Secrétaire général concernant l'élaboration d'un dispositif complet de gestion des situations d'urgence ne figurent pas dans le projet de budget-programme pour 2012-2013 comme l'avait initialement demandé l'Assemblée dans sa résolution 64/260. Il compte que le Secrétaire général présente son rapport à ce sujet à l'Assemblée dès que possible**.

Programme « UN Cares »

VIII.56 Le Secrétaire général propose d'augmenter de 350 000 dollars les subventions et contributions allouées à la composante 4 (services médicaux) au titre de la contribution du Secrétariat au plan d'exécution du programme « UN Cares », commun à l'ensemble des organismes des Nations Unies, et à son budget pour l'exercice biennal 2012-2013 (A/66/6 (Sect. 29C), par. 29C.42). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le programme « UN Cares » avait été lancé par le Secrétaire général en 2008 afin de donner aux organismes des Nations Unies les moyens de faire face au VIH/sida sur le lieu de travail et ainsi d'atténuer les effets de l'épidémie sur le personnel, les familles et l'Organisation dans son ensemble. Financé à titre volontaire par 20 organisations appliquant le régime commun et doté d'un budget total approuvé d'environ 2,6 millions de dollars, le programme s'attachait désormais en priorité à renforcer les capacités au Siège et hors Siège au moyen de campagnes de sensibilisation, de l'élaboration d'outils électroniques et d'activités de formation, son équipe (quatre fonctionnaires basés au Siège et cinq coordonnateurs régionaux) collaborant pour ce faire avec plus de 300 coordonnateurs dans quelque 125 pays.

VIII.57 S'étant renseigné sur la coordination entre l'équipe responsable du programme « UN Cares » et le personnel chargé des questions liées au VIH/sida dans les missions de maintien de la paix, le Comité consultatif a appris que depuis sa création, UN Cares collaborait avec le Département des opérations de maintien de la paix par l'intermédiaire des conseillers et coordonnateurs pour le VIH/sida en poste dans les missions et que de nombreuses missions alignaient leur action sur les normes minimales établies par UN Cares. Le Comité a cependant été informé que les conseillers pour le VIH/sida déployés à temps complet dans les missions avaient des responsabilités précises liées à la formation du personnel en uniforme et ne pouvaient remplacer les coordonnateurs régionaux de UN Cares. Il a également appris que la part du budget du programme qui est financée par l'Organisation, calculée au prorata des effectifs, ne comportait pas de crédits au titre des effectifs du Département des opérations de maintien de la paix puisque ce dernier disposait déjà de personnel chargé de mener les activités liées au VIH/sida**. Le Comité soutient les activités ô combien importantes entreprises dans le cadre du programme « UN Cares » et recommande que le Secrétaire général fasse figurer des informations sur leurs résultats dans un prochain projet de budget**.

Réalisation d'enquêtes sur les salaires

VIII.58 Le Comité consultatif constate que les produits à exécuter au titre de la composante 1 (politique) comprennent la réalisation d'enquêtes sur les salaires, indemnités et autres conditions d'emploi du personnel de la classe des services généraux et autres catégories qui est recruté sur le plan national et travaille dans le monde entier pour les organisations appliquant le régime commun, ainsi que l'examen, l'approbation et la publication des barèmes des traitements établis à partir des données issues des enquêtes générales et intérimaires effectuées dans 168 lieux d'affectation (A/66/6 (Sect. 29C), par. 29C.23 c) iii) c.). Le Comité note également que, d'après les informations qui lui ont été fournies, ces activités sont financées à la fois au moyen du budget ordinaire et à partir de fonds extrabudgétaires (constitués du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et de recettes provenant de l'appui au programme, à savoir du remboursement de services fournis par l'administration centrale à des activités extrabudgétaires).

VIII.59 Le Comité consultatif rappelle que, dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011, il a encouragé le Secrétaire général à continuer d'étudier la possibilité d'utiliser les données disponibles dans le commerce pour les enquêtes sur les conditions d'emploi locales en vue de réduire les coûts afférents à leur réalisation en termes de ressources humaines et financières (A/64/7, par. VIII.50). S'étant renseigné à ce sujet, il a appris que la Commission de la fonction publique internationale avait envisagé cette possibilité dans le cadre de son récent examen des méthodes applicables aux enquêtes relatives aux traitements des agents des services généraux. La Commission avait constitué un groupe de travail chargé d'étudier les avantages et les inconvénients de l'utilisation de données d'enquête sur les salaires achetées à l'extérieur, dont les travaux l'avaient conduite à recommander de se servir de ces données comme source complémentaire, lorsque des problèmes de participation empêchaient d'atteindre le minimum normalement fixé de 20 employeurs. Plusieurs solutions d'achat de données avaient été étudiées, y compris l'externalisation de la collecte de données et l'adaptation de données d'enquête omnibus. En général toutefois, les bases de données externes n'étaient pas assez fournies en données sur les emplois auxiliaires comme ceux de la catégorie des agents des services généraux. De surcroît, l'adaptation des données serait onéreuse et aurait l'inconvénient d'être source de grande volatilité, les bases de données extérieures ne saisissaient pas toujours les primes et autres avantages que les méthodes en vigueur faisaient entrer en jeu, et la représentation des employeurs des secteurs public et associatif était généralement très faible.

Chapitre 29D
Bureau des services centraux d'appui

Montant demandé par le Secrétaire général	176 844 300 dollars[a]
Montant révisé du crédit ouvert pour 2010-2011	174 871 100 dollars
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	105 001 300 dollars[b]

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2010-2011 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[b] Dont des contributions obligatoires hors budget ordinaire d'un montant de 28 504 800 dollars (montant modifié par rapport à celui indiqué dans le tableau 29D.4 du document A/66/6 (Sect. 29D) compte tenu de la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/290 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix) et des fonds extrabudgétaires d'un montant de 76 496 500 dollars.

VIII.60 Le montant des ressources du budget ordinaire demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 29D est de 176 844 300 dollars, avant actualisation des coûts, soit une augmentation nette de 1 973 200 dollars (1,1 %) par rapport au montant révisé du crédit ouvert par l'exercice biennal 2010-2011 (voir A/66/6 (Sect. 9D), tableau 29D.1). Cette augmentation nette est l'effet combiné de la hausse des dépenses prévues au titre des postes (3,6 millions de dollars), de l'entretien du

matériel de communications (1,4 million de dollars), de la location de locaux (1,5 million de dollars), et d'autres travaux d'entretien (1,1 million de dollars), partiellement compensée par des réductions de dépenses au titre des services contractuels (3,8 millions de dollars) et de l'entretien des installations électriques (1,9 million de dollars). Une description de ces variations est donnée au paragraphe 29D.8 du projet de budget [A/66/6 (Sect. 29D)].

VIII.61 Par ailleurs, le Bureau des services centraux d'appui devrait disposer de ressources d'un montant estimatif de 105 001 300 dollars provenant de quotes-parts hors budget ordinaires et de fonds extrabudgétaires pour exécuter son programme de travail. Sur ce montant, 28 504 800 dollars proviennent du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et 76 496 500 dollars d'autres ressources extrabudgétaires, dont les sommes remboursées au titre de l'appui à des structures administratives extrabudgétaires et des activités de fond extrabudgétaires, des remboursements au titre de la coopération technique, et des ressources du Fonds d'affectation spéciale pour le Groupe allemand de traduction et des comptes spéciaux pour les services de voyages, les services communs et les frais d'entretien au Siège de l'Organisation. Le montant de 28 504 800 dollars provenant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix s'explique par la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/290; il est modifié par rapport à celui indiqué au paragraphe 29D.9 et dans le tableau 29D.4 du rapport du Secrétaire général [A/66/6 (Sect. 29D)].

VIII.62 Les principales responsabilités du Bureau des services centraux d'appui et ses priorités pour l'exercice 2012-2013 sont énoncées aux paragraphes 29D.1 à 29D.5 du projet de budget [A/66/6 (Sect. 29D)]. Les principaux facteurs ayant influé sur l'établissement des prévisions budgétaires pour cet exercice sont notamment les suivants :

a) Restructuration de la Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence, pour faire face aux exigences opérationnelles et techniques des nouveaux systèmes de diffusion audiovisuelle (voir plus bas, par. VIII.63 à VIII.66 et VIII.79 à VIII.82);

b) Création d'une capacité interne à la Section de l'entretien et des réparations pour effectuer les travaux d'entretien courant des installations électriques (voir par. VIII.67 et VIII.68);

c) Mise en place d'un système d'établissement des laissez-passer des Nations Unies répondant à des normes de sécurité renforcées, pour assurer la conformité aux normes internationales relatives aux documents de voyage préconisées par l'Organisation de l'aviation civile internationale;

d) Réintégration progressive du bâtiment du Secrétariat en 2012 et rétablissement de la fourniture de plusieurs services qui avaient été réduits pendant les travaux de rénovation en raison du faible taux d'occupation des locaux.

Restructuration de la Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence

VIII.63 En vertu d'arrangements déjà anciens, la capacité d'appui aux services de diffusion audiovisuelle est entièrement assurée par des sous-traitants. La Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence dispose actuellement d'un effectif total de 86 postes, dont 17 fonctionnaires de

l'Organisation pour ses groupes radio et conférences, télévision et manifestations spéciales, et 69 contractuels pour les services de diffusion audiovisuelle. Le Comité consultatif a appris qu'une évaluation technique indépendante de la Section, effectuée de mars à juin 2010, en vue de la mise en place prochaine de nouveaux systèmes de diffusion audiovisuelle dans le cadre des activités du plan-cadre d'équipement, avait abouti à la conclusion que la capacité actuelle n'était plus suffisante ou assez souple pour gérer efficacement ces systèmes. Les principales constatations de l'évaluation étaient les suivantes :

a) Le Secrétariat était trop dépendant des services contractuels pour l'exécution de cette fonction essentielle et devait régulièrement négocier des contrats, ce qui rendait incertaine la fourniture continue des services;

b) L'opération étant entièrement externalisée, y compris les fonctions d'opérateur technique et de superviseur, les sous-traitants étaient autonomes et s'administraient eux-mêmes pour une large part. En conséquence, ils prenaient pour l'allocation des ressources des décisions importantes qui devraient revenir aux fonctionnaires de l'Organisation, comme l'attribution des tâches et la fixation de délais pour leur exécution;

c) L'arrangement sur mesure actuellement en place, en vertu duquel le sous-traitant fournit les superviseurs et les opérateurs, réduisait les possibilités de concurrence pour la passation du contrat car il y avait sur le marché moins de superviseurs rapidement disponibles que d'opérateurs;

d) Les tâches de la Section restaient essentiellement manuelles et leur organisation était inefficace; et il en restait peu de traces écrites;

e) L'actuelle capacité d'appui technique aux systèmes existants de l'Organisation reposait sur des technologies de radiodiffusion et d'appui aux salles de conférence qui, devenues obsolètes, seraient bientôt remplacées par des systèmes numériques dans le cadre des activités associées au plan-cadre d'équipement. En conséquence, les compétences du personnel contractuel étaient dépassées et n'avaient pas suivi l'évolution technologique du secteur de la radiotélédiffusion;

f) L'organigramme de la Section était plat, sans niveau intermédiaire de supervision mais avec un trop grand nombre d'agents relevant directement du Chef (P-5).

VIII.64 Le Secrétaire général a indiqué que la principale recommandation résultant de l'évaluation indépendante visait à créer une capacité interne qui puisse remplir des fonctions subalternes de gestion et d'appui technique de base, en créant des postes permanents pour assurer les services actuellement fournis par 17 des 69 agents contractuels. Les fonctions d'opérateur technique, dont celles de caméraman, de technicien de studio et de monteur vidéo, continueraient d'être sous-traitées et exercées par les 52 agents contractuels restants. Les titulaires des 17 postes proposés auraient pour charge de consigner et garder à jour les connaissances concernant les modes opératoires et la configuration des systèmes techniques, ainsi que de former le personnel contractuel. Ils veilleraient à la bonne mise en place de méthodes et processus efficaces, qui exploitent pleinement les capacités technologiques des nouveaux systèmes. Selon le Secrétaire général, cette restructuration devrait permettre de contrôler effectivement la gestion des opérations, de mettre en place des compétences et moyens technologiques au Secrétariat et de garantir ainsi la continuité des opérations. L'Organisation serait

ainsi mieux protégée contre d'éventuels litiges portant sur les contrats ou faillites des fournisseurs. S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que la mesure proposée cadrait pleinement avec les directives arrêtées par l'Assemblée générale dans sa résolution 54/256 sur les pratiques d'externalisation. La figure VIII.I donne l'organigramme de la structure proposée de la Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence.

VIII.65 Au paragraphe 29D.19 de son rapport [A/66/6 (Sect. 29D)], le Secrétaire général indique que la restructuration proposée entraînera une réduction des dépenses par rapport aux arrangements en vigueur. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le coût annuel des dépenses afférentes aux agents contractuels était de 2 567 400 dollars, alors que le montant estimatif des dépenses afférentes aux postes des fonctionnaires, au taux de 2011 (coût complet), était de 2 219 800 dollars. La réorganisation de la Section devrait permettre une économie durable à long terme d'environ 1 million de dollars par exercice biennal, sur une base continue, dont des réductions de dépenses d'approximativement 700 000 dollars au titre des traitements et heures supplémentaires et de 300 000 dollars pour les frais de gestion. Les économies réalisées au cours du premier exercice biennal seraient temporairement plus élevées en raison de l'application de coefficients de vacance pour les nouveaux postes pendant la première année de leur création (50 % pour les administrateurs et 35 % pour les agents des services généraux). Outre ces économies concrètement définissables, le Secrétaire général escompte d'autres avantages, dont des économies découlant d'une allocation plus efficace des ressources et d'un meilleur jeu de la concurrence pour l'attribution des marchés portant sur les fonctions externalisées en 2014-2015. **Le Comité consultatif attend avec intérêt les futurs comptes rendus concernant la restructuration de la Section, dont un bilan de ses incidences en termes d'améliorations apportées aux méthodes et procédures, de gains d'efficacité, d'économies et autres avantages**.

VIII.66 Le Comité consultatif a été informé de l'état d'avancement de la mise en place des nouveaux systèmes de diffusion audiovisuelle. Il a été informé que, pour tenir les échéances du plan-cadre d'équipement, le Secrétaire général avait lancé plusieurs initiatives durant l'exercice en cours aux fins de faciliter la transition découlant des nouveaux arrangements, et ce avant même que l'Assemblée générale n'examine les propositions susvisées. Les observations du Comité sur ces mesures transitoires sont consignées aux paragraphes VIII.79 à VIII.82 du présent rapport.

Section de l'entretien et des réparations

VIII.67 Les opérations d'entretien des installations électriques sont assurées entièrement par des sous-traitants. Le Comité consultatif a été informé qu'au total 19 agents contractuels étaient déployés au sein de l'Organisation pour exercer cette fonction. Comme indiqué au paragraphe 29D.20 du projet de budget [A/66/6 (Sect. 29D)], une évaluation indépendante réalisée au cours du premier semestre 2010 a permis d'établir que 70 % de tous les bons d'intervention pour des travaux d'électricité concernaient des activités d'entretien courant qui pourraient être effectués à un coût plus avantageux par des fonctionnaires. La création d'une capacité interne permettrait d'assurer plus rapidement des services de dépannage en cas d'urgence et de réduire ce faisant les risques d'interruption de l'approvisionnement en électricité des infrastructures essentielles.

VIII.68 À la lumière des constatations de l'évaluation indépendante, le Secrétaire général propose de mettre en place un atelier de gestion des bâtiments en créant sept postes permanents d'agent des corps et métiers pour exercer les fonctions d'entretien courant actuellement assurées par le fournisseur de services. Cette capacité interne serait complétée par une équipe de sous-traitants spécialisés, qui seraient essentiellement chargés des grands travaux de réparation et d'entretien préventif. Le Secrétaire général indique que ces arrangements sont conformes à la formule retenue pour d'autres grandes installations de l'Organisation à New York, et permettront de réduire la vulnérabilité de l'Organisation aux aléas des négociations contractuelles. Le Comité consultatif a été informé, en réponse à ses questions, que la création d'un atelier de gestion des bâtiments permettrait une économie de 830 000 dollars par exercice biennal, sur une base continue. Une comparaison des dépenses au titre des arrangements en vigueur et des arrangements proposés est donnée au tableau VIII.7. **Le Comité consultatif se félicite des efforts visant à mettre en place une capacité interne pour assurer les fonctions d'entretien des installations électriques. L'Assemblée générale pourrait à ce sujet prier le Secrétaire général de faire le point sur les gains d'efficacité et économies obtenus lorsqu'il présentera le projet de budget du prochain exercice biennal**.

Effectif proposé

VIII.69 Le tableau VIII.6 récapitule pour le budget ordinaire les postes permanents approuvés pour 2010-2011 et les postes proposés par le Secrétaire général pour 2012-2013. Il indique également les postes extrabudgétaires proposés pour 2012-2013.

Tableau VIII.6
Effectifs

	Postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2010-2011	319	1 SSG, 2 D-2, 3 D-1, 8 P-5, 12 P-4, 10 P-3, 8 P-2/1, 8 G(1e C), 174 G(AC), 93 CM
Postes proposés pour 2012-2013	345	1 SSG, 2 D-2, 3 D-1, 8 P-5, 13 P-4, 15 P-3, 8 P-2/1, 13 G(1e C), 182 G(AC), 100 CM
Créations[a]	26	1 P-4, 5 P-3, 5 G(1e C), 8 G(AC), 7 CM
Fonds extrabudgétaires[b]		
Postes proposés pour 2012-2013	100	1 D-1, 4 P-5, 41 P-4/3, 6 P-2/1, 3 G(1e C), 42 G(AC), 3 CM

[a] Dont 24 postes obtenus en transformant des emplois financés au moyen des ressources allouées aux services contractuels.

[b] Le nombre de postes extrabudgétaires comprend 78 postes financés au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire (compte d'appui aux opérations de maintien de la paix exclusivement) et 22 postes financés par les ressources provenant du remboursement de services d'appui aux structures administratives extrabudgétaires; d'activités de fond extrabudgétaires; et du remboursement d'activités de coopération technique.

Observations et recommandations concernant les postes

VIII.70 Les mesures proposées par le Secrétaire général contribueraient à augmenter de 26 le nombre des postes inscrits au budget ordinaire, qui passerait de 319 pour l'exercice en cours à 345 en 2012-2013, dont 1 P-4, 5 P-3, 5 agents des services généraux (1re classe), 8 agents des services généraux (Autres classes) et 7 agents des corps de métier. L'augmentation s'explique principalement par la création de 24 postes pour exercer des fonctions actuellement exercées au titre de services contractuels à la Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence, et des fonctions d'entretien des installations électriques à la Section de l'entretien et des réparations[8]. Le montant total des ressources demandées pour les postes s'établit à 61 583 800 dollars, soit une augmentation de 3 623 300 dollars par rapport au crédit de 57 960 500 dollars ouvert pour 2010-2011. Cette augmentation constitue le résultat net : a) de l'effet-report de la création de deux postes (1 P-5 et 1 P-2) approuvés pendant l'exercice 2010-2011 pour renforcer la gestion et le contrôle des biens immobiliers hors Siège, et de deux postes d'agent des services généraux (Autres classes) approuvés pendant le même exercice pour réaménager les services de dépannage informatique en fonction du dispositif mis en place pour suivre les demandes; b) de la proposition de créer 26 postes permanents, dont 24 pour remplacer des emplois jusqu'ici financés au titre des services contractuels. Le récapitulatif des modifications proposées du tableau d'effectifs est donné à l'alinéa b) du paragraphe 29D.8 du projet de budget [A/66/6 (Sect. 29D)].

VIII.71 Le Secrétaire général propose de créer 17 postes dans le cadre de la réorganisation de la Section de l'entretien et des réparations, comme suit :

a) Quatre P-3, pour des superviseurs qui administreront les opérations de production, l'attribution des bons d'intervention et les opérations techniques;

b) Cinq postes d'agent des services généraux (1re classe), pour des superviseurs adjoints qui contribueront à l'administration des opérations de production, de l'attribution des bons d'intervention et des opérations techniques;

c) Huit postes d'agent des services généraux (Autres classes), pour des agents de maintenance qui assureront les services d'entretien technique.

Avec la restructuration proposée, le nombre total d'agents resterait inchangé (86), mais comprendrait 34 fonctionnaires des Nations Unies et 52 agents contractuels, au lieu de 17 fonctionnaires et 69 agents contractuels comme c'est le cas actuellement. Le Comité consultatif a reçu des renseignements détaillés sur le réaménagement envisagé (voir plus haut, par. VIII.63 à VIII.66). Il a également été informé des mesures transitoires prises au cours du présent exercice biennal en vue de la restructuration, qui sont examinées aux paragraphes VIII.79 à VIII.82. **À la lumière des explications fournies, le Comité consultatif recommande d'accepter les propositions du Secrétaire général**.

---

[8] Le Secrétaire général présente la création de ces postes comme la transformation d'emplois financés au titre des services contractuels. Le Comité consultatif formule des observations sur cette question au paragraphe 84 du premier chapitre du présent rapport, et indique qu'il conviendrait de présenter ce type de proposition comme une création de nouveaux postes dans les futurs projets de budget.

VIII.72 La création de sept postes de technicien pour l'entretien des installations électriques (catégorie des corps de métier) est proposée à la Section de l'entretien et des réparations, pour mettre en place un atelier de gestion des bâtiments chargé d'assurer les services d'entretien courant, de procéder à l'inspection quotidienne des installations et d'effectuer les petits travaux d'électricité. Le Comité consultatif a reçu un complément d'information sur les fondements rationnels et les avantages escomptés des nouveaux arrangements pour la fourniture de services d'entretien des installations électriques, qui sont exposés aux paragraphes VIII.67 et VIII.68 du présent document. **À la lumière des explications fournies, le Comité consultatif recommande d'accepter la création de sept postes d'agent des corps de métier à la Section de l'entretien et des réparations proposée par le Secrétaire général**.

VIII.73 Il est proposé de créer un poste P-4 d'administrateur de programme dont le titulaire sera expressément chargé d'examiner et d'arrêter les consignes et directives pour la gestion des installations, des bureaux, de l'inventaire et des dons, ainsi que d'en surveiller l'application et de mettre en place des mécanismes de contrôle dans l'ensemble du Secrétariat, y compris en ce qui concerne le suivi et la mise en œuvre des recommandations d'audit. **Le Comité consultatif comprend qu'il s'agit là de fonctions importantes mais n'est pas convaincu pour autant qu'il soit nécessaire qu'un fonctionnaire s'y consacre exclusivement. Compte tenu des capacités existantes du Service, il ne recommande pas d'accepter la création proposée d'un poste P-4 d'administrateur de programme**.

VIII.74 Il est proposé de créer un poste P-3 de spécialiste des documents de voyage à la Section des voyages et des transports, pour appuyer la mise en place d'un système d'établissement des laissez-passer des Nations Unies répondant à des normes de sécurité renforcées, y compris administrer ce dispositif à l'échelle mondiale pour les lieux d'affectation habilités à délivrer les laissez-passer (Siège, Office des Nations Unies à Genève et Office des Nations Unies à Vienne). Le Comité consultatif a été informé que le titulaire serait chargé de la coordination et de la liaison avec divers bureaux et services, dont le Bureau des technologies de l'information et des communications, pour les questions relatives à l'hébergement du système; le fournisseur, pour les questions d'ordre technique et la mise à niveau du matériel; le Département de la sûreté et de la sécurité pour ce qui est de la sécurité du périmètre et du contrôle des accès; l'équipe du projet Umoja, en ce qui concerne les données touchant la gestion des ressources humaines et des biens; l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), pour la constitution d'une base de données sur la perte ou le vol des documents de voyage; et l'Organisation de l'aviation civile internationale. Le Secrétaire général a indiqué que la taille et la complexité du nouveau système d'établissement des laissez-passer justifiaient d'y dédier à plein temps un fonctionnaire possédant les compétences techniques dont ne dispose pas l'équipe actuellement chargée des passeports et des visas. **Compte tenu des justifications fournies, le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général**.

Recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

VIII.75 Le crédit demandé au titre des objets de dépense autres que les postes pour l'exercice biennal 2012-2013 se monte à 115 260 500 dollars, soit une diminution de 1 650 100 dollars (1,4 %) par rapport au crédit de 116 910 600 dollars ouvert pour l'exercice en cours. Le Secrétaire général propose des réductions nettes des dépenses de 43 500 dollars pour les autres dépenses de personnel, de 1 567 400

dollars pour les services contractuels et de 475 600 dollars pour les frais généraux de fonctionnement, qui seront partiellement contrebalancées par des augmentations de 74 800 dollars (26,5 %) au titre des consultants, 5 500 dollars (4,2 %) des voyages, 181 200 dollars (8,7 %) des fournitures et accessoires et 187 300 dollars (10,8 %) du mobilier et du matériel. Une description détaillée des augmentations et réductions prévues par type de dépense est donnée au paragraphe 29D.8 du projet de budget [A/66/6 (Sect. 29D)].

VIII.76 Le Comité consultatif relève, dans le complément d'information qui lui a été communiqué, que la diminution globale des ressources demandées au titre des services contractuels (1 567 400 dollars) s'explique par la réduction des dépenses qui résultera de la création de 17 postes permanents pour remplacer des emplois de techniciens chargés de l'appui aux services de conférence jusqu'ici financés au titre des services contractuels à la Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence, et à la création de 7 postes de technicien chargés de l'entretien des installations électriques à la Section de l'entretien et des réparations. Ces réductions sont contrebalancées par l'augmentation des dépenses prévues au titre des services informatiques pour les nouveaux systèmes de diffusion audiovisuelle, ainsi que pour les logiciels protégés et travaux d'imprimerie nécessaires à la mise en place du système d'établissement des laissez-passer.

VIII.77 Dans le complément d'information qu'il a reçu, le Comité consultatif constate que l'augmentation de 1 719 100 dollars des dépenses de location de locaux prévue à la rubrique des frais généraux de fonctionnement pour le Service de gestion des bâtiments s'explique par les bureaux nécessaires aux titulaires de tous les postes nouveaux approuvés durant l'exercice 2010-2011 au Siège, et les locaux supplémentaires destinés au personnel temporaire et aux agents contractuels, ainsi que par les obligations résultant des baux signés par l'Organisation pour divers espaces. Un tableau lui a été communiqué (voir tableau VIII.8) indiquant la date d'expiration des baux, le montant estimatif annuel des frais de location et la superficie de tous les biens loués par l'Organisation, en distinguant les contrats à long terme conclus par le Service de gestion des bâtiments, les locaux provisoires loués dans le cadre du plan-cadre d'équipement, et les biens loués par le Service pour le projet Umoja. Le Comité consultatif reviendra sur cette question à l'occasion de son examen du prochain rapport d'avancement du plan-cadre d'équipement, qui doit être soumis pour examen à l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session.

VIII.78 **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autre que les postes.**

Mesures transitoires liées à la réorganisation de la Section de la radiotélédiffusion et de l'appui aux services conférence

VIII.79 Le Secrétaire général a proposé pour la première fois de remplacer le matériel obsolète de radiotélédiffusion de l'Organisation et d'installer des nouveaux systèmes numériques dans le cadre de son rapport sur les dépenses connexes du plan-cadre d'équipement[9]. L'achat des systèmes de diffusion audiovisuelle, initialement prévu pour 2010, a été repoussé à 2011 conformément au calendrier

[9] A/63/582; voir aussi le rapport correspondant du Comité consultatif (A/63/736) et la résolution 63/270 de l'Assemblée générale.

révisé du plan-cadre. Pour assurer une intégration efficace et une transition coordonnée, le maître d'œuvre du plan-cadre est chargé de l'achat et de la gestion des systèmes[10]. Quatre grands projets de diffusion audiovisuelle ont été définis : ils concernent le système de gestion des supports numériques, le Centre audiovisuel; la gestion des conférences et des services d'interprétation simultanée; et les services audiovisuels. Le Comité consultatif a appris que les marchés seraient passés pour les quatre systèmes de diffusion audiovisuelle au cours de deuxième semestre 2011, à partir du mois du juillet. La figure VIII.II donne un aperçu des échéances prévues pour la mise en place des systèmes. Le Comité consultatif a par ailleurs appris qu'une phase de revue de la conception suivrait l'attribution des marchés, en vue de la configuration des processus d'exécution des tâches à effectuer sous la responsabilité des gestionnaires et techniciens de l'Organisation plutôt que par des sous-traitants. Le Secrétaire général a indiqué que les 17 postes permanents qu'il proposait de créer en transformant les emplois jusqu'ici financés au moyen des ressources allouées aux services contractuels devraient donc être pourvus et leurs titulaires bénéficier d'une formation concernant les nouveaux systèmes avant la phase de revue de la conception, qui devait débuter en octobre 2011 pour le premier projet.

VIII.80 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le Secrétaire général avait décidé, vu les délais impartis, de pourvoir aux fonctions attachées aux 17 postes proposés pour la Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence en utilisant les crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) du budget de l'exercice biennal 2010-2011, en attendant que l'Assemblée générale se prononce sur la création proposée de ces postes quand elle examinera le projet de budget pour l'exercice 2012-2013 durant la partie principale de sa soixante-sixième session. À ce sujet, le Comité consultatif souligne que le financement des 17 emplois à l'aide des crédits inscrits à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) sera disponible jusqu'au 31 décembre 2011 et que les fonctions correspondantes ne seront reconduites que pour l'exercice 2012-2013 compte tenu de la décision que prendra l'Assemblée quant à la proposition du Secrétaire général de restructurer la Section. Il a par ailleurs appris que le recrutement aux postes de temporaire avait été lancé au début de 2011 et que les définitions d'emploi avaient été établies et les avis de vacance de poste publiés en mars et avril 2011, les entretiens d'embauche étant terminés au 17 juin 2011. Le processus de sélection se poursuivait au moment où il examinait le rapport du Secrétaire général. Le Comité consultatif a été informé que l'externalisation des services serait réduite en conséquence dès lors que les emplois de temporaire seraient pourvus, conformément aux termes du marché et aux dispositions des accords standard de sous-traitance, qui prévoient que les services externalisés augmentent ou diminuent en fonction des besoins de l'Organisation.

VIII.81 **Le Comité consultatif comprend la nécessité de respecter les échéances du plan-cadre d'équipement et, par conséquent, les raisons pour lesquelles le Secrétaire général a décidé de mettre en œuvre dès à présent des mesures transitoires en vue de la restructuration de la Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et services de conférence. Il déplore néanmoins que le processus ait commencé avant même que l'Assemblée générale ait eu le temps d'examiner les propositions du Secrétaire général. Le Comité consultatif fait**

[10] Voir A/65/511/Add.1; A/65/725 et résolution 65/259 de l'Assemblée générale.

valoir que les mesures prises pour l'exercice biennal 2010-2011 devraient avoir, autant que faire se peut, une portée limitée afin d'éviter l'application de facto de la restructuration proposée sans l'approbation explicite de l'Assemblée générale. Il souligne que les projets entrepris aux fins de cette réorganisation sont soumis aux décisions que l'Assemblée pourra prendre sur la question.

VIII.82 **Par ailleurs, le Comité consultatif insiste pour que le Secrétaire général, lorsqu'il présentera la nouvelle configuration de la Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et services de conférence, veille à ce que les agents contractuels ayant travaillé pour l'Organisation pendant de nombreuses années bénéficient d'un traitement équitable et puissent briguer les emplois de temporaire en cours de création. Il souligne également l'importance qu'il attache à ce que les opérations de recrutement soient menées en toute équité et impartialité**. Il a reçu à ce sujet les assurances que les processus de recrutement et de sélection étaient conduits conformément aux directives établies par le Bureau de la gestion des ressources humaines et seraient soumis à l'examen des organes de contrôle interne compétents. Le Comité a également été informé que les opérations de sélection prévoyaient de vérifier les compétences techniques grâce à des tests mis au point avec l'assistance d'un expert, qui fournissait des services analogues à la Society of Broadcast Engineers, organe de formation technique et de certification réputé du secteur de la radiotélédiffusion. **Le Comité consultatif souligne également qu'il faut veiller à ce que le personnel sous-traitant ayant travaillé de longues années bénéficie de la possibilité de suivre un recyclage pour exploiter les nouveaux systèmes prévus dans le plan-cadre d'équipement**.

Figure VIII.I
Structure actuelle et structure proposée de la Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et services de conférence[a]

Structure actuelle

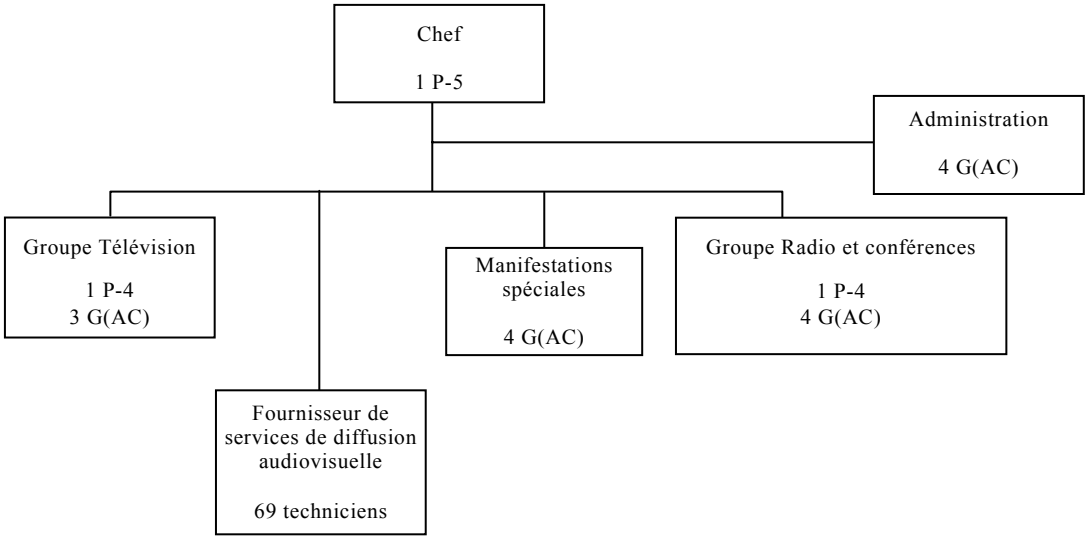

Structure proposée

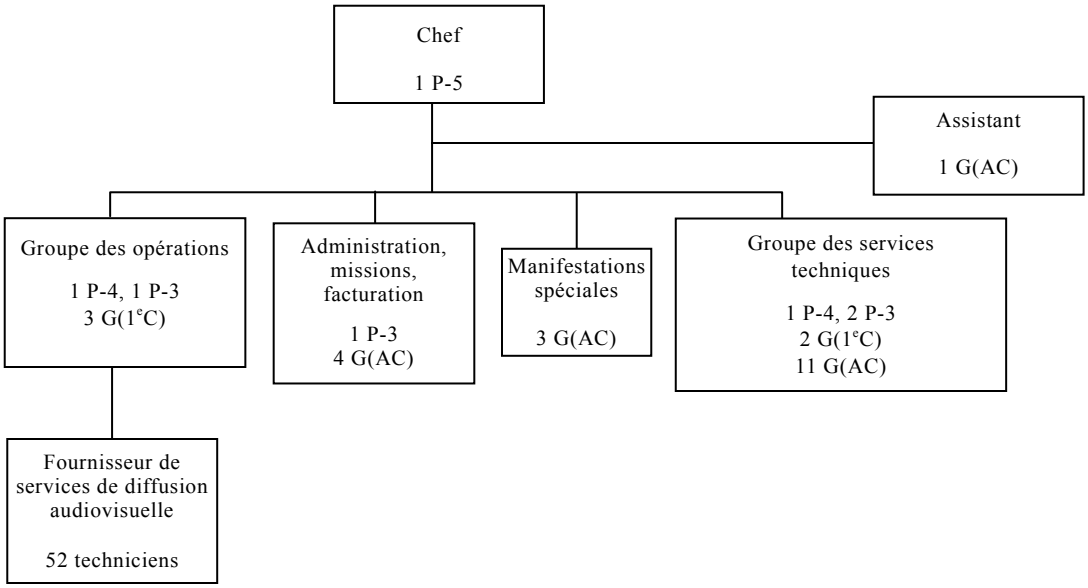

[a] La structure, actuelle et proposée, de la Section comprend un emploi financé au moyen des ressources allouées au personnel temporaire (autre que pour les réunions) dans le budget du plan-cadre d'équipement, représentant une dépense connexe de ce projet.

Tableau VIII.7
Coûts actuels et prévus du contrat d'entretien des installations électriques

Coûts actuels

(En dollars des États-Unis)

	Nombre	*Taux horaire*	*Coût annuel*
Contremaître	1	129,44	282 696,96
Commis	1	40,16	87 709,44
Contremaître	1	110,92	211 968,12
Électricien – classe A	4	117,31	896 717,64
Électricien – Division de la gestion des bâtiments[a] – Jour	4	74,26	567 643,44
Électricien – Division de la gestion des bâtiments – Nuit	3	84,57	484 839,81
Électricien – Division de la gestion des bâtiments – Timken[b]	5	79,41	758 762,55
Total	**19**		**3 290 337,96**

[a] Électriciens chargés de travaux d'entretien et de modifications/ajouts mineurs.
[b] Électriciens travaillant par roulement.

Coûts prévus au titre des arrangements organisationnels proposés
(En dollars des États-Unis)

	Coûts pour le sous-traitant		
	Nombre	*Taux horaire*	*Coût annuel*
Contremaître	1	129,44	247 359,84
Assistant administratif	1	40,16	76 745,76
Électricien – classe A	5	117,31	1 120 897,05
Total	**7**		**1 445 002,65**
	Coût pour l'ONU		
	Nombre	*Taux annuel unitaire*	*Coût annuel*
Contremaître (CM-7)	1	115 685,00	115 685,00
Électricien qualifié (CM-6)	2	108 599,00	217 198,00
Assistant électricien qualifié (CM-5)	3	101 530,00	304 590,00
Apprenti électricien (CM-4)	4	94 467,00	377 868,00
Total	**10**		**1 015 341,00**
Économies			**829 994,31**

Tableau VIII.8
Biens loués par l'Organisation, en mai 2011

Bâtiments appartenant à l'ONU	*Date de réintégration dans les locaux*	*Coût de location annuel (estimation)*	*Superficie (pieds carrés)*
Propriété de l'Organisation			
Secrétariat (S)	Fin 2012	s.o.	889 676
Bâtiment des conférences (CB)	À préciser		442 236
Sous-sols	s.o.		691 000
Bâtiment de l'Assemblée générale	s.o.		316 441
Bibliothèque (DHL)	s.o.		118 554
Pelouse Nord (NL)	s.o.		99 465
Bâtiment de la pelouse nord (NLB)	À préciser		165 883
Annexe Sud (SA)	À préciser		39 285
UNITAR (U)	Le bâtiment est resté occupé		28 987
UNITAR (U)	Le bâtiment est resté occupé		28 987

Locaux loués par l'ONU	*Date d'expiration du bail*	*Coût de location annuel (estimation)*	*Superficie (pieds carrés)*
Locaux transitoires (plan-cadre d'équipement)			
Albano (AB)	Juillet 2017	9 807 549	187 060
380 Madison (M)	Janvier 2014	25 276 875	485 128
Court Square (CS)	Avril 2018	1 493 050	42 466
Teachers' Building (TB)	Décembre 2013	3 183 973	79 599
Total, plan-cadre d'équipement		**39 761 447**	
Locaux loués par le Service de la gestion des bâtiments dans les locaux transitoires			
380 Madison (M)	Janvier 2014	3 491 985	66 514
Court Square – 10e étage (CS)	Avril 2018	881 170	21 233
Court Square – 11e étage (CS)	Avril 2018	638 270	15 380
Teachers' Building (TB)	Décembre 2013	3 227 553	79 693
Locaux loués par le Service de la gestion des bâtiments pour le projet Umoja			
Mobile Building (MB)		1 033 643	24 321
Locaux loués à long terme par le Service de la gestion des bâtiments			
Alcoa (A)	Juillet 2015	1 625 532	30 845
DC One (DC1)	Mars 2020	6 868 340	196 566
DC Two (DC2)	Mars 2010	12 081 265	322 908
Dag Hammarskjöld (DHP)	Décembre 2014		88 641
Daily News (DN)	Avril 2017	2 104 594	31 891
Falchi (FAL)	Septembre 2014	756 195	50 413
Piscataway (New Jersey) (DRT)	Décembre 2011	874 599	3 969
304 E 45 St	Octobre 2012	6 655 695	141 119
300 E 42 St	Septembre 2018	7 747 976	126 979
JFK Airport BA Space	Décembre 2010	11 610	180
Total, Service de la gestion des bâtiments		**47 998 425**	

Note : Les calculs tiennent compte des frais d'exploitation variables.

Figure VIII.II
Calendrier de mise en place des systèmes de diffusion audiovisuelle

Calendrier indicatif de mise en place des systèmes de diffusion audiovisuelle et d'application des contrats de services

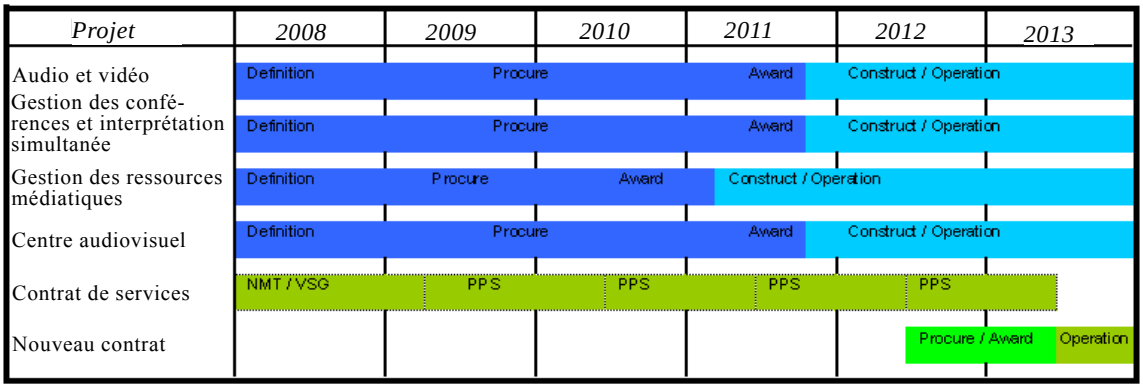

Abréviations : NMT, New Mobile Television
VSG, Venue Services Group Inc.
PPS, Priority Production Services LLC

Chapitre 29E
Administration (Genève)

Montant demandé par le Secrétaire général	142 828 300 dollars[a]
Montant révisé du crédit ouvert pour 2010-2011	142 274 600 dollars[b]
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	33 947 500 dollars

. Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2010-2011 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[b] À des fins de présentation comptable, comprend le crédit ouvert pour les services de bibliothèque à Genève.

VIII.83 Le montant des ressources du budget ordinaire demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 29E s'élève à 142 828 300 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 553 700 dollars, soit 0,4 %, par rapport à l'exercice biennal 2010-2011 (voir A/66/6 (Sect. 29E), par. 29E.6). Cette augmentation s'explique par plusieurs facteurs décrits au paragraphe 29E.6 du projet de budget-programme.

VIII.84 Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, les ressources du budget ordinaire seraient complétées par des ressources extrabudgétaires d'un montant estimatif de 33 947 500 dollars, ce qui représente une augmentation de 1 834 300 dollars par rapport à l'exercice biennal 2010-2011. Ces ressources extrabudgétaires

permettraient de continuer à financer 142 postes et de créer un poste à la classe P-3 dans le Service de la gestion des ressources humaines. En outre, un éventail de services seraient fournis, moyennant remboursement, à des structures administratives d'organisations des Nations Unies ayant leur siège à Genève et à des activités de fond dans divers domaines (voir A/66/6 (Sect. 29E), par. 29E.8).

VIII.85 Comme l'a indiqué le Secrétaire général au paragraphe 29E.5 du projet de budget-programme, les activités de la Division de l'administration de l'Office des Nations Unies à Genève au cours de l'exercice biennal 2012-2013 seront les suivantes : a) aider le Secrétaire général adjoint à la gestion à coordonner et suivre la mise en œuvre de la réforme à Genève; b) fournir des services d'appui administratifs et autres à 21 départements et bureaux du Secrétariat de l'ONU dans le cadre des activités qu'ils exécutent à Genève, ainsi qu'aux entités qui appliquent le régime commun des Nations Unies; c) entretenir et préserver les avoirs et les biens des Nations Unies à Genève, notamment les nouveaux locaux et les nouvelles installations, conformément aux normes minimales de sécurité opérationnelle prévues pour les sièges; d) fournir et renforcer, en coordination avec le Bureau des technologies de l'information et des communications, l'infrastructure informatique et télématique, le partage des connaissances, la sécurité de l'information et le réseau à l'Office des Nations Unies à Genève; e) coordonner l'exécution des travaux préparatoires menés à Genève en vue de mettre en œuvre le progiciel de gestion intégré et d'adopter les Normes comptables internationales pour le secteur public; et f) assurer, dans les situations d'urgence, la continuité de l'appui administratif à l'Office des Nations Unies à Genève, aux départements et bureaux du Secrétariat et aux autres entités appliquant le régime commun des Nations Unies et dont le siège est à Genève.

VIII.86 En ce qui concerne les installations, le Secrétaire général indique que les travaux préparatoires se poursuivent à travers l'élaboration d'un programme complet de rénovation et de réaménagement du Palais des Nations, le « plan stratégique patrimonial ». Le Secrétaire général note toutefois que les rénovations envisagées dans le cadre de ce programme ne commenceront que lorsque l'Assemblée générale se sera prononcée sur le sujet et que le plan-cadre d'équipement sera achevé [A/66/6 (Sect. 29E), par. 29E.5 c)]. À cet égard, le Secrétaire général indique que l'étude technique approfondie du plan est terminée. Le Comité consultatif a été informé qu'en raison du retard pris dans la réalisation de cette étude, ses résultats seraient communiqués à l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session, alors qu'ils auraient dû l'être à sa soixante-cinquième session, conformément à la résolution 64/243.

VIII.87 Le Comité consultatif a été informé que le plan stratégique patrimonial prévoyait le réaménagement et la rénovation de trois salles de conférence au Palais des Nations. Il a également été informé que les travaux de rénovation et de modernisation des 18 autres salles de conférence, qui avaient débuté en 2001, étaient terminés. Néanmoins, le Secrétaire général indique que d'autres travaux de réparation, qui ne peuvent être reportés à l'exercice biennal 2014-2015, doivent être réalisés d'urgence afin d'enrayer la détérioration rapide des installations. Les ressources nécessaires à cet égard, dont le montant est estimé à 5,8 millions de dollars, sont inscrites au budget au titre des chantiers prévus à Genève, au chapitre 34 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien). **Le Comité observe qu'il est nécessaire de mener à bien ces chantiers afin d'éviter des travaux de réparation plus coûteux à l'avenir et**

de garantir la sécurité des personnes au Palais des Nations. Le Comité a reçu l'assurance que les réparations urgentes mettant en jeu la santé publique, la sûreté et la sécurité étaient distinctes des questions liées au plan stratégique patrimonial et n'avaient rien à voir avec les mesures et les décisions prises à ce sujet. Le Comité espère néanmoins que ces tâches seront compatibles avec le programme de travail prévu dans le cadre du plan stratégique patrimonial.

VIII.88 Le tableau VIII.9 présente un récapitulatif des postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour l'exercice 2010-2011 et de ceux proposés par le Secrétaire général pour l'exercice 2012-2013, ainsi que des postes financés au moyen des fonds extrabudgétaires proposés pour 2012-2013.

Tableau VIII.9
Effectifs

	Postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2010-2011	298	1 D-2, 3 D-1, 8 P-5, 15 P-4, 12 P-3, 12 P-2/1, 18 G(1eC), 229 G(AC)
Postes proposés pour 2012-2013	349	1 D-2, 4 D-1, 10 P-5, 16 P-4, 18 P-3, 22 P-2/1, 19 G (1eC), 259 G(AC)
Transferts	54	1 D-1, 2 P-5, 1 P-4, 6 P-3, 10 P-2, 1 G(1eC), 33 G(AC)[a]
Suppressions	3	3 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Postes proposés pour 2012-2013	143	3 P-5, 29 P-4/3, 3 G(1eC), 108 G(AC)

[a] Transfert du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) au sous-programme 7 (Services de bibliothèque) du chapitre 29E.

Observations et recommandations concernant les postes

VIII.89 Le Secrétaire général propose le transfert de 54 postes de la Gestion des conférences (Genève), au titre du chapitre 2, au sous-programme 7 (Services de bibliothèque), au titre du chapitre 29E [Administration (Genève)] (ibid., par. 29E.7) pour mieux tenir compte des lignes hiérarchiques établies, conformément à une recommandation faite par le Bureau des services de contrôle interne suite à l'évaluation de l'initiative de gestion intégrée à l'échelle mondiale du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences (voir A/64/166). **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection au transfert proposé**.

VIII.90 Il est prévu de supprimer trois postes d'agent des services généraux (Autres classes) : un dans la Section des achats et des transports, au titre du sous-programme 4, et deux au titre du sous-programme 7 (Services de bibliothèque). Le Comité consultatif a été informé que les suppressions prévues résultaient d'une analyse constante des ressources nécessaires tenant compte des méthodes de travail actuelles qui, en raison de l'utilisation croissante de la technologie, ont contribué à

réduire les fonctions administratives dans certains domaines. **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection aux suppressions proposées (voir aussi chap. I, par. 62 du présent rapport)**.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

VIII.91 Le montant des ressources prévues au titre des autres objets de dépense pour l'exercice 2012-2013 s'élève à 54 632 100 dollars, soit une augmentation de 842 900 dollars, ou 1,6 %, par rapport à l'exercice biennal 2010-2011. Le montant net de cette augmentation correspond à la diminution, d'un montant de 111 500 dollars, des ressources demandées au titre des fournitures et accessoires, contrebalancée par la hausse des dépenses prévues dans les rubriques suivantes :

a) Autres dépenses de personnel (604 200 dollars), essentiellement en raison de dépenses supplémentaires prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) : un spécialiste de la continuité des opérations de classe P-4 pour 16 mois (215 000 dollars) et un P-3 chargé d'aider à l'administration des chantiers de construction à entreprendre au cours du prochain exercice biennal (360 000 dollars);

b) Services contractuels (136 800 dollars), essentiellement en raison de dépenses supplémentaires prévues pour les ingénieurs du son assurant le service des séances du Conseil des droits de l'homme (83 900 dollars);

c) Frais généraux de fonctionnement (123 700 dollars), essentiellement en raison de dépenses supplémentaires prévues au titre de la continuité des opérations et d'une mise à niveau de l'infrastructure informatique;

d) Mobilier et matériel (79 700 dollars), essentiellement en raison de dépenses supplémentaires prévues au titre de la continuité des opérations (421 900 dollars), largement compensées par des prévisions en baisse dans d'autres domaines;

e) Voyages (10 000 dollars), essentiellement en raison de dépenses supplémentaires prévues au titre des voyages du personnel affecté à des réunions avec le Groupe de la continuité des opérations, au Siège.

VIII.92 **Le Comité consultatif recommande que le montant des ressources prévues par le Secrétaire général au titre des objets de dépense autres que les postes soit approuvé.**

Observations générales

Continuité des opérations

VIII.93 Le Comité consultatif rappelle la résolution 64/243, dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013, un projet accompagné de justifications complètes concernant les postes et autres objets de dépense à prévoir pour le travail déjà engagé en matière de gestion de la continuité des opérations. Il note à ce propos que le projet de budget-programme pour l'Office des Nations Unies à Genève prévoit des ressources d'un montant total de 895 000 dollars pour le dispositif de continuité des opérations proprement dit. Il a formulé plus haut, au chapitre I, d'autres observations sur la continuité des opérations.

Chapitre 29F
Administration (Vienne)

Montant demandé par le Secrétaire général	39 553 600[a]
Montant révisé du crédit ouvert pour 2010-2011	40 396 000[b]
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	12 800 000

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2010-2011 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[b] À des fins de présentation comptable, comprend le crédit ouvert pour les services de bibliothèque à Vienne.

VIII.94 Le montant des ressources du budget ordinaire demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 29F s'élève à 39 553 600 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 842 400 dollars, ou 2,1 %, par rapport à l'exercice biennal 2010-2011 (A/66/6 (Sect. 29F), par. 29F.12). Cette baisse s'explique par un certain nombre de facteurs décrits en détail au paragraphe 29F.12 du projet de budget-programme.

VIII.95 Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimatif de 12 800 000 dollars seraient allouées à la Division de la gestion. Elles seraient prélevées sur le budget d'appui de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) et sur les recettes, comptabilisées au titre de l'appui au programme, provenant du remboursement des dépenses afférentes aux services d'appui aux activités, fonds et programmes financés au moyen de ressources extrabudgétaires. Le montant estimatif des ressources extrabudgétaires pour 2012-2013 correspond à celui de l'exercice 2010-2011, qui s'élevait à 12 756 600 dollars, et permettrait de continuer à financer 61 postes.

VIII.96 Comme indiqué dans le projet de budget-programme (ibid., par. 29F.2 à 29F.4), la Division de la gestion de l'Office des Nations Unies à Vienne fournit un appui administratif aux unités du Secrétariat de l'ONU installées à Vienne : l'UNODC, le Bureau des affaires spatiales, la Division du droit commercial international, le secrétariat du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants, le Service d'information des Nations Unies, le Bureau des services de contrôle interne et le Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le territoire palestinien occupé.

VIII.97 Conformément au mémorandum d'accord tripartite de 1997, modifié ultérieurement, la Division fournit également certains services communs d'appui à d'autres organisations internationales installées au Centre international de Vienne : l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La Division fournit également un appui administratif limité, dont les entités bénéficiaires lui

remboursent le coût, aux bureaux d'autres organismes des Nations Unies présents au Centre international de Vienne : le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, dont le siège se trouve à Turin.

VIII.98 Le tableau VIII.10 présente un récapitulatif des postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour l'exercice biennal 2010-2011 et de ceux proposés par le Secrétaire général pour 2012-2013, ainsi que des postes financés au moyen de fonds extrabudgétaires prévus pour 2012-2013.

Tableau VIII.10
Effectifs

	Postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2010-2011	91	1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 6 P-4, 6 P-3, 3 P-2/1, 6 G(1e C), 64 G(AC)
Postes proposés pour 2012-2013	93	1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 6 P-4, 7 P-3, 3 P-2/1, 6 G (1e C), 65 G(AC)
Transferts	2	1 P-3 et 1 G(AC) du chapitre 2 au sous-programme 4 (Services d'appui)
Ressources extrabudgétaires		
Postes proposés pour 2012-2013	61	2 D-1, 1 P-5, 8 P-4/3, 6 G(1e C), 44 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

VIII.99 Le Secrétaire général propose le transfert d'un poste de P-3 et d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) de la Gestion des conférences (Vienne), au titre du chapitre 2, au sous-programme 4 (Services d'appui), au titre du chapitre 29F [Administration (Vienne)], pour mieux tenir compte des lignes hiérarchiques établies, conformément à une recommandation faite par le Bureau des services de contrôle interne suite à l'évaluation de l'initiative de gestion intégrée à l'échelle mondiale du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences (voir A/64/166). **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection au transfert proposé**.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

VIII.100 Le montant des ressources prévues au titre des autres objets de dépense pour l'exercice 2012-2013 s'élève à 19 929 900 dollars, soit une baisse de 842 400 dollars, ou 4,2 %, par rapport à l'exercice biennal 2010-2011. Cette baisse s'explique par la diminution des ressources prévues au titre des autres dépenses de personnel (209 000 dollars), des frais généraux de fonctionnement (828 700 dollars), des fournitures et accessoires (85 300 dollars) et du mobilier et du matériel (124 200 dollars). Elle est contrebalancée par l'augmentation des ressources prévues au titre des subventions et contributions (254 800 dollars), des consultants (60 000

dollars), des voyages (40 000 dollars) et des services contractuels (50 000 dollars). Les ressources prévues au titre des consultants, des voyages et des services contractuels sont toutes destinées à financer des activités d'appui à la gestion de la continuité des opérations (voir par. VIII.104 ci-après).

VIII.101 Le montant des ressources prévues au titre des subventions et des contributions tient compte de l'augmentation des crédits demandés au titre de la contribution de l'Office aux dépenses de gestion des bâtiments par rapport à 2010-2011. Ce montant prend également en compte l'augmentation escomptée de la superficie des locaux allouée à l'Office après la réoccupation du bâtiment C. Le Comité consultatif a été informé que le montant dû par l'ONU pour financer l'entretien des bâtiments ne serait définitif qu'une fois que le budget de l'ONUDI aurait été approuvé, fin 2011. Le Secrétaire général indique que si la contribution de l'Office des Nations Unies à Vienne variait sensiblement, la question serait portée à l'attention de l'Assemblée générale, conformément à la procédure en vigueur (A/66/6 (Sect. 29F), par. 29F.37). Pour l'exercice biennal en cours, le Comité a été informé qu'il était envisagé que toute prévision de dépense supplémentaire soit examinée dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget pour 2010-2011. **Le Comité recommande que le montant des ressources prévues par le Secrétaire général au titre des objets de dépense autres que les postes soit approuvé**.

Observations générales

Arrangements relatifs à la participation aux coûts

VIII.102 Le Secrétaire général indique qu'au cours de l'exercice biennal 2010-2011, les organisations installées au Centre international de Vienne ont davantage participé aux coûts. En ce qui concerne les services de traduction et d'interprétation, l'Office a arrêté une nouvelle méthode de calcul avec l'ONUDI et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'auparavant, le coût des travaux de traduction variait selon que ces travaux étaient effectués en interne ou par des prestataires extérieurs. La grande nouveauté de la méthode de calcul est qu'un taux standard par page de traduction a été fixé. Bien que ce changement ne laisse escompter aucune économie directe, le Comité a été informé qu'il contribuait à réduire la charge de travail administratif lié au calcul du coût de chaque traduction. Par ailleurs, la nouvelle méthode a permis aux organisations ayant recours à ces services de mieux prévoir les dépenses qu'elles auraient à engager. **Le Comité salue cette initiative et estime que la réduction de la charge de travail administratif devrait libérer des ressources pour d'autres tâches. Il engage l'Office à recenser, si possible, toutes les économies qui pourraient résulter de cette nouvelle procédure, et à en rendre compte dans le prochain projet de budget-programme**. S'agissant de la gestion des bâtiments, le Secrétaire général indique qu'à l'issue d'une étude externe indépendante financée par l'ONUDI, il a été recommandé de changer de méthode de calcul de la participation aux coûts, et que les organisations installées à Vienne examinent actuellement cette recommandation (ibid., par. 29F.7).

Désamiantage

VIII.103 Concernant les travaux de désamiantage en cours au Centre international de Vienne, le Secrétaire général indique que le bâtiment C, qui abrite essentiellement des salles de conférence, pourra de nouveau être occupé pour

l'exercice biennal 2012-2013. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, bien que le désamiantage proprement dit soit presque terminé, les travaux consistaient également à réaménager le bâtiment avant qu'il puisse être réoccupé. Le Comité a été informé qu'il était prévu que ces travaux soient achevés début 2013. Il note qu'ils auraient dû l'être pour la mi-2011 (voir A/62/6 (Sect. 28F), par. 28F.8). **Le Comité espère que tout sera mis en œuvre pour que les travaux soient menés à bien sans plus de retard afin que la réoccupation du bâtiment se fasse dans les temps**.

Continuité des opérations

VIII.104 Le Comité consultatif rappelle la résolution 64/243 dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013, un projet accompagné de justifications complètes concernant les postes et autres objets de dépense à prévoir pour le travail déjà engagé en matière de gestion de la continuité des opérations. Il note à ce propos que le projet de budget-programme pour l'Office des Nations Unies à Vienne prévoit des ressources d'un montant total de 608 000 dollars pour le dispositif de continuité des opérations proprement dit. Il a formulé plus haut, au chapitre I, d'autres observations sur la continuité des opérations.

Chapitre 29G
Administration (Nairobi)

Montant demandé par le Secrétaire général	29 146 400 dollars[a]
Montant révisé du crédit ouvert pour 2010-2011	29 136 300 dollars
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	27 375 300 dollars

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

[a] Sauf l'indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2010-2011 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

VIII.105 Le montant des ressources du budget ordinaire demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 29G s'élève à 29 196 400 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 60 100 dollars, ou 0,2 %, par rapport à l'exercice biennal 2010-2011. Cette hausse s'explique par un certain nombre de facteurs décrits en détail au paragraphe 29F.7 du projet de budget-programme.

VIII.106 Comme indiqué au paragraphe 29G.1 du projet de budget-programme, l'Office des Nations Unies à Nairobi fournit au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et au Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), en vertu d'un mémorandum d'accord et d'autres accords de services, une gamme complète de services d'appui administratifs et autres, notamment dans les domaines de l'administration des

ressources humaines, des technologies de l'information et des communications, de la comptabilité et des achats. En vertu de divers accords, l'Office fournit également des services communs d'appui aux bureaux d'autres organismes du système des Nations Unies installés à Nairobi. Il gère aussi les installations des Nations Unies à Nairobi. Ses attributions sont énoncées dans la circulaire du Secrétaire général ST/SGB/2009/3.

VIII.107 Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, les ressources du budget ordinaire seraient complétées par des ressources extrabudgétaires d'un montant estimatif de 27 375 300 dollars, ce qui représente une augmentation de 2 064 600 dollars par rapport à l'exercice biennal 2010-2011, et 46,5 % du montant total des ressources demandées pour l'Office. Ces ressources extrabudgétaires concernent les services communs d'appui fournis par l'Office, financés en grande partie par le remboursement des services fournis au PNUE et à ONU-Habitat. Par ailleurs, le Secrétaire général note une augmentation sensible de la charge de travail et, concurremment, des recettes tirées des services communs d'appui fournis aux fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies installés à Nairobi, tendance qui devrait se poursuivre (A/66/6 (Sect. 29G), par. 29G.8). Le Comité a été informé que cette augmentation s'expliquait en partie par l'emménagement de bureaux supplémentaires dans le complexe des Nations Unies, et qu'il était prévu qu'elle atteigne jusqu'à 20 % lors du prochain exercice biennal.

VIII.108 Le tableau VIII.11 présente un récapitulatif des postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour l'exercice 2010-2011 et de ceux proposés par le Secrétaire général pour l'exercice 2012-2013, ainsi que des postes financés au moyen des fonds extrabudgétaires proposés pour 2012-2013.

Tableau VIII.11
Effectifs

	Postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2010-2011	131	1 D-2, 1 D-1, 8 P-5, 12 P-4, 17 P-3, 9 P-2/1, 2 AN, 81 G(AL)
Postes proposés pour 2012-2013	131	1 D-2, 3 D-1, 8 P-5, 10 P-4, 17 P-3, 9 P-2/1, 2 AN, 81 G(AL)
Reclassements	4	2 P-5 en D-1 et 2 P-4 en P-5 au titre des sous-programmes 3 et 4
Transferts	3	1 D-1, 1 P-2 et 1 G(AL) de la composante direction exécutive et administration au sous-programme 2
Fonds extrabudgétaires		
Postes approuvés pour 2012-2013	199	1 P-4/3, 2 P-2/1, 7 AN, 189 G(AL)

Observations et recommandations concernant les postes

Reclassements

VIII.109 En ce qui concerne les prévisions de reclassements, le Secrétaire général rappelle que le Bureau de la gestion des ressources humaines a entrepris, en 2008, de revoir l'organisation interne, la structure des postes et la structure hiérarchique

de l'Office des Nations Unies à Nairobi (ibid., par. 29G.4). Il indique que le Bureau en a conclu que les postes à l'Office des Nations Unies à Nairobi étaient classés à un niveau inférieur à celui de postes équivalents aux Offices des Nations Unies à Genève et à Vienne. Le Secrétaire général indique qu'il a été proposé de modifier progressivement la structure des postes et la structure hiérarchique de l'Office des Nations Unies à Nairobi afin de les aligner sur celles des Offices des Nations Unies à Genève et à Vienne.

VIII.110 Le Comité consultatif a été informé que les propositions figurant dans le projet de budget-programme pour l'exercice 2012-2013 constituaient la deuxième phase du processus de reclassement préconisé par le Bureau de la gestion des ressources humaines, après le reclassement de quatre postes de P-4 proposé dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011. Le Comité a également été informé que le reste des recommandations ferait l'objet de propositions dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015.

VIII.111 **Le Comité consultatif réaffirme que le tableau d'effectifs proposé pour l'Office des Nations Unies à Nairobi doit tenir compte de la stratégie à plus long terme de l'Office et de ses besoins opérationnels, et établir une correspondance claire et objective entre la structure hiérarchique des postes et les attributions de ces postes (voir A/64/7, par. VIII.89).**

VIII.112 Pour l'exercice biennal 2012-2013, le Secrétaire général propose de reclasser deux postes de P-5 à la classe D-1 – les postes de chef du Service de gestion des ressources humaines et de chef du Service chargé des services d'appui –, et deux postes de P-4 à la classe P-5 – les postes de chef de la Section de l'administration du personnel du Service de gestion des ressources humaines et de chef de la Section des achats.

VIII.113 S'agissant de la proposition de reclassement à la classe D-1 du poste de chef du Service de gestion des ressources humaines, le Comité consultatif a été informé que le nombre de fonctionnaires administrés par l'Office des Nations Unies à Nairobi en 2010 était de 2 359, comparé à 1 118 pour l'Office des Nations Unies à Vienne et 4 272 pour l'Office des Nations Unies à Genève. Outre la Section de l'administration du personnel et la Section du classement des emplois et du recrutement, le chef du Service supervise le Groupe du perfectionnement et de la formation du personnel et les services médicaux communs qui fournissent des services à tous les organismes, fonds et programmes installés à Nairobi. Le Comité a également été informé que le chef du Service de gestion des ressources humaines avait 71 fonctionnaires sous son autorité. **Le Comité ne voit pas d'objection au reclassement proposé du poste de chef du Service de gestion des ressources humaines**.

VIII.114 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations sur la dotation en effectifs des services de gestion des ressources humaines des Offices des Nations Unies à Genève et à Vienne. Elles sont présentées dans le tableau VIII.12.

Tableau VIII.12
Tableau d'effectifs des services de gestion des ressources humaines

	Office des Nations Unies à Genève		*Office des Nations Unies à Vienne*		*Office des Nations Unies à Nairobi*	
Classe	*Budget ordinaire*	*Fonds extrabudgétaires*	*Budget ordinaire*	*Fonds extrabudgétaires*	*Budget ordinaire*	*Fonds extrabudgétaires*
D-1	1	–	1	–	1[a]	–
P-5	1	2	1	–	3[a]	–
P-4	3	4	1	1	1	–
P-3	3	2	2	1	6	–
P-2	1	–	–		2	–
Total partiel	**9**	**8**	**5**	**2**	**13**	**–**
G(1eC)	2	2	3		–	–
G(AC)	20	26	11	10	–	–
AN	–	–	–	–	–	5
AL	–	–	–	–	14	40
Total partiel	**22**	**28**	**14**	**10**	**14**	**45**
Total	**31**	**36**	**19**	**12**	**27**	**45**

[a] Reclassement proposé d'un poste de P-5 à la classe D-1 et d'un poste de P-4 à la classe P-5 pour l'exercice biennal 2012-2013.

VIII.115 S'agissant du reclassement de la classe P-4 à la classe P-5 du poste de chef de la Section de l'administration du personnel, le Comité consultatif a pris note du nombre de fonctionnaires administrés par l'Office. **Le Comité ne voit pas d'objection à la proposition du Secrétaire général**.

VIII.116 Le Secrétaire général propose également que le poste de chef du Service chargé des services d'appui soit reclassé de la classe P-5 à la classe D-1. Le Comité consultatif a été informé que ce service assurait l'administration et l'entretien des bâtiments du complexe des Nations Unies à Nairobi, coordonnait les achats effectués sur place et sur le marché international, gérait le service d'enregistrement et fournissait d'autres services généraux, comme les services du courrier, de la valise diplomatique, des voyages et des transports, à tous les bureaux du complexe. Le Comité a également été informé que la proposition de reclassement du poste du chef de ce service à la classe D-1 allait dans le sens d'une recommandation du Bureau des services de contrôle interne.

VIII.117 S'agissant de la proposition de reclassement de la classe P-4 à la classe P-5 du poste de chef de la Section des achats, au sein du Service chargé des services d'appui, le Comité consultatif a reçu des informations sur le volume des activités d'achat menées à l'Office. Au cours de l'exercice biennal 2008-2009, l'Office a émis 3 939 bons de commande, pour un montant de 94 millions de dollars, alors que les prévisions établies pour 2010-2011 étaient de 3 900 bons de commande, pour un montant de 115 millions de dollars. Le Comité a également été informé que la

proposition de reclassement de ce poste à la classe P-5 allait dans le sens d'une recommandation du Bureau des services de contrôle interne.

VIII.118 **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection aux reclassements proposés des postes de chef du Service chargé des services d'appui à la classe D-1 et de chef de la Section des achats à la classe P-5, compte tenu de leurs attributions. Le Comité espère que le renforcement de la direction du Service se traduira par une diligence et une efficacité accrues dans les services qu'il fournit au PNUE, à ONU-Habitat et à ses autres clients. Le Comité demande qu'il lui en soit rendu compte dans le projet de budget-programme pour l'exercice 2014-2015.**

Transferts

VIII.119 Il est proposé de transférer 3 postes [1 D-1, 1 P-2 et 1 G(AL)] de la composante direction exécutive et administration au sous-programme 2 (Service du budget et de la gestion financière) pour tenir compte de l'organigramme de l'Office (voir aussi par. VIII.123 du présent rapport**)**. **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection aux transferts proposés.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

VIII.120 Le montant des ressources prévues au titre des autres objets de dépense s'élève à 8 965 500 dollars pour 2012-2013, ce qui représente une augmentation de 182 100 dollars, ou 2 %, par rapport à l'exercice biennal 2010-2011. La rubrique des frais généraux de fonctionnement fait néanmoins apparaître une baisse de 627 900 dollars, qui s'explique par des corrections apportées aux montants des prévisions de dépenses au titre des services d'infrastructure, de l'entretien des locaux et de la location de mobilier et de matériel, compte tenu de l'évolution des dépenses. Cette baisse a été en partie contrebalancée par une augmentation des prévisions de dépenses qui a concerné essentiellement la gestion de la continuité des opérations, dans les rubriques suivantes :

a) Mobilier et matériel (202 700 dollars), essentiellement en raison du coût d'un poste médical avancé et des technologies de l'information et des communications nécessaires à la gestion de la continuité des opérations;

b) Fournitures et accessoires (142 100 dollars) : vaccins, fournitures et matériel médical essentiellement;

c) Voyages (60 000 dollars) : déplacements du coordonnateur chargé de la gestion de la continuité des opérations, notamment dans des bureaux délocalisés du Kenya, pour former le personnel exerçant des fonctions essentielles.

VIII.121 Le Comité consultatif rappelle la résolution 64/243 dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013, un projet accompagné de justifications complètes concernant les postes et autres objets de dépense à prévoir pour le travail déjà engagé en matière de gestion de la continuité des opérations. Il note à ce propos que le projet de budget-programme pour l'Office des Nations Unies à Nairobi prévoit des ressources d'un montant total de 1 213 400 dollars pour le dispositif de continuité des opérations proprement dit. Il a formulé plus haut, au chapitre 1, d'autres observations sur la continuité des opérations.

VIII.122 **Le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée.**

Observations générales et recommandations

Organigramme

VIII.123 Dans son rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011, le Comité consultatif a souligné que l'organigramme de l'Office des Nations Unies à Nairobi figurant dans la circulaire du Secrétaire général ST/SGB/2009/3 ne correspondait pas à celui qui était présenté dans le projet de budget-programme (A/64/7 (Sect. 28G), par. VIII.88). Les transferts mentionnés au paragraphe VIII.119 du présent rapport sont proposés pour rectifier cette anomalie. Le Comité a été informé qu'il fallait corriger la circulaire du Secrétaire général pour que l'organigramme tienne compte de la création du poste de Directeur général de l'Office des Nations Unies à Nairobi. Le Comité a en outre été informé que cette correction reviendrait aussi à actualiser l'organigramme et la structure décisionnelle de l'Office. **Le Comité consultatif a bon espoir que la correction demandée sera apportée à la circulaire du Secrétaire général dans des délais raisonnables**.

Suivi et évaluation

VIII.124 Le Secrétaire général indique que le montant total des ressources, qui s'élève à environ 246 600 dollars pour le budget ordinaire et 5 600 dollars pour les fonds extrabudgétaires, servirait à assurer le suivi et l'évaluation des activités (A/66/6 (Sect. 29G), par. 29G.9). Le Comité a été informé que l'Office n'avait pas de personnel affecté à ces tâches à temps plein, et que les fonctionnaires qui s'en chargeaient avaient aussi d'autres fonctions à assumer. Le Comité a fait d'autres observations sur la question du suivi et de l'évaluation au chapitre I du présent rapport. **Le Comité estime que le suivi et l'évaluation des activités du programme sont des tâches de gestion essentielles et espère que l'Office veillera à y consacrer suffisamment de ressources**.

Chapitre 30
Bureau des technologies de l'information et des communications

Montant demandé par le Secrétaire général	75 120 000 dollars[a]
Montant révisé du crédit ouvert pour 2010-2011	72 120 000 dollars
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	40 377 400 dollars[b]

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2010-2011 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[b] Y compris des contributions obligatoires hors budget ordinaire d'un montant de 20 037 200 dollars (montant modifié par rapport à celui indiqué dans le tableau 30.4 du document A/66/6 (Sect. 30) compte tenu de la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/290 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix) et des fonds extrabudgétaires d'un montant de 20 340 200 dollars.

VIII.125 Le montant des ressources à inscrire au budget ordinaire demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 30 s'élève à 75 120 000 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 3 000 000 dollars, ou 4,2 %, par rapport au montant révisé du crédit pour l'exercice biennal 2010-2011 (voir A/66/6 (Sect. 30), tableau 30.4, et voir également le paragraphe VIII.129 et le tableau VIII.14 ci-dessous). L'augmentation s'explique essentiellement par la progression des crédits demandés au titre des objets de dépense autres que les postes pour le sous-programme 6 (Services informatiques), afin de renforcer et d'appuyer les services de gestion des ressources au cours de l'exercice 2012-2013 (voir A/66/6 (Sect. 30), par. 30.8). Les crédits imputés sur le budget ordinaire seraient complétés par un montant de 20 037 200 dollars provenant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et par un montant de 20 340 200 dollars provenant d'autres fonds extrabudgétaires. Le montant relatif au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix découle de la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/290, corrigeant les chiffres visés au paragraphe 30.9 et dans le tableau 30.4 du rapport du Secrétaire général [A/66/6 (Sect. 30)].

VIII.126 Dans sa résolution 65/259 (sect. XVII, par. 8), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de revoir les propositions sur la mise en œuvre de la stratégie relative aux technologies de l'information et des communications qu'il avait formulées dans son rapport publié sous la cote A/65/491 et de lui soumettre des propositions nouvelles ou révisées dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013. En réponse à cette demande, le Secrétaire général a présenté un rapport intitulé « Initiatives du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies relatives aux technologies de l'information et des communications » (A/66/94), pour examen par l'Assemblée générale à la partie principale de sa soixante-sixième session. Ce rapport donne également suite à des résolutions antérieures de l'Assemblée générale, dans lesquelles l'Assemblée avait prié le Secrétaire général de formuler, dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013, des propositions concernant la mise en œuvre des progiciels de gestion de la relation client et des contenus (résolution 64/243, par. 125 et 126) et l'élaboration d'un dispositif unifié de reprise après sinistre et de continuité des opérations dans le domaine informatique et télématique (résolutions 63/262, 63/269 et 64/243, par. 127).

VIII.127 Dans son rapport, le Secrétaire général présente la révision de quatre initiatives transversales qui sont en cours à l'échelle de l'Organisation et sont destinées à mettre en œuvre la stratégie informatique et télématique et à répondre intégralement aux besoins institutionnels suivants : a) améliorer la gestion intégrée des technologies de l'information et des communications; b) tirer parti des connaissances au moyen des TIC; c) renforcer la fourniture des services informatiques et télématiques; et d) créer une infrastructure informatique robuste. Ces quatre initiatives seront menées sur une période de quatre ans allant de 2012 à 2015 et il est proposé de les financer suivant la formule de partage des coûts approuvée pour le financement du progiciel de gestion intégré[11]. Le montant global estimé des dépenses pour les quatre initiatives pour l'exercice 2012-2013 est de 42 822 500 dollars, dont 6 423 400 dollars provenant du budget ordinaire, 26 550 000 dollars du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et

[11] Soit 15 % provenant du budget ordinaire, 62 % du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et 23 % des comptes spéciaux pour les dépenses d'appui au programme.

9 849 100 dollars des comptes spéciaux pour les dépenses d'appui au programme. Le Comité consultatif a été informé que le Secrétaire général avait établi un rapport distinct (A/66/94), dans la mesure où les propositions concernant les initiatives transversales relatives aux technologies de l'information et des communications couvraient plusieurs exercices financiers et parce qu'il était prévu de les financer à partir de plusieurs sources. Le Comité communique ses observations et recommandations concernant les quatre initiatives dans son deuxième rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice 2012-2013, publié sous la cote A/66/7/Add.1.

VIII.128 Le Comité consultatif note à cet égard que la part des crédits demandés au titre du budget ordinaire pour les quatre initiatives ne figure pas dans le projet relatif au chapitre 30 du budget-programme pour 2012-2013, lequel donne donc une image incomplète des prévisions de dépenses du Bureau des technologies de l'information et des communications devant être financées par le budget ordinaire. Le Comité a été informé que le Bureau avait subi des contraintes de délai, car l'Assemblée générale n'avait adopté la résolution 65/259 que le 24 décembre 2010, ce qui n'avait pas permis qu'un projet de budget révisé soit présenté au Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité pour le délai du 15 décembre 2010. **Au paragraphe 31 du chapitre I ci-dessus, le Comité exprime son avis selon lequel le Secrétaire général aurait dû, s'il n'était pas en mesure d'intégrer des éléments complets concernant les propositions, au moins faire figurer des estimations indicatives des dépenses connexes dans le chapitre 30 du projet de budget-programme pour 2012-2013**.

VIII.129 Toutefois, au moment de son examen du projet de budget-programme pour 2012-2013, le Comité consultatif a reçu un exemplaire préliminaire du rapport du Secrétaire général sur les initiatives informatiques intégrées et a pu examiner l'ensemble des ressources et activités proposées au titre du budget ordinaire pour l'exercice. Les propositions du Secrétaire général pour le chapitre 30 du projet de budget-programme pour 2012-2013 doivent donc être examinées parallèlement au rapport sur les initiatives transversales concernant les technologies de l'information et des communications de l'Organisation des Nations Unies et aux rapports correspondants du Comité consultatif (A/66/7 et Add.1). En réponse à sa demande, le Comité a reçu un tableau actualisé montrant le montant combiné des crédits du budget ordinaire demandés au titre du chapitre 30 (Bureau des technologies de l'information et des communications) pour 2012-2013 [A/66/6 (Sect. 30)] et des initiatives transversales relatives aux technologies de l'information et des communications (A/66/94) (voir tableau VIII.14). Comme ce tableau l'indique, si l'on prend en compte le montant de 6 423 400 dollars correspondant à la part des dépenses relatives aux quatre initiatives transversales dans le domaine des TIC qui doit provenir du budget ordinaire, le montant total des ressources demandées au titre du chapitre 30 du projet de budget-programme pour 2012-2013 s'élève à 81 543 375 dollars, soit 13,1 % de plus que le crédit ouvert pour 2010-2011.

VIII.130 Au paragraphe 5 de l'introduction au projet de budget-programme pour 2012-2013 [A/66/6 (Introduction)], le Secrétaire général fait référence à son initiative de gestion du changement visant à améliorer l'efficacité et l'efficience de l'Organisation. Le Comité consultatif a été informé que, dans le cadre de cette initiative, la façon dont l'Organisation fonctionne dans six domaines, dont les technologies de l'information et des communications, serait examinée et actualisée. En particulier, l'objectif était d'évoluer vers l'abandon de l'utilisation du papier

d'ici à 2015, en axant les travaux sur l'archivage électronique, les signatures électroniques et les solutions de gestion des connaissances. **Le Comité est d'avis que la prolifération parallèle d'initiatives ne facilite pas une bonne compréhension de la démarche d'ensemble du Secrétaire général en termes de gestion du changement. Il recommande que le Secrétaire général soit prié de veiller à ce que les activités envisagées dans ce domaine soient complémentaires, sans double emploi, par rapport aux travaux du Service de la gestion des connaissances du Bureau des technologies de l'information et des communications et de structures semblables dans d'autres départements ou bureaux qui se sont dotés d'initiatives en la matière, et à ce qu'une bonne coordination et coopération soit maintenue entre les équipes du Bureau et de l'initiative de gestion du changement, dans la mesure où le Bureau est responsable à plus long terme des initiatives concernant les TIC**.

VIII.131 Le Comité consultatif a reçu des précisions concernant l'initiative de gestion du changement, qui sont examinées dans le chapitre I ci-dessus. Il a été informé que le Bureau des technologies de l'information et des communications avait nommé un coordonnateur pour la réforme, chargé de collaborer étroitement avec l'équipe de gestion du changement, le Bureau et la haute direction pour assurer une bonne coopération et l'application des propositions de réforme au sein du Bureau. En outre, le Bureau détacherait un fonctionnaire à temps partiel auprès de l'équipe de gestion du changement.

VIII.132 Le tableau VIII.13 indique, pour le budget ordinaire, le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2010-2011 et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2012-2013 ainsi que, pour les fonds extrabudgétaires, le nombre de postes proposés pour 2012-2013.

Tableau VIII.13
Effectifs

	Postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2010-2011	137	1 SSG, 1 D-2, 4 D-1, 13 P-5, 21 P-4, 30 P-3, 7 P-2/1, 11 G(1eC), 48 G(AC), 1 CM
Postes proposés pour 2012-2013	137	1 SSG, 1 D-2, 4 D-1, 13 P-5, 21 P-4, 30 P-3, 7P -2/1, 11 G(1eC), 48 G(AC), 1 CM
Fonds extrabudgétaires[a]		
Postes proposés pour 2012-2013	24	8 P-4/3, 3 P-2/1, 3 G(1eC), 10 G(AC)

[a] Le nombre de postes financés par des fonds extrabudgétaires comprend 12 postes financés au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire provenant exclusivement du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et 12 postes imputés sur le compte d'appui pour les télécommunications.

Observations et recommandations concernant les postes

VIII.133 Le Secrétaire général propose de reconduire 137 postes émargeant au budget ordinaire pour le Bureau des technologies de l'information et des communications. **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général**.

VIII.134 Dans son rapport sur les initiatives transversales relatives aux TIC, le Secrétaire général propose de créer 14 postes supplémentaires émargeant au budget ordinaire pour renforcer le Bureau, dont 2 relevant de la direction exécutive et de l'administration, 8 du sous-programme 5 (Gestion et coordination stratégiques des technologies de l'information et des communications), 2 du sous-programme 6 (Services informatiques) et 2 de l'appui au programme. Comme indiqué ci-dessus, on trouvera les observations et recommandations du Comité consultatif relatives à ces demandes dans son rapport connexe publié sous la cote A/66/7/Add.1. Le Comité rappelle à ce propos que l'Assemblée générale a décidé, dans le contexte de son examen des propositions du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la stratégie relative aux technologies de l'information et des communications figurant dans son rapport A/65/491, d'approuver pour 2011 le financement au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) de sept emplois de temporaire P-4, dont cinq seraient financés au moyen des ressources existantes (résolution 65/259, Sect. XVII, par. 15). Le Comité a été informé que ces cinq emplois n'avaient pas encore été financés et qu'il n'était pas proposé de reconduire dans les propositions relatives au chapitre 30 du projet de budget-programme pour 2012-2013 les deux emplois financés à titre ponctuel en 2011.

Recommandations concernant les ressources autres que les postes

VIII.135 Le montant proposé au titre des ressources autres que les postes pour l'exercice 2012-2013 s'élève à 40 196 500 dollars, soit une augmentation de 3 000 000 dollars par rapport au crédit approuvé pour l'exercice en cours. On trouve au paragraphe 30.8 du document de présentation du budget [A/66/6 (Sect. 30)] un récapitulatif des changements, indiquant les effets combinés des augmentations et diminutions proposées au titre de différents objets de dépense. Le Secrétaire général propose un montant net supplémentaire de 289 400 dollars à la rubrique Direction exécutive et administration pour les activités de gestion du changement (voir par. VIII.136 ci-dessous), et une augmentation nette de 3 343 800 dollars au titre des ressources autres que les postes pour le sous-programme 6 (Services informatiques), dont 2 758 900 dollars pour l'assistance temporaire (autre que pour les réunions) afin de renforcer et d'appuyer les services de gestion des moyens informatiques au Siège et dans les bureaux extérieurs. Les besoins supplémentaires ont été partiellement compensés par des réductions dans la plupart des autres catégories d'objets de dépense autres que les postes, dont les voyages (100 900 dollars ou 18,4 %), les services contractuels (91 000 dollars, ou 0,6 %), les fournitures et accessoires (175 600 dollars, ou 40,1 %), le mobilier et matériel (188 900 dollars, ou 17,2 %) et les subventions et contributions (63 400 dollars, ou 100 %).

VIII.136 En ce qui concerne le montant supplémentaire de 289 400 dollars proposé à la rubrique Direction exécutive et administration, le Secrétaire général indique à l'alinéa a) du paragraphe 30.8 de son rapport [A/66/6 (Sect. 30)] qu'il correspond à l'augmentation des dépenses afférentes aux services contractuels nécessaires afin de mettre en œuvre le projet sur la gestion du changement et d'intensifier la

sensibilisation à la stratégie relative aux TIC. Il s'agirait d'organiser, de planifier, d'élaborer et de mener des campagnes de communication complexes et de large envergure liées aux initiatives informatiques et télématiques et au plan de mise en œuvre de la stratégie relative aux TIC. Le Comité consultatif a demandé des éléments supplémentaires justifiant les propositions du Secrétaire général. **Le Comité estime que les activités liées à l'appui à la stratégie informatique et télématique et à la sensibilisation en la matière devraient être menées par des fonctionnaires ayant une bonne connaissance de l'Organisation plutôt que par des consultants extérieurs, et qu'il convient de renforcer les capacités internes en la matière. Le Comité recommande par conséquent de ne pas approuver le montant supplémentaire de 289 400 dollars proposé à la rubrique Services contractuels. Il recommande d'approuver les autres propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes**.

Observations et recommandations d'ordre général

Format et présentation

VIII.137 Le projet de budget-programme pour l'exercice 2012-2013 présente, pour la deuxième fois, les prévisions de dépenses du Bureau des technologies de l'information et des communications, qui a été constitué comme structure administrative indépendante relevant d'un chapitre distinct du budget par la résolution 63/262 de l'Assemblée générale. Dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice 2010-2011 (A/64/7), le Comité consultatif a relevé un certain nombre de points à améliorer dans la présentation des propositions budgétaires du Bureau. **Tout en notant que certains progrès ont été accomplis, le Comité reste fermement convaincu que la plupart de ses observations et recommandations restent pertinentes. Le Bureau gagnerait donc à les prendre en compte lorsqu'il élaborera son prochain projet de budget. Le Comité recommande qu'à ce moment-là le Bureau continue de s'attacher à refléter pleinement dans son cadre logique les différents aspects de son programme de travail, en définissant clairement les objectifs, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès. Le Bureau devrait aussi fournir des informations claires sur les activités et produits qui lui ont été prescrits**.

VIII.138 Le Comité consultatif fait également observer que le document de présentation du budget ne décrit pas suffisamment en détail les effectifs disponibles pour mener le programme de travail du Bureau, qui comprennent, outre les postes permanents, l'assistance temporaire (autre que pour les réunions) et les services contractuels. Par exemple, au paragraphe 30.26 du document de présentation du budget [A/66/6 (Sect. 30)], où est demandé un montant supplémentaire de 3,3 millions de dollars pour les objets de dépense autres que les postes, peu de renseignements sont fournis concernant les ressources demandées pour l'assistance temporaire (autre que pour les réunions), le personnel contractuel ou les consultants. En réponse à ses questions, le Comité a reçu une ventilation des prévisions de dépenses, indiquant le nombre de mois de travail et les classes du personnel proposé au titre de l'assistance temporaire (autre que pour les réunions) et des services contractuels, ainsi que les activités ou fonctions correspondantes. Le Comité a aussi été informé qu'à la différence d'autres départements ou bureaux, le Bureau des technologies de l'information et des communications dépendait en grande mesure des services contractuels pour augmenter avec souplesse ses capacités afin de faire face aux besoins relatifs à des projets informatiques ou télématiques ponctuels, ce

qui correspond aux pratiques optimales du secteur, en application desquelles les postes permanents sont généralement réservés à des fonctions propres à l'institution concernée et à des activités exigeant que l'on préserve à long terme ses intérêts et sa mémoire institutionnelle. **Sachant qu'un grand nombre de services informatiques et télématiques sont fournis par l'intermédiaire de personnel embauché au titre de l'assistance temporaire (autre que pour les réunions) et des services contractuels, le Comité recommande que le Secrétaire général soit prié d'informer systématiquement l'Assemblée générale de la ventilation entre catégories de dépenses des ressources demandées, en distinguant entre les dépenses de personnel et les autres dépenses. Le Comité demande aussi au Secrétaire général de poursuivre les efforts visant à rendre le document de présentation du budget plus clair et plus exhaustif, et de fournir un niveau de détail permettant à l'Assemblée générale de mieux comprendre les activités du Bureau, ses effectifs et les services qu'il fournit, ainsi que la manière dont on propose d'utiliser les ressources mises à sa disposition. Cette clarté supplémentaire dans la terminologie sera importante pour la réussite des activités de communication du Bureau, à la fois au sein du Secrétariat et auprès des États Membres**.

VIII.139 Le Comité consultatif note une tendance à l'utilisation de termes hautement techniques dans le document de présentation du budget, ainsi que dans les informations supplémentaires fournies au Comité. **Tout en reconnaissant que l'emploi d'un certain nombre de termes techniques est inévitable vu la nature des activités du Bureau, le Comité demande que, dans un souci de clarté et de transparence accrues, l'attention voulue soit accordée à la formulation de propositions budgétaires dans une langue accessible aux non-spécialistes et à la fourniture, le cas échéant, d'un glossaire expliquant les termes et notions techniques employés**.

Coût des services informatiques et télématiques

VIII.140 Dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 2010-2011, le Comité consultatif a souligné que les services informatiques devaient être fournis avec le meilleur coût-efficacité possible, que les coûts réels devaient être facturés avec exactitude et que, par souci de transparence, les départements clients devaient avoir communication des modalités de facturation de ces services (A/64/7, par. VIII.122). La question de l'évaluation du coût des produits et des services se pose de longue date. Au paragraphe 29 de sa résolution 56/253, l'Assemblée générale soulignait qu'un système de détermination des coûts des produits était un élément important d'un processus de décision efficace et transparent. Plus récemment, dans sa résolution 63/262 (sect. VI, par. 4), l'Assemblée a prié le Secrétaire général de continuer à améliorer les méthodes de calcul des coûts de revient des services d'appui.

VIII.141 Le Comité consultatif a été informé que des mécanismes de recouvrement des coûts étaient en place depuis l'exercice 2000-2001, et qu'ils avaient été appliqués en consultation avec le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité dans le cadre des procédures d'établissement du budget. Parce que la demande de services informatiques et télématiques continuait de croître et de dépasser l'offre, le financement central s'était avéré inefficace comme mécanisme de contrôle et il avait été déterminé que la demande de ces services devait être contrôlée et suivie. Les mécanismes de recouvrement des coûts actuels

permettent aux départements clients de se fixer des budgets d'utilisation de services informatiques et télématiques et de suivre leur consommation de ces services, et fournissent également au Bureau des technologies de l'information et des communications des éléments importants pour la planification de sa charge de travail et de ses dépenses. Les montants alloués pour des accords de prestation de services dans les budgets de départements ont été transférés par le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité à des rubriques extrabudgétaires correspondant à des objets de dépense particuliers, qui sont recensées dans le tableau VIII.15. Ces ressources sont mises à la disposition du Bureau des technologies de l'information et des communications au titre du sous-programme correspondant au service concerné, pour couvrir les dépenses liées à : a) les services de téléphonie et de réseau; b) les services de micro-informatique; et c) les services d'hébergement.

VIII.142 Le Comité consultatif a en outre été informé qu'une distinction était opérée entre les coûts fixes, relevant du budget du Bureau des technologies de l'information et des communications, et les coûts variables, couverts par le mécanisme de recouvrement des coûts. Les coûts fixes comprennent les investissements en matériel, les dépenses relatives aux installations et les ressources partagées dans les domaines de la gestion, du personnel administratif et de la formation, tandis que les coûts variables couvrent l'amortissement du matériel sur la base de la longueur du cycle de remplacement, les licences logicielles et les frais d'entretien correspondants, et les dépenses relatives au personnel interne et externe affecté à la fourniture de services informatiques et télématiques. S'agissant des services de micro-informatique, trois niveaux de service sont proposés, l'option A consistant en un appui complet, l'option B étant moins exhaustive et l'option C offrant un service minimum. On trouvera dans le tableau VIII.16 une comparaison des niveaux de service et d'appui proposés dans le cadre de chaque option.

VIII.143 Le Comité consultatif a demandé si un tel arrangement n'était pas susceptible d'encourager les départements ou bureaux à se procurer des services informatiques et télématiques équivalents en faisant appel à des prestataires externes, sur la base des cahiers des charges et normes du Bureau des technologies de l'information et des communications. Le Comité a été informé que, s'il était envisageable pour certaines unités administratives des organismes de plus petite taille d'obtenir des services informatiques et télématiques auprès de prestataires extérieurs, dans le contexte du Secrétariat une telle façon de faire aurait une incidence négative sur l'obtention d'économies d'échelle et, à long terme, provoquerait une fragmentation supplémentaire des capacités informatiques et télématiques et coûterait plus cher.

VIII.144 À l'heure actuelle, les montants relatifs aux accords de prestation de services informatiques et télématiques sont inscrits aux budgets des départements et bureaux récipiendaires et apparaissent à la rubrique des ressources extrabudgétaires dans la partie « Vue d'ensemble » du chapitre 30 (voir A/66/6 (Sect. 30), tableau 30.4). **Le Comité consultatif estime que le document de présentation du budget doit indiquer en toute transparence les crédits alloués au Bureau des technologies de l'information et des communications au titre du recouvrement des coûts, en fournissant notamment des informations sur les montants versés pour des services informatiques et télématiques par différents départements et bureaux ou par d'autres entités. Des renseignements doivent aussi être fournis concernant l'utilisation de ces ressources par le Bureau, notamment pour le**

financement de postes en son sein. Le Comité estime également à cet égard que les recettes affectées au Bureau au titre du recouvrement des coûts devraient être présentées dans une rubrique distincte dans la section « Vue d'ensemble » du chapitre du budget le concernant (voir chap. I ci-dessus, par. 115 à 117). Le Comité consultatif réaffirme à nouveau que les départements clients devraient avoir communication des modalités de facturation de ces services.

Structure organisationnelle du Bureau des technologies de l'information et des communications

VIII.145 Par sa résolution 63/262, l'Assemblée générale a créé le Bureau des technologies de l'information et des communications en tant qu'unité indépendante faisant l'objet d'un chapitre distinct dans le budget et chapeautée par le Directeur général de l'informatique, qui a rang de Sous-Secrétaire général. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a aussi prié le Secrétaire général de lui soumettre, au cours de la partie principale de sa soixante-cinquième session, un rapport comprenant une évaluation approfondie de la structure organisationnelle, portant notamment sur la possibilité de changer la place du Bureau dans l'organigramme de l'Organisation. Cependant, si le Secrétaire général a évalué la structure interne du Bureau, il n'a pas abordé la question de la place du Bureau dans le cadre de son rapport sur l'état de la mise en œuvre de la stratégie informatique et télématique (A/65/491). Dans sa résolution 65/269, l'Assemblée générale a réitéré sa demande d'une évaluation approfondie, devant lui être soumise pour examen à sa soixante-huitième session.

VIII.146 **Le Comité consultatif reste fermement convaincu que les arrangements relatifs à la gestion et à l'organisation hiérarchique doivent fournir une direction d'ensemble au Bureau et garantir l'efficacité, la supervision et l'application du principe de responsabilité dans les structures de l'Organisation chargées des services informatiques et télématiques. Le Comité juge essentiel, pour que le Bureau continue de bénéficier d'une confiance suffisante, que les arrangements organisationnels en place soient adaptés aux buts visés, et soient perçus comme tels. Vu les montants considérables qui sont actuellement investis dans l'infrastructure, les systèmes et les services informatiques et télématiques, ainsi que l'importance stratégique d'initiatives en cours telles que la mise en œuvre de la stratégie informatique et le projet relatif au progiciel de gestion intégré (Umoja), le Secrétaire général devrait être prié d'examiner rigoureusement les arrangements actuels et d'effectuer les ajustements éventuellement requis, pour veiller à leur efficacité et leur rationalité, et pour donner pleinement suite à la demande de l'Assemblée générale relative à une évaluation approfondie, au plus tard à sa soixante-huitième session.**

Remplacement de matériel informatique

VIII.147 Le Comité consultatif note, dans le cadre de son examen du projet de budget-programme pour 2012-2013, la décision prise par plusieurs départements ou bureaux de reporter le remplacement de leur matériel informatique afin d'abaisser le montant des crédits demandés à la rubrique Mobilier et matériel. Il a été demandé au Bureau des technologies de l'information et des communications d'indiquer quelle était sa position concernant ces propositions, et si on avait réfléchi à la possibilité de modifier, même provisoirement, le cycle de remplacement du matériel au cours de la

crise économique actuelle. Le Bureau a répondu que les départements ou bureaux clients pouvaient, s'ils le souhaitaient, retarder le remplacement d'ordinateurs au-delà de l'échéance actuelle de quatre ans et qu'en cas de défaillance un ordinateur leur serait prêté en attendant l'achat d'une nouvelle machine. Le Bureau a aussi indiqué que la fréquence des incidents et des réparations avait en général tendance à augmenter fortement après quatre années d'utilisation. En outre, un allongement du cycle actuel de remplacement des ordinateurs au Siège pourrait avoir une incidence sur la migration au système d'exploitation Windows 7 prévue pour juillet 2014, dans la mesure où la moitié des ordinateurs actuels ne présentent pas la configuration minimum requise pour faire fonctionner Windows 7 et devraient être remplacés avant juillet 2014. Il a aussi été indiqué que le système d'exploitation Windows XP actuellement utilisé par l'Organisation des Nations Unies ne bénéficierait plus de l'appui technique de Microsoft au-delà de juillet 2014.

Tableau VIII.14

Ressources du budget ordinaire proposées pour 2012-2013 au titre du chapitre 30 (Bureau des technologies de l'information et des communications) [A/66/6 (Sect. 30)] et des initiatives transversales relatives aux technologies de l'information et des communications (A/66/94)

(En dollars des États-Unis)

Objet de dépense	*2010-2011 (crédits ouverts)*	*2012-2013 A/66/6 (Sect. 30)*[a]	*2012-2013 A/66/94*[b]	*A/66/6 (Sect. 30) et A/66/94*	*Augmentation*[c]	
					Montant	*Pourcentage*
Postes	34 923 500	34 923 500	432 540	35 356 040	432 540	1,2
Autres dépenses de personnel	1 974 700	5 408 800	278 670	5 687 470	3 712 770	188,0
Consultants						
Voyages	549 300	448 400	76 650	525 050	-24 250	-4,4
Services contractuels	15 890 600	15 799 500	3 904 230	19 703 730	3 813 130	24,0
Frais généraux de fonctionnement	17 182 800	17 368 600	671 490	18 040 090	857 290	5,0
Fournitures et accessoires	438 200	262 600	174 915	437 515	-685	-0,2
Mobilier et matériel	1 097 500	908 600	884 880	1 793 480	695 980	63,4
Subventions et contributions	63 400				-63 400	-100,0
Total	**72 120 000**	**75 120 000**	**6 423 375**	**81 543 375**	**9 423 375**	**13.1**

[a] Tous les chiffres pour 2012-2013 sont avant actualisation des coûts.

[b] Ces chiffres représentent la part à inscrire au budget ordinaire des dépenses afférentes aux initiatives transversales relatives aux technologies de l'information et des communications.

[c] Augmentation des montants demandés par rapport aux crédits ouverts pour 2010-2011.

Tableau VIII.15
Rubriques extrabudgétaires correspondant à des objets de dépense spécifiquement liés au recouvrement des coûts

Rubrique	*Libellé*
307 3709	Services contractuels, contribution à l'appui aux services de traitement de données centraux
307 3710	Contribution à l'appui au matériel de bureautique
307 3711	Contribution à l'appui à l'infrastructure centrale de traitement de données
405 4304	Location et entretien de matériel de traitement de données

Tableau VIII.16
Comparaison entre les différents accords de prestation de services proposés pour les services de microinformatique

	Niveau A	*Niveau B*	*Niveau C*	
Description	*Coût annuel en dollars É.-U.*			*Éléments couverts*
Compte réseau	400	400	400	Infrastructure de réseau, licences, entretien, services contractuels et frais de transport de données entre bâtiments
Compte de messagerie électronique	360	360	360	Infrastructure du système de messagerie électronique, licences, entretien et services contractuels
Logiciel de gestion centralisée	50	50	50	Services contractuels portant sur l'entretien et la configuration d'un logiciel qui met à jour sur chaque ordinateur de bureau les antivirus, les systèmes d'exploitation et les applications installées
Licences pour ordinateurs de bureau	125	125	125	Dépenses afférentes aux licences logicielles pour Microsoft Office, le logiciel antispam, PDF Writer, etc.
Gestion personnelle des contenus	40	40	40	1 gigaoctet de stockage, assorti de services de sauvegarde et de restauration pour les données personnelles
Services d'assistance	542	542	125	Services contractuels d'assistance technique; élimination des déchets spéciaux, assistance technique concernant le matériel, prêt de matériel et licences d'assistance à distance; l'option C ne comprend que des services d'assistance limités fournis par le Bureau des technologies de l'information et des communications pour diagnostiquer les problèmes

Description	*Niveau A*	*Niveau B*	*Niveau C*	*Éléments couverts*
	Coût annuel en dollars É.-U.			
Administration du réseau local	645	0	0	Les services d'administration du réseau local comprennent l'inscription de tous les utilisateurs, la formation, le diagnostic des problèmes et l'appui technique sur site
Ajustement	(62)	(17)	0	
Total	**2 100**	**1 500**	**1 100**	

Titre IX
Contrôle interne

Chapitre 31
Contrôle interne

Crédit demandé par le Secrétaire général	39 025 300 dollars[a]
Montant révisé du crédit ouvert pour 2010-2011	38 925 000 dollars
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	73 664 400 dollars[b]

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2010-2011 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[b] Y compris des contributions obligatoires hors budget ordinaire d'un montant de 57 170 200 dollars (montant modifié par rapport à celui indiqué dans le tableau 31.4 du document A/66/6 (Sect. 31) compte tenu de la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/290 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix) et des fonds extrabudgétaires d'un montant de 16 494 200 dollars.

IX.1 Le Comité consultatif note que les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 31 s'élèvent à 39 025 300 dollars avant actualisation des coûts, soit une progression de 100 300 dollars (0,3 %) par rapport au budget de l'exercice 2010-2011.

IX.2 Cette augmentation tient principalement à la hausse des dépenses prévues pour les postes, égale à 1 590 400 dollars, par rapport aux 32 640 900 dollars approuvés pour 2010-2011. La cause en est l'effet-report de la création de trois postes approuvés en 2010-2011 au titre du sous-programme 2 (Inspection et évaluation), l'ajout d'un poste dans la composante direction exécutive et administration et la conversion en postes permanents de six emplois au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) au sous-programme 2. Cette augmentation est en partie compensée par une diminution des ressources demandées au titre des objets de dépense autres que les postes (1 490 100 dollars), due principalement à une réduction des besoins au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), des consultants, des voyages, des services contractuels, des frais généraux de fonctionnement, des fournitures et accessoires, et des subventions et contributions. En ce qui concerne les composantes du programme, l'augmentation est le résultat net du montant des ressources qui sont demandées aux rubriques Direction exécutive et administration et Appui au programme, en progression de 259 000 dollars et 15 000 dollars respectivement, et de la diminution de 173 700 dollars du montant nécessaire à l'exécution du programme de travail, principalement des sous-programmes 1 (Audit interne) et 3 (Investigations).

IX.3 Comme le veut l'alinéa d) du paragraphe 2 de son mandat (voir l'annexe de la résolution 61/275 de l'Assemblée générale), le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit a fait rapport sur l'examen du projet de budget du Bureau des

services de contrôle interne (BSCI) pour l'exercice biennal 2012-2013 auquel il avait procédé (A/65/85). Le Comité consultatif a rencontré le Président de cet organe et eu des échanges de vues avec lui sur cette question.

IX.4 Le tableau IX.1 ci-après est un récapitulatif des postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour l'exercice biennal 2010-2011 et de ceux que prévoit le Secrétaire général pour 2012-2013. On y voit aussi les postes extrabudgétaires demandés pour 2012-2013.

Tableau IX.1
Effectifs

	Postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2010-2011	115	1 SGA, 3 D-2, 5 D-1, 13 P-5, 28 P-4, 20 P-3, 12 P-2/1, 8 G(1eC), 24 G(AC), 1 AL
Postes proposés pour 2012-2013	122	1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 5 D-1, 13 P-5, 28 P-4, 23 P-3, 15 P-2/1, 8 G(1eC), 24 G(AC), 1 AL
Nouveau poste	1	1 SSG
Conversions	6	3 P-3 et 3 P-2 précédemment financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions)
Transferts	5	Division des investigations : 1 P-4 de Nairobi à New York, 1 P-2 de Vienne à Nairobi, 1 P-3 et 2 P-2 de Vienne à New York
Fonds extrabudgétaires		
Postes proposés pour 2012-2013	103[a]	1 D-1, 12 P-5, 39 P-4, 24 P-3, 16 SM, 1 G(1eC), 6 G(AC), 4 AL

[a] L'information qui figure dans le tableau 31.5 du document A/66/6 (Sect. 31) est corrigée. Le nombre de postes comprend 103 postes financés au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire pour tenir compte de la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/290 sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix; 46 postes sont financés par des fonds extrabudgétaires.

Observations et recommandations relatives aux postes

IX.5 Le Bureau des services de contrôle interne a informé le Comité consultatif que son taux de vacance de postes était passé de 17 % au 30 août 2010 à 11 % au 30 avril 2011 et devrait être ramené à 7,4 % après août 2011. Le Comité rappelle que les postes de directeur de la Division de l'inspection et de l'évaluation et de la Division des investigations (D-2) étaient vacants depuis le 1er janvier 2008 et le 1er août 2006, respectivement, et que les fonctions s'attachant à ces postes avaient été assumées par des chefs par intérim tout au long de la période. S'étant renseigné, il a été informé que les formalités de recrutement étaient achevées et que les candidats qui avaient été sélectionnés devaient prendre leurs fonctions en août 2011. **Notant que le Bureau a depuis longtemps un taux de vacance de postes élevé, le Comité consultatif accueille avec satisfaction la réduction de ce taux et**

recommande instamment que de nouvelles mesures soient prises afin de pourvoir tous les postes vacants.

Direction exécutive et administration

IX.6 Il est proposé de créer un poste de sous-secrétaire général dont le titulaire aiderait le Bureau du Secrétaire général adjoint à s'acquitter des responsabilités qui lui incombent (A/66/6 (Sect. 31), par. 31.18). S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que les fonctions qui s'attachaient au poste étaient les suivantes : supervision des activités opérationnelles; direction et administration du travail du Service administratif; coordination des activités des divisions et direction des activités et fonctions associant plusieurs divisions; élaboration et supervision de la mise en œuvre du programme d'information du BSCI; formulation de conseils au Secrétaire général adjoint concernant les questions politiques relatives aux activités du Bureau; suivi de la mise en œuvre des résolutions et des décisions des organes directeurs, y compris celles du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit; représentation du Bureau en ce qui concerne les questions touchant l'Organisation; administration du Bureau en l'absence du Secrétaire général adjoint. Il a également été informé que la création d'un poste de sous-secrétaire général permettrait au Secrétaire général adjoint de se concentrer sur les problèmes stratégiques et de procéder à des échanges avec diverses parties prenantes, ce qui aiderait le BSCI à renforcer sa participation, à améliorer la coordination et la coopération entre les trois divisions, à mieux rendre compte des résultats obtenus par le Bureau, de l'incidence de l'action menée et de l'utilisation des ressources et à assurer une continuité dans la direction de ses activités en l'absence du Secrétaire général adjoint ou lorsque le poste de celui-ci devient vacant. **Le Comité consultatif est conscient qu'il importe de mieux aider le Secrétaire général adjoint à s'acquitter de ses fonctions en ce qu'elles ont trait à la coordination entre les sous-programmes, à la direction et à l'administration des activités du Service administratif et à l'appui à apporter à l'exécution du mandat du BSCI. Il n'est cependant pas convaincu que cela justifie la création d'un poste de sous-secrétaire général. Il recommande donc la création d'un poste de classe D-2 dont le titulaire apportera l'appui voulu. La classe du poste sera revue dans le contexte du projet de budget-programme pour 2014-2015 sur la base des enseignements tirés de l'expérience**.

Sous-programme 2
Inspection et évaluation

IX.7 Il est proposé de transformer six emplois de temporaire (autres que pour les réunions) (3 P-3 et 3 P-2) en postes permanents, compte tenu du recentrage sur l'inspection et l'évaluation et du renforcement de l'exécution du programme de travail (A/66/6 (Sect. 31), par. 31.28). Le Comité consultatif rappelle qu'il avait été proposé de transformer neuf emplois de temporaire [1 D-2, 3 P-3, 4 P-2, 1 G(AC)] en postes permanents dans le projet de budget-programme pour l'exercice 2010-2011. Il avait recommandé de donner suite à la conversion de trois de ces postes [1 D-2, 1 P-2, 1 G(AC)], dans l'attente de l'évaluation que la Division de l'inspection et de l'évaluation devait consacrer à la possibilité d'adopter une méthode d'évaluation des risques au niveau des sous-programmes, comme recommandé par le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit, par opposition à la méthode actuelle qui porte sur le programme tout entier (A/64/7,

par. IX.8 à IX.10). Dans sa résolution 64/243, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité consultatif.

IX.8 Le Comité consultatif note que la Division a conclu qu'il n'était pas possible d'appliquer sa méthode d'évaluation des risques au niveau des sous-programmes, faute d'informations sur les 12 indicateurs indirects de risque à ce niveau (A/66/6 (Sect. 31), par. 31.29). Le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit a accepté cet argument, mais a réaffirmé que l'évaluation des risques au niveau des programmes était importante pour permettre de répartir efficacement les ressources (A/66/85, par. 16). Le Secrétaire général indique que la conversion de six emplois de temporaire (autres que pour les réunions) est conforme à la résolution 62/236 de l'Assemblée générale et a également justifié la nature continue des fonctions s'attachant à ces postes. **Compte tenu de ce qui précède, le Comité consultatif ne voit pas d'objection à ce que les six emplois de temporaire soient transformés en postes (3 P-3, 3 P-2) dans la Division de l'inspection et de l'évaluation**.

Sous-programme 3
Investigations

IX.9 Le montant de 9 939 600 dollars proposé au titre du sous-programme 3 permettra de financer les 35 postes existants (27 postes d'administrateur, 7 postes d'agent des services généraux et 1 poste d'agent local). La progression de 59 900 dollars par rapport aux ressources approuvées pour l'exercice 2010-2011 s'explique par les ajustements apportés aux traitements et aux dépenses communes de personnel du fait du transfert de cinq postes d'un lieu d'affectation à un autre, comme indiqué ci-après :

a) Transfert d'un poste d'enquêteur P-4 de Nairobi à New York afin d'absorber la charge de travail qui était celle de l'Équipe spéciale d'investigation concernant les achats et de renforcer l'appui donné sur les questions relatives aux achats dans tous les bureaux, compte tenu du fait que la demande d'investigations relatives aux achats, au titre des activités financées par le budget ordinaire, est moindre à Nairobi;

b) Transfert d'un poste d'enquêteur adjoint (P-2) de Vienne à Nairobi, en échange du poste P-4 dont il est question au paragraphe IX.9 a), qui suffira à traiter les investigations relatives aux achats eu égard aux besoins réduits de Nairobi en la matière, compte également tenu du fait que les moyens dont Vienne est dotée sont supérieurs à ses besoins;

c) Transfert de deux postes d'enquêteur adjoint (P-2) de Vienne à New York afin de renforcer les effectifs de la Section des pratiques professionnelles et de fournir un appui au nouveau système d'administration de la justice;

d) Transfert d'un poste d'enquêteur (P-3) de Vienne à New York afin de renforcer les effectifs du Groupe de police scientifique, qui est basé au Siège.

IX.10 Le Comité consultatif rappelle qu'une demande analogue figurait dans le projet de budget-programme pour l'exercice 2010-2011. Il avait recommandé d'approuver le transfert de cinq des sept postes qui avaient été proposés à l'époque (voir A/64/7, par. IX.11 et IX.21), ces cinq postes faisant l'objet d'une nouvelle demande dans le projet de budget pour 2012-2013. Le Comité note également que, comme indiqué dans le chapitre du projet de budget, la proposition du Secrétaire

général relative au transfert de postes n'a pas pour objet d'anticiper les conclusions qui pourraient être tirées du projet pilote décidé par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/287, mais est fondée sur l'utilisation plus efficace des ressources, de manière à répondre aux besoins relatifs aux activités d'investigation financées au moyen du budget ordinaire. Il s'est référé au rapport préliminaire du Secrétaire général sur la mise en œuvre du projet pilote et au rapport du Comité des commissaires aux comptes sur l'audit de la mise en œuvre du projet présentés à l'Assemblée durant la reprise de la soixante-cinquième session (voir A/65/782, par. 29 à 31, et A/65/827, par. 212 à 214).

IX.11 Le Comité consultatif rappelle que les investigations, contrairement aux audits, sont par nature une activité qui n'est déclenchée que par l'apparition d'un besoin ponctuel et que les ressources nécessaires et leur localisation sont donc, par nature aussi, susceptibles de varier selon les besoins du moment (A/64/7, par. IX.22). Il note donc que, comme indiqué dans le projet de budget, les nouvelles investigations en 2010, au titre du budget ordinaire, sont réparties comme suit : 19 cas à New York, 13 cas à Vienne et 8 à Nairobi (A/66/7 (Sect. 31), par. 31.39).

IX.12 **Compte tenu des vues qu'il avait exprimées précédemment, le Comité consultatif recommande d'accepter le transfert de trois postes (1 P-3, 2 P-2) de Vienne à New York, d'un poste (P-2) de Vienne à Nairobi et d'un poste (P-4) de Nairobi à New York afin de faire face aux besoins d'investigation financés au moyen du budget ordinaire et au nombre d'affaires.**

Recommandations relatives aux objets de dépense autres que les postes

IX.13 Le montant de 4 794 000 dollars proposé pour les objets de dépense autres que les postes pour 2012-2013 fait apparaître une réduction de 1 490 100 dollars par rapport au crédit ouvert pour 2010-2011. Cela tient principalement à la réduction qu'il est proposé d'opérer (806 200 dollars) au titre du sous-programme 2 (Inspection et évaluation) du fait de la proposition relative à la transformation de six emplois de temporaire en postes (voir par. IX.7).

IX.14 Les ressources demandées aux fins des voyages (1 857 800 dollars) sont en baisse de 342 800 dollars par rapport au crédit ouvert pour 2010-2011 (2 200 600 dollars). Cette baisse tient principalement au sous-programme 2 (Inspection et évaluation) (235 200 dollars) du fait de la diminution du nombre de voyages prévus dans les bureaux hors Siège, laquelle s'explique par une réduction du nombre d'inspections prévues, et de la diminution des dépenses liées à l'indemnité journalière de subsistance qu'entraînera la réduction du nombre de jours passés en déplacement. La diminution au titre du sous-programme 3 (Investigations) (102 700 dollars) tient compte des dépenses passées et des mesures prises pour utiliser des moyens tels que la visioconférence et la téléconférence.

IX.15 Les ressources demandées au titre des consultants (866 100 dollars) représentent une diminution de 156 100 dollars par rapport au crédit ouvert pour 2010-2011 (1 022 200 dollars). Cette réduction intervient principalement au sous-programme 1 (Audit interne) (103 300 dollars) et s'explique par la diminution des besoins en spécialistes fonctionnels auxquels le BSCI avait eu recours pour la mise en œuvre du plan de travail de 2010-2011. Les ressources demandées pour le sous-programme 2 (Inspection et évaluation) sont également en baisse (32 000 dollars), car les voyages des consultants devraient être de plus courte durée.

IX.16 Le montant demandé au titre des frais généraux de fonctionnement accuse une diminution de 76 100 dollars par rapport au crédit ouvert pour 2010-2011 (441 500 dollars). Cette diminution s'explique essentiellement par une réduction des taux standard des services téléphoniques et de télécopie au Siège, qui sont centralisés à la rubrique Appui au programme (420 dollars par personne et par an pour l'exercice 2012-2013, contre 1 400 dollars par personne et par an pour l'exercice 2010-2011).

IX.17 Le montant demandé au titre des services contractuels accuse une diminution nette de 60 100 dollars par rapport au crédit approuvé pour l'exercice 2010-2011 (1 149 700 dollars). Cette diminution s'explique par le fait que l'on n'a plus besoin des crédits qui avaient servi à l'achat de logiciels pendant l'exercice 2010-2011 au titre de la composante direction exécutive et administration (50 900 dollars), et que les coûts associés au système de gestion des dossiers qui aurait dû être acheté en 2010-2011 au titre du sous-programme 3 (Investigations) ont baissé (174 000 dollars). À cet égard, le Comité consultatif a été informé que la phase d'essai avait montré que le système initialement retenu présentait des lacunes techniques qui n'en faisaient pas une bonne solution, notamment pour les opérations de maintien de la paix. Les fonds alloués à l'achat de ce système pendant l'exercice 2010-2011 ne seront donc pas utilisés et il sera rendu compte du solde inutilisé dans le cadre du deuxième rapport sur l'exécution du budget. Le BSCI a trouvé un système moins onéreux (130 000 dollars), doté des fonctions de gestion des dossiers voulues et satisfaisant à tous les besoins en matière d'accessibilité et de sécurité, et a inscrit les ressources nécessaires à son achat au projet de budget pour 2012-2013.

IX.18 **Le Comité consultatif recommande d'accepter les propositions relatives aux objets de dépense autres que les postes.**

Observations et recommandations générales

IX.19 Comme il est indiqué dans le rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit (A/66/85), le Comité consultatif note que pour établir le plan d'audit interne pour 2012-2013, la Division de l'audit interne s'est fondée sur les risques inhérents pour recenser les risques élevés pour l'Organisation, les causes éventuelles de ces risques et les contrôles principaux à effectuer en vue de hiérarchiser les activités d'audit pour 2012-2013. Le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit s'est dit préoccupé par l'utilisation de modèles de risques fondés sur le risque inhérent aux fins de l'établissement du montant total des ressources nécessaires. Il a également noté les mesures prises par le BSCI en vue de cerner le risque résiduel (voir A/66/85, par. 11, et A/65/827, par. 204). Le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit admet que l'audit des principaux contrôles devrait aboutir à la détermination des risques résiduels auxquels fait face l'Organisation et appuie par conséquent les propositions faites par le Bureau dans le projet de budget pour 2012-2013. **Le Comité consultatif encourage le BSCI à poursuivre ses efforts afin d'affiner sa méthode d'évaluation des risques. Il est également d'accord avec la recommandation du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit selon laquelle toutes les divisions du BSCI, y compris celle de l'audit interne, devraient faire apparaître la valeur des services fournis à l'Organisation en rendant compte des résultats obtenus**.

IX.20 En ce qui concerne le sous-programme 2 (Inspection et évaluation), le Comité consultatif note qu'en application de la résolution 65/244 de l'Assemblée générale, le cycle d'évaluation des programmes sera ramené à 8 ans, le cycle actuel étant de 11 à

13 années. La Division de l'inspection et de l'évaluation envisage de procéder par étapes et de ramener le cycle à 10 ans dans un premier temps, puis à 8 ans. Elle prévoit d'évaluer cinq programmes pendant l'exercice biennal 2012-2013 : le Bureau pour la coordination des affaires humanitaires, le HCR, l'UNODC, le PNUE et la CEA. La plupart de ces programmes sont financés par des fonds extrabudgétaires et la Division a l'intention de chercher à obtenir un financement auprès d'eux, compte tenu de la demande de l'Assemblée générale et des observations du Comité consultatif concernant le fait qu'il faut éviter de subventionner des activités extrabudgétaires au moyen d'activités inscrites au budget ordinaire, et vice versa (voir A/66/6 (Sect. 31), par. 31.33, et A/66/85, par. 18). Le Comité consultatif a été informé par la Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne que les mécanismes de financement actuels étaient trop complexes et devaient être rationalisés; le Bureau examinait la question et avait l'intention de présenter des propositions à l'Assemblée générale. **À cet égard, le Comité consultatif rappelle les observations et recommandations qu'il avait formulées dans son rapport sur les modalités de financement du BSCI (A/61/880), ainsi que la résolution 61/275 (partie III) dans laquelle l'Assemblée générale a demandé que les modalités de financement que le Secrétaire général avait présentées dans son rapport (A/61/810) soient reformulées en tenant compte des recommandations figurant aux paragraphes 31 à 40 du rapport du rapport du Comité (A/61/880)**.

Titre X
Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales

Chapitre 32
Activités administratives financées en commun

Montant demandé par le Secrétaire général (ensemble du budget)	37 723 800 dollars[a]
Montant révisé du crédit ouvert pour 2010-2011	37 125 400 dollars
Part des dépenses à la charge de l'ONU pour 2012-2013	10 993 800 dollars[a]
Part des dépenses à la charge de l'ONU pour 2010-2011	11 993 400 dollars

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2010-2011 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

X.1 Les ressources demandées au chapitre 32 sont destinées à trois organes des Nations Unies à financement interorganisations, à savoir :

a) La Commission de la fonction publique internationale (CFPI) et son secrétariat;

b) Le Corps commun d'inspection (CCI) et son secrétariat;

c) Le secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), y compris le projet relatif aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS).

X.2 Les budgets complets de la CFPI et du CCI sont présentés à l'Assemblée générale pour examen et approbation, conformément aux dispositions en vigueur. Le budget complet du CCS, y compris le projet IPSAS, est présenté à titre d'information, la part de ce budget qui incombe à l'ONU étant présentée pour approbation.

X.3 Les observations des organisations membres du CCS concernant les prévisions initiales de la CFPI et du CCI pour le budget figurent dans l'annexe du document consacré au budget (A/66/6 (Sect. 32), annexe). Selon les renseignements complémentaires que le Secrétaire général a communiqués au Comité consultatif, la proposition d'origine sur la CFPI, qui marquait une augmentation de 0,59 %, avait l'appui de cinq organisations membres sur les huit qui avaient fait part de leurs observations, les trois autres insistant sur la nécessité de se contenter d'un budget à croissance zéro. Dans leurs observations, les organisations membres s'opposaient généralement à toute augmentation de crédits, invoquant les contraintes financières auxquelles elles devaient faire face. Le Comité note, d'après les renseignements complémentaires, que le projet de budget présenté à l'origine par le CCI était en augmentation de 10,2 %. Les 11 organisations membres qui ont fait part de leurs observations étaient unanimes à reconnaître que l'augmentation proposée n'était pas défendable dans le contexte économique actuel. La plupart des organisations

membres visaient elles-mêmes une croissance nominale zéro pour leurs budgets de 2012-2013, certaines projetant une baisse réelle de leurs recettes.

X.4 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été mis au fait des observations de 10 organisations membres du CCS qui avaient répondu à la demande d'observations sur le projet de budget du secrétariat du CCS. Celles-ci s'accordaient généralement à penser que la croissance nominale du budget du secrétariat du CCS devrait être nulle.

X.5 Le Comité consultatif a reçu d'autres informations complémentaires : les conclusions du Réseau Finances et budget du Comité de haut niveau sur la gestion du CCS, selon lesquelles ledit comité avait approuvé des budgets 2012-2013 à croissance zéro pour l'ensemble des activités financées en commun (activités financées en commun du Département de la sûreté et de la sécurité, secrétariat du CCS, CCI et CFPI), et affirmait que tout serait fait pour absorber par des gains d'efficacité les ajustements que pourrait entraîner l'actualisation des coûts [CEB/2011/3, par. 95 e)]. Dans une décision à part, le Comité avait approuvé la reconduction jusqu'à la fin de 2013 du mandat de l'équipe du projet IPSAS, un crédit correspondant de 1 896 000 dollars étant ouvert pour 2012-2013 et les activités et orientations stratégiques étant celles approuvées par le Réseau Finances et budget [ibid., par. 95 b)].

X.6 S'agissant du chapitre 32 (Activités administratives financées en commun), le montant des ressources demandées pour l'exercice biennal 2012-2013 au titre de l'ensemble du budget, y compris celles demandées au titre du budget ordinaire, s'élève à 37 723 800 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une hausse de 598 400 dollars (1,6 %) par rapport au montant du crédit ouvert pour l'exercice biennal 2010-2011 (A/66/6 (Sect. 32), tableau 32.6). Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général pour inscription au chapitre 32 du budget ordinaire se chiffre à 10 993 800 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une baisse de 999 600 dollars (8,3 %) par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 2010-2011 (ibid., tableau 32.5).

X.7 Le Comité consultatif note que la diminution nette de la part des dépenses imputable à ce chapitre du budget ordinaire de l'ONU est simplement due aux effets conjugués de la diminution de la part des dépenses de la CFPI et du secrétariat du CCS incombant à l'ONU et de l'augmentation de sa part des dépenses du CCI et du projet IPSAS. En réponse à sa question, le Comité a été informé que le principe sur lequel reposait la répartition du coût de ces entités entre les organismes consistait à fixer la part de chaque organisme en fonction de la part de son travail que l'entité lui consacrait. Dans le cas de la CFPI, dont le travail a trait aux conditions d'emploi du personnel, les effectifs sont le critère déterminant, tandis que, dans le cas du secrétariat du CCS, dont le travail porte sur un éventail de questions touchant à l'ensemble du système, le pourcentage de la participation au partage des coûts est calculé à 50 % sur la base de l'effectif de l'organisation et à 50 % sur la base de son volume d'activité, mesuré d'après le montant audité des dépenses (voir également par. X.14 ci-dessous).

Commission de la fonction publique internationale

Montant demandé par le Secrétaire général (ensemble du budget	17 616 900 dollars[a]
Montant révisé du crédit ouvert pour 2010-2011	17 714 000 dollars
Part des dépenses à la charge de l'ONU pour 2012-2013	5 884 000 dollars[a]
Part des dépenses à la charge de l'ONU pour 2010-2011	6 910 900 dollars

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2010-2011 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

X.8 Le montant total des ressources demandées pour la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), y compris celles qui seraient financées au moyen du budget ordinaire, s'élève à 17 616 900 avant actualisation des coûts, soit une diminution de 97 100 dollars (0,5 %) par rapport à l'exercice biennal 2010-2011 (A/66/6 (Sect. 32), tableau 32.6).

X.9 Le Comité consultatif note que le montant des ressources dont le Secrétaire général demande l'inscription au chapitre 32 du budget ordinaire pour la CFPI se chiffre à 5 884 000 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution de 1 026 900 dollars (14,9 %) par rapport à l'exercice biennal 2010-2011 (ibid., tableau 32.5). Le montant proposé s'explique par les effets conjugués d'une diminution de la part du budget total de la CFPI qui incombe à l'ONU (33,4 % pour l'exercice biennal 2012-2013 contre 39 % pour l'exercice biennal 2010-2011) et d'une diminution du budget total de la Commission (ibid., par. 32.17). Le tableau X.1 donne le nombre de postes cofinancés approuvés pour l'exercice biennal 2010-2011 et le nombre de postes cofinancés proposés par le Secrétaire général pour 2012-2013. On trouvera à l'annexe I le détail des postes cofinancés.

Tableau X.1
Effectifs

	Postes	*Classe*
Ensemble du budget		
Postes approuvés pour 2010-2011	47	1 D-2, 3 D-1, 4 P-5, 9 P-4, 3 P-3, 4 P-2/1, 3 G(1eC), 20 G(AC)
Postes proposés pour 2012-2013	47	1 D-2, 3 D-1, 4 P-5, 9 P-4, 3 P-3, 4 P-2/1, 3 G(1eC), 20 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes et les autres objets de dépense

X.10 Le Comité consultatif constate, au vu des renseignements complémentaires, que le projet de budget prévoit un crédit de 922 700 dollars pour les services de consultants dont les activités portent principalement sur la collecte de données concernant les prix, les salaires et les dépenses de logement dans divers lieux d'affectation. Ayant demandé des précisions, il a été informé que, dans la mesure du

possible, la collecte de données était effectuée par le personnel du secrétariat, parfois avec l'aide du personnel des diverses organisations du régime commun. Il a aussi été informé qu'il était souvent nécessaire, pour réaliser les recherches et études de la CFPI, de faire appel aux compétences spécialisées de consultants, qui n'existaient pas au sein du système des Nations Unies. Sur la question de l'emploi de consultants plutôt que le personnel dont disposent les organismes des Nations Unies pour recueillir des données dans les lieux d'affectation hors siège, le Comité a été informé que cette solution permettait d'éviter les conflits d'intérêts. Il lui a aussi été indiqué, à ce propos, que, selon la méthode actuelle, approuvée par la CFPI, il ne fallait utiliser les données sur les prix recueillies par le personnel de son secrétariat que pour les comparer avec les informations sur les prix recueillies par des agents indépendants chargés du relevé des prix dans d'autres lieux d'affectation. **Trouvant coûteuse la méthode employée par la CFPI pour recueillir ses données, le Comité suggère à la Commission d'étudier des moyens plus économiques de recueillir les données, sans toucher à l'intégrité du processus**.

X.11 **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection au budget 2012-2103 proposé par le Secrétaire général pour la CFPI.**

Corps commun d'inspection

Montant demandé par le Secrétaire général (ensemble du budget)	12 744 300 dollars[a]
Montant révisé du crédit ouvert pour 2010-2011	12 694 300 dollars
Part des dépenses à la charge de l'ONU pour 2012-2013	3 007 700 dollars[a]
Part des dépenses à la charge de l'ONU pour 2010-2011	2 982 800 dollars

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2010-2011 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

X.12 Le montant total des ressources demandées pour le Corps commun d'inspection (CCI), y compris celles qui seraient financées au moyen du budget ordinaire, s'élève à 12 744 300 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 50 000 dollars (0,4 %) par rapport à l'exercice biennal 2010-2011 (ibid., tableau 32.6).

X.13 Le Comité consultatif note que le montant des ressources que le Secrétaire général demande d'inscrire au chapitre 32 du budget ordinaire au titre de la part des dépenses du CCI incombant à l'ONU s'élève à 3 007 700 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 24 900 dollars (0,8 %) par rapport à l'exercice biennal 2010-2011 (ibid., tableau 32.5). Le tableau X.2 donne le nombre de postes cofinancés approuvé pour l'exercice biennal 2010-2011 et le nombre proposé par le Secrétaire général pour 2012-2013. On trouvera à l'annexe I le détail de ces postes cofinancés.

Tableau X.2
Effectifs

	Postes	*Classe*
Ensemble du budget		
Postes approuvés pour 2010-2011	20	1 D-2, 2 P-5, 7 P-4/3, 1 P-2/1, 1 G(1°C), 8 G(AC)
Postes proposés pour 2012-2013	20	1 D-2, 2 P-5, 7 P-4/3, 1 P-2/1, 1 G(1°C), 8 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes et les autres objets de dépense

X.14 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, depuis l'exercice biennal 1996-1997, la part des dépenses du CCI financée par une organisation participante était proportionnelle aux dépenses déclarées dans ses comptes audités. On part de l'hypothèse que la quantité de travail qu'une organisation donne aux inspecteurs est proportionnelle à son volume d'activités, lequel est mesuré au moyen des chiffres des dépenses auditées. Cette méthode explique pourquoi la part de l'ONU dans le budget du CCI est passée des 23,5 % appliqués pour l'exercice biennal 2010-2011 à 23,6 % pour l'exercice biennal 2012-2013.

Observations et recommandations d'ordre général

Application des recommandations du CCI

X.15 Le Comité consultatif note que le taux d'acceptation et d'application des recommandations du CCI était de 50 % pour l'exercice 2008-2009 et ne devrait se hisser qu'à 53 % pour l'exercice 2010-2011. Ayant demandé des précisions, il a été informé que, si le taux d'application de 50 % n'était pas optimal, les taux d'application des évaluations et des rapports de type plus stratégique étaient généralement bien plus bas que ceux des rapports d'audit. Il a aussi été expliqué que les recommandations du CCI abordaient des questions stratégiques appelant la mise en œuvre sur plusieurs années, au niveau des organes directeurs de l'ensemble des organisations participantes, contrairement aux recommandations d'audit, qui se centraient sur la conformité et concernaient une organisation particulière. **Cela étant, le Comité recommande que le CCI continue de formuler des recommandations et des avis de portée pratique et de faire rapport, dans son prochain projet de budget, sur leur taux d'application**.

Consultants

X.16 Le Comité consultatif note que les crédits demandés dans le projet de budget du CCI au titre des consultants s'élèvent à 170 300 dollars, soit une augmentation de 50 000 dollars par rapport à 2010-2011. Il s'agit de 147 900 dollars destinés à financer les compétences techniques requises pour la mise en œuvre du système de suivi en ligne et de 22 400 dollars destinés à financer les conseils spécialisés et les services techniques fournis aux inspecteurs. **Quoi qu'il ne voie rien à redire aux activités proposées, le Comité recommande que le CCI soit fortement poussé à faire davantage appel à son secrétariat et aux compétences spécialisées qui**

existent au sein du système des Nations Unies pour fournir des avis spécialisés et des services techniques aux inspecteurs des Nations Unies. Il recommande par conséquent de maintenir les crédits prévus au titre des services de consultants pour l'exercice 2012-2013 au même niveau que ceux de l'exercice 2010-2011 (voir également par. X.17 à X.20 ci-dessous).

Système de suivi en ligne

X.17 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'un système de suivi en ligne était en cours d'élaboration, qui permettrait de suivre l'information concernant les recommandations du CCI. Ce système permettra de suivre l'état d'acceptation et d'application des rapports, des notes et des lettres ou recommandations adressées par le CCI aux organisations participantes, ainsi que les effets obtenus; de gérer l'examen des rapports du CCI par les organes délibérants et de fournir des informations statistiques, par catégorie, sur l'acceptation, l'application et les incidences des recommandations formulées par le CCI dans ses rapports, notes et lettres, et finalement présentées dans le rapport annuel du CCI.

X.18 Il a été indiqué au Comité consultatif que, dans sa résolution 65/270, l'Assemblée générale avait autorisé le Secrétaire général à engager, pour l'élaboration du système de suivi en ligne, des dépenses d'un montant de 71 300 dollars, qui représentaient la part de l'ONU dans le montant de 302 000 dollars de l'ensemble des dépenses de mise au point du système, et invité les autres organisations participantes à contribuer au financement du système. Sept organisations – le PNUD, l'UNICEF, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'OMT et l'Agence internationale de l'énergie atomique – avaient refusé de contribuer; quatre organisations – le FNUAP, l'UNOPS, l'Organisation de l'aviation civile internationale et l'Organisation météorologique mondiale – s'étaient engagées à contribuer à hauteur, respectivement, de 7 852, 11 174, 3 322 et 1 208 dollars, soit au total 23 556 dollars; quatre organisations – le PAM, l'UIT, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel – devraient confirmer par écrit un total de 40 770 dollars; trois organisations – l'Organisation mondiale de la Santé, l'Union postale universelle et l'Organisation maritime internationale – devraient s'engager à verser des contributions dont le montant pourrait être égal à 34 428 dollars. Le Comité a également été informé que les fonds disponibles pour la mise au point du système en 2011 s'élevaient à 185 626 dollars, dont le crédit de 71 300 dollars ouvert par l'Assemblée générale, les contributions facultatives susmentionnées et 50 000 dollars provenant d'économies recensées dans le budget de 2010-2011. Il a en outre été informé que les fonds précités, auxquels s'ajoute un crédit de 147 900 dollars proposé dans le budget de 2012-2013, devraient permettre de financer entièrement la mise au point et l'exécution du système en 2012.

X.19 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a en outre été informé que le coût prévu de l'entretien et de l'exploitation du système s'élevait à 466 800 dollars par exercice et n'était pas compris dans le projet de budget de 2012-2013. Ce montant couvre les services de deux administrateurs travaillant à mi-temps, qui doivent assurer le contrôle de la qualité, ainsi que la formation de référents et des dépenses d'entretien récurrentes. Le Comité note qu'un certain nombre d'organisations participantes, dont le PNUD et l'UNICEF, ont refusé de contribuer

au projet en raison des contraintes budgétaires auxquelles elles doivent faire face, leurs organes directeurs leur imposant une croissance zéro. Il note en outre que le FNUAP a contesté les montants considérables demandés au titre des services de consultants, des voyages et de la formation, estimant que cette dernière rubrique était d'autant moins justifiée que les systèmes modernes de suivi en ligne étaient généralement conçus pour que leurs interfaces soient intuitives et que les utilisateurs s'y retrouvent tout seuls.

X.20 **Le Comité consultatif craint que les organisations membres ne puissent ou ne veuillent pas financer les dépenses récurrentes que nécessitera la maintenance du système de suivi en ligne. Il prend note des points de vue des organisations membres. Compte tenu des observations qu'il a lui-même formulées au paragraphe X.16 ci-dessus, il estime que toute dépense supplémentaire consacrée à la mise en œuvre du système de suivi en ligne devrait être financée grâce à la rationalisation de l'emploi des ressources prévues pour les voyages du personnel et les services de consultants ou à des contributions des organisations membres. Sous réserve de ces observations, le Comité consultatif n'émet pas d'objection au projet de budget 2012-2013 du Secrétaire général pour le CCI.**

Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, y compris le projet relatif aux normes IPSAS

Montant demandé par le Secrétaire général (ensemble du budget)	7 362 600 dollars[a]
Montant révisé du crédit ouvert pour 2010-2011	6 717 100dollars
Part des dépenses à la charge de l'ONU pour 2012-2013	2 102 100 dollars
Part des dépenses à la charge de l'ONU pour 2010-2011	2 099 700 dollars

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2010-2011 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

X.21 Le montant total des ressources demandées pour le budget du CCS, y compris celles qui seraient financées au moyen du budget ordinaire, s'élève à 7 362 600 dollars avant actualisation des coûts, soit 645 500 dollars (9,6 %) de plus que pour l'exercice biennal 2010-2011 (A/66/6 (Sect. 32), tableau 32.6). Cette augmentation comprend des hausses de 81 000 dollars pour le secrétariat du CCS et de 564 500 dollars pour le projet IPSAS.

X.22 Le Comité consultatif constate que le montant des ressources que le Secrétaire général demande d'inscrire au chapitre 32 du budget ordinaire pour le CCS est égal à 2 102 100 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 2 400 dollars (0,1 %) par rapport au montant du crédit ouvert pour l'exercice biennal 2010-2011 (ibid., tableau 32.5). Le tableau X.3 donne le nombre de postes cofinancés approuvés pour l'exercice biennal 2010-2011 et le nombre de postes de ce type proposés par le Secrétaire général pour 2012-2013. On trouvera à l'annexe I le détail des postes cofinancés.

Tableau X.3
Effectifs

	Postes	*Classe*
Ensemble du budget		
Postes approuvés pour 2010-2011	14	1 D-2, 2 D-1, 2 P-5, 4 P-4/3, 5 G(AC)
Postes proposés pour 2012-2013	14	1 D-2, 2 D-1, 2 P-5, 4 P-4/3, 5 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

X.23 S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que l'opération de recrutement entreprise pour pourvoir deux postes vacants – un D-2 et un P-4 – se poursuivait. Il a aussi appris que le poste D-2 de directeur exécutif était devenu vacant en novembre 2010, son titulaire étant parti en congé sans solde. On fait actuellement le nécessaire pour publier l'avis de vacance, après avoir attendu pour pourvoir le poste que son titulaire soit élu à la tête d'une autre organisation internationale. En ce qui concerne le poste P-4, un avis de vacance avait été affiché du 30 décembre 2010 au 28 février 2011, et l'examen des candidatures était en cours.

X.24 En réponse aux questions du Comité consultatif, il lui a été indiqué que le CCS avait été créé à la suite d'une étude qui avait porté, en 2000, sur l'organe qui l'avait précédé, le Comité administratif de coordination (CAC), qui se composait de quatre comités dont chacun était doté d'un secrétariat dirigé par un fonctionnaire D-1. Le but de l'étude était de transformer le CAC en CCS et de rationaliser ses organes subsidiaires en les organisant en une structure à deux piliers – le Comité de haut niveau sur les programmes et le Comité de haut niveau sur la gestion – secondés par un secrétariat unique et cofinancé chargé d'assurer la cohérence des activités d'appui et de l'action. Le Comité a été informé que cette structure se justifiait en ce qu'elle reflétait la pratique en cours, un appui étant fourni aux organes subsidiaires de gestion sis à Genève et un soutien étant apporté au mécanisme de coordination des membres de la direction et au Comité de haut niveau sur les programmes, son organe programmatique préparatoire, à New York. Le chef du secrétariat et le Secrétaire du CCS rendent compte directement au Secrétaire général, qui préside le CCS. Le Comité a été informé, en outre, qu'un examen du rôle et du fonctionnement du secrétariat du CCS, mené en 2007, n'avait pas conduit à modifier la structure à deux piliers mais, au contraire, confirmé sa pertinence. **Néanmoins, le Comité a des doutes sur la structure du secrétariat du CCS et pense qu'il serait possible d'augmenter grandement son efficacité sur les plans administratif et financier. Il demande instamment au Secrétaire général d'élaborer une proposition de rationalisation du secrétariat du CCS qui le rende moins coûteux et accroisse son efficacité, et de la présenter dans le projet de budget pour l'exercice 2014-2015. Sous réserve des observations qu'il a formulées ci-dessus, il recommande à l'Assemblée générale d'approuver les propositions du Secrétaire général**.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

X.25 Le Comité consultatif note, d'après les informations complémentaires, que les crédits demandés pour le secrétariat du CCS au titre des consultants, des voyages du personnel et des services contractuels s'élèvent respectivement à 42 300, 268 500 et 312 300 dollars. En ce qui concerne les consultants, une des activités proposées par le Secrétaire général est l'analyse des nouveaux sujets de préoccupation des organes intergouvernementaux. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les compétences spécialisées requises recouvraient toute une série de domaines, ce qui montre qu'il est difficile de faire des prévisions concernant des services de consultants précis. Quant aux voyages du personnel, il a été expliqué que les activités proposées comprenaient des programmes de formation et d'apprentissage où la participation de différents organismes était nécessaire. Enfin, le Comité a été informé que les activités proposées à la rubrique Services contractuels étaient notamment la formation du personnel du secrétariat du CCS dans des domaines tels que la négociation et la médiation. Il n'est pas convaincu que ces activités soient nécessaires à l'exécution du mandat du CCS, dont il constate qu'il est chargé de coordonner les politiques et les programmes des organisations membres. **Le Comité recommande donc de réduire de 10 % le budget proposé pour les consultants, les voyages du personnel et les services contractuels, soit des réductions respectives de 4 200, 26 800 et 31 200 dollars.**

Projet relatif aux Normes comptables internationales pour le secteur public

X.26 Selon le Secrétaire général, le Comité de haut niveau du CCS sur la gestion a approuvé, à sa session de mars 2011, la reconduction jusqu'à la fin de 2013 du mandat de l'équipe du projet IPSAS et approuvé son projet de budget pour 2012-2013. Il a également décidé que la poursuite du projet jusqu'en 2015 serait conditionnée par un examen qui devrait être entrepris avant la fin de 2013.

X.27 Le Comité consultatif note que l'augmentation de 564 500 dollars (42,4 %) du budget du projet IPSAS se décompose en une hausse de 254 000 dollars liée au fait qu'un agent des services généraux cessera de travailler à temps partiel pour travailler à plein temps et à la progression du coût standard de trois postes d'administrateur (1 P-5 et 2 P-4), et à l'ajout d'un montant de 316 500 dollars destiné à financer des services de consultants dans des domaines exigeant une expertise dont on ne dispose pas à l'intérieur du système des Nations Unies (A/66/6 (Sect. 32), par. 32.43).

X.28 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que les postes d'administrateur devaient permettre de mener les quatre activités stratégiques suivantes : facilitation et communication, activités de surveillance et de suivi du Conseil des normes IPSAS, coordination des diverses normes comptables et orientation et appui. Le rôle des consultants est d'apporter un appui ou un renfort à l'équipe de projet lorsque les compétences spécialisées dans des domaines particuliers n'existent pas en interne et dans les domaines liés à la gestion de la diversité des comptabilités. Le Comité a en outre été informé que l'adoption des normes IPSAS devrait permettre d'améliorer sensiblement le niveau d'harmonisation et de comparabilité des informations financières des différents organismes des Nations Unies. Étant donné que les normes IPSAS sont

principalement une affaire de principes, la marge d'interprétation qu'elles ménagent donne lieu à une certaine diversité dans les informations communiquées par les organisations. À cet égard, l'examen extérieur du rôle de l'équipe IPSAS effectué en 2010 a conduit à recommander l'emploi de consultants et d'experts pour :

a) Trouver un plus large consensus sur les grandes questions qui se posent à un moment critique du projet; et

b) Se procurer des compétences spécialisées dont on ne dispose pas au sein du système des Nations Unies, notamment sur les questions nouvelles, les normes IPSAS nouvelles ou modifiées, les questions liées à l'étude de la diversité des politiques comptables, l'établissement de rapports à l'intention des bailleurs de fonds, le mode de comptabilisation des opérations concernant la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, les instruments financiers faisant l'objet d'instructions particulières et le processus d'examen de l'ensemble du système prévu en 2012.

X.29 **Le Comité consultatif encourage le Secrétaire général à renforcer les capacités du personnel interne en matière d'appui à donner après la mise en application des normes IPSAS, afin de réduire la dépendance à l'égard des consultants externes.**

X.30 En outre, le Comité consultatif a été informé que, sur les 23 organisations, 9 appliquaient les normes IPSAS dès fin 2010, et 11 s'employaient à les mettre en application avant 2012 ou en 2012. Il a été précisé que, parmi les organisations qui avaient mis en application les normes IPSAS, six avaient établi, fin 2010, des états financiers conformes aux normes et méritant une opinion d'audit sans réserve. **Le Comité prend acte des progrès accomplis vers la pleine mise en œuvre des normes IPSAS dans les organismes appliquant le système commun des Nations Unies. Il recommande de maintenir à l'examen, à mesure que les organisations adopteront les normes IPSAS, le rôle joué par l'équipe de projet IPSAS au sein du secrétariat du CCS.**

Chapitre 33
Dépenses spéciales

Montant demandé par le Secrétaire général (ensemble du budget)	112 178 000 dollars[a]
Montant révisé du crédit ouvert pour 2010-2011	114 134 100 dollars
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	23 437 500 dollars

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2010-2011 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

X.31 Les montants demandés par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 2012-2013 au chapitre 33 du budget ordinaire s'élèvent avant actualisation des coûts à 112 178 000 dollars, soit une diminution de 1 956 100 dollars (1,7 %) par rapport à l'exercice biennal 2010-2011 (voir A/66/6 (Sect. 33), tableau 33.1).

Assurance maladie après la cessation de service

X.32 Le montant des ressources prévues pour l'assurance maladie après la cessation de service, avant actualisation des coûts, est de 100 649 100 dollars, soit une diminution de 3 382 500 dollars (3,3 %) par rapport au crédit ouvert pour 2010-2011. Le montant estimatif qu'il est prévu de financer au moyen de ressources extrabudgétaires, soit 23 437 500 dollars, est celui des dépenses correspondant aux retraités d'opérations de maintien de la paix et d'activités de l'Organisation financées par des fonds extrabudgétaires. Selon le Secrétaire général, le montant demandé s'explique par l'augmentation notable des adhésions de nouveaux membres du personnel découlant du développement des activités de maintien de la paix, qui a permis de limiter l'augmentation des cotisations dont il avait été tenu compte dans les prévisions budgétaires de l'exercice biennal 2010-2011. Il est prévu que le nombre des adhésions augmente en moyenne de 6,5 % pour les régimes d'assurance du Siège, de 7 % pour ceux de Genève, et de 7 % pour ceux qui sont administrés par l'ONUV.

X.33 Dans son rapport (A/66/6 (Sect. 33), par. 33.4), le Secrétaire général explique que dans sa résolution 61/264, l'Assemblée générale a approuvé les modifications apportées aux dispositions régissant l'assurance maladie après la cessation de service dans le cas des fonctionnaires engagés le 1er juillet 2007 ou après cette date. En vertu de cette résolution, les fonctionnaires retraités sont habilités à bénéficier du régime d'assurance maladie après la cessation de service sur la base de la répartition des charges, à condition d'avoir été affiliés à l'un des plans d'assurance maladie du système des Nations Unies pendant au moins 10 ans et de l'être encore à la date de leur départ à la retraite. Les fonctionnaires engagés avant le 1er juillet 2007 qui comptent au moins cinq ans d'affiliation à l'un de ces plans au moment de leur départ à la retraite y ont également droit, à condition d'acquitter la totalité de la prime correspondant aux années qui leur manquent pour atteindre 10 ans d'affiliation.

X.34 Dans sa résolution 64/241, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui soumettre à sa soixante-septième session un rapport comprenant notamment diverses mesures visant à réduire les coûts des plans d'assurance maladie pour l'Organisation. Une de ces mesures est la mise en place au cours de l'exercice 2010-2011 d'une nouvelle obligation applicable aux affiliés à un régime d'assurance maladie après la cessation de service basé aux États-Unis âgés de moins de 75 ans qui étaient inscrits au 1er janvier 2011 et qui ont droit aux prestations du programme Medicare Part B. Cette mesure devrait permettre de limiter les coûts des régimes d'assurance maladie relevant du Siège au cours de l'exercice 2012-2013. **Le Comité consultatif veut croire que l'Organisation prend toutes les mesures susceptibles d'abaisser le coût des régimes d'assurance maladie qu'elle supporte**.

Assurances générales

X.35 Le montant prévu pour les assurances générales est de 6 772 200 dollars, en augmentation de 1 189 000 dollars (21,3 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice biennal 2010-2011. Les coûts prévus à cette rubrique, selon le Secrétaire général, correspondent aux termes des contrats récemment signés avec les assureurs au Siège. L'augmentation tient à la hausse de 1 242 900 dollars de la police d'assurances générales, annulée en partie par une réduction de 53 900 dollars de l'assurance contre le risque d'actes de terrorisme (ibid., par. 33.17 et 33.18).

X.36 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a reçu des informations (voir tableau X.4) sur la ventilation des augmentations accusées par les coûts des assurances générales, qui tiennent surtout à celle de l'assurance dommages aux biens, correspondant à l'achèvement prévu des travaux de rénovation du Siège (plan-cadre d'équipement en cours). Le Secrétaire général explique qu'à mesure de l'achèvement des travaux de rénovation, l'assurance, relevant jusque-là de la police dommage aux biens du maître d'œuvre (spécifique au plan-cadre d'équipement), serait transférée à la police de l'Organisation.

Tableau X.4
Assurances générales
(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédit ouvert pour 2010-2011	*Montant demandé pour 2012-2013 Augmentation*	*(avant actualisation)*
Déplacements aériens[a]	282,0	38,6	320,6
Responsabilité civile à l'étranger	22,2	(0,1)	22,1
Responsabilité civile au Siège	55,4	14,9	70,3
Véhicules au Siège	161,1	39,3	200,4
Frais des lettres de crédit (JP Morgan Chase)	15,1	(0,1)	15,0
Services de consultants extérieurs	231,6	(231,6)	–
Services d'actuaires extérieurs	20,1	(0,1)	20,0
Services juridiques extérieurs	40,3	(0,2)	40,1
Contrat-cadre pour les opérations aériennes	25,2	(5,1)	20,1
Assurance dommages aux biens[b]	2 819,4	1 389,3	4 208,7
Fonds d'auto-assurance	402,8	(2,0)	400,8
Assurances générales	**4 075,2**	**1 242,9**	**5 318,1**
Assurance contre le risque d'actes de terrorisme	**1 508,0**	**(53,9)**	**1 454,1**
Total, assurances générales	**5 583,2**	**1 189,0**	**6 772,2**

[a] La police d'assurance pour les déplacements aériens couvre le Siège, les commissions régionales, l'ONUG et l'ONUV.
[b] L'assurance dommages aux biens couvre le Siège, la CEA, la CESAO et la CEPALC.

Indemnisations

X.37 Le montant prévu pour les indemnisations, 2 699 400 dollars, accuse une augmentation de 176 400 dollars (7,0 %) par rapport à celui du crédit ouvert pour l'exercice biennal 2010-2011. Cette augmentation a été calculée sur la base des tendances des indemnisations versées au titre de l'appendice D pendant la période allant de 2006 à 2009. Les montants demandés ne comprennent pas les révisions découlant de l'examen interorganisations des règles de l'appendice D, qui seront soumises pour examen à l'Assemblée générale (ibid., par. 33.11 à 33.16).

Frais bancaires

X.38 Le montant des ressources demandées pour les frais bancaires est de 822 200 dollars, sans changement par rapport au crédit ouvert pour l'exercice biennal 2010-2011. Ce montant, calculé en fonction des dépenses actuelles, doit couvrir les frais afférents à la tenue des comptes bancaires, aux virements électroniques de fonds et à d'autres services facturés par les banques.

Pensions de retraite servies à d'anciens secrétaires généraux

X.39 Le montant prévu pour les pensions de retraite servies à d'anciens secrétaires généraux est de 1 235 100 dollars, en augmentation de 61 000 dollars (5,2 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice biennal 2010-2011. Ce montant correspond à la pension de retraite servie à trois anciens secrétaires généraux, et à la veuve d'un ancien secrétaire général au taux de 50 %, sur la base du plafond fixé pour cette prestation au 1er janvier 2010.

X.40 **Le Comité consultatif recommande d'approuver les montants demandés par le Secrétaire général.**

Titre XI
Dépenses d'équipement

Chapitre 34
Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien

Montant demandé par le Secrétaire général	63 916 100 dollars[a]
Montant révisé du crédit ouvert pour 2010-2011	60 326 800 dollars
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	–

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2010-2011 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

XI.1 Au chapitre 34 sont indiquées les ressources nécessaires pour couvrir le coût des projets envisagés au titre des dépenses d'équipement (modernisation des bâtiments existants et des installations techniques des principaux locaux des Nations Unies dans le monde entier), réparties entre trois catégories : a) transformations et améliorations; b) gros travaux d'entretien; c) réseau d'entreprise de l'Organisation des Nations Unies. Les dépenses de personnel et les dépenses connexes sont inscrites aux chapitres correspondants du projet de budget-programme du Siège, des Offices des Nations Unies à Genève, Vienne et Nairobi et des commissions régionales pour l'exercice biennal 2012-2013.

XI.2 Les ressources à prélever sur le budget ordinaire demandées par le Secrétaire général au chapitre 34 s'élèvent à 63 916 100 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation nette de 3 589 300 dollars (5,9 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice biennal 2010-2011 (voir A/66/6 (Sect. 34), tableau 34.3). Cette augmentation résulte de l'effet combiné d'une augmentation des montants prévus pour les gros travaux d'entretien (15 338 800 dollars, soit 72,2 % d'augmentation) et le réseau d'entreprise des Nations Unies (1 793 800 dollars, soit 32,4 %), annulée en partie par la diminution des montants prévus pour les transformations et améliorations (13 543 300 dollars, soit 40,4 %).

XI.3 Les critères utilisés pour décider si un projet relève des travaux de transformation et d'amélioration ou des gros travaux sont exposés aux paragraphes 34.2 et 34.3 du projet de budget. Le tableau 34.3 du document indique la ventilation des ressources par composante et par lieu géographique. Le tableau 34.4 donne l'état des projets proposés pour l'exercice biennal 2012-2013. Le Secrétaire général établit en outre une distinction entre les projets nouveaux, les projets récurrents et les projets échelonnés sur plusieurs années. L'ayant demandé, le Comité consultatif a obtenu une définition de ces catégories et une liste détaillée des projets envisagés pour 2012-2013, ventilés par composante, par lieu géographique et par catégorie (voir tableau XI.4).

XI.4 L'ensemble des ressources demandées pour les transformations, les améliorations et les gros travaux d'entretien est récapitulé ci-après par lieu d'affectation dans le tableau XI.1.

Tableau XI.1
État récapitulatif des ressources demandées, par lieu d'affectation

	Crédit ouvert pour 2010-2011	*Montant demandé pour 2012-2013*	*Variation*	*En pourcentage*
Siège	11 937 100	18 872 400	6 935 300	58,1
Genève	10 743 100	17 192 800	6 449 700	60,0
Vienne	3 726 900	4 147 800	420 900	11,3
Nairobi	11 344 300	6 302 100	(5 042 200)	(44,4)
CESAP	2 418 400	3 703 200	1 284 800	53,1
CEPALC	2 108 100	2 670 700	1 307 800	96,0
CEA	7 946 900	3 246 000	4 700 900	(59,2)
CESAO	4 564 700	450 000	(4 114 700)	(90,1)

Commentaires et observations

Siège

XI.5 Au total, les ressources prévues pour les transformations, les améliorations et les gros travaux d'entretien au Siège pour l'exercice biennal 2012-2013 s'élèvent à 18 872 400 dollars, soit une augmentation de 6 935 300 dollars (58,1 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice biennal en cours. Comme il est dit au paragraphe 34.24 du projet de budget, ce montant tient compte du calendrier du plan-cadre d'équipement, qui prévoit un retour aux bâtiments du Secrétariat et des conférences pour 2012, et la remise en train au niveau normal de divers services qui avaient été réduits pendant la période de rénovation. Le Comité consultatif a été informé qu'il était prévu de libérer les locaux transitoires au cours d'une période allant du second semestre de 2012 à 2013, et que le Service de la gestion des installations aurait à les gérer jusqu'à ce que le déménagement soit entièrement achevé. Le bâtiment temporaire de la pelouse nord, le bâtiment de la bibliothèque et celui de l'Assemblée générale, de même que les sous-sols du complexe du Secrétariat, continueront à fonctionner au niveau normal. Le montant demandé pour 2012-2013 comprend également 4 981 600 dollars pour des améliorations à l'infostructure (achat de serveurs, développement des capacités de stockage des données et de la capacité du réseau), ainsi que 3 000 000 de dollars pour le remplacement de commutateurs de données dans les bâtiments extérieurs au complexe du Secrétariat : installés en 2002-2003, ils approchent de la fin de leur durée utile.

Office des Nations Unies à Genève

XI.6 Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale, dans sa résolution 64/243 (Titre XI, par. 133) a approuvé pour 2010-2011 le montant de 1,1 million de dollars devant permettre de faire réaliser une étude d'ingénierie approfondie s'inscrivant dans le plan stratégique patrimonial à l'Office des Nations Unies à Genève (voir aussi A/64/7 par. XI.12). Au paragraphe 34.15 du projet de budget

[A/66/6 (Sect. 34)], le Secrétaire général indique que l'étude d'ingénierie a été achevée au début de 2011 et qu'un rapport sera soumis à l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session pour lui présenter les conclusions de cette étude et lui proposer le déroulement des étapes suivantes du plan stratégique patrimonial. Dans sa résolution 64/243 (Titre XI, par. 136), l'Assemblée générale a également souligné que la phase de modernisation du plan stratégique patrimonial ne devrait pas commencer avant qu'elle n'ait pris une décision sur la question et que le plan-cadre d'équipement soit achevé. **Le Comité consultatif souscrit à l'idée que les grands projets sont à échelonner d'une manière qui permette à l'Organisation et aux États Membres de mieux planifier les dépenses correspondantes**.

XI.7 Le montant demandé pour l'ONUG en 2012-2013 s'élève à 17 192 800 dollars, en augmentation de 6 449 700 dollars (60,0 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice biennal en cours. Comme il est dit au paragraphe 34.28 du projet de budget, cette hausse est principalement due à celle des ressources indispensables pour des réparations urgentes requises pour des raisons d'hygiène, de sûreté et de sécurité qui ne peuvent pas attendre (5,8 millions de dollars). Le Comité consultatif a été informé que les principaux projets envisagés comprenaient les travaux suivants : a) réparation, imperméabilisation et isolation du bâtiment E; b) remplacement de la superstructure du plafond de verre du toit de la salle des assemblées dans le bâtiment A; et c) remplacement des deux ascenseurs adjacents du bâtiment des assemblées. **Malgré les rénovations envisagées pour plus tard dans le plan stratégique patrimonial, le Comité admet la nécessité de réaliser immédiatement ces projets pour éviter que les bâtiments ne continuent à se détériorer, ce qui risquerait d'entraîner des réparations plus coûteuses à l'avenir, ainsi que pour garantir la sûreté du personnel, des délégués et des autres personnes se trouvant au Palais des Nations (voir plus haut, par. VIII.87)**.

Système normalisé de contrôle des accès

XI.8 Une augmentation de 2,3 millions de dollars est demandée pour 2012-2013, pour une dépense non renouvelable : la seconde et dernière phase du projet de système normalisé de contrôle des accès à l'ONUG, à l'ONUV, et à la CESAP. Le Comité rappelle que conformément à la résolution 59/276 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a présenté un rapport (A/60/695) où il décrivait l'ampleur, la conception et le déroulement révisé proposés pour le contrôle normalisé des accès dans tous les grands bureaux de l'Organisation, le projet devant être réalisé en deux phases. Dans son rapport A/64/532, le Secrétaire général a exposé une stratégie détaillée et des prévisions de dépenses pour la deuxième phase du projet, comportant des mesures de protection renforcées, dont la détection des intrusions, la surveillance vidéo et le contrôle des accès. Pendant l'exercice biennal 2010-2011, la première phase du projet s'est déroulée à l'ONUN, à la CEA et à la CESAO (voir A/64/7/Add.15, par. 15 à 20 et la résolution 64/243 de l'Assemblée générale, par. 139).

Réseau d'entreprise de l'Organisation des Nations Unies

XI.9 Pour la troisième composante, le Réseau d'entreprise de l'Organisation des Nations Unies, un montant de 7 331 100 dollars est demandé pour une mise en place progressive au cours de l'exercice biennal 2012-2013. Ce montant comprend 4 133 100 dollars pour continuer à mettre en œuvre le système de téléphonie par

Internet à l'ONUG, à l'ONUV, à la CESAP, à la CEPALC et à la CEA et 2 291 300 dollars pour conclure un contrat d'entretien global pour l'ensemble des bureaux hors Siège et des commissions régionales en faisant appel à un fournisseur unique (voir A/66/6 (Sect. 34), par. 34.56). Le Comité consultatif a été informé que procéder ainsi offrait des avantages : a) rabais importants pour tous les bureaux en cause dans le monde entier; b) diagnostic plus rapide des problèmes, permettant d'abréger les pannes imprévues des réseaux de l'Organisation; et c) interopérabilité, les fournisseurs ne pouvant guère se renvoyer la responsabilité en cas d'incidents, comme il arrive lorsqu'il y en a plusieurs, et possibilité de procédures communes dans tous les bureaux pour les usagers du système téléphonique.

XI.10 L'historique et l'échelonnement du projet de réseau d'entreprise sont exposés dans les paragraphes 34.53 à 34.56 du projet de budget. Comme il y est indiqué, il s'agit notamment de passer dans toute l'organisation de la téléphonie classique à la téléphonie par Internet. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé en détail de l'état d'avancement du projet de téléphonie par Internet dans chaque lieu d'affectation, qui est récapitulé dans le tableau XI.2. Il lui a été dit que, bien que le projet de téléphonie par Internet ait été lancé comme élément de la normalisation du réseau d'entreprise, des fonds dédiés à sa réalisation dans les bureaux hors Siège avaient été approuvés pour l'exercice biennal 2010-2011 et qu'il en était demandé à nouveau pour 2012-2013. Le projet devrait être entièrement achevé en 2014-2015. Le coût estimatif total du projet de téléphonie par Internet, de 2010 à 2015, est de 17 624 100 dollars. Si les montants actuellement demandés sont approuvés, le solde pour 2014-2015 serait de 8 650 000 dollars. Le tableau XI.3 donne la ventilation des coûts par lieu d'affectation.

Tableau XI.2
État d'avancement du projet de téléphonie par Internet, par lieu d'affectation

Lieu d'affectation	*Phase*	*Date d'installation*
ONUG	Alcatel (en fin de vie utile)	1994
	Bâtiment Giuseppe Motta – TPI installée	2006
	Palais Wilson – TPI prévue dans le projet de budget actuel	2012-2013
	Palais des Nations – TPI prévue pour un budget ultérieur	2014-2015
ONUV	Nortel (en fin de vie utile)	1994
	TPI Cisco (phase I achevée)	2006
	Montants pour la phase II demandés dans le projet de budget actuel	2012-2013
ONUN	Nortel (en fin de vie utile)	1996
	Phase I de l'installation de la TPI en cours	2010-2011
	Phase II de la TPI prévue	2014-2015
CEA	Ericsson (sera en fin de vie utile pendant le prochain exercice biennal)	2004
	Phase I de la TPI prévue dans le projet de budget actuel	2012-2013
CESAP	Nortel (en fin de vie utile)	1996
	Phase I de l'installation de la TPI en cours	2010-2011
	Phase II de la TPI prévue dans le projet de budget actuel	2012-2013

Lieu d'affectation	*Phase*	*Date d'installation*
CEPALC	Nortel (en fin de vie utile)	1995
	TPI Cisco (phases I et II achevées)	2010
	Phase II de la TPI prévue dans le projet de budget actuel	2012-2013
CESAO	Alcatel (en fin de vie utile)	2000
	TPI Cisco installée	2010

Note : TPI = Téléphonie par Internet.

Tableau XI.3
Coûts estimatifs totaux, par lieu d'affectation, du projet de téléphonie par Internet
(En dollars des États-Unis)

Lieu d'affectation	*Montants financés en 2010-2011*	*Montants demandés pour 2012-2013*	*Montants prévus pour 2014-2015*
ONUG		1 525 200	6 994 000
ONUV		112 000	
ONUN	3 400 000		1 656 000
CEA		1 484 400	
CESAP	1 441 000	746 500	
CEPALC		265 000	
Total	**4 841 000**	**4 133 100**	**8 650 000**

Gestion des immeubles des bureaux extérieurs

XI.11 Les ressources d'équipement font l'objet d'une demande centralisée au chapitre 34, afin que la gestion des installations, les gros travaux d'entretien et les projets de construction puissent être vus de manière cohérente et systématisée. Dans son rapport A/65/518, le Comité consultatif a insisté sur l'importance qu'il attache au rôle central de direction que le Bureau des services centraux d'appui doit jouer pour donner une vue d'ensemble des besoins et des priorités de l'ensemble de l'Organisation concernant les projets de construction, les gros travaux d'entretien et la gestion globale des installations. Le Comité avait estimé également qu'il fallait que le Bureau joue un rôle plus important, et que le circuit hiérarchique et les attributions soient définis de façon plus claire (voir également A/64/7/Add.11). Suite à la résolution 65/259 de l'Assemblée générale, où celle-ci avait souscrit aux conclusions et recommandations du Comité, le Secrétaire général a créé au Service de la gestion des installations un Groupe de la gestion des immeubles des bureaux extérieurs, chargé d'appuyer plus précisément et d'encadrer les bureaux extérieurs pour la planification et la gestion des grands projets de construction. Le Secrétaire général indique que cette mesure a permis d'améliorer les services d'encadrement, d'appui et de conseils techniques au profit des bureaux hors Siège et des commissions régionales en matière de planification, de gestion et de suivi des principaux projets de construction (voir A/66/6 (Sect. 34), par. 34.7). **Le Comité consultatif engage le Secrétaire général à continuer d'étoffer les fonctions de direction et de coordination du Groupe de la gestion des immeubles des**

bureaux extérieurs, afin qu'il puisse utilement servir à améliorer les prévisions à moyen et à long terme des besoins de l'ensemble de l'Organisation et à améliorer la planification et la budgétisation pour les immeubles des Nations Unies et leur gestion globale.

XI.12 Le Comité consultatif rappelle qu'un examen stratégique de tous les biens immobiliers des bureaux extérieurs a été entrepris en mai 2009 afin de répondre aux préoccupations liées à la gestion de ces biens, d'obtenir une vue d'ensemble des besoins et des priorités de l'ensemble de l'Organisation en matière de gros entretien des installations existantes et de construction de nouveaux locaux, et d'assurer un appui suffisant aux bureaux extérieurs qui ont à s'en occuper (voir A/65/351, par. 6 à 8). Les résultats de cet examen formeront la base d'un plan stratégique d'équipement sur 20 ans. Le Comité relève que le Bureau des services centraux d'appui a entamé l'examen, qui se déroulera en trois phases, comme il est expliqué au paragraphe 34.8 du projet de budget-programme [A/66/6 (Sect. 34)]. Le Secrétaire général prévoit, une fois la dernière phase achevée en janvier 2013, de présenter dans un rapport à l'Assemblée générale, à la fin de 2013, les conclusions de l'examen, et un projet de plan d'équipement sur 20 ans assorti d'une stratégie des priorités pour les immeubles du Secrétariat de l'ONU dans le monde entier. **À ce propos, le Comité consultatif insiste sur l'importance du rôle que doit jouer le Groupe de la gestion des immeubles des bureaux extérieurs. Il réitère aussi qu'il est indispensable de tirer le meilleur parti des enseignements et des compétences spécialisées accumulés lors de la planification et de l'exécution du plan-cadre d'équipement au Siège, et du projet de construction à l'ONUN. Il souligne aussi que le plan stratégique d'équipement sur 20 ans devra être un outil d'amélioration de la gestion des installations des Nations Unies, notamment grâce à des gains d'efficacité et de rentabilité**.

Recommandation

XI.13 **Le Comité consultatif recommande d'accepter les propositions du Secrétaire général figurant au chapitre 34.**

Tableau XI.4
Liste des projets envisagés, par catégorie

Définitions :

- *Les projets pluriannuels* sont des projets exceptionnels de construction, de transformation ou d'amélioration qui, parce que de grande ampleur et complexes, doivent être réalisés par phases, et s'étendent sur plus d'un exercice biennal;
- *Les projets récurrents* concernent des travaux à réaliser à chaque exercice biennal pour maintenir les locaux en bon état;
- *Les projets nouveaux* sont des projets de construction, de transformation ou d'amélioration nouvelles, qui ne sont pas récurrents et ne doivent être réalisés que pendant un exercice biennal.

(En milliers de dollars des États-Unis)

Projet	*Montant*	*Catégorie*
1. Siège		
Transformation et amélioration		
Réparations du local du Groupe cynophile	220,0	Nouveau
Conversion de la salle d'audience du Tribunal du contentieux administratif	419,5	Nouveau
Infrastructure de sauvegarde supplémentaire à l'appui de la multiplication des machines virtuelles	637,6	Récurrent
Mise à niveau de l'infrastructure physique de serveurs	959,0	Récurrent
Capacité centrale supplémentaire de données, de stockage et de réseau	385,0	Récurrent
Remplacement des commutateurs dans les bâtiments extérieurs au complexe de l'ONU	3 000,0	Pluriannuel
Gros travaux d'entretien		
Atelier d'entretien chauffage, ventilation et climatisation	4 943,3	Récurrent
Entretien des équipements électriques	990,0	Récurrent
Entretien de la plomberie	50,0	Récurrent
Remplacement de moquettes, réfection de fauteuils et canapés, remplacement de rideaux	329,6	Récurrent
Travaux de menuiserie	20,0	Récurrent
Travaux de peinture	367,5	Récurrent
Travaux généraux d'entretien	628,2	Récurrent
Contrôle de la qualité de l'environnement et désamiantage	200,0	Récurrent
Entretien normal des toitures	250,0	Récurrent
Reconfiguration des locaux de bureaux	2 539,3	Récurrent
Entretien de la résidence du Secrétaire général	116,6	Récurrent
Entretien concernant la sécurité et la sûreté	2 816,8	Récurrent
2. ONUG		
Transformation et amélioration		
Installation de trois groupes de toilettes pour personnes handicapées	308,7	Nouveau
Conversion de la salle d'audience du Tribunal du contentieux administratif	250,0	Nouveau
Extension du réseau métropolitain	100,0	Pluriannuel
Remplacement des infostructures de sauvegarde	700,0	Nouveau
Système normalisé de contrôle des accès (phase II)	1 199,5	Nouveau
Gros travaux d'entretien		
Réparations dans le bâtiment E (imperméabilisation et isolation)	3 453,0	Nouveau
Réparation du toit de verre du bâtiment A dans la salle des assemblées	1 600,0	Nouveau
Remplacement des ascenseurs n°s 13 et 15	645,0	Pluriannuel

Projet	*Montant*	*Catégorie*
Réparation des corniches de toit et des façades de pierre	1 055,0	Nouveau
Réfection complète des bouches et des puits d'aération	1 014,0	Nouveau
Rénovation de la dalle du garage souterrain dans le bâtiment E	415,0	Nouveau
Réparation et imperméabilisation des toits dans les bâtiments C et K	566,3	Nouveau
Entretien régulier des éléments en maçonnerie et en béton	184,0	Nouveau
Entretien des tableaux de la principale sous-station électrique	300,0	Pluriannuel
Troisième phase du remplacement des principaux collecteurs dans la cour du secrétariat	1 300,3	Pluriannuel
Mise en évidence et évacuation des matières dangereuses	300,0	Récurrent
Remplacement des colonnes montantes et descendantes dans les bâtiments C et D	1 060,0	Pluriannuel
Entretien des matériels de sécurité et de sûreté	2 742,0	Récurrent
3. ONUV		
Transformation et amélioration		
Contributions au fonds interinstitutions d'amélioration des installations et de l'infrastructure générale	2 551,2	Récurrent
Système normalisé de contrôle des accès (phase II)	295,8	Nouveau
Gros travaux d'entretien		
Contributions au Fonds commun de financement des gros travaux d'entretien et de remplacement	1 300,8	Récurrent
4. ONUN		
Transformation et amélioration		
Dernière phase d'un projet pluriannuel de rénovation des bureaux intérieurs pour les aménager en bureaux paysagers	400,0	Pluriannuel
Deuxième phase du plan de gestion de l'environnement	200,0	Pluriannuel
Deuxième phase du projet pluriannuel de reconfiguration et d'agrandissement des espaces de stationnement	760,0	Pluriannuel
Conversion de la salle d'audience du Tribunal du contentieux administratif	389,0	Nouveau
Rénovation et aménagement du salon des délégués	570,0	Nouveau
Amélioration de l'éclairage naturel dans les salles de conférence 2, 3 et 4 grâce à l'installation de parois de verre	150,0	Nouveau
Mise à niveau des cabines d'interprète des salles 1 à 4	350,0	Nouveau
Gros travaux d'entretien		
Entretien des équipements électriques	1 000,0	Récurrent
Travaux généraux d'entretien	550,0	Récurrent
Entretien du gros œuvre et des éléments architecturaux	600,0	Récurrent
Entretien concernant la sécurité et la sûreté	1 333,1	Récurrent

Projet	*Montant*	*Catégorie*
5. CEA		
Transformation et amélioration		
Première phase de la rénovation de l'Africa Hall	437,0	Nouveau
Modernisation du système de gestion de l'énergie	485,0	Nouveau
Réparations urgentes des routes d'accès	388,0	Pluriannuel
Modernisation du système d'adduction d'eau et remplacement des sols au Centre de conférences des Nations Unies	286,0	Nouveau
Divers projets concernant la sécurité à Addis-Abeba	333,0	Récurrent
Divers projets concernant la sécurité dans les cinq bureaux sous-régionaux	250,0	Récurrent
Gros travaux d'entretien		
Remplacement d'ascenseurs	509,0	Pluriannuel
Gros travaux d'entretien dans les cinq bureaux sous-régionaux	260,0	Récurrent
Entretien concernant la sécurité et la sûreté	298,0	Récurrent
6. CESAP		
Transformation et amélioration		
Modification du système de chauffage, ventilation et climatisation pour le rendre plus performant	291,0	Nouveau
Remplacement d'un refroidisseur, afin de réduire la charge de pointe	291,0	Nouveau
Installation d'appareils autonomes de chauffage, ventilation et climatisation et d'un système d'extinction des incendies à l'appui du nouveau système de téléphonie par Internet	189,1	Nouveau
Mise à niveau de la ventilation dans les salles de conférence et amélioration de l'hygiène des cuisines	215,3	Nouveau
Deuxième phase du remplacement du Système d'interprétation simultanée au Centre de conférences des Nations Unies	291,0	Pluriannuel
Renforcement de l'infrastructure de sécurité du réseau	222,6	Nouveau
Modernisation du stockage électronique	224,3	Nouveau
Modernisation des systèmes anti-incendie au Centre de conférences des Nations Unies	145,5	Nouveau
Installation d'extincteurs automatiques à eau au Secrétariat et dans les bâtiments auxiliaires	219,0	Nouveau
Système normalisé de contrôle des accès (phase II)	848,1	Nouveau
Gros travaux d'entretien		
Mise à la terre des installations électriques	97,0	Récurrent
Réparation du toit du local abritant le moteur d'ascenseur dans le bâtiment auxiliaire	97,0	Nouveau
Installation de membranes d'imperméabilisation dans le bâtiment du centre de conférences	164,9	Récurrent
Remplacement des tentures dans le hall de la Commission	126,1	Récurrent

Projet	*Montant*	*Catégorie*
Remplacement du groupe électrogène de secours	281,3	Nouveau
7. CEPALC		
Transformation et amélioration		
Remplacement de la toiture du bâtiment principal	110,0	Différé
Exécution du projet « ONU durable »	130,0	Différé
Transformation du hall d'entrée du bâtiment principal	200,0	Différé
Local de stockage dans le bâtiment auxiliaire	180,0	Différé
Installations destinées aux personnes handicapées	60,0	Pluriannuel
Réfection des revêtements sur les lieux de passage des véhicules et les parties abimées	270,0	Nouveau
Reconfigurations mineures dans les bureaux sous-régionaux	15,0	Nouveau
Améliorations concernant la sécurité et la sûreté	85,7	Récurrent
Gros travaux d'entretien		
Entretien du système de chauffage, ventilation et climatisation dans les salles de conférence	260,0	Nouveau
Remplacement d'un ascenseur	100,0	Nouveau
Remplacement des panneaux électriques au bureau sous-régional de Port of Spain	180,0	Nouveau
Enlèvement et remplacement de câbles et gaines obsolètes	50,0	Nouveau
Remplacement des bacs à diesel souterrains	40,0	Nouveau
Modernisation du système d'irrigation	120,0	Nouveau
Remplacement des vieilles moquettes hors d'usage dans deux grandes salles de conférence	50,0	Pluriannuel
Remplacement d'un groupe électrogène obsolète	170,0	Pluriannuel
Remplacement des éclairages dans les espaces publics, les espaces de stationnement, et les espaces intérieurs où passent les véhicules et les piétons	50,0	Pluriannuel
Entretien concernant la sécurité et la sûreté	600,0	Récurrent
8. CESAO		
Entretien concernant la sécurité et la sûreté	450,0	Récurrent
9. Réseau d'entreprise		
Poursuite du passage à la téléphonie par Internet dans tous les locaux du Secrétariat (CEA, CEPALC, CESAP, ONUG et ONUV)	4 133,1	Pluriannuel
Marché regroupé d'entretien dans les bureaux extérieurs et les commissions régionales	2 291,3	Récurrent
Mise en service d'un dispositif de compression des données réseau dans chacun des grands lieux d'affectation	756,7	Nouveau
Entretien et renouvellement des logiciels coupe-feu au point de filtrage dans sept lieux d'affectation	150,0	Récurrent

Titre XII
Sûreté et sécurité

Chapitre 35
Sûreté et sécurité

Montant demandé par le Secrétaire général (budget ordinaire)	238 745 700 dollars[a]
Montant révisé du crédit ouvert pour 2010-2011	238 447 700 dollars
Montant demandé par le Secrétaire général (budget cofinancé)	243 800 300 dollars[a]
Montant révisé du crédit ouvert pour 2010-2011	243 605 700 dollars
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	13 310 100 dollars[b]

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2010-2011 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[b] Y compris des contributions obligatoires hors budget ordinaire d'un montant de 7 603 400 dollars (montant modifié par rapport à celui indiqué dans le tableau 35.6 du document A/66/6 (Sect. 35) compte tenu de la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/290 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix) et des fonds extrabudgétaires d'un montant de 5 706 700 dollars.

XII.1 Le montant des crédits demandés par le Secrétaire général au titre du chapitre 35 s'élève à 238 745 700 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation nette de 298 000 dollars (0,1 %) par rapport à 2010-2011. Ce montant couvre la part des Nations Unies dans le cofinancement des coûts de sûreté et de sécurité. L'augmentation nette tient à plusieurs facteurs expliqués dans le détail au paragraphe 35.9 du projet de budget [A/66/6 (Sect. 35)].

XII.2 Le Secrétaire général indique que le Département de la sûreté et de la sécurité a une double responsabilité : assurer la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués et des visiteurs dans les principaux lieux d'affectation, d'une part, et celles des opérations des Nations Unies sur le terrain. Par conséquent, ses activités sont financées à la fois par le budget ordinaire et par une participation des organismes couverts par le système de gestion de la sécurité selon le principe de partage des coûts (ibid., par. 35.7).

XII.3 Le montant total des ressources nécessaires pour le budget brut cofinancé de l'exercice biennal 2012-2013 s'élève à 243 800 300 dollars avant actualisation des coûts, soit une hausse de 194 600 dollars ou 0,1 % par rapport à l'exercice biennal 2010-2011. Cette augmentation nette tient à plusieurs facteurs expliqués en détail au paragraphe 35.10 du projet de budget. Le Secrétaire général y indique que les charges sont réparties entre les participants en proportion de la part de chacun dans les effectifs sur le terrain (ibid., par. 35.7). Le Comité consultatif a été informé que

la part des Nations Unies dans le montant total des ressources nécessaires pour le budget brut cofinancé de l'exercice biennal 2012-2013 s'élève à 23,74 %, soit 57,9 millions de dollars.

XII.4 Le Secrétaire général indique que pour l'exercice 2012-2013, les ressources du budget ordinaire et celles qui sont mobilisées dans le cadre d'arrangements de cofinancement au titre du présent chapitre seraient complétées par des financements provenant : a) du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix; b) de remboursements au titre des services de sécurité et de sûreté rendus aux fonds et programmes des Nations Unies; et c) de fonds versés par des donateurs pour financer des mesures de sécurité à prendre d'urgence. Pour l'exercice 2012-2013, le montant total des contributions obligatoires hors budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires est estimé à 13 676 400 dollars (ibid., par. 35.11).

XII.5 Le tableau XII.1 récapitule les postes financés par le budget ordinaire et cofinancés, qui ont été approuvés pour l'exercice biennal 2010-2011, ainsi que les propositions du Secrétaire général concernant les deux catégories de postes pour 2012-2013. Ce tableau indique aussi les postes financés sur des ressources extrabudgétaires, qui sont proposés pour 2012-2013.

Tableau XII.1
Effectifs

	Postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2010-2011	1 059	1 SGA, 1 SSG, 1 D-2, 2 D-1, 10 P-5, 20 P-4, 21 P-3, 7 P-2/1, 8 G(1eC), 173 G(AC), 314 ASS, 501 AL
Postes proposés pour 2012-1013	1 072	1 SGA, 1 SSG, 1 D-2, 6 D-1, 6 P-5, 26 P-4, 15 P-3, 7 P-2/1, 8 G(1eC), 178 G(AC), 314 ASS, 509 AL
Créations	13	5 G(AC) et 8 AL (sous-programme 1)[a]
Reclassements	10	2 P-5 à D-1 et 2 P-3 à P-4 (direction exécutive et administration)
Montant brut du budget des activités cofinancées		
Postes approuvés pour 2010-2011	942	1 D-2, 2 D-1, 35 P-5, 205 P-4, 115 P-3, 6 P-2/1, 4 G (1eC), 26 G(AC), 150 ASS, 398 AL
Postes proposés pour 2012-2013	960	1 D-2, 11 D-1, 28 P-5, 196 P-4, 115 P-3, 14 P-2/1, 4 G(1eC), 26 G(AC), 155 ASS, 410 AL
Créations	20	5 ASS (sous-programme1)[a], 10 AL (composante 1 du sous-programme 2), 1P-4, 1 P-3 et 2 AL (composante 2 du sous-programme 2), 1 P-4 (composante 2 du sous-programme 2)
Reclassements	20	1 P-5 à D-1 et 1 P-3 à P-4 (sous-programme 1); 8 P-5 à D-1, 2 P-4 à P-5 et 8 P-4 à P-2/1 (composante 1 du sous-programme 2)

	Postes	*Classe*
Redéploiements	2	1 P-4 et 1 P-3 du Service de l'appui aux bureaux extérieurs du Siège au Centre régional de formation de Nairobi
Suppressions	2	2 P-4 (composante 1 du sous-programme 2)
Fonds extrabudgétaires		
Postes proposés pour 2012-2013[b]	40	1 P-5, 11 P-4/3, 1 P-2/1, 15 G(AC), 12 ASS

[a] Précédemment approuvés à titre temporaire pour l'exercice biennal 2010-2011 et maintenant proposés en tant que postes permanents.
[b] Dont 18 autres postes financés par le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et 22 postes extrabudgétaires.

Observations et recommandations concernant les postes

XII.6 Dans l'exposé qu'il a présenté devant le Comité consultatif, le Secrétaire général adjoint à la sûreté et la sécurité a indiqué que le Département s'efforçait de stabiliser les effectifs approuvés pour 2011-2012. Cependant, le Comité a été informé que des propositions avaient été faites pour restructurer et réaligner les postes existants de sorte que la structure de gestion soit en mesure de mener à bien comme il se doit la surveillance et la gestion des opérations de sécurité dans le monde. Le Comité note que depuis sa création, le Département de la sûreté et de la sécurité a connu une croissance importante et régulière, sachant que 204 nouveaux postes ont été approuvés uniquement pour l'exercice 2010-2011. **Le Comité consultatif partage l'intention du Secrétaire général de conserver les effectifs du Département de la sûreté et de la sécurité aux niveaux actuels. Le Comité est d'avis que dans le contexte de croissance précité, le Département devrait revoir et évaluer de façon critique les ressources dont il dispose et les comparer à ses besoins et priorités opérationnelles afin, si nécessaire, de les redéployer au bénéfice d'activités ou de lieux d'affectation qui, de son point de vue, mériteraient d'être renforcés**.

Direction exécutive et administration

Budget ordinaire

Reclassements

XII.7 Le Secrétaire général propose de reclasser le poste P-5 d'assistant spécial au sein du Bureau du Secrétaire général adjoint en poste de chef de cabinet de la classe D-1. En formulant cette proposition, le Secrétaire général met l'accent sur le niveau requis de coordination interdépartementale et intradépartementale et de coordination interinstitutions à l'échelle du système sur les questions de sécurité, de ressources humaines, de régime commun et de réglementation. Il souligne que l'objectif de la création de ce poste est d'établir un cadre de gestion solide appuyant le rôle central du Département, le Chef de Cabinet devant être le canal par lequel la vision stratégique serait traduite en mesures cohérentes et bien orientées qui informeraient le Département, les autres départements du Secrétariat ainsi que les États Membres et les autres acteurs à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies (ibid., par. 35.18 et 35.19).

XII.8 **Le Comité consultatif ne recommande pas l'approbation de la proposition de reclassement du poste d'Assistant spécial. En formulant cette recommandation, le Comité tient compte de la nomination récente du Sous-Secrétaire général qui, de l'avis du Comité, devrait renforcer les capacités du Département dans plusieurs des domaines cités pour justifier la proposition de création du poste de chef de cabinet. À cet égard, le Comité rappelle qu'en proposant de créer le poste de Sous-Secrétaire général par un reclassement du poste existant d'adjoint à la classe D-2, le Secrétaire général avait souligné combien il était nécessaire d'avoir un fonctionnaire de haut rang qui serait chargé non seulement d'assurer la gestion des affaires courante du Département, mais aussi de renforcer sa gestion interne (voir A/64/6 (Sect. 34) Add.1, par. 34.21).**

XII.9 Le Secrétaire général propose de fusionner le Groupe de la politique, de la planification et de la coordination, qui promulgue les politiques et les normes applicables dans l'ensemble du système de gestion de la sécurité, avec la Section de la mise aux normes, de l'évaluation et du suivi, qui est chargée de l'examen de la conformité aux normes, et ainsi de créer le Service de la mise aux normes et de la politique. Le Secrétaire général indique que cette fusion permettrait d'utiliser de façon optimale les ressources existantes en ce sens que les inspecteurs effectuant actuellement des contrôles de conformité seraient également en mesure de contribuer à la formulation des grandes orientations. Inversement, les fonctionnaires remplissant uniquement des fonctions directives gagneraient à être davantage exposés aux questions de respect des normes (A/66/6 (Sect. 35), par. 35.21). Pour diriger le Service nouvellement créé, il est proposé de reclasser un des postes P-5 existants à la classe D-1. **Le Comité consultatif reconnaît l'importance qui s'attache à la fois à l'élaboration des politiques et au respect des normes en matière de gestion de la sécurité, ainsi que la nécessité d'agir dans chacun des deux domaines en relation étroite avec le second. En conséquence, le Comité ne voit aucune objection à la proposition du Secrétaire général relative à la fusion du Groupe de la politique, de la planification et de la coordination avec la Section de la mise aux normes, de l'évaluation et du suivi et au reclassement du poste de chef du nouveau Service à la classe D-1**.

XII.10 Le Secrétaire général propose en outre de reclasser les trois postes de classe P-3 existants à la Section de la mise aux normes, de l'évaluation et du suivi à la classe P-4. Il indique que ces postes contribuent à la définition des procédures et grandes orientations en matière de conformité aux normes, au suivi des stratégies et à l'élaboration et la mise en œuvre de la politique d'évaluation du Département. Dans des informations complémentaires adressées au Comité consultatif, le Secrétaire général souligne qu'un des enseignements tirés des missions de contrôle de la conformité aux normes est que, quelle que soit la compétence professionnelle de chacun des fonctionnaires de la classe P-3 chargés de ces vérifications, lorsqu'ils s'adressent à des chefs de services ou sections de la sécurité de la classe P-5 ou à leurs collègues expérimentés de la classe P-4 ou encore lorsqu'ils font des comptes rendus oraux à des responsables désignés de la classe D-2 ou plus, ils n'ont ni l'ancienneté ni l'expérience requises pour être crédibles. **Le Comité est d'avis que la responsabilité première des fonctionnaires chargés des questions de conformité aux normes est de veiller à ce que les procédures et politiques du Département soient pleinement exécutées. Le Comité considère que leur appartenance à la classe P-3 ne devrait en aucun cas interférer avec leur**

capacité d'exercer leurs fonctions. En conséquence, le Comité consultatif n'est pas favorable à la proposition de reclassement à P-4 de postes de la Section de la mise aux normes, de l'évaluation et du suivi.

Sous-programme 1
Coordination de la sécurité et de la sûreté

Budget ordinaire

Nouveaux postes

XII.11 Il est proposé de créer cinq nouveaux postes d'agent des services généraux (Autres classes) en vue de mettre en place un groupe cynophile au Service de la sûreté et de la sécurité de l'Office des Nations Unies à Genève (ibid., par. 35.28). Il s'agit de postes dont la création avait été approuvée à titre temporaire pour l'exercice 2010-2011. **Le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général relative à la création de cinq postes d'agent des services généraux (Autres classes).**

XII.12 Il est proposé de créer huit postes d'agent local pour le Service de la sûreté et de la sécurité à Addis-Abeba. Le Comité consultatif note, au vu des renseignements complémentaires qui lui sont parvenus, que ces postes, destinés aux centres de contrôle de la sécurité, concernent la gestion des systèmes installés de contrôle des accès. **Le Comité consultatif recommande d'approuver la création de ces huit postes d'agent local.**

Reclassements

XII.13 Le Secrétaire général propose de reclasser les postes de chef des services de sûreté et de sécurité de Genève et de Nairobi de P-5 à D-1, (ibid., par. 35.28). En outre, dans le cadre d'activités cofinancées, il est proposé de reclasser à ce niveau le poste de chef du Service de la sûreté et de la sécurité de Vienne (voir par. XII.20 ci-dessous). Renseignements pris auprès du Secrétaire général, il apparaît que ces propositions de reclassement sont justifiées par la nécessité de refléter plus précisément l'éventail des responsabilités qui s'attachent à ces postes, y compris celles qui sont liées à la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués et des personnalités de passage dans les locaux de ces deux lieux d'affectation. Le Secrétaire général indique également que les chefs des services de sécurité et de sûreté ont besoin de mettre en place et de maintenir un large réseau de relations professionnelles avec des interlocuteurs qui appartiennent parfois à des échelons supérieurs. Il est précisé que ce reclassement permettra aux chefs d'exercer leur autorité et leur indépendance de décision, mais aussi de dialoguer à un niveau approprié.

XII.14 En ce qui concerne la proposition de reclassement du poste de chef du Service de la sûreté et de la sécurité de Genève, le Comité consultatif a été informé que le titulaire du poste fait fonction de conseiller en chef pour la sécurité auprès des responsables désignés pour la Belgique, la France, Monaco et la Suisse. À cet égard, le Comité a également appris que le titulaire du poste est également responsable de la coordination de la sécurité dans 40 organismes, fonds et programmes en Suisse, 24 en Belgique et 11 en France.

XII.15 Le Comité consultatif a été informé que le Chef du Service de la sûreté et de la sécurité de Nairobi fait également fonction de conseiller en chef pour la sécurité

auprès du responsable désigné au Kenya et qu'en conséquence, il est responsable, outre de la sécurité du complexe de Gigiri, de celle des fonctionnaires et de leurs ayant droit dans 43 autres bureaux des Nations Unies au Kenya. Le Comité a aussi été informé que l'environnement complexe de menaces propre au Kenya, pays dans lequel les organismes des Nations Unies fonctionnent dans des zones placées à la phase III du plan de sécurité, est un facteur supplémentaire justifiant la proposition de reclassement dudit poste.

XII.16 **Le Comité consultatif rappelle que c'est le gouvernement hôte qui est en premier ressort responsable de la sécurité et de la protection de la communauté diplomatique, tandis que le Département de la sûreté et de la sécurité est responsable de la sécurité dans les locaux des Nations Unies. Cependant, malgré la volonté des pays hôtes d'assumer cette responsabilité, leurs capacités dans ce domaine diffèrent d'un lieu d'affectation à l'autre. C'est la raison pour laquelle le Comité a déjà souligné que s'il fallait mettre l'accent sur le renforcement de la collaboration et de la coordination avec les autorités nationales ou locales chargées de la sécurité dans les lieux où les pays hôtes disposent de structures et de moyens développés pour garantir la sécurité, il était également nécessaire de veiller tout particulièrement à doter l'ONU de moyens renforcés pour assurer sa propre sécurité dans les lieux où celle-ci ne l'est pas encore (A/59/539, par. 20).**

XII.17 **Le Comité consultatif est d'avis que le niveau des interlocuteurs des chefs des services de sécurité et de sûreté de Genève et de Nairobi ne constitue pas un facteur qui justifierait un reclassement de ces postes. Il considère cependant que l'environnement général de sécurité dans un lieu particulier est un facteur qui a des conséquences sur le niveau de responsabilité du Conseiller en chef pour la sécurité. Par conséquent et s'agissant du poste de Nairobi, le Comité a pris note de l'information concernant le relèvement des phases de sécurité dans certains lieux au Kenya et du niveau global de menace dans ce pays. Au vu de ces facteurs, le Comité consultatif recommande d'approuver le reclassement du poste de chef du Service de sécurité et de sûreté de Nairobi à la classe D-1. Le Comité ne recommande pas de reclasser le poste de chef du Service de la sécurité et de la sûreté de Genève à la classe D-1.**

XII.18 Il est proposé de reclasser un poste P-3 à P-4 au Service de la sécurité et de la sûreté à Nairobi pour pourvoir le poste de chef adjoint du Service. Le Comité consultatif, au vu des renseignements complémentaires qui lui sont parvenus, note que ce fonctionnaire serait responsable de la gestion et de l'administration courantes des opérations de sécurité et de sûreté à l'Office des Nations Unies de Nairobi, donnerait des avis en matière de sécurité et élaborerait des plans de sécurité d'urgence. Le Comité a été informé qu'en qualité d'adjoint du chef de Service, le titulaire du poste serait également responsable du programme d'appui à la sécurité et la sûreté de divers groupes dont le Groupe de l'administration, le Groupe de gestion des risques en matière de sécurité, le Groupe des systèmes de sécurité, le Groupe de la formation et du perfectionnement et le Groupe de la sûreté. **Compte tenu des responsabilités qui s'attachent au poste de chef adjoint du Service de la sécurité et de la sûreté à Nairobi, le Comité consultatif ne formule aucune objection à la proposition de reclassement de ce poste à la classe P-4**.

XII.19 Le Secrétaire général propose de reclasser le poste P-3 existant de fonctionnaire d'administration de la Division des services de sûreté et de sécurité du

Siège à la classe P-4. Le Comité consultatif note, au vu des informations complémentaires qui lui ont été communiquées, que la proposition de reclassement est censée refléter le surcroît de responsabilités liées à ce poste, notamment la coordination des échanges avec le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) et les visites et contrôles du Corps commun d'inspection; l'établissement de rapports sur la gestion des services de sécurité et de sûreté du Siège, des bureaux extérieurs, des commissions régionales et des tribunaux; le suivi de la mise en œuvre des recommandations faites à cet égard et l'élaboration de politiques et de procédures opérationnelles normalisées. **Le Comité est d'avis que les fonctions indiquées peuvent parfaitement être remplies au niveau actuel du poste et, par conséquent, ne recommande pas d'approuver la proposition de reclassement**.

Montant brut du budget des activités cofinancées

Nouveaux postes

XII.20 Il est proposé de créer cinq nouveaux postes pour mettre en place un groupe cynophile dans le Service de la sûreté et de la sécurité de Vienne (ibid., par. 35.32). Ces postes avaient été approuvés comme postes temporaires pour l'exercice 2010-2011. **Le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général relative à la création de cinq postes d'agent des services de sécurité**.

Reclassements

XII.21 Il est proposé de reclasser le poste de chef du Service de sécurité et de sûreté de Vienne à la classe D-1. Le Comité consultatif a été informé qu'en plus de la responsabilité relative à la sûreté et la sécurité du personnel et des visiteurs dans le périmètre du Centre international de Vienne, le titulaire du poste est également Conseiller en chef pour la sécurité auprès des responsables désignés pour l'Autriche, la République tchèque, l'Allemagne et la Slovaquie, et qu'il (ou elle) est chargé(e) de veiller à la sûreté et la sécurité de 18 organismes, fonds et programmes. **Compte tenu des facteurs indiqués au paragraphe XII.17 ci-dessus, le Comité consultatif ne recommande pas d'approuver le reclassement du poste de chef du Service de sécurité et de sûreté de Vienne à la classe D-1**. Le Secrétaire général propose également de reclasser un poste existant de la classe P-3 à la classe P-4 pour pourvoir au poste de chef adjoint du Service de sécurité et de sûreté de Vienne. Les justificatifs accompagnant cette proposition de reclassement rejoignent ceux qui concernent le poste de chef adjoint du Service de Nairobi (voir par. XII.18). **Le Comité consultatif n'a aucune objection à la proposition de reclassement à P-4 du poste de chef adjoint du Service de sécurité et de sûreté de Vienne**.

Sous-programme 2
Coordination régionale des dispositifs de sécurité sur le terrain et appui aux bureaux extérieurs

Composante 1
Coordination régionale des dispositifs de sécurité sur le terrain

Montant brut du budget des activités cofinancées

Nouveaux postes

XII.22 Le Secrétaire général propose de créer 10 nouveaux postes d'agent local. Le Comité consultatif note que, d'après les renseignements complémentaires qui lui ont été fournis, ces postes sont demandés pour renforcer l'appui à cinq centres de gestion de l'information et des opérations relatives à la sécurité dans des lieux d'affectation difficiles (deux en Asie et dans le Pacifique, deux en Afrique de l'Est et un au Moyen-Orient) grâce à du personnel supplémentaire recruté sur le plan national. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver la création de 10 nouveaux postes d'agent local. Il espère que ces postes seront utilisés avec souplesse et que le niveau des effectifs de chaque centre sera ajusté grâce à des transferts de postes pour répondre à l'évolution des besoins et priorités opérationnels**.

Reclassements

XII.23 En ce qui concerne les opérations sur le terrain, le Secrétaire général propose le reclassement de sept postes de conseiller en chef pour la sécurité de P-5 à D-1. Comme indiqué au paragraphe 35.40 du projet de budget-programme [A/66/6(Sect. 35)], six d'entre eux sont affectés à des missions considérées comme très importantes, ayant un effectif total compris entre 5 000 et 25 000 personnes, toutes catégories de personnel confondues, dont 160 à 1 100 agents de sécurité placés sous l'autorité directe du Conseiller en chef pour la sécurité. Par ailleurs, il est proposé de reclasser de P-5 à D-1 le poste de conseiller en chef pour la sécurité au Pakistan étant donné que, du fait de sa taille, de sa complexité et des responsabilités qu'il assume, ainsi que de la situation d'urgence humanitaire complexe dans laquelle il opère, le système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies dans ce pays est comparable aux grandes missions du Département des opérations de maintien de la paix. Le Secrétaire général fait observer que ces propositions font suite à une analyse du Département de la sûreté et de la sécurité portant sur 25 lieux d'affectation qui ont été classés en fonction de la complexité de leur situation, des opérations qui y sont menées et de la taille de leurs effectifs. Les propositions tiennent également compte d'une étude de validation d'emplois repères réalisée par le Département de l'appui aux missions et portant sur les fonctions de sécurité dans 29 opérations sur le terrain menées par lui-même, par le Département des affaires politiques ou par le Département des opérations de maintien de la paix (ibid., par. 35.39 à 35.41).

XII.24 Comme il a été souligné au paragraphe XII.16 ci-dessus, la capacité du pays hôte de garantir la sécurité du personnel de l'ONU et la complexité des conditions de sécurité dans lesquelles opèrent les missions varient selon les lieux d'affectation. **Le Comité consultatif est d'avis que la combinaison de ces facteurs justifie de porter à la classe D-1 le poste de conseiller en chef pour la sécurité dans un certain nombre des lieux d'affectation pour lesquels cela a été proposé par le**

Secrétaire général. Il souligne toutefois que les conditions générales de sécurité dans un lieu d'affectation donné sont susceptibles d'évoluer. C'est pourquoi, afin de permettre au Département de s'adapter à de tels changements dans les priorités opérationnelles, le Comité recommande à l'Assemblée générale d'approuver le reclassement de quatre postes P-5 à la classe D-1. Il compte que ces postes seront utilisés avec souplesse et déployés dans les lieux d'affectation où une direction à ce niveau sera considérée particulièrement nécessaire à un moment donné.

XII.25 Dans les opérations sur le terrain, le Secrétaire général propose également de déclasser huit postes P-4 au niveau P-2/1 pour offrir davantage de postes de début de carrière (ibid., par. 35.41). Le Comité consultatif note, d'après les informations complémentaires qui lui ont été fournies, que cela aiderait également à rééquilibrer les effectifs sur le terrain, où l'on compte actuellement surtout des postes d'administrateur de niveau intermédiaire (P-3 et P-4). Il a été informé que ces postes de niveau P-2/1 seraient obtenus en redistribuant les fonctions entre les postes existants, des responsabilités du niveau approprié étant assignées aux nouveaux postes. Le Comité a noté que dans le nombre total de postes actuellement financés au moyen du budget ordinaire ou au titre des activités cofinancées, 361 des 427 postes approuvés dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur étaient de la classe P-3 ou P-4, et 13 postes seulement de la classe P-2/1 (ibid., tableau 35.7). **Le Comité consultatif comprend l'utilité de créer des postes supplémentaires de début de carrière dans le Département et se félicite de ce que cela se fasse en réévaluant les effectifs existants. Le Comité recommande à l'Assemblée générale d'approuver la proposition de déclassement de huit postes de P-4 à P-2/1**.

XII.26 Le Secrétaire général propose de reclasser à la classe D-1 le poste P-5 de chef du Groupe de l'analyse des menaces et des risques. En outre, il est également proposé de reclasser un poste P-4 du Groupe à la classe P-5, ce que les informations supplémentaires fournies au Comité consultatif décrivent comme visant à assurer le niveau approprié de continuité des opérations. Le Comité a été informé que l'importance de la notion d'analyse de la menace et du risque avait beaucoup crû depuis la mise en place du nouveau système de niveaux d'insécurité en janvier 2011. À cet égard, il a été informé également que le Groupe était le principal outil dont disposait le système des Nations Unies pour détecter de nouvelles menaces, diagnostiquer les points vulnérables et élaborer des stratégies et mesures d'atténuation des risques. Le reclassement proposé du Chef du Groupe est jugé nécessaire pour assurer le niveau voulu de coordination et de supervision, tant au Siège que sur le terrain, et pour refléter les connaissances spécialisées et l'expérience requises en matière d'analyse, d'évaluation et de gestion des crises. Le Comité consultatif a été informé que le Chef du Groupe encadrait huit administrateurs spécialistes de l'analyse au Siège et assurait la supervision technique de 19 postes d'administrateur spécialiste de l'analyse hors Siège ainsi que de 25 analystes dans cinq centres d'information et d'opérations en matière de sécurité dans des missions. **Le Comité consultatif est conscient de l'importance de l'évaluation des menaces et des risques dans le système global de gestion de la sécurité ainsi que du degré de discernement nécessaire dans ce domaine. C'est pourquoi il recommande à l'Assemblée générale d'approuver la proposition de reclasser à la classe D-1 le poste de chef du Groupe de l'analyse des menaces et des risques. Le Comité ne considère pas que des justifications**

suffisantes aient été fournies pour reclasser à P-5 un des postes P-4 du Groupe et ne recommande pas à l'Assemblée d'approuver cette proposition.

XII.27 À la Division des opérations régionales, il est proposé de reclasser un poste P-4 à la classe P-5. Le Comité consultatif note, d'après les renseignements complémentaires dont il dispose, que ce reclassement est demandé pour renforcer les capacités du Département concernant les activités de liaison et de coordination avec les organisations non gouvernementales sur le terrain. Il a été informé que le titulaire du poste remplirait les fonctions de chef du groupe de liaison avec les organisations non gouvernementales au Bureau du Directeur de la Division des opérations régionales. **Le Comité consultatif est d'avis que les fonctions de liaison avec les organisations non gouvernementales peuvent être remplies efficacement à la classe actuelle du poste et ne recommande donc pas à l'Assemblée générale d'approuver la proposition de porter celui-ci à la classe P-5**.

Suppressions de postes

XII.28 Le Secrétaire général propose la suppression de deux postes P-4 hors Siège (ibid., par. 35.41). Le Comité consultatif note, d'après les renseignements complémentaires qui lui ont été fournis, que cela vise à compenser la proposition de créer 10 nouveaux postes d'agent local dans les centres d'information et d'opérations en matière de sécurité (voir par. XII.22 ci-dessus). **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à la proposition de supprimer ces postes**.

Composante 2
Appui aux bureaux extérieurs

Montant brut du budget des activités cofinancées

Nouveaux postes

XII.29 Il est proposé de créer à Nairobi quatre nouveaux postes (1 P-4, 1 P-3 et 2 postes d'agent local) de formateur à la sécurité chargé d'apporter un appui à la région Afrique dans le cadre d'un service à l'échelle régionale (A/66/6 (Sect. 35), par 35.57 et 35.58). Le Comité consultatif a été informé que mener des activités de formation à l'échelle régionale était considéré comme une façon plus efficace et plus rentable de former les agents de sécurité en Afrique. À cet égard, il a noté une diminution d'environ 150 000 dollars de la dotation au titre des services contractuels dans ce sous-programme, attribuée au fait que les activités de formation ont été conduites à Nairobi. **Le Comité consultatif se félicite de la baisse des dépenses au titre des services contractuels attribuée à l'utilisation du centre de formation régional de Nairobi. Il recommande à l'Assemblée générale d'approuver la création d'un nouveau poste P-3 et de deux postes d'agent local au centre de formation. Prenant note de la proposition de transférer du Siège au centre deux postes, 1 P-4 et 1 P-3, existants, le Comité ne recommande pas à l'Assemblée générale d'approuver la création d'un nouveau poste P-4**.

XII.30 Le Secrétaire général propose, afin de fournir au Siège une capacité de gestion des risques aériens, de créer un nouveau poste P-4 dont le titulaire aurait pour fonction de coordonner les activités et le programme du Département en matière de sécurité aérienne (ibid., par. 35.58). Le Comité consultatif rappelle que la création de ce poste avait été demandée par le Secrétaire général pour l'exercice biennal en cours (A/64/6 (Sect. 34)/Add.1, par. 34.81 à 34.84). Après avoir examiné

cette demande, le Comité consultatif avait recommandé la création d'un emploi de temporaire de la classe P-4, dont le contrat devrait arriver à expiration à la fin de l'exercice biennal 2010-2011, et déclaré que toute nouvelle demande de ressources pour le bureau du contrôle des risques aériens devrait être accompagnée d'une évaluation des activités de ce bureau (A/64/7/Add.16, par. 70).

XII.31 S'en étant enquis, le Comité consultatif a été informé que la personne recrutée pour l'emploi de temporaire n'avait commencé à travailler qu'en mai 2011. Il était donc trop tôt pour pouvoir fournir l'évaluation nécessaire des activités dans ce domaine. **Compte tenu de ces circonstances, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de reconduire temporairement le poste pour l'exercice biennal 2012-2013, afin que les fonctions concernées puissent continuer d'être remplies, et réaffirme que toute nouvelle demande dans ce domaine devrait être accompagnée d'une évaluation des activités de contrôle des risques aériens au sein du Département**.

Transferts

XII.32 Dans le cadre de la proposition de renforcer le centre régional de formation, il est prévu de transférer à Nairobi deux postes (1 P-4 et 1 P-3) de la Section de la formation et du perfectionnement du Siège. **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à cette proposition de transfert**.

Commentaires et recommandations concernant les ressources demandées pour les objets de dépense autres que les postes

Budget ordinaire

XII.33 Au titre des objets de dépense autres que les postes, le projet de budget ordinaire pour 2012-2013 prévoit des ressources d'un montant de 86 119 500 dollars, ce qui représente une diminution de 4 300 900 dollars (soit 4,8 %) par rapport à l'exercice biennal 2010-2011. Cette baisse est en grande partie imputable à une diminution des autres dépenses de personnel (4 597 800 dollars), du mobilier et du matériel (2 105 900 dollars), des fournitures et accessoires (867 100 dollars), des frais généraux de fonctionnement (594 000 dollars) et des services contractuels (510 000 dollars). Ces diminutions sont partiellement annulées par une augmentation de 4 298 800 dollars des dépenses prévues au titre des subventions et contributions, représentant la part de l'ONU dans le coût des activités cofinancées (voir par. XII.3 ci-dessus) et imputable à un accroissement des effectifs de l'ONU déployés sur le terrain.

Montant brut du budget des activités cofinancées

XII.34 En ce qui concerne les activités cofinancées, des ressources d'un montant de 60 356 000 dollars sont demandées au titre des objets de dépense autres que les postes pour 2012-2013, ce qui représente une diminution de 9 450 000 dollars (soit 13,5 %) par rapport à l'exercice biennal 2010-2011. Cette baisse, qui touche tous les objets de dépense, est surtout imputable aux autres dépenses de personnel (5 686 300 dollars) et résulte d'une baisse de 5 248 700 dollars de la dotation pour la police d'assurance contre les actes de malveillance par suite de la mise en place d'une nouvelle police triennale assortie d'une importante réduction de la prime. Baissent également les dépenses prévues au titre des frais généraux de

fonctionnement (1 451 600 dollars), du mobilier et matériel (1 199 500 dollars), des voyages (689 700 dollars) et des consultants (297 800 dollars).

XII.35 **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver la proposition du Secrétaire général concernant les ressources demandées pour les objets de dépense autres que les postes.**

Observations et recommandations d'ordre général

Suivi et évaluation

XII.36 Le Secrétaire général indique que des dépenses d'un montant estimatif de 2 455 900 dollars sont prévues pour mener des activités de suivi et d'évaluation pendant l'exercice biennal 2012-2013. Ce montant servirait à financer un poste P-5, deux P-4, trois P-3 et deux d'agent des services généraux (Autres classes) dans le Groupe de la mise aux normes, de l'évaluation et du suivi, ainsi que les dépenses annexes correspondantes. Le Comité consultatif note qu'aucun renseignement n'a été fourni concernant les résultats des activités de suivi et d'évaluation entreprises à ce jour ni les activités prévues pour le prochain exercice biennal. **Le Comité demande que ces renseignements soient fournis dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015**. Le Comité a fait de plus amples commentaires sur la question du suivi et de l'évaluation dans le chapitre I du présent document.

Mise en œuvre du système normalisé de contrôle des accès

XII.37 Le Comité consultatif rappelle que le Secrétaire général a proposé la mise en œuvre en deux phases d'un système normalisé de contrôle des accès dans tous les principaux sites de l'Organisation. La première phase (PACT I) visait à garantir la conformité aux normes minimales de sécurité opérationnelle en matière de protection du périmètre et de contrôle électronique des accès, et la deuxième phase (PACT II) avait pour objectif la mise aux normes en ce qui concernait les niveaux de sécurité définis au sein du périmètre.

XII.38 Dans son rapport A/64/532, le Secrétaire général a proposé que PACT II soit mis en œuvre dans huit lieux d'affectation. Après avoir examiné ces propositions, le Comité consultatif a recommandé que les mesures de renforcement de la sécurité soient mises en œuvre de façon progressive, en fonction des priorités, et que, pendant l'exercice biennal 2010-2011, ces mesures soient d'abord mises en œuvre à la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, à l'Office des Nations Unies à Nairobi et à la Commission économique pour l'Afrique. Le Comité a en outre recommandé qu'au cours de l'exercice 2010-2011 les dépenses prévues au titre des autres lieux d'affectation soient revues et exécutées par ordre de priorité en 2010-2011, compte tenu des enseignements tirés de l'expérience acquise au cours de la phase initiale et que les prévisions révisées soient présentées dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 (A/64/7/Add.15, par. 20). Cette recommandation a été avalisée par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/243.

XII.39 Le Comité consultatif a été informé que la décision avait été prise de reporter la plus grande partie des dépenses prévues au titre de PACT II. Il lui a été indiqué que la plupart des mesures de renforcement et de mise à niveau de la sécurité projetées par PACT II étaient des projets de haute technologie relatifs au contrôle

électronique des accès, à l'identification des véhicules à l'entrée, à des systèmes de télésurveillance en circuit fermé et à des systèmes de communication intégrés. Le Comité a été informé que le coût de ces systèmes de sécurité était en baisse, que de nouvelles technologies arrivaient sur le marché et que les progrès des technologies sans fil pourraient conduire à des économies sur les coûts d'infrastructure et de câblage. Reporter ces dépenses pouvait donc entraîner des économies substantielles pour l'Organisation dans l'avenir. Une dotation de 2,3 millions de dollars est cependant prévue dans le projet de budget-programme pour la mise en œuvre de PACT II dans trois autres lieux d'affectation, à savoir Bangkok, Genève et Vienne. Le Comité a été informé qu'il s'agissait, pour ces lieux d'affectation, de mises à niveau critiques en matière de sécurité et qu'un report risquerait d'entraîner des défaillances d'éléments obsolètes du système qui conduiraient à des failles dans la sécurité. **Le Comité consultatif demande que des renseignements à jour concernant l'état d'avancement du projet PACT II figurent dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015**.

Diversité des origines géographiques et parité des sexes parmi les effectifs

XII.40 Le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité a informé le Comité consultatif qu'il était nécessaire d'élargir la base de recrutement du personnel du Département, jusqu'à présent en grande partie limitée aux anciens militaires et policiers. Lors de la présentation des propositions du Secrétaire général, il a été en outre exposé qu'il fallait renouveler le personnel d'encadrement, et que la proposition de déclasser huit postes P-4 au niveau P-2/1 permettrait d'élargir le champ du recrutement et d'accroître la diversité géographique et la parité des sexes au sein du Département.

XII.41 Le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité a en outre déclaré qu'il avait conscience que des efforts supplémentaires étaient nécessaires en ce qui concernait à la fois la diversité géographique et la parité des sexes dans les effectifs du Département de la sûreté et de la sécurité. Le Comité consultatif rappelle que par sa résolution 59/276 l'Assemblée générale a créé le Département de la sûreté et de la sécurité et invité le Secrétaire général à veiller à ce que le recrutement des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur dans le Département se fasse sur une large base géographique. Tout en prenant acte de la récente nomination de la Sous-Secrétaire générale à la sûreté et à la sécurité, le Comité consultatif note qu'actuellement aucun poste D-1 ou D-2 du Département n'est occupé par une femme. **Le Comité consultatif se félicite de ce que le Département porte son attention sur ce domaine et compte qu'il réalisera des progrès tangibles en matière d'origine géographique et de parité des sexes de ses effectifs au cours du prochain exercice biennal**.

Titre XIII
Compte pour le développement

Chapitre 36
Compte pour le développement

Montant demandé par le Secrétaire général	23 651 300 dollars
Montant révisé du crédit ouvert pour 2010-2011	23 651 300 dollars

XIII.1 Le Secrétaire général propose d'inscrire au budget ordinaire de l'exercice biennal 2012-2013, au titre du Compte pour le développement, des crédits d'un montant de 23 651 300 dollars, ce qui correspond au montant révisé du crédit ouvert pour l'exercice 2010-2011. La liste des projets qu'il est proposé de financer au titre du Compte pour le développement au cours de l'exercice 2012-2013 figure à l'annexe du projet de budget [A/66/6 (Sect. 36)]. Le tableau 2 du projet de budget-programme récapitule les ressources nécessaires par grande catégorie de dépense.

XIII.2 Le projet de budget-programme retrace la genèse du Compte pour le développement et l'historique des décisions prises par l'Assemblée générale, depuis la création du Compte, pour actualiser et ouvrir des crédits supplémentaires (ibid., par. 36.1 à 36.3). Par suite de ces décisions, le montant des crédits ouverts s'élève actuellement à 23 651 300 dollars, soit une augmentation de 10 586 300 dollars par rapport au montant de 13 065 000 dollars approuvé par l'Assemblée générale au moment de la création du Compte, lors de l'exercice biennal 1998-1999.

Septième rapport d'étape du Secrétaire général

XIII.3 Dans son septième rapport d'étape sur l'exécution des projets financés au moyen du Compte pour le développement (A/66/84, tableau 1), le Secrétaire général indique que, depuis l'exercice biennal 1998-1999, 204 projets ont été financés au moyen du Compte en sept tranches consécutives, pour un montant total de 127 614 500 dollars. Si les projets financés au titre des quatre premières tranches ont été achevés, les projets financés au titre des cinquième, sixième et septième tranches sont encore en cours d'exécution. Le tableau 1 du rapport présente un récapitulatif de toutes les tranches, indiquant le nombre de projets, le montant des crédits ouverts, le thème et le taux d'exécution au 30 avril 2011. Les annexes I et II au rapport apportent des précisions sur les projets en cours (intitulés, organismes d'exécution, montants approuvés et dépenses).

XIII.4 Le Compte pour le développement a pour objet de financer les projets de renforcement des capacités dans les domaines prioritaires pour les pays en développement, définis dans le programme de l'ONU en matière de développement (A/66/6 (Sect. 36), par. 36.5). Le Comité consultatif rappelle que, lors de l'examen du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011, il a été informé que des efforts avaient été déployés pour veiller à ce que le cadre opérationnel du système des Nations Unies pour le développement et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement fassent clairement apparaître les résultats que ces projets avaient permis d'obtenir (A/64/7, par. XIII.3). Sur ce point, le Comité note que la partie II du septième rapport d'étape donne des informations sur le

Compte pour le développement dans le contexte des activités des Nations Unies en matière de développement et que la partie III de ce rapport propose une vue d'ensemble et une évaluation des réalisations et résultats de l'appui du Compte pour le développement à la mise en œuvre des objectifs de développement arrêtés à l'échelon international et en particulier des objectifs du Millénaire pour le développement. Le Secrétaire général indique également que le nombre de projets ayant des liens avec ceux des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et prévoyant des consultations actives avec les équipes de pays des Nations Unies a augmenté (A/66/84, par. 46).

XIII.5 La partie IV du septième rapport d'étape analyse les résultats des projets correspondant à la cinquième tranche à partir des rapports finaux établis par les organismes d'exécution. Le Comité consultatif a été informé que l'évaluation des résultats obtenus par les 40 projets financés au titre de cette tranche avait porté sur 30 projets mis en œuvre pendant la période 2006-2009, les 10 projets restants étant encore en voie d'exécution (ibid., tableau 1, note a). Dans ses conclusions, le Secrétaire général précise que l'examen des projets de la cinquième tranche a révélé que les projets étaient conçus de manière à ce qu'ils aient le plus large impact possible, à savoir qu'ils portent sur tous les objectifs du Millénaire pour le développement ou qu'ils ciblent l'objectif primordial de réduction de la pauvreté. En outre, en les alignant sur lesdits objectifs, on a créé des orientations stratégiques utiles pour les projets relevant du Compte pour le développement et établi une référence pour les partenaires et les bénéficiaires (ibid., par. 39).

XIII.6 **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prenne note du septième rapport d'étape du Secrétaire général.**

Projets dont le financement est proposé au titre de la huitième tranche pour l'exercice biennal 2012-2013

XIII.7 Le Secrétaire général indique que la huitième tranche de projets du Compte pour le développement a pour thème général « Aider les États Membres à aller de l'avant dans la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, y compris ceux du Millénaire pour le développement, au vu de la multiplicité et de l'imbrication des problèmes de développement » (A/66/6 (Sect. 36), par. 36.6). L'annexe au projet de budget-programme donne une description des projets proposés (organismes d'exécution, vue d'ensemble, objectifs, aperçu du budget et activités principales). Le Comité consultatif note que les 40 projets qu'il est proposé de financer au titre de la huitième tranche ont été approuvés par le Comité directeur du Compte pour le développement à sa réunion tenue en mars 2011 (ibid., par. 36.9). Ces projets doivent être exécutés par les 10 entités du Secrétariat relevant du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, à savoir le Département des affaires économiques et sociales, la CNUCED, le PNUE, l'UNODC, ONU-Habitat et les cinq commissions régionales (ibid., par. 36.7).

XIII.8 Le Secrétaire général indique également que 150 des 204 projets financés par le Compte depuis sa création sont actifs ou nécessitent un appui sur le plan de la gestion du programme (ibid., par. 36.10). À ce sujet, le Comité consultatif note que la création des deux postes (1 P-5 et 1 P-4) au Département des affaires économiques et sociales pour l'exercice 2010-2011, approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/243 pour apporter un appui au Compte pour le

développement, a aidé le Directeur du programme à améliorer le niveau et à développer la palette des tâches de gestion du programme (ibid., par. 36.10).

XIII.9 Le Secrétaire général ajoute que, si la gestion du Compte pour le développement est devenue plus complexe et couvre un champ plus large, les États Membres ont également des attentes plus fortes sur le plan de la programmation, du suivi et de l'évaluation du Compte (ibid.). Le Comité consultatif rappelle que la gestion du Compte pour le développement a été améliorée et renforcée au fil du temps, notamment grâce à la mise en place d'un cycle d'exécution de quatre ans, à l'instauration de l'obligation de présenter, pour chaque projet, un descriptif détaillé reposant sur un cadre logique détaillé ainsi qu'un rapport d'évaluation final, à la création du Comité directeur et du Bureau du renforcement des capacités et à la restructuration du site Web du Compte, qui a permis d'améliorer la coordination via Internet et l'accès à l'information sur les projets et leurs résultats (A/64/7, par. XIII.6 et XIII.7). D'après le Secrétaire général, au cours des deux années à venir, la gestion du Compte mettra l'accent sur le renforcement du suivi et de l'évaluation et sur la prise en considération des enseignements tirés de la programmation des nouveaux projets (A/66/84, par. 38). **Le Comité consultatif souligne, comme le Secrétaire général, l'importance du suivi et de l'évaluation des projets et compte que ces activités continueront de recevoir toute l'attention voulue. Le Comité consultatif recommande l'approbation des propositions du Secrétaire général concernant le Compte pour le développement.**

Titre XIV
Contributions du personnel

Chapitre 37
Contributions du personnel

Montant demandé par le Secrétaire général	537 622 800 dollars[a]
Montant révisé du crédit ouvert pour 2010-2011	550 749 900 dollars

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2010-2011 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

XIV.1 Le Secrétaire général propose d'inscrire au budget ordinaire de l'exercice biennal 2012-2013, au titre du chapitre 37, des crédits d'un montant de 537 622 800 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 13 127 100 dollars, soit 2,4 %, par rapport au montant du crédit ouvert pour 2010-2011. Cette diminution de 13 127 100 dollars correspond à une réduction nette des dépenses prévues à ce titre, compte tenu des ajustements portant sur les postes et les autres dépenses de personnel proposés pour l'exercice 2012-2013, annulée en partie par l'effet-report de la création des 248 postes approuvés pour l'exercice biennal 2010-2011 (A/66/6 (Sect. 37), par. 37.3 et A/66/6 (Introduction), tableau 10).

XIV.2 Le Secrétaire général indique que, conformément aux procédures budgétaires de l'Organisation, le traitement et les émoluments connexes sont soumis à une retenue calculée d'après les barèmes indiqués à l'article 3.3 du Statut et du Règlement du personnel de l'ONU. Pour faciliter les comparaisons avec les projets de budget des autres organismes des Nations Unies, les dépenses de personnel indiquées dans le présent document pour les divers chapitres des dépenses sont des montants nets après déduction des contributions du personnel. Le crédit global demandé au présent chapitre correspond donc à la différence entre le montant brut et le montant net des émoluments. Par ailleurs, les montants retenus à la source au titre des contributions du personnel sont portés en recettes. Le montant demandé au présent chapitre est donc également inscrit au chapitre 1 des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) (A/66/6 (Sect. 37), par. 37.1 et 37.2).

Prévisions de recettes

Chapitre 1 des recettes
Recettes provenant des contributions du personnel

Montant demandé par le Secrétaire général	558 973 300 dollars
Prévisions approuvées pour 2010-2011	555 041 000 dollars

IS1.1 Le montant total des contributions du personnel prévues pour 2012-2013 s'élève à 558 973 300 dollars, et correspond : a) au montant du crédit prévu au

chapitre 37 pour les divers chapitres de dépenses du budget-programme (554 561 800 dollars, après actualisation des coûts) et b) au montant des contributions du personnel inscrites au chapitre 3 des recettes (Services destinés au public) (4 411 500 dollars).

IS1.2 Le Comité consultatif note que, d'après le projet de budget-programme, toutes les recettes provenant des contributions du personnel qui ne sont pas utilisées à d'autres fins aux termes d'une décision expresse de l'Assemblée générale sont virées au Fonds de péréquation des impôts que l'Assemblée a constitué par sa résolution 973 A (X) du 15 décembre 1955. Les États Membres sont crédités des sommes inscrites à ce fonds, proportionnellement à leur quote-part de financement du budget ordinaire pour l'exercice considéré (A/66/6 (Income Sect. 1), par. IS1.2).

Chapitre 2 des recettes
Recettes générales

Montant demandé par le Secrétaire général	52 495 800 dollars
Prévisions approuvées pour 2010-2011	40 487 800 dollars

IS2.1 Le montant des recettes prévues au titre de ce chapitre pour 2012-2013 s'élève à 52 495 800 dollars, ce qui représente une augmentation de 12 008 000 dollars par rapport aux prévisions approuvées pour 2010-2011. Ces recettes proviennent des loyers, des remboursements au titre des services fournis aux institutions spécialisées et à d'autres organismes, des intérêts bancaires, de la vente de matériel usagé, du remboursement de dépenses d'exercices antérieurs, des contributions des États non membres, des services de télévision et services analogues et de sources diverses. Comme l'indique le tableau IS2.1 du chapitre 2 des recettes, l'augmentation prévue pour 2012-2013 s'explique principalement par l'augmentation prévue au titre des loyers (12 417 900 dollars), en partie compensée par les diminutions prévues au titre des intérêts bancaires (387 300 dollars) et des recettes accessoires (189 900 dollars).

IS2.2 Les recettes prévues au titre des loyers proviennent de la location de locaux de l'Organisation à New York, Genève, Addis-Abeba, Bangkok, Nairobi et Santiago à plusieurs institutions spécialisées et autres organismes dont les activités sont liées à celles de l'Organisation. Le tableau IS2.2 fait apparaître les montants approuvés pour 2010-2011 ainsi que les montants prévus pour 2012-2013 pour chacune des villes susmentionnées. Le Comité consultatif note que l'augmentation prévue de 12 417 900 dollars tient essentiellement à l'augmentation des recettes locatives à Nairobi (11 000 000 dollars), mais aussi à celle des recettes locatives au Siège (562 300 dollars), à Genève (793 900 dollars) et à Bangkok (61 700 dollars) (A/66/6 (Income Sect. 2), par. IS2.1 et IS2.2).

Chapitre 3 des recettes
Services destinés au public

IS3.1 Le chapitre 3 des recettes (Services destinés au public) comprend : a) le programme de travail, qui couvre les activités liées aux services de l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies, à la vente des publications des Nations

Unies, aux services destinés aux visiteurs, aux activités productrices de recettes du Département des affaires économiques et sociales, à la vente d'articles-cadeaux, à l'exploitation du kiosque à journaux, à l'exploitation du garage, aux services de restauration et aux autres activités commerciales et b) l'appui au programme, qui couvre les activités du Groupe de la comptabilité des recettes de la Division de la comptabilité du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité.

Montant net des recettes (après actualisation des coûts)

Montant demandé par le Secrétaire général	62 200 dollars
Prévisions approuvées pour 2010-2011	(2 557 000 dollars)

IS3.2 Comme l'indique le tableau IS3.1 du projet de budget-programme [A/66/6 (Income Sect. 3)], le montant net des prévisions de recettes pour 2012-2013 s'élève à 62 200 dollars, correspondant à la différence entre le montant brut des dépenses prévues après actualisation des coûts, soit 38 782 700 dollars, et celui des recettes prévues, soit 38 844 900 dollars. Pour l'exercice en cours, on prévoit un déficit net de 2 557 000 dollars. Les prévisions de recettes (montants bruts et montants nets) par activité au titre de ce chapitre sont récapitulées au tableau IS3.4 et expliquées au paragraphe IS3.5 du document budgétaire. Le Secrétaire général indique que le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 part du principe que l'exécution du plan-cadre d'équipement continuera d'avoir une incidence négative sur certains services au Siège. **Tout en notant que le plan-cadre d'équipement pèsera sur les recettes générées par certains services destinés au public au Siège, le Comité consultatif se félicite que le montant net des prévisions de recettes pour l'exercice 2012-2013 s'élève à 62 200 dollars et espère que des efforts seront faits pour que ce montant au moins soit atteint**.

Vente des publications des Nations Unies

IS3.3 Le Comité consultatif relève dans le projet de budget-programme que le programme de travail pour 2012-2013 met l'accent sur la poursuite du programme de publication électronique lancé au cours du présent exercice et dont les débuts sont prometteurs (mise au point d'applications pour ordiphones et de livres électroniques pour appareils de lecture de type Kindle, iPad et Nook; enrichissement de la collection de livres électroniques de l'ONU; plate-forme fondée sur un système d'abonnement visant principalement les institutions, notamment les bibliothèques) (ibid., par. IS3.30 et IS3.31). Le Secrétaire général signale que l'essor du marché des livres électroniques et des technologies de publication électronique offre à l'Organisation de nombreuses possibilités d'accroître sa visibilité et ses recettes.

IS3.4 À ce propos, le Comité consultatif s'est renseigné sur la vente de livres papier et électroniques et d'applications pour appareils mobiles à destination du grand public et des jeunes. Il a été informé que le nombre d'exemplaires vendus par an est en moyenne de 12 500 pour la Déclaration universelle des droits de l'homme, de 14 000 pour la Charte des Nations Unies et de 3 000 pour les Nations Unies aujourd'hui. Pour ces trois publications, les ventes d'applications pour les appareils de la marque Apple se sont élevées à 1 600 entre juin 2010 et mai 2011 et 700

exemplaires électroniques ont été vendus entre août 2010 et mai 2011, hors ventes pour les appareils Nook et Sony eBook, les chiffres n'étant pas encore disponibles. Par ailleurs, trois applications gratuites (dont AIDSInfo) ont été lancées récemment pour promouvoir les activités de l'Organisation. En outre, il a été prévu de lancer un livret à la fois sous forme papier et électronique à l'intention des écoles pour toucher les plus jeunes. **Le Comité consultatif se félicite de ces initiatives qui tirent parti des nouvelles technologies et plates-formes pour promouvoir les activités de l'ONU et atteindre un public plus large et plus jeune**.

Services destinés aux visiteurs

IS3.5 S'agissant des visites guidées au Siège, il est indiqué aux paragraphes IS3.47 et IS3.48 que plusieurs facteurs externes continueront d'avoir des incidences sur les résultats financiers de cette activité au cours du prochain exercice, notamment : a) la fermeture, pour rénovation conformément au plan-cadre d'équipement, des bâtiments des conférences et de l'Assemblée générale, b) le renforcement des mesures de sécurité et c) la modification des tendances touristiques dans la ville hôte en raison de la récession économique mondiale. Étant donné la hausse régulière du prix des billets dans le secteur touristique de la ville hôte, on augmente habituellement chaque année le prix de la visite guidée pour toutes les catégories de visiteurs. Cependant, on prévoit qu'en raison du plan-cadre d'équipement, qui entraînera la fermeture de plusieurs bâtiments habituellement ouverts aux visites guidées, les tarifs pour l'exercice 2012-2013 demeureront inchangés. Les visites guidées resteront donc meilleur marché que la plupart des attractions touristiques de la ville hôte. **Le Comité consultatif est d'avis qu'il conviendra de réfléchir à la possibilité d'augmenter les tarifs des visites guidées au Siège une fois que le plan-cadre d'équipement aura été mené à bien, et d'améliorer les services proposés aux visiteurs. Une analyse comparative des tarifs pratiqués dans les établissements touristiques des villes hôtes pourrait d'ailleurs être menée pour que des propositions d'augmentation de tarifs des visites guidées au Siège puissent être présentées dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015**.

IS3.6 Le tableau IS3.17 du document budgétaire récapitule le nombre de participants aux visites guidées (chiffres effectifs et prévisions) au Siège, à Genève et à Vienne pour la période allant de 1993 à 2013. Pour 2012, le nombre de participants devrait être de 300 000 au Siège, de 95 000 à Genève et de 52 500 à Vienne. Le Comité consultatif note que le service de visites guidées à l'Office des Nations Unies à Nairobi n'a pas encore été mis en place en raison des travaux sur place. Au cours de l'exercice 2012-2013, lorsque le service à l'intention des visiteurs sera en place, le nombre de visiteurs pourrait atteindre environ 7 000 par an. **Du fait du lancement de ce nouveau service et de l'emplacement de l'Office à Nairobi, le Comité consultatif est d'avis que l'Office devrait étudier avec les voyagistes les moyens d'accroître le nombre de visiteurs**.

Ventes d'articles-cadeaux

IS3.7 Il est indiqué dans le projet de budget-programme que, selon le calendrier du plan-cadre d'équipement, la boutique-cadeaux du Siège, qui est gérée par un concessionnaire, sera fermée pour des travaux de rénovation à partir du 1er avril 2012 (A/66/6 (Income Sect. 3), par. IS3.70 à IS3.72). Par ailleurs, en prévision de la réouverture du bâtiment de l'Assemblée générale en 2014, il est prévu de passer un

nouveau contrat de concession de la boutique-cadeaux et de mettre en place une plate-forme de vente en ligne. **Le Comité consultatif présume que le Secrétaire général compte mettre en place des services de vente en ligne d'articles-cadeaux dans le cadre d'un nouveau contrat de concession et salue cette initiative.**

Prévisions de dépenses

Montant demandé par le Secrétaire général	37 604 000 dollars[a]
Montant révisé du crédit ouvert pour 2010-2011	39 713 300 dollars

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2010-2011 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IS3.8 Le montant des crédits dont le Secrétaire général demande l'inscription au budget ordinaire au titre du chapitre 3 des recettes s'élève à 37 604 000 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une baisse de 2 109 300 dollars, soit 5,3 %, par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 2010-2011. Cette diminution tient essentiellement à la réduction des dépenses prévues au titre des postes (924 700 dollars) et des autres dépenses de personnel (1 180 200 dollars). Les ressources nécessaires par objet de dépense sont récapitulées dans le tableau IS3.6 du document budgétaire.

IS3.9 On trouvera dans le tableau ci-après un récapitulatif des postes approuvés au titre du budget ordinaire pour l'exercice 2010-2011 et les propositions du Secrétaire général concernant les postes devant être inscrits au budget ordinaire pour 2012-2013.

Effectifs

	Postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2010-2011	89	2 P-5, 6 P-4, 4 P-3, 3 P-2/1, 9 G(1eC), 63 G(AC), 2 ASS
Postes proposés pour 2012-2013	89	2 P-5, 6 P-4, 4 P-3, 3 P-2/1, 9 G(1eC), 63 G(AC), 2 ASS
Transfert	1	1 G(AC) de Genève à New York (vente des publications)

Observations et recommandations concernant les postes

Gel temporaire de postes et transfert

IS3.10 Le Secrétaire général propose de geler temporairement sept postes pendant l'exercice 2012-2013, du fait de la baisse de l'activité imputable aux travaux de rénovation menés à Vienne et au Siège. Il s'agit des postes suivants :

a) 1 P-4 et 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes) au titre des services de l'Administration postale de l'ONU à Vienne (ibid., par. IS3.20);

b) 1 P-3 et 3 postes d'agent des services généraux (Autres classes) au titre des services destinés aux visiteurs à New York (ibid., par. IS3.55). D'après le projet de budget-programme, ces quatre postes ont été gelés durant l'exercice en cours.

IS3.11 Le Comité consultatif s'est renseigné sur la pratique du gel des postes et a été informé que cette méthode était généralement utilisée pour les services prévus dans les chapitres des recettes lorsqu'un ralentissement temporaire de l'activité était prévu. **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à la proposition de geler temporairement les postes en question**.

IS3.12 Il est proposé de transférer un poste d'agent des services généraux (Autres classes) de la composante vente des publications des Nations Unies de Genève à New York, où ont été regroupées récemment les activités de cette composante (ibid., par. IS3.6 et IS3.35). D'après le Secrétaire général, la fermeture du bureau des ventes et de la commercialisation à Genève en 2010 a entraîné la réorganisation du bureau au Siège, et notamment la création d'un groupe chargé de la publication électronique et la révision des attributions de certains fonctionnaires pour tenir compte des nouvelles exigences. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'il était proposé de transférer le dernier poste vacant à Genève pour répondre à l'accroissement des activités et aux nouvelles exigences opérationnelles résultant de la réorganisation du bureau au Siège. **Par conséquent, le Comité consultatif ne voit pas d'objection à la proposition de réaffecter le poste en question**.

Recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

IS3.13 Les ressources nécessaires par objet de dépense sont récapitulées dans le tableau IS3.6 du projet de budget-programme. Le montant prévu au titre des autres objets de dépense pour 2012-2013 s'élève à 18 725 500 dollars. **Le Comité consultatif recommande l'approbation des propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes**.

Annexe I

Nombre de postes par source de financement et par classe

A. Nombre de postes (opérations de maintien de la paix non comprises)

	2010-2011 (postes approuvés)		*2012-2013 (postes proposés)*	
	Nombre de postes	*Pourcentage*	*Nombre de postes*	*Pourcentage*
Budget ordinaire – chapitres des dépenses				
SGA	34	0,3	34	0,3
SSG	28	0,3	29	0,3
D-2	101	1,0	105	1,0
D-1	277	2,7	287	2,8
Administrateurs	4 121	39,6	4 129	39,9
Agents des services généraux et catégories diverses	5 746	55,3	5 679	54,9
Total partiel	**10 307**	**99,1**	**10 263**	**99,1**
Budget ordinaire – chapitres des recettes				
Administrateurs	15	0,1	15	0,1
Agents des services généraux et catégories diverses	74	0,7	74	0,7
Total partiel	**89**	**0,9**	**89**	**0,9**
Total	**10 396**	**100,0**	**10 352**	**100,0**
Postes financés au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire[a]				
D-2	8	0,6	8	0,6
D-1	23	1,7	23	1,8
Administrateurs	852	64,6	843	64,8
Agents des services généraux et catégories diverses	435	33,0	427	32,8
Total	**1 318**	**100,0**	**1 301**	**100,0**
Postes extrabudgétaires				
SSG	6	0,0	6	0,0
D-2	44	0,3	48	0,4
D-1	186	1,4	197	1,5
Administrateurs	3 597	27,5	3 577	27,4

	2010-2011 (postes approuvés)		2012-2013 (postes proposés)	
	Nombre de postes	*Pourcentage*	*Nombre de postes*	*Pourcentage*
Agents des services généraux et catégories diverses	9 254	70,7	9 214	70,6
Total	**13 087**	**100,0**	**13 042**	**100,0**
Tribunaux internationaux[b]				
SGA	2	0,2		
SSG	2	0,2		
D-2	2	0,2		
D-1	7	0,6	non disponible	
Administrateurs	501	42,9		
Agents des services généraux et catégories diverses	655	56,0		
Total	**1 169**	**100,0**		

[a] Nombre estimatif de postes pour l'exercice biennal 2012-2013, compte tenu de l'approbation par l'Assemblée générale du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix dans sa résolution 65/290.

[b] Les postes du Bureau des services de contrôle interne qui ont été approuvés pour l'exercice biennal 2010-2011 au titre du contrôle interne des tribunaux figurent à la rubrique Postes financés au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire, conformément à la présentation du budget-programme de l'exercice 2012-2013.

B. Postes civils autorisés dans l'ensemble des opérations de maintien de la paix[a]

	Pour l'exercice terminé le 30 juin	
	2011	*2012*
Personnel recruté sur le plan international[b]		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		
SGA	8	8
SSG	21	20
D-2	38	38
D-1	110	110
P-5	313	311
P-4	781	748
P-3	1 259	1 145
P-2/P-1	363	288
Total partiel	**2 893**	**2 668**

	Pour l'exercice terminé le 30 juin	
	2011	*2012*
Agent du Service mobile	3 788	3 394
Agent du Service de sécurité	0	0
Total (personnel recruté sur le plan international)	**6 681**	**6 062**
Personnel recruté sur le plan national[c]	14 870	15 089
Total	**21 551**	**21 551**

[a] Effectifs autorisés pour la période à l'examen, à l'exclusion des postes financés au moyen du compte d'appui et de ceux de la Base de soutien logistique des Nations Unies.

[b] À l'exclusion des emplois de temporaire [personnel temporaire (autre que pour les réunions)].

[c] Y compris, le cas échéant, les administrateurs recrutés sur le plan national.

C. Postes cofinancés

	2010-2011 (postes approuvés)		*2012-2013 (postes proposés)*	
Chapitre du budget	*Nombre de postes*	*Pourcentage*	*Nombre de postes*	*Pourcentage*
2. Affaires de l'Assemblée général et du Conseil économique et social et gestion des conférences				
SGA	–	0,0	–	0,0
SSG	–	0,0	–	0,0
D-2	–	0,0	–	0,0
D-1	1	0,6	1	0,6
Administrateurs	87	50,0	87	50,0
Agents des services généraux et catégories diverses	86	49,4	86	49,4
Total partiel	**174**	**100,0**	**174**[a]	**100,0**
13. Centre du commerce international				
SGA	–	0,0	–	0,0
SSG	1	0,6	1	0,6
D-2	1	0,6	1	0,6
D-1	5	3,1	5	3,0
Administrateurs	84	51,9	86	52,4
Agents des services généraux et catégories diverses	71	43,8	71	43,3
Total partiel	**162**	**100**	**164**[b]	**100,0**

Chapitre du budget	2010-2011 (postes approuvés) Nombre de postes	Pourcentage	2012-2013 (postes proposés) Nombre de postes	Pourcentage
32. Activités administratives financées en commun				
SGA	–	0,0	–	0,0
SSG	–	0,0	–	0,0
D-2	3	3,7	3	3,7
D-1	5	6,2	5	6,2
Administrateurs	36	44,4	36	44,4
Agents des services généraux et catégories diverses	37	45,7	37	45,7
Total partiel	**81**	**100**	**81**	**100,0**
35. Sûreté et sécurité				
SGA	–	0,0	–	0,0
SSG	–	0,0	–	0,0
D-2	1	0,1	1	0,1
D-1	2	0,2	11	1,1
Administrateurs	362	38,0	353	36,8
Agents des services généraux et catégories diverses	588	61,7	595	62,0
Total partiel	**953**	**100,0**	**960**	**100,0**
Total	**1 370**[c]		**1 379**[d]	

[a] Deux postes [1 P-3 and 1 G(AC)] du Groupe de la bibliothèque approuvés pour l'exercice biennal 2010-2011 ont été exclus aux fins de comparaison avec les effectifs de l'exercice biennal 2012-2013.

[b] Conformément aux procédures en vigueur, le budget de l'exercice biennal 2012-2013 sera présenté en détail à l'Assemblée générale au dernier trimestre de 2011.

[c] À l'exclusion des 90 postes temporaires prévus au chapitre 29A (Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion) et approuvés par l'Assemblée générale dans ses résolutions 64/243 et 65/260 au titre de la mise en service du progiciel de gestion intégré, qui sont financés au moyen du budget ordinaire, du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et des ressources extrabudgétaires [1 D-2, 8 D-1, 21 P-5, 37 P-4, 9 P-3, 1 P-2, 1 G(1eC) et 12 G(AC)]

[d] À l'exclusion des 90 postes temporaires prévus au chapitre 29A (Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion) et approuvés par l'Assemblée générale dans ses résolutions 64/243 et 65/260 au titre de la mise en service du progiciel de gestion intégré, qui sont financés au moyen du budget ordinaire, du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et de ressources extrabudgétaires [1 D-2, 8 D-1, 21 P-5, 37 P-4, 9 P-3, 1 P-2, 1 G(1eC) et 12 G(AC)], et des 14 postes qu'il est proposé de créer au chapitre 30 (Bureau des technologies de l'information et des communications) au titre des initiatives TIC, qui seraient également financés au moyen du budget ordinaire, du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et de ressources extrabudgétaires (2 D-2, 2 P-5 et 10 P-4).

Annexe II

Récapitulatif des modifications proposées concernant les postes permanents et les postes temporaires

A. Postes qu'il est proposé de supprimer (total : 147)

Chapitre 1. Politique, direction et coordination d'ensemble	
Cabinet du Secrétaire général	2 postes d'agent des services généraux (Autres classes)
Chapitre 2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	
Service des séances et services de publication (New York)	37 postes d'agent des corps de métier, 4 postes d'agent des services généraux (Autres classes)
Services de documentation (Genève)	2 P-5, 2 P-4
Chapitre 3. Affaires politiques	
Affaires du Conseil de sécurité	1 P-4, 1 P-3, 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes)
Décolonisation	1 P-4, 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)
Chapitre 5. Opérations de maintien de la paix	
Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve	2 postes d'agent du Service mobile
Chapitre 9. Affaires économiques et sociales	
Statistique	1 P-3, 1 P-2/1, 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)
Appui au Conseil économique et social et coordination	1 P-4
Politiques sociales et développement social	2 postes d'agent des services généraux (Autres classes)
Développement durable	1 P-5
Politiques et analyse en matière de développement	2 postes d'agent des services généraux (Autres classes)
Administration publique et gestion du développement	2 postes d'agent des services généraux (Autres classes)
Financement du développement	1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)
Chapitre 12. Commerce et développement	
Appui au programme	1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)

Chapitre 16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	
Appui au programme	1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)
Chapitre 19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	
Appui au programme	5 P-3, 2 P-2, 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national
Chapitre 20. Développement économique en Europe	
Direction exécutive et administration	1 P-4
Environnement	1 P-3, 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)
Transports	1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)
Statistiques	2 P-2
Commerce	1 P-2
Chapitre 21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	
Direction exécutive et administration	1 P-2
Insertion dans l'économie mondiale et intégration et coopération régionales	1 P-2
Production et innovation	1 P-2
Politiques macroéconomiques et croissance	1 P-2
Développement social et égalité sociale	1 P-2
Activités sous-régionales au Mexique et en Amérique centrale	1 P-2
Activités sous-régionales dans les Caraïbes	1 poste d'agent local
Appui au programme	1 P-4, 1 P-2, 3 postes d'agent local
Chapitre 22. Développement économique et social en Asie occidentale	
Développement économique et intégration	2 postes d'agent local
Utilisation des technologies de l'information et des communications aux fins de l'intégration régionale	1 poste d'agent local
Appui au programme	1 poste d'agent local

Chapitre 24. Droits de l'homme	
Appui aux organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme	1 P-3, 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)
Chapitre 28. Information	
Services de communication stratégique	5 postes d'agent local
Services d'information	4 postes d'agent des services généraux (Autres classes)
Services de diffusion du savoir	1 P-5, 1 P-2/1, 9 postes d'agent des services généraux (Autres classes)
Chapitre 29B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	
Service de l'informatique financière	1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)
Chapitre 29E. Administration (Genève)	
Services d'appui	1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)
Services de bibliothèque	2 postes d'agent des services généraux (Autres classes)
Chapitre 35. Sûreté et sécurité	
Coordination de la sécurité et de la sûreté	10 postes d'agent des services généraux (Autres classes), 11 postes d'agent local

B. Postes qu'il est proposé de créer (total : 63)

Chapitre 3. Affaires politiques	
Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le territoire palestinien occupé	1 P-3
Chapitre 5. Opérations de maintien de la paix	
Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve	2 postes d'agent local
Chapitre 7. Cour internationale de Justice	
Greffe	1 P-3, 1 P-2, 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes)

Chapitre 9. Affaires économiques et sociales	
Statistique	2 P-3
Chapitre 16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	
Direction exécutive et administration	1 P-4
Lutte contre la criminalité transnationale organisée et les trafics, y compris le trafic de drogues	1 P-5, 1 P-4
Prévention et répression du terrorisme	1 P-4
Justice	1 P-4
Santé et moyens de subsistance	1 D-1
Études et analyse des tendances	1 P-4
Appui en matière de politiques	1 D-1
Chapitre 17. ONU-Femmes	
Appui au programme	2 P-3
Chapitre 19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	
Composante 3 (activités sous-régionales de développement en Asie du Nord et en Asie centrale) du sous-programme 8 (Activités sous-régionales de développement)	1 D-1
Chapitre 22. Développement économique et social en Asie occidentale	
Promotion de la femme	1 D-1
Atténuation des conflits et développement	1 D-1, 1 P-5
Chapitre 24. Droits de l'homme	
Direction exécutive et administration	2 postes d'agent des services généraux (Autres classes)
Appui aux organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme	1 P-4, 2 P-3, 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes)
Appui au Conseil des droits de l'homme et à ses organes et mécanismes subsidiaires	1 P-4, 1 P-3
Chapitre 26. Réfugiés de Palestine	
Tribunal du contentieux administratif (Amman)	1 D-1, 1 P-4
Siège de l'UNRWA	2 P-5, 1 P-4
Bureau de liaison de Bruxelles	1 P-4
Bureau de liaison de Washington	1 P-5, 1 P-4
Bureaux extérieurs	5 P-3

Chapitre 27. Aide humanitaire	
Réduction des catastrophes naturelles	1 D-1
Chapitre 28. Information	
Services de diffusion du savoir	1 P-2
Chapitre 29D. Bureau des services centraux d'appui	
Service de la gestion des installations	1 P-4
Section des voyages et des transports	1 P-3
Chapitre 31. Contrôle interne	
Direction exécutive et administration	1 SSG
Chapitre 35. Sûreté et sécurité	
Coordination de la sécurité et de la sûreté	5 postes d'agent des services généraux (Autres classes), 8 postes d'agent local

Annexe III

Création de postes par réaffectation de ressources précédemment allouées aux dépenses de personnel temporaire (autre que pour les réunions) et aux services contractuels, et par transformation de postes extrabudgétaires

A. Récapitulatif des postes qu'il est proposé de créer par réaffectation de ressources précédemment allouées aux dépenses de personnel temporaire (autre que pour les réunions)

Il est proposé de transformer en postes permanents ou temporaires 14 emplois de temporaire, ce qui entraînerait une augmentation des effectifs, tel que récapitulé dans le tableau ci-dessous par chapitre et par programme[a]:

Chapitre 24. Droits de l'homme	
Appui au Conseil des droits de l'homme et à ses organes et mécanismes subsidiaires	1 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)
Chapitre 28. Information	4 postes d'agent des services généraux (Autres classes)
Services d'information	
Chapitre 31. Contrôle interne	
Inspection et évaluation	3 P-3, 3 P-2

B. Récapitulatif des postes qu'il est proposé de créer par réaffectation de ressources précédemment allouées aux services contractuels

Il est proposé de convertir en postes permanents 24 postes précédemment financés au moyen de ressources affectées aux services contractuels, ce qui entraînerait une augmentation des effectifs, tel que récapitulé dans le tableau ci-dessous par chapitre et par programme :

[a] De plus, il est proposé de transformer en postes permanents 10 postes temporaires [2 P-4, 6 P-3 et 2 G(AC)] au titre du chapitre 7 (Cour internationale de Justice). Il s'agit d'un changement de type de contrat (de temporaire à permanent) sans effet sur les dépenses.

Chapitre 29D. Bureau des services centraux d'appui	
Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence	4 P-3, 5 postes d'agent des services généraux (1re classe), 8 postes d'agent des services généraux (Autres classes)
Section de l'entretien et des réparations	7 postes d'agent des corps de métier

C. Récapitulatif des postes qu'il est proposé de créer par transformation de postes extrabudgétaires

Il est proposé de transformer en postes temporaires ou permanents deux emplois précédemment financés au moyen de ressources extrabudgétaires, ce qui entraînerait une augmentation des effectifs, tel que récapitulé dans le tableau ci-dessous par chapitre et par programme :

Chapitre 3. Affaires politiques	
Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient	1 poste d'administrateur recruté sur le plan national
Chapitre 27. Aide humanitaire	
Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence	1 P-5

Annexe IV

Postes proposés pour reclassement (total : 55 postes)

Chapitre 1. Politique, direction et coordination d'ensemble	1 P-5 à D-1
Chapitre 2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	11 P-4 à P-5
Chapitre 3. Affaires politiques	1 poste de la catégorie des agents du Service mobile à la catégorie des agents locaux
Chapitre 5. Opérations de maintien de la paix	13 postes de la catégorie des agents du Service mobile à la catégorie des agents locaux
	1 poste de la catégorie des agents du Service mobile à la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national
Chapitre 18. Développement économique et social en Afrique	1 poste de la catégorie des agents du Service mobile à la classe P-4
	1 poste de la catégorie des agents locaux à la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national
Chapitre 22. Développement économique et social en Asie occidentale	1 P-4 à P-3
Chapitre 26. Réfugiés de Palestine	4 D-1 à D-2
	1 P-4 à P-5
Chapitre 28. Information	6 postes de la catégorie des agents locaux à la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national
Chapitre 29G. Administration (Nairobi)	2 P-5 à D-1, 2 P-4 à P-5
Chapitre 35. Sécurité	4 P-5 à D-1, 6 P-3 à P-4

Annexe V

Postes financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) au 31 mars 2011 et postes qu'il est prévu de maintenir durant l'exercice biennal 2012-2013

Titre	*Chapitre*	*Nombre de postes de temporaire au 31 mars 2011*	*Nombre de postes de temporaire qu'il est prévu de maintenir en 2012-2013*	*Nombre de postes de temporaire qu'il est proposé de transformer en postes permanents en 2012-2013*	*Titre fonctionnel*
Titre I. Politique, direction et coordination d'ensemble					
1	Politique, direction et coordination d'ensemble	9	4	–	Chef de Cabinet du Président de l'Assemblée générale, Chef de cabinet adjoint du Président de l'Assemblée générale, conseiller principal, conseiller
2	Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	25	4	–	Administrateur de base de données, assistant chargé des ressources humaines, concepteur de pages Web
	Total partiel	**34**	**8**	**–**	
Titre II. Affaires politiques					
3	Affaires politiques	4	3	–	Fonctionnaire des finances et du budget, assistant de l'équipe chargée des finances, assistant chargé des ressources humaines
4	Désarmement	2	1	–	Assistant d'équipe
5	Opérations de maintien de la paix	5	–	–	
	Total partiel	**11**	**4**	**–**	
Titre III. Justice internationale et droit international					
7	Cour internationale de Justice	3	3	–	Médecin-chef, dactylographe
8	Affaires juridiques	4	–	–	
	Total partiel	**7**	**3**	**–**	
Titre IV. Coopération internationale pour le développement					
9	Affaires économiques et sociales	5	1	–	Statisticien
10	Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	4	–	–	
12	Commerce et développement	6	–	–	
15	Établissements humains	5	5	–	Assistant administratif, assistant spécial, assistant (programmes), assistant d'équipe

Titre	*Chapitre*	*Nombre de postes de temporaire au 31 mars 2011*	*Nombre de postes de temporaire qu'il est prévu de maintenir en 2012-2013*	*Nombre de postes de temporaire qu'il est proposé de transformer en postes permanents en 2012-2013*	*Titre fonctionnel*
16	Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	2	–	–	
	Total partiel	**22**	**6**	**–**	
Titre V. Coopération régionale pour le développement					
17	Développement économique et social en Afrique	33	28	–	Médecin, commis à l'entretien des locaux, menuisier, agent d'entretien, opérateur de saisie, chauffeur, assistant (finances), assistant (stocks et fournitures), manœuvre, assistant (courrier), coursier, assistant d'équipe, technicien, téléphoniste, réceptionniste-standardiste, assistant (transports)
18	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	4	3	–	Assistant (systèmes informatiques), technicien en télécommunications
19	Développement économique en Europe	1	–	–	
20	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	17	2	–	Chauffeur, assistant (finances)
21	Développement économique et social en Asie occidentale	6	6	–	Médecin, informaticien, assistant (systèmes informatiques), infirmier, opérateur de télécommunications, technicien en télécommunications
	Total partiel	**61**	**39**	**–**	
Titre VI. Droits de l'homme					
23	Droits de l'homme	6	–	–	
25	Réfugiés de Palestine	1	–	–	
26	Aide humanitaire	5	–	–	
	Total partiel	**12**	**–**	**–**	
Titre VII. Information					
27	Information	30	21	4	Attaché de presse, fonctionnaire de l'information, réalisateur d'émissions radiophoniques, assistant d'information, opérateur de presse à imprimer, assistant d'information, assistant site Web, correcteur d'épreuves
	Total partiel	**30**	**21**	**4**	
Titre VIII. Services communs d'appui					
28A.	Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	1	1	–	Juriste

Titre	*Chapitre*	*Nombre de postes de temporaire au 31 mars 2011*	*Nombre de postes de temporaire qu'il est prévu de maintenir en 2012-2013*	*Nombre de postes de temporaire qu'il est proposé de transformer en postes permanents en 2012-2013*	*Titre fonctionnel*
28B.	Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	3	–	–	
28C.	Bureau de la gestion des ressources humaines	11	8	–	Président de la trente-deuxième session du Comité de coordination entre l'Administration et le personnel, médecin, fonctionnaire d'administration, assistant chargé des ressources humaines, assistant de bureau, assistant (perfectionnement du personnel)
28D.	Bureau des services centraux d'appui	5	5	–	Chef du Groupe de la continuité des opérations, spécialiste de la continuité des opérations, chauffeur, coursier
28E.	Administration (Genève)	10	3	–	Spécialiste des systèmes informatiques, coordonnateur des sites Web, assistant (systèmes informatiques)
28F.	Administration (Vienne)	3	–	–	
28G.	Administration (Nairobi)	2	1	–	Coordonnateur des plans de continuité des opérations
29	Bureau des technologies de l'information et des communications	14	4	–	Spécialiste des systèmes informatiques, assistant administratif, assistant (systèmes informatiques)
	Total partiel	**49**	**22**	**–**	
Titre IX. Contrôle interne					
30	Contrôle interne	9	–	6	Spécialiste de l'évaluation, fonctionnaire chargé de l'évaluation (adjoint de 1re classe)
	Total partiel	**9**	**–**	**6**	
Titre XII. Sûreté et sécurité					
34	Sûreté et sécurité	67	39	–	Coordonnateur des achats, agent de sécurité, commis, assistant au Centre de contrôle, commis à la gestion de l'information, assistant de bureau, assistant de bureau/assistant au Groupe des cartes d'accès et d'identité, assistant de projet, assistant d'équipe, technicien
	Total partiel	**67**	**39**	**–**	
	Total	**302**	**142**	**10**	

Annexe VI

État des postes approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/260 relative aux activités touchant au développement

Chapitre et sous-programme du budget	*Postes approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/260* — *Classe*	*État en juillet 2011*
9. Affaires économiques et sociales		
Direction exécutive et administration	1 P-5	Poste pourvu depuis le 1er juillet 2009
1. Appui au Conseil économique et social et coordination	1 P-4	Suppression proposée pour l'exercice biennal 2012-2013
2. Problématique hommes-femmes et promotion de la femme	1 P-5 2 P-4 2 P-3	Transférés à ONU-Femmes conformément aux résolutions 64/289 et 65/259 de l'Assemblée générale
3. Politiques sociales et développement social	1 P-4	Poste pourvu depuis novembre 2010
4. Développement durable	1 P-4	Poste pourvu depuis décembre 2009
	1 P-3	Suppression proposée pour l'exercice biennal 2012-2013
6. Population	1 P-4	Poste pourvu depuis novembre 2010
9. Gestion durable des forêts	1 P-5	Poste pourvu depuis juillet 2010
10. Financement du développement	1 P-4	Poste pourvu depuis janvier 2011
Total partiel	**8 (2 P-5, 3 P-4, 1 P-3)**	
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement		
1. Pays les moins avancés	1 P-4	Poste pourvu depuis décembre 2010
2. Pays en développement sans littoral	1 P-4	Poste pourvu depuis mai 2010
3. Petits États insulaires en développement	1 P-4	Poste pourvu depuis avril 2010
Total partiel[a]	**3 P-4**	
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique		
1. Coordination de la mobilisation mondiale et de l'appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	1 P-4	Poste pourvu depuis avril 2010
	2 P-3	Postes pourvus depuis février et août 2010
Total partiel	**3 (1 P-4, 2 P-3)**	
12. Commerce et développement		
1. Mondialisation, interdépendance et développement	1 D-1	Poste pourvu
	1 P-5	Poste pourvu
	2 P-4	Postes pourvus. L'un des postes avait fait l'objet d'un nouvel avis de vacance car aucun des candidats ayant passé un entretien

Chapitre et sous-programme du budget	*Postes approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/260* — *Classe*	*État en juillet 2011*
		ne possédait les qualifications requises. Dans l'entretemps, le poste a été occupé par un spécialiste engagé à titre provisoire pour travailler sur un projet de comparaison des expériences coopération monétaire régionale dans les régions en développement.
	2 P-3	Poste pourvu
2. Investissements et entreprises	1 P-5	Poste pourvu
	1 P-4	Poste pourvu
3. Commerce international	1 D-1	Poste pourvu
	1 P-4	Poste pourvu
5. Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux	1 D-1	Poste pourvu
	1 P-4	Poste pourvu
Total partiel	**12 (3 D-1, 2 P-5, 5 P-4, 2 P-3)**	
17. ONU-Femmes		
2. Problématique de l'égalité des sexes et promotion de la femme	1 P-5	Postes transférés du chapitre 9 au chapitre 17 (ONU-Femmes) à compter du 1er janvier 2011, conformément aux résolutions 64/289 et 65/259
	2 P-4	
	2 P-3	
Total partiel	**5 (1 P-5, 2 P-4, 2 P-3)**	
18. Développement économique et social en Afrique		
Direction exécutive et administration	1 poste d'administrateur recruté sur le plan national	Poste pourvu
7. Activités sous-régionales de développement	6 postes d'administrateur recruté sur le plan national	Postes pourvus
	4 postes d'administrateur recruté sur le plan national	Entretien en cours avec les candidats
	1 poste d'administrateur recruté sur le plan national	Nouvel avis de vacance de poste publié en juin, aucun candidat qualifié n'ayant pu être retenu la première fois
9. Statistiques	2 P-5	Postes pourvus
	2 P-4	Postes pourvus
	2 P-3	Postes pourvus
Appui au programme	1 poste d'administrateur recruté sur le plan national	Avis de vacance de poste affiché sur Inspira jusqu'à une date non encore fixée
Total partiel	**19 (2 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 13 postes d'administrateur recruté sur le plan national)**	

Chapitre et sous-programme du budget	*Postes approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/260* — *Classe*	*État en juillet 2011*
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique		
8. Activités sous-régionales de développement	1 D-1	Poste pourvu depuis le 1er juin 2010
	1 D-1	Poste devant être pourvu par transfert en septembre 2011
	1 P-5	Poste pourvu depuis le 19 août 2010
	1 P-5	Poste pourvu depuis le 1er mai 2010
	1 P-5	Entretien et évaluation achevés. Dernier examen et soumission à l'organe central de contrôle
	1 P-5	Poste pourvu depuis le 29 avril 2011
	1 P-4	Poste pourvu depuis le 9 mai 2010
	1 P-3	Poste pourvu du 22 décembre 2009 au 11 mars 2011. Présélection de candidats en cours en vue du remplacement du précédent titulaire du poste
	1 P-3	Présélection des candidats en cours
	1 poste d'agent local	En attente jusqu'à la conclusion de l'examen des arrangements communs en matière d'appui administratif avec le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie
	1 poste d'administrateur recruté sur le plan national	Poste pourvu depuis le 24 mai 2011
Total partiel	**11 (2 D-1, 4 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 1 poste d'agent local, 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national)**	
20. Développement économique en Europe		
Direction exécutive et administration	1 P-4	Le titulaire de ce poste d'économiste a été nommé le 1er mai 2010 et prendra sa retraite en août 2012. Il est proposé de supprimer le poste à compter du 1er janvier 2013.
3. Statistiques	1 P-3	Le titulaire de ce poste de statisticien a été nommé le 1er août 2010.
5. Énergie durable	1 P-4	Le titulaire de ce poste d'économiste a été nommé le 8 août 2010.

Chapitre et sous-programme du budget	*Postes approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/260* — *Classe*	*État en juillet 2011*
Appui au programme	1 P-3	Ce poste d'économiste à Almaty est actuellement vacant en raison des retards intervenus dans la mise en place du bureau. La Commission économique pour l'Europe n'a pu publier l'avis de vacance de poste que le 15 septembre 2010. Il est toutefois proposé de supprimer ce poste à compter du 1er janvier 2012.
Total partiel	**4 (2 P-4, 2 P-3)**	
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes		
1. Insertion dans l'économie mondiale et intégration et coopération régionales	1 P-4	Poste pourvu
	1 P-3	Poste pourvu
2. Production et innovation	1 P-3	Poste pourvu
4. Développement social et égalité sociale	1 P-3	Poste pourvu
5. Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans le développement régional	1 P-5	Avis de vacance de poste publié
	1 P-3	Poste pourvu
6. Population et développement	1 P-3	Poste pourvu
8. Développement durable et établissements humains	1 P-5	Poste pourvu
	1 P-3	Post pourvu
	1 P-2	Processus de recrutement achevé. Candidat sélectionné
9. Ressources naturelles et infrastructures	1 P-4	Poste pourvu
	1 P-3	Poste pourvu
	1 P-2	Poste pourvu
	1 poste d'agent local	Poste pourvu
10. Statistiques et projections économiques	1 P-3	Poste pourvu
11. Activités sous-régionales au Mexique et en Amérique centrale	1 P-4	Poste pourvu
	1 P-3	Avis de vacance de poste publié
	1 poste d'agent local	Poste pourvu
12. Activités sous-régionales dans les Caraïbes	2 P-3	Postes pourvus
Total partiel	**20 (2 P-5, 3 P-4, 11 P-3, 2 P-2,2 postes d'agent local)**	
22. Développement économique et social en Asie occidentale		
1. Gestion intégrée des ressources naturelles à l'appui du développement durable	1 P-4	Poste pourvu au 1er mars 2010

Chapitre et sous-programme du budget	*Postes approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/260* — *Classe*	*État en juillet 2011*
2. Politiques sociales intégrées	1 P-4	Pourvu au 11 avril 2009, le poste est redevenu vacant en avril 2010 en raison de la promotion de son titulaire à la classe P-5. Il est actuellement pourvu à titre provisoire jusqu'au 31 décembre 2011.
3. Développement économique et intégration	1 P-4	Poste pourvu au 12 janvier 2010
4. Utilisation de l'informatique et de la télématique aux fins de l'intégration régionale	1 P-5	Poste pourvu au 21 décembre 2009
	1 poste d'administrateur recruté sur le plan national	Le candidat sélectionné s'est retiré. Un nouvel avis de vacance a été publié jusqu'au 11 juillet 2011.
5. Établissement de statistiques aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits	1 P-3	Poste pourvu au 9 mars 2009
Total partiel	**6 (1 P-5, 3 P-4, 1 P-3, 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national)**	
Total	**91**	

[a] Compte non tenu des postes transférés à ONU-Femmes.

11-45066 (F) 280911 290911

Merci de recycler